

2645  
Pal

# RAPPORT

DU

## Commissaire des Terres de la Couronne

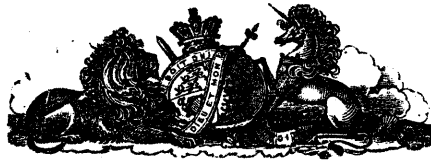
DU CANADA,

POUR L'ANNEE 1863.

---

Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.

---



QUÉBEC:  
IMPRIME POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX,  
RUE STE. URSULE.

1864.

# MATIÈRES.

## BAS-CANADA.

	Pages.
Terres de la couronne .....	v
Terres du clergé. ....	vi
Biens des Jésuites.....	vii
Domaine de la couronne.....	vii
Seigneurie de Lauzon .....	viii
Succession de feu Sir John Caldwell.....	viii

## HAUT-CANADA.

Terres de la couronne .....	ix
Terres du clergé .....	ix
Terres des écoles.....	ix

## CANADA.

Terres de Pardonance.....	ix
Bois et forêts .....	ix
Affaires des Sauvages.....	x
Pêcheries.....	x

## ARPENTAGES.

Haut-Canada.....	xi
Bas-Canada .....	xii

## CHEMINS DE COLONISATION.

Haut-Canada.....	xv
Bas-Canada .....	xvii
OBSERVATIONS GÉNÉRALES .....	xviii



# RAPPORT

DU

## Commissaire des Terres de la Couronne

DU CANADA, POUR 1863.

*A Son Excellence le Très-Honorable CHARLES STANLEY, Vicomte MONCK, Baron Monck de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.*

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport suivant sur les transactions et affaires du département des terres de la couronne, pour l'année expirée le 31 décembre 1863, conformément aux dispositions de la 8e section de l'acte des terres publiques, en commençant comme d'habitude par les détails statistiques, pour finir par des observations générales.

### BAS-CANADA.

#### TERRES DE LA COURONNE.

Il a été vendu pendant l'année 235,390 $\frac{2}{3}$  acres ; prix de la vente \$121,070.77, reçu 175,981.02.

Sur les chemins de colonisation on a cédé 6681 acres de concession gratuite aux colons actuels.

5,908,557 acres étaient disponibles au commencement de l'année, les arpentages y ont ajouté 337,461 acres, ce qui forme un total de 6,246,018 acres dont en déduisant les ventes et les concessions gratuites, 242,071 $\frac{2}{3}$  acres, il reste 6,003,946 $\frac{1}{3}$  acres disponibles.

#### TERRES DU CLERGÉ

Il a été vendu 44,603 $\frac{2}{3}$  acres en 1863, lesquels, déduits de la quantité qui restait à vendre au commencement de l'année, 355,998 $\frac{1}{2}$  acres, laissent une balance de 311,394 $\frac{5}{6}$  acres en disponibilité. Le prix de vente de ces terres s'est élevé à \$33,913.20, et le montant brut reçu sous forme de versements, loyers, etc., a été de \$38,766.18, qui, en en déduisant les remboursements et commissions, \$7,850.81, donnent un revenu net de \$30,915.37 pour le compte du "Fonds des Municipalités du Bas-Canada," statuts refondus du Canada, chap. 25, sec. 6.

---



---

 BIENS DES JÉSUITES.

Le montant total perçu sur ces biens durant l'année 1863, s'est élevé à \$30,320.61. Sur cette somme, il y a \$16,320.15 provenant du principal des ventes de propriétés et de loyers dus avant la passation de l'acte 19 Vict., ch. 54 (statuts refondus pour le Bas-Canada, ch. 15), qui appartiennent au "Fonds de Placement d'Instruction Supérieure du Bas-Canada," en vertu des dispositions de cet acte ; et la balance, \$14,000.46, qui représente le revenu produit depuis le dit acte, est portée au compte du "Fonds de revenu de l'Instruction Supérieure du Bas-Canada."

Les dépenses se sont élevées à la somme de \$2,626.34, et se composent du traitement de l'agent, de commissions et déboursés, frais judiciaires, et frais de copies de titres et reconnaissances ; ces deux derniers items de frais seront à l'avenir remboursés à la couronne.

Les recettes nettes restent donc à \$27,694.27.

Voyant que le locataire d'une grande et belle terre formant partie de ces biens, située à Beauport, près de Québec, et connue sous le nom de "ferme du domaine seigneurial de Notre Dame des Anges," qui l'avait affermée pour sept ans en 1859, au prix de \$704 par année, ne pouvait remplir ses engagements, le bail fut résilié de consentement mutuel, et la propriété fut vendue à l'encan en mai dernier. Le séminaire de Québec en devint l'acquéreur, au prix de \$18,200, outre \$100 pour couvrir les frais de vente. Il a été payé \$6,000 comptant, et la balance doit être payée en trois versements annuels, avec intérêt payable tous les trois mois. Par cette transaction, le fonds de ces biens recevra, sous forme d'intérêt, près du double de ce que la propriété a produit jusqu'ici en loyer, et cela sans aucun frais d'assurance, de réparations, ou risque de perte par le non-paiement du loyer.

Le département a aussi vendu, en 1863, une autre propriété faisant partie de ces biens, c'est-à-dire, le moulin banal de la seigneurie du Cap de la Madeleine, situé à environ une lieue de Trois-Rivières. Cette propriété avait été affermée pour 21 ans, par bail emphytéotique, à partir de 1850, à raison de \$280 par année. Le locataire avait été très-malheureux dans l'occupation de ce moulin depuis quelques années, ayant dépensé plusieurs centaines de louis à faire inutilement un canal pour accroître le volume d'eau, et à reconstruire la digue qui avait été emportée, lorsque l'abolition du droit de banalité dans les seigneuries voisines, en suscitant la concurrence, eut l'effet de réduire considérablement les revenus de cette propriété. L'un des pignons de la bâtisse, qui est en pierre et très-vieille, s'étant écroulé, le moulin fut arrêté, et le locataire ayant informé le département qu'il ne pouvait ou ne voulait pas le reconstruire, il lui fut fait une réduction sur les arrérages de loyer qu'il devait, pour la perte de la banalité et le chômage du moulin, et le bail étant résilié de son consentement, la propriété fut vendue à l'enchère publique. Elle rapporta \$2,040, avec \$50 pour couvrir les frais de vente, les conditions de la vente étant de payer un quart comptant, et la balance comme dans le cas de la ferme de Beauport. Il fut exigé des garanties que le moulin serait réparé, et depuis il a été mis en ordre et marche bien. L'on croit que cette propriété a été vendue à toute sa valeur actuelle.

Dans ces deux ventes, l'on a pris des précautions contre les pertes par le feu, au moyen d'une assurance effectuée aux frais des acquéreurs, bien que dans le cas de la ferme de Beauport les bâtisses fussent de peu de valeur.

Les arrérages considérables et toujours croissants dus sur ces biens ont attiré l'attention spéciale du département pendant l'année dernière. On a pensé que le règlement et la perception de ces arrérages pouvaient être faits par les agents locaux, sous la direction et surveillance de l'officier du département chargé de cette division ; c'est pourquoi l'ordre en conseil passé en 1857 et nommant M. Varin, de Laprairie, agent général à cet effet, a été annulé. Au mois de janvier 1861, M. Varin avait été nommé commissaire seigneurial, et son traitement a été remboursé au fonds de ces biens, à même l'indemnité seigneuriale, depuis sa nomination comme commissaire, *moins* la commission sur les deniers perçus par lui tant qu'il a été agent général, commission qui aurait été payée sur les dits deniers si ses fonctions d'agent général avaient cessé lorsqu'il fut nommé commissaire. M. Varin est encore agent local pour les biens des Jésuites dans le district de Montréal.

Les débiteurs de ces biens ont été requis de payer immédiatement leurs rentes pour 1863, et de régler par des reconnaissances les arrérages qu'ils doivent et pour lesquels on leur donnera un délai raisonnable ; ceux qui ne se conformeront pas à ces engagements seront poursuivis, et après qu'on aura fait tous les efforts possibles pour amener ces débiteurs à régler et liquider leurs dettes à l'amiable, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils encourent des frais par suite de leur obstination à ne pas payer. Avec les débiteurs indigents dont le lot ne représentera pas la valeur de la somme due, on fera tous les arrangements que la bonne administration des biens pourra permettre.

On a offert aux censitaires des seigneuries de la couronne de racheter leurs cens et rentes en acceptant une déduction de vingt-cinq pour cent sur le capital, payable comptant. En faisant rentrer ces capitaux on évitera les dépenses qu'entraîne annuellement la perception des rentes, qui sont peu considérables. On espère que plusieurs profiteront de cet avantage.

Les *Squatters* établis sur les lots qui se trouvent près ou sur la Route des Piles, dans la seigneurie du Cap de la Madeleine, n'ayant pas tenu compte des nombreux avertissements qui leur étaient donnés depuis longtemps par le département d'acheter leurs lots, on a annoncé que ces terres seraient vendues à l'encan au mois de janvier 1863, et le prix, que les colons avaient toujours trouvé trop élevé ayant été réduit à 50 centins par arpent, presque tous les *squatters* sont venus régler à l'époque fixée pour la vente ou depuis. On en a ainsi vendu 4,816 arpents. On a donné délai jusqu'au 1er mars prochain à ceux qui n'ont pas encore réglé, et qui doivent y être obligés par justice pour les autres qui ont accepté les conditions du gouvernement.

Pour le détail des recettes et dépenses, voir l'Appendice No. 14.

#### DOMAINE DE LA COURONNE.

En 1863 on a réalisé \$15,189.11 sur le domaine royal dans le Bas-Canada, savoir : \$6,466.98 sur les lots et ventes, cens et rentes, etc., censives de Québec et Trois-Rivières, \$2,070.75 second versement et intérêt sur la vente des forges et terres du St. Maurice, et \$6,651.38 sur les lots de grèves et eaux profondes ;—cette dernière somme provient en grande partie de la vente des propriétés de ce genre dans les Port et Bassin de Gaspé, dont le relèvement a été terminé dernièrement, et où on a vendu près de 40 lots en 1863.

Les dépenses comprenant le traitement de l'agent, commission, déboursés, remboursements et une somme considérable pour copies d'actes dans les poursuites judiciaires, remboursée au département, se montent à \$2,134.51, ce qui réduit le revenu net à \$13,054.60.

Voir l'Appendice No. 16 pour l'état détaillé.

---

---

### SEIGNEURIE DE LAUZON.

Cette propriété a produit en 1863 la somme brute de \$9,040.68.

Les dépenses, comprenant le traitement de l'agent et les déboursés se sont montées à \$860.81, ce qui réduit le revenu net à \$8,179.87.

L'acquéreur du moulin du Trait-Quarré de St. Henri, ayant représenté que l'abolition du droit de banalité le mettait dans l'impossibilité de régler ses comptes avec la couronne, il fut décidé par ordre en conseil qu'on reprendrait la propriété et qu'il serait considéré comme locataire. La propriété fut ensuite revendue au mois de mai dernier. On en fit deux lots, l'un du moulin et l'autre de la ferme qui en dépend; le premier fut vendu \$1,360 et le second \$622, payables en cinq versements.

Pour les détails des sources de revenu, voir l'Appendice No. 15.

### SUCCESSION DE SIR JOHN CALDWELL.

Une somme considérable est encore due à la couronne sur la succession de Sir John Caldwell, en vertu d'un jugement obtenu par Sa Majesté pour le montant dû au gouvernement par le défunt.

Les revenus provenant de la seigneurie de Lauzon, anciennement sa propriété, antérieurement à l'acquisition de cette seigneurie par la couronne à la vente du shérif qui eut lieu en 1845 en vertu du jugement ci-dessus, ont été reçus par A. A. Parant, écuyer, curateur à la succession vacante; M. Parant a souvent rendu des comptes à la cour, et la couronne a été colloquée pour des sommes considérables. Toutefois, depuis quelques années on a négligé d'homologuer un rapport du curateur et, en conséquence, la somme indiquée dans ce rapport est demeurée en la possession de M. Parant avec les deniers qu'il a reçus depuis. Ce fait étant venu à la connaissance du département et bien qu'il ne fût pas alors spécialement chargé de cette affaire, il le signala à l'attention des officiers en loi de la couronne afin d'obtenir du curateur un rapport complet et un règlement de compte jusqu'à cette date. M. Parant étant devenu vieux et infirme, il fut suggéré de nommer, en son lieu et place M. Félix Fortier, agent pour la seigneurie de Lauzon. M. Parant est mort depuis, et M. Fortier, sur la recommandation du département, fut nommé pour remplacer par une assemblée de parents, et on a pris immédiatement des mesures pour retirer des héritiers de M. Parant la somme que ce dernier avait en mains à l'époque de sa mort. Cette somme a été payée à M. Fortier. Par ordre en conseil en date du 16 décembre 1862, ce bureau, qui avait aussi pris l'affaire en mains, fut autorisé à recevoir de la cour les deniers pour lesquels la couronne pouvait avoir été colloquée, et chargé de régler toutes les affaires entre la couronne et la dite succession. Si les officiers de la couronne n'eussent pas agi dans cette affaire, qui avait été si longtemps négligée, il est probable qu'elle serait demeurée dans l'oubli et que la couronne aurait perdu les sommes qu'elle avait droit de recevoir. Le montant en caisse à la cour, d'après la déclaration de feu M. Parant se montait en 1847 *seulement* à près de \$3,000, et la somme reçue par M. Fortier des héritiers de M. Parant, ajoutée à ce qu'il a perçu depuis, forme un total de \$8,500. On a pris les mesures nécessaires pour faire remettre cette somme au département (après déduction des déboursés etc., et frais) et il en sera rendu compte en 1864.

---

---



---

## HAUT-CANADA.

### TERRES DE LA COURONNE.

Au commencement de 1863, il y avait en disponibilité 2,839,358½ acres de terres de la couronne arpentés. En sus de ce chiffre, 289,737 acres furent subdivisés, ce qui donne un total de 3,129,095½ acres, dont 91,069 ont été vendus et 9,239 réservés comme lots gratuits sur les chemins de colonisation, laissant à la fin de l'année une balance disponible de 3,028,787½ acres.

Le montant des terres vendues durant l'année est de \$90,432.73, la somme perçue, de \$171,021.09.

### TERRES DU CLERGÉ.

11,912 acres de ces terres ont été vendus durant l'année, et le nombre restant à vendre est de 82,925¾ acres.

Le prix des terres vendues durant l'année est de \$27,674.

Le montant brut des perceptions est de \$132,970.10. Les déboursés, y compris les frais de commission et les remises, s'élèvent à \$28,532.71, laissant pour le fonds des municipalités du Haut-Canada le chiffre net de \$104,437.39.

### TERRES DES ÉCOLES DE GRAMMAIRE.

1,580 acres de ces terres ont été vendus, et il en reste encore à vendre 50,134. Recettes brutes, \$7,887.73. Les recettes nettes, déduction faite des frais de commission et remises (\$1,577.53), ont été de \$6,310.20.

### TERRES DES ÉCOLES COMMUNES.

Des terres réservées par l'acte 12 Vic., ch. 200 à l'effet de créer un fonds pour les écoles communes, 3,370 acres ont été vendus, et la quantité restant à vendre n'est que de 6,397<sup>3</sup>/<sub>10</sub> acres.

Le prix d'achat de la quantité vendue en 1863 s'élevait à \$10,056.65, les recettes brutes à \$128,390.25, les frais de commission et remises, à \$27,959.71 ; le revenu net de l'année, à \$100,430.54.

A venir jusqu'au 31 décembre dernier, la somme totale réalisée par la vente de ces terres est de \$1,010,195.93.

---

## CANADA.

### TERRES DE L'ARTILLERIE.

Les recettes pour l'année se sont élevées à \$21,905.88. La dépense, à \$6,204.98, dont \$209.59 sont pour frais judiciaires, remises et escompte sur argent monnayé reçu en paiement de terres, et la balance, \$5,995.39, comprend les déboursés de l'agent de ces terres.

### BOIS ET FORETS.

Le revenu provenant des droits sur les bois et des fermages de terre pour 1863 est de \$327,389.11 ; et des droits de glissoire, de \$62,185.99. Ce qui porte à \$389,575.10 le total provenant de ces sources. Dans cette somme se trouvent compris \$7,364.79, pour d'autres services, savoir, les terres du clergé, des écoles, des Sauvages et les biens des Jésuites.

Le revenu provenant des droits sur les bois et des fermages de terre est de \$395,700.11, et des droits de glissoire, de \$72,763.05, ce qui porte le total du revenu perçu en 1863 à \$468,463.16. En sus de cette somme, \$7,364.79 ont été perçus pour d'autres services, savoir : pour les terres des écoles, du clergé, des Sauvages et les biens des Jésuites, et \$27,324.30, valeur du bois de construction des colons. Total, 503,152.25.

Les frais de perception pour les droits sur les bois et les fermages de terre sont de \$25,927.87, et pour la perception des droits de glissoire, \$1,000.00, ce qui porte le total de ces frais à \$26,927.87 ; mais ce chiffre ne comprend pas les traitements de la division des bois et forêts, ni les sommes suivantes : \$3,235, pour remboursements ; \$5,474.08 transférés, et \$1,006.15 pour arpentages, échantillons de bois canadiens, services spéciaux, etc.

#### AFFAIRES DES SAUVAGES.

Les recettes provenant des terres et bois de construction en 1863 se sont élevées à \$70,783.78 ; intérêt sur placements, \$68,756.36 ; annuités et octrois, \$35,020.00, ce qui donne un total de \$174,540.14. Les paiements, qui comprennent les annuités et l'intérêt payés aux Sauvages, les traitements, arpentages et faux-frais, se sont élevés à \$147,816.54.

Au commencement de l'année, la somme totale portée dans les livres de ce département au crédit des différentes tribus de Sauvages, était de \$1,484,653.93. A la fin de l'année la somme des versements sur le prix des terres, des nouvelles ventes, des bois, etc., s'élevait à \$1,530,288.40, déduction faite des traitements et autres dépenses, ce qui donne une augmentation de \$45,634.47. Cette somme s'élèverait à \$67,620.39 si l'intérêt pour ce trimestre, \$21,985.92, dû le 31 décembre 1863, eût été crédité ainsi que cela s'est fait en 1862 pour le fonds des Sauvages. Cette somme figurera dans les comptes de 1864.

Si pour 1863 la somme provenant des terres et des bois est moins considérable que celle qui a été réalisée en 1862, cela est dû à ce que les terres vendues étaient généralement de qualité inférieure et qu'elles ont été données à bas prix.

#### PECHERIES.

Le rapport de l'an dernier fait mention de certaines dispositions à la fois défectueuses et contradictoires des lois des pêcheries qu'il serait à propos d'amender, et de changements dans la manière de disposer des pêcheries qui pourraient être adoptés dans l'intérêt du public et des pêcheurs en particulier. Par suite de la clôture prématurée du dernier parlement, les amendements nécessaires n'ont pu être faits. Ces défectuosités sont assez grandes pour nuire à toute amélioration que l'on voudrait apporter à l'organisation du service des pêcheries, et elles entravent les opérations qui se font en vertu de la loi actuelle. C'est le motif pour lequel je n'ai pas cherché à donner l'extension au système de location des pêcheries suivi jusqu'ici, et que je n'ai fait que continuer des arrangements temporaires pendant la dernière saison.

Les dépenses de cette année prouvent suffisamment que l'on peut opérer de grandes économies dans les déboursés par un contrôle officiel sévère. De nombreuses dépenses étaient laissées à la discrétion d'officiers des pêcheries, lesquels sont investis par la loi de quelques pouvoirs indépendants. Bon nombre de ces dépenses ne paraissent pas, à la suite d'un examen, justifiées par les résultats. D'autres dépenses ont aussi eu lieu à la demande de différents départements, si bien qu'il s'en trouve parfois d'étrangères au maintien du service. En attendant que la loi obvie à ces défectuosités, on y a partiellement remédié

en conférant à mon département le droit d'autoriser chaque déboursé et de refuser autorisation pour toute dépense qui ne paraît pas indispensable.

Comparée à celle de 1862, la dépense de l'année dernière accuse une diminution d'au-delà de \$5,000. Les frais du service dans le Haut-Canada (en 1862) ont été de \$6,665.19, et en 1863, de \$4,937.88, ce qui fait \$1,727.31 de diminution. Dans le Bas-Canada, en 1862, ils se sont élevés à \$29,389.10, et en 1863 à \$25,720.68, ou \$3,668.42 de moins. Pour les deux sections de la province, la différence totale se monte à \$5,395.73. Il est à remarquer que la masse de cette diminution se compose de réductions opérées dans les dépenses contingentes des officiers des pêcheries plutôt que dans les déboursés réguliers et inévitables pour le service. Deux des items de la dépense de 1863 excèdent la somme de ceux des années précédentes, mais le département n'a pu empêcher cette augmentation. L'un est la somme payable pour les primes de pêche, et l'autre est le coût du radoub qu'il a fallu faire à *La Canadienne* à la suite de son naufrage de l'année précédente. Leurs chiffres réunis s'élèvent à \$7,048.62. Je pense qu'à l'aide d'une loi efficace, il sera possible de protéger les pêcheries des deux sections et leur donner le développement nécessaire à bien moins de frais qu'à présent.

Les baux accordés par mes prédécesseurs devant expirés le 15 mars 1864, il est devenu nécessaire de publier à l'avance des demandes de soumissions et de propositions de renouvellement, ce que j'ai fait en limitant la date de leur réception vers la fin de février prochain. Afin que les nouveaux baux puissent commencer sous un meilleur système, il est à espérer que la législature amendera les lois des pêcheries à sa prochaine session.

Les perceptions actuelles des pêcheries, à venir jusqu'au 31 décembre s'élèvent à \$6,213.28. Cette somme se compose comme suit : dans le Bas-Canada, baux, \$3,913.26 ; honoraires sur permis de pêche, \$1,762.75 ; amendes, \$60.05 ; et dans le Haut-Canada, honoraires des permis de pêche, \$477.22.

Des réclamations de primes de pêche pour 1862 au montant de \$9,035.56 ont été payées cette année. Celles pour 1863 ne sont pas encore complètes. Pour les réclamants actuellement notifiés, la somme est de \$6,157.50. Les réclamations pendantes peuvent être évaluées à \$3,320.00. Par un avis du département du 11 mai, j'ai ordonné que tous les documents relatifs aux réclamations de primes de pêche fussent envoyés directement à ce bureau. Un examen subséquent a fait découvrir des irrégularités assez grossières quelquefois pour faire croire à la fraude. Une attention plus sévère a donc été dirigée sur l'opération du système des primes et sur les défauts de la loi qui ont pu donner lieu à des tentatives de fraude.

On trouvera dans les appendices les rapports des différents officiers chargés de la protection des pêcheries. Ces rapports établissent que nos pêcheries sont dans une condition assez satisfaisante.

#### ARPENTAGES DU HAUT-CANADA.

Dans l'appendice No. 19 de ce rapport se trouve un état des arpentages terminés l'année dernière, avec le nom de l'arpenteur et le coût de l'arpentage. On verra aussi que tous les arpentages désignés par cet état furent ordonnés dans les années 1860-61 et 1862, mais qu'ils n'ont été terminés que l'année dernière.

Des instructions ont aussi été données pour faire diviser en lots le canton de Monck, partie du canton de Wylie et le reste des cantons de Wollaston et Dungannon ; et

aussi pour faire subdiviser le lot de ville de Muskokaville et de l'île Thorah, sur le lac Simcoe, de manière à ce que les lots puissent être à vendre avant le premier mai prochain. L'arpentage de quatre cantons, Shequiandah, Assiginetck, Howland et Bidwell, sur l'île Manitouline, se poursuit actuellement, et les terres pourront être mises en vente avant le premier juin prochain.

La rapide augmentation des établissements au nord et à l'ouest de la Rivière Muskoka, dans la direction du chemin de la Muskoka à Parry Sound, va exiger, pour cette section de la province, une autre subdivision de quelques cantons en lots.

Les arpenteurs chargés de la subdivision de Wylie, Monck, Wollaston et Dungannon rapportent avoir rencontré dans ces cantons, de grandes étendues de terres couvertes de bois franc et très propres à la culture.

Une carte coloriée d'une partie du territoire de l'Outaouais et Huron, à l'aide de laquelle on peut connaître la nature du sol et des bois qui le recouvrent, est annexée à l'appendice. Cette carte a été compilée sur les cartes forestières fournies par les arpenteurs qui ont subdivisé les cantons en lots.

Des cartes du pays au nord des lacs Huron et Supérieur sont aussi annexées à l'appendice.

#### ARPENTAGES DU BAS-CANADA.

Les arpentages faits dans le Bas-Canada, tels que désignés dans l'état annuel des terres arpentées et divisées en rangs et lots, et de l'exploration et tracé de certaines lignes de chemin de colonisation durant l'année expirée le 31 décembre 1863, sont disséminés dans onze comtés compris dans les districts suivants: Outaouais, St. François, Yamaska, Québec, Beauce, Rimouski, Chicoutimi et Gaspé.

##### OUTAOUAIS.

Dans le district d'Outaouais, l'arpentage et subdivision en lots du reste du canton d'Egan, ainsi que le réarpentage d'une partie de ce canton ont été effectués et embrassent ensemble une étendue de 73,570 acres, à part de la subdivision en lots des lisières triangulaires dans le canton de Leslie, lesquelles renferment 2,100 acres de terres, et que des colons du canton demandaient avec instance.

##### ST. FRANÇOIS.

Dans le district de St. François, une grande partie des cantons de Ditton, Chesham et Woburn, que traverse presque à leur milieu le chemin de colonisation projeté conduisant de Bury à la Rivière Arnold, dans le canton de Woburn, a été divisée en lots et rangs pour la colonisation, en arrière des rangs déjà tracés le long de la ligne de chemin projeté, et son étendue, avec la partie vérifiée de la première subdivision du canton de Marston, offre au-delà de 1,400 lots de 100 acres chacun à la colonisation, et renferme, y compris les lots irréguliers, 140,748 acres de terre.

##### YAMASKA

Dans le district d'Yamaska, avec l'autorisation du procureur-général du Bas-Canada, il a été fait un tracé de quelque importance pour définir les limites de la propriété des Sauvages de St. François et Abénakis, sur la Rivière St. François.



## QUÉBEC.

Dans le district de Québec, une ligne de chemin d'une grande importance pour la colonisation et l'établissement des terres de la couronne en arrière des seigneuries dans le voisinage de Québec, a été tracée et jalonnée sur une distance de dix milles et demi ; elle devra relier les établissements de la paroisse de St. Raymond, sur la Rivière Ste. Anne, en passant par le canton de Gosford, aux anciens établissements situés dans les seigneuries de St. Gabriel et de Fossambault et au grand chemin qui conduit de ces seigneuries à la cité de Québec.

## BEAUCE.

Dans le district de la Beauce, environ cinquante milles d'une ligne de chemin ont été tracés et jalonnés à partir de la chapelle, dans le 8ème rang de Cranbourne, comté de Dorchester, sur ou près le chemin actuel du gouvernement ; cette ligne part de St. Edouard de Frampton, traverse les rangs sud de ce canton et le canton de Watford transversalement dans toute sa largeur, puis elle oblique pour traverser le canton de Linière, jusqu'à son intersection avec le chemin de Kennebec, un demi-mille au nord de la chapelle qui se trouve à la Rivière de la Coudée, un des affluents de la Rivière du Loup.

On a aussi tracé et jalonné une autre ligne de chemin qui relie la Rivière Etchemin, dans Cranbourne, avec la Rivière de la Famine, dans Watford ; les lots ont été marqués sur ce chemin, ce qui forme, avec les lignes en arrière et les rangs de chemin, un arpentage de 141 milles. On a également tracé et jalonné une autre ligne de chemin sur la rive droite de la Rivière de la Chaudière, dans le comté de la Beauce, en partant des limites sud de la seigneurie d'Aubin Delisle, traversant la ligne de front des cantons de Jersey, Marlow, Rixborough et Spalding, jusqu'à la décharge du lac Mégantic, distance total de 32 milles. Cette ligne de chemin tire de l'importance d'une double raison : d'abord, elle traverse des régions généralement propices aux établissements agricoles, en second lieu, elle coupe les régions aurifères de cette partie du Bas-Canada ; elle mérite donc sérieuse considération.

## RIMOUSKI.

Dans le district de Rimouski, le canton de Tessier, situé en arrière de la seigneurie de Matane et contenant 25,587 acres de terre, a été arpenté et divisé en lots ; on a fait le même travail pour le reste du canton de Cabot, en arrière de la seigneurie de Métis, contenant 11,528 acres. Une partie du reste de ce canton, située sur le nouveau chemin de Métapédia, a été divisée de façon à ce que les lots aient front sur cette importante voie de communication jusqu'à sa jonction avec les terres déjà arpentées sur l'ancien chemin de Kemp. On a fait aussi, pour répondre aux besoins des colons actuels dans les quatre rangs de front du canton de Dénonville, un arpentage et une vérification de ce canton, dans le comté de Témiscouata.

## CHICOUTIMI.

Dans le district de Chicoutimi, 38,980 acres de terres, dans le canton d'Otis situé sur la rive sud de la Rivière du Saguenay, ont été divisés en lots et rangs. Un rang de lots des deux côtés du chemin de la Baie St. Paul et de la Grande-Baie a été établi, ainsi qu'autour d'un lac considérable situé presque au centre du canton.

Une grande portion du canton projeté de Boilleau, situé sur le 48ème parallèle de latitude, et traversé par le chemin postal de St. Urbain et de la Grande-Baie, et comprenant 33,101 acres, a été arpentée et divisée en lots et rangs. Les bords du grand lac des Ha ! Ha !

offrent un front très favorable à la colonisation actuelle. Les terres arables, formant environ 6,312 acres, ont également été divisées en lots dans le canton projeté de Falardeau situé en arrière des cantons de Tremblay et Simard ; la surface totale des terres arpentées dans ce district est donc de 78,393 acres.

## GASPÉ.

Dans le district et le comté de Gaspé, un arpentage *en bornage*, pour établir une ligne de division entre la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts, faisant face au golfe St. Laurent, et les terres de la couronne adjacentes, a été fait avec la co-opération du propriétaire qui a défrayé les dépenses de l'arpentage, comme c'est l'ordinaire en pareils cas.

En somme, la quantité de terre arpentée et divisée en lots pour la colonisation actuelle, dans les comtés et districts du Bas-Canada ci-mentionnés, comprend 337,461 acres dont l'arpentage, y compris les contours, n'a pas coûté plus de 5½ centins par acre, et, non compris les contours, un peu plus de 4 centins par acre, c'est-à-dire 1¼ centin de moins par acre que le coût moyen des arpentages en 1862.

En ce qui concerne l'exploration des lignes de chemins de colonisation, qui nécessite souvent celle de plusieurs milles avant de pouvoir déterminer le meilleur tracé d'un chemin, le coût moyen pour tracer et jalonner les lignes n'exécède pas \$20 par mille, comme il a été dit plus haut sous le titre de chaque district ou comté.

Le soussigné n'a pas cru devoir entrer dans aucun détail topographique des terres arpentées, telles qu'énumérées plus haut, parce qu'une description complète de chaque région ou canton sera donnée dans les extraits des rapports des arpenteurs contenus dans l'appendice du rapport annuel du commissaire pour l'année 1863. Tous les arpentages ci-dessus ont été exécutés en vertu d'instructions émanées dans les années 1861 et 1862.

## CHEMINS DE COLONISATION.

## HAUT-CANADA.

Pendant l'année 1863, on a fait les améliorations suivantes sur les chemins de colonisation :—

1°	Pembroke et Matawan. De l'embouchure de la Pétéwawa jusqu'à la Rivière à la Craie. Chemin neuf.....	10 milles.
2°	Addington. Réparations surtout dans les cantons de Sheffield et Caladar...	12 "
3°	Addington. Prolongement de ce chemin jusqu'à l'intersection avec le chemin Peterson. Chemin neuf.....	16 "
4°	Hastings. Changements dans les cantons de Tudor, Faraday, Herschel et Monteagle. Chemin neuf.....	25 "
5°	Burleigh. Prolongement de ce chemin au travers des cantons de Chandos et Cardiff, travaux donnés à contrat. Non achevés.....	20 "
6°	Victoria. Du coin N. O. de Dalton pour aller rejoindre le chemin de Peterson. Chemin neuf.....	14 "
7°	Muskoka. Principalement en traversant le canton de Stephenson. Chemin neuf.....	10 "
8°	Jonction d'Orillia et Muskoka. Comme auxiliaire du chemin de la Muskoka, réparations.....	12 "

On a aussi amélioré cent dix-neuf milles, dont 85 sont des chemins neufs, et 34 des chemins réparés. Pour les améliorations secondaires et autres détails, voir les rapports du surintendant et de l'inspecteur, appendices 39 et 40.

En outre des améliorations ci-dessus, les chemins suivants ont été arpentés en 1863:—

1° Changement dans le chemin de Hastings en traversant le canton de Tudor.	14 milles.
2° Prolongement du chemin Victoria .....	14 “
3° Changement dans le chemin de Pembroke et Matawan.....	20 “
4° Chemin de Parry Sound.....	44 “
5° Chemin de la Corne de Cerf.....	34 “
6° Chemin de la Rivière au Corbeau.....	40 “

## *PROGRES DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE COLONISATION DANS LE HAUT-CANADA.*

### CHEMIN D'ADDINGTON.

La récolte ayant été fort mauvaise en 1862, et les denrées étant très-rares, plusieurs des colons ont quitté ce chemin, de sorte que la population est moindre que l'année dernière. Bien que le temps ait été propice, la récolte a été beaucoup moindre que l'an dernier, faute de grains de semence. 285 acres ont été défrichés pendant l'année, et l'abattis a été fait sur 150.

M. Perry, agent résidant, estime à \$31,465,80 la valeur totale du produit des terres des colons. Les habitants ont grandement profité des travaux qu'on a faits sur le chemin. Pour les détails statistiques, voir le rapport de M. Perry, Appendice No. 26.

### CHEMIN DE BOBCAYGEON.

M. Hughes, agent résidant, fait rapport que la population de la partie sud du chemin s'élève maintenant à 1,002 habitants; nombre d'acres défrichés, 2,499½; en abattis, 322½. La récolte a été beaucoup plus abondante qu'en 1862.

La population s'est accrue plus rapidement que sur les concessions gratuites, les anciens colons ayant subdivisé leurs lots pour les céder aux nouveaux arrivants.

Monsieur Hughes évalue à \$35,373,20 les récoltes et le produit de différents travaux des colons. (Voir les détails dans son rapport, Appendice No. 28.)

Sur la partie nord de ce chemin, qui est sous la charge de M. Boswell, il y a 39 colons qui occupent des lots de concession gratuite. Ils ont défriché 144½ acres, dont M. Boswell évalue le produit à \$4,407,80. Ils ont 63 têtes de bétail.

---



---

### CHEMIN DE HASTINGS.

Vingt-deux nouveaux colons se sont établis sur ce chemin pendant l'année; il s'y trouve en conséquence 398 propriétaires de lots de concession gratuite. M. Hayes, agent résidant, a vendu 7,200 acres de terre dans les cantons adjacents. 817 acres ont été défrichés ou sont en voie de défrichement, ce qui fait un total de 5,370 acres en voie d'amélioration. M. Hayes évalue à \$62,725.20 les récoltes et les produits industriels des colons.

Les récoltes n'ont aucunement souffert des insectes, de la rouille ni de la nielle, et ont été, en général, tout ce qu'on pouvait désirer.

Des moulins à scie et à blé ont fonctionné pendant l'année; plusieurs écoles ont été ouvertes. Le nombre des bureaux de poste a augmenté, et les établissements ont été régulièrement visités par des ministres des différentes dénominations religieuses. Pour les détails, voir le rapport de M. Hayes, Appendice No. 29.

---

### CHEMIN DE MUSKOKA.

La facilité d'accès et la grande quantité de bonne terre sur ce chemin promettent de le rendre un des chemins de colonisation les plus prospères du Haut-Canada. La population et les produits agricoles ont presque doublé pendant l'année dernière, durant laquelle on a également défriché 613 acres, mis 200 acres en abattis et construit 47 maisons et granges.

M. Oliver, agent résidant, évalue à \$16,207.50 les produits de l'année. Les colons ont 222 têtes de bétail. M. Oliver a vendu, dans les cantons avoisinant la route, acres de terre, sur lesquels il y a actuellement plus de huit cents habitants, qui ont déjà défriché 1200 acres et en ont mis plus de 200 en abattis. M. Oliver évalue à \$23,034.02 le produit des terres de ces colons, ce qui forme un total de \$41,991.20, dans son agence.

Les colons ont été récompensés de leurs efforts par une bonne récolte; des moulins à blé et à scie, des tavernes, des magasins, des bureaux de poste et des maisons d'école forment les améliorations de l'année. Voir l'Appendice No. 30 pour l'état détaillé.

---

### CHEMIN D'OPÉONGO.

Vingt-trois personnes ont pris des terres sur ce chemin pendant l'année; 9 d'entre elles ont pris la place de colons qui ont volontairement abandonné leurs lots, et 6 ont pris des lots confisqués. 11 seulement sont des colons *bonâ fide*; les autres n'ont pris des lots que pour avoir le bois de sapin qui s'y trouve. 2,237 acres ont été mis en culture cette année et ont produit une récolte que M. French évalue à \$50,728.66. Il y a maintenant sur ce chemin huit écoles communes qui sont bien suivies. Pour les détails, voir le rapport de M. French, Appendice No. 31.

---

---

*PROGRES DE LA COLONISATION SUR LES CHEMINS DE  
COLONISATION DANS LE BAS-CANADA.*

---

CHEMIN ELGIN.

On a établi, sur ce chemin, 258 lots, sur lesquels il y a aujourd'hui 93 résidents. La population s'élève à 470 âmes. 1,507 acres ont été défrichés, et 741½ mis en abattis. Les colons ont 342 têtes de bétail. Ils ont semé, l'an dernier, 1068 minots de grain et de pommes de terre, mais la sécheresse des mois de juin et juillet et la gelée au commencement de septembre ont fait que la récolte n'était même pas suffisante pour leur consommation, et ils ont dû chercher de l'emploi dans les chantiers les plus voisins.

M. Drapeau, agent résidant, estime à \$4,359.30 la valeur de leur récolte, et à \$3,487.58 celle de leurs autres produits industriels. Pour les détails, voir son rapport, Appendice No. 33.

CHEMIN TACHÉ.

Sur la section S. O. de ce chemin, M. Drapeau a établi 312 lots, sur lesquels habitent 160 familles, formant une population totale de 745 âmes. 3034 acres ont été préparés pour les semences, et 480 de plus sont en voie de préparation. Les colons ont bâti 146 maisons et 151 granges. Ils ont 1009 têtes de bétail. M. Drapeau évalue à \$16,056.92 leurs récoltes qui ne semblent point avoir souffert ni de la sécheresse ni des gelées du printemps ; leurs produits industriels sont évalués à \$8,913.38. Voir son rapport ci-dessus mentionné.

Sur la partie N. E. de ce chemin, qui est sous la surintendance de M. Lepage, 21 colons occupent actuellement des terres. 323 acres ont été défrichés et 74 mis en abattis. M. Lepage évalue la récolte à \$1,584.77, et les produits de l'industrie domestique (toiles et tissus de laine) à \$157.02. Les colons ont 179 têtes de bétail, évaluées à \$1,462.50.

CHEMIN DE MÉTAPÉDIAC.

M. Lepage, qui surveille la colonisation des terres situées sur ce chemin, fait rapport qu'elle avance rapidement. On a établi 74 lots, dont 29 sont occupés par les colons actuels qui ont défriché 989½ acres et en ont mis 186 en abattis. Il évalue la récolte de l'année dernière à \$3,711.76 et les autres produits industriels à \$259.36. Les colons possèdent 363 têtes de bétail évaluées à \$2,853.

Pour plus amples détails, voir le rapport de M. Lepage, Appendice No. 34.

Le chemin de Matane et de Cap de Chatte, sur la rive sud du St. Laurent, a 36 milles de long.

Sur ce chemin, 17,554 acres ont été divisés en lots de concession gratuite. On a établi 11,078 acres, dont 9,322 sont occupés par les colons actuels. Les premières concessions gratuites furent faites au mois d'octobre 1860. Il y a maintenant 110 familles résidant sur les lots ; 32 de ces familles se sont établies l'année dernière. La population totale est de 576 âmes.

Monsieur Charles Roy, arpenteur provincial et agent résidant, fait rapport que la récolte de l'année dernière a été en-dessous de la moyenne ordinaire, en conséquence de la perte par le feu, au mois de juillet, de 100 minots de blé semés à la nouvelle saison. Par suite de cet incendie, le nombre des têtes de bétail s'est également trouvé diminué, vu la destruction du fourrage. 75½ acres sont prêts à être labourés, 1,452 acres sont défrichés et déjà ensemencés, et on va défricher 943 autres acres.

Les 755 acres ensemencés l'année dernière produisirent 14,209 minots.

M. Roy évalue la récolte de 1863 à \$13,123; le bétail, à \$6,112; le produit des pêcheries, à \$4,732. Une église et deux moulins à scie ont été construits.

#### CHEMIN DU GOLFE.

Ce chemin s'étend du Cap de Chatte à la grande Rivière au Renard (distance de 128 milles); elle relie au reste de la province les établissements de la Côte Sud du golfe St. Laurent. La colonisation de ce chemin a également été confiée à M. C. Roy. Du Cap de Chatte, en descendant, il n'y a encore que 14½ milles d'ouverts. Le reste de la ligne fut exploré en 1861, par M. G. H. Baillargé, arpenteur provincial, aussi près de la rive du St. Laurent que la nature du pays et la commodité des établissements de pêche de la côte pouvaient le permettre.

En 1861, la population résidant sur les terres de la couronne, entre Ste. Anne des Monts et la Rivière de la Magdeleine, était seulement de 95 âmes; elle se monte aujourd'hui à 209. Les colons avaient 116 acres prêts à être labourés, 156½ défrichés et ensemencés, et 167½ mis en abattis; 163 acres étaient en culture l'année dernière; M. Roy, en évalue la récolte à \$2,361. 200 têtes de bétail sont évaluées à \$2,007; et le produit des pêcheries à \$4,004. Pour plus amples détails, voir son rapport, Appendice No. 32.

#### OBSERVATIONS GENERALES.

##### VENTES.

La quantité de terres de la couronne vendues pendant l'année 1863 n'a pas été aussi considérable qu'en 1862. La diminution s'est fait sentir dans le Haut-Canada; dans le Bas-Canada on a vendu un peu plus que l'année dernière. Le montant total du revenu des terres perçu l'an dernier, comparé avec celui de 1862, indique une diminution encore plus considérable; le montant perçu en 1862, était de \$701,890, tandis que l'année dernière il était seulement de \$555,016. Dans mon rapport pour 1862, je prévoyais ces résultats, et j'indiquais les causes auxquelles on devrait les attribuer. Il n'est pas hors de propos de rappeler les faits alors mentionnés. Un montant considérable d'arrérages, s'élevant à six ou sept millions de piastres, reste dû sur les terres de la couronne. Il est impossible de faire rentrer même une partie de ces fonds sans avoir recours à des mesures de rigueur. La trop grande indulgence du gouvernement, dans ses transactions antérieures avec les acquéreurs de terres de la couronne, a donné naissance à un sentiment général de sécurité contre la confiscation ou les pertes pour non-exécution des engagements pris, et maintenant les menaces du département n'ont que peu ou point d'effet. Il y a plus, l'accu-

mulation des arrérages ne fait que retarder les paiements au lieu de les hâter. L'espoir d'obtenir une réduction sur le prix de vente ainsi que sur l'intérêt accumulé, espoir auquel le mode d'action du gouvernement dans plusieurs cas a certainement donné naissance, a eu pour effet d'inonder le département des demandes de débiteurs qui voudraient avoir remise totale ou partielle de leurs dettes. Ces demandes sont souvent accompagnées d'affidavits, de pétitions des municipalités, de pétitions de membres du parlement, d'ecclésiastiques, etc., toutes choses qui occasionnent beaucoup de travail aux officiers subalternes du département et sont une source de tracas pour son chef. Mais le revenu du département gagne fort peu à toute cette correspondance. En 1859, on adopta des règlements ou se trouvaient les clauses suivantes :

“ 15° Que prompts paiements seront dans tous les cas faits aux termes du contrat, et que tout défaut sera sous peine de forfaiture de tous paiements antérieurs et de tous droits à la terre.”

16° Que dans les cas de ventes déjà faites, le paiement d'arrérages sera exigé, et qu'avis public sera donné dans la *Gazette Officielle*, et par les voies ordinaires de publicité, qu'à moins que ces arrérages ne soient payés dans le cours de douze mois à compter du premier jour de janvier 1859, la terre à l'égard de laquelle il y aura eu défaut retournera à la couronne et sera vendue de nouveau ; et à l'égard de tous prix d'achat et d'intérêt qui, à l'avenir, deviendront dus, un prompt paiement en sera exigé.

#### COLONS IRREGULIERS (*SQUATTERS*.)

17° Que le système de reconnaître l'occupation sans autorisation de terres, communément connu comme “occupants sans licence” (*squattling*), soit discontinué, sujet aux dispositions suivantes, savoir :

Qu'avis public et général soit donné par le département des terres de la couronne, qu'à partir du premier jour de septembre prochain, aucune réclamation de préemption à raison de telle occupation ne sera prise en considération, et qu'aucune réclamation pour telle préemption qui n'est pas actuellement de nature propre à être admise, ne sera valable par ce que pourra ci-après représenter la partie, et qu'en conséquence ses labours seront perdus.”

Ces règlements n'ont point été appliqués en toute rigueur, et il ne serait même pas possible de les appliquer sans faire naître une panique générale dans les nouveaux établissements, et alarmer ainsi que gêner considérablement les anciens colons.

Les arrérages dus par les acheteurs qui n'ont pas remplis les conditions qui règlent la colonisation offrent beaucoup moins de difficultés. En appliquant les règlements dans ce cas, on ne renvoie pas les colons. Au contraire, par ce moyen, on active la colonisation du pays. L'an dernier, je fis dresser des listes de tous les lots qui avaient été vendus dans les cantons de Grey, Huron, Bruce et Wellington et quelques cantons de Simcoe, lots sur lesquels il n'a pas été fait plus de deux versements, le reste étant encore dû, et qui, d'après les rapports des agents locaux, étaient encore inoccupés. Ces lots furent déclarés confisqués et la vente à l'encan en fut annoncée. A la date du 1er mars 1864, plusieurs de ces ventes ont déjà eu lieu et les résultats ont été des plus satisfaisants. Dans les cas où le premier acquéreur ou son ayant-cause avait fait quelque amélioration sérieuse avant le jour de la vente, le lot était retiré. De cette façon on a retiré, dans presque tous les cas,

paiement des arrérages en tout ou en partie. La condition des nouvelles ventes était le paiement comptant des deux-cinquièmes du prix d'achat, la balance devant être payable en trois versements annuels avec intérêt. Comme une grande partie des terres ainsi confisquées et revendues était d'une qualité inférieure, ce qui, probablement, avait décidé les premiers acquéreurs à les abandonner, ou n'a pas imposé aux nouveaux acheteurs la condition d'établissement immédiat. Dans plusieurs cas, les lots confisqués ont été achetés par les propriétaires des terrains adjacents qui y trouveront du bois et des pâturages. Grâce à ces mesures, le département a réalisé un montant considérable ; la destruction ou l'enlèvement contrairement à la loi du bois sur les terres de la couronne a été empêché, l'amélioration des lots propres à la culture s'est trouvé activée, et tous ont été soumis aux taxes municipales. On se propose d'employer les mêmes moyens dans tous les comtés où il se trouve des terres inoccupées et sujettes à la confiscation dans des circonstances analogues. Afin de ne pas trop sévèrement presser les personnes qui avaient payé des sommes considérables aux premiers acquéreurs pour le transfert de leurs droits, et qui avaient réellement l'intention d'occuper leurs lots, je donnai instruction à l'officier chargé des ventes d'annoncer publiquement que les enchères pourraient être annulées si le premier acquéreur, ou son ayant-cause, prenait possession, avant le premier jour de juillet prochain, en payant la balance due à la couronne avec intérêt sur les deux versements déposés par l'acheteur à l'encan. C'est ainsi que j'ai évité une trop grande rigueur dans les cas nombreux où des colons actifs, mais encore pauvres, travaillent dans les anciens établissements pour acquérir les moyens de payer leurs lots et d'aller s'y établir.

## MINES.

### BAS-CANADA.

Durant l'année, on a reçu de nombreux rapports au sujet de découvertes d'or dans le Bas-Canada, et de cuivre, plomb et autres matières économiques dans les deux sections de la province. La présence de l'or dans la vallée de la Chaudière et sur d'autres points des cantons au sud du St. Laurent avait déjà été bien constatée par Sir William Logan et signalée de temps à autre dans ses rapports annuels. Mais la découverte par les résidents de la localité, l'été dernier, de quantités considérables du précieux métal sur un petit cours-d'eau appelé le *Gilbert*, qui est un des affluents de la Rivière Chaudière, eut un grand retentissement et engagea un grand nombre de personnes de la province et même des Etats-Unis, à "*explorer*" les vallées et rivières de la prétendue région aurifère. Ces faits vinrent à la connaissance du département, qui reçut en même temps de nombreuses demandes d'achat de terres dans ces cantons, pour l'exploration des mines et non pour d'autres établissements. Je jugeai alors prudent de dépêcher un officier du département vers les localités où on extrayait de l'or, en le chargeant de faire rapport sur la nature et l'étendue de ces opérations minières. M. Judah, commis du domaine de la couronne pour le Bas-Canada, reçut des instructions le 12 septembre et, le 8 octobre suivant, son rapport fut soumis à l'Assemblée législative (le parlement était alors en session) en réponse à une adresse demandant les papiers à ce sujet. Ce rapport fut imprimé et répandu dans le public. Il paraît qu'il y a trente ans on avait déjà découvert de l'or sur le *Gilbert*. Ce cours-d'eau, connu aussi sous le nom de *Touffe des Pins*, est compris dans les limites de la seigneurie



Rigaud-Vaudreuil. Les titulaires de cette seigneurie demandèrent et obtinrent, en 1846, une concession d'exploitation à perpétuité des métaux royaux sur la dite seigneurie, en se soumettant à un droit de régal de dix pour cent. Les opérations entreprises à diverses époques en vertu de cette concession n'eurent que peu de succès jusqu'en 1863, époque à laquelle un riche dépôt d'alluvion fut fortuitement découvert par une personne qui faisait des recherches pour son propre compte. Pendant l'été, des mineurs furent à l'ouvrage en nombres variant d'une ou deux douzaines à deux ou trois cents. Les résultats furent très-variables; certains mineurs étaient très-heureux, d'autres n'avaient que peu de succès; mais M. Judah en a vu assez pour constater que l'exploitation de cette mine serait avantageuse. L'individu qui avait découvert la mine avait retiré, avec trois associés, pendant toute la saison, de l'or pour une valeur de \$10 par jour, et le produit s'est même élevé plus tard, d'après l'aveu qu'ils ont fait eux-mêmes à M. Judah, à \$15 environ par jour.

M. Judah fait rapport que la quantité totale d'or extraite avant son arrivée représente une valeur de plus de \$18,000. Il s'était élevé des difficultés entre les parties auxquelles les concessionnaires avaient affermé leurs droits pour 15 ans et les acheteurs des lots sur lesquels se faisait l'exploitation; mais ces différends n'ont pas eu de conséquences sérieuses. Les opérations continuaient avec ordre et tranquillité. Mais M. Judah fait rapport que de graves inconvénients ont résulté de la mauvaise distribution des "placers," dont plusieurs n'avaient pas l'avantage d'avoir front sur la rivière pour faire le lavage du minerai.

Il ne semble pas que d'autres opérations importantes aient été commencées ailleurs, et toutes se bornaient à l'extraction du minerai d'alluvion. Ultérieurement à la date du rapport de M. Judah, on a reçu des avis d'après lesquels il paraîtrait que les opérations se sont continuées sur la rivière jusqu'à la fin de la saison, et que la valeur totale des minerais d'extraction peut être évaluée à \$40,000 ou \$50,000.

Des explorateurs prétendent que l'or existe partout dans la vallée de la Chaudière; la couleur qui en indique la présence se manifeste non seulement dans les vallées et les cours-d'eau, mais même sur les collines. Récemment, dans les cantons d'Ascot et Hatley et quelques autres parties des cantons de l'Est, on a fait des découvertes d'or en dépôts d'alluvion et en veines quartzites. On peut s'attendre à une grande affluence d'explorateurs et de mineurs au commencement du printemps prochain, de là la nécessité de faire une nouvelle loi pour déterminer et protéger les droits de la couronne et des particuliers, en ce qui concerne les métaux précieux et les opérations minières commencées ou projetées. Une loi de cette nature, basée sur l'expérience des autres pays où se fait l'exploitation des mines, devra être adaptée aux circonstances spéciales de notre pays. Comme l'or et l'argent sont expressément réservés par la couronne dans la concession de terrains aux particuliers, avec le droit de passage et l'usage des rivières et cours-d'eau pour l'exploitation des mines, il ne semble pas difficile de rédiger une pareille loi. La reconnaissance d'un droit de préemption au propriétaire pour l'exploitation des mines sur ses terres, à des conditions analogues à celles qu'en pourrait adopter dans le cas de découvertes de mines sur les terres de la couronne, semblerait raisonnable et n'entraverait point, avec de bons règlements, les découvertes et le développement de cette nouvelle source de revenu et de richesse.

En raison des circonstances exposées ci-dessus, on a cru convenable de suspendre la vente des terres incultes dans les cantons situés dans les régions aurifères jusqu'à ce que la

législature ait examiné l'opportunité de soumettre ces ventes à de nouveaux règlements en ce qui concerne les mines.

En ce qui regarde les métaux de qualité inférieure dans le Bas-Canada, la règle actuellement suivie est de réserver, dans les concessions, un droit de régal de deux et demi pour cent, mais il n'y a point de moyen indiqué pour la perception de ce droit de régal, ni de règlements applicables à cette catégorie de mines ; ce serait encore l'objet d'une nouvelle loi.

3,519 acres de terres minérales dans les cantons de Garthby, Ham, Ham-Sud, Wolfstown et Wotton ont été vendus l'année dernière pour un montant de \$3,312,20, conformément aux règlements du 21 avril 1862.

#### HAUT-CANADA.

Quatre étendues de terres minérales, formant seulement ensemble 1,040 acres et situées sur les lacs Huron et Supérieur, ont été vendues pendant l'année, aux termes des règlements du 21 mars 1861, tels que modifiés par l'ordre du 21 avril 1862, qui réduisait chaque demandant à 400 acres. Dans les régions inexplorées, le prix de l'acre est d'une piastre et doit être payé intégralement lors de la vente, le demandant devant fournir un plan et une description de la localité afin qu'on puisse l'identifier sur la carte officielle.

Dans les cantons arpentés, les terres minérales sont vendues aux prix des terrains adjacents qui, dans le district d'Algoma, est de 20 centins l'acre. On réserve un droit de régal de deux et demi pour cent sur la valeur du minerai d'extraction. Telles sont les seules conditions de la concession.

De nombreuses demandes ayant été faites pour l'achat des terres minérales comprises dans les limites des locations qui sont encore au nom des premiers concessionnaires en vertu des règlements du 7 novembre 1846, du 29 janvier 1847 et du 23 septembre 1853, il sera nécessaire de prendre des mesures précises au sujet des locations confisquées. Les paiements sur ces achats sont dus depuis longtemps, et d'autres conditions n'ont pas été remplies.

Dans certains cas, les concessionnaires ont dépensé des sommes considérables pour l'exploitation des mines.

Depuis que ce qui précède est écrit, le soussigné a eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence un nouveau code de règlements pour la vente des terres minérales ; ces règlements ayant obtenu l'approbation de Votre Excellence, et étant d'un haut intérêt pour le public, je les joints à ce rapport, bien qu'à la rigueur, ils dussent faire partie de celui de 1864 :—

#### “ TERRES MINÉRALES.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Québec, 3 mars, 1863.

*Règlement concernant la vente des terres minérales approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil.*

1. Les locations ne seront pas plus que de quatre cents acres.
2. Les dimensions des locations dans les territoires non arpentés seront de quarante chaînes de front sur cent chaînes de profondeur, et bornées par des lignes courant vrai nord et sud, et est et quest, ou aussi près de ces dimensions que la configuration de la localité le permettra.

3. Celui qui demandera une location dans un territoire non-arpenté devra fournir un plan et une description d'icelle faits par un arpenteur provincial.

4. Le prix sera d'une piastre l'acre, payable lors de la vente.

5. Une taxe ou droit d'une piastre par tonneau sera chargé sur tous minéraux extraits d'une location, payable lorsqu'ils seront emportés des mines.

Cette condition s'applique à toute terre minérale vendue depuis le 1er avril, 1862, et est imposée au lieu du droit régalien de deux et demi par cent établi sur les minéraux extraits de ces terres.

6. Dans les cantons arpentés les lots qui offriront quelques indices de mines seront vendus aux conditions sus-mentionnées, mais pas moins d'une piastre l'acre dans aucun canton, et au même prix que les autres terres dans le canton, lorsqu'il est de plus d'une piastre l'acre.

7. Il ne sera vendu qu'une location de quatre cents acres à une même personne.

8. Les règlements sus-mentionnés ne s'appliquent pas aux mines d'or et d'argent.

9. Tous les règlements antérieurs incompatibles avec les présents sont abrogés."

WM. McDOUGALL, Commissaire.

Toutes locations de terres minérales sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur et sur les îles adjacentes, qui étaient, le 15 mars 1861, sujettes à confiscation pour non-accomplissement des conditions de vente et de locations, et qui sont demeurées sujettes à confiscation jusqu'à ce jour, sont confisquées.

Les locataires et leurs ayant-cause, pourvu que les transports aient été faits avant cette date, pourront appliquer les paiements faits sur toute location, en sus et au-dessus du dépôt ou premier versement, à l'achat de ces locations ou de toute autre qui pourra être offerte en vente au temps de leur demande; mais cette demande sera considérée comme un nouvel achat, sujette aux règlements en force, et devra être déposée au département des terres de la couronne le ou avant le premier jour de novembre, A. D., 1864.

WM. McD., Comm.

Tant de rapports contradictoires ont circulé au sujet de la position et de la qualité des terres de la couronne offertes en vente dans le Haut-Canada que j'ai cru de mon devoir de recueillir tous les renseignements possibles à ce sujet, non seulement pour guider le département dans le tracé des chemins de colonisation, la concession des permis d'exploitation du bois et les réponses aux demandes des *squatters* et des colons qui veulent s'établir, mais aussi pour fournir au gouvernement et à la législature les données nécessaires pour l'adoption des mesures d'intérêt public. On trouvera, jointe à ce rapport, une carte coloriée qui indique la nature du terrain et du bois dans les cantons nouvellement arpentés entre la rivière de l'Outaouais et la Baie Géorgienne. Cette carte a été faite avec soin d'après les journaux des arpenteurs et les cartes pour les bois qui depuis 1859, font partie des rapports des arpenteurs. Ces rapports ont été vérifiés en les comparant aux rapports des explorations pour les limites de bois, les chemins de colonisation, lignes d'exploration, etc., qui ont été tracés à différentes époques et coupent presque tous les cantons indiqués sur la carte coloriée. Une carte semblable mais nécessairement moins complète des cantons explorés sur les côtes Nord des lacs Huron et Supérieur accompagne également ce rapport.



---

---

APPENDICE

AU

Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne

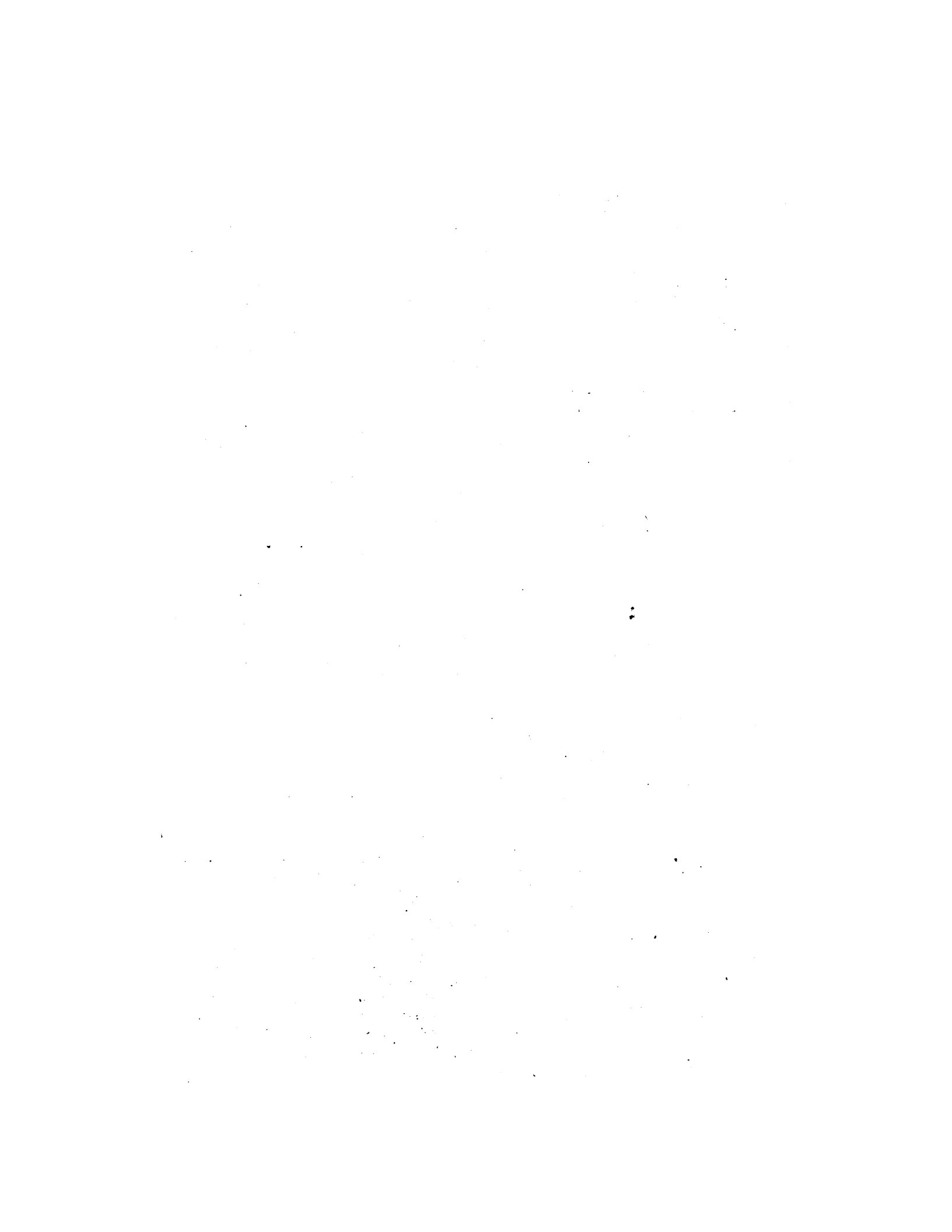
POUR 1863.

---

---

## MATIÈRES DES APPENDICES.

	Page
Liste des officiers et des commis du département.....	1
Liste des agents des terres de la couronne pour le Bas-Canada.....	5
Liste des agents des terres de la couronne pour le Haut-Canada.....	7
Liste des agents des bois du Canada.....	8
Liste des agents de la seigneurie de Lauzon, du domaine de la couronne et des biens des Jésuites...	9
Etat du nombre d'acres vendus.....	10
Etat des recettes qui sont considérées comme revenu.....	11
Etat des dépenses faites à compte des frais d'administration.....	12
Etat des perceptions.....	13
Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Haut-Canada.....	14
Etat des recettes et déboursés à compte des réserves du clergé, Bas-Canada.....	15
Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles communes, Haut-Canada.....	16
Etat des recettes et déboursés à compte des terres des écoles de grammaire, Haut-Canada.....	17
Etat des recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites, Bas-Canada.....	18
Etat de la recette et de la dépense à compte de la seigneurie de Lauzon, Bas-Canada.....	19
Etat de la recette et de la dépense du domaine de la couronne, Bas-Canada.....	20
Etat des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, Canada.....	21
Tableau des arpentages, Bas-Canada.....	22
Tableau des arpentages, Haut-Canada.....	24
Etat général des bois et forêts.....	28
Etat des travaux du bureau.....	48
Etat des recettes et dépenses à compte des pêcheries.....	49
Etat des dépenses à compte des pêcheries, 1862 et 1863.....	50
Etat des réclamations pour primes de pêche.....	51
Tableau des paiements faits comme primes de pêche.....	52
Rapport de l'agent du chemin d'Addington.....	53
Rapport de l'agent de la partie nord du chemin de Bobcaygeon.....	55
Rapport de l'agent de la partie sud du chemin de Bobcaygeon.....	56
Rapport de l'agent du chemin de Hastings.....	58
Rapport de l'agent du chemin Muskoka.....	63
Rapport de l'agent du chemin d'Opéongo.....	67
Rapport de l'agent pour les chemins de Matane, Cap de Chatte et du Golfe.....	69
Rapport de l'agent de la partie nord-est des chemins Métapédiac et Taché.....	77
Rapport de l'agent de la partie sud-ouest des chemins Elgin et Taché.....	82
Extraits du rapport de l'agent des terres de l'artillerie.....	90
Rapport du surintendant des chemins de colonisation, Haut-Canada.....	90
Extraits du rapport de l'inspecteur des chemins et des arpentages, Haut-Canada.....	95
Rapport du surintendant des pêcheries, Haut-Canada.....	103
Rapport du surintendant des pêcheries, Bas-Canada.....	104
Rapport du magistrat P. Fortin.....	108
Rapport des gardes-pêche.....	174
Extraits des rapports des arpenteurs, Bas-Canada.....	175
Extraits des rapports des arpenteurs, Haut-Canada.....	193
Rapport du député-surintendant général des affaires des Sauvages.....	202
Rapport de l'inspection des bois, Bas-Canada.....	224
Rapport de l'inspection des bois, Haut-Canada.....	229
Carte des bois d'Outaouais et du territoire de Huron.....	230



APPENDICE No. 1.

LISTE des OFFICIERS et des COMMISS du département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

Designation.	Nom.	Traitement annuel. \$ cts.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
Commissaire.....	L'hon. W. McDougall.....	5000 00	1862, mai 24	.....	.....
Assistant-commissaire.....	Andrew Russel.....	2600 00	1839, nov. 22	Lord Sydenham	.....
Sous-arpenteur général.....	Joseph Bouchette.....	2400 00	1818, mar 18	Sir J. C. Sherbrooke	.....
Comptable et caissier.....	William Ford.....	1610 00	1852, avril 10	Commis. des terres de la couronne	.....
Arpenteur et dessinateur.....	E. T. Fletcher.....	1360 00	1841, déc. 21	Arpenteur-général Parke	.....
Chef des arpentages, Haut-Canada	Thomas Devine.....	1600 00	1846, juill. 11	Commis. des terres de la couronne	.....
Arpenteur et dessinateur.....	G. G. Dunlevie.....	1320 00	1852, mar. 22	do	.....
do	J. W. Bridgland.....	1600 00	1856, jan. 22	do	.....
do	E. Fox.....	1080 00	1857, sept. 28	Gouverneur en conseil.....	.....
Dessinateur.....	J. F. Bouchette.....	1160 00	1854, jan. 9	Commis. des terres de la couronne.	.....
do	S. P. Bauset.....	1060 00	1854, juil. 1	do	.....
Arpenteur et dessinateur.....	E. E. Taché.....	1040 00	1861, avril 3	do	.....
Dessinateur.....	H. F. Hayward.....	912 50	1857, juin 29	do	.....
Surlintendant des bois et forêts.....	P. M. Partridge.....	1600 00	1851, fév. 19	do	.....
Commiss de 1re classe.....	Thomas Hector.....	1610 00	1839, juin 17	Sir George Arthur.....	.....
do	H. J. Jones.....	1360 00	1840, nov. 9	do	.....
do	J. C. Tarbutt.....	1610 00	1841, juin 1	Gouverneur-général.....	.....
do	W. F. Collins.....	1610 00	1843, août 7	Commis. des terres de la couronne	.....
do	F. T. Judah.....	1600 00	1849, juin 12	do	.....
do	E. A. Genéreux.....	1440 00	1849, nov. 1	do	.....
do	Jeremiah Alley.....	1360 00	1848, fév. 6	do	.....
do	J. Morphy.....	1360 00	1851, juil. 5	do	.....
do	J. Tolmie.....	1360 00	1853, oct. 22	do	.....
do	Thomas Hammond.....	1360 00	1842, jan. 24	do	.....
do	F. A. Hall.....	1360 00	1847, jan. 1	M. le secrétaire Daly.....	.....
do	J. V. Gate.....	1280 00	1856, sept. 11	Commis. des terres de la couronne.	.....
do	W. F. Whiteher.....	1360 00	1847, avril 1	do	.....
do	V. E. Tessier.....	1050 00	1852, août 7	do	.....
Commiss de 2e classe	A. Kirkwood.....	1080 00	1854, mar. 21	do	.....
do	A. T. Taylor.....	1080 00	1854, oct. 29	do	.....
do	F. D. Dugal.....	1060 00	1854, fév. 18	do	.....
do	F. Chassé.....	1060 00	1855, mai 28	do	.....
do	L. A. Robitaille.....	1060 00	1855, avril 1	do	.....
do	D. A. Grant.....	1060 00	1856, août 1	do	.....
do	J. J. Prédergast.....	1060 00	1851, août 1	do	.....
do	G. B. Cowper.....	950 00	1857, oct. 17	do	.....
do	L. D. Lemoine.....	912 50	1858, avril 27	do	.....
do	De Verd Fischer.....	980 00	1861, nov. 1	do	.....

Destiné le 14 août 1863.



**APPENDICE No. 1.—Suite.**  
**LISTE des OFFICIERS et COMMISS du département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 31 décembre 1863.**

Désignation.	Nom.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Par qui nommé.	Remarques.
Commiss de 2e classe	Jerome Alley	\$ 940 00	1858, avril 24	Commiss. des terres de la couronne.	Destitué le 30 avril 1863
do	Thomas Morkill	912 50	1858, avril 24	do	
do	W. E. Collins	912 50	1859, nov. 28	do	
Commiss de 3e classe	John Innes	760 00	1848, nov. 1	do	
Dessinateur surnuméraire	E. Cayley	2 00 par jour	1860, juin 1	do	Destitué le 31 août 1863.
do	A. L. Russell	2 00	1861, oct. 31	do	
do	W. Barton Von Koerber	2 50	1862, oct. 1	do	
Commiss surnuméraire	D. C. Mackenzie	2 50	1860, juin 18	do	
do	J. M. Grant	2 00	1866, mai 12	do	
do	G. Lindsay	2 50	1860, fév. 4	do	
do	G. Vanfelson	2 50	1860, oct. 8	do	
do	J. Nickinson, jr.	2 00	1860, nov. 8	do	
do	D. G. B. Ross	2 00	1861, avril 15	do	
do	H. B. Dufort	2 00	1861, juin 7	do	
do	L. Berthelot	2 50	1861, sept. 25	do	
do	A. T. Scott	2 00	1861, oct. 24	do	
do	F. Norton	2 50	1860, mar. 30	do	
do	W. Ebbs	2 50	1862, avril 3	do	
do	R. H. Browne	2 00	1862, mai 14	do	
do	R. Temple	2 00	1863, sept. 4	do	
do	J. B. McDonald	2 00	1863, sept. 10	do	A quitté le département le 30 septembre 1863.
do	J. Murphy	2 00	1863, sept. 16	do	
do	J. S. Thomson	2 00	1863, oct. 21	do	
do	J. U. Gregory	2 00	1863, déc. 16	do	
Gardiens de bureau	John Bradshaw	500 00	1852, mar. 27	do	
Message	George Fisher	416 00	1844, sept. 1	do	
do	P. Cahill	450 00	1856, sept. 2	do	
do	P. Potvin	450 00	1859, sept. 1	do	

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Québec, 31 décembre 1863.

## APPENDICE No. 1. (a.)

LISTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronne, pour l'année expirée le 31 décembre 1863, indiquant les différentes divisions du département.

Branches.	Nom.	Désignation.
	Hon. W. McDougall .....	Commissaire.
	Andrew Russell .....	Assistant commissaire.
Arpentages et brevets d'invention, B.-C. ....	J. Bouchette .....	Sous-arpen-teur général.
	E. T. Fletcher.....	Chef arpen-teur et dessinateur et inspecteur des arpentages.
	G. G. Dunlevie .....	Arpen-teur et dessinateur.
	J. F. Bouchette .....	Dessinateur.
	E. E. Taché.....	Arpen-teur et dessinateur.
	W. Baron Von Koerber.....	Dessinateur surnuméraire.
	F. Chassé .....	Commis.
	T. Morkill .....	Commis.
Arpentages du H.-C.; chemins de colonisation et terres de l'artillerie, H.-C. Brevets d'invention.....	Thomas Devine.....	Chef des arpentages, H.-C.
	E. Fox.....	Arpen-teur et dessinateur.
	H. F. Hayward.....	Dessinateur.
	D. A. Grant .....	Commis et teneur de liv. de la div.
	A. T. Scott.....	Commis surnuméraire.
	J. Murphy.....	Commis surnuméraire.
	J. W. Bridgland .....	Chef-arpen-teur et inspecteur des arpentages.
A. L. Russell .....	Dessinateur surnumér. et commis.	
	H. J. Jones.....	Commis en chef des brevets.
	J. J. Prendergast .....	Commis.
	J. Innes.....	Commis.
Comptabilité .....	William Ford.....	Comptable et caissier.
	J. V. Gale.....	Teneur de livres du département.
	D. G. B. Ross .....	Commis surnuméraire.
	H. B. Dufort .....	Commis surnuméraire.
	W. Ebbs.....	Commis surnuméraire.
Réclamations pour les terres du H.-C., et les terrains miniers—aussi vente des terres de la couronne dans les anciens cantons.....	Thomas Hector.....	Chef de division.
	F. A. Hall.....	Commis.
	T. Hammond.....	Commis.
	G. Lindsay .....	Commis surnuméraire.
	J. S. Thomson .....	Commis surnuméraire.
Ventes des terres de la couronne du Haut-Canada, nouveaux cantons, réserves du clergé, terres des écoles communes et de grammar. Ventes. Octrois gratuits sur les chemins de colonisation et rapports des agents.....	J. C. Tarbutt .....	Chef de division.
	A. Kirkwood.....	Commis.
	A. T. Taylor .....	Commis.
	J. M. Grant .....	Commis surnuméraire.
	Jeremiah Alley.....	Commis en chef des rapports des
J. Tolmie.....	Commis. [agents, H.-C.]	
F. Norton .....	Commis surnuméraire.	
Réclamations pour les terres et les ventes dans le B.-C. Section ouest .....	W. F. Collins .....	Chef de division.
	T. Cherrier .....	Commis.
	F. D. Dugal .....	Commis.
	W. E. Collins .....	Commis.
Réclamations pour les terres du B.-C., et ventes, section E, chemins de colonisation, octrois gratuits, et comptabilité, S. E.....	E. A. Généréux.....	Chef de division.
	V. E. Tessier .....	Commis.
	L. D. Lemoine.....	Commis.
Biens des Jésuites, seigneurie de Lauzon, et domaine de la couronne .....	F. T. Judah .....	Chef de division.
	D. C. Mackenzie .....	Commis surnuméraire.
	H. H. Browne .....	Commis surnuméraire.

APPENDICE No. 1. (a.)—*Suite.*

LISTE des OFFICIERS et COMMIS du département des Terres de la Couronne pour l'année expirée le 31 décembre 1863, indiquant les différentes divisions du département.

Branches.	Nom.	Désignation.
Bois et Forêts.....	P. M. Partridge.....	Surintendant.
	L. A. Robitaille.....	Commis.
	G. B. Cowper.....	Teneur de livres de la division.
	G. Vanfelson.....	Commis surnuméraire.
	J. Nickinson, jr.....	Commis surnuméraire.
Pêcheries .....	J. M. Gregory .....	Commis surnuméraire.
	W. F. Whitcher.....	Chef de division.
Registreur .....	S. P. Bauset.....	Commis et dessinateur.
	J. Morphy.....	Registreur.
Gardien.....	R. Temple .....	Commis surnuméraire.
	John Bradshaw.....	.
Messagers.....	George Fisher.....	.
	P. Cahill.....	.
	P. Potvin.....	.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1863.

SECTION DE L'EST.

Nom des Agents.	COMPTES.	Date de la nomination.	Salaire.	Commission.	Remarques.
Bochet, A.	Portneuf et Champlain	1843, Juin 30	.....	\$ 10 37	
Bourgeois, J.	Berthier et Joliette	1858, Décembre 23	.....	44 08	
Boulliane, R.	Saguenay	1858, Septembre 10	.....	12 25	
Daly, A.	Leinster (partie de)	1844, Juin 12	.....	94 93	
Déry, J. P.	Portneuf (partie de)	1851, Juil. 12	.....	34 28	
Deguse, F.	Kamouraska (partie de)	1850, Mai 25	.....	5 23	
Drapeau, S.	Chemin Eigu et Taché, agent des octrois gratuits	1858, Janvier 29	..... \$4 par jour.	10 96	
Dubord, L. A.	Maskinongé et St. Maurice.	1859, Mai 26	.....	54 37	
Edon, J.	Gaspé	1851, Mai 24	.....	34 92	
Gauvreau, L. N.	Rimouski (partie de)	1848, Juil. 22	.....	59 28	
Labrecque, L.	Feruce	1861, Avril 26	.....	99 86	
Lamontagne, F.	Bellechasse (partie de)	1862, Octobre 30	.....	32 77	
Laporte, J.	Township de Peterboro'	1860, Septembre 1er	.....	0 15	
Lavallée, A. B.	Deux-Montages et Terrebonne (parties de)	1843, Août 12	.....	41 45	
LeBel, J. T.	Sherbrooke et Wolfe (partie de)	1852, Mai 31	.....	226 40	
LeBel, J. A.	Bonaventure	1858, Mars 25	.....	34 14	
Larue, S. V.	Bellechasse (partie de)	1852, Octobre 11	.....	1 80	
Lepage, J. B.	Chemin de Rimouski et Métapédia (partie de)	1855, Septembre 12	..... \$2 par jour.	20 13	
Martin, V.	Chicoutimi	1858, Septembre 10	.....	110 93	
Rouleau, F.	Dorchester	1862, Juin 6	.....	3 50	
Roy, C. F.	Rimouski et Gaspé (partie de)	1862, Août 6	.....	12 45	
Ross, Andrew	Mégantic, Dorchester et Bellechasse (partie de)	1843, Juin 30	..... \$2 par jour.	103 07	
Stewart, McL.	Québec	1845, Septembre 27	.....	10 81	
Téu, F.	L'Islet et Bellechasse (parties de)	1850, Mai 25	.....	10 80	
Farwell, W.	Compton	1861, Septembre 20	..... \$600	98 12	
Verge, J. N.	Baie des Chaleurs	1861, Mai 27	.....	33 83	

REMARKS.

cent de commission sur les premières.....\$2000.  
 cent de commission sur les suivantes.....\$28000.  
 cent sur toute somme excédant.....30000.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 2.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE BAS-CANADA, date de leur nomination et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 décembre 1863.

SECTION DE L'OUEST.

Nom des Agents.	COMTES.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Barron, T.	Partie des Deux-Montagnes	1845, Août 4	7 30	Remarques. \$ cis. 7 30 38 75 3 31 50 75 450 82 286 82 137 82 337 07 170 97 508 45 209 75 18 40 111 77 118 65 134 80 8 70 cent de commission sur les prem. \$2000 cent de commission sur les suit. 28000 cent pour toute somme excédant 30000 \$ 13 14 11 14 5
Bastien, F. X.	Partie d'Ottawa	1845, Août 4	38 75	
Bougeois, G. A.	Partie de Drummond	1850, Mars 23	3 31	
Cameron, G. W.	Partie d'Ottawa	1859, Décembre 12	50 75	
Felton, J.	Partie de Sherbrooke, Stanstead et Drummond	1843, Janvier 30	450 82	
Foley, R.	Partie d'Ottawa	1859, Août 27	286 82	
Gagnon, A.	Arthabaska	1860, Janvier 12	137 82	
Hame, J.	Partie de Mégantic	1852, Janvier 21	337 07	
Jedgson, G. M.	Partie de Pontiac	1856, Février 27	170 97	
Kemp, O. J.	Stanstead, Missisquoi et Shefford	1843, Avril 15	508 45	
McBean, M.	Partie d'Ottawa	1859, Novembre 14	209 75	
McMillan, D.	Partie des Deux-Montagnes	1860, Août 4	18 40	
Murray, E. W.	Partie d'Ottawa	1858, Février 19	111 77	
Smith, T.	Partie d'Ottawa	1860, Juin 20	118 65	
Sheppard, Hon. W.	Partie de Drummond	1862, Mai 1	134 80	
Thomson, W.	Argenteuil	1858, Juin 4	8 70	

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 3.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE POUR LE HAUT-CANADA, date de leur nomination, et commission allouée à chacun d'eux sur les perceptions faites durant l'année expirée le 31 Décembre, 1863.

Noms des Agents.	COMTES.	Date de la nomination.	Commission.	Remarques.
Alexander, J.	Simcoe	1843, Avril 18.	\$ 545 83	Agent de distribution des octrois gratuits.
Boswell, G. G.	Partie nord du chemin Bobcaygeon.	1861, Décembre 4.	.....	Agent de distribution.
Carroll, John	Chemin Burleigh.	1863, Octobre 27.	114 71	Agent de distribution.
French, T. P.	Partie des chemins de Renfrew, Ottawa, et Opeongo.	1855, Septembre 17.	1840 00	Salaires.
Gibson, D.	Inspecteur des agences et des chemins de colonisation.	1854, Avril 4	1073 61	
Geddes, A.	Wellington.	1845, Juin 8.	.....	
Graham, J.	Chemin Burleigh	1861, Mai 31.	.....	Démis le 17 janvier 1863.
Hayes, M. P.	Partie de Hastings, et chemin Hastings.	1856, Juillet 3	225 69	Agent de distribution.
Harris, W.	Partie de Renfrew.	1851, Juin.	189 98	
Hughes, R.	Partie de Victoria et Peterboro', et du chemin Bobcaygeon.	1858, 28 Novembre.	183 45	Agent de distribution.
Huber, H. S.	Waterloo	1863, Novembre	316 51	
Jackson, W.	Grey	1854, Novembre 3	929 40	
Macpherson, J.	Lennon et partie de Frontenac et Addington.	1860, Février 21	331 74	
Moffat, J. P.	Partie nord de Renfrew	1858, Novembre 26	76 96	
McNabb, Alexander	Bruce.	1851, Avril 29.	1392 06	
McVicar, R.	Partie du district d'Algoma	1861, Septembre 1er.	17 90	
Oliver, R. J.	Chemin Muskoka.	1859, Juillet 22	112 33	Agent de distribution.
Perry, E.	Parties de Frontenac, et chemin Addington.	1856, Mars 27	65 04	Agent de distribution.
Roche, G. M.	Victoria	1858, Octobre 22	320 31	
Sharman, J.	Perth.	1853, Avril 27	832 62	
Spike, James.	Chemin de Frontenac.	1860, Avril 10.	.....	Agent de distribution.
Widder, C.	Huron	1857, Janvier 15	1136 55	
Wilson, J.	Partie du district d'Algoma.	1845, Juillet 25	48 66	

Commission de 5 p. cent sur les premières \$2000 00.  
 do 2 1/2 p. cent sur les suivantes.....\$8000 00.  
 1 1/2 p. cent sur toute somme excédant.....\$30000 00.  
 Les agents de distribution reçoivent de chaque colon la somme de \$5.00, dont ils gardent les deux tiers et transmettent le reste au département.

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier,*  
 DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Québec, 31 décembre 1863.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant Commissaire.*

• APPENDICE No. 4.

LISTE DES AGENTS DES TERRES DE LA COURONNE (Haut et Bas-Canada), leurs assistants, noms des territoires, résidences, date de leur nomination, et salaire alloué à chacun d'eux pour leurs services, durant l'année 1863.

Noms des Territoires.	Noms des agents et assistants.	Résidences.	Date de la nomination.	Salaire par année.	Remarques.
Haut Ottawa .....	A. J. Russell, agent et inspecteur des agences des bois de la cour., Canada. C. S. McNutt, assistant. Edward Smith, percept. des droits des glis.	Cité d'Ottawa. do do	Juin, 1846. 13 Avril, 1858 23 Mai, 1860.	\$ cts. 1840 00 1100 00 1000 00	Travail dans le bureau des bois de la couronne, lorsque ses devoirs de percepteur le lui permettent, et reçoit pour le serv. \$400 p. année.
Bas Ottawa .....	Richard Quinn, messenger Charles E. Belle, agent J. C. Coursolles, Commis.	do Montréal do	1er Avril, 1858 6 Mai, 1854. 1er Mai, 1858.	160 00 1200 00 500 00	
Ontario et Huron, Supérieur et Péninsule du Canada Ouest.....	Joseph F. Way, agent J. A. Macinnes, Commis. F. W. Stayner, proposé au bureau à Windsor.	do do do	6 Mai, 1854. 26 Février, 1859.	1440 00 600 00	
St. Maurice.....	Alphonse Dubord, agent William Lamb, Commis.	Windsor Trois-Rivières.	26 Mai, 1859.	500 00 1200 00	
St. François.....	G. J. Nagle, agent.	do	2 Septembre, 1861.	400 00	
Sagenay .....	Geo. Duberger, do	St. Hyacinthe.	30 Mai, 1859.	1200 00	
Chaudière et Madawaska .....	Charles Dawson, do	Chicoutimi. Fraserville, Rivière du Loup en bas.	30 Mai, 1854.	1200 00	
Bas St. Laurent.....	Charles T. Dubé, do	do	15 Septembre, 1857.	1000 00	
Baie des Chaleurs .....	Jos. N. Verge, do	Trois-Pistoles.....	15 Mars, 1855.	700 00	
Percepteur à Québec.....	McLean Stewart, percepteur. J. M. O'Leary, assistant. William O'Kane, Commis.	Carleton, Bonaventure. Québec do do	29 Mars, 1855. 27 Septembre, 1845. 1er Mai, 1853. 1er Juin, 1861.	600 00 1800 00 950 00	

Les devoirs des agents des bois de la couronne sont d'accorder des permis pour la coupe des bois, percevoir les droits dus à la couronne, protéger le domaine public contre les déprédations des bois et forêts dans les limites de leurs agences, et voir à l'administration générale de l'exploitation des bois, etc.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts,  
ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

DEPARTÉMENT DES TERRES DE LA COURONNE, BOIS ET FORETS,  
Québec, 31 Décembre 1863.

**APPENDICE No. 5.**  
**LISTE DES AGENCES de la Seigneurie de Lauzon, du Domaine de la Couronne et des Biens des Jésuites, pour l'année 1862.**

Noms des agents.	Nature de l'agence.	Date de la nomination.	Rémunération reçue en 1862.	Remarques.
Félix Fortier.....	Agent de perception et de commutation, seigneurie de Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde, Bas-Canada, excepté ceux sous la direction et conduite de, et appartenant aux commissaires du havre de Québec et Montréal.....	Nommé agent de perc. pour Lauzon et surint. des lots de grève et d'eau profonde pour le port de Québec, sept., 1855; devoirs comme tel, s'étendant au Bas-Canada, 12 juin 1860. Nommé en septembre 1855.....	\$ 1400 00	Salaire comme agent de perception pour Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde. Il est alloué de plus \$150 pour loyer de bureau. Comme agent de commutation, il a droit à \$6 sur chaque commutation; il n'y en a pas eu en 1863.
Joseph Lauria.....	Agent du domaine de la couronne et de commutation, <i>Censive</i> de Québec.....	Nommé en juin 1854.....	979 97	Ce montant (\$500 étant le salaire et la balance, \$479,97 de commission) reçu comme agent de domaine de la couronne. Comme agent de commutation, il doit recevoir \$6 sur chaque commutation. Il n'y en a pas eu en 1863.
Valère Guillet.....	Agent de commut. <i>Censive</i> de Trois-Rivières.....	Nommé en juin 1854.....	.....	A droit à \$6 par commutation. Il n'y en a pas eu en 1863.
Jean Baptiste Varin.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal, et agent général pour la perception des arrér. des biens des Jésuites dans le B.-C.	Nommé agent local par l'ex-commissaire des biens des Jésuites. Nommé agent général, juillet 1857. Dernière nomination résiliée par ordre en conseil, 12 août 1863.....	1239 87	\$1110 de ce montant constitue le salaire de l'agent général, jusqu'au 12 août, étant la date de l'ordre en conseil résiliant sa nomination, comme tel, et la bal., \$129,87, est la comm. comme agent local. \$48 reçus comme allocation pour loyer de bureau pour l'année. Aucune rémun. reçue en 1863 comme agent de comm. Salaire comme agent général, depuis sa nomination, comme commissaire seigneurial en jan. 1861, remboursé du fonds seigneurial.-- Voir rapport.
L'honorable Louis Panet.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Québec.....	Nommé par l'ex-commissaire des biens des Jésuites.....	900 00	Ce montant reçu pour commission comme agent percepteur. Pas de rémunération en 1863.
Valère Guillet et Flavien Lottinville.....	Agents de perception de commutation pour le Cap de la Magdeleine et les biens des Jésuites, cité de Trois-Rivières.....	Nommé en juin 1855.....	89 75	do
Louis Guillet, jr.....	Agent de perception et de commutation pour la seigneurie de Bastiscan.	Nommé en juin 1848.....	57 66	do

**ANDREW RUSSELL,**  
*Assistant-Commissaire.*

**DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,**  
**Branche des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronné,**  
 Québec, 31 décembre 1863.

**F. T. JUDAH,**  
*Commiss des Biens des Jésuites, etc.*



APPENDICE No. 6.

ETAT du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus dans le Haut et le Bas-Canada, pour les années 1862 et 1863.

	Acres vendus.		Montant des ventes.		Montant des perceptions.	
	1862.	1863.	1862.	1863.	1862.	1863.
Terres du clergé, Haut-Canada.....	29771	11912	\$ 60666 49	\$ 27674 26	\$ 177780 30	\$ 132970 10
Terres du clergé, Bas-Canada.....	36504	44603	30914 19	33913 20	24932 81	38766 18
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	101511	91069	120627 53	90432 73	223315 20	171021 09
Terres de la couronne, Bas-Canada.....	232186	235390	106197 65	121070 77	55584 94	75981 02
Terres des écoles communes.....	2249 5	3370	7891 75	10056 65	207642 03	128390 25
Terres des écoles de grammair.....	2969	1580	3803 05	1198 90	12635 55	7887 73
	405190 5	387925 4	330200 66	284346 51	701890 83	555016 37

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

WILLIAM FORD,  
Comptable et caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1862.

## APPENDICE No. 7.

ETAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour l'année 1863,  
qui sont considérées comme revenu.

	\$ cts.
Domaine de la couronne.....	13054 60
Seigneurie de Lauzon .....	8179 87
Honoraires de location, Est.....	45 00
Honoraires de location, Ouest .....	315 00
Honoraires des patentes, Bas-Canada .....	690 34
Commission sur les bois .....	335 43
Honoraires casuels, Canada Ouest.....	371 30
Honoraires casuels, Canada Est .....	38 00
Fonds d'honoraires des arpentages, Est .....	188 41
Fonds d'honoraires des arpentages, Ouest.....	226 08
Glissoires d'Ottawa .....	65351 75
Bois et forêts.....	351163 24
Glissoires du Saguenay.....	1830 88
Terres de la couronne, Ouest .....	168882 20
Terres de la couronne, Est .....	75975 32
Réclamations de terres dans Huron.....	548 75
Réclamations de terres dans Bruce .....	50 00
Profit sur script.....	2 40
Mines, Canada Ouest.....	1640 00
Glissoires du St. Maurice .....	4491 42
	693379 99

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

## APPENDICE No. 8.

ÉTAT des dépenses faites par le Département des Terres de la Couronne pour l'année 1863, à compte des frais d'administration.

	\$	cts.
Chemin Burleigh.....	68	00
Chemin Bobcaygeon.....	164	00
Chemin Elgin et Taché.....	1460	00
Chemin Métapédia.....	1460	00
Chemin Frontenac.....	220	00
Inspection des agences, Est.....	432	21
Bureau des examinateurs des arpenteurs, Est.....	360	00
Do do Ouest.....	335	00
Réclamations de terre dans Huron.....	684	00
Pêcheries, Bas-Canada.....	10014	53
Do Haut-Canada.....	3700	38
Expédition à la Rivière-Rouge, arrérages de salaire de S. J. Dawson, jusq. 31 janv. 1861...	738	00
Inspection de la couronne, Est.....	441	85
Do Ouest.....	765	55
Agents à commission, Est.....	3878	24
Do Ouest.....	7968	98
Annonces de la couronne, Est.....	1439	48
Do Ouest.....	2387	04
Inspection de la couronne, Est.....	20243	63
Do Ouest.....	21444	49
Chemins de colonisation, Ouest.....	43848	09
Frais de port des agences, Est.....	110	77
Do Ouest.....	299	62
Services spéciaux.....	1992	88
Contingents des départements.....	2731	93
Primes de pêche.....	8743	50
Avance sur salaires.....	922	58
William Farwell.....	600	00
	137454	75
A Déduire la commission, services des écoles et du clergé.....	61598	28
	75856	47

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et caissier.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

## APPENDICE No. 9.

ETAT.—Département des terres de la couronne—montant des perceptions pour 1863.

	\$	cts.
Terres de la couronne, Haut-Canada.....	171021	09
do Bas-Canada.....	75981	02
Terres du clergé, Haut-Canada.....	132970	10
do Bas-Canada.....	38766	18
Terres des écoles de grammaire.....	7887	73
do communes.....	128390	25
Honoraires casuels, Bas-Canada.....	38	00
do Haut-Canada.....	397	30
Réclamations de terres dans Bruce.....	50	00
Terres des sauvages.....	75394	47
Bois et forêts.....	386897	66
Pêcheries, Haut-Canada.....	477	22
do Bas-Canada.....	6693	58
Domaine de la couronne.....	15189	11
Seigneurie de Lauzon.....	9040	68
Biens des Jésuites.....	30320	61
Mines, Haut-Canada.....	1640	00
Réclamations des terres dans Huron.....	713	75
Fonds d'honoraires des arpenteurs, Haut-Canada.....	188	41
do Bas-Canada.....	226	08
Bois des sauvages.....	4822	52
Profit sur l'inscription.....	2	40
Gliissoires du St. Maurice.....	4491	42
do du Saguenay.....	1830	88
do d'Ottawa.....	66440	75
Terres de l'artillerie.....	21905	88
Honoraires de location, Bas-Canada.....	45	00
do Haut-Canada.....	315	00
Honoraires des patentes, Bas-Canada.....	699	14
Commission sur le bois.....	335	43
	1183171	66

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 10.

ETAT des Recettes et déboursés à compte des Réserves du Clergé, Haut-Canada, pour l'année 1863.

Terres vendues.		RECETTES.						PAIEMENTS.						
Arres.	Montant.	Principal. 18 Vic, c. 2.	Intérêt. 18 Vic, c. 2.	Inspection. 18 Vic, c. 2.	Rentes sur lots non affermés.	Droits sur les b. de cons- truction du clergé	Perm. du clergé. Terres des colons.	Principal. 18 Vic, c. 2.	Intérêt. 18 Vic, c. 2.	Inspection. 18 Vic, c. 2.	Rentes sur lots non affermés.	Droits sur les b. de cons- truction du clergé	Permis du clergé. Terres des colons.	Déboursés.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
3563.	11912	86829 23	41348 13	70 00	551 33	3923 41	248 00	67583 07	33078 51	56 00	441 06	3124 35	154 40	28532 71

RECAPITULATION.

RECETTES.		PAIEMENTS.	
Principal, 18 Vic, ch. 2	\$ 86829 23	Principal, 18 Vic, ch. 2	\$ 67583 07
Intérêt, do	41348 13	Intérêt, do	33078 51
Inspection, do	70 00	Inspection, do	56 00
Rentes sur lots non affermés	551 33	Droits sur les bois de construction du clergé	3124 35
Droits sur les bois de construction du clergé	3923 41	Permis du clergé, terres des colons	154 40
Permis du clergé, terres des colons	248 00	Déboursés	28532 71
	132970 10		132970 10

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.





APPENDICE No. 13.

Etat du nombre d'acres vendus, et du montant reçu sur la vente des terres des écoles de grammaire, pour l'année finissant le 31 déc. 1863.

1863.		RECETTES.				PAIEMENTS.						
Acres.	Prix par acre.	Rente.	Intérêt.	Principal.	Droits sur les bois.	Rente.	Intérêt.	Principal.	Droits sur les bois.	Commission, Intérêt.	Commission, Principal.	Commission, Droits sur les bois.
1580	\$ 2 00	\$ 103 56	\$ 2314 50	\$ 4351 89	\$ 1117 78	\$ 82 85	\$ 1851 60	\$ 3481 52	\$ 894 23	\$ 462 90	\$ 870 37	\$ 223 55

RECAPITULATION.

RECETTES.		PAIEMENTS.	
Rente.....	\$ 103 56	Rente transportée au gouvernement.....	\$ 82 85
Intérêt.....	2314 50	Intérêt do .....	1851 60
Principal .....	4351 89	Principal do .....	3481 52
Droits sur les bois.....	1117 78	Droits sur les bois do .....	894 23
		Montant payé à compte de commission sur rente.....	20 71
		do Intérêt.....	462 90
		do Principal .....	870 37
		do Droits sur les bois .....	223 55
	7887 73		7887 73

WILLIAM FORD,  
Comptable et Caissier.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.



APPENDICE No. 14.

Etat des recettes et dépenses à compte des biens des Jésuites, pour l'année 1863.

LOCALITE.	RECETTES BRUTES.							DEPENSES.	REVENU NET.	
	Lods et ventes.	Cens et rentes.	Deniers de commutation.	Rentes foncières, etc.	Deniers reçus sur jugements et reconnaissances.	Moulins et terres, frais des actes et de l'arpentage remboursés.	Rente des terrains boisés.			Total des recettes de chaque localité.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Sillery.....	168 05	513 25	5283 72	2 00	5967 02	64 10	184 34			
St. Gabriel.....	40 24	.....	1922 80	10061 17	.....	12056 06	.....			
Notre Dame des Anges.....	8 34	.....	35 59	1178 67	.....	12 28	1214 26	3361 76	30320 61	2626 34
Belair.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Biens dans Québec.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Biens dans Lauzon.....	81 37	209 56	.....	605 48	.....	4 00	.....	.....	.....	.....
Batiscan.....	4 37	73 56	.....	1639 78	.....	4505 10	.....	.....	.....	.....
Cap de la Magdeleine.....	34 37	723 61	.....	250 00	2087 81	3095 79	.....	.....	.....	.....
Laprairie.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
	128 45	1295 05	7242 11	13801 20	2087 81	1890 98	26958 85			

\$16,320 ont été portées au compte du "fonds de placement de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada, et \$14,000 46 au "fonds de revenu de l'instruction supérieure pour le Bas-Canada," tel que réglé par l'acte 19 Vict., chap. 54. (Statuts refondus du Bas-Canada, chap. 15.) Le salaire de l'agent remboursé, est remis, par le Fonds Seigneurial aux Biens, sur le salaire du ci-devant agent général depuis sa nomination comme commissaire seigneurial jusqu'à la date de l'ordre en conseil annulant sa nomination comme tel agent général.

Une partie des dépenses est pour copies des actes et pour reconnaissances qui sont reçus par la couronne.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
 Québec, 31 décembre 1863.

F. T. JUDAH,  
*Commissaire des Biens des Jésuites, etc.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

## APPENDICE No. 15.

ETAT de la recette et de la dépense à compte de la seigneurie de Lauzon, pour l'année 1863.

RECETTES BRUTES.				DEPENSES.	REVENU NET.
Lods et ventes.	Cens et rentes.	Ventes de moulins et emp accemins dans Aubigny.	Intérêt sur ventes et sur prix de cem. mutation, et rentes de moulins, terres et quais.	Bois et arpentages remboursés.	Total.
\$ cts. 569 53	\$ cts. 2657 82	\$ cts. 2193 00	\$ cts. 3261 15	\$ cts. 359 18	\$ cts. 9040 68
				\$ cts. 860 81	\$ cts. 8179 87

Les dépenses consistent dans le salaire de l'agent, qui est aussi surintendant des lots de grève et d'eau profonde, Bas-Canada, et dans les déboursés du même, y compris copies des actes lorsque requis. (Voir le rapport.)

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division des Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
Québec, 31 décembre 1863.

F. T. JUDAH,  
Commissaire du Domaine de la Couronne, etc.

APPENDICE No. 16.

Etat de la recette et de la dépense du domaine de la couronne, pour l'année 1863.

LOCALITE.	RECETTES BRUTES.										REVENU NET.			
	Lods et ventes.	Cens et rentes.	Capital du prix de commutation. Constituts.	Intérêt du prix de commutation. Constituts.	Frais judiciaires, copies d'actes et arpentages remis boursés.	Quint.	Compte du prix de vente des forges et desterrains du St. Maurice.	Versements sur les lots de grève et d'eau profonde.	Intérêt sur la vente des lots de grève et d'eau profonde.	Capital des rentes de lots de grève et d'eau profonde.		Rentes de lots de grève et d'eau profonde.	Honoraires des praticiens.	Total.
<i>Genesve de Québec.</i>	\$ cts. 1797 90	\$ cts. 79 66	\$ cts. 1512 80	\$ cts. 1863 83	\$ cts. 67 15	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. ....	\$ cts. 5261 34	\$ cts. ....
<i>Genesve des Trois-Rivières.</i>	1199 89	5 75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1296 26	.....
<i>District des Trois-Rivières.</i>	.....	.....	.....	.....	.....	2070 75	.....	.....	.....	.....	.....	.....	2070 75	.....
<i>Port de Québec.</i>	.....	.....	.....	.....	2 00	.....	.....	232 09	223 20	2000 00	1064 34.1049 75	.....	6651 38	838 25
													15189 11	2134 51
													5170 72	2070 75
													5813 13	13054 60

Les dépenses comprennent les remboursements, et une forte somme pour les frais d'actes, qui seront ci-après perçus dans les cas judiciaires. (Voir le rapport.)

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Biens des Jésuites et du Domaine de la Couronne,  
Québec, 31 décembre, 1863.

F. T. JUDAH,  
Commissaire du Domaine de la Couronne, etc.

## APPENDICE No. 17.

ETAT des recettes et dépenses à compte des terres de l'artillerie, pour l'année finissant le 31 décembre 1863.

1863.	<i>Recettes.</i>	\$ cts.	\$ cts.
Décembre 31...	Montant des perceptions pour l'année finissant le 31 décembre 1863.....		21905 88
	<i>Dépenses.</i>		
Mars 31.....	Escompte alloué aux banques sur argent déposé.....	52 06	
Juillet 20.....	J. Austin, remboursement sur 14 rue King, Toronto.....	68 03	
Décembre 31...	McKinnon et Cie., frais judiciaires.....	45 00	
Décembre 31...	Commission sur ordres du bureau de poste.....	1 35	
	Commission payée à McDonald et Cie., montant perçu en juin 1860.....	36 15	
	Réparations à la maison du Dr. Morrison, en 1860.....	7 00	
	W. F. Coffin, déboursés:—	209 59	
	Trimestre finissant le 31 mars 1863 .....	\$1753 66	
	do 30 juin do .....	1563 95	
	do 30 sept. do .....	1439 38	
	Estimé do 31 déc. do .....	1238 40	
		5925 39	6204 88
			15700 40

ANDREW RUSSELL,

*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,  
*Comptable et Caissier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 18.

BAS-CANADA.—TABLEAU DES ARPENTAGES, pour l'année expirée le 31 décembre 1863.

ARPEUTEURS.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage.	Nombre d'acres arpentés.	Contours de townships, milles.	Routes de colonisation, milles.	Comté.	Remarques.
		\$ et c.					
1 P. A. Tremblay .....	Township de Falardeau, partie du .....	298 87	6312			Chicoutimi .....	Nord de la rivière Saguenay.
2 T. A. Bradley .....	do Cabot, do .....	1090 72	2600	52		Rimouski .....	Chemin du nouveau Matapédia.
3 W. W. O'Dwyer .....	do Ditton et Chesham .....	2035 84	88784	41½		Compton .....	Traversé par la ligne du chemin de Bury et de la rivière Arnold.
4 S. L. Brabazon .....	do Leslie, partie du .....	81 55	2100			Pontiac .....	Subdivision de lots non arpentés.
5 J. L. P. O'Hanley .....	do Egan .....	4062 70	73370			Ottawa .....	Ouest de Gatinéau.
6 Gédéon Gagnon .....	do Boilleau .....	2935 74	33101	14		Chicoutimi .....	Traversé par le chemin St. Urbain et Grande Baie.
7 F. W. Blaiklock .....	do Woburn et Marston, partie du .....	2152 70	52000	11		Compton .....	Sud et ouest du lac Mégantic.
8 Etienne Grondin .....	do Tessier .....	1990 74	25000	12		Rimouski .....	Près de la seigneurie de Matane.
9 T. A. Bradley .....	do Cabot, reste du .....	546 22	9523			do .....	Traversé par le chem. de Matapédia.
10 G. A. Doucet .....	do Dennonville, partie du .....	413 31	4935			Témiscouata .....	Et vérification de la ligne du 3e et 4e rang .....
11 J. O. Tremblay .....	do Ols .....	2733 73	39980	9		Chicoutimi .....	Trav. par le ch. de la Baie St. Paul.
		18392 12	337461	139½			
12 J. P. Déry .....	Ligne du chemin St. Gabriel et Gosford	227 34			10½	Québec .....	Rattache l'établissement de Valcartier avec la rivière Ste. Anne .....
13 P. A. Tremblay .....	Chemin Kinogami, quatrième section.	434 03			23	Chicoutimi .....	Est situé le long de la frontière occidentale du lac St. Jean, et la rive sud de la riv. Ashuapmouchouan.
14 Wm. Henderson .....	Chemin central d'Etchemin et Cranbourne .....	2229 93					
15 G. R. Poser .....	Ligne du chemin de la Rivière Chaudière .....	804 06				114 Dorchester .....	D'Anbin de l'Île au lac Mégantic.
						32 Beauce .....	

16 J. B. Duberger.....	Ligne de chemin d'Ansett Jean et Petit Sagnonay.....	552 06	.....	11	Chicoatimi.....	Et 19½ milles d'explorations.
17 L. G. Fortin .....	Seigneurie de la Grande Vallée, lignes extérieures de la.....	587 87	35	.....	Gaspé.....	La balance (une demie) payée par la seigneurie.
18 C. C. Sheppard .....	Terres des sauvages sur le St. François.	359 00	.....	.....	Yamaska.....	Lignes de division contestées.
19 R. Ranscher .....	Township de Lochaber, vér. de partie	42 75	.....	.....	Ottawa.....	Vér. de partie de la ligne du 7e et 8e rang.
		23629 16	337461	174½	217½	

337,461 acres, subdivisés en lots de ferme, à 5½ centins l'acre.

Dans la subdivision ci-dessus, il faut comprendre le service de 139½ milles de contours qui, à \$25 par mille, réduisent les frais de la subdivision à 5½ centins l'acre.

NOTE.—Les chiffres et montants ci-dessus indiquent les arpentages complétés et payés jusqu'à cette date, à part les arpentages commencés sur lesquels on a, dans presque tous les cas, fait des avances.

JOSEPH BOUCHETTE,  
Sous-Arpenteur Général,

ANDREW RUSSELL,  
Assistant Commissaire.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Division des Arpentages de l'Est,  
Québec, 31 décembre 1868.

APPENDICE No. 19. (a.)

HAUT-CANADA.—TABLEAU des arpentages municipaux pour lesquels il a été donné des instructions, pendant l'année finissant le 31 décembre 1863.

Arpenteur.	Nombre et date des instructions.	ARPENTAGES.	Remarques.
1 C. G. Hanning ..	181 7 janvier ..	Partie de la 4e ligne de concession de Darlington.....	Confirmée le 2 juin 1863.
2 W. H. Deane ..	182 7 do ..	do ligne de division ouest de Mariposa.....	Comprise par le No. 186.
3 William Rath ..	183 29 do ..	do ligne du chemin de Thames dans Fullarton.....	
4 A. C. Webb.....	184 3 février ..	do ligne de front de la 6e concession de Brighton (ci-devant Cramahé).....	
5 John DeCew.....	185 19 do ..	do Première ligne de concession dans Humberstone .....	Confirmée le 4 mai 1863.
6 W. H. Deane ..	186 26 do ..	La ligne de division ouest de Mariposa.....	
7 H. O. Wood.....	187 7 mars ..	Ligne entre la 1ère concession et le front non arpenté d'Osgeode, du lot No. 20 à la ligne de division sud.....	
8 John Shier.....	188 7 do ..	Ligne de front des lots 3 et 4, 7e concession de Pickering.....	do 30 juin 1863.
9 R. C. P. Brown.....	189 23 do ..	La neuvième ligne de concession d'Hammond.....	do 16 mai 1863.
10 Thomas A. Blyth.....	190 15 avril ..	Partie de la 7e ligne de concession de Flamboro' Est.....	do 30 juillet 1863.
11 John Shier.....	191 23 do ..	do do de Whitby Est.....	do 22 décembre 1863.
12 E. C. Caddy.....	192 12 mai ..	Première ligne de concession d'Haldimand.....	do 28 mai 1863.
13 J. S. Peterson ..	193 12 do ..	Troisième do do ..	do 5 décembre 1863.
14 Wm. McMillan ..	194 4 do ..	Ligne de division sud de Nissouri, Ouest.....	do 27 octobre 1863.
15 C. G. Hanning ..	195 14 do ..	Partie de la 5e ligne de concession de Darlington .....	do 18 décembre 1863.
16 E. R. Jones ..	196 14 do ..	Première ligne de concession, Gore nord de Chatham.....	do 3 octobre 1863.
17 E. C. Caddy ..	197 17 do ..	Deuxième ligne de concession d'Haldimand .....	do 15 décembre 1863.
18 R. C. P. Brown.....	198 17 do ..	Sixième do do ..	do 31 do do.
19 James Pollock.....	199 21 septembre.....	do Onzième do ..	do 5 do do.
20 John Shier.....	200 24 do ..	Ligne de front des lots 15 et 16 dans la 3me concession d'Uxbridge .....	
21 C. G. Hanning.....	201 18 novembre.....	Partie de la 7me ligne de concession de Darlington.....	

THOMAS DEVINE,  
*Chef des Arpentages, H. C.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 19. (b.)

HAUT-CANADA.—Etat des arpentages municipaux confirmés, pour l'année finissant le 31 décembre 1863.

Arpenteur.	Numéro et date des instructions.	ARPENTAGES.	Remarques.
1 John Shier..... partie	83 15 juillet 1857...	Lots 14 à 35 dans la 8e concession, et ligne entre les 7e et 8e concessions depuis la ligne Est de la ville jusqu'au lot 7, Whithy.....	Confirmés le 27 juillet 1863...
2 do .....	166 17 janvier 1862...	Ligne de front des lots 11 et 12, dans la 5e concession de Pickering.....	do do 7 mars do
3 Wm. Rath.....	169 2 avril 1862...	Ligne de division, Est de Hibbert.....	do do 9 octobre do
4 J. H. Reid.....	171 14 mai 1862...	Village de Colborne.....	do do 22 juillet do
5 J. S. Peterson .....	173 25 juillet 1862...	8e concession, ligne de Haldimand.....	do do 12 septembre do
6 John Shier.....	178 29 septembre 1862...	Lots 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans la 5e concession de Whithy .....	do do 28 avril do
7 R. C. P. Brown.....	179 5 novembre 1862...	Ligne de front de la 5e concession de Haldimand.....	do do 10 août do
8 Wm. Rath.....	180 12 déc. 1862...	Township de Hibbert arpenté de nouveau.....	do do 9 octobre do
9 C. G. Hanning.....	181 7 janvier 1863...	Partie de la 4e concession, ligne de Darlington, front des lots 14, 15 et 16.....	do do 2 juin do
10 John DeCew.....	185 19 février 1863...	do do Humberstone, du lot No. 3 à 9.....	do do 4 mai do
11 H. O. Wood.....	187 7 mars, 1863...	Ligne entre la Ire con. et frontière Osgoode, du lot No. 20 à la ligne de division sud.....	do do 30 juin do
12 John Shier.....	188 7 mars, 1863...	Ligne de front des lots 3 et 4 dans la 7e concession de Pickering.....	do do 16 mai do
13 R. C. P. Brown.....	189 23 mars 1863...	9e concession de Hamilton.....	do do 30 juillet do
14 Thomas A. Blyth.....	190 15 avril 1863...	Partie de la 7e concession, ligne Est de Fiamboro, des lots 8 à 13 inclusivement.....	do do 22 décembre do
15 John Shier.....	191 23 avril 1863...	do do Est de Whithy, front des lots 16 et 17.....	do do 28 mai do
16 E. C. Caddy.....	192 12 mai 1863...	do do Haldimand.....	do do 5 décembre do
17 J. S. Peterson.....	193 12 mai 1863...	do do do 30.....	do do 27 octobre do
18 Wm. McMillan.....	194 4 août 1863...	Division sud de Nissouri Ouest.....	do do 18 décembre do
19 C. G. Hanning .....	195 14 août 1863...	Se concession, ligne de Darlington, des lots 4 à 11 inclusivement.....	do do 3 octobre do
20 E. R. Jones.....	196 14 août 1863...	do do Gore Nord de Chatham .....	do do 15 décembre do
21 R. C. P. Brown.....	198 17 août 1863...	do do Haldimand.....	do do 31 do do
22 James Pollock.....	199 21 septemb. 1863...	do do Blenheim.....	do do 5 do do
23 O. Robinson .....	30 juin 1862...	Ligne entre les 13e et 14e concessions de Burford (25 Vict., chap. 66).....	do do 24 septembre do
24 J. S. Dennis.....	26 juillet 1862...	do do 3e et 4e do Crowland (25 Vict., chap. 42).....	do do 12 janvier do

THOMAS DEVINE,  
*Chef des Arpentages, H. C.*

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Québec, 31 décembre 1863.



APPENDICE No. 19. (c.)

HAUT-CANADA.—Etat des arpentages pour l'année finissant le 31 décembre 1863.

No.	Date des instructions.	Arpenteur.	ARPENTAGES.	Coût de l'arpentage.	Nombre d'acres arpentés.	Nombre de milles arpentés.	Remarques.
1	13 juin 1861.....	J. J. Haslett.....	Monteagle.....	\$ cts. 2643 22	40665	.....	
2	12 juin 1861.....	J. W. Fitzgerald.....	Chandos.....	3670 67	54332	16 {	Retracer une partie du chemin de Burleigh pour joindre les arpentages de township.
3	4 sept. 1861.....	do.....	Cardiff, en partie.....	2462 03	35825		
4	4 sept. 1861.....	do.....	Monmouth, en partie.....	1281 00	17500		
5	12 mai 1862.....	H. A. F. Macleod.....	Limerick, reste.....	2317 70	40539	.....	
6	22 sept. 1862.....	do.....	Tudor, reste.....	372 22	6996	.....	
7	28 juillet 1862.....	D. Sinclair.....	Lots de ferme sur le chemin de Pembroke et Matawan.....	1418 37	21157	.....	
8	10 juin 1861.....	T. F. Gibbs.....	Vérification d'Oso, etc. ....	3265 68	51223	.....	
9	31 juillet 1861.....	J. S. Dennis.....	do du chemin de Boboygeon et octroi de lots gratuits le long de l'extension du do.....	2807 11	21500	47	Vérification de chemin.
10	31 juillet 1861.....	do.....	Exploration du chemin Muskoka à Parry Sound.....	3496 84			{ 79
11	19 juin 1860.....	T. W. Herrick.....	do de la rive nord, lac Supérieur.....	\$22253 50		{ 116	
			A. P. Johnston et Davies, Assistants.....	3327 00			
12	31 juillet 1862.....	J. J. Haslett.....	Proportion de la dépense l'amélioration de la ligne du chemin de Hastings.....	25580 50		{ 400	Principales lignes d'arpentage. Lignes latérales par assistants.
			lots pendant l'amélioration de la ligne du chemin de Hastings.....	300 00		{ 571	
			TERRES DES SAUVAGES.				
13	2 oct. 1861.....	McDonnell et McNaughton.....	Examen des îles réclamées par les sauvages d'Alnwick.....	4138 30		.....	Un examen.
14	31 oct. 1862.....	J. S. Dennis.....	Exploration des îles Manitouline.....	1916 70		243	Arpentage préliminaire.
				55670 34	289737	1472	

NOTE.—Comme ceci est le montant total des comptes d'arpentages terminés et vérifiés durant l'année, sur lesquels ils avait été fait des avances; il ne correspond pas au

rapport du caissier des deniers payés pour arpentages, lequel comprend les avances faites sur les arpentages qui se poursuivent à présent, \$11,896.00, et balances ci-dessus \$7,660.42. Total payé en 1863, \$19,776.42. Les paiements pour les arpentages des terres des Sauvages sont faits par mandats spéciaux.

RECAPITULATION.

289,737 acres subdivisés en lots de ferme de 100 acres chacun .....@ 6.35 c. par acre.  
1,472 milles d'exploration, &c..... @ \$22.29 <sup>6</sup>/<sub>10</sub> c. par mille.

THOMAS DEVINE,  
*Chef des Arpentages, H.-C.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1864.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

## APPENDICE

## BOIS ET FORETS.—ETAT GENERAL des bois, etc., et montant

QUANTITES ET DESIGNA								
Noms des Agents.	Superf. comprise dans le permis.	Billots de sciage.			Pin blanc.		Pin rouge.	
	Milles carrés.	Pin bl'nc.	Epn'te	Autre.	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.
A. J. Russell.....	14206	334527	.....	.....	169395	10981792	98569	3990935
Joseph F. Way.....	1907	228539	.....	95	13888	1019380	3005	137740
Charles E. Belle.....	2928	309228	1366	.....	3319	164868	30	663
A. Dubord.....	4780	105697	20225	.....	2985	159924	590	18280
Agence occidentale.....	1210	3057	.....	627	1673	152824	1627	94574
G. J. Nagle.....	1319	48029	62194	.....	84	3758	.....	.....
George Duberger.....	1210	39700	69733	2364	.....	.....	415	15760
Charles Dawson.....	2121	9735	35946	14	429	22503	.....	.....
Charles T. Dubé.....	510	6954	115192	.....	.....	.....	.....	.....
Joseph N. Verge.....	60	177	888	.....	1182	45983	.....	.....
Total.....	30251	1085643	305544	*3100	192955	12551032	104236	4257952

\* Noyer, bois blanc, chêne, tilleul, frêne, pruche, cèdre, bouleau et pin rouge.

## ETAT GENERAL

QUANTITES ET DESIGNA										
Noms des Agents.	Noyer tendre et noyer.		Epinette et cèdre.		Liens et traverses de chemins de fer.	Madrriers pour estacades et flottes.	Rames et courbes.	P'chs de cèdre.	Bois Cord's mou.	
	Pièces	Pieds.	Pièces	Pieds.						
A. J. Russell.....	.....	.....	161	9671	S.	.....	.....	.....	.....	
Joseph F. Way.....	.....	.....	.....	.....	.....	F. 500	C. 10	1000	.....	
Charles E. Belle.....	34	1590 b.	{ 164 61	{ 2791 3340	{ C. S.	.....	.....	4000	.....	
A. Dubord.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Agence occidentale.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
G. J. Nagle.....	.....	.....	.....	.....	3142	S. {	K. 1091 C. 105	3200	.....	
George Duberger.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	C. 6503	.....	.....	
Charles Dawson.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Charles T. Dubé.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
Joseph N. Verge.....	.....	.....	34	4/1	S.	.....	.....	.....	.....	
Total.....	34	1590	420	16273	3142	500	7709	8200	.....	
Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1863.....								\$395700 11		
Montant total retiré des glissoires.....								1863.....	72763 05	
Montant total retiré des coupes de bois et fermages de terre, 1862.....						\$303769 33	\$468463 16			
Montant total retiré des glissoires.....						1862.....	49987 26	353756 59		
Augmentation.....								\$114706 57		

NOTE.—L'augmentation comprend \$7,364.79 appartenant à d'autre

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des bois et forêts,  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, 31 décembre 1863.

No. 20.

provenant des coupes de bois et fermages de terre durant l'année 1863.

TION DU BOIS etc.

Chêne.		Orme.		Frêne.		Epinette rouge.		Bouleau.		Tilleul.		Bois blanc et érable.	
Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.	Pièces.	Pieds.
493	12191	432	14316	605	23904	1872	57747	27	966	47	2180	25	659m.
257	9246	1634	49895	188	4241	269	9554			27	1156		
47	1349	612	17756	235	12745	2177	53837	55	2005	50	2452	54	2120m.
				2	97	1259	27253	1	31				
1004	68907	780	37942							{ 2	93		
						4188	67735	417	7895	{ 36	3228	W.W'd	
						905	24072						
1801	91693	3458	119909	1080	40987	10670	240198	500	10897	162	9109	79	277

DES BOIS, etc.—Suite.

TION DU BOIS, etc.

SOMMES PROVENANT.

de corde.		Douves.			Infractions et fractions.		Des coupes de	Des fermages	Total.
Cord's dur.	Cordes latte.	Etalons.	Indes Occident	Autres.	Infractions.	Frac-tions.	Bois.	de terre.	
					\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
325			13782		803 38	1 09	154672 05	26443 26	181919 78
					4885 13	0 42	30203 96	11434 42	46523 93
					1472 62	0 45	28834 08	4324 75	34631 90
220		49181	146368		46 29	0 03	11674 76	8772 16	20493 24
	6½				2151 56	0 12	4770 93	2168 28	9090 89
					493 80		8081 73	2973 01	11548 54
					484 38		7130 95	1707 25	8838 20
44					78 67	1 03	2898 92	4340 88	7724 18
					92 28		5385 04	542 57	6007 31
589	6½	49181	160150				438 86	80 00	611 14
					10508 11	3 14	254091 28	62786 58	327389 11

Montant total provenant des coupes de bois et fermage de terre, 1863..... \$327389 11  
 Montant total provenant des glissoires, 1863..... 62185 99

Montant total provenant des coupes de bois et fermages de terre, 1862..... \$279991 04 389575 10  
 Mental total provenant des glissoires..... 1862..... 54402 12 334393 16

Augmentation..... \$55181 94

services, savoir : le clergé, les écoles, les sauvages et les biens des jésuites.

ANDREW RUSSELL,  
 Assistant-Commissaire.

## APPENDICE No. 20. (a.)

## BOIS ET FORETS.

## ETAT du revenu perçu durant l'année 1863.

	\$	cts.	\$	cts.
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa supér., par A. J. Russell...	70855	67		
do do do par McLean Stewart.....	162009	63		
Montant des perceptions du territoire de l'Ontario, par Joseph F. Way.....	29994	54	232865	80
do do do par McLean Stewart.....	16722	67		
Montant des perceptions du territoire de l'Ottawa infér., par Charles E. Belle	31291	00	46717	21
do do do par McLean Stewart .....	3903	43		
Montant des perceptions du territoire du St. Maurice, par A. Dubord.....	17816	22	35194	43
do do do par McLean Stewart....	8225	03		
Montant des perceptions des territoires unis d'Huron, du Supérieur et de la			26041	25
péninsule du Haut-Canada, par A. W. Powell et F. W. Stayner.....	2881	22		
do do do par McLean Stewart .....	6684	45		
Montant des perceptions du territoire de St. François, par G. J. Nagle.....	10823	89	9565	67
do do do par McLean Stewart .....	147	24		
Montant des perceptions du territoire du Saguenay, par George Duberger.....			10971	13
do do do Chaudière et Madawaska, par Chas. Dawson .....			10571	21
do do do du bas St. Laurent, par Chas. T. Dubé.....			8418	70
do do do de la Baie des Chaleurs, par Jos. N. Verge..			5756	95
			804	81
Total des fermages de terres et droits de coupe de bois.....			386906	66
Montant des glissoires de l'Ottawa.....	66440	75		
do do du St. Maurice.....	4491	42		
do do du Saguenay .....	1830	88		
			72763	05
Total des perceptions.....			459669	71

NOTE.—En outre de ce qui précède, la somme de \$7,364.79 a été perçue des autres services, savoir: clergé, écoles, sauvages et biens des jésuites, et \$27,324.30, valeur des bois des colons, applicable (moins déduction pour charges) au paiement des terres, faisant la perception totale pour l'année, \$503,152.25.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONE,  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (b.)

BOIS ET FORETS.

*Et. Etat de compte du Surintendant des Inspecteurs et Mesureurs de Bois à Québec, pour l'année expirée le 31 déc. 1863. Av.*

1863 Jan. 1... Déc. 31..	\$ cts.	\$ cts.	1863. Déc. 31..	\$ cts.
Balance .....			Montant déposé à la banque du Haut-Canada, pendant l'année finissant à cette date, au crédit du dép. des terres de la couronne.....	80402 67
Recette .....	76313 15	20 00	Montant payé aux inspecteurs.....	56779 90
Moins les comptes courants, dans les transactions de l'année.....	1018 92		do des salaires des commis.....	11194 14
Montant reçu dans les transactions antérieures.....		75294 23	do des dépenses imprévues.....	5016 84
Montant reçu pour devis, duplicatas, de devis et location de voitures en dehors des inspections.....		152 44	pour payé au sous-intendant à Montréal	4039 70
Montant reçu de la succession de feu Arch'd. Campbell pour arpentage.....		85 89	Balance .....	41 00
Montant reçu du sous-intendant à Montréal.		6 67		
Montant reçu du département des terres de la couronne.....		4472 97		
		77492 05		
Balance.....		157474 25		157474 25
		41 00		

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts.  
Québec, 31 Décembre 1864.

APPENDICE No. 20. (c.)

BOIS ET FORETS.—État des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, pendant la saison de 1863.

Pièces, etc.	Désignation du bois.	Mesuré, inspecté ou compté.	Tonneaux, etc.	Taux.	Montant du bureau.	Montant de l'inspection.	Montant total.
					\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
7617.....	Pin blanc, (Octogone).....	Mesuré.....	14649 09				
376.....	Epinette rouge, do.....	do.....	326 22				
17.....	Erable, do.....	do.....	19 09				
38.....	Tilleul, do.....	do.....	58 22				
45.....	Noyer tendre, do.....	do.....	40 29				
141.....	Bois blanc, do.....	do.....	305 30				
11.....	Bouleau, do.....	do.....	10 04				
153.....	Cerisier, do.....	do.....	153 18				
2681.....	Noyer, do.....	do.....	2957 18				
1.....	Frêne, do.....	do.....	1 34				
346236.....	Pin blanc.....	do.....	18522 35	Ⓢ 7 cts.	463 07	833 52	1296 59
707.....	Tilleul.....	do.....	54036 24				
138.....	Noyer tendre.....	do.....	900 11				
		do.....	151 06				
123317.....	Pin rouge.....	do.....	541488 01	Ⓢ 4 7-12	7896 70	16921 50	24818 20
27341.....	Chêne.....	do.....	127625 29				
81650.....	Orme.....	do.....	42220 18				
15364.....	Chêne.....	do.....	73845 17				
104027.....	Epinette rouge.....	do.....	17694 01				
1132.....	Bouleau.....	do.....	66214 03				
548.....	Erable.....	do.....	861 09				
24.....	Hêtre.....	do.....	536 15				
20.....	Pruche.....	do.....	24 10				
125.....	Epinette.....	do.....	12 35				
211.....	Noyer.....	do.....	95 29				
225.....	Bois blanc.....	do.....	344 07				
45.....	Cerisier.....	do.....	505 04				
1.....	Sélin.....	do.....	58 16				
312.....	Bois blanc.....	do.....	28				
		do.....	338 33				
		do.....	329777 14	Ⓢ 61	6870 36	13740 73	20611 09





APPENDICE No. 20. (c.)—*Suite.*

**BOIS ET FORETS.**—Etat des bois mesurés, inspectés et comptés au port de Québec, par le bureau du surintendant des inspecteurs de bois, pendant la saison de 1863.

	\$	cts.
Montant total produit cette année.....	76313	15
Montant des comptes courants de l'an dernier, \$2,280.39, qui ont été payés cette année.....	152	44
Moins le montant des comptes courants de cette saison.....	76465	59
	1018	92
	75446	67

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des Bois et Forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, BOIS ET FORETS,  
Québec, le 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (d.)

BOIS ET FORETS.—ETAT des honoraires payés aux inspecteurs de bois, dans leurs départements respectifs, pendant la saison de 1863.

Département.	Nom de l'inspecteur.	Montant.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Mâts, beauprés, espars, rames, anspics et bois quarré.....	Francis Dalaire.....	1431 23	2215 87
	Alexis Dorval.....	784 64	
	Philip Dorval.....	1315 08	
Mâts, beauprés, espars, rames, etc.....	John Jordan.....	1265 94	3094 87
	John Clark.....	1165 71	
	Thomas Gilchan.....	1083 79	
	Peter Gilgan.....	1062 41	
	F. X. Béland.....	1060 81	
	Edward Verrault.....	1021 17	
	Michael Kelly.....	948 74	
	Olivier Givreau.....	928 25	
	Stephen Lambert.....	922 82	
	J. B. A. Dorval.....	918 55	
	Narcisse Valin.....	916 52	
	James Lynch.....	913 96	
	Joseph Larose.....	884 32	
	Pierre Jannet.....	879 39	
	John O'Sullivan.....	861 95	
	Pierre McNeil.....	860 35	
	Louis Doiron.....	852 71	
	Jacques Jobin.....	849 97	
	Joseph Lockquell.....	845 72	
	Denis Cantillon.....	840 90	
	George Donahue.....	838 84	
	J. B. Vachon.....	819 09	
	A. H. Lockquell.....	748 76	
	J. S. Waterson.....	745 47	
	George Philbert.....	745 47	
	George Miller.....	655 89	
	John Miller.....	630 10	
William Bee.....	27422 76		
James Burns.....			
Jean Bornais.....			
A reporter.....			

APPENDICE No. 20. (d.)—*Suite.*

**BOIS ET FORETS.**—Etat des honoraires payés aux inspecteurs de bois, dans leurs départements respectifs, durant la saison de 1863.

Département.	Nom de l'inspecteur, etc.	Montant.		Total.	
		\$	cts.	\$	cts.
	<i>Report</i> .....	27422	76	3094	87
Bois quarré .....	William Duggan.....	612	69		
	George Dorval.....	581	03		
	Joseph Bergeron.....	578	72		
	Alfred Miller.....	557	22		
	Denis Duggan.....	481	61		
	Thomas Redmond.....	418	28		
	Henry McPeak.....	45	28		
	James Myler.....	780	24	30697	59
	Jeffery Malone.....	753	45		
	Michael Murphy.....	392	67		
Madrriers, planches, bordages, lattes et douves.....	Thomas Malone.....	1752	06	1926	36
	Thomas Wilson.....	1301	76		
	F. X. Thompson.....	1173	89		
	Michel Hamel.....	1153	94		
	Michael Power.....	1147	78		
	Patrick Malone.....	958	46		
	Peter Gelly.....	727	88		
	James Byrne.....	628	28		
	A. F. Hamel.....	671	78		
	Charles Couture.....	567	64		
Madrriers, bordages, planches et lattes .....	J. B. Charlton.....	532	60		
	Thomas Clark.....	326	46		
	William McKutcheon.....	294	43		
	Benjamin Lockquell.....	286	05		
	Noel Beauré.....	944	67	11523	01
	Miles O'Brien.....	918	41		
	John Murphy.....	876	04		
	Joseph Fedarick.....	834	10		
	Clément Giroux.....	790	66		
Douves .....					

Douves .....	775 24
Joseph Langlois.....	772 91
Jacques Villeneuve.....	769 93
Louis Myrand .....	762 89
Robert Boyte.....	708 79
Michael Gibbons.....	654 36
J. B. Philbert .....	412 29
Martin O'Brien.....	317 78
John Curtin.....	
	9538 07
	\$56779 90

N.B.—Le montant payé aux inspecteurs de bois, suivant l'état détaillé, est un montant brut de ce qu'ils reçoivent respectivement; sur cela ils ont à payer, conformément à la 27e clause de l'acte, leurs aides et assistants ainsi que toutes les dépenses inséparables de l'exécution de leurs devoirs.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
*Surintendant des bois et forêts.*  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
BOIS ET FORETS.  
Québec, le 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (e.)

BOIS ET FORETS. - ETAT indiquant le personnel du bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois, Québec, désignation de bureau, emploi, la durée de cet emploi, salaire payé à chacun durant l'année expirée le 31 décembre 1863, ainsi que les commis surnuméraires et le salaire payé à chacun d'eux pendant la même période.

Noms.	Désignation de l'emploi.	Durée de l'emploi.	Salaire.		Montant.		Total.
			\$	cts.	\$	cts.	
William Quinn.....	Surintendant des inspecteurs.....	A l'année.....	2000	00	2000	00	
M. Harbeson.....	Député surintendant.....	do.....	1440	00	1440	00	
Alex. Fraser.....	Teneur de livres.....	do.....	1200	00	1200	00	
C. S. Graddon.....	Caissier.....	Du 1er janvier au 31 août.....	533	32			
	Moins déduit pour absence.....		15	33			
T. J. Walsh.....	Commis des spécifications.....	Du 1er mai au 31 décembre.....			517	99	
J. Y. Cook.....	do.....	do 20 novembre.....			500	00	
J. O'Kane.....	do.....	do 31 décembre.....			725	00	
P. Miller.....	do.....	do do.....			800	00	
J. Prendergast.....	do.....	do 15 novembre.....			775	00	
Francis Quinn.....	do.....	do 1er janvier au 30 avril.....	229	16			
do.....	do.....	do 1er mai au 31 décembre.....	550	00			
W. Lannièrè.....	do.....	do do.....			779	16	
L. Hearne.....	do.....	do 30 novembre.....			500	00	
E. Duggan.....	do.....	do do.....			400	00	
J. E. Belland.....	do.....	do do.....			400	00	
P. Jordan.....	do.....	do do.....			156	99	
	Messageur.....	A l'année.....	400	00	400	00	
Ferguson et Cie.....	Commis surnuméraires.....				314	45	11194 14
Usborne et Cie.....	do.....				266	89	
Cullen et Cie.....	do.....				300	35	
McAdams et Cie.....	do.....				180	80	
Parkin et Cie.....	do.....				178	96	
Touchette et Cie.....	do.....				141	97	
Johnson et Cie.....	do.....				25	86	
Fortin et Cie.....	do.....				141	22	
McDonald et Cie.....	do.....				4	00	
Butchart et Cie.....	do.....				56	04	
Arnold et Cie.....	do.....				70	64	

.....	.....	Employé, de temps, autre quand cela est nécessaire.....	.....	.....
J. Ferland.....	do	.....	.....	28 72
J. A. Butchart.....	do	.....	.....	19 73
Jas. Arnold.....	do	.....	.....	28 65
D. McCarthy.....	do	.....	.....	45 01
M. Plunket.....	do	.....	.....	199 13
B. Mahony.....	do	.....	.....	125 24
H. Ennis.....	do	.....	.....	83 05
E. J. O'Connor.....	do	.....	.....	33 94
J. Osborne.....	do	.....	.....	55 52
A. Ferguson.....	do	.....	.....	63 48
J. A. Walsh.....	do	.....	.....	197 80
J. Roberts.....	do	.....	.....	94 40
L. Hearne.....	do	.....	.....	38 10
				2729 55
				13923 69

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des bois et forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts.  
Québec, 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (f.)

BOIS ET FORETS.—Etat du nombre de pièces de bois, et de pieds cubes de chacune; description du bois mesuré et inspecté sous la surveillance du surintendant des inspecteurs au port de Québec, durant la saison de 1863—avec la section de la province d'où proviennent les bois.

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc équarr.		Pin blanc quarré.		Pin rouge.		Chêne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer tendre.	
	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds
1 Québec et Montréal .....	2118	119620	2489	127909	456	14065	.....	.....	4	114	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2 St. Laurent de Montréal à la tête du lac Ontario.....	3590	312739	46461	3579354	16673	898992	8436	445701	49189	1758910	3806	180216	223	13597	89	3925
3 Grande Rivière et lac Érié.....	46	3324	1595	118924	78	3890	16219	1171867	9114	460899	260	14848	7	521	1	57
4 Riv. Outaouais et tributaires au-dessous de la ville.	805	45546	65421	3461757	2841	96046	1364	34391	16128	507704	7440	322395	222	11374	91	3619
5 Gatineau.....	15	1321	16797	1040611	250	9007	36	745	342	11208	118	4963	1	48	.....	.....
6 Rideau.....	.....	.....	4214	236440	4	154	68	1961	2106	69498	1227	60329	16	16895	.....	.....
7 Riv. Outaouais et tributaires au-dessus de la ville.....	1043	103419	209259	13052469	103015	4082875	1205	33640	4290	130682	2500	100432	271	11918	2	74
8 États-Unis .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	13	513	377	14802	14	652	.....	.....	.....	.....
Grand total.....	7617	585969	346236	21617464	123317	5105029	27341	1688818	81550	2953817	15365	683835	745	38553	183	7675

Tableau du nombre de pièces, etc.—Suite.

SECTION DE LA PROVINCE.	Epinette rouge.		Bouleau.		Erable.		Hêtre.		Pruche.		Epinette.		Noyer.		Cérisier.		Bois blanc.	
	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds
1 Québec et Montréal .....	25888	509664	9640	182385	.....	.....	.....	.....	.....	.....	8	261	.....	.....	.....	.....	.....	.....
2 St. Laurent de Montréal à la tête du lac Ontario.....	10954	332455	64	2348	35	1611	3	115	.....	.....	4	163	2036	79434	167	8778	190	8101
3 Grande Rivière et lac Érié.....	1469	38174	12	429	16	916	.....	.....	.....	.....	4	94	856	52631	145	4775	8	373
4 Riv. Outaouais et tributaires au-dessous de la ville.	41750	1058179	679	21841	420	15983	19	770	19	421	99	3021	.....	.....	.....	.....	.....	.....
5 Gatineau.....	1261	34099	.....	.....	1	26	.....	.....	.....	.....	3	65	.....	.....	.....	.....	.....	.....
6 Rideau.....	5272	166904	48	1943	25	1081	2	85	1	94	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
7 Riv. Outaouais et tributaires en amont de la ville.....	17813	522211	177	4923	68	2613	.....	.....	.....	.....	6	199	.....	.....	.....	.....	.....	.....
8 États-Unis .....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grand total.....	104407	2661686	10620	213869	565	22224	24	970	20	515	125	3829	2892	132065	312	13553	198	8474

Acacia..... 1 pièce—82 pieds.

RIVIERE DES OUTAOUAIS et ses tributaires au-dessus de la cité, subdivisés.

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc Octogone.		Pin blanc Quarré.		Pin rouge.		Chêne.		Orme.		Frêne.		Tilleul.		Noyer.		Epinette rouge.		Bouleau.		Erable.		Epinette.	
	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds
Rivières à la Carpe et Quio.	13	606	18876	1279746	2566	115238	405	9492	563	17995	503	22681	20	880	.....	.....	6222	168016	6	184	.....	.....	.....	.....
Lacs Duchêne et des Chats	6	314	3729	208244	74	2422	116	3250	718	20860	968	36374	106	4458	.....	.....	1631	54506	152	425917	687	.....	.....	.....
Rivière Mississippi	648	77682	21778	1423842	4622	190473	74	1811	2497	79745	191	7965	15	810	.....	.....	4890	158090	.....	.....	.....	3	92	.....
Madawaska	206	14139	46620	2966947	35337	1486677	294	10006	68	1783	785	30680	95	4144	.....	.....	943	26815	6	18250	1852	.....	.....	.....
Bonnechère	19	1145	20310	1255768	19299	778356	14	271	335	7073	51	2284	25	1124	.....	.....	3767	102830	12	258	.....	.....	3	107
Ile du Calumet et rivière et lac du Fort Coulonge	34	1861	16675	955562	2235	68409	47	1183	64	2198	1	42	6	325	.....	.....	302	8227	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière Noire	.....	.....	13515	805436	2070	73711	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	22	550	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Westmeath, lacs des Allumettes et Lac Culbute	.....	.....	1800	118807	193	7577	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1	32	.....	.....	.....	.....	.....
Rivières Indienne, Rat musqué et du Serpent	.....	.....	10995	582556	4016	125517	8	165	2	61	3	132	4	177	.....	.....	22	602	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière Petewawa	.....	.....	17380	1061819	17353	684121	.....	.....	1	29	1	25	.....	.....	.....	.....	4	157	1	40	1	74	.....	.....
Rivière à la Craie	.....	.....	7726	462558	3245	100862	.....	.....	.....	.....	3	90	.....	.....	.....	.....	.....	1	49	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière Profonde, Rapides des Deux Joachims et au-dessus	117	7672	29855	1977484	12005	469512	247	7462	42	1538	4	189	.....	.....	.....	.....	76	2837	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Grand total	1043	103419	209259	13052469	103015	4082875	1206	33460	4290	130632	2500	100432	271	11918	2	74	17811	522211	177	492368	2613	6	199	.....

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts,  
Québec, le 31 décembre 1863.





APPENDICE No. 20. (g.)—*Suite.*

SECTION DE LA PROVINCE.	Douves.				Douves, Indes Occidentales.				Douves à barils.				
	Pièces.	M.	C.	qrs.	pis.	M.	C.	qrs.	pis.	M.	C.	qrs.	pis.
1... Québec à Montréal .....													
2... Montréal à Kingston .....						17	5						
3... Kingston à la tête du lac Ontario .....	242423	252		3	12	241	9	3	29	12	3	1	7
4... Grande Rivière, lacs Érié, St. Clair et Huron, y compris la Rivière Tamise.....	1635990	1660	8		14	4439	3	2	19	64	6	1	17
Total.....	1878413	1912	8	3	26	4688	8	2	26	76	9	2	24

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

P. M. PATRIDGE,  
*Surintendant des bois et forêts.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Bois et Forêts.  
Québec, le 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (h.)

BOIS ET FORETS.—ETAT du bois mesuré, inspecté et compté à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, Montréal, durant la saison de 1863.

Pièces.	Tonneaux.	Prix.	Montant.	Bois plat et rond.		Prix.	Montant.
				Pièces.	Pieds.		
Pin blanc.....	62256 357	\$ cts.	\$ cts.	Repert.....		\$ cts.	\$ cts.
Tilleul.....	281 021			Pin blanc.....	14093	507452	3667 58
Noyer tendre.....	3 211			Frêne.....	554	17584	
	62541 187	③ 4 12	2886 50	Tilleul.....	19	728	
Frêne.....	1576 107			Hêtre.....	2	77	
Hêtre.....	8 211			Bouleau.....	60	1187	
Bouleau.....	181 121			Noyer tendre.....	2010	58987	
Orme.....	1378 081			Cèdre.....	2263	75066	
Fruche.....	781 371			Orme.....	20	1155	
Bois divers.....	334 331			Pruche et épinette.....	415	14649	
Erable.....	144 201			Bois divers.....	39	764	
Chêne.....	889 021			Erable.....	418	11049	
Pin rouge.....	230 351			Chêne.....	188	6717	
Épinette.....	140 011			Pin rouge.....	126	5785	
Épinette rouge.....	3617 191			Espars.....	13	490	
Bois blanc.....	66 121			Épinette.....	8855	298961	
	9279 101	③ 61	579 95	Bois blanc.....	2	55	
	M. C. qr. pes.				29057	1000706 ③	800 58
	27 1 2 23	③ 2 90	78 83				1 32
	112 3 1 17	③ 1 267	142 30	A ajouter pour fract.....			
Mesuré et inspecté.....			3667 58	Total.....			4469 48
do do.....							

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.  
DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, BOIS ET FORETS,  
Québec, le 31 décembre 1863.

APPENDICE No. 20. (c.)

BOIS ET FORETS.—Etat du bois mesuré et inspecté à Montréal, Lachine et Sorel, par le bureau de l'aide-surintendant des mesureurs de bois, pendant la saison de 1863, et sections de la province d'où proviennent les différents bois.

SECTION DE LA PROVINCE.	Pin blanc.		Frêne.		Tilleul.		Bouleau.		Noyer tendre.		Cèdre.		Orme.		Pruche.		Erable.		Chêne.		Pin rouge.	
	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds
1 Territoire de l'Outaouais inférieur.....	54010	2249541	2322	79862	261	11167	228	7193	66	1328	2010	58987	3663	115821	603	32407	188	6513	686	22076	201	7067
2 Territoire de l'Outaouais supérieur.....	13629	746536	19	772	18	803	4	136	.....	.....	.....	.....	353	11573	1	25	1	31	161	4048	247	8885
3 Agence de Belleville.....	24	1650	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	246	20487	.....	.....
Total.....	67663	2997727	2341	80634	279	11970	232	7329	66	1328	2010	58987	4016	127394	604	32432	189	6544	1043	46611	448	15952

SECTION DE LA PROVINCE.	Espaces.		Epinette.		Epinette rouge.		Bois divers.		Hêtre.		Bois blanc.		Bois blanc.		Douves.								
	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Pièces	Pieds	Etalon.	Indes Occidentales.							
1 Territoire de l'Outaouais inférieur.....	126	5785	200	6091	13458	423340	935	28042	10	341	2	55	61	2652	.....	.....							
2 Territoire de l'Outaouais supérieur.....	.....	.....	.....	.....	714	20320	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....							
3 Agence de Belleville.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....							
Total.....	126	5785	200	6091	14172	443660	935	28042	10	341	2	55	61	2652	27	1	2	23	124847	112	1	9	17

ANDREW RUSSELL,  
Assistant-Commissaire.

P. M. PARTRIDGE,  
Surintendant des Bois et Forêts.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, BOIS ET FORETS,  
Québec, le 31 décembre 1863.



APPENDICE No. 21. (a.)  
 DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.—ETAT COMPARATIF des lettres enregistrées dans les années 1862-3.

Années.	Division Ouest.						Division Est.						Province en général.						Ordres en Conseil.					
	Correspondance, M. Tarbutt.	Ci-devant arpenteur-général, M. Hector.	Arpenteur, M. Devine.	Comptable, M. Ford.	Chemins du Haut-Canada, M. Bridgland.	Total.	Correspondance, M. M. Collins et Généteux.	Domaine de la couronne et biens des Jésuites, M. Judah.	Arpenteur, M. Bonchette.	Comptable, M. Ford.	Total.	Bois et forêts, M. Partridge.	Pêcheries, M. Whiteber.	Terres de l'Ordonance, M. Bridgland.	Affaires des sauvages, M. Spragg.	Commission sur diverses affaires.	Transférés aux autres départements.	Total.	Grand total.	Noms enregistrés.	Envois.	Est.	Ouest.	Divers.
1863.....	4561	1952	718,2394	216	9841	1644	800	377	1163	3384	2116	599	386	359	48	47	3555	17380	22800	34300	20	21	2	43
1862.....	6091	2313	1031	1513	10948	1842	698	632	1038	4260	2,97	487	.....	.....	631	249	3466	18674	24500	37000	28	22	12	62
Augmentat.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	102	255	75	276	19	10	386	359	533	202	89	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Diminution.	1530	361	313	881	216	1107	138	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	1281	1700	2700	8	1	10	19

*Distribution mensuelle des lettres.*

Janvier.....	1521	M. Tarbutt	11	1852
Février.....	1488	M. Hector.	1	1853
Mars.....	1561	M. Devine	1	1854
Avril.....	1562	M. Ford	3	1855
Mai.....	1270	MM. Collins et Généteux.	3	1856
Juin.....	1079	M. Judah	13	1857
Juillet.....	1395	M. Bonchette	1	1858
Août.....	1324	M. Partridge	1	1859
Septembre.....	1549	M. Whiteber	7	1860
Octobre.....	1605	M. Bridgland	5	1861
Novembre.....	1416	Divers.	2	1862
Décembre.....	1620	.....	.....	1863
Total.....	17380	.....	43	.....

*Distribution mensuelle des lettres.*

Janvier.....	5924	Procureur-Général ouest	20
Février.....	8765	Procureur-Général est.	76
Mars.....	9711	Lettres reçues du secrétaire provincial.	243
Avril.....	9161	.....	.....
Mai.....	12258	Lettres renvoyées au maître-général des postes comme non-réclamées.....	171
Juin.....	12871	.....	.....
Juillet.....	15003	.....	.....
Août.....	18337	.....	.....
Septembre.....	16277	.....	.....
Octobre.....	17039	.....	.....
Novembre.....	18674	.....	.....
Décembre.....	17380	.....	.....
Total.....	17380	.....	.....

NOTE.—En enregistrant les lettres de 1863, on avait 47 lettres en réponse à des lettres destinées aux autres départements, et on avait 1650 grandes pages qui, avec les endos, équivalent à 3200 pages.

JOHN MORPHY, *Registreur.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, le 2 janvier 1864.

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

## APPENDICE No. 21. (b.)

## ÉTAT DES TRAVAUX DU BUREAU EN 1863.

Nombre de plans compilés et copiés.....	1090
do Instructions d'arpentages préparées.....	82
do Plans, notes de campagne, journaux, rapports, comptes et rôles de paie des arpenteurs de terres et chemins publics vérifiés et examinés.....	448
do Plans et rapports d'arpentages particuliers examinés, et superficies calculées.....	180
do Plans, notes de campagne et rapports des arpentages municipaux examinés.....	126
do Descriptions pour érection de paroisses, cantons et villages dans le B.-C, préparées.....	48
do Tableaux pour la législature et livre bleu préparés.....	39
do Renvois pour brevets préparés—Fiats entrés.....	3517
do Descriptions de modèles brevetés préparés.....	1064
do Brevets grosscycés et examinés, et entrés dans les différents registres.....	3838
do Lettres écrites.....	14849
do Réclamations de primes examinées et payées.....	52
do Adjudications.....	1036
do Pages de rapports, rôles de terrains, transports, etc., enregistrés.....	23751
do Pages de notes de campagne, rapports, lettres, etc., copiés.....	3230
do Cédules des terres de la couronne, du clergé et des écoles fournies aux agents des bois....	12
do Permis d'occupation accordés.....	86
do Transports examinés et enregistrés.....	2237
do Circulaires.....	932
do Spécifications de lots dans les villes et cantons prêts à vendre, préparés.....	42
do Comptes examinés et payés par traite ou sur pièces justificatives.....	1516
do Comptes courants préparés.....	313
do États des agents examinés et enregistrés.....	1944
do Rapports des terres vendues pour registrateurs et secrétaire-trésoriers.....	43
do Pages de ces rapports.....	260
do Rapports.....	539
do États divers.....	3580
do Pages de traduction.....	680
do Ventes spéciales et cas réglés, après enquête faite sur les lieux.....	1113
do Cas d'arrérages sur les terres examinés, réglés et certifiés.....	130
do Entrées des brevets enregistrés au cadastre, registre et plan.....	16212
do Argent reçu par lettres.....	1937
do Entrées dans les livres de vente.....	11450
do États mensuels des terres payées en entier pour la division des bois et forêts.....	60
do Octrois gratuits et fiats des sauvages, entrés et classés.....	315
do Villes et cantons portés au cadastre.....	14
do Réquisitions pour papeterie, etc.....	381
do Certificats émis par la commission des héritiers et légataires.....	55
do Certificats, valeur des bois des colons.....	202
do Adjudication des bois.....	94
do Bordereaux et feuilles des heures de travail sur les chemins examinés et apurés.....	114

ANDREW RUSSELL,  
*Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, 31 décembre 1863.

## APPENDICE No. 22.

ETAT des recettes et dépenses à compte des pêcheries, Haut et Bas-Canada, durant l'année 1863.

## H A U T - C A N A D A .

	\$ cts.	\$ cts.
Montant des recettes pour l'année 1863 .....		477 22
<i>Dépenses.</i>		
William Gibbard, garde-pêche, neuf mois de traitement.....	300 00	
John McCuaig, traitement pour 1863.....	1200 00	
Déboursés .....	2050 38	
R. Moodie, pour services dans les pêcheries en 1861.....	150 00	
		3700 38

## B A S - C A N A D A .

	\$ cts.	\$ cts.
Montant des recettes pour l'année 1863 .....		6693 58
<i>Dépenses.</i>		
Salaire des garde-pêche pour 1863.....	780 00	
P. Fortin, traitement pour neuf mois.....	900 00	
R. Nettle, traitement pour 1863 .....	1200 00	
Déboursés .....	7134 53	
		10014 53

ANDREW RUSSELL,

*Assistant-Commissaire.*

WILLIAM FORD,

*Comptable et Cassier.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
Québec, le 31 décembre 1863.



## APPENDICE No. 23.

ETAT des dépenses comparatives encourues dans le *Service des Pêcheries*, pour le Haut et le Bas-Canada, en 1862 et 1863, comprenant tous les salaires et déboursés, dépenses contingentes d'agents et services spéciaux, primes, et toute dépense comprise dans l'administration de l'*Acte des Pêcheries*, payées par le département des terres de la couronne ou tout autre département,—les salaires au bureau principal étant divisés également entre le Haut et le Bas-Canada.

## HAUT - C A N A D A .

1862.	\$ cts.	1863.	\$ cts.
<i>Salaires.</i>		<i>Salaires.</i>	
M. Whitcher, chef de la division des pêcheries, pour le Haut et le Bas-Canada.	530 00	M. Whitcher .....	680 00
M. Bauset, dessinateur, traducteur français et copiste.....	530 00	M. Bauset .....	530 00
M. McCuaig, surintendant des pêcheries, H. C.....	1200 00	M. McCuaig .....	1200 00
M. Gibbard, magistrat salarié, H. C.....	400 00	M. Gibbard (comprenant l'allocation de 2½ mois à sa veuve).....	300 00
M. Moodie, garde-pêche H.C.....	233 19		
	2893 19		2710 00
<i>Dépenses.</i>		<i>Dépenses.</i>	
M. McCuaig .....	960 83	M. McCuaig, déboursés .....	358 63
M. Gibbard .....	2661 17	M. Gibbard, do y compris plusieurs dépenses occasionnées par l'assassinat commis sur lui, dépenses qu'on n'aurait pas eu à faire autrement.....	1869 25
M. Moodie (compte payé en 1863, qui qu'enregistrés en '62, mais alors suspendu et par la suite payé parcequ'il a été trouvé par les livres du bureau qu'il a agi d'après les instructions par écrit de M. Vankoughnet, pour service spécial.).....	150 00		
Totaux.....	\$6665 19 3772 00	Totaux.....	\$4937 88 2227 88

## B A S - C A N A D A .

1862.	\$ cts.	1863.	\$ cts.
<i>Salaires.</i>		<i>Salaires.</i>	
M. Whitcher, chef de la division des pêcheries, Haut et Bas-Canada.....	530 00	M. Whitcher .....	680 00
M. Bauset, dessinateur, traducteur français et copiste.....	530 00	M. Bauset .....	530 00
M. Nettle, surintendant des pêcheries, B.C.	1200 00	M. Nettle .....	1200 00
M. Fortin, magistrat salarié, B. C.....	1200 00	M. Fortin .....	1200 00
Surveillants, B. C.....	755 00	Surveillants des pêcheries .....	780 00
	4215 00		4390 00
<i>Dépenses.</i>		<i>Dépenses.</i>	
M. Whitcher, déboursés .....	523 99	M. Nettle, déboursés .....	169 83
M. Nettle, do .....	861 35	M. Fortin, do y compris \$6,606.62 pour réparations à <i>La Canadienne</i> , sous le contrôle du dép. des travaux publics..	11225 76
M. Fortin, do et coût de réparations de la goëlette .....	14230 94	Garde-pêche, déboursés.....	457 59
Garde-pêche .....	522 32		
Primes payées en 1863, en partie du loyer des pêcheries.....	9035 50	Primes pour 1863, sous la considération du conseil .....	11853 18
			9477 50
Totaux.....	\$29389 10 25174 10	Totaux.....	\$25720 68 21330 68

ANDREW RUSSELL, *Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,  
Québec, le 31 décembre 1863.

W. F. WHITCHER.

## APPENDICE No. 24.

ETAT des réclamations pour primes de pêche enregistrées et notifiées, pour 1863.

Réclamants.	Navires.	Montants.	Remarques.
		\$ cts.	
Joseph Tripp.....	Admiration .....	138 00	Filé.
Paul Coté.....	Marie-Joseph .....	84 00	do
John Howell.....	Undaunted.....	176 00	do
John Davis.....	Rambler.....	178 50	do
James Muldoon .....	Lady.....	228 00	do
John Ascah.....	Highland Jane .....	224 00	do
P. Doyle.....	Venelis.....	132 00	do
P. Sire.....	Alphensine.....	92 00	do
Ed. Gaumont.....	Emédine.....	144 00	do
Eug. Hammond.....	Victoria.....	117 00	do
Abel Arseneau.....	Mary Ann.....	160 00	do
William Baker.....	Lord Douglas.....	232 00	do
P. Turbide.....	Jenny Lind.....	156 00	do
F. et M. Lespérance.....	Eugénie.....	184 00	dc
do.....	Mary.....	140 00	dc
William Terrieau.....	Annie.....	180 00	dc
Sylvain Sire.....	Breeze.....	112 00	do
H. Richard.....	Zélie.....	144 00	do
Z. Arseneau.....	Adelina.....	184 00	do
F. Arseneau.....	Mury.....	160 00	do
V. Vigneault.....	Wide-Awake.....	168 00	do
J. F. Poitras.....	Theodora.....	196 00	do
E. Angers.....	Marie-Victoire.....	320 00	do
F. Cummings.....	Ailsa.....	164 00	do
George Miller.....	Ranger.....	164 00	do
Thomas Legros.....	Marie-Primrose.....	292 00	do
Germain Dionne.....	Marie-Louise.....	212 00	do
A. Riverin.....	Renard.....	88 00	do
A. Vigneault.....	Eugénie.....	204 00	do
X. Cormier.....	Amelia.....	168 00	de
J. Boudreault.....	Constantina.....	168 00	do
E. Bugeold.....	Emma.....	88 00	do
L. et Z. Gagnon.....	Pearl.....	216 00	do
R. et B. Gagnon.....	Seven Brothers.....	112 00	do
G. Cormier.....	Victoria.....	184 00	do
X. Boly.....	Mathilde.....	128 00	do
D. Giasson.....	Espérance.....	228 00	do
G. Cormier.....	Mary Lydia.....	192 00	do
R. Delaney.....	Two Brothers.....	168 00	do
L. Jonphe.....	Archangel.....	200 00	do
D. Richard.....	Dolphin.....	208 00	do
V. Cormier.....	Zélie.....	120 00	do
D. Terrieau.....	Temperance.....	164 00	do
D. Richard.....	Onésime.....	180 00	do
H. Boudreault.....	Sarah.....	92 00	do
Charles Stewart.....	John Stewart.....	228 00	do
Robert Pye.....	Flying Fish.....	144 00	do
P. Mulrooney.....	Village Belle.....	160 00	do
John Ross.....	Britannia.....	268 00	do
William Harbour.....	Breeze.....	135 00	do
Peter Mabe.....	Pilot.....	192 00	do
Henry Suddard.....	Violet.....	120 00	do
Louis Boudreault.....	Flora.....	160 00	Notifié.
A. Deveaux.....	Loup-Marin.....	152 00	do
A. Cormier.....	Triton.....	105 00	do
F. Kennedy.....	Temperance.....	224 00	do
		9477 50	

ANDREW RUSSELL, *Assistant-Commissaire.*DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,  
Quebec, le 31 décembre 1863.

W. F. WHITCHER.

## APPENDICE No. 25.

TABLEAU des paiements faits comme primes de pêche, pour l'année 1862, en vertu de l'ordre en conseil du 1er mai 1863.

Réclamants.	Navires.	Mon- tants.	Dates des paiements.
		\$ cts.	
A. Riverin .....	Renard .....	88 00	8 Mai, 1863.
P. Doyle .....	Venelio .....	132 00	9 do do
John Ascah .....	Highland Jane .....	224 00	do do
V. Vigneault .....	Wide-Awake .....	168 00	do do
Jos. Dupuis .....	Eugénie .....	204 00	do do
V. Vigneault .....	Ailsa .....	164 00	do do
John Howell .....	Undaunted .....	132 00	do do
Jos. Marin .....	Mermaid .....	138 00	do do
H. Suddard .....	Violet .....	120 00	do do
Ed. Gaumont .....	Emédine .....	144 00	do do
Gabriel Cormier .....	Victoria .....	184 00	do do
James Muldoon .....	Lady .....	112 00	do do
Alex. Cormier .....	Triton .....	120 00	do do
Elie Angers .....	Marie-Victoire .....	320 00	do do
J. B. F. Painchaud .....	Flora .....	160 00	do do
Peter Vigneault .....	Mary .....	160 00	do do
Jos. Tripp .....	Admiration .....	138 00	do do
D. Giasson .....	Espérance .....	228 00	do do
D. Lepage .....	U. J. Tessier .....	176 00	do do
X. Boily .....	Primrose .....	160 00	do do
Richard Delaney .....	Two Brothers .....	168 00	11 do do
D. Richard .....	Dolphin .....	208 00	do do
do .....	Onésime .....	180 00	do do
Gilbert Cormier .....	Zélie .....	132 00	do do
F. et M. L'Espérance .....	Mary .....	140 00	do do
do .....	Eugénie .....	184 00	do do
William Baker .....	Lord Douglas .....	203 00	do do
Laurent Jonphe .....	Archangel .....	200 00	do do
Abel Arseneau .....	Mary Ann .....	160 00	do do
H. Boudreault .....	Sarah .....	92 00	do do
D. Terrieau .....	Temperance .....	143 50	do do
P. Turbide .....	Jenny Lind .....	156 00	do do
Hyp. Richard .....	Zélia .....	144 00	do do
William Terrieau .....	Annie .....	180 00	do do
Z. Arseneau .....	Adelina .....	184 00	do do
William Harbour .....	Breeze .....	180 00	do do
Naz. Sire .....	Breeze .....	112 00	do do
Peter Mabe .....	Pilot .....	224 00	do do
G. Dionne .....	Marie-Louise .....	212 00	do do
L. et Z. Gagnon .....	Pearl .....	216 00	do do
P. Nicol .....	Anastasia .....	104 00	do do
P. Mulrooney .....	Village Belle .....	160 00	12 do do
William Miller .....	Piper .....	188 00	do do
John Ross .....	Britannia .....	268 00	do do
F. Kennedy .....	Temperance .....	224 00	do do
Robert Pye .....	Flying Fish .....	144 00	do do
Charles Stewart .....	John Stewart .....	228 00	do do
George Miller .....	Ranger .....	164 00	21 do do
El. Bugeold .....	Emma .....	88 00	26 do do
J. Boudreault .....	Constantina .....	168 00	3 août do
D. H. Tetu .....	Marie (réclamation pour 1860) .....	140 00	25 sept. do
C. et J. Davis .....	Osprey .....	177 00	9 octobre do
Thomas Savage .....	Mary Primrose .....	292 00	16 janvier 1864. Cette réclamation ayant été payée en 1864, ne paraît pas dans l'état officiel des paiements, de l'année 1863.
	Total .....	9035 50	

ANDREW RUSSELL, *Assistant-Commissaire.*

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Division des Pêcheries,  
Québec, le 31 décembre 1863.

W. F. WHITCHER.

APPENDICE No. 26.  
RAPPORT DE L'AGENT DU CHEMIN D'ADDINGTON.

TAMWORTH, le 9 janvier 1864.

MONSIEUR.—Je prends la liberté de vous transmettre mon rapport annuel sur l'état du chemin d'Addington et la perspective des établissements qui y ont été faits.

J'ai trouvé la partie du chemin qui n'avait pas été réparée l'année dernière, même aux coteaux, dans un état des plus pitoyables; l'eau avait lavé et emporté, de chaque côté de la chaussée, les matériaux les plus légers du chemin, de sorte qu'il n'était resté que les cailloux et les pierres, ce qui rendait la route très difficile. Grand nombre de petits ponts de bois étaient défoncés, et on rencontrait assez souvent des pièces de bois brisées, qu'il y avait grand danger pour les attelages de traverser. Et de fait, cet état de choses amena plusieurs accidents l'année dernière; ainsi, par exemple, un pauvre homme y perdit un cheval qu'il avait emprunté et dont il dut remettre le prix au propriétaire; quelques autres chevaux s'y brisèrent les pieds en glissant entre les billots pourris. Le pont de la Rivière Claire est très dangereux; la tête des piliers du chenal s'est affaissée; et bien qu'on ait élevé les poutrelles supérieures du tablier afin de les faire correspondre avec celles de dessous au moyen de blocs, l'affaissement se continue toujours, et la partie du pont qui traverse le chenal penchant déjà beaucoup, on doit s'attendre à l'y voir se précipiter tôt ou tard. Une partie du pont jeté à la tête du lac Marinaw se trouve également très détériorée par suite de l'élévation des eaux du lac, occasionnée par la digue du moulin; la partie supérieure de la moitié sud se trouve recouverte par l'eau pendant toute la saison de navigation.

Par suite de la rareté des comestibles, due à la perte de la récolte de 1862, quelques pauvres gens, à la tête de grosses familles, se sont vus forcés d'abandonner les établissements; de sorte que le recensement de cette année se trouve inférieur à celui de l'année précédente; cependant, les lieux ainsi délaissés ont été repris par des chefs de petites familles, et quelquefois par des individus non-mariés. Ce changement a été un progrès, quoique la population s'en soit trouvée diminuée.

Le résultat affreux du désastre de 1862 n'a pas disparu entièrement, malgré les bonnes récoltes de l'an dernier, à cause du peu de grain de semences et des légumes dont on pouvait disposer le printemps dernier. Toutes les semences faites de bonne heure produisirent un excellent rendement, mais le peu de grain qui fut semé empêche la récolte de cette année d'être aussi abondante que l'an dernier; il y a diminution dans le blé, mais la qualité en est si belle qu'elle surpasse en valeur celle de 1862. La récolte de cette année manqua tellement par suite de la sécheresse et des gelées, que cinq minots ne produisirent que cent livres de farine médiocre, tandis que deux minots et demi de la récolte de l'année dernière ont donné le même chiffre et d'une qualité supérieure. Toutes les autres céréales, de même que les légumes, sont au moins égales à celles qu'on récolte en Canada; bien que le chiffre du rendement en minots n'ait pas augmenté, cependant, la valeur réelle a pleinement doublé. La municipalité de Barrie réussit à obtenir, au moyen de "l'Acte des grains de semence" de l'année dernière, environ trois cents minots de grains de diverses sortes; mais la saison étant très avancée lors des semailles, une petite partie seulement put mûrir, de sorte que la municipalité s'est jetée dans les dettes sans en retirer aucun profit correspondant.

Le recensement de cette année donne 33 habitants de moins; cette diminution ne doit pas seulement être mise sur le compte des délaissés; diverses personnes ayant rempli leurs obligations de colon sur des lots gratuits et ayant obtenu leurs permis, sont devenues concessionnaires de terres de la couronne, et y emploient une partie de leur famille. Le nombre d'habitants sur les lots gratuits s'élève à 717; ils possèdent un grand nombre de bestiaux, excepté les chevaux, dont le nombre a diminué; dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, il a été défriché 285 acres de terre, et il reste en outre 150 acres d'abattis pour le défrichement du printemps prochain.

Dans les entrevues que j'eus avec les colons durant une visite que je leur faisais dernièrement, je les trouvai tous remplis de reconnaissance pour le gouvernement de leur avoir, au moyen des travaux de l'été dernier sur le chemin, fourni la possibilité de s'approvisionner de comestibles; ils regrettent seulement d'avoir eu si peu de grain de semence le printemps dernier. C'est l'opinion de tous que s'ils avaient pu se procurer assez de grain pour ensemençer les terres qu'ils avaient préparées, et aidés qu'ils ont été par le

gouvernement l'été dernier, les mauvais effets du manque de récolte de 1862 auraient disparu entièrement, tandis qu'ils se feront sentir encore l'an prochain, plusieurs colons n'ayant pas assez de ce qu'ils ont récolté pour nourrir leurs familles et garder la semence pour l'année prochaine; aussi, plusieurs vont-ils émigrer au printemps, car ils n'ont aucun moyen en leur pouvoir de suppléer à cette disette.

Diverses personnes se sont plaintes des ravages du ver à blé sur les jeunes tiges; le blé-d'inde, les pois et le sarrasin ont eu surtout à souffrir. Des juges compétents estiment que la récolte se trouve par là réduite de moitié. Les dégâts du ver à blé ne se sont pas bornés aux nouveaux cantons; ils se sont étendus aux anciens, situés en front; les effets, cependant, ont été moindres dans ces derniers que dans les nouveaux établissements, où le grain était si clair semé. Quoiqu'il en soit du ver à blé, des gelées et de l'insuffisance des semences, je ne découvris nulle part le découragement, mais bien les plus vives espérances pour l'avenir; ils savent que l'année prochaine sera dure pour eux, mais ils s'y préparent courageusement en épargnant le grain autant qu'ils le peuvent et en le gardant pour le printemps qui vient.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) EBENEZER PERRY.

A l'honorable Wm. McDougall, commissaire,  
Québec, B. C.

SOMMAIRE de statistiques pour le chemin d'Addington—année 1863 :—

LA VALEUR DES ARTICLES EST ESTIMÉE AU PRIX COURANT DANS LES ÉTABLISSEMENTS.

Blé du printemps,*	1703	minots.....	@ \$ 1.00	.....	\$ 1,703 00
Avoine,	4771	"	@ 0 50	.....	2,385 50
Pois,	897	"	@ 0.80	.....	717 60
Orge,	682	"	@ 1.00	.....	682 00
Sarrasin,	623	"	@ 0.75	.....	467 25
Blé-d'inde	233	"	@ 1.00	.....	233 00
Fèves,	19½	"	@ 2.00	.....	39 00
Millet,	92½	"	@ 1.00	.....	92 50
Pommes de terre,	9752	"	@ 0.50	.....	4,876 00
Ruta Bago,	11651	"	@ 0.20	.....	2,330 20
Navets,	1980	"	@ 0.12½	.....	247 50
Foin,	327¼	tonn'x....	@ 17 50	.....	5,726 87½
Foin sauvage,	407	"	@ 8.00	.....	3,256 00
Paille,	264¼	"	@ 5.00	.....	1,321 25
Sucre d'érable,	7475	lbs.	@ 0 10	.....	747 50
Sirap,	330	galls.	@ 0.80	.....	264 00
Vinaigre,	503	"	@ 0.25	.....	125 75
Lard,	15089	lbs.	@ 0.07	.....	1,056 23
Bœuf,	14765	"	@ 0.05	.....	738 25
Mouton,	820	"	@ 0.05	.....	36 00
Potasse,	74¾	brls.	@ 27.00	.....	2,018 25
Etoffe,	315	verg.	@ 1.25	.....	393 75
Flanelle,	267	"	@ 0.70	.....	186 90
Bardeaux,	494	M.	@ 1.25	.....	617 50
Bois de service,	165	"	@ 6.00	.....	990 00
Fourrures.					214 00

Total ..... \$31,465 80½

Le nombre d'animaux domestiques possédés par les colons du chemin d'Addington s'élève à 58 chevaux, 71 paires de bœufs, 181 vaches, 180 têtes de jeune bétail, 85 truies et 162 moutons.

\* Il y a eu, dans tout l'établissement, insuffisance de grain de semence; le blé surtout a manqué. On n'a pu s'en procurer qu'en le faisant venir de loin; plusieurs en ont manqué complètement, et pas un colon n'en a eu assez pour ses besoins.

## APPENDICE No. 27.

RAPPORT DE L'AGENT DE LA PARTIE NORD DU CHEMIN DE  
BOBCAYGEON.

MINDEN, le 16 janvier 1864.

A l'honorable commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur la colonisation et les produits de la section nord du chemin de Bobcaygeon pour l'année 1863.

Par suite de la grande distance où je me trouve, au nord, et du peu de temps depuis lequel les colons sont établis, ce rapport sera nécessairement limité.

Les colons paraissent satisfaits de leur nouveaux domiciles; il y a eu peu d'amélioration, cependant, à cet endroit pendant l'année expirée. La cause principale vient du mauvais état du chemin au nord de la ligne de Bell, et lequel, quoiqu'ôté à l'entrepreneur, n'est pas encore terminé.

Les établissements des chenaux du lac des Bois sont très florissants; il y a de très-bonne terre tout le long du chemin ainsi qu'en arrière des lots gratuits.

Nombre de lots choisis.....	54
Nombre de lots établis ou sur lesquels on a fait de petits défrichements pour s'y transporter cet hiver.....	39
Population totale .....	130
Nombre d'acres défrichés .....	144

## NATIONALITÉ.

Origine Anglaise,—chefs de famille .....	17
“ Irlandaise .....	20
“ Ecossaise.....	3
“ Canadienne .....	14
Total .....	54

## QUANTITÉ TOTALE DES PRODUITS ET LEUR VALEUR.

Blé.....	530 minots	@ \$1 00	.....	\$ 530 00
Avoine.....	1265 “	@ 0 45	.....	569 25
Blé-d'inde .....	100 “	@ 0 75	.....	75 00
Pommes de terre .....	3110 “	@ 0 25	.....	777 50
Navets .....	6290 “	@ 0 12½	.....	786 25
Foin de mil .....	29 tonnes	@ 11 00	.....	319 00
Foin sauvage.....	54 “	@ 7 00	.....	378 00
Fourrures .....			.....	780 00
Sucre d'érable.....	1160 lbs.	@ 0 08	.....	92 80
				<u>\$4307 80</u>

## BÉTAIL.

Bestiaux .....	48
Chevaux.....	3
Porcs.....	12
	<u>63</u>

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé) GEORGE G. BOSWELL,  
 Agent des octrois gratuits, Bobcaygeon nord.

## APPENDICE.

## RAPPORT DE L'AGENT DE LA PARTIE SUD DU CHEMIN BOBCAYGEON.

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE, }  
BOBCAYGEON, le 30 décembre 1863. }

A l'honorable commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sur le progrès, etc., etc., des lots d'octroi gratuit du chemin Bobcaygeon, compris dans mon agence; plus, un tableau dans lequel j'ai condensé les renseignements communiqués par les colons eux-mêmes, touchant le rendement des récoltes, leur valeur et autres statistiques générales, qui toutes démontrent qu'il y a eu un grand accroissement et beaucoup de progrès sur l'année 1862. On doit sans doute attribuer cette prospérité à la beauté de la saison, qui a été remarquable par l'absence entière de gelées au printemps dernier. Le peu d'augmentation que l'on observera dans le chiffre des colons et l'accroissement considérable qui, néanmoins, a eu lieu dans la population, viennent de ce qu'un grand nombre de colons ont vendu des morceaux de leurs lots à de nouveaux arrivés, dont je n'ai pas compris les noms parmi ceux des possesseurs de lots. L'accroissement des établissements ne s'est pas étendu au-delà de la jonction Peterson: il faut attribuer ce fait à la qualité médiocre de la terre dans cette partie du chemin, les colons préférant donner 70 centins par acre dans les endroits fertiles, que d'aller s'établir si loin sur des lots gratuits.

Je dois dire ici combien le mauvais état du chemin Bobcaygeon a empêché les ventes de terre de se faire durant la saison dernière. De Bobcaygeon à la rivière Brûlée, ce chemin est tout juste passable et pourrait être de beaucoup amélioré au moyen d'une somme d'argent assez minime. A partir de la rivière Brûlée, le chemin, pendant 6 milles, est presque impraticable et réellement dangereux, au printemps et à l'automne, pour les attelages doubles. Aussi, les accidents n'y sont pas rares. On comprend qu'un tel état de choses n'est propre qu'à décourager les colons et à empêcher tout établissement de s'y faire: c'est pourquoi je suis convaincu qu'en améliorant cette partie de chemin, les sommes qu'on y dépenserait seraient bientôt remboursées par l'augmentation des ventes qui auraient aussitôt lieu. En quelques endroits, en détournant un peu la ligne du chemin, on pourrait éviter les places les plus dangereuses à peu de frais et au grand contentement des colons.

Parmi les progrès accomplis dans le cours de cette année, on compte deux moulins à farine: l'un, à la rivière aux Goëlands, à deux milles environ du chemin, et l'autre, à la rivière Brûlée, là où le chemin la traverse; ces deux moulins peuvent, chacun, moudre une grande quantité de grain, et on pense qu'il se récolte assez de blé à l'heure qu'il est, dans la localité, pour les tenir occupés tous les deux. C'est là une grande épargne pour les cultivateurs, qui, jusqu'ici, avaient été obligés d'aller porter leur grain, pour le faire moudre, à vingt et trente milles de distance.

Ces deux moulins sont aussi pourvus de scies et peuvent débiter, chaque jour, 2,500 pieds de bois. A ce sujet, on remarquera qu'il n'y a pas encore de moulins de ce genre dans les établissements de lots gratuits.

Deux autres moulins à scie sont maintenant achevés dans le canton de Stanhope, et expédient une grande quantité de bois par la rivière aux Goëlands pour satisfaire les demandes.

On verra que, sous le rapport des établissements et de la population de ce chemin, le nombre en est six fois plus grand que sur les lots d'octrois gratuits, et que les récoltes sont dans la même proportion.

Quant aux bonnes terres encore vacantes, il en existe un grand nombre dans les cantons de Galway, Snowdon, Cavendish, Stanhope et autres, et environ 70 lots dans ceux de Minden et Somerville.

## PRODUITS AGRICOLES ET AUTRES.

Blé.....	428 acres.	6,428 minots	@ \$1 00 par minot.....	\$6,428 00
Avoine.....	309 "	7,320 "	@ 0 40 "	2,928 00
Navets.....	284 "	38,358 "	@ 0 15 "	5,753 70
Pommes de terre.	198 "	18,582 "	@ 0 25 "	4,645 50
Pois.....	57 "	925 "	@ 0 60 "	555 00

Orge.....	16	"	345	"	@	1 00	"	.....	345 00
Foin.....	482	"	430 tonnes	@	12 00	"	.....	5,160 00	
Sucre.....			2,592 lbs.	@	0 10	"	.....	259 20	
Sirope.....			98 gallons	@	0 50	"	.....	49 00	
Pâturage.....			350 acres.	@	3 00	"	.....	1,050 00	
								<u>\$27,163 40</u>	
Fourrures.....								5,000 00	
12 barils de potasse.....				@	\$20 00			240 00	
200 M. de bois de service.....				@	7 00			1,400 00	
500 M. de bardeaux.....				@	1 00			500 00	
Légumes.....								1,000 00	
								<u>\$35,303 40</u>	

Peut-être les navets sont-ils cotés trop haut; mais les chantiers vont bientôt leur faire atteindre ce prix.

NATIONALITÉ ET CHIFFRE DES COLONS DU CHEMIN BOBCAYGEON, 1ER JANVIER 1864.

Origine Irlandaise.....	112
" Anglaise.....	43
" Canadienne.....	35
" Ecossaise.....	16
" Allemande.....	1
" Canadienne-française.....	1
" Suédoise.....	2
	<u>210 (familles)</u>
- Population totale.....	<u>1002</u>

AMÉLIORATIONS.

Acres de terre défrichés.....	2499½
Acres d'abattis.....	322½
Maisons.....	173
Granges.....	92
Etables.....	156
Moulin à scie.....	1

BÉTAIL.

Chevaux.....	38	@	\$50 00	.....	\$1,900 00
Bœufs.....	124	@	30 00	.....	3,720 00
Vaches.....	203	@	15 00	.....	3,045 00
Jeune bétail.....	211	@	6 00	.....	1,266 00
Porcs.....	238	@	3 00	.....	714 00
Moutons.....	58	@	4 00	.....	232 00
					<u>\$10,877 00</u>

Tous ces faits prouvent, à l'évidence, que cet établissement est l'un des plus prospères d'entre ceux du même genre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 RICHARD HUGHES,  
 Agent.



## APPENDICE No. 29.

## RAPPORT DE L'AGENT DU CHEMIN DE HASTINGS.

AGENCE DU CHEMIN DE HASTINGS,  
Madoo, le 14 janvier 1864.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport statistique des établissements confiés à ma direction, année 1863.

Il comprend les sujets suivants, savoir :

- Nombre et description de chaque lot ;
- Nom du colon en possession ;
- Nombre d'acres défrichés, en voie de défrichement, et sous culture sur chaque lot ;
- Quantité et nature de produits récoltés sur chaque lot ;
- Quantité de potasse fabriquée par chaque colon ;
- Constructions sur chaque lot ;
- Bétail sur chaque lot ; et
- Nombre de personnes dans chaque famille domiciliée ici.

L'analyse suivante des tableaux a pour but de faciliter les recherches :

Nombre total de personnes en possession de lots d'octroi gratuit au 30 décembre 1863 .....	398
A déduire, 27 domiciliés ailleurs.	
Population totale des colons domiciliés, avec leurs familles, sur les lots d'octroi gratuit à la même date.....	<u>1,031</u>

## EXTRACTION DES COLONS.

Angleterre .....	48
Irlande .....	173
Ecosse.....	43
Canada .....	91
Allemagne.....	27
France.....	2
Provinces d'en bas.....	2
Orkney .....	3
Etats-Unis .....	9

398

Le nombre des nouveaux colons établis sur les lots d'octroi gratuit dans le cours de 1863 est de 22, dont 4 nés en Angleterre, 4 en Irlande, 12 en Canada, et 2 en Ecosse.

A part ces lots, j'ai vendu, dans le cours de l'année, 72 lots de cent acres des terres de la couronne et des réserves du clergé.

Recettes totales au crédit des terres publiques dans cette agence, en 1863, \$7,869.05.

Il y a eu augmentation considérable sur celles de toutes les années précédentes.

Nombre total d'acres défrichés à la fin de 1863 sur les lots gratuits.....	4,791
En voie de défrichement.....	579½
Total.....	<u>5,370½</u>
Chiffre de la fin de l'année 1862.....	<u>4,553</u>

Augmentation en 1863..... 817 acres.

Tableau les récoltes et des produits industriels des lots d'octroi gratuit de l'agence du chemin de Hastings pendant l'année 1863, compilé sur les tableaux fournis par l'agent, indiquant en détail la quantité donnée sur chaque lot :

Blé, 6,930 minots	.....	@	\$ 0.80	.....	\$ 5,544 00
Avoine, 9,736 "	.....	@	0.40	.....	3,894 40
Pois, 1,916 "	.....	@	0.50	.....	958 00
Orge et seigle, 765 "	.....	@	0.60	.....	459 00
Pommes de terre, 25,787 minots	.....	@	0.30	.....	7,736 10
Foin, 854½ tonnes	.....	@	16.00	.....	13,672 00
Navets, 42,802 minots	.....	@	0.20	.....	8,560 40
Sucre d'érable et sirop, 3,955 lbs.	.....	@	0.10	.....	395 50
Blé-d'inde, 220 minots	.....	@	0.50	.....	110 00
Sarrazin, 180 "	.....	@	0.50	.....	90 00
Mil, 211 "	.....	@	0.80	.....	168 80
Paille, 1,240 tonnes	.....	@	4.00	.....	4,960 00
Potasse, 125½ barils	.....	@	30.00	.....	3,765 00
Bois scié, 120 M. pieds	.....	@	8.00	.....	960 00
Bardeaux, 200 M. "	.....	@	1.25	.....	250 00
Barils à potasse, 325	.....	@	1.50	.....	487 50
Orignaux tués par les colons 80	.....	@	3.00	.....	240 00
Fourrures vendues ici durant l'année	.....				3,200 00
Poisson pris par les colons, valeur portée à	.....				400 00
Légumes, " "	.....				500 00
Chaises tournées et autres ouvrages, valeur portée à	.....				400 00
Valeur totale.....					\$62,750 70

Dans l'estimation de la valeur des divers produits, j'ai pris pour base les prix auxquels ils se vendent en ce moment dans la localité, et j'ai plutôt donné les chiffres au-dessous qu'au-dessus de la moyenne. Ainsi, par exemple, je cote l'avoine à 40 cents le minot, et, cependant, en haut du chemin, on l'achète assez activement à 50 et à 55 cents, et d'assez grosses ventes ont été faites à ce taux. Il en est de même pour le foin, dont j'ai coté le prix à \$16, quoiqu'il se vende à \$17 et \$18. J'ai suivi constamment la même règle dans toutes les statistiques que j'ai recueillies, chaque fois que le grain n'était pas battu, et j'ai plutôt donné les quantités au-dessous qu'au-dessus du rendement probable, de sorte que ces tableaux peuvent être regardés comme exacts.

Afin de vous mettre en possession de toute espèce de renseignements, et cela sous la forme la plus abrégée possible, j'ai dressé les tableaux comparatifs suivants, donnant le progrès accompli, chaque année, par l'établissement depuis l'ouverture de mon agence, en 1856, jusqu'à la fin de l'année 1863 :

PREMIER TABLEAU.—PROGRÈS GÉNÉRAUX DE L'ÉTABLISSEMENT.

Années.....	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	1863.
Lots établis.....	156	115	144	78	56	88	32	22
Acres défrichés.....	417	991	1547	2081	2681	3641	4553	5370
Constructions.....	60	134	187	252	336	407	512	580
Population.....	280	430	623	728	980	1010	970	1031
Chevaux.....	4	12	21	34	49	53	64	79
Bêtes à cornes.....	22	65	128	226	333	575	869	827
Porcs.....	40	72	90	120	194	448	517	613
Moutons.....	...	...	...	26	35	36	59	188
Valeur des récoltes.....	pas de rapport \$21868.75 \$27659.32 \$35349.30 \$44418.15 \$46982.00 \$62725.70							

SECOND TABLEAU.—TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PRODUITS.

Années .....	1860.	1861.	1862.	1863.
Blé, minots.....	7221	10248	6374	6930
Avoine, “.....	11101	10345	7894	9736
Pois, “.....	640	1388	900	1916
Orge et seigle, minots.....	445	403	527	765
Pommes de terre, “.....	24128	29250	16793	25870
Foin, tonnes.....	344	547	358	854½
Navets, minots.....	23059	29120	33710	42802
Potasse, barils.....	86	119	161	125½

On remarquera combien les chiffres d'établissement des lots diminuent après les trois premières années, et surtout en 1862 et 1863. Cette diminution vient, en partie, de la mise en force du règlement par lequel on exige un honoraire de prise de possession de \$5 pour chaque lot gratuit depuis la fin de 1861; cependant, ce règlement n'aurait pas eu tant d'influence sur le nombre des établissements, si les lots en disponibilité, à cette date et après, n'eussent pas été situés à une distance considérable en arrière des anciens établissements, et d'un accès très-difficile par suite du mauvais état des chemins. La même remarque s'applique aux autres lots d'octroi gratuit qui me restent à concéder; dans le but de remédier au désappointement qu'éprouvaient les personnes qui venaient ici d'ailleurs pour demander ces lots, j'ai suggéré, à plusieurs reprises, qu'on ouvrit les lots situés sur les lignes de canton qui traversent le chemin Hastings, entre chaque rang des cantons, et qu'on en fit des octrois gratuits. Je ne mets pas en doute les excellents résultats d'une telle mesure. On donnerait, par là, de la force, de la solidité et du corps à la longue ligne d'établissements qui bordent le chemin principal; les terres de la couronne, dans les cantons, finiraient bientôt par se vendre, car elles se trouveraient à proximité de colons déjà établis; et, à ce point de vue, la mesure est d'une grande importance pour le fisc. Je sais que le ci-devant commissaire des terres de la couronne, quoique disposé à adopter cette mesure, en fut empêché parce qu'il lui vint des doutes sur le pouvoir qui lui était conféré par l'acte des terres, de déclarer octrois gratuits aucun des lots qui ne sont pas situés sur les lignes-mères des chemins de colonisation. J'ignore si le département a encore les mêmes doutes, mais s'il en était ainsi, la mesure est d'une telle importance et d'une telle nécessité, qu'on devrait faire disparaître ces doutes par une loi, s'il était nécessaire.

Une autre question, qui va de pair avec celle-là, est celle de l'ouverture de lignes de chemin de traverse à des intervalles de 5 milles sur la ligne-mère, afin de pénétrer facilement aux terres publiques des cantons. J'appuyai un peu longuement sur ce sujet dans mon dernier rapport, et je dirai aujourd'hui que l'expérience de l'année dernière m'a confirmé davantage de la nécessité de cette mesure.

Je reçus instruction, le 1er septembre dernier, par une lettre du département, d'inclure les statistiques des cantons dans celles des octrois gratuits dans mon rapport annuel; mais la date à laquelle j'eus ordre de recueillir ces statistiques (9 décembre) était si avancée, qu'il me fut impossible de le faire à temps pour ce rapport. Je me fis un devoir, néanmoins, de recueillir tous les renseignements possibles des colons établis en arrière que je rencontrais, ainsi que des fonctionnaires publics des cantons et autres personnes au fait des divers établissements. D'après ces renseignements et mes connaissances personnelles, je puis donner un aperçu assez exact des récoltes faites dans mon agence, sur les lots achetés de la couronne. J'estime ces récoltes à un tiers de l'étendue et de la valeur de celles des octrois gratuits, ou \$21,000. J'ai suivi, au sujet de cette donnée, assez basse comme on le voit, la même règle dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire, que j'ai préféré rester en-deçà qu'aller au-delà de la vérité; d'où l'on peut fixer, en toute sûreté d'exactitude, la valeur des produits de cette agence pour 1863, à \$83,725.

La valeur des rapports de l'espèce de ceux qui sont faits par les agents au département des terres de la couronne, dépend entièrement de leur authenticité et de la confiance qu'on peut accorder aux faits qu'ils contiennent. C'est ainsi que l'exactitude du département se trouve en quelque sorte liée à celle des rapports publiés de ses agents. Les renseignements de mon rapport des récoltes de 1861 ayant été mis en doute dans un

rapport de comité de la chambre d'assemblée publié à la fin de la dernière session, et comme j'ai les preuves les plus évidentes d'en établir l'inexactitude, je crois le département obligé, dans son propre intérêt et celui de la justice et de la vérité, de publier ces preuves.

L'année 1861 fut extrêmement favorable pour toute espèce de produits agricoles dans cette localité; le rapport que je donnai des récoltes dut nécessairement être plus considérable que les années précédentes et parut prêter merveilleusement le flanc aux attaques. Fort heureusement que le recensement provincial eut lieu cette même année, et que c'était le seul depuis l'ouverture de cette localité qui pût me fournir des statistiques recueillies par des fonctionnaires publics sur lesquels je n'avais aucun contrôle et que je ne connaissais même pas. Voici en regard des données de mon rapport de 1861 celles du recensement ayant trait à Tudor, au lac, et au chemin de Hastings pour la même année :

MON RAPPORT DE 1861.		RAPPORT DU RECENSEMENT DE 1861.
Blé de printemps, minots.....	1020	10937
Orge et seigle, " .....	403	502
Pois, " .....	1388	1214
Avoine, " .....	10345	15600
Pommes de terre, " .....	29250	35389
	51406 minots.	63642
		51406

Le recensement a donc excédé mon rapport de..... 12236 minots de grain et de racines.

La raison de cet excédant est que le recensement embrasse les établissements de Tudor et du Lac, qui ne sont pas des octrois gratuits, tandis que mon rapport ne s'applique qu'aux lots gratuits de ces cantons. Je dois dire, néanmoins, que cet excédant est plus considérable que la production réelle de ces colons. Il n'y avait dans Tudor que 70 à 80 colons, et moins de 20 dans le Lac, en ne comptant pas ceux des octrois gratuits dont les récoltes sont portées dans les deux rapports.

#### AMÉLIORATIONS DU CHEMIN.

En vertu d'instructions reçues du département, M. J. G. Haslett, A. P., et moi, fîmes le tracé et l'arpentage, pendant l'été de 1862, d'une série de déviations du chemin de Hastings afin de l'améliorer et d'éviter une foule de coteaux escarpés qui accidentent le chemin. La plus longue de ces déviations est celle qui part du front de la rivière York sur le 54e lot, dans Faraday, et se termine au 41e lot, dans Monteagle, après avoir parcouru une distance de 11 milles. Ce bout de chemin neuf a été presque entièrement achevé dans le cours de cette année, et, au dire de tous ceux qui l'ont vu et qui y ont passé, est l'un des meilleurs chemins de colonisation de la province. C'est aussi le moins coûteux et il raccourcit de deux milles la distance que parcourait ci-devant le vieux chemin entre les deux mêmes points, sans compter que ce dernier était très-inégal et que le nouveau est d'un niveau parfait sur toute sa longueur.

On a également fait, cette année, 11 milles de chemin tracé par M. S. A. Snow, A. P., dans Tudor.

Il serait fort à désirer que les déviations tracées entre la limite nord de Tudor et la tête du chemin neuf à la rivière York, seraient mises à exécution de bonne heure cette année. Une fois ces travaux faits, le chemin sera de niveau presque sur toute sa longueur, ou du moins on en aura évité toutes les côtes difficiles et raccourci de beaucoup la distance; les attelages doubles pourront traverser le double de leur charge actuelle, et on aura rendu facile l'accès aux cantons d'en haut et activé les ventes.

Je renvoie aux comptes et pièces justificatives, ci-joints pour tous détails relatifs aux dépenses à ce sujet.

Dans le cours de l'été 1863, l'attention publique se porta sur les cantons de Tudor et du Lac, où l'on disait que des découvertes de cuivre et de plomb avaient été faites en différents endroits de ces cantons. Le premier essai fut tenté sur le 28e lot, 14e concession, Tudor, par M. Thomas Richardson qui l'avait acheté. On retira de cette mine des

échantillons très-purs de galène contenant 65 à 70 par cent de plomb ; mais on ne poussa pas plus loin ces travaux. En automne dernier, on ouvrit une autre mine sur le 28<sup>e</sup> lot, concession B, Tudor. La propriété de M. John Kyngin, où les travaux furent continués pendant deux mois environ. On y ouvrit une veine bien prononcée de galène ayant une moyenne de trois pouces environ d'épaisseur, et cotoyée au nord-est par un banc de roc calcaire. On ouvrit cette veine à 18 ou 20 pieds de profondeur, et 12 à 16 de longueur. Environ 14 tonnes de minerai furent tirées de la mine qui est exploitée par MM. P. Chard et Cie.

On a trouvé de semblables dépôts de galène pure en différents endroits de Tudor, de même qu'à l'angle S. O. de Cashel.

Dans le canton du Lac, on a découvert des gisements considérables cuprifères dans les 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> concessions, et extrait une grande quantité de minerai. Des mineurs expérimentés et sérieux ont fait d'excellents rapports sur ces gisements, sur la foi desquels bon nombre de spéculateurs ont acheté les lots situés dans le voisinage.

Tous les faits venus à ma connaissance à ce sujet tendent à me confirmer dans l'opinion que j'ai toujours eue et que j'ai souvent exprimée touchant les richesses inconnues de cette partie du pays.

#### CONDITION GÉNÉRALE DES COLONS, ETC.

L'année 1862 a été une année de misère générale et d'épreuve pour les colons de ces parties reculées de la province. Un grand nombre de ceux établis dans les cantons d'en bas ont eu à souffrir beaucoup de la disette, et les récoltes de 1863 ont été très-faibles par suite du manque de grain de semence pour beaucoup de colons qui se virent forcés de s'en servir pour nourrir leur famille. Sans cette triste nécessité, les récoltes de blé surtout eussent été plus abondantes qu'en 1863, la saison ayant été à tous égards des plus favorables. Les grains ne furent ravagés par aucune espèce de mouche, d'insecte ou de rouille, et donnèrent, en général, la plus grande satisfaction. La seule chose dont on eut à se plaindre fut les patates et l'avoine semés tard et qui eurent à souffrir des gelées, encore les dégâts furent-ils assez restreints.

Comme exemple de ce que peut produire l'application intelligente d'un capital aidé par l'industrie et l'entente de la culture dans cette partie du Canada, je prends la liberté de vous communiquer les résultats d'une année de travaux sur la métairie Egan, dans Dungannon, que j'emprunterai à M. Johnson, métayer en charge, pour les propriétaires actuels MM. Harris, Bronson et Cie., d'Ottawa. Cette ferme est située près du bras York de la rivière Madawaska, à 53 milles au nord de Madoc, et est admirablement propre à donner une idée du caractère du centre nord du Canada comme pays agricole. Elle renferme 310 acres de terre défrichée, dont la majeure partie a été soumise à un système de culture d'épuisement durant les huit dernières années :

En 1863, 100 acres environ de prairie donnèrent 70 tonnes de foin,		
de mil et de trèfle,	@ \$16.00	\$1,120 00
60 acres d'avoine, 2500 minots,	@ 0.50	1,250 00
“ “ patates, 1000 “	@ 0.30	300 00
“ “ navets, 1000 “	@ 0.20	200 00
Valeur de 100 acres de pâturage pour l'année.....		600 00
		<hr/>
Valeur brute des produits.....		\$3,470 00
Dépense des journaliers et attelages en gages et nourriture .....		1,600 00

Profit net pour l'année..... \$1,870 00

La qualité de cette terre n'est aucunement exceptionnelle, et est semblable à plusieurs milliers d'acres incultes qui se trouvent dans les cantons voisins.

#### MOULINS, ÉCOLES, BUREAUX DE POSTE, RELIGION, ETC.

Le moulin à fleur et à scie du lac l'Amable, dans Dungannon, et de la rivière Papi-neau, dans Wicklow, ont fonctionné toute l'année. Le pouvoir d'eau de la Crique au Castor est encore inoccupé et dans le même état ; c'est pourquoi je suggérerai de le revendre avec 500 acres de plus, afin d'engager les capitalistes à entreprendre la construction de moulins désirés très-vivement à cet endroit par les colons de Tudor et du Lac,

Deux écoles ont été suivies la plus grande partie de l'année : l'une, une partie de l'été dans Limerick, et l'autre, toute l'année dans Bangor. Il serait à désirer qu'on adoptât un mode plus effectif d'employer les fonds des écoles pauvres dans ces parties reculées du pays. Les difficultés techniques qui existent dans la loi actuelle et les règlements du département de la surintendance des écoles communes empêchent les colons de toucher cette aide précisément là où on en a le plus besoin.

Le département des postes a continué de nous donner tout son concours pour l'établissement de nouveaux bureaux de poste aussitôt que les progrès des établissements le rendaient nécessaire, et pour augmenter le service des bureaux de poste dans le bas du chemin. Aujourd'hui, il y a service de malles deux fois la semaine à Bannockburer, Millbridge, Glanmire, et nous avons cinq bureaux de poste sur le chemin, à part deux autres qui sont sur le point d'être ouverts. Je crois de mon devoir de dire ici combien les colons doivent de reconnaissance à M. Sweetman, inspecteur des bureaux de poste, pour le très-grand intérêt qu'il a pris dans tout ce qui se rapporte à ce sujet, et la promptitude avec laquelle il a répondu aux demandes qui lui ont été adressées.

Une mission régulière de l'Eglise d'Angleterre a été établie ici depuis mon dernier rapport.

Des prêtres catholiques visitent aussi les établissements de ce chemin et y célèbrent le sacrifice divin.

Des ministres presbytériens de l'église libre et diverses sectes méthodistes ont, de leur côté, tenu des services en différents endroits du chemin, et cela très-souvent.

L'état sanitaire continue d'être si bon que pas un seul médecin n'a été tenté de venir s'établir ici.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 M. P. HAYES,  
 Agent, chemin de Hastings.

A l'honorable M. McDOUGALL,  
 Commissaire des terres de la couronne.

#### APPENDICE No. 30.

#### RAPPORT DE L'AGENT DU CHEMIN MUSKOKA.

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE,  
 Orillia, le 31 décembre 1863.

A l'honorable commissaires des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur les progrès généraux accomplis sur le chemin Muskoka, au 31 décembre 1863.

#### OCTROIS GRATUITS.

Nombre de lots établis.....	160
Colons réels.....	140
Population totale.....	557
Maisons.....	86
Huttes de bois.....	56
Granges, étables, constructions extérieures.....	62
Moulins à scie.....	2
"    à farine.....	1
Acres défrichés.....	671
"    d'abattis.....	132½
Maisons construites en 1863.....	47
Granges " ".....	13

## NATIONALITÉ.

Angleterre.....	159
Irlande.....	164
Ecosse.....	148
Canada.....	61
France.....	16
Allemagne.....	6
Etats-Unis.....	3
	<hr/>
	557

Augmentation durant l'année ..... 270

## BÉTAIL.

Chevaux.....	19
Bétail.....	78
Vaches.....	44
Porcs.....	80
	<hr/>
	221

Augmentation, 1863 ..... 95

## IMMIGRATION PENDANT L'ANNÉE 1863.

48 Anglais ; 35 Ecosseis ; 17 Irlandais ; 7 Allemands.—Total, 107. Ce chiffre comprend tout l'établissement.

## VALEUR DES PRODUITS, 1863.

Blé, 57½ acres ...	1145 minots	@	\$ 0.70	.....	\$ 801 50
Orge, 6 " ...	180 "	@	0.80	.....	144 00
Avoine, 107¼ " ...	3232½ "	@	0.40	.....	1,293 00
Blé-d'Inde, 20¼ " ...	415 "	@	0.50	.....	207 50
Pois, 12 " ...	240 "	@	0.50	.....	120 00
Patates, 90 " ...	18000 "	@	0.40	.....	7,200 00
Navets, 93 " ...	27900 "	@	0.12½	.....	3,487 50
Foin, 61½ tonnes.....		@	10.00	.....	615 00
Bardeaux, 110 M. ....		@	1.50	.....	165 00
Bois scié, 200,000 pieds .....		@	7.00	.....	1,400 00
Sucre d'étable, 2000 lbs. ....		@	0.10	.....	200 00
Sirop, 100 gallons.....		@	0.75	.....	75 00
Légumes .....				.....	400 00
Fourrures.....				.....	1,200 00
					<hr/>
					\$17,308 50

Augmentation, 1863..... \$10,714 10

Les chiffres qui précèdent s'appliquent à environ 44 milles des octrois gratuits, dont 25 ont été faits cette année. Des chutes Nord de la Muskoka en se dirigeant vers le Nord, le pays commence à s'améliorer comme solet comme bois et devient beaucoup moins rocheux. Les lots gratuits sont presque tous pris, et la plupart témoignent de beaucoup de travail fait.

## TERRES DE LA COURONNE.

Sept cantons sont compris dans mon agence, savoir : Morrison et Muskoka dans ce comté ; Draper, Macaulay, Shephenson, McLean et Brunell, dans le comté de Victoria, contenant en tout près de 200,000 acres. Sur ce chiffre 23,000 ont été vendus, et environ 16,000 pris comme octrois gratuits.

On a fait, dernièrement, l'arpentage d'un nouveau canton (Monck) au nord du canton de Muskoka, mais il n'est pas encore sur le marché. Grand nombre de colons irréguliers (*squatters*) sont établis en cet endroit, et y ont fait des travaux d'amélioration assez considérables, la terre étant, en général, de qualité excellente. J'ai déjà donné un abrégé des productions de ce canton.

NATIONALITÉ.		AMELIORATIONS.	
Irlande .....	270	Maisons .....	129
Angleterre .....	180	Huttes de bois .....	110
Ecosse .....	150	Granges, etc .....	126
Canada .....	100	Moulin à scie .....	1
Allemagne .....	100	Acres défrichés .....	1194
France .....	20	Acres d'abattis .....	211
820			

## BÉTAIL.

Chevaux .....	10
Vaches .....	127
Autres bestiaux .....	168
Porcs .....	75
Moutons .....	26
406	

## PRODUCTIONS DE L'ANNÉE.

Blé, 192½ acres .....	3702½ minots	@ \$ 0.70	\$ 2,591 75
Avoine, 119 " .....	3569 "	@ 0.40	1,427 60
Orge, 19½ " .....	486 "	@ 0.80	388 80
Blé-d'Inde, 25 " .....	500 "	@ 0.50	250 00
Pois, 21½ " .....	425 "	@ 0.50	212 50
Foin, 69 " .....	138 tonnes	@ 10.00	1,380 00
Pommes de terre 150½ " .....	29150 minots	@ 0.40	11,660 00
Navets, 172½ " .....	51975 "	@ 0.12½	6,496 87½
Bardeaux, 142 M. ....		@ 1.50	213 00
Bois scié, 100,000 pieds ..		@ 7.00	700 00
Sucre d'érable, 1000 lbs. ....		@ 0.10	100 00
Sirop, 100 gallons .....		@ 0.75	75 00
Légumes .....			350 00
Fourrures .....			400 00
			\$26,245 52½
Augmentation, 1863 .....			\$12,843.02½

## ABRÉGÉ.

Cantons.	Population.	Maisons.	Cabanes.	Granges, etc.	Animaux.	Lots occupés.	Rapport, 1863.
Morrison ...	350	50	54	63	230	77	\$12,450 10
Muskoka ...	96	9	11	8	15	30	3,187 42½
Draper ...	171	34	18	21	78	65	5,949 12½
Macaulay ...	60	5	7	1	1	12	1,627 00
Monck .....	195	30	20	15	97	36	3,031 87½
Total ...	872	128	110	108	421	220	\$26,245 52½
Augmentation	147	45	89	22	24	6	\$12,843 02½

Les chiffres ci-dessus indiquent que la production a été double de celle de l'année dernière.

Une bonne récolte a rémunéré les travaux des colons cette année. Depuis trois ans le blé d'automne donne le meilleur résultat; aussi, en a-t-il été semé beaucoup cette automne. De fait, les céréales viennent très-bien, de même que les racines. Un colon établi sur un octroi gratuit a récolté au-delà de 2,000 minots de navets cette année, et ce n'est que la deuxième de son établissement. On a cultivé le tabac et le lin avec succès; la culture du premier va en augmentant.



Parmi les progrès de l'année dernière, on compte un moulin à scie, un à farine, quelques auberges de plus, de nouvelles boutiques, deux bureaux de poste et deux maisons d'école ou chapelles.

Vingt milles de chemin sont en voie de construction sur le chemin de Parry Sound, pour relier la ligne-mère au Havre de Parry Sound, sur la Baie Géorgienne. Ce chemin traverse une excellente terre à bois franc, sur laquelle les colons irréguliers (*squatters*) vont s'établir en masse. En se dirigeant au Nord, on rencontre une vaste région de magnifique terre qui ne pourra manquer d'attirer l'attention du moment qu'on s'occupera de l'arpenter. En quelques endroits des terres hautes, on découvre de nombreux bois francs très-nets et dont le sol est connu par sa bonté; une seule de ces forêts a 40 milles de long. Un des caractères importants de ce grand territoire est qu'il est assez rare d'y rencontrer ces chaînes de roc si abondantes dans les premiers cantons; on n'y trouve que des cailloux roulés et quelque roc. On devrait se hâter, s'il était possible, d'ouvrir ce pays à la colonisation.

C'a été une excellente mesure que celle adoptée par le département de faire examiner les cantons avec soin, afin de constater les terres propres à la colonisation et de retirer du marché celles qui ne le sont pas. L'agent local se trouve ainsi en moyen d'indiquer avec confiance au colon le lot qui lui convient, et de lui épargner, par là, beaucoup de temps et d'argent. Le résultat de l'examen du canton de Stephenson a été très-satisfaisant, en ce qu'il a prouvé que la terre y était propre à la colonisation: il n'y a aucun doute que les colons ne s'y portent en grand nombre. Le nouveau canton de Monck est également réputé excellent, et les progrès qu'on y a faits, et dont il est rendu compte dans ce rapport, le prouvent.

Lors de ma première visite à ces établissements, je fus très-agréablement surpris d'y voir régner une satisfaction générale;—de fait, je n'entendis aucune plainte, mais bien l'expression de leur entier contentement. Quel sujet de réflexions qu'une visite dans l'humble demeure du colon! On y voit le goût et la propreté dominer même dans les circonstances les moins favorables. Quelle méthode et quelle fécondité d'arrangement là où tout n'était que désert, grossièreté et uniformité! C'est ici, où les élégantes dispositions de la tenue d'une maison sont impossibles, que paraissent toute la profondeur des ressources et l'habileté ingénieuse de la femme. Il est telle hutte grossièrement construite de troncs d'arbres, tel ameublement primitif qui portent souvent les indices d'un goût et d'un confort que l'on ne retrouve pas toujours dans de plus riches demeures. Cette remarque s'applique plus spécialement aux familles ci-devant d'ouvriers et de journaliers. L'écrivain d'un journal de Montréal n'a jamais voyagé parmi les nouveaux établissements, ou n'y a pas observé grande chose, pour condamner, ainsi qu'il le faisait, il y a quelques mois, l'encouragement offert par le gouvernement aux "ouvriers émigrants." "Ne nous envoyez pas vos journaliers de la campagne, écrit un Américain, parce qu'ils ne savent faire qu'une chose: ou labourer ou conduire un attelage. Pendant six mois, il nous faut nous servir de la hache et de la scie; nous devons consacrer à d'autres travaux le temps où la culture est impossible, et nous ne saurions enseigner à vos paysans rien de tout cela. Envoyez-nous des ouvriers; nous leur apprendrons vite à labourer, à herser et à conduire un attelage lorsque le temps et le climat le demandent."

La raison de ceci est que l'agriculteur ne connaît que la culture et ne saurait faire autre chose, n'ayant jamais été livré à ses propres ressources dans le cours de ses travaux agricoles. C'est tout le contraire pour un ouvrier, continuellement en proie à des situations difficiles qui l'obligent à exercer son jugement et toute son industrie. Nous, nous avons besoin, en ce pays, de toute espèce d'émigrés; pourvu qu'ils aient de l'énergie, peu importe leur métier: avant peu ils sauront se mettre dans l'aisance.

Cet établissement a maintenant traversé la période critique des premières épreuves. Une population de 1,400 âmes doit convaincre l'esprit le plus sceptique que les avantages y sont tels qu'avant peu cette partie du pays pourra rivaliser avec n'importe quelle autre, sans compter que sa position la place au centre de ce qui doit être, tôt ou tard, le grand chemin de l'Atlantique vers l'ouest.

De Toronto, on s'y rend en huit heures en été et en 24 en hiver; le village d'Orillia est un marché où l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie. Les pouvoirs-d'eau abondent, ainsi que le poisson et la chasse, et les lacs présentent les plus beaux paysages du continent.

J'appuierai, en terminant, sur la nécessité d'augmenter le chiffre des lots destinés à être octroyés gratuitement. Si l'émigration se dirige vers nos rivages, nous devons voir à ce que le nombre de ces lots soit proportionné à la demande. Il se trouve des parties de territoire près du chemin, dans tous les cantons, qui sont propres à cette fin, sans que pour cela on gêne le reste. D'ailleurs, c'est un sacrifice temporaire; le gain qu'on finit par en retirer est une augmentation prompte de population et un accroissement de richesse pour la province. Au nord se trouve un vaste pays propre, en général, à l'agriculture, et je parle avec connaissance de cause lorsque j'avance qu'il faudra un siècle pour peupler les parties fertiles de notre territoire, quelle que soit la force du courant de l'immigration en ce pays.

Je prendrai la liberté de suggérer la création d'un fonds de chemin sur les ventes des terres: il suffirait d'un prélèvement de 5 par cent à cette fin. D'excellentes terres restent incultes sur les chemins principaux, rien qu'à cause des difficultés et des frais qu'on éprouverait à y faire des chemins. Avec un tel fonds, quelques colons pourraient se réunir et venir prendre ces terres dans l'espoir d'être aidés; ce qu'ils ne feront certainement pas tant qu'ils seront abandonnés à leurs propres ressources. Que ces deux moyens d'action soient mis en œuvre dans cet établissement, et l'on verra le progrès de deux années s'accomplir en une seule, en ce qui regarde la colonisation des terres.

S'il est nécessaire pour moi d'excuser ces remarques, je dirai qu'un agent local ayant par sa position, tous les moyens de connaître les besoins et les aspirations des gens qui viennent former des établissements, ce doit nécessairement être un esprit incomplet si, en présence des diverses opinions qui se font jour de toutes parts, il n'est pas prêt à donner quelques avis sur les matières qui relèvent de son ressort.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. J. OLIVER, A. T. C.

#### APPENDICE NO. 31.

#### RAPPORT DE L'AGENT DU CHEMIN D'OPÉONGO.

AGENCE DES TERRES DE LA COURONNE,

Clontarf, le 4 janvier 1864.

A l'honorable M. W. McDUGALL,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,—En conformité des instructions contenues dans votre lettre du 5 ult., j'ai l'honneur de vous faire rapport que je viens de terminer une inspection attentive des établissements situés sur le chemin Outaouais et Opéongo, et dont je suis chargé.

Je n'ai pu, à cause de la saison avancée, m'assurer par moi-même de l'état du chemin; mais j'ai pris grand soin de me mettre au fait, autant que je l'ai pu, de la condition et des perspectives que présente la population qui s'y est établie: c'est le résultat de cette étude que j'ai maintenant l'honneur de vous exposer.

Le total des noms portés sur mes livres est de 313, dont 23 ont été entrés pendant l'année qui vient de finir, sur lesquels huit sont allés se fixer sur le chemin de jonction des chemins de Hastings et d'Opéongo, dans le canton de Radcliffe. De ces 23 individus, 6 ont remplacé des propriétaires de lots qui ne s'étaient pas conformés aux conditions auxquelles ils avaient reçu ces lots, et 9 ont pris la place d'autres colons qui leur avaient abandonné leurs lots moyennant compensation, je crois, dans la plupart des cas.

Le chiffre de 23 nouveaux colons, cette année, est petit; et cependant, je dois dire, à mon grand regret, que je me suis confirmé dans l'opinion que j'avais l'année dernière, à savoir, que même sur ce nombre plusieurs ont pris des lots non dans l'intention de s'y établir et de les cultiver suivant les règlements, mais dans le but, si c'est possible, d'exploiter le peu qui s'y trouve. Je crois, à l'heure qu'il est, que 12 sur ce nombre de 23 ont demandé et payé leurs lots dans cette seule intention; par suite de vos ordres du 22 janvier 1863, "de discontinuer l'inspection du chemin et d'attendre des instructions spéciales pour le faire," il m'a été impossible de me convaincre par moi-même de cette infraction à la loi et par conséquent de l'empêcher.

Soustraction faite de ces 12 colons, qui n'ont jamais eu évidemment l'intention de se conformer aux conditions de leur établissement sur leurs lots, il en reste 11 de bonne

foi au crédit de l'année dernière. Ce chiffre indique certainement une diminution considérable sur les années précédentes ; cependant, on ne doit pas trop s'étonner de ce résultat, si l'on prend en considération l'aspect peu attrayant qu'offre la terre sur les derniers dix milles de chemin, et la grande répugnance qu'ont encore les colons à déboursier les \$5 d'honoraires de location. A part les 12 lots dont j'ai déjà parlé, et que je regarde comme vacants, j'en trouve 35 autres non établis, pris il y a quelques années par des militaires anglais en retraite et par d'autres personnes qui, incapables de faire un bon choix et trouvant ensuite leurs lots ingrats, les ont abandonnés soit pour retourner dans les établissements plus anciens, soit pour s'enfoncer davantage dans la forêt à la recherche de meilleures terres.

Il y a eu, durant l'année dernière, 2,237 acres des octrois gratuits de ce chemin de cultivés ; voici l'énumération des récoltes :

10,481	minots	de blé	valant \$ 0 90	le minot	.....	\$ 9,432 90
1,764	"	d'avoine	" 0 50	" "	.....	882 00
1,937	"	d'orge	" 0 45	" "	.....	871 65
214	"	de blé-d'inde	" 1 00	" "	.....	214 00
1,204	"	de pois	" 0 80	" "	.....	936 20
25,998	"	de pommes de terre	" 0 40	" "	.....	10,399 20
22,369	"	de navets	" 0 10	" "	.....	2,236 90
712	tonnes	de foin	" 14 00	la tonne	.....	9,968 00
580	"	de paille	" 2 00	" "	.....	1,160 00
2,030	lbs.	de sucre	" 0 10	" lb.	.....	203 00
147	gallons	de sirop	" 1 00	le gallon	.....	147 00
289	barils	de lard	" 14 00	" baril	.....	4,046 00
63	"	de potasse	" 22 00	" "	.....	1,386 00
5,946	lbs.	de savon	" 0 12	la lb.	.....	713 52
3,005	minots	d'alcalis	" 0 05	le minot	.....	150 25

\$42,746 62

Ces statistiques portent le rendement moyen par acre à un peu plus de \$22, sans compter le bœuf, le beurre et les légumes, dont la valeur totale présenterait un chiffre assez respectable, si l'on en tenait compte. Je dois ajouter que, malgré cette rémunération satisfaisante des travaux du colon, je suis d'opinion qu'elle serait encore plus élevée si les Prussiens établis ici ne montraient pas autant de répugnance à dire la vérité sur leurs récoltes. Sur 38 de cette nation que l'on compte établis sur ce chemin, dans les cantons de Radcliffe et de Sherwood, je suis certain que pas un seul ne m'a donné des chiffres exacts. J'ai appris, de diverses personnes dignes de foi, que leurs récoltes de l'année dernière n'ont jamais été aussi belles, et la fille de l'un de ces Prussiens, qui me servait d'interprète, me dit qu'ils cachaient la vérité dans leurs réponses à mes questions. Ils paraissent être sous l'impression qu'il leur est bien plus avantageux de me faire croire à la pauvreté de leurs récoltes et de leur condition ; je ne saurais en donner la raison.

On me dit que les douze milles de chemin de Clontarf à l'angle Brudenell sont en très-mauvais état, et je suis en mesure d'ajouter combien il serait nécessaire de réparer la partie du chemin qui va d'ici à celui de la Bonnechère, l'ayant plusieurs fois traversé cet été. On a beaucoup travaillé par corvées à tout le chemin au commencement de la belle saison ; mais la distance sur laquelle il a fallu disséminer l'ouvrage a rendu le résultat presque imperceptible. Il me faut donc renouveler ici mes premières recommandations, dans lesquelles je prenais la liberté de demander que le premier vote de deniers pour ce chemin soit appliqué à réparer les 40 milles qui se trouvent à l'ouest de sa jonction avec celui de la Bonnechère. C'est la partie la plus longue et la plus fréquentée, et à moins d'y faire quelques réparations au printemps prochain, il sera de toute impossibilité d'y passer autrement qu'à pied ; un tel état de choses devra tout naturellement avoir pour résultat de détourner sinon d'empêcher complètement les étrangers qui auraient l'intention d'y venir chercher des terres, de mettre leurs projets à exécution.

Je suis heureux de dire que depuis que M. Bell a renouvelé les bornes de lots, toute querelle à propos de bornage a disparu et que, à d'autres égards, les colons vivent entre eux dans les meilleurs termes.

Les gages de garçon de ferme sont toujours élevés ici et aux environs, et je suis convaincu que les immigrants à la recherche d'ouvrage, au printemps et l'été prochain, trouveront ici de quoi s'employer avec profit.

L'établissement Allemand, ou la Nouvelle-Allemagne, ainsi que l'appellent les Allemands eux-mêmes, fait toujours des progrès. Il se trouve à 4 milles au sud du chemin d'Opéongo, dans le canton de Sébastopol, et se compose aujourd'hui de 22 familles Allemandes, toutes intelligentes, industrieuses et contentes de leur sort. La municipalité a pris dernièrement les mesures pour ouvrir un nouveau chemin de la "Nouvelle-Allemagne" à celui d'Opéongo; et les Allemands travaillent en ce moment pour avoir une école, ce à quoi le conseil municipal les aidera, j'espère, de toutes ses forces.

On compte huit écoles communes ouvertes sur les 35 milles de chemin compris entre Shamrock et le ruisseau Breman, que je suis heureux de dire bien fréquentées; il n'y a pas de cotisation que les colons pauvres ne paient si volontiers que celle qui leur est imposée pour subvenir aux frais de ces écoles.

Nous n'avons rien eu l'année dernière qui pût se rapprocher tant soit peu du crime dans l'établissement; ce fait est d'autant plus honorable pour les colons que les établissements sont plus nouveaux, les colons plus mêlés de race et de religion, et qu'il y a absence totale de force judiciaire.

Les colons ont grandement profité de la permission qui leur a été donnée de disposer du bois de service qui se trouve sur leurs lots; aussi voit-on beaucoup de bois cet hiver, amené le long du chemin et tiré des lots de front.

Le traînage d'hiver est bon à l'heure qu'il est, et le charroyage des chantiers de bois de la Madawaska est en pleine activité, et les colons sont occupés à vendre et à livrer leurs produits pour l'approvisionnement de ces chantiers. Les prix, quoique regardés comme peu élevés, sont pourtant bons, et comme les récoltes ont été excellentes, l'an prochain promet d'être une année d'abondance. Je termine ici en exprimant la conviction que "la paix et la bonne volonté" continueront de régner comme par le passé dans tout l'établissement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre très-obéissant serviteur,  
 J. P. FRENCH,  
 Agent, chemin d'O et O.

#### APPENDICE No. 32.

#### RAPPORT DE L'AGENT POUR LES CHEMINS DE MATANE, CAP DE CHATTE ET DU GOLFE.

AGENCE DE COLONISATION,  
 STE. ANNE-DES-MONTS,  
 5 janvier 1864.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre à votre considération le présent rapport pour l'année 1863.

Dans ce rapport, que je m'efforcerai de rendre aussi précis que possible, j'entrerai :

1. Un état statistique de la superficie arpentée et de la superficie occupée dans les divers cantons qui se trouvent dans les limites de mon agence;
2. Un aperçu général du progrès et de l'état présent de la colonisation sur le chemin de Matane à Cap de Chatte, et sur cette partie du chemin du Golfe confiée à mes soins;
3. Quelques observations sur l'opportunité de faire commencer l'ouverture de certains chemins que je considère comme moyen des plus propres à encourager la colonisation du vaste district dont vous avez bien voulu me confier la surveillance.

#### EXPOSÉ GENERAL.

Dans les limites du territoire qui m'est assigné, se trouvent huit cantons attenant au fleuve St. Laurent, sur un parcours de 114 milles. Les premiers rangs de ces divers cantons, à part le canton Taschereau, sont subdivisés en lots de ferme. La superficie arpentée de ces cantons se répartit comme suit :

CANTONS.	Total de la superficie arpentée.	Nombre d'acres occupés.	Nombre d'acres disponibles	Nombre d'acres vendus.	Nombre de rangs arpentés.	OBSERVATIONS.
Cherbourg.....	21,608	3,920	17,688	129	4	} Ces trois cantons, traversés par le chemin de Matane à Cap de Chatte, se trouvent dans le comté de Rimousk.
Dalibaire.....	22,943	3,430	19,513	146	4	
Romieux.....	21,015	3,728	17,287	128	4	
Cap de Chatte.....	35,500	11,273	23,227	8,326	6	} L'arpentage de ces 2 cantons n'est pas encore complètement terminé. Non arpenté.
Tourelle.....	18,845	3,892	15,953	648	4	
Christie.....	10,200	1,428	8,772	.....	2	
Duchesnay.....	9,800	968	8,832	.....	2	
Taschereau.....	.....	400	.....	.....	.....	
	139,911	28,239	111,672	9,377	.....	

Du total de la superficie arpentée et subdivisée en lots de ferme, 17,554 acres se trouvent sur le chemin de colonisation de Matane à Cap de Chatte, et 14,784 acres sur la partie non-colonisée du chemin du Golfe. Les 28,239 acres occupés le sont par une population de 1,300 âmes. Cette contrée est arrosée par un grand nombre de rivières et ruisseaux qui la sillonnent en tous sens. Sur le parcours de quelques-unes de ces rivières, et notamment sur celui des rivières Ste. Anne et Cap de Chatte, sont de belles vallées qui, depuis longtemps déjà, ont attiré l'attention des colons, et vers lesquelles se dirigeraient un grand nombre de nos jeunes gens, s'il y avait pour eux moyen d'y parvenir. Le terrain, à l'intérieur de cette partie du pays, est de bonne qualité : les espèces de bois qui y dominent sont le sapin, le bouleau, l'épinette, le mérisier, le cèdre et l'érable. Partant du haut des falaises qui, généralement, bordent le rivage, les terres continuent à s'élever jusque vers le milieu de la profondeur du second rang, d'où elles s'étendent ensuite sur un même niveau et forment, à part les coupes des rivières et ruisseaux, un plateau qui conserve une hauteur moyenne d'environ deux cents pieds au-dessus du niveau de l'eau. Dans la partie avoisinant le fleuve, le terrain est généralement accidenté, mais le sol, malgré cette configuration accidentée, n'en est pas moins très-fertile, et offre d'abondantes ressources aux cultivateurs ; ce que d'ailleurs il vous sera facile de constater dans le cours du présent rapport.

#### CHEMIN DE MATANE A CAP DE CHATTE.

Ce chemin, long de 36 milles, relie les établissements de Matane avec ceux du canton Cap de Chatte, et est en partie terminé. M. le ministre de l'agriculture a bien voulu, sur l'appropriation de l'année, y affecter un certain montant pour la construction de deux ponts dont le besoin se fait impérieusement sentir : il restera encore deux ou trois côtes qui auront besoin d'améliorations indispensables.

La superficie totale des terres qui se trouvent sur le parcours du chemin de Matane à Cap de Chatte est, comme j'ai déjà eu l'honneur de le faire remarquer, de 17,554 acres subdivisés en lots de ferme. De cette superficie, 11,078 acres sont maintenant octroyés gratuitement et 9,322 occupés par des colons résidents.

Un aperçu général de l'état présent de la colonisation sur le chemin de Matane à Cap de Chatte vous fera, j'espère, constater avec satisfaction le progrès rapide qu'a fait cette localité dans le cours des trois dernières années.

Les premiers octrois gratuits faits sur le chemin de Matane à Cap de Chatte sont en date du 12 octobre 1860, et maintenant le nombre de familles résidentes sur les terres que traverse ce chemin s'élève au chiffre de 110, dont 32 s'y sont établies dans le cours de l'année qui vient de finir. Toutes ces familles sont sorties des comtés échelonnés sur la rive sud du fleuve, depuis le comté de Montmagny jusqu'à celui de Rimouski, à l'exception de 4 familles venant du comté de Charlevoix.

La population totale est de 576 âmes, et se répartit comme suit :

Hommes.....	100
Femmes.....	95
Garçons de tout âge.....	204
Filles do.....	167

Total..... 576

augmentation de 133 âmes dans le cours de l'année.

La quantité de fourrage récolté cette année est au-dessous de la moyenne. Ce qui a surtout contribué à rendre cette diminution dans le fourrage récolté plus considérable ici qu'ailleurs, c'est la perte de plus de cent minots de grain semés qui ont été détruits par le feu dans le cours de juillet dernier. Il est, par là même, facile à expliquer pourquoi l'augmentation du bétail, qui, en 1862, était dans une proportion de 56 pour cent sur l'année 1861, n'est, cette année, que dans une proportion de 36 pour cent d'augmentation sur l'année précédente. Plusieurs colons ne se trouvant pas avoir le fourrage nécessaire pour l'hivernement de leurs animaux, ont, à l'approche de l'hiver, tué leurs vaches. Cette diminution dans le nombre de vaches est une perte réelle dont les effets se feront surtout sentir dans le cours de l'été prochain.

Pour vous permettre de juger d'un seul coup-d'œil les résultats obtenus dans le cours de l'année, j'entrerai ici un état comparé du nombre de têtes de bétail pour les années 1862 et 1863 :

	En 1862.	En 1863.
Chevaux.....	39	64
Vaches laitières.....	70	72
Bœufs.....	9	8
Bouvillons et génisses.....	20	32
Moutons.....	226	267
Porcs.....	209	308
<b>Totaux.....</b>	<b>564</b>	<b>751</b>

augmentation de 36 pour cent pendant l'année qui vient de finir.

Les travaux de défrichement maintenant exécutés sur le chemin de Matane à Cap de Chatte sont de 75½ acres de terre labourable, 1,452 acres défrichés et déjà semés, et 943 acres en abattis. Le nombre d'acres ensemencés cette année est de 765.

Voici l'état des grains semés et récoltés pour l'année 1863 :

	Semence.	Récolte.
Blé.....	138 minots.	1035 minots.
Orge.....	335½ "	3219 "
Seigle.....	177 "	1416 "
Pois.....	83 "	701 "
Avoine.....	98½ "	1149 "
Pommes de terre.....	567 "	6689 "
<b>Totaux.....</b>	<b>1399 "</b>	<b>14,209 "</b>

ce qui donne un produit de plus de 10 minots par chaque minot semé, soit un peu plus de 129 minots par chaque famille — résultats bien dignes d'attention, si l'on veut bien se rappeler, comme déjà je l'ai fait remarquer, que plus de cent minots de grains semés ont été détruits en juillet dernier. Ces chiffres acquièrent de plus une double importance si l'on considère qu'ici comme sur toute la Côte de Gaspé, l'on discontinua pendant plus de deux mois d'été tous les travaux de défrichement pour ne s'occuper exclusivement que de pêche. Le colon du bas du fleuve est parfois bon cultivateur, mais il est toujours pêcheur : c'est un goût inné chez lui ; aussi, toujours fidèle au métier de ses ancêtres, l'habitant de Gaspé, lorsqu'il a fini ses semailles, jamais n'oublie, en attendant le temps de la récolte, cette autre moisson que la Providence lui ménage ; et, comme vous pouvez vous en convaincre par le présent rapport, le produit de la pêche dans les limites de mon agence figure pour plus d'un tiers dans le revenu de l'année.

Trois établissements de pêche, tenus par quelques marchands des paroisses voisines, sont maintenant en pleine activité sur le chemin de Matane à Cap de Chatte. Un de ces établissements compte deux années d'existence, et les deux autres ne sont commencés que depuis le printemps dernier. Ces divers établissements, qui promettent de devenir assez importants, sont d'une grande utilité pour les colons, qui, sans se déranger, trouvent un marché assez avantageux pour l'échange de leur poisson.

Voici l'état du produit net de la pêche faite par les colons pendant l'année qui vient de finir :

79 quint. de morue sèche vendus à \$3 00	¢ quintal.....	\$ 237 00
4804 " " verte " 0 80	" .....	3843 20
5 barils de saumon " 10 00	¢ baril .....	50 00
50 " hareng " 3 00	" .....	150 00
1004 gallons d'huile " 0 45	¢ gallon .....	451 80

Produits de la pêche.....\$4732 00  
 Si, comme produit industriel, nous ajoutons à ce montant la valeur de  
 9095 livres de sucre fabriqué dans le cours du printemps dernier  
 et vendu à 9 centins par livre.....\$ 799 60

Nous obtenons un total de.....\$5531 60

soit \$50 28 de revenu industriel par chaque famille.

Dans les cantons Cherbourg, Dalibaire et Romieux, que traverse le chemin de Matane à Cap de Chatte, sont aujourd'hui bâties 102 maisons et 84 granges : ce qui porte le nombre de bâtisses érigées dans la localité pendant l'année 1863 au chiffre de 43. Dix-huit colons qui ont fait des améliorations considérables sur leurs lots et qui ne sont pas encore résidants, doivent s'y bâtir et venir y résider au printemps. Dans le canton de Romieux est aujourd'hui une bonne chapelle, bâtie sous la direction du révérend missionnaire de Ste. Anne des Monts; cette chapelle a pu être livrée au culte en septembre 1862. Il existe de plus dans le canton Cherbourg, deux moulins à scie, dont l'un est en activité depuis 18 mois. L'espoir que j'émettais, dans mon rapport pour l'année 1862, de voir, sur le chemin de Matane à Cap de Chatte, un moulin à farine en opération dans le cours de l'année qui vient de finir, n'a pas pu, malheureusement, se réaliser. Voilà cependant que la quantité de grain récoltée fait plus que jamais sentir le besoin d'un moulin à farine bâti dans la localité. Les colons ont, aujourd'hui, à parcourir une distance de 24, 30 et, pour quelques-uns même, 36 milles, afin de faire moudre leur grain. Un pareil voyage est toujours pénible par une route généralement mauvaise, surtout pendant la saison d'hiver. J'ose espérer que cet état de chose, vu l'importance toujours progressive de la localité, ne sera pas maintenant de longue durée.

Pour donner une idée précise du développement de la colonisation sur le chemin de Matane à Cap de Chatte, je me permettrai de donner ici un résumé de la valeur de la récolte et des autres produits pour l'année 1863 :

Blé .....	1035 minots, évalués à \$1 50	¢ minot ...	\$1,552 50
Seigle .....	1416 " " 1 00	" .....	1,416 00
Orge.....	3219 " " 0 60	" .....	1,930 40
Pois.....	701 " " 1 20	" .....	841 20
Avoine.....	1149 " " 0 40	" .....	459 60
Pommes de terre....	6689 " " 0 30	" .....	2,006 70
Foin .....	1966 bottes, " 6 00	¢ cent. ...	118 00
Laine.....	534 livres, " 0 50	¢ livre, ...	267 00
Valeur du produit récolté.....			\$8,591 40
Valeur du produit industriel.....			5,531 60
Valeur totale.....			\$13,123 00

formant une moyenne de \$119 30 de revenu annuel par chaque famille, soit \$22 78 par tête.

[J'ai omis de prendre des renseignements sur la quantité de bardeaux fabriquée par les colons; tous les ans il s'en fabrique plusieurs milles.]

Si nous ajoutons à la valeur du produit de l'année la valeur des améliorations faites sur la propriété foncière, nous obtenons les chiffres suivants :

	Produits agricoles et industriels pour 1863.....	\$13,123 00
75½	acres de terre labourable ... évalués à \$20 00 par acre ...	1,510 00
1432	“ défrichés et déjà semés... “ 12 00 “ ...	17,424 00
943	“ abattis..... “ 3 00 “ ...	2,829 00
100	maisons ..... “ 100 00 “ ...	10,000 00
1	maison ..... “ 800 00 “ ...	800 00
72	granges ..... “ 25 00 “ ...	1,800 00
10	do. .... “ 100 00 “ ...	1,000 00
1	chapelle ..... “ 650 00 “ ...	650 00
3	établissements de pêche..... “ 350 00 “ ...	1,050 00
	Valeur de la propriété .....	\$34,033 00

Il convient d'ajouter ici la valeur du bétail qui est aujourd'hui en la possession des colons :—

64	chevaux ..... évalués à \$50 00 chaque...	\$3,200 00
72	vaches laitières..... “ 20 00 “ ...	1,440 00
8	bœufs ..... “ 25 00 “ ...	200 00
32	bouillons et génisses ..... “ 10 00 “ ...	320 00
267	moutons ..... “ 2 00 “ ...	534 00
209	cochons ..... “ 2 00 “ ...	418 00
	Valeur des animaux de ferme .....	\$6,112 00

Richesse actuelle des colons..... \$53,288 00

ce qui donne une richesse moyenne de \$484.00 par chaque famille.

Tels sont, honorable monsieur, les résultats obtenus pendant les quatre dernières années dans une localité qui a été si longtemps considérée comme devant rester éternellement sauvage et inculte. Des faits de cette importance prouvent suffisamment l'influence qu'exerce sur la colonisation du pays l'ouverture de chemins, et le système d'octrois gratuits sur leur parcours. Cette influence est peut-être la seule qui soit maintenant assez puissante pour, sinon arrêter, du moins considérablement diminuer ce courant d'émigration canadienne qui, depuis si longtemps, se dirige vers l'étranger.

Tout en constatant l'état prospère de la colonisation sur le chemin de Matane à Cap de Chatte, je dois faire remarquer que le progrès général a souffert par l'abus qu'ont fait certains colons de lots qui leur ont été donnés depuis deux et trois ans, et qu'ils ont totalement négligés depuis. Dix-sept de ces lots ont été transportés à de nouveaux occupants pendant l'année qui vient de finir, et un plus grand nombre encore le seront dans le cours de la présente année.

J'espère, par ce moyen, mettre fin à cet état de chose, qui fait qu'ici comme sur quelques autres chemins où les terres sont octroyées gratuitement, les nouveaux arrivants sont souvent victimes des sordides spéculations de certaines personnes aisées qui se font donner des terres dans le but seul de les vendre, ayant eux, l'intention bien arrêtée, de ne jamais venir s'y fixer.

#### CHEMIN DU GOLFE.

Le chemin du golfe a son point de départ à l'extrémité inférieure du chemin de Matane à Cap de Chatte. Ce chemin, partant de son point de départ jusqu'à la limite N. E. de la seigneurie de Ste. Anne des Monts, distance de 13½ milles, est praticable pour les voitures depuis plusieurs années. Resterait encore à faire, dans cette partie du chemin, les ponts sur les rivières Ste. Anne et Cap de Chatte, mais comme la construction de ces ponts devra nécessiter des frais considérables, elle pourrait être retardée de quelques années sans que le progrès général de la colonisation en souffrit considérablement. Cette partie de chemin a été ouverte par les habitants de Ste. Anne et Cap de Chatte, et est sous le contrôle de la municipalité de Ste. Anne. Partant de la limite N. E. de la seigneurie de Ste. Anne des Monts, le chemin du golfe est encore praticable, en voiture, sur un espace d'environ un mille ; de là, il n'est que tracé à travers la forêt, suivant autant que possible le littoral du fleuve, et se prolonge ainsi jusqu'à la rivière Grand Renard, distance de 115 milles.

Depuis plusieurs années, le défaut de communication a laissé la colonisation de la partie du pays traversée par le chemin du golfe dans un état à peu près stagnant. Les quelques



courageux pioniers qui se sont dispersés le long de cette côte, se sont surtout fixés dans les environs des rivières et ruisseaux qui, du rivage, sont presque les seuls endroits accessibles. A l'embouchure des principales rivières, telles que les rivières Martres, Marsouin et Glande, la culture est assez avancée pour subvenir, en partie, aux besoins des colons qui y résident.

La population totale résidant sur les terres de la couronne entre Ste. Anne des Monts et la rivière Magdeleine était, en 1861, époque où fut tracé le chemin, de 95 âmes, réparties en 18 familles. Le seul espoir de voir bientôt le chemin s'ouvrir a fait que le nombre de familles résidentes dans cette partie du pays, s'élève aujourd'hui au chiffre de quarante-cinq, ayant une population collective de 209 âmes. Ces familles, pour la plupart isolées les unes des autres, se sont campées auprès du fleuve, et attendent, avec anxiété, l'ouverture du chemin pour pouvoir se bâtir sur son parcours. Quelques-unes de ces familles, qui ont déjà fait des travaux assez considérables sur leurs lots, se bâtiront, au printemps, sur le parcours du tracé du chemin; c'est ce qu'elles feraient toutes, si la distance de la grève en quelques endroits où se trouve le tracé, et si les hautes falaises qui, généralement bordent cette côte, permettaient une communication facile avec le rivage qui, aujourd'hui, toute pénible qu'elle soit, est la seule route possible.

Je donnerai ici un résumé de l'état présent de la colonisation sur les terres de la couronne en cette partie du comté de Gaspé, qui s'étend depuis la seigneurie de Ste. Anne des Monts jusqu'à la seigneurie Grande Magdeleine. Dans ce résumé, je n'entrerai absolument rien de ce qui dépend des seigneuries. La population se répartit comme suit :—

Hommes .....	45
Femmes.....	37
Garçons de tout âge.....	81
Filles do. ....	74

Total.....237 âmes.

Cette population est d'origine canadienne-française, à l'exception de quatre familles d'origine irlandaise.

Les travaux de défrichement maintenant exécutés sont :—

116 acres de terre labourable .....	évalués à \$20 00 $\text{p}$ acre ...	\$2,320 00
156½ " défrichés et déjà semés .....	" 12 00 " ...	1,878 00
167½ " abattis. ....	" 3 00 " ...	501 00

Valeur des travaux de défrichement..... \$4,699 00

La superficie du terrain ensemencé cette année est de 132 acres. Trente-et-un acres sont restés en prairies sur lesquelles il a été récolté 1,300 bottes de foin.

Voici l'état par minots des grains semés et récoltés pour l'année 1863 :—

Semence.		Récolte.		Valeur.	
Foin .....	1300 bottes,	évalués à \$6 00 $\text{p}$ cent. ...	\$78 00		
Blé..... 35 minots.	358 minots,	" 1 50 $\text{p}$ minot ...	577 00		
Orge .....	34 " 408 "	" 0 60 " ...	244 80		
Avoine..... 8 "	110 " "	" 0 40 " ...	44 00		
Seigle .....	27 " 226 "	" 1 00 " ...	226 00		
Pois .....	19 " 182 "	" 1 20 " ...	218 40		
Patates .....	195 " 2532 "	" 0 40 " ...	1,012 80		
	318	3816			\$2,361 00

ce qui donne un produit de un peu plus de 12 minots par chaque minot semé, soit 85 minots par chaque famille.

Les animaux de ferme maintenant en la possession des colons se classent comme suit :—

Chevaux.....	10.....	évalués à \$50 00 $\text{p}$ tête ...	\$500 00
• Vaches laitières.....	37.....	" 20 00 " ...	740 00
Bœufs .....	17.....	" 25 00 " ...	425 00
Bouillons et génisses.....	9.....	" 8 00 " ...	72 00
Moutons.....	135.....	" 2 00 " ...	270 00

Total..... 208 têtes ..... Valeur \$2,007 00

Le nombre de bâtisses érigées est de 44 maisons dont 39 sont maintenant occupées; vingt-huit granges et 13 hangars ou *salines*, servant, comme le nom l'indique, à la salaison du poisson. La valeur de ces différentes bâtisses peut être portée à la somme de \$5,360.00.

La pêche à la morue, qui est ici l'occupation favorite des colons pendant la saison d'été, a produit cette année:—

930 quint'x de morue sèche vendus à \$ 3 00	¢ quintal.....	\$2790 00
1210 " " verte " 0 80	" .....	484 00
61 barils de hareng " 4 00	¢ baril .....	244 00
14 " de fléteau " 4 00	" .....	56 00
8 " de saumon " 10 00	" .....	80 00
708 gallons d'huile " 0 50	¢ gallon .....	354 00
Produit de la pêche .....		\$4004 00
J'ajouterai à ce montant la valeur de 4700 livres de sucre fabriqué par les colons dans le cours du printemps dernier, et vendu à 8 centins la livre.....		376 00
Valeur totale du produit industriel.....		\$4380 00

Si nous résumons maintenant ces différentes valeurs, nous obtenons les résultats suivants:—

Valeur de la propriété défrichée.....	\$4699 00
Do des bâtisses .....	5360 00
Do des animaux de ferme.....	2007 00
Do des produits industriels... ..	4380 00
Do de la récolte .....	2361 00

18,807 00

Auquel montant il faut ajouter une somme d'au moins \$20 par chaque famille comme valeur moyenne des bateaux et du matériel de pêche 900 00

Richesse totale .....\$19,707 00

répartie inégalement entre 45 familles; ce qui donne une richesse moyenne de \$437.95 par chaque famille, dont 26 ne sont fixées dans la localité que depuis dix-huit mois. J'ajouterai, de plus, que les 26 familles qui se sont ainsi dispersées le long de la côte dans le cours des deux dernières années, étaient toutes absolument pauvres.

Pour compléter cette partie de mon rapport, par laquelle je crois suffisamment démontrer la tendance qu'a aujourd'hui la colonisation à se développer sur les terres traversées par la ligne du chemin du golfe, ainsi que les avantages immédiats retirés par les colons qui s'y établissent, je prends respectueusement la liberté d'attirer l'attention du gouvernement sur la nécessité pressante de faire commencer l'ouverture de ce chemin, et de permettre l'octroi gratuit des lots qui se trouvent sur son parcours. Si, aujourd'hui, malgré les bénéfices réalisés par les colons qui ont le courage de venir se fixer dans la localité, nous trouvons la colonisation du comté de Gaspé dans un état relativement arriéré, il faut en chercher l'unique cause dans le manque absolu de voie de communication. Plus promptement même qu'en beaucoup d'autres parties du pays, nous voyons la colonisation se développer sur tous les chemins praticables dans le comté, et il est, de fait, que pas un seul chemin ouvert ne soit en partie colonisé. Les difficultés que, d'après le rapport de M. Baillargé, il y aura à vaincre dans la confection du chemin du golfe, ne sont point de nature à faire croire à l'impossibilité de cette route. Ce serait donc dans le prix même que doit coûter ce chemin que se trouverait aujourd'hui le plus grand obstacle à son ouverture.

Dans ce cas, tout en adhérant à l'estimé fait sur le coût probable de cette entreprise une fois complétée, je ferai remarquer que, dans le montant de cet estimé est porté le coût de certains ponts et quais dont la construction peut se retarder de quelques années sans inconvénients sérieux. D'ailleurs, comme raison bien suffisante pour justifier la dépense que devra nécessiter l'ouverture du chemin du golfe, il y a l'importance même de ce chemin, duquel dépend essentiellement la colonisation de toute cette partie du comté de Gaspé qui se trouve entre Ste. Anne des Monts et la rivière du Grand Renard, distance

de 115 milles. Par ce chemin, le gouvernement favorisera une population de 4,400 âmes résidente dans les différents postes échelonnés le long de la côte, et qui n'attend que son ouverture pour voir son cercle s'agrandir et ses rapports sociaux se développer. Par ce chemin, le gouvernement facilitera l'établissement de cette nombreuse classe de canadiens-pêcheurs qui nous arrivent au printemps, et qui s'en retournent invariablement l'automne, le plus grand nombre pour aller passer l'hiver dans les chantiers américains, et souvent pour n'en plus revenir. Par ce chemin, enfin, le gouvernement aura complété la grande route postale de la rive sud du fleuve St. Laurent, et sera venu indirectement en aide aux malheureux navigateurs qui, souvent échappés des naufrages qui se font le long de cette côte, périssent ensuite sur le rivage faute de chaumière pour les recevoir, et de chemin praticable pour y parvenir.

#### DÉVELOPPEMENT DE LA COLONISATION SUR LES TERRES DE L'INTÉRIEUR.

Tout en m'occupant plus particulièrement du développement de la colonisation sur les chemins dont je suis spécialement chargé, je me suis aussi appliqué à encourager, autant qu'il a été en mon pouvoir, les colons à se fixer sur les terres à l'intérieur des cantons Tourelle et Cap de Chatte, et plus particulièrement sur le parcours des rivières Ste. Anne et Cap de Chatte. Il est bien à désirer qu'un plus grand nombre de colons viennent prendre possession et défricher les belles terres qui se trouvent dans les vallées de ces deux rivières. La grande facilité avec laquelle on se procure encore des places avantageuses dans le voisinage du fleuve, engage le plus grand nombre de ceux qui arrivent à s'y fixer pour pouvoir profiter des avantages de la pêche. Il est temps de rappeler à nos jeunes gens que la pêche n'est pas le seul moyen d'existence offert aux colons du comté de Gaspé. Tout en laissant à la pêche sa juste part d'avantage, remarquons que l'aisance des colons augmente généralement qu'autant que ceux-ci négligent la pêche pour s'occuper plus particulièrement de la culture de leurs terres. Aussi, profitant de l'expérience acquise, voilà que quelques colons se dirigent vers les terres de l'intérieur: ce qui a été réalisé pendant l'année, me donne à espérer, pour l'avenir, un progrès bien satisfaisant. Dans la vallée de la rivière Ste. Anne, quatorze colons ont, cette année, pris des terres, cinq y ont bâti des maisons, et quatre familles y résident. Il y a été défriché environ cent acres de terrain dont une partie a produit une récolte cette année. Une route défrichée par les colons suit le cours de la rivière Ste. Anne; elle part du fleuve et est praticable en voiture jusqu'à une profondeur d'environ trois milles. Plusieurs terres sont prises au-delà même de cette distance. Le gouvernement rendrait ici un grand service à la cause de la colonisation s'il faisait continuer cette route, qui devra si grandement contribuer à l'ouverture des terres de l'intérieur.

Les défrichements faits cette année dans la vallée de la rivière Cap de Chatte, sont à peu près les mêmes que ceux faits dans la vallée de la rivière Ste. Anne, avec cette différence que les travaux de défrichement qui, dans la vallée de la rivière Cap de Chatte, sont commencés depuis quelques années, sont de beaucoup plus avancés que ceux faits dans la vallée de la rivière Ste. Anne. Partant du fleuve jusqu'à une profondeur d'environ quatre milles, il existe, sur le parcours de la rivière Cap de Chatte, un bon chemin qui est verbalisé. Ce chemin, s'il était prolongé de quelques milles par le gouvernement, donnerait une grande impulsion au progrès général de la localité.

Plusieurs lots ont été pris cette année dans les troisième et quatrième rangs des cantons Cap de Chatte et Tourelle. Le développement de la colonisation serait rapide s'il y avait, pour les colons, des moyens de communication facile. Partout le sol est productif et bien adapté pour une culture de tout genre.

Tel est, honorable monsieur, l'exposé officiel que j'ai l'honneur de vous transmettre sur les principaux besoins, ainsi que sur le progrès et l'état présent de la colonisation dans la partie du pays qui m'est assignée. Cet exposé a été fait avec la plus grande exactitude possible. Si, dans le cours de ce rapport, je me suis permis quelques observations qui ne sauraient en faire convenablement partie, c'est dans le but de faire mieux connaître les besoins, et de donner une idée plus complète des avantages offerts aux colons dans la localité dont je suis spécialement chargé. Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, honorable monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur,

CHARLES F. ROY,

Agent du chemin de Matane à Cap de Chatte, et du chemin du Golfe,

## APPENDICE No. 33.

## RAPPORT DE L'AGENT DES CHEMINS METAPÉDIAC ET TACHÉ.

RIMOUSKI, 18 janvier 1864.

A l'honorable commissaire des terres de la couronne,  
Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ce troisième rapport annuel des progrès de la colonisation, pendant l'année 1863, sur les chemins dont je suis chargé de surveiller les établissements.

## CHEMIN TACHÉ.

Les travaux, sur la partie de ce chemin ouverte et terminée en 1862, en sont restés au lot No. 42 du 4ème rang de Fleureau, et n'ont pas été continués au-delà. Cependant, et je suis heureux d'avoir à le constater, des travaux importants ont été exécutés à l'ouverture de cette voie, sur le point où elle intersecte le chemin Métapédiac. Nous les devons à l'obligeance de l'honorable ministre de l'agriculture, et c'est un devoir pour moi de rendre hommage à la bienveillante attention que ce monsieur a bien voulu accorder aux demandes faites pour cet objet.

Aujourd'hui, la colonisation retire un immense avantage de la construction d'un pont sur la rivière Métis que le chemin en question traverse et de l'ouverture de cette partie du même chemin qui, depuis le pont, va rejoindre celui de Métapédiac.

Un progrès remarquable s'est manifesté, dans les portions du canton Fleurieau, où le chemin se poursuit dans une étendue d'un peu plus de deux milles, et je crois utile de le mentionner spécialement.

Les 22 lots situés dans cette partie sont retenus; ils forment les établissements de 29 colons; dont 21 résidents. C'est un noyau de population de 100 âmes, d'origine canadienne-française, classé comme suit :

Chefs de familles .....	21
Femmes :.... ..	20
Garçons au-dessus de 12 ans.....	12
Filles " " .....	5
Garçons au-dessous de 12 ans.....	20
Filles " " .....	22

Population totale..... 100

Nombre de maisons érigées... 13—évaluées à \$45.00 chaque.....	\$585 00
" granges et étables. 12 " 20.00 " .....	240 00
" moulin à scie. .... 1 " .....	200 00

Valeur des bâtisses .....

\$1,025 00

Nombre d'acres en état de culture 323—évalués à \$9.00 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> acre. ....	2,907 00
" " en abattis .....	74 " 2.00 " 148 00

Valeur des défrichements..... \$3,055 00

	Semence.	Récolte.		
Blé.....	34½ minots,	380 minots,	@ \$1.25.....	\$475 00
Seigle .....	13½ " .....	117 " .....	@ 0.90 .....	105 30
Orge .....	89½ " .....	1238 " .....	@ 0.50 .....	619 00
Pois.....	16½ " .....	109 " .....	@ 0.80.....	87 20
Avoine. ....	20 " .....	182 " .....	@ 0.36.....	65 52
Patates.....	28½ " .....	302 " .....	@ 0.25.....	75 50
Lin (graine) ...	1 " .....	5½ " .....	@ 2.00.....	11 00

1,333½

Foin, 2,925 bottes, @ \$5 le cent..... 146 25

Valeur de la récolte.....\$1,584 77

Laine par livre, 120—ayant servi à faire :	
Etoffe foulée par verge, 129 @ \$0.90.....	\$116 10
Flanelle, “ “ 57 @ 0.36.....	20 52
Filasse par livre, 54—ayant servi à faire :	
Toile par verge, 102 @ \$0.20.....	20 40

Valeur des produits d'industrie domestique..... \$157 02

## BÉTAIL.

13 chevaux évalués à.....	\$720 00
20 vaches laitières.....	306 00
18 bouvillons et génisses.....	84 00
65 moutons.....	99 50
33 porcs hivernants.....	89 00
30 porcs engraisés.....	164 00

Valeur du bétail..... \$1,462 50

Maintenant, pour vous permettre de juger d'un seul coup-d'œil de l'état des progrès comme des richesses réalisés par les colons durant les deux dernières années, j'ajouterai le tableau suivant :—

1862.		1863.	
Lots occupés.....	12	.....	22
Familles résidentes.....	9	.....	21
Population totale.....	50	.....	100
Maisons érigées.....	9	.....	13
Granges et étables.....	9	.....	12
Etendue en état de cul- ture.....	243 acres	.....	323 acres
Etendue en abattis.....	41 “	.....	74 “
Blé récolté.....	204 minots	.....	380 minots
Seigle, “.....	131 “	.....	117 “
Orge, “.....	1159 “	.....	1238 “
Pois, “.....	61½ “	.....	109 “
Avoine, “.....	107 “	.....	182 “
Patates, “.....	204 “	.....	302 “
Lin (graine).....	.....	.....	5½ “
Foin.....	1350 bottes	.....	2925 bottes
Pièces de bétail.....	78	.....	179
Valeur des bâtisses.....	\$ 405 00	.....	\$1,015 00
“ des défrichements.....	2,269 00	.....	3,055 00
“ de la récolte.....	1,185 62	.....	1,584 77
“ des produits d'in- dustrie.....	29 70	.....	157 02
“ du bétail.....	733 50	.....	1,462 50
	<u>\$4,622 82</u>		<u>\$7,274 29</u>

Augmentation en 1863..... \$2,651 47

Un semblable résultat obtenu dans un si court espace de temps et dans un territoire aussi restreint, est sans doute bien satisfaisant. A ce point de vue, il y a lieu d'espérer que la colonisation se développera aussi rapidement sur d'autres points à mesure que les travaux du chemin se poursuivront. Pour justifier cette espérance, il suffit de dire que, sur 74 lots qui bordent la ligne du tracé jusqu'à la ligne entre les cantons Fleurcau et Neigette, plus de la moitié sont retenus par des colons, des paroisses du fleuve, Ste. Luce et Ste. Flavie, encouragés par l'excellente qualité du sol et animés du meilleur esprit. Déjà sur un bon nombre de lots les défrichements sont avancés et on attend l'ouverture du chemin pour l'exploitation.

J'ajouterai que, depuis l'endroit où les travaux du chemin sont arrêtés, avançant environ 4 milles dans la ligne du chemin sur deux milles environ de chaque côté, nous comptons 52 établissements de magnifiques sucreries, où il s'est fait, le printemps dernier, une quantité de 26,000 livres de sucre; ressource précieuse, fruit d'un travail qui se fait dans la saison qui précède les semences, et qui est bien propre à aider le colon à sortir des embarras dont est semée la route du défricheur, les premières années.

De plus, comme moyen efficace de donner un essor plus considérable à la colonisation de cette région et du canton avoisinant de Cabot, j'ai le plaisir de vous annoncer que la corporation épiscopale du diocèse a accordé la permission de bâtir une chapelle à l'intersection des chemins Taché et Métapédiac, et que dès à présent tous les colons de la localité et des environs, animés du plus grand zèle, travaillent à préparer et à rendre sur la place les matériaux nécessaires à la construction de cette chapelle, qui, je l'espère, sera prête au culte religieux l'été prochain.

#### CHEMIN DE MÉTAPÉDIAC.

Ce chemin, qui doit ouvrir les cantons qu'il traverse aux établissements, souffre quelque retard dans sa complétion. Néanmoins, les travaux exécutés, durant la dernière saison, ont pu le rendre passable dans toute sa longueur.

Je vais faire connaître brièvement, autant que possible, la situation actuelle de chacun des cantons qui y sont situés, sous le rapport de la colonisation.

**FLEUREAU.** Partie à l'Est de la rivière Métis, est le premier canton situé sur ce chemin. Les octrois gratuits consistent en 19 lots de terre, formant une superficie de 1529 acres.

On y compte une population de 101 âmes d'origine canadienne-française. Les 19 lots sus-mentionnés sont occupés, dont 17 établis. Les travaux de culture sont bien avancés et les colons sont dans une position aisée. Les produits de la récolte auraient été plus abondants cette année, si la gelée ne fut pas venue frustrer le colon de ses justes espérances. Cependant les constructions, les défrichements, la récolte même et le bétail, ont acquis un accroissement sensible, que je crois bon de mentionner.

Nombre de maisons érigées, 15—évaluées à .....	\$900 00
“ de granges et étables, 15— “ .....	450 00
Valeur des bâtisses .....	<u>\$1,350 00</u>

1862.		1863.	
Etendue en état de culture, 323 acres, évalués à .....	\$2,907 00	502 acres, évalués à .....	\$4,518 00
Etendue en abattis, 64 acres, évalués à .....	128 00	86 “ “ .....	172 00
Valeur des défrichements....	<u>\$3,035 00</u>	.....	<u>\$4,690 00</u>
Laine..... 147 lbs.		..... 244 lbs.	
Etoffe foulée, 113 verges, évaluées à .....	\$101 70	164 verges, évaluées à .....	\$147 60
Flanelle, 70 “ “ .....	25 20	291 “ “ .....	104 76
Filasse .....		114 lbs.....	
Toile.....		185 verges, évaluées à .....	37 00
Valeur des produits d'industrie domestique .....	<u>\$126 90</u>	.....	<u>\$289 36</u>

Blé récolté	80 minots, évalués à	\$100 00	125 minots, évalués à	\$187 50
Seigle	116 " "	104 40	175 " "	157 50
Orge	1081 " "	540 50	1413 " "	706 50
Pois	137 " "	101 60	117 " "	93 60
Avoine	402 " "	144 70	366 " "	131 76
Patates	1500 " "	375 00	852 " "	213 00
Navets	98 " "	25 50		
Lin (graine)			7 " "	14 00
	3414 minots		3055 minots	
Foin, 3450 bottes		241 50	4800 bottes	240 00
Valeur de la récolte		\$1,632 20		\$1,743 86

\* La quantité totale du foin est plus considérable, cette année, que celle de l'année dernière, mais le prix étant moins élevé, cette année, la valeur totale est aussi moindre.

1862.		1863.	
Chevaux, 14 évalués à	\$764 00	21, évalués à	\$1,018 00
Vaches laitières, 20 évaluées à	294 00	27, "	392 00
Bouvillons ou génisses, 20 évalués à	87 00	22, "	93 00
Moutons, 96 évalués à	144 00	116, "	174 00
Porcs hivernants, 46 évalués à	112 00	39, "	95 00
" engraisés, 19 "	140 00	32, "	320 00
Valeur du bétail	\$1,541 00		\$2,092 00

## RESUME.

1862.		1863.	
Population	82 âmes		101 âmes
Augmentation en 1863			19 "
Valeur des bâtisses	\$1,180 00		\$1,350 00
" des défrichements	3,035 00		4,690 00
" des produits d'industrie	126 90		289 36
" des produits agricoles	1,632 20		1,743 86
" du bétail	1,541 00		2,092 00
Valeur totale	\$7,515 10		\$10,165 12

L'effet de la gelée ne s'est pas fait sentir généralement ; dans certains endroits plus exposés aux grands courants d'air, les grains n'ont subi aucun dommage. Je citerai, pour exemple, qu'un colon a récolté, sur son lot, 204 minots de bonne orge de la semence de 9 minots, un autre de 4½ minots de semence a recueilli 97 minots.

Ce petit canton, dont les ressources sont bien en rapport avec les besoins, peut être considéré comme complètement installé et capable de se suffire à lui-même.

La partie du chemin qui le traverse est presque terminée. Dix-neuf lots de terre ont été octroyés, durant l'année, sur le premier rang de ce canton. On compte 89½ arpents mis en état de culture et 55 arpents en abattis. Sept colons ont semé, dans leurs défrichements, mais le feu mis aux abattis sur les lots voisins a détruit presque toute leur semence ; de sorte qu'il n'a pas été possible, pour quelques-uns, de s'y fixer. Il n'y a encore que 4 maisons habitées et trois granges.

LEPAGE et CAUSAPSCAL.—La grande étendue d'un riche terrain, en partie défriché par le feu et pouvant comporter l'établissement d'un bon nombre de familles; la présence d'une eau abondante et de nombreux pouvoirs-d'eau faciles à utiliser; l'importante voie de Métapédiac, destinée à offrir une communication avantageuse; enfin, le bénéfice des octrois gratuits, tout concourt à faire de ces cantons des endroits importants. Mais tant que le chemin ne sera pas entièrement fini, la colonisation aura beaucoup de peine à s'y développer, ce qu'il faut encore attribuer à l'éloignement des grands centres de population, des moulins à farine et à scie, et surtout, pour le cultivateur canadien, comme je l'ai dit dans mon précédent rapport annuel, à l'éloignement du prêtre.

Cependant, il y a lieu d'espérer que toutes ces difficultés pourront être levées avant peu.

Au moyen des secours que pourront disposer les sociétés de colonisation de Québec et de Rimouski; et pour donner de la fixité à l'élément colonisateur, nous songeons à asseoir, sur ce territoire si fertile, dès le printemps, un noyau de population formé de jeunes gens et de quelques familles sans propriété et sans avenir, mais actifs et laborieux.

Le nombre de lots octroyés sur ce chemin dans ces deux cantons s'élève à 23, divisés comme suit :

Lepage.....	10
Causapscal.....	13
En tout.....	23 lots.

Deux familles y sont établies : l'une, canadienne-française, vers le milieu du canton Lepage, en face du lac à saumon, depuis deux ans; et l'autre, d'origine américaine, au confluent des rivières Causapscal et Métapédiac, depuis plusieurs années. Cette dernière famille reçoit du gouvernement une subvention annuelle comme occupant un poste pour l'assistance des voyageurs.

Les travaux de défrichement, exécutés tant par les familles résidentes que par les colons non encore résidents, s'élèvent à 134 arpents, tous en état de culture. Les produits agricoles recueillis, cette année, sont satisfaisants et indiquent un sol fertile sous un climat avantageux.

M. James Smith, de Rimouski, si bien connu par son dévouement à la cause de l'agriculture, est au nombre de ceux qui ont pris des lots dans le canton Causapscal, pour l'établissement de sa famille. Ses défrichements consistent en 36 arpents environ en état de culture, dont 14 arpents ont été labourés pour être ensemencés au printemps. Cette année, d'une livre et demie de graine de navets qu'il a semée, vers le commencement d'août, le produit a été d'environ 500 minots; il a aussi construit, en partie, la chaussée d'un petit moulin à scie et préparé le bois nécessaire pour le construire et le mettre en opération dans la saison prochaine.

ASSEMETQUAGAN.—Ce canton ne paraît pas offrir autant d'avantages à la colonisation que celui de Causapscal, sous le rapport de la facilité de la culture; cependant, on peut y former de beaux et bons établissements. Trois colons, d'origine écossaise, y ont pris des lots dans le but de s'établir.

RISTIGOUCHE—Partie située sur la rivière Métapédiac. La colonisation est peu étendue encore dans ce canton. Le terrain y est d'assez bonne qualité, mais accidenté, renfermant, en plusieurs endroits, beaucoup de pierres calcaires d'une qualité supérieure.

C'est en approchant l'embouchure de la rivière Métapédiac que l'on voit les quelques anciens établissements dont j'ai fait mention dans mon rapport de 1862.

Dix lots ont été octroyés l'année dernière, formant les établissements de 11 colons d'origine différente, comme suit :

Anglais.....	3
Écossais.....	5
Irlandais.....	3

On compte 10 maisons et 9 granges construites.

La population est de 50 âmes, dont 14 catholiques et 36 protestants.

L'étendue en état de culture est de 264 acres; en abattis, 45 acres, et ayant produit une récolte en 1863. 63 acres, sur lesquels il a été recueilli :



Blé,	73 minots évalués à .....	\$1 50	.....	\$ 109 50
Seigle,	57 " " .....	1 00	.....	57 00
Orge,	63 " " .....	0 60	.....	37 80
Pois,	25 " " .....	1 00	.....	25 00
Avoine,	882 " " .....	0 40	.....	352 80
Pommes de terre,	1209 " " .....	0 30	.....	362 70
Rabioles,	657 " " .....	0 30	.....	197 10
	<hr/>			
Foin,	2966 minots. 118 tonnes .....			\$826 00
				<hr/>
	Valeur de la récolte.....			\$1967 90
Laine, 106 livres—avec laquelle a été fait :				
Etoffe foulée. ....			56 verges.	
Flanelle .....			146 "	
Le bétail se compose de 106 pièces :				
7 chevaux,.....	évalués à	\$145 00		
18 vaches laitières .....	"	360 00		
22 bouvillons et génisses .....	"	110 00		
45 moutons .....	"	90 00		
14 porcs.....	"	56 00		
	<hr/>			
106	Valeur du bétail .....			\$761 00

## CHEMIN KEMPT, SECTION DE MÉTIS.

Aucune concession nouvelle n'a eu lieu sur ce chemin depuis 1862. Les établissements, les constructions et les défrichements n'ont pas augmenté. En conséquence, je n'ai pas à présenter de plus amples détails sur l'état de la colonisation que ceux offerts par mon précédent rapport annuel, dans lequel j'alléguais, en même temps, les causes qui ont retardé l'ouverture de nouveaux établissements sur ce chemin, et qui sont encore les mêmes aujourd'hui.

Croyez, honorable monsieur, que je fais tous mes efforts pour faciliter le développement de la colonisation sur les chemins qui me sont confiés.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué serviteur,

J. B. LEPAGE,

Agent des chemins Métapédiac et Taché, section Est.

## APPENDICE No. 34.

## RAPPORT SUR LA COLONISATION DES CHEMINS ELGIN ET TACHÉ.

ST. JEAN PORT-JOLI,  
10 janvier 1864.

A l'honorable M. McDougall,  
Commissaire des terres de la couronne, Québec.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'exposer à votre considération l'état actuel des progrès de la colonisation sur les chemins Elgin et Taché, et d'annexer au présent document un état supplémentaire destiné à constater les succès des cantons traversés par ces chemins, au 31 décembre dernier, indiquant le nombre des lots concédés, le nombre des familles résidentes, la quantité des défrichements, ainsi que l'état de culture et le montant et la valeur des produits récoltés ou manufacturés sur chacune de ces routes.

Grâce à la sympathie publique et à l'intelligent dévouement qui se manifeste partout dans le pays en faveur de la cause nationale du défrichement de nos vastes forêts, tâche sublime fécondée par le plus ravissant patriotisme, je n'hésite point à considérer ce bon

vouloir personnel et de l'autorité comme devant accomplir de grandes choses en faveur des destinées futures des populations qui se partagent ainsi ce beau pays.

### I. CHEMIN ELGIN.

Ce chemin part du fleuve et court vers le sud jusqu'à la ligne provinciale. Il traverse les cantons Ashford, Lafontaine et Dionne, à l'est, et ceux de Fournier, Garneau et Casgrain, à l'ouest.

Les progrès vraiment remarquables que j'ai eu occasion de relater dans mon précédent rapport annuel, et qui étaient indubitablement de nature à réjouir l'âme de ceux qui aiment l'avancement du pays, de quelque origine ou religion qu'ils appartiennent, sont encore trop frais à votre mémoire, en même temps que l'esprit public paraît suffisamment satisfait des développements qui s'y trouvent mentionnés, pour ne point m'autoriser à écarter de ce document toutes démonstrations nouvelles concernant ce centre de colonisation, aujourd'hui si bien connu et apprécié. Envisageant ainsi la question, je me contenterai donc, dans ce rapport, de ne vous présenter que le résultat général des développements réalisés dans la colonisation de ce chemin, lequel se résume comme suit :

#### POPULATION.

Le nombre des lots établis s'élève à 93 sur 258 lots possédés, et le chiffre de la population se décompose de la manière suivante : 95 hommes, 69 femmes, 36 garçons et 41 filles adultes ; 119 petits garçons et 110 petites filles ; formant un total de 470 âmes.

#### PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

Les terrains mis en état de culture forment une étendue de 1,507 acres, outre 741½ acres en abattis, constituant en tout 2,248½ acres défrichés, avec ensemble 83 maisons, 79 granges ou étables et 2 moulins à scies, portant la valeur totale de la propriété foncière à \$36,248 00.

#### BETAIL.

Cette richesse est ainsi classée : 52 chevaux, 65 vaches, 55 autres bêtes à cornes, 98 moutons et 72 cochons, le tout évalué à \$4,972 00.

#### PRODUITS DE L'INDUSTRIE.

Le développement des produits domestiques se résume comme suit : 8,465 livres de lard, 11,900 livres de sucre, 3,650 livres de beurre, 115,500 bardeaux, 210,000 pieds de bois scié ou 21,000 planches, 62 aunes d'étoffe, 126 aunes de flanelle et 47 aunes de toile, le tout confectionné durant l'année et s'élevant à une valeur totale de \$3,487 55.

#### SEMENCES.

Les semences du printemps de 1863 consistent en 25 minots de blé, 76 minots de seigle, 279½ minots d'orge, 19½ minots de pois, 1 minot de sarrazin, 253½ minots d'avoine et 423 minots de pommes de terre, formant en tout 1,068 minots semés.

#### RECOLTES.

Les récoltes donnèrent, à l'automne, 136 minots de blé, 476 minots de seigle, 1,587½ minots d'orge, 127½ minots de pois, 20 minots de sarrazin, 1,487½ minots d'avoine et 3,418 minots de pommes de terre, offrant une récolte totale de 7,252½ minots, outre 60½ tonneaux de foin et 93½ tonneaux de paille, le tout évalué à \$4,359.30.

Comme il est facile de le voir, ce n'est que le tiers de la récolte qui se trouve à figurer ici : le reste de la récolte étant perdu pour les colons. La cause de cette situation remonte à la trop grande sécheresse des mois de juin et juillet, et ensuite aux gelées hâtives des premiers jours de septembre, qui vinrent détruire en quelques heures les champs attardés dans leur végétation.

Malgré ce contre-temps, toutefois, cette population, dont la foi suffit pour se résigner sans murmure à ces calamités atmosphériques, a su trouver dans l'énergie de son travail exercé sur un autre théâtre, les chantiers à bois des environs, de quoi subvenir aux besoins des familles durant cette hiver, où elles profitent avec ardeur de cette aubaine pour rétablir l'équilibre de prospérité et d'aisance que la nature végétale n'a pu lui procurer suffisamment.

Quoiqu'il en soit, d'après les données ci-dessus exprimées, cette courageuse population se trouve encore à rayonner dans la pleine jouissance d'une richesse commune de \$49,066.85, égale à \$516.49 pour chaque chef d'exploitation ou \$104.39½ par âmes, en répartissant cette valeur également sur toute la population résidante de l'endroit.

Ajoutons, pour terminer, que cette perspective d'acquérir ainsi des richesses foncières, chez les colons, suffit pour les engager à ne point renoncer aux espérances que procure le développement de l'industrie colonisatrice, malgré les pertes sensibles qu'ils éprouvent parfois et les embarras multiples qui assiègent d'ordinaire la vie du colonisateur, dans les premières années de son établissement dans la forêt.

## II. CHEMIN TACHÉ (SECTION OUEST.)

Le chemin Taché, qui court parallèlement au fleuve, est situé au centre de cette immense forêt qui s'étend depuis les environs de la Rivière Chaudière jusqu'aux alentours du lac Métapédiac, dans le comté de Rimouski, et passe sur le sommet de l'anse formé par les deux versants, dont l'un envoie ses eaux au Saint-Laurent, et l'autre à la Rivière St.-Jean, dans l'Etat du Maine.

Ce grand chemin traverse dans sa partie ouest les cantons Buckland, Mailloux, Montminy, Patton, Arago, Garneau, Lafontaine, Chapais, Painchaud, Chabot, Pohénégamook et Armand, et il est appelé à offrir un vaste champ de colonisation aux surplus de population qui se trouvent entassés dans les paroisses échelonnées le long du fleuve, depuis la Pointe-Lévis jusqu'à la Rivière-du-Loup. Cependant, il n'est ouvert que partiellement.

On compte 21 milles ouverts dans les comtés de Bellechasse et de Montmagny, et environ 30 mille dans ceux de l'Islet et Kamouraska. Il existe entre les comtés de Montmagny et l'Islet un espace de 21 milles encore complètement en bois debout, et une autre lacune d'à peu près 35 milles encore en forêt, s'étendant depuis le chemin de Mont-Carmel jusqu'à la route Témiscouata, constituant environ la moitié du dit chemin qui reste encore à ouvrir, dans sa partie ouest comme susdit.

Les avantages qui devront résulter de la colonisation de ce chemin sont incalculables, puisque, par le moyen des routes transversales actuellement ouvertes ou qui s'ouvriront entre les paroisses du fleuve et ce *Grand-Tronc* des chemins de colonisation, toutes ces populations de l'intérieur seront mise en facile communications avec celles des seigneuries, en même temps que tous les ports de mer, les quais et le chemin de fer deviendront pour les premières un moyen facile et prompt d'échanger l'excédant de leurs produits agricoles, tout en profitant du développement des grandes entreprises industrielles qui ne peuvent manquer de surgir au milieu de ces contrées nouvelles, à une époque plus ou moins rapprochée.

Aujourd'hui, la colonisation du chemin Taché embrasse cinq cantons : Buckland, Mailloux, Montminy, Garneau et Lafontaine. C'est surtout dans les trois premiers cantons que se développent d'une manière assez étonnante l'agriculture et l'industrie, puissamment soutenues par une heureuse ambition qui se manifeste au sein des divers groupes qui se partagent ce chemin, et qui se disputent également la place dans l'échelle du progrès colonisateur !

Voici, d'ailleurs, l'état actuel de la colonisation sur ce vaste chemin ;

### POPULATION.

Le nombre des familles résidentes s'élève à 160 sur 312 lots possédés, comprenant :

Hommes.....	157	
Femmes.....	118	
	— 275	
Enfants. {	Garçons (adultes).....	87
	Filles ".....	65
	Petits garçons, âgés moins que 12 ans.....	161
	Petites filles, " ".....	150
	— 463	
Serviteurs, etc., etc.....	7	

Formant une population totale de ..... 745 âmes.

Toutes ces familles sont d'origine canadienne-française et sortent des vieilles paroisses du fleuve.

**PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.**

L'étendue des terrains mis en état de culture s'élève à 3,034 acres, outre 480 acres en abattis, formant en tout 3,514 acres défrichés, le tout évalué à..... \$40,248.00

A ces heureux succès on constate aussi la construction de 146 maisons et 151 granges, valant ensemble..... 18,375.00

Ainsi que 3 moulins à farine, 5 moulins à scie et 2 potasseries, évalués à 10,035.00

---

Donnant à la propriété foncière une valeur de..... \$68,658.00

**BÉTAIL.**

Voici comment se classe cette richesse importante des colons :

128 chevaux.....	évalués à .....	\$6,400.00
219 vaches laitières.....	" .....	4,380.00
168 autres bêtes à cornes.	" .....	2,017.00
279 moutons.....	" .....	558.00
215 porcs.....	" .....	645.00

---

En tout, 1,009 têtes. Valeur totale du bétail..... \$14,000.00

**PRODUITS DE L'INDUSTRIE.**

Le développement des produits de l'industrie domestique se résume ainsi :

28,440 lbs ou 142 quarts de lard, évalués à .....	\$1,704.00
12,972 lbs ou 129½ qtx de sucre, " .....	973.12½
15,040 lbs beurre, " .....	1,880.00
831 M. bardeaux, " .....	1,662.00
317,300 pieds de bois scié ou 31,750 planches, évalués à.....	1,905.00
421 aunes d'étoffe croisée, " .....	421.00
520 " de flanelle, " .....	260.00
232 " de toile, " .....	92.80
103 lbs de filasse, " .....	15.45

---

Plaçant la valeur totale des produits manufacturés à..... \$8,913.37½

**SEMENCES ET RÉCOLTES.**

L'état des semences et des récoltes de l'année 1863 est ainsi classé :

Semences.	Récoltes.	Valeur.
57½ minots de Blé.....	446½ minots, valant .....	\$558.30
76 " " Seigle.....	702½ " " .....	562.00
658½ " " Orge.....	6,272 " " .....	5,017.60
12½ " " Pois.....	95 " " .....	95.00
13½ " " Sarazin ..	322 " " .....	161.00
643½ " " Avoine....	5,293½ " " .....	2,117.40
1,134½ " " Patates....	10,743½ " " .....	2,685.87½
	Navets..... 25 " " .....	3.75

---

Total semé 2,496½ minots. Total récolté 23,900½ minots, valant.....\$11,200.92½

Foin.....	387 tonnes.....	3,096.00
Paille.....	352 " .....	1,760.00

---

Valeur totale des récoltes.....\$ 16,056.92½

Formant un grand total de la richesse actuelle des colons de.....107,628.30

égale à \$685.50 par chaque famille ou \$144.46½ par personne, en répartissant cette somme également sur toute la population.

Je constate avec bonheur que la colonisation se développe également bien dans d'autres rangs adjacents à ceux bornés par le chemin Taché, dans certains cantons ci-dessus mentionnés, mais dont les progrès, tout intéressants qu'ils soient, ne sont point destinés à entrer en ligne de compte dans le présent exposé.

Tel est, monsieur, l'aspect de cette solitaire forêt que, il y a à peine douze ans, l'on craignait d'attaquer, mais dont le travail et les sueurs du colon portent aujourd'hui le cachet d'une heureuse et puissante conquête, qui ajoute au bonheur de ces familles l'assurance pour elles de cultiver en paix, au sein du pays, une terre que personne n'a droit de leur disputer.

### III. CONCLUSION.

En terminant cet exposé de la situation progressive de l'œuvre colonisatrice qui se développe dans la partie du pays qui m'est assignée, je prends la liberté de soumettre à votre attention la récente démarche que viennent de faire les colons des trois premiers centres du chemin Taché, sollicitant la faveur d'obtenir, gratuitement ou en partie, du gouvernement, les terres qu'ils possèdent sur ce chemin, comme cela se pratique dans les autres cantons traversés par cette grande route de colonisation.

Si une classe de colon doit mériter du gouvernement une part d'attention, c'est bien sans contredit celle dont il s'agit ici, puisque ce n'est que par l'indomptable courage de cette poignée de braves pionniers qui, au lieu de rester entassés dans le cercle étroit des seigneuries, se sont dispersés dans les divers cantons traversés par ce chemin, s'établissant à une époque où il n'existait aucun chemin, pour défricher des lots de terre conquis au milieu des plus rudes combats et arrosés par les sueurs d'un travail constant et pénible, qu'ils ont su endurer avec persévérance et résignation.

Malgré que je repose une grande confiance sur vos dispositions favorablement acquises à la colonisation du Bas-Canada, j'ai cru que la nature de ma proposition justifierait, auprès de votre ministère, la vivacité de mon argumentation, et que vous ne jugeriez pas inutiles ou hors-d'œuvre les raisons que j'offre à l'appui des démarches de ces valeureux colonisateurs.

Enfin, tel est, monsieur, le bilan succinct que j'ai cru devoir placer sous vos yeux, lequel est de nature à vous permettre d'examiner avec sécurité l'immense influence qu'exercent, sur la colonisation, les entreprises du gouvernement dans la confection des routes, par l'élan qui surgit partout, à mesure qu'elles s'ouvrent, pour s'emparer des terres propres à l'agriculture.

Pour vous prouver la justesse de ce raisonnement, il me suffira de vous rappeler que, malgré que la plus grande partie des lots du canton Chapais soient octroyés depuis plus d'une année, il n'existe encore aucun indice sérieux de colonisation dans cet endroit, par suite du défaut de communication qui existe pour parvenir à ces terres.

En face de cette évidente preuve, je ne puis donc me défendre du désir d'appeler votre attention particulière sur l'ouverture pressante des routes de l'Anse à Giles, d'Arago, d'Ixworth, de Ste. Hélène, de St. Alexandre et de Pohénégamook, afin de faciliter aux colonisateurs le moyen de parvenir aux terres du chemin Taché, qui se trouvent destinées à cet effet.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

STANISLAS DRAPPAU,  
Agent des chemins Elgin et Taché (section ouest).

Appendice No. 33, a.  
CHEMIN ELGIN.

Récapitulation du progrès de la colonisation dans les divers établissements traversés par le "chemin Elgin," durant l'année 1863.

Etablissements.	Population.		Propriété foncière.																			
	Hommes.	Femmes.	Abatiss.			Edifices.			Manufactures.				Revenu annuel.									
			Acres prêts à recevoir la semence.	Acres en pâturage.	Acres en bois debout.	Total.	Maisons.	Granges.	Total.	Moulins à carder.	Capital employé.	Moulins à soie.		Capital employé.								
Nombre de lots en possession des colons.	Nombre d'acres établis.																					
Ashford .....	44	18	215	1063	142	465	15	15	30							18	10	12	15	17	.....	85
Fournier .....	39	10	155	94	129	378	9	8	17							10	8	5	11	11	.....	64
Lafontaine .....	43	20	257	96	128	484	20	22	42							20	15	8	30	31	.....	112
Garneau .....	41	15	124	61	124	309	15	13	28			1	\$1200			17	15	4	7	20	.....	77
Dionne .....	47	17	196	31	120	347	16	15	31			1	800			17	14	1	6	28	.....	89
Casgrain .....	44	13	126	39	97	263	8	6	14							13	7	2	2	15	.....	53
	258	93	1075	432	741	2243	83	79	162			2	\$2800			95	69	35	41	119	.....	1 470
<b>CHEMIN TACHÉ.</b>																						
Buckland .....	52	46	411	590	125	1126	42	43	85			2	\$4800			46	39	27	28	50	.....	1 237
Mailoux .....	66	41	320	272	152	725	38	38	76				1	125		41	29	15	10	37	.....	1 174
Montminy .....	102	62	368	920	214	1532	59	61	120				1	3000		60	45	39	25	63	.....	3 284
Garneau .....	43	8	69	8	9	86	5	3	13							7	4	5	2	8	.....	2 39
Lafontaine .....	49	3	34	10	.....	44	2	1	3							3	1	1	.....	3	.....	11
	312	160	1233	1801	480	3514	146	151	297			3	\$7800			157	118	87	65	161	.....	7 745

Appendice No. 33, a.

CHEMIN ELGIN.—Suite.

Récapitulation du progrès de la colonisation dans les divers établissements traversés par le "chemin Elgin," durant l'année 1863.

Etablissements	Bestiaux.					Produits de l'industrie.										Semence.								
	Chevaux	Bêtes à cornes.	Vaches laitières.	Moutons.	Porcs.	Total.	Lard, lbs.	Sucre, lbs.	Beurre, lbs.	Bardeau, m.	Bois scie.	Bois pds.	Drap, aune.	Flanelle, aune.	Toile, aune.	Lin préparé, lbs.	Blé.	Seigle.	Orge.	Pois.	Sarrasin.	Avoine.	Pommes de terre.	Total, minots.
Ashford .....	12	9	11	12	5	49	2000	1150	600	43	.....	.....	28	25	29	.....	1	19	29	62	.....	351	621	1531
Fourrier .....	6	6	8	3	7	30	910	1200	500	37	.....	.....	.....	42	.....	.....	8	14	20	7	.....	521	36	1321
LaFontaine .....	13	12	19	41	19	104	2375	2700	950	9	.....	.....	14	9	.....	.....	24	24	68	2	.....	471	142	2861
Garneau .....	9	6	6	18	14	53	1050	1800	400	21	100000	.....	.....	.....	.....	.....	13	5	36	2	.....	35	381	1201
Dionne .....	9	20	16	24	23	92	1350	3150	900	3	110000	.....	.....	.....	.....	.....	13	71	82	1	.....	59	991	2621
Casgrain .....	3	2	5	.....	4	14	780	1900	300	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	31	51	31	1	.....	24	441	1121
	52	55	65	98	72	342	8465	11900	3650	1151	210000	62	126	47	.....	.....	25	76	270	19	1	2531	423	1068
<b>CHEMIN TACHÉ.</b>																								
Buckland .....	42	57	82	107	90	378	12310	3095	4720	17	96000	214	240	98	73	.....	201	37	223	61	41	222	271	801
Mailoux .....	38	50	57	59	52	256	6850	3197	3785	264	119250	70	80	57	.....	.....	61	32	197	11	31	1481	286	679
Monminy .....	42	59	76	97	70	344	8350	6180	6280	549	102050	137	200	77	30	.....	161	61	177	2	51	2351	451	895
Garneau .....	5	2	4	16	3	30	1100	550	285	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	4	.....	48	.....	.....	31	16	94
LaFontaine .....	1	.....	.....	.....	.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	11	.....	18	.....	.....	7	3	292
	128	168	219	279	215	1009	28440	12972	15040	831	317300	421	520	232	103	.....	571	76	658	121	131	643	1134	2496

Appendice No. 33, a.

CHEMIN ELGIN.—Suite.

Récapitulation du progrès de la colonisation dans les divers établissements traversés par le "Chemin Elgin," durant l'année 1863.

12

Etablissements.	Récoltes.								Fourrage.		Valeur.		
	Blé.	Seigle.	Orges.	Pois.	Sarrasin.	Avoine.	Patates de terre.	Navets.	Lotaj, minots.	Foin, bqtes.		Paille, bottes.	
Abford .....	9	111½	171	47½	102	462	903	1510				Valeur de la propriété foncière.....	\$36248 00
Bourrier.....	13	96½	66½	17	166	241	600	1800				" du bétail.....	4972 00
Lafontaine.....	11	111	378½	8	269½	1177	1955	2075		14000		" des produits de l'industrie.....	3487 55
Garneau.....	12	41	302½	43	20	387	1090½	825				" des récoltes.....	4559 30
Dionne.....	64½	70½	438	4	488	764	1829	1475				Total.....	\$49066 85
Gasgrain.....	26½	45½	231	8	177	387	875	405					
	136	476	1587½	127½	20	1487½	3418	7252½		8090	14000		
										sur 60½ ton., ou 93½ ton.			
<b>CHEMIN TACHÉ.</b>													
Buckland.....	218	304	2287	70½	135	1850	2807	25	7686½	15750		Valeur de la propriété foncière.....	\$68658 00
Malloux.....	62½	354	2006	10	93	1410½	3131½	7087½		12185		" du bétail.....	14000 00
Montminy ..	125½	44½	1641	14½	94	1852½	4638	8409½		23905	49292	" des produits de l'industrie.....	8913 37½
Garneau.....	27	.....	163	.....	.....	136½	137	462½				" des récoltes.....	16056 92½
Lafontaine.....	14	.....	175	.....	.....	45	30	264				Total.....	\$107628 30
	440½	702½	6272	95	322	5293½	10743½	25	23900½	51840	42292		
										ou 387 ton., ou 352 ton.			

St. Jean Port Joli, le 10 janvier 1864.

STANISLAS DRAPEAU.



## APPENDICE No. 35.

EXTRAITS DU RAPPORT DE L'AGENT DES TERRES DE L'ARTILLERIE  
POUR 1863.

L'année paraissant meilleure, on a cru devoir mettre à l'encan des portions des propriétés de l'Artillerie, dans les différentes parties de la province, et les résultats ont été satisfaisants.

Conformément à vos instructions, on a fait, à Amherstburgh, le lundi 16 novembre, des ventes qui ont produit une somme de \$1,540.

Le 21 novembre, on a vendu des portions de la réserve du Fort Erié, contenant 177 acres et 1 *rood*, et qui ont produit la somme de \$4,278, c'est-à-dire, \$22 50 par acre. Versements reçus, \$849.

Le 26 novembre, vente aux hauteurs de Burlington, de 27 acres 2 *roods* et 18 perches; produit de la vente, \$1,521, ou \$56 par acre. Versements reçus, \$304 20.

Le 1er décembre, vente à Prescott de 7 acres et 2 *roods*; produit de la vente, \$1,260, ou \$170 par acre. Versements reçus, \$217.

A Amherstburgh, deux lots de grève avec privilège d'occupation jusqu'à l'eau profonde, vendus \$770 chacun. Versements reçus, \$308.

On suspendit les ventes sitôt que les prix du marché commencèrent à varier; il reste encore à vendre beaucoup de terrains qui pourront être ultérieurement vendus à des prix aussi avantageux; au Fort Erié, la nature et la position des lots disponibles permettent d'espérer une vente encore plus profitable.

En outre de ces ventes à l'encan le département a reconnu les droits de préemption de certains particuliers du canton de Malborough, et les terrains occupés par ces particuliers, savoir: 734 acres et 28 perches, ont été vendus pour la somme de \$3,210 91. Moyenne par acre, \$4,36. Versements reçus, \$381,13.

Dans toutes les ventes ci-dessus, à l'exception du canton de Malborough, un cinquième du prix de vente a été payé comptant.

Ces résultats ont encouragé le département à ordonner de nouvelles ventes, qui auront lieu au printemps à Kingston, Toronto, Pénétancouchine et Navy-Island, sur la rivière Niagara.

## APPENDICE No. 36.

RAPPORT DU SURINTENDANT DES CHEMINS DE COLONISATION  
POUR LE HAUT-CANADA.

A l'hon. WILLIAM McDougall,  
Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

WILLOWDALE, le 9 février 1864.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, j'ai achevé le compte des dépenses faites par feu M. David Gibson, surintendant des chemins de colonisation pour le Haut-Canada, sur les chemins et ponts confiés à sa surveillance pendant l'année 1863, et j'ai l'honneur de vous transmettre, en même temps que ce rapport, ce compte accompagné de pièces justificatives.

Dans les observations que j'aurai l'honneur de vous soumettre sur les opérations dirigées par M. Gibson durant l'année dernière, je suivrai l'ordre adopté par lui dans le dernier rapport soumis par lui le 28 janvier 1863.

## I. DÉPENSES FAITES SUR LES FONDS D'AMÉLIORATION.

1. *Chemin de Southampton à Goderich.*

Durant l'été de 1862, cette route a souffert de grands dégâts par suite des incendies qui se sont déclarés sur son parcours dans les cantons de Huron, Kincardine et Saugeen. Les traverses furent détruites, et une grande quantité de bois tomba sur la route; d'autre

part, le roulage et la négligence avaient réduit ce chemin à un fort mauvais état et le rendaient même impraticable. Certaines réparations et améliorations avaient été autorisées et se trouvaient même fort avancées, lorsque les pluies d'automne en 1862 vinrent arrêter les travaux qui furent repris dès que la saison put le permettre en 1862, et finalement achevés. Le chemin est aujourd'hui en bon état, mais il ne s'y maintiendra pas si les municipalités qu'il traverse continuent à le négliger. Rien ne s'opposerait à ce qu'il fût entretenu au moyen des corvées. Toutes les améliorations ont été faites en vue de convertir, comme cela arrivera plus tard, ce chemin en une voie macadamisée.

Le montant des dépenses pour réparations et améliorations sur ce chemin s'élève à \$3,674.05.

## 2. *Chemin au sud de Proton.*

A l'achèvement des travaux sur ce chemin, comme il est dit dans le dernier rapport annuel de M. Gibson, on constata que certaines portions marécageuses étaient tout-à-fait impraticables dans la saison des pluies, à cause de la grande profondeur d'une certaine vase noire dans laquelle chevaux et voitures enfoncent partout. En 1863, on a amélioré ces portions du chemin en les recouvrant de terre et de gravier, et la voie est maintenant praticable. Les améliorations ont coûté \$266.95.

Je dois ajouter que, dans les cantons de l'ouest, tous les ouvrages dépendant du fonds d'amélioration sont maintenant achevés.

## II. DÉPENSES PRISES SUR LES OCTROIS DE COLONISATION.

### 1. *Chemin d'Addington.*

Les réparations et améliorations sur la partie de ce chemin qui traverse les cantons de Sheffield et Kaladar, mentionnées dans le dernier rapport annuel de M. Gibson, ont été faites en 1863, à la journée, sous la surveillance immédiate de M. Henezer Perry, et ont coûté \$1000. Les différents ouvrages ont été faits avec soin et habileté, et on a maintenant un excellent chemin traversant cette partie sauvage et nue du pays. Les réparations ont été faites en vue de durer permanentement, et je crois qu'elles rempliront cette condition; elles sont surtout bien adaptées à la nature du pays et propres à résister aux pluies dont le chemin avait beaucoup souffert les saisons précédentes, surtout sur le rang rocheux.

A la date du dernier rapport annuel de M. Gibson, ce chemin avait été tracé, mais non complété, par M. A. B. Perry jusqu'à la limite N. du 28ème lot, dans la huitième concession de Lyndoch; de ce point elle avait été explorée et tracée par lui jusqu'à son intersection avec le chemin de Peterson, dans Brudenell. Le 22 avril dernier, M. Gibson reçut instruction de compléter la partie inachevée et de construire le chemin jusqu'à la ligne de Peterson, en employant des hommes à la journée sous la direction de M. Niel Stewart.

M. Stewart se mit immédiatement à l'œuvre. Il acheva 2.16 milles du chemin construit sous la direction de M. Perry, et du point où finissait ce chemin, il le continua dans la direction N. jusqu'à une petite distance de la ligne Peterson. M. Stewart suspendit ses travaux et congédia ses hommes à la suite d'un malentendu sur le montant de la somme votée pour les travaux, avant même que cette somme fût entièrement dépensée, et il laissa inachevée cette partie du chemin. Mais ce fut un incident heureux, car au prix qu'aurait coûté la construction du chemin en employant des journaliers, la balance de la somme votée eût été épuisée longtemps avant l'achèvement des travaux, tandis qu'après la retraite de M. Stewart, les travaux ont été adjugés au contrat à M. John Murphy pour un montant qui permettra de les achever en restant dans les limites de la somme votée. Les travaux qui restent à faire seront terminés vers le commencement de la prochaine saison.

La ligne, telle que tracée par M. Perry, se terminait vers le milieu du lot No. 29, dans la 9ème concession du canton de Brudenell; mais, avec votre autorisation, on l'a continuée de façon à ce qu'elle aille couper le chemin de Peterson, en suivant la ligne de séparation des lots 25 et 26. Ce nouveau tracé donne une route meilleure et plus courte, et répondra mieux aux besoins du public que celui de M. Perry.

M. Stewart a mis beaucoup de soins et d'attention à construire cette route. Elle est bien faite, et une charge de 20 quintaux peut y passer facilement.

## 2. *Chemin de Bobcaygeon.*

Depuis la date du dernier rapport annuel de M. Gibson, on a achevé le pont alors en voie de construction sur le bras Nord de la rivière Muskoka du Sud.

Aucun autre ouvrage n'a été exécuté sur ce chemin durant l'année 1863. On avait projeté d'améliorer le chemins entre Ridout et Sherbone et entre Franklin et McClintock, au moyen de déviations de la ligne directe, en tournant certaines côtes qui se rencontrent sur le chemin et que, de toute autre façon, il aurait fallu niveler à grands frais. Mais on n'a reçu aucunes instructions au sujet de ces améliorations.

## 3. *Chemin de Peterson.*

Ce chemin était terminé à la date du dernier rapport, à l'exception de certaines côtes qu'il rencontre dans le canton d'Oakley. Cette partie a été améliorée au moyen de remblais et d'excavations. La pente permet le passage des voitures ordinaires avec une charge de 15 quintaux.

Tout le chemin se trouve ainsi complété entre le chemin de Muskoka et la rivière Madawaska, où il se réunit au chemin de jonction d'Opéongo (généralement considéré aujourd'hui comme faisant partie du chemin Peterson). Sa longueur totale entre ces points est de 101½ milles, qui ont coûté en tout \$30,589.97, ce qui donne une moyenne de \$352.49 par mille, y compris les ponts et la surveillance.

Sur la portion du chemin qui passe entre les cantons de Guilford, Harburn et Bruton au Nord, et Dysart, Dudley et Harcourt au Sud, les broussailles ont repoussé et croissent rapidement. Ces broussailles, jointes au foin qui pousse en grande quantité et couvre en été une partie du chemin, le rendent difficile. Pour une faible somme, par exemple \$5 par mille, on pourrait faire disparaître ces obstacles et rendre le chemin praticable. Comme cette portion traverse les lots de la "Compagnie d'Emigration du Canada," il serait à propos, si cette compagnie est obligée d'entretenir le chemin, de l'inviter à couper les broussailles avant qu'elles soient devenues plus fortes et rendent la fréquentation du chemin plus difficile.

## 4. *Chemin de Muskoka.*

Ce chemin est maintenant achevé jusqu'à la 24ème borne milière au nord des chutes de Muskoka, dans le territoire encore non-arpenté au nord du canton de Brunel. Depuis le village d'Orillia jusqu'au terminus nord actuel de la ligne, il y a maintenant un bon chemin avec ponts solides. Et sur toute cette distance, à l'exception de la partie qui se trouve à l'Est entre les bras de la rivière Muskoka, on peut faire passer une voiture avec une charge de 20 quintaux. Sur la portion sus-mentionnée du chemin, il y a des côtes où on ne pourrait faire passer une charge de plus de 15 quintaux. On pourrait, à peu de frais, niveler ces côtes de façon à pouvoir y faire passer une charge de 20 quintaux; ces côtes se trouvant au Sud du chemin de Parry Sound, il faut les franchir pour arriver à ce chemin, qui sera fait de façon à permettre le passage de charges de 20 tonneaux. Je recommanderai respectueusement d'égaliser le niveau de ces deux chemins et de les rendre ainsi uniformes.

## 5. *Chemin Victoria.*

A la date du dernier rapport, ce chemin était achevé entre le lot 21, dans la 1ère concession de Fenton, et la 12ème concession de Digby, sur une distance de 21½ milles. Conformément à vos instructions, la ligne a été depuis explorée et tracée depuis ce dernier point jusqu'au pont de la rivière Noire, sur le chemin Peterson, dans le canton d'Oakley, distance, 13½ milles. Des contrats ayant été passés pour la construction de cette partie du chemin, un pont d'environ 103 pieds de long, à deux arches, a été construit sur la Rivière Noire, dans le canton de Dalton, et le chemin a été déblayé, essarté, nivelé et des traverses ont été construites sur tout le parcours. Pendant la prochaine saison, on aura encore à faire quelques excavations, remblais et fossés. En attendant, la partie du chemin donnée à contrat permet aujourd'hui aux colons de passer pour aller s'établir sur les lots. Tous les lots du gouvernement le long de la ligne, propres à quelque établissement, ont été pris, et des "squatters" se sont aussi établis sur les lots dans Oakley, qui sont contigus au chemin.

### 6. *Chemin d'Opéongo.*

Ce chemin est aujourd'hui achevé jusqu'à la 22ème borne millière, au lot 66, en comptant du lac Opéongo, à l'est. La portion supérieure, longue de 19 milles et construite à contrat par M. Brennan, n'est pas tout-à-fait conforme aux conditions du devis. L'entrepreneur a refusé d'y retourner, et les fabricants de bois qui fréquentent le chemin ayant écrit qu'ils en étaient satisfaits, on a cru qu'il suffirait de faire une déduction de prix en raison de l'imperfection des divers ouvrages et de retirer le contrat à M. Brennan. C'est ce qui fut fait et le montant déduit, d'après sa propre évaluation, \$165, pourra être employé à l'amélioration des parties défectueuses du chemin, si cela est nécessaire, lorsqu'on reprendra les travaux sur le chemin.

### 7. *Chemin de Burleigh.*

A la date du dernier rapport, certains ouvrages étaient donnés au contrat entre l'angle S. O. du 40ème lot dans le 13ème concession du canton de Smith, et un point situé à environ un mille au Sud du pont de Burleigh. Cette portion du chemin, qui a un peu plus de trois milles, a été achevée en 1863. La route est aujourd'hui bonne, avec ponts solides, et est ouverte à la fréquentation depuis le premier point mentionné, où elle se relie au chemin de Peterboro', jusqu'à la 23ème borne millière au nord du pont de Burleigh, distance d'environ 27 milles.

Au mois de novembre dernier, un contrat fut passé avec William Lackey, pour la construction de 20 milles de ce chemin, commençant à la 23ème borne millière et se dirigeant au Nord jusqu'aux confins des lots de la "Compagnie d'Emigration du Canada." Les ouvrages compris dans ce contrat sont actuellement en voie d'exécution, l'abattis a été fait sur quatre milles, et les broussailles ont été coupées sur un parcours de six milles. Tous les travaux seront terminés au mois de novembre prochain.

### 8. *Chemin d'Orillia et de Muskoka.*

La somme de \$1,000 fut votée, par le gouvernement et le même montant par la municipalité d'Orillia, pour l'ouverture et l'amélioration de ce chemin. Ces diverses sommes ont été dépensées sur le chemin, qui est maintenant en bon état et convenable pour la fréquentation qui s'y fait.

L'amélioration de ce chemin était fort nécessaire, vu qu'il conduit au chemin de Muskoka et de là à celui de Parry-Sound.

### 9. *Chemin de Parry Sound.*

Ce chemin commence à un point du chemin Muskoka, près de la 9ème borne millière au Nord des Chutes de Muskoka, et suit la ligne frontière Ouest de Stephenson jusqu'à un point situé à l'extrémité sud de la 6ème concession, d'où il se continue dans la direction N. O. jusqu'à Parry-Sound.

Au mois d'octobre dernier, contrat fut passé avec M. Samuel Cooper pour la construction de 20 milles de ce chemin, commençant au chemin Muskoka. L'abattis est fait sur environ sept milles, et les broussailles coupées sur dix milles. Tous les travaux seront terminés au mois de novembre prochain. Le long de ce chemin il y a des étendues d'excellente terre qui se colonisent rapidement, bien que le territoire ne soit pas encore arpenté.

### 10. *Pont sur les Rivières Petawawa et Chalk, chemin de Pembroke et Mattawan.*

M. Gibson, après avoir examiné les dessins pour les ponts qui accompagnaient vos instructions du 4 octobre dernier, en vint à l'opinion qu'il serait imprudent de les adopter. Il se rendit aux endroits choisis, et après examen, il dessina des plans convenables pour les rivières et passa un contrat pour la construction de ces ponts.

Le pont sur la Petawawa a 260 pieds de longueur et trois arches : une de 40 pieds, une de 60 pieds, avec poinçons, et la troisième de 120 pieds, construites sur le principe de Howe : combinaison du poinçon et du poinçon d'armature. Le pont s'étend sur le chenal principal de la rivière, qui se trouve entièrement libre pour le passage du bois. La charpente du pont sera supportée par des piliers solides et des culées en charpente remplies de pierre. Le pont est en voie de construction et sera complété le printemps prochain.

Le pont sur la rivière Chalk est d'une construction simple : deux culées en charpente supportent un arche de 46 pieds 9 pouces, avec des abords formés de traverses et de planches. Ce pont est terminé.

#### 11. *Chemin traversant le Lac et Wollaston.*

Conformément aux instructions de votre département, l'arpentage de ce canton est presque terminé. Dans le canton du Lac, le chemin traverse un sol tourmenté et aride, mais dans Wollaston, il coupe des étendues d'excellente terre qui seront bientôt colonisées. Ce sera un beau chemin qui coûtera peu à construire. On vous expédiera prochainement les rapports d'arpentage.

#### *District d'Algoma.*

Bien que, de temps à autre, les estimations faites en vertu des contrats pour les chemins de ce district aient été payées par M. Gibson et indiquées annuellement dans le montant de ses dépenses, les chemins en question étant alors sous la surveillance spéciale de Monsieur A. P. Salter, les rapports sur l'avancement des travaux et l'état des différents chemins ont été faits par ce monsieur au département.

Lorsque M. Gibson fut chargé de ces travaux, le seul contrat en voie d'exécution était celui pour le grand chemin du Nord entre les rivières des Jardins et Thessalon ; sur une distance de 26.186 milles, les travaux sont très-avancés. Sur cette distance, il y a un grand nombre de petits cours-d'eau sur lesquels on a jeté des ponts en madriers non-équarris. La rivière Echo est la seule qui nécessitait un pont de quelque importance.

Un pont, commencé d'après un dessin de M. Salter, a été abandonné avant achèvement. Le pont actuel a été construit d'après les plans et devis de M. Gibson. Il a coûté \$1,095.47, montant dont on a dû déduire \$97.74, valeur de certains matériaux qu'on a retirés du pont d'abord commencé, et payé par le gouvernement, mais qui, après, qu'on eût abandonné le plan primitif, furent vendus à l'entrepreneur, qui s'en est servi dans la construction actuelle.

Les divers ouvrages sur la route avaient été commencés par M. Salter et étaient trop avancés pour que M. Gibson pût appliquer le système d'économie qu'il a toujours employé dans les travaux confiés à ses soins. Comme il est dit dans le mémoire relatif à ce chemin, à vous transmis le 7 décembre dernier, M. Gibson, dans la seule visite qu'il fit des travaux alors en voie de construction, en 1863, " n'avait point de devis qu'il pût consulter." Il n'avait point non plus instruction d'intervenir dans les ordres de M. Salter, et il n'en a contremandé aucun. Il a cru, cependant, devoir arrêter des dépenses considérables et inutiles qu'on se préparait à faire pour le nivellement d'une forte côte près de la rivière Thessalon, côte sur laquelle on avait déjà fait l'abattis ; M. Gibson donna ordre " de tourner la côte." Lorsque ce travail fut achevé, M. Gibson fit un mesurage précis des ouvrages exécutés entre les rivières des Jardins et Thessalon. A son retour, il eut à faire une foule de calculs longs et difficiles pour donner un état complet des travaux ; cet état, accompagné d'un mémoire qui contenait le détail de toutes les opérations, fut envoyé au département qui régla avec l'entrepreneur.

Le coût total de cette portion du Grand Chemin du Nord était de \$36,657.78, ce qui représente une moyenne de \$1,399.90 par mille, y compris les ponts

Le chemin est bon et solidement construit sur tout son parcours. Au contraire des chemins de colonisation du Haut-Canada, construits par M. Gibson et qui dévient quelquefois de 40 pieds pour éviter des souches, rocs ou autres obstacles, le Grand Chemin du Nord suit la ligne droite, et par conséquent on a dû faire disparaître tous les obstacles de ce genre. Ces travaux considérables, sur un chemin destiné à ouvrir la colonisation d'un pays, semblent parfaitement inutiles. Dans plusieurs cantons de cette section depuis longtemps établis, on rencontre une quantité de souches sur les lignes latérales et de concessions et les chemins sillonnent au travers de ces obstacles.

Ces observations comprennent, je crois, toutes les opérations de l'année dernière. Il y a trois semaines, M. Gibson, alors très-bien portant, quitta cette localité pour aller régler certaines affaires avec votre département. Pendant son séjour à Québec, il tomba subitement malade et il a malheureusement succombé.

Mr. Gibson fut nommé, il y a environ dix ans, au poste qu'il occupait à l'époque de sa mort. Ayant presque constamment été auprès de lui comme aide dans les travaux de son

bureau, je puis rendre ample témoignage de sa parfaite intégrité, de son zèle au service du gouvernement et de sa constante préoccupation des intérêts du pays en ce qui concernait les devoirs de sa charge. Il ne négligeait rien pour faire exécuter convenablement et avec économie les ouvrages confiés à ses soins. D'un caractère honnête et indépendant, il ne commit jamais aucun acte arbitraire ou oppressif vis-à-vis des entrepreneurs, et il leur témoignait toute la libéralité que lui permettaient ses obligations vis-à-vis du gouvernement. Sa grande capacité comme ingénieur, sa parfaite connaissance du pays, l'aménité de son caractère et la confiance qu'il inspirait, le mettaient à même de remplir parfaitement les devoirs de sa charge. Le gouvernement a perdu en lui un fidèle et précieux serviteur ; je ne puis m'empêcher de payer ce juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Gibson, soudainement arrêté par la main de la mort dans l'accomplissement de son devoir.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) WILLIAM MORRISON.

#### APPENDICE No. 37.

### EXTRAITS DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES CHEMINS ET DES ARPENTAGES.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,  
QUÉBEC, le 16 novembre 1864.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—Le cinq octobre dernier, je reçus vos instructions portant cette date et d'après lesquelles je devais partir pour inspecter les récentes améliorations faites l'été dernier sur les chemins de Pembroke et Mattawan, Hastings et Orillia et Muskoka. J'étais aussi chargé d'inspecter l'arpentage du canton de Monck, et d'examiner, en passant près de la rivière Severn, les pouvoirs d'eau qui pourraient se trouver sur les deux bras de cette rivière.

J'ai rempli cette dernière partie de vos instructions et fait à ce sujet un rapport spécial, conformément aux ordres que vous m'aviez donnés ultérieurement de vive voix. Je vous adresse maintenant mon rapport sur les améliorations des chemins et les arpentages dont je viens de parler.

L'amélioration sur le chemin de Pembroke et Mattawan consiste en un chemin nouveau partant de l'embouchure de la Petawawa pour aboutir à la rivière à la Craie—10 milles ; la ligne est tracée 10 milles plus loin jusqu'au lot d'octroi gratuit No. 4, dans le canton de Rolph, sur l'ancien chemin de Pembroke et Mattawan, comme il est indiqué sur la carte ci-jointe de cette section par une ligne pointée. Après avoir passé une côte assez longue, le chemin traverse un région légèrement tourmentée, où on ne trouve point de gros bois, mais qui, sur un espace de trois ou quatre milles, est parsemée de touffes de pin et de cyprès : ces plantes disparaissent même sur un espace de deux ou trois milles, où on traverse une plaine unie et sablonneuse sans le moindre arbuste, jusqu'au 6ème ou 7ème mille environ. A cet endroit la route entre par un détour dans une partie marécageuse, et plus loin, plus accidentée. Aux environs de la rivière à la Craie et sur la rivière même, il y a des indications d'un sol argileux ; le pin croît en assez grande abondance, entremêlé de bois dur. Sur une distance d'environ six milles, après avoir franchi les bords de la Petawawa, la construction de la ligne a été peu coûteuse ; sur la plus grande partie de ce parcours, il a suffi de déblayer le sentier des débris de menu bois qui le couvraient en certains endroits, quelquefois il a fallu abattre un bosquet de pins nains et de cyprès. Toutefois, M. Johnson a creusé des deux côtés du chemin un fossé peu profond, en transportant sur le milieu du chemin les mottes de terre touffues qu'on avait ainsi enlevées ; ce procédé a rendu rude le chemin qui, si on l'avait laissé dans son état naturel, eût été doux et facilement praticable. De plus, le terrain étant formé de sable presque pur et très poreux, il n'y avait point besoin de fossé : la pluie ne fait que le rendre plus compacte, et c'est un avantage. Je considère donc qu'une grande partie des travaux exécutés sur ce chemin étaient inutiles.

Les quatre derniers milles du chemin, qui traversent une partie toute différente du pays sur les six milles déjà décrits, ont été faits avec soin et habileté. Ils sont essartés, empierrés et suffisamment nivelés ; de plus, on a construit des fossés, et des traverses ont été faites là où elles étaient nécessaires. En tout, le chemin, long d'un peu plus de dix milles, a coûté \$2,067.51, ou, en moyenne, environ \$206 par mille.

Pour que ce chemin remplisse le but indiqué dans le rapport de M.M. Johnson et Sinclair, il est absolument nécessaire qu'il soit continué dans la direction N. jusqu'à l'intersection de l'ancien chemin près de la pointe Alexandre, environ 10 milles plus loin.

J'inspectai ensuite le chemin de Hastings. Deux sections de ce chemin ont été améliorées : on a changé la direction du chemin et on en a construit un nouveau, dans l'un des cas sur un parcours de 14 milles, et dans l'autre sur un parcours de 11 milles.

Le premier changement a été fait en traversant le canton de Tudor, à partir du ruisseau de Jordan en déviant de l'ancien chemin dans la direction du nord, presque immédiatement qu'on a traversé ce petit cours-d'eau, et en passant par toutes les parties centrales du canton ; ce changement a un double résultat : d'abord, il donne une route beaucoup meilleure, et ensuite, il conduit aux meilleures parties du canton et en assure ainsi la colonisation et l'établissement.

Je suis heureux d'avoir à dire que M. Snow, arpenteur-provincial, nommé par vous pour faire l'exploration et le nouveau tracé de cette partie du chemin, a rempli sa mission avec autant de soin que d'habileté, et le résultat de ses efforts a été de fournir une ligne de grand chemin traversant une région sauvage et tourmentée, et qui se trouvera construite sans qu'on ait eu à couper aucune côte ni même à faire aucun nivellement un peu coûteux ; et de plus (ce qui mérite considération), par le changement en question, on évite entièrement une des plus mauvaises portions du chemin de Hastings.

La construction de ce chemin est, selon moi, complètement parfaite. Il est empierré et essarté, tous les arbres qui se trouvaient sur la voie ont été abattus et les souches en ont été déracinées, et la surface du chemin a été rendue unie et compacte.

Les portions marécageuses et les savaues qui se rencontrent en grande quantité à cause des terres basses et des lits de ruisseaux, ont été généralement choisies de préférence et solidement recouvertes de fascines. Dans les endroits où on n'a pu se procurer facilement le bois, on a employé les traverses ; c'est le système le plus économique. Les madriers employés sont généralement de cèdre, bien sciés de longueur uniforme et en partie équarris à la doloire, de sorte que, dans les sécheresses, les animaux de trait ne s'y fatiguent pas trop et les charges ne sont pas trop cahotées. Mais dans les endroits où on ne pouvait se procurer de bon bois, comme dans les marais, on a établi à angle droit avec le chemin une couche de bois à fagots, tamarac, cèdre, pin ou sapin, qui recouvre une couche faite du bois brute qu'on peut trouver dans les environs ; les madriers, par la pression extérieure, s'enfoncent presque toujours entièrement dans le sol et se trouvent ainsi à l'abri de la pourriture sèche. C'est ainsi que, dans les parties marécageuses, on a obtenu un chemin aussi solide et aussi permanent que dans les terres sèches.

Il reste encore quatre milles à faire pour compléter ce changement, savoir : depuis la traverse de la rivière au Castor jusqu'au terminus N. O. au coin de Tudor. C'est la partie la plus facile du chemin, et on pourra la compléter à raison de \$100 par mille de moins que l'autre portion. Les travaux sont actuellement suspendus pour l'hiver, mais on les reprendra de bonne heure au printemps.

La seconde amélioration sur ce chemin commence immédiatement après l'embranchement de la rivière d'York. C'est aussi un nouveau chemin choisi pour éviter la ligne accidentée et tortueuse de l'ancien chemin ; ce changement raccourcit la route de deux milles sur dix ; le niveau est uni ; on ne rencontre plus ainsi de côtes ni aucun obstacle sérieux. Le nouveau chemin tourne à l'O. et traverse un plateau de l'embranchement d'York formé entre la rivière du même nom et un rang élevé de falaises rocheuses qui suivent la rivière jusqu'à la vallée du ruisseau des Oiseaux, où la route tourne encore, suit cette vallée et communique avec une autre vallée qui s'étend dans la direction nord et, finalement, aboutit à l'ancien chemin, sur le lot 42, dans le canton de Monteagle.

Sept milles et demi de ce chemin sont achevés et offrent un contraste frappant avec l'ancien chemin. Il n'y a pas une côte sur tout ce parcours de la ligne. Sur le nouveau

chemin on peut tirer dans tout le parcours une charge de vingt quintaux sans difficulté. Sur certaines côtes de l'ancien chemin, c'est à peine si un attelage peut tirer une voiture vide ; le temps qu'il faut pour faire un trajet donné sur les deux routes est comme un à deux en faveur du nouveau chemin.

Le chemin est bien fait ; c'est certainement le meilleur chemin de colonisation que j'aie vu. Il reste encore environ trois milles et demi à faire pour que les travaux soient complets. Les travaux, de même que sur la ligne de Tudor dont on vient de parler, sont arrêtés pendant l'hiver et seront repris et achevés à bonne heure au printemps.

Je prendrai la liberté de dire, en terminant cette partie de mon rapport, que je suis plus convaincu que jamais des avantages et des excellents résultats du système de confection de chemin adopté dans les travaux ci-dessus énumérés. La grande supériorité qu'ils ont sur les chemins de même genre que j'ai vus (même lorsque, comme sur celui-ci, on y employait, pour des raisons de charité, tous les gens qui s'offraient à y travailler, qu'ils fussent jeunes ou vieux, vigoureux ou non, estropiés ou paresseux), prouve clairement, suivant moi, que dans les cas où le surintendant aurait la faculté de choisir sa main-d'œuvre, l'économie et la qualité de l'ouvrage qui en résultent seraient établis d'une façon incontestable.

\* \* \* \* \*

L'autre inspection dont j'ai à vous faire rapport a pour objet le chemin qui part du village d'Orillia, dans le canton d'Orillia-Nord, sur le lac Couchiching, et aboutit à l'extrémité sud du chemin de Muskoka, où il se termine à la décharge de la rivière Severn. C'est la ligne nourricière la plus importante du chemin de colonisation de la Muskoka, et elle mérite toute l'attention que lui a portée le département en affectant \$1000 à son amélioration (pourvu que la municipalité d'Orillia appliquât la même somme au même objet). Cette dernière somme a été dépensée, assure-t-on, sur des travaux donnés à l'entreprise de M. Gibson ; cependant, je dois dire que ce chemin est encore très-loin d'être même un bon chemin de forêt.

Je rencontrai ensuite le chemin de colonisation de la Muskoka jusqu'aux chutes du sud de la Muskoka. Je trouvai ce chemin, sur presque tout son parcours, en très-mauvais état. Il est vrai que les colons y ont fait quelques travaux en certains endroits, mais cela se réduit à bien peu de chose.

En général, on ne doit s'attendre qu'à presque rien du système volontaire de confection de route. Aussi la partie éclairée des colons s'occupe-t-elle de se former en corporation municipale, et d'arriver à la possibilité d'améliorer le chemin au moyen des corvées.

Des Chutes du Sud, je descendis le bras Sud de la rivière et visitai le canton de Monck, borné au S. O. par la rivière Muskoka, et à l'E. à une petite distance du confluent des bras S. et N. de la même rivière. Les lignes d'arpentage de ce canton étaient bien ouvertes, les poteaux solides et le placage bien fait. La rivière me semble avoir été traversée avec soin par les lignes d'arpentage, et tout me parut avoir été fait avec un grand soin et en tout point conforme aux instructions du département. Le mérite en revient à M. Wm. Deane, arpenteur. Ce canton renferme une bonne quantité de très-bonnes terres arables ; ce qui, joint à la facilité peu ordinaire qu'on a d'y arriver, fait que la colonisation y marche à grands pas et qu'avant peu tous les lots de quelque qualité seront pris. Déjà, on commence à apercevoir d'assez grands abattis, et je ne doute pas qu'avant peu d'années cet endroit ne devienne un marché intermédiaire important des établissements de ce district du N. O. au district de Parry Sound. Le poisson abonde dans la rivière et le lac Muskoka, entr'autres la truite saumonée, la perche et le brochet.

Du canton de Monck, je me rendis dans le haut du bras N. de la rivière et visitai le moulin à scie des Chutes du Nord. Ce moulin n'est pas sans importance pour les environs, puisqu'il fournit en partie le bois dont ils ont besoin ; mais c'est un misérable établissement. Le propriétaire est une personne qui n'a pas les moyens d'améliorer le moulin et de mettre à profit ce magnifique pouvoir-d'eau. Le plus simple appareil d'usine ne pourrait manquer d'y être très-avantageux. Le pont du N. de la route de la Muskoka traverse une gorge étroite et rocheuse à travers laquelle la rivière se précipite.

De ce point aux Chutes du Sud, par le chemin de la Muskoka, il y a 3 milles



A mon retour de ces divers endroits, je visitai les pouvoirs-d'eau du bras de l'Est de la rivière Severn, dont je vous ai parlé dans ma lettre du 11 novembre dernier.

En terminant, je prendrai la liberté d'appeler votre attention sur l'importance toujours croissante que prend, chaque année, le district de la Muskoka et de Parry Sound. Le canton de Stephenson, que l'on vient d'ouvrir, se remplit déjà d'une population industrielle; ceux de Monck, Macaulay, Draper et Muskoka font aussi des progrès rapides; dans la persuasion où l'on est que c'est dans cette région que se trouvent les meilleures terres arables que possède le gouvernement, aussi bien que par suite des excellents moyens de communication par eau qui s'y trouvent, on y dirige tout naturellement, et dans une mesure raisonnable, le flot incessant de l'immigration. C'est pourquoi je prendrai la liberté de recommander fortement d'affecter une autre somme à l'amélioration ultérieure du chemin de la Muskoka jusqu'au Chutes du Sud, où l'on a fixé l'emplacement d'une ville, suivant les instructions de votre département. Je crois que la somme de \$2,000 suffirait pour mettre le chemin dans un état très satisfaisant;—pour cela, il ne faudrait pas, cependant, que les travaux fussent donnés à l'entreprise, comme pour celui d'Orilia dont j'ai parlé, mais qu'ils fussent exécutés d'après le système dont on a fait, l'été dernier, un si heureux essai sur le chemin de Hastings.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 JAMES W. BRIDGLAND.

#### APPENDICE No. 37, A.

#### EXTRAITS DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES CHEMINS DE COLONISATION ET DES ARPENTAGES.

A l'honorable Commissaires des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport général suivant sur les chemins de colonisation du Haut-Canada, que j'accompagne de recommandations pour pourvoir à leur réparation ou à leur continuation durant le cours de 1864.

#### CHEMIN DE PEMBROKE ET DE MATAWAN.

PARCOURS.—*Il commence à Pembroke, sur la Rivière des Outaouais, et cotoie cette dernière jusqu'à l'embouchure de la Matawan;—longueur d'environ 100 milles.*

Ce chemin fut ouvert à la circulation au commencement de 1854, comme chemin d'hiver, et semble, depuis cette époque, avoir été fait et entretenu comme chemin d'été jusqu'à l'embouchure de la Pétawawa. De cet endroit, en remontant la vieille route, on trouve les ponts presque tous brisés et le chemin impraticable. A la Pétawawa commencent les travaux d'amélioration faits l'année dernière et qui vont jusqu'à la rivière à la Craie, et dont je rends compte dans mon rapport du 16 novembre dernier. Je ne crois pas qu'il faille affecter d'autres fonds à ce chemin que ceux qui sont nécessaires à la construction du pont de la Pétawawa, actuellement en voie d'érection. Un ordre en conseil du 3 octobre 1867 affecta £400 à la construction de ce pont, au même point où on le bâtit aujourd'hui;—mais, pour une raison ou pour une autre, on ne commença jamais les ouvrages. Le pont projeté en ce moment par M. le surintendant Gibson, et dont l'entreprise est déjà confiée à Richard Dickson, de Pembroke, coûtera \$1,815.73.

#### OUTAOUAIS A OPÉONGO.

PARCOURS.—*Il commence à Farrell's Landing, sur la Rivière des Outaouais, et va par le N. O. jusqu'au lac Opéongo;—longueur d'environ 100 milles.*

Ce chemin, au dire de l'agent, est en très-mauvais état, et plus particulièrement la partie au-dessus de la jonction du chemin d'Addington à Renfrew.

Toute cette section est cependant assez bien colonisée, et administrée par des municipalités qui devraient pouvoir utiliser les corvées de façon à n'avoir pas besoin d'aide spéciale pour les réparations ordinaires. Sauf quelque accident extraordinaire, comme chute d'un pont construit à grands frais, ou quelque rupture considérable à la suite d'inondations, je ne vois pas pourquoi dans le cas, et dans les cas analogues on voterait des fonds pour réparations générales. \* \* \* \* \*

Quant au prolongement du chemin, je ne crois pas qu'il soit à propos de l'exécuter maintenant. M. A. J. Russell, dans son rapport du 4 février 1859, au Bureau de l'Agriculture, dit que cette route a 60½ milles de l'Outaouais à l'extrémité du chemin de Jonction de la Madawaska; et M. Gibson, dans son rapport du 28 janvier 1863, au même département, dit que la longueur du chemin au-delà de l'endroit où commence le chemin de Jonction, est de 33 milles. La longueur totale du chemin de l'Outaouais à Opéongo (compris la Jonction de la Madawaska), construit et aujourd'hui praticable est donc de 93 milles. A l'extrémité supérieure du chemin, le sol est pauvre et très-irrégulier; de plus en prolongeant ce chemin on n'arriverait à rejoindre aucune autre route ni aucun district plus avantageux; je suis donc d'avis qu'on n'y reprenne pas les travaux en ce moment.

#### CHEMIN DE FRONTENAC.

*PARCOURS.—Il commence dans le canton d'Hinchinbrooke, traverse celui de Clarendon et une partie du canton de Miller, pour aboutir au chemin du Mississippi.*

Ce chemin a été construit en partie sous la surveillance de M. Godfrey et en partie sous celle de M. Snow. La partie comprise entre la rivière Mississippi et le chemin de Jonction est encore en bon état, mais, d'après le rapport de M. Gibson, en date du 17 juillet dernier, la partie au S. de la rivière exige des réparations considérables. M. Gibson estime toutefois que \$600 ou \$800 suffiront pour mettre le chemin en assez bon état pour qu'on puisse y charroyer d'un bout à l'autre une charge de 15 quintaux. Comme \$1,000 affectées par ordre en conseil du 24 octobre 1862, pour réparations sur ce chemin ne sont pas encore dépensées, de nouveaux fonds ne sont pas actuellement nécessaires, moins qu'on veuille prolonger le chemin au Nord. Mais je doute que ce travail soit opportun. Au-delà de l'intersection avec le chemin du Mississippi, où est actuellement terminus, et sur un parcours de cinq ou dix milles, le chemin de Frontenac se confond presque avec celui du Mississippi. A ce point il prend une direction N., en convergeant un peu vers le chemin d'Addington, dont il n'est éloigné que de sept ou huit milles au minimum sur la Madawaska, tandis que, sur le même parallèle, entre le chemin d'Addington et celui de Hastings, qui est le chemin de colonisation le plus voisin, la distance est à peu près de trente milles. Le surintendant se demande s'il ne serait pas à propos de changer le site de ce chemin en le dirigeant plus à l'E. du côté de la Madawaska. Au cas où jugerait convenable de prolonger le chemin, je suis entièrement de cet avis, mais ce prolongement ne me paraît nullement opportun.

Toute cette région est accessible par le chemin d'Opéongo, la rivière Madawaska et le chemin du Mississippi, trois voies de communication qui se dirigent toutes au Nord-Ouest et ne sont pas à plus de douze milles l'une de l'autre. \* \* \* \* \*

#### CHEMIN D'ADDINGTON.

*PARCOURS.—De Clareview dans Sheffield en traversant Kaladar, entre Barrie et Anglesea, traversant ensuite Abinger, Denbigh, et enfin Lyndock, et Brudenel pour aboutir à la ligne du chemin Peterson.*

Le prolongement de cette ligne a été suspendu jusqu'au printemps dernier, époque à laquelle on en reprit le prolongement en suivant la ligne tracée par M. Perry, qui traverse Lyndock et Brudenel, pour aboutir au chemin Peterson, ou (pour employer le nom usuel de cette route) au chemin de jonction d'Outaouais à Opéongo.

Des ouvriers furent employés à la journée, sous la surveillance de M. Neil Stewart qui avait construit la route d'après ce système jusqu'à la 7ème concession de Brudenel. A ce point il abandonna ce travail et le surintendant a donné à l'entreprise l'achèvement du chemin jusqu'à l'intersection Peterson.

La somme de \$4,000, affectée par ordre en conseil du 2 mars à la construction de cette partie du chemin d'Addington, montant que je trouve indiqué dans la lettre de M. Gibson, en date du 14 novembre, suffira pour achever le chemin jusqu'à la Jonction Peterson.

L'an dernier, pour répondre à plusieurs demandes et recommandations, \$1,000 furent votées pour réparations, principalement dans les cantons de Sheffield et Kaladar. Ce montant a été dépensé par l'agent, M. E. Parry, agissant d'après les ordres du surintendant.

#### CHEMIN DU MISSISSIPI.

**PARCOURS.**—*Il commence dans Sherbrooke Nord, traverse Palmerston, Clarendon, Miller et Abinger, jusqu'à l'intersection avec le chemin d'Addington ; sur tout le parcours, il est achevé et praticable.*

Ce chemin a été bien construit dès le principe et tout le monde reconnaît que c'est un chemin modèle. Depuis sa construction on n'a rien dépensé pour le réparer et aucune demande n'a été adressée au département à cet effet.

Il a été prolongé à travers les cantons d'Ashby, Mayo et Dungannon jusqu'à l'intersection avec le chemin Hastings, dans la vallée de la rivière York. La partie comprise dans le canton d'Ashby est tortueuse et rude ; il serait même très coûteux de l'améliorer en suivant le tracé actuel, par suite de la nature accidentée de cette partie du canton.

M. Snow a découvert, depuis l'exploration, une route bien meilleure qui traverse une région bien boisée à l'O. des lacs des Trente Iles et des Ecorces.

Une fois ce changement opéré dans le tracé, ce chemin traverserait trois cantons où la qualité moyenne du sol est bien bonne ; deux de ces cantons n'ont pas encore été arpentés pour ainsi dire : Mayo est entièrement inexploré, et dans Dungannon il n'y a qu'un rang de lots divisés qui est contigu au chemin de Hastings.

Voici donc le tracé du chemin du Mississipi : de son intersection avec celui de Hastings, il s'avance à l'O. jusqu'au pont jeté sur le bras E. de la Severn, et forme un grand chemin central entre le chemin Paterson et les eaux navigables des lacs à l'Éturgeon, Buckhorn, aux Saumons et à la Roche, en traversant Faraday, Cardiff, Monmouth, Glamorgan, Snowdon, Lutterworth, Digby, Dalton et Rama, et lorsqu'il sera achevé il formera une communication presque directe entre l'Outaouais et le lac Simcoe. Néanmoins il ne me semble pas possible de compléter cette route dans un an ; mais sa construction n'en est pas moins opportune et même nécessaire pour activer la colonisation de cette vaste région encore presque inhabitée. Je recommanderais donc fortement qu'on ne perdît pas ce projet de vue.

#### CHEMIN DE HASTINGS.

**PARCOURS.**—*Du village de Madoc, direction Nord en traversant Madoc et Tudor, puis entre Tudor et le lac du même nom, Wollaston et Limerick, Faraday et Dungannon, Herschel, Monteagle, etc., etc.*

Durant l'été dernier on a fait de grandes améliorations sur ce chemin, j'en ai donné le détail dans mon rapport du 16 novembre dernier.

L'amélioration projetée par le conseil du comté de Hastings ( \* \* \* ) rendra ce chemin excellent jusqu'au canton de Tudor—distance de 14 milles.

L'amélioration du chemin depuis le ruisseau du Jourdain dans Tudor, jusqu'au coin S. O. de Limerick, donnera 14 milles d'une excellente route, et en continuant les travaux au-dessus de l'embranchement d'York, on aura 11 milles de plus, ce qui fera en tout environ 39 milles d'un bon chemin sur une distance totale de 63 milles. Il restera donc encore à faire environ 24 milles pour rendre le chemin de Hastings parfaitement bon jusqu'au centre du canton de Monteagle. Comme partie de la route traverse une localité assez fertile, qu'un bon établissement existe aux coins N. O. de Monteagle et N. E. de Herschel, les habitants pourraient faire eux-mêmes cette partie du chemin si on appliquait judicieusement une faible somme pour améliorer l'été prochain les sections intermédiaires de l'ém-

branchement d'York à Tudor, et de Tudor à Madoc, frontière nord. Ces travaux achevés, le chemin de Hastings pourrait être considéré comme un excellent chemin de colonisation, et le progrès général de cette région ne se ferait pas attendre.

#### CHEMIN DE BURLEIGH.

PARCOURS.—*Des rapides de Burleigh, passant par Burleigh, Anstruther, Chandos, Cardiff, Monmouth et Dudley, jusqu'au chemin Peterson.*

On a fait vingt-trois milles de ce chemin à l'entreprise; on en construit vingt milles de plus dans le moment et de la même manière, pour le montant brut de \$1,952.50.

La somme de \$9,000 fut affectée à son prolongement par un ordre en conseil du 24 octobre 1862. On appliqua la somme de \$1,500 pour règlement de compte de la dernière entreprise.

Lorsqu'on aura fait les paiements dus sur l'entreprise actuelle, il restera, sur le dernier crédit voté, une balance de \$2,547.50.

L'achèvement de cette entreprise aura pour effet de porter les améliorations du chemin Burleigh jusqu'au 43<sup>e</sup> mille. Il ne restera alors que treize milles à parfaire pour atteindre le chemin Peterson.

#### CHEMIN DE BOBCAYGEON.

PARCOURS.—*Du village de Bobcaygeon (direction N.), entre Harvey, Verulam, Somerville, Galway, Lutterworth, Snowden, Minden, Anson, Hindon, Stanhope, McLean et Ridout.*

Ce chemin est ouvert jusqu'à la rivière Muskoka, dans le canton de Franklin. Les colons et autres se plaignent de ce qu'il est en mauvais état et presque impraticable.

D'après le rapport de l'année dernière du surintendant, le chemin Bobcaygeon, sur sa section située entre le village de Bobcaygeon et le chemin Peterson, a déjà coûté plus de \$732 par mille. \* \* \* \* \*

#### CHEMIN CAMERON.

SITE.—*De la rivière Balsam, près de son embouchure, prenant de là une direction au nord à travers les terrains étroits qui font face au lac Balsam et à la rivière aux Goëlands à Coboconk; de là dans une direction nord à travers le canton de Laxton.*

\* \* \* \* \*

Comme il est probable que le chemin Monck passera à quatre milles du terminus N. actuel de ce chemin, il serait avantageux de prolonger cette dernière route de manière à effectuer une jonction avec lui. Il faudrait pour cela qu'une somme suffisante fût votée à cet effet. \* \* \* \* \*

#### CHEMIN VICTORIA.

PARCOURS.—*A partir du lot No. 20 dans Eldon, entre Eldon, Fénélon, Bexley, Carden, Laxton, Dalton et Digby, de là à travers Langford et Oakley, coupant le chemin Peterson près du pont sur la Rivière Noire.*

Il a été affecté une somme de \$4,500 pour achever ce chemin en passant par Langford jusqu'au terminus actuel, par un ordre en conseil du 24 octobre, 1862. \* \* \* \* \*

L'entreprise fut accordée à Joseph Lee et Wm. J. Lindsay, dans le mois de mai 1863, au prix de \$2,526.27, et dans le mois d'octobre dernier le surintendant fit rapport qu'elle était presque terminée. Il restera donc, sur le montant affecté à ce chemin, une somme de \$1,973.73, qu'on pourra appliquer à d'autres améliorations.

L'on a suggéré que toutes les routes de traverse devraient être couvertes de terre jusqu'au chemin Peterson, c'est-à-dire sur toute la longueur de ce chemin; coût probable, \$2,000.

## CHEMIN DE LA MUSKOKA.

*PARCOURS.—Il part du pied du lac Couchiching, de là se dirige vers le N. à travers Morrison, Muskoka, Draper, Macaulay et Stephenson.*

Ce chemin est achevé jusqu'aux environs des lacs Fairy et Vernon, et passe à travers un beau pays qui fait de rapides progrès ; le sol, à partir des chutes (24 milles au-delà du chemin), est de la meilleure qualité qu'il soit possible de trouver dans cette latitude. Au neuvième mille le chemin de Parry Sound s'embranché dans une direction nord-ouest, passant entre les lacs Skeleton et Rousseau, et conduit à une étendue d'assez bonne terre pour la colonisation. Ainsi donc, sur un parcours de 20 milles, le chemin de la Muskoka est la grande route qui conduit non-seulement à cette partie du pays dont l'établissement avait provoqué l'ouverture du chemin, mais aussi à celle qui se trouve située au N. O. où l'on peut se rendre par le chemin de Parry Sound, qui s'embranché à la distance que l'on vient d'indiquer. Ce chemin, à une distance d'environ douze milles, se rapproche de 40 chaînes d'une baie du lac Muskoka. En été, on peut se rendre facilement de cet endroit, par eau, au pays situé à l'O. du lac St. Joseph, ainsi que, par une route un peu détournée aux Chutes Nord et Sud de la rivière Muskoka.

Ce chemin est d'une grande utilité publique, et présente des avantages notables à la colonisation. On devrait donc voter une petite somme pour l'améliorer jusqu'au village projeté aux Chutes du Sud.

Une dépense judicieuse de quelques piastres rendrait praticables une vingtaine de milles de ce chemin.

\* \* \* \* \*

## CHEMIN DE PARRY SOUND.

*PARCOURS.—Prend son point de départ à 9 milles au N. de la Grande Chute, sur le chemin de la Muskoka ; de là il suit la ligne O. de Stephenson sur un parcours de trois milles, ensuite il se dirige dans une direction N. O. vers les moulins de Gibson à Parry Sound.*

Le dernier chemin dont il me reste à parler est celui de Parry Sound. On a donné l'entreprise de la confection de vingt milles dans le mois d'avril dernier. A l'époque de ma visite, dans le mois d'octobre, il n'avait encore rien été fait. L'entrepreneur m'informa alors, qu'il avait reçu des ordres de se mettre à l'ouvrage de suite. \* \* \*

On ne pourra, cet hiver, travailler qu'à l'abattis des arbres sur le chemin jusqu'à la largeur voulue, avant de l'essoucher et le niveller au printemps. On fait faire ces vingt milles, d'après le rapport de M. Gibson, pour la somme brute de \$3,664.56, ce qui donne une moyenne de \$184 par mille. Il restera à faire, pour le rendre au terminus du chemin de Parry Sound, à peu près 23½ milles. D'après le prix de l'ouvrage des premiers vingt milles, cela coûterait \$4,224, et le montant total pour les 43½ milles du chemin de Parry Sound s'élèverait à \$7,888, laissant une balance de \$2,112 sur le montant affecté pour la construction de ce chemin, par un ordre en conseil du 24 octobre 1862.

Il devient donc inutile d'affecter de nouvelles sommes pour ce chemin durant la saison prochaine, car il n'est guère probable que l'on construise plus de 43½ milles d'un chemin pendant une seule année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
(Signé,) JAMES W. BRIDGLAND.

Bureau des Chemins de Colonisation,  
9 février 1864.

## APPENDICE No. 38.

## RAPPORT ANNUEL DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES DU HAUT-CANADA, POUR L'ANNÉE 1863.

A l'honorable Wm. McDougall,  
Commissaire des Terres de la Couronne, etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport annuel pour l'année 1863.

Le nombre total de permis de saison émis pendant l'année s'élève à 32, et donne un revenu de.....	\$478 00
Sur cette somme il a été payé .....	321 00
	\$147 00
Ce qui laisse une balance de.....	\$147 00
La somme qui reste due sur le fermage de trois ans (expiré le 31 janvier 1862) est de.....	\$5,632 36
Somme due sur les permis de saison pour 1862.....	148 00
Do do do 1863.....	147 00
	\$5,921 36

Le nombre des permis de saison émis en 1862 était de 60 ; il a donc diminué de près de moitié en 1863, ce qui nous démontre qu'il existe un sentiment croissant de défi de l'acte des pêcheries et des règlements qui ont été passés. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les circonstances qui ont amené les pêcheurs à mépriser ainsi la loi ; car je les ai signalés dans mon rapport pour 1862. On peut toutefois prédire, sans crainte de se tromper, que le système des permis de saison n'aura aucun résultat satisfaisant, ni quant au revenu ni quant à la protection des pêcheries, tant que la législature n'aura pas amendé l'acte des pêcheries.

Je passerai sous silence les obstacles que j'ai rencontrés quand j'ai voulu persuader aux pêcheurs de prendre des permis de saison, pour vous dire simplement que rien n'a si bien servi à contrecarrer mes efforts que la connaissance ou la croyance qu'ont ces pêcheurs que la loi est impuissante à faire payer le prix de fermage sur les pêcheries qui se font sur le front de propriétés privées ; et une chose qui a bien servi à fortifier cette croyance, c'est qu'il n'a été prise aucune mesure légale pour recouvrer la balance considérable qui est due au département sur les fermages de trois ans. Si l'on ne détermine d'une manière satisfaisante le droit de propriété que les propriétaires de terrains sur la rivière Détroit prétendent avoir sur les bords du chenal, et si l'on n'établit pas plus explicitement l'étendue de l'autorité que le gouvernement exerce sur les pêcheries de cette rivière, il ne sera pas possible de persuader aux pêcheurs de prendre des permis, parce qu'ils sont sous l'impression que leurs titres de propriétaires leur ont déjà conféré le privilège de ces pêcheries.

Les pêcheurs qui se servent de seines dans les eaux intérieures de la Baie de Quinté, Wellington Beach et de la Rivière Consecoon, se plaignent fortement de la pêche aux rets qui s'y fait de plus en plus. Ces pêcheurs demandent la prohibition de la pêche aux rets. et s'ils l'obtiennent, ils s'offrent de se soumettre à la loi et de prendre des permis ou des licences à un taux raisonnable. Il est aisé de voir ainsi que le contrôle qu'exerçait en premier lieu le gouvernement sur les pêcheries se perd rapidement, et qu'il faut une mesure légale plus efficace pour lui rendre son autorité chancelante.

On pourra voir par l'état des recettes annexé à ce rapport qu'il n'y a rien eu de payé sur les arrérages dus sur les licences de trois ans, dont un tableau est annexé à mon dernier rapport annuel ; et que je n'ai pu rien percevoir sur les permis de saison émis en 1862. Les pêcheurs de la Baie de Quinté ont promis, cependant, de payer volontiers tous les arrérages, si l'on veut seulement prohiber la pêche aux rets.

Je regrette donc de dire que l'année dernière a été malheureuse au point de vue du revenu ; néanmoins, il ne faut pas oublier que le mode de pêche perfectionné que la loi a

fait introduire tend beaucoup à augmenter la valeur des pêcheries, et a préparé la voie à d'autres mesures qui porteront encore à un plus haut degré de perfection le fonctionnement de ces pêcheries, et en feront même une source de revenu.

Comme j'ai fait, dans mon dernier rapport, d'assez longs commentaires sur l'état des pêcheries du Haut-Canada, et que j'ai expliqué, selon que mon expérience me le permettait, dans les lettres qui accompagnaient ce rapport, les amendements qu'il faudrait faire à l'acte des pêcheries, je crois inutile de faire d'autres remarques sur le sujet; mais l'expérience de l'année dernière, n'a fait que me confirmer davantage dans l'opinion que les avis que j'ai pris la liberté de vous suggérer alors étaient judicieux.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JNO. McCUAIG,  
Surintendant des Pêcheries du Haut-Canada.

#### APPENDICE No. 39.

### RÉSUMÉ DU RAPPORT DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES DU BAS-CANADA, 1863.

Au Commissaire des Terres de la Couronne,  
Bureau des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,—Je vous soumetts un rapport des devoirs que j'ai dû remplir dans la localité où il m'a été permis d'agir.

Ayant été averti que l'échelle à poisson avait été emportée de la digue du moulin de la rivière St.-Charles, je me suis rendu en cet endroit, et j'ai vu qu'en effet ce passage n'existait plus. Je notifiai le propriétaire qu'il eût à le reconstruire sans délai. La semaine suivante, les ordres que j'avais donnés étaient exécutés, et l'échelle à poisson a été tenue en bon état jusqu'à la fin de la saison.

Pendant que les hommes étaient occupés à réparer la digue et la dalle, je leur conseillai de construire une porte, afin que l'eau passât par dessus la digue quand le moulin serait arrêté: ils m'ont promis de le faire. La rivière St.-Charles offre plusieurs inconvénients: l'aqueduc, les chantiers de construction et la pêche à la seine qui se fait continuellement à son embouchure, lui ôtent presque toute valeur comme rivière à saumon. Je ne crois pas qu'il y ait été pris un seul saumon cette année.

9 juillet.—Descendu à la Rivière-Ouelle dans l'intention d'enlever à M. Casgrain la pêcherie qu'il exploite, parce qu'il avait refusé de prendre une licence, prétextant son droit de pêche (comme seigneur). M. Casgrain, à qui j'avais précédemment écrit, me dit qu'il ne pouvait rien faire, vu que depuis la mort de son père, les affaires de la seigneurie étaient entre les mains de son frère, le Rév. M. A. Casgrain. Je lui répliquai que j'en étais bien fâché, mais que je serais obligé de faire retirer son filet. M. Casgrain, après avoir consulté l'agent et notaire (M. Casgrain), consentit à prendre une licence, vu qu'il se trouvait en possession de la pêcherie. Le lendemain, je visitai l'échelle à poisson qui avait été construit sur la digue du moulin de M. King, sur la Rivière-Ouelle. Cette échelle a été construite avec beaucoup de soin, mais en planches, et je suis bien certain que les pièces de traverse ne pourront pas résister aux grandes eaux du printemps. M. King a dit qu'il avait l'intention de construire une échelle à poisson en bois d'équarrissage.

Je lui ai signalé quelques défauts, auxquels il ma promis de remédier. Je rendis ensuite visite à M. Letellier, et allai avec lui voir la digue de son moulin; on n'y a rien changé, et cependant quelques heures de travail suffiraient pour la rendre très-efficace. Quand il passe beaucoup d'eau par-dessus la digue, le poisson peut sauter; mais en été la rivière est généralement basse, et c'est à peine s'il y a assez d'eau pour faire marcher les moulins; conséquemment il ne coule que peu d'eau sur la digue, et le saumon qui s'y rassemble court risque d'être enlevé par les braconniers. Ni sur la digue du moulin de M. Letellier, ni sur celle de M. Casgrain, il n'y avait d'eau, et la rivière était très-basse. Il y

avait une grande quantité de frai de saumon dans la rivière, et beaucoup de saumon sous la digue du moulin de M. Letellier.

Je me rendis en voiture à la rivière de Kamouraska, en arrière de la Rivière-Ouelle, à sept milles de distance. N'ayant pas de canot je ne pus bien examiner la rivière; mais on m'informa qu'il s'y trouvait une succession de chutes élevées; dans la portion que j'ai examinée, l'eau était dormante et vaseuse.

Le jour suivant j'indiquai à M. Martin, agent de M. Casgrain, la place où il conviendrait de construire une échelle à poisson. Une difficulté se présente dans cette rivière: lorsque l'eau est haute, le poisson peut passer par-dessus les digues de moulin appartenant à M. Letellier et à M. Casgrain, et ils pensent inutile de construire une échelle à poisson bien qu'ils se reconnaissent obligés de le faire. J'ai vu moi-même le frai de saumon fourmiller sur chaque digue.

A la digue de M. King, je fis diriger tout le pouvoir d'eau sur l'échelle; je lui indiquai les améliorations à faire et il mit immédiatement des hommes à l'ouvrage. M. King a un vif désir de faciliter l'exécution des instructions que je lui donnerai, et de faire tout en son pouvoir pour construire une bonne échelle à saumon sur la digue du moulin qui est la plus haute de la rivière. Je me rendis ensuite à la station du chemin de fer et de là à Québec.

*Juillet 12-14.*—Je visitai les digues de moulin à Lorette, la Chaudière et Etchemin.

*Juillet 17.*—Je quittai Québec pour visiter les différentes digues de moulin sur la rivière Châteauguay. A Châteauguay, il y en a deux qui appartiennent aux Sœurs Grises; à St. Martin, une qui appartient à M. DeGuay; à Howick, une qui appartenait à feu l'hon. M. E. Ellice; à Durham, une qui appartenait au même propriétaire; au Portage au-dessus de Durham, il y a une digue appartenant à un nommé James Goundry; à Huntingdon, une digue appartenant à MM. Henderson et George Lighthall. Sur la rivière à la Truite, un des bras de la rivière Châteauguay, il y a une digue de moulin appartenant à M. Henderson; et, à un arpent de la frontière, il y a une très-grande digue appartenant à un M. Webster. Après avoir visité toutes les digues et avoir donné les instructions nécessaires pour la construction d'échelles à saumons, je traversai le canton d'Atheling, et passai de nouveau la rivière Châteauguay. Je me rendis en voiture jusqu'au moulin le plus éloigné en dedans de la frontière Canadienne (le moulin de Johnston), et ensuite, en descendant, j'examinai une digue de moulin appartenant à Thos. Birch; de là j'allai à Huntingdon et à la rivière St. Louis, petit cours-d'eau sur la digue duquel il n'est point nécessaire d'établir une échelle.

Je me rendis au bureau du seigneur et fis visite aux différents propriétaires de digues de moulins, en donnant partout les instructions nécessaires à la construction d'échelles à saumon conformément à la loi. Le saumon fréquentait autrefois la rivière Châteauguay et tous ses affluents. Les Sœurs Grises m'informèrent qu'il y a quelques années, elles étaient poursuivies en justice par les résidants qui prétendaient qu'elles détruisaient le poisson de la rivière en construisant des digues de moulin et empêchaient ainsi le saumon de remonter le courant; toutefois, elles prouvèrent que le poisson montait, vu que leurs hommes en prirent bien au-dessus de la digue alors construite. On me dit aussi qu'anciennement le saumon était très abondant à Huntingdon.

Je partis pour Montréal, et de là me rendis par le vapeur à Québec, où j'arrivai le 24. Je vous ai déjà soumis un rapport plus détaillé de ma visite dans ce district étendu.

Par votre lettre du 20 juillet, vous m'avisiez que du petit saumoneau se vendait sur les marchés. A mon retour de Beauharnois, je visitai les différentes pêcheries sur la rive Sud. J'espère que le commissaire voudra bien faire annexer à ce rapport celui que je lui ai adressé à ce sujet.

Ayant entendu dire qu'on pêchait en contravention à la loi dans un endroit appelé "Chutes de Brompton," je m'y rendis et trouvai deux personnes qui pêchaient à la digue du moulin; l'un avait un dard et l'autre une épuisette; pendant une heure ou deux que je les observai, ils ne prirent qu'un mulot avec l'épuisette. J'inspectai ensuite les échelles à saumon: l'une est bonne, mais il n'en est pas ainsi de l'autre. J'allai au bureau du moulin et dis à l'employé que je regrettais de constater que les hommes employés au moulin s'occupaient de pêcher, vu que M. Clarke, senior, m'avait dit qu'il empêcherait cela. Que certainement on détruisait différentes sortes de poissons; mais qu'on disait dans le public qu'il avait été pris une grande quantité de saumon à la digue du moulin, au dard et au filet. M. Fraser me dit qu'il n'avait pas constaté par lui-même si on avait pris du sau-



mon, bien qu'il fût persuadé qu'on en avait pris beaucoup, que le brochet, le brocheton, la carpe et le poisson blanc se prenaient quelquefois en grande quantité, et que les gens du moulin lui avaient souvent dit qu'ils avaient vu beaucoup de saumon passer sur l'échelle.

Le jour suivant, j'examinai les échelles à saumon avec M. Clarke, junior ; à l'une d'elles le saumon peut aisément monter, mais il ne peut dépasser l'autre. Pendant que nous discutions, au bord de l'eau, sur les moyens de faciliter le passage du poisson, nous vîmes un saumon qui faisait de vains efforts pour passer. Quelques mines dans le roc donneraient vite un bon passage, sans nuire à la digue, et en même temps ce serait un moyen de détruire l'emplacement pour la pêche au filet. D'après ce qu'on m'a dit, il est évident qu'une grande quantité de saumon a remonté la rivière cette saison.

Je me rendis au bureau, où je trouvai Peter Pourrier, sorte de métis, qui pêchait le jour précédent. Il me dit qu'il pêchait en cet endroit depuis des années, qu'il avait détruit toutes sortes de poissons, mais que depuis le 1er août, il n'avait pas tué un saumon. Je lui dis que la loi défendait de détruire des saumons près d'une échelle à saumon, à quelque époque ou par quelques moyens que ce fût, qu'il aurait dû savoir cela ; mais que, comme il admettait avoir tué du saumon, je prendrais la chose en considération, mais que je ne pouvais pas lui promettre qu'il ne serait pas puni. Je me rendis en voiture à Sherbrooke, et de là je pris le train pour Québec.

10 août.—Je me rends auprès du procureur-général, qui m'avait fait demander pour avoir des renseignements sur les mesures à prendre pour construire une échelle à saumon sur la digue de moulin de la Rivière du Sud, à St. Thomas ; le propriétaire, M. Patton, s'étant opposé d'une façon vexatoire à la marche qu'on avait suivie. Je me rendis au bureau de M. Price, pour savoir comment était établi le droit de propriété de la digue de moulin à St. Thomas. Subséquemment, dans une conversation avec William Price, écuyer, j'appris de ce monsieur que la digue avait été construite par feu Wm. Patton et lui, mais qu'il ne se rappelait avoir passé avec le défunt aucune convention relative à la digue du moulin. Les documents relatifs à cet établissement furent examinés avec soin, mais on ne trouve rien de satisfaisant.

12 août.—M. Boswell fit une déposition contre Elie Dubuc, de Jacques-Cartier, pour avoir détruit du saumon sur la rivière en contravention à la loi. Je fis remplir les formalités requises, et le délinquant fut convaincu d'infraction à l'"Acte des Pêcheries." Un avis de "*certiorari*" fut signifié par l'avocat du défendeur, mais il ne fut pas obtenu. Mandat fut émis, le défendeur faisant défaut, et il fut constaté qu'il avait quitté son domicile et s'était, depuis ce temps, soustrait aux poursuites de la justice.

18 août.—Je me rendis à St. Thomas et fis mesurer la digue du moulin par M. Fournier, arpenteur-provincial ; je mesurai et marquai l'emplacement le plus convenable pour la construction d'une échelle à saumon, et, de retour à Québec, fis expédier aux propriétaires et fermiers les avis nécessaires en pareil cas.

J'examinai la rivière St. Charles, depuis l'aqueduc jusqu'au lac ; je ne trouvai aucun obstacle sur la rivière. Je ne comprends pas comment ces eaux ont été ainsi dépouillées de poisson. L'hon. Louis Panet, qui avait eu la bonté de me prêter son canot, me dit qu'anciennement le lac et la rivière étaient pleins de poisson. Cela doit provenir de la destruction du poisson sur les frayères qui devraient être partout gardées avec soin.

Septembre 7.—Je me rendis à Batiscan et de là à la rivière Ste. Anne (en haut) ; j'allai, en voiture, jusqu'à St. Casimir, où j'examinai la digue de moulin appartenant à M. Méthot. Cette rivière est assez large, et du côté Est il y a une chute ou glissoir de bois. Les quelques saumons qui fréquentent cette rivière semblent choisir de préférence le côté opposé, ou chenal ; car on m'a dit qu'on en avait pris plusieurs sous la roue du moulin. Pendant cette saison, à Ste. Anne, le saumon a été plus abondant qu'il ne l'avait été depuis longtemps ; on m'a dit qu'on en avait dardé plusieurs sous la digue.

J'allai voir le curé de St. Casimir et lui demandai sa co-opération pour faire observer l'acte des pêcheries. Je lui expliquai l'esprit de la loi et les dommages considérables faits au public par quelques braconniers qui dardaient le poisson sur leurs bancs de frai, tandis qu'en le ménageant la rivière serait bientôt remplie de saumon. Le curé fut très-aimable, me remercia des renseignements que je lui avais donnés et me dit qu'il en parlerait au prône le dimanche suivant ; que, de plus, il ferait tout en son pouvoir pour faire exécuter une loi aussi importante. Je continuai à remonter la rivière et j'examinai la digue de moulin sur la Rivière-Noire (un des affluents de la rivière Ste. Anne) ; je donnai les instruc-

tions nécessaires en indiquant l'endroit où il serait bon de construire une échelle à saumon. Je montrai au propriétaire et au maître-ouvrier un plan de cette construction. Le saumon fréquentait autrefois cette rivière en assez grande abondance et y frayait. Les chutes de Ste. Anne empêchent le saumon de monter plus haut, bien qu'il y ont un grand nombre de frayères. Je retournai à Ste. Anne, vis M. Méthot et lui expliquai les exigences de la loi. Je lui montrai le plan d'une échelle à saumon, lui donnai l'avis officiel en l'invitant à faire faire au plus tôt et dans la période fixée par la loi les travaux qui seraient nécessaires. Il fut évident pour moi que M. Méthot n'obéirait qu'à regret à mes instructions, il pensait que la glissoire était suffisante, car on suppose que le saumon la suit, on en a vu au-dessus de la digue, et même on en a pris au-dessous des chutes.

La rivière Ste. Anne est excellente pour le Saumon, bien adaptée aux habitudes de ce poisson, courant rapide, tournant profond, fond rocailleux avec sable et gravier; en la protégeant, on en ferait une rivière très-productive. Je voudrais la voir affermée pendant deux ou trois ans à une personne intelligente qui en prendrait un soin convenable, elle serait bientôt abondamment peuplée de Saumon et le public et le fermier ne feraient qu'y gagner. Je me rendis jusqu'à Batiscan et de là à Québec.

Sept. 21.—Je soumis au commissaire une communication relative aux pêcheries du lac Magog, dans laquelle je l'informais que j'avais tout lieu de croire que des déprédations considérables se commettaient sur ce lac et qu'il était absolument nécessaire de prendre certaines mesures que j'indiquais pour prévenir la destruction du poisson; je lui avais déjà expliqué verbalement ce qui avait eu lieu et qui arriverait encore si on ne prenait pas des mesures convenables. En réponse à cette lettre je fus surpris d'en recevoir une dans laquelle on m'invitait à expliquer de quelle nature étaient les déprédations dont je parlais, bien que, dans mes lettres et dans mes entretiens avec le commissaire je lui eusse expliqué que la grosse truite des lacs était dardée et détruite dans les frayères, ce qui avait causé une grande alarme l'année précédente. Je répondis immédiatement à cette lettre en expliquant de nouveau ce que je craignais. Au bout d'un mois je reçus de G. R. Robertson, écuyer, de Sherbrooke, une lettre m'informant que, d'après des renseignements sûrs, il était certain que les habitants des environs de Magog continuaient à détruire le poisson sur le lac. Je soumis cette lettre au commissaire et pour plus de sûreté j'écrivis à John Wright, écuyer, qui réside sur les bords du lac, lui faisant part du contenu de la lettre de M. Robinson, et lui demandant si on pourrait vérifier les faits qui y étaient mentionnés. Il me répondit qu'on faisait de grands ravages sur le lac, que la truite y était dardée, ordinairement la nuit, en grande quantité.

Une lettre du secrétaire de la société pour la protection du gibier et du poisson, publiée dans les journaux, m'apprit qu'on dardait le saumon sur le St. François; j'allai voir l'auteur de cette lettre et il me donna tous les renseignements relatifs à l'un des individus qui commettait ces déprédations.

Les percepteurs des douanes m'ont transmis, conformément à la loi, leurs états annuels des navires auxquels ils ont accordé des licences conformément aux clauses relatives aux primes dans l'acte des pêcheries. Voici un extrait de leurs rapports. Nombre total des navires, 50.

Primes, Port d'Amhert.....	\$3,076.00
“ “ de Québec .....	3,537.00
“ “ de Gaspé .....	2,277.50
Total .....	\$8,890 50

Ces mêmes rapports disent que la pêche de la baleine a été très malheureuse, cette circonstance est toujours regrettable, car cette pêche est coûteuse, difficile et pleine de dangers.

J'ai l'honneur, etc.,  
 RICHARD NETTLE,  
 Surintendant des pêcheries pour B. C.

## APPELDICE No. 40.

## RAPPORT ANNUEL DE PIERRE FORTIN, ECUIER.

*Commandant l'expédition pour la protection des pêcheries dans le golfe St. Laurent durant la saison de 1863.*

A l'honorable WILLIAM McDougall,  
Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, le rapport suivant, relativement à ma mission dans le golfe St. Laurent, pour la protection de nos pêches maritimes et fluviales, le maintien de l'ordre et de la paix publique dans nos ports de mer et aux établissements de pêche, et pour divers autres objets énumérés dans mon rapport de l'année dernière.

La goëlette armée du gouvernement, *La Canadienne*, du jaugeage de 230 tonneaux, mesure de charpentier, et de 109 tonneaux, nouvelle mesure, et qu'un coup de vent accompagné de neige avait jetée à la côte le 24 novembre au soir, 1861, un peu au-dessus de la petite rivière Trinité, avait été relevée de sa position fâcheuse, mise à flot et remorquée au port de Québec, dans le mois d'août de l'année dernière. Des ouvriers compétents l'examinèrent sur un ordre du commissaire-en-chef des travaux publics, et la trouvèrent susceptible d'être réparée et de pouvoir être employée de nouveau au service de la protection des pêcheries.

Les ouvrages de réparation qui se faisaient d'après les instructions du bureau des travaux publics, par les ouvriers du gouvernement, sous la surveillance de M. Buteau, commencèrent au printemps de cette année, mais ils ne purent être achevés que le 25 mai, jour où *La Canadienne* fût en état de prendre la mer.

C'était malheureusement trois semaines trop tard ; et je ne veux pas perdre cette occasion d'exprimer, comme je l'ai déjà fait bien des fois, l'espoir que l'année prochaine, le bâtiment qui doit faire le service du golfe soit prêt à partir à l'ouverture de la navigation, c'est-à-dire, dans la dernière semaine du mois d'avril ou au moins au commencement de mai au plus tard.

Il est presque inutile de répéter que c'est pendant le mois de mai que les pêches de hareng attirent le plus de pêcheurs et de marins étrangers aux Iles de la Madeleine, et c'est à cette époque, par conséquent, qu'on a le plus besoin, à ces endroits isolés, du vaisseau garde-pêche.

Le 27 mai, à trois heures de relevée, tout étant prêt pour le départ, nous fîmes voile de Québec, avec un joli vent d'ouest qui nous promettait un voyage court en descendant le fleuve ; mais nous n'eûmes pas fait quelques lieues, qu'une saute de vent eut lieu à l'est et il souffla de ce côté jusqu'au 30 que nous mouillâmes au large du quai de Rimouski.

J'allai à terre donner des permis pour les pêches de saumon de cet endroit et j'engageai, pour le compte du département des travaux publics, des ouvriers que je devais transporter aux Sept-Iles où ils avaient à réparer la maison et le bureau du percepteur de la douane de ce port, M. Smith.

J'avais à bord de la goëlette les matériaux nécessaires pour ces travaux de réparation, consistant en briques, chaux, madriers, planches, bardeaux, ferrures, etc. ; c'est une économie considérable que je faisais pour le bureau des travaux publics ; car le transport de ces matériaux, de Québec aux Sept-Iles, n'allait rien coûter à la province.

Le vent d'est se fit encore sentir le 1er et le 2 de juin jusqu'au soir, et nous fûmes obligés d'aller mouiller pendant ce temps au-dessus de l'île St. Bernabé. Enfin, nous partîmes avec un léger vent de sud-est et le lendemain matin, le 3, nous allâmes mouiller à la Rivière Godbout, où je ne trouvai encore personne de rendu pour les pêches de saumon.

Le même jour, je visitai la Pointe-de-Monts, la Trinité et la Pointe-des-Ilets-Caribou. Dans ce dernier endroit, j'eus à faire le procès de deux personnes accusées de s'être approprié des effets de naufrage. Les preuves étant convaincantes, elles furent condamnées à l'amende qu'elles payèrent de suite.

Je donnai des permis de pêche au saumon aux endroits que je venais de visiter.

Le 4, je touchai à la Rivière de la Pentecôte, où je donnai un permis de pêche à saumon, et aux établissements des Ragged-Islands, où la pêche de la morue n'était pas encore commencée, et dans l'après-midi, nous vîmes mouiller aux Sept-Iles.

M. Smith, que j'avais amené de Québec avec sa famille, débarqua à son poste; et à mon bord, on se mit de suite en frais de débarquer les matériaux du gouvernement destinés à ce port; cet ouvrage nous occupa toute la journée du 5.

Le 6, nous nous rendîmes à la Rivière Moisie malgré le vent contraire et de forts courants de la partie de l'est. Je visitai les postes de pêche et j'y donnai des permis pour les pêches de saumon du banc.

La pêche au saumon avait commencée dans la rivière le 24 mai, mais on n'en avait pris qu'un petit nombre encore. Les premiers bancs de capelan ne s'étaient montrés sur cette partie de la côte que la veille de notre arrivée, et avant notre départ pour Gaspé, qui eut lieu le soir, des bateaux étaient rentrés aux établissements avec 4 draftes de morue.

Le nombre de pêcheurs à la morue employés à Moisie était encore plus considérable que les années passées; et si le succès venait encourager leurs efforts et les rétribuer comme ils le méritent de leurs travaux rudes et dangereux, cette place est destinée à fournir une quantité considérable de morue séchée pour l'exportation en pays étrangers.

Le 8 au matin, nous étions par le travers de la Rivière de la Madeleine avec des vents contraires, et le 9 à 4 heures de relevée, nous arrivâmes dans le Bassin de Gaspé.

Je me mis de suite à l'œuvre, pour accorder les permis de pêche à saumon des rivières York, Dartmouth, St. Jean, de la Péninsule et de Sandy Beach, et grâce à l'assistance que sut me donner M. Thomas Boyle, le garde-pêche de cette division, je pus terminer le lendemain matin.

Plusieurs bâtiments étaient arrivés d'Europe au Bassin de Gaspé, avec des chargements de sel, de marchandises et de fournitures de pêche. Ces armements pour la pêche de la morue comptaient le même nombre de bâtiments que les années précédentes et ceux pour le nord avaient peut-être un peu augmenté.

Le 10 à 10 heures a. m., nous mîmes à la voile, mais le vent était trop faible pour nous permettre de sortir du bassin, ce ne fut qu'à 2 heures 45 minutes p. m., que nous pûmes prendre la mer.

Le 11, dans l'après-midi, nous mouillâmes à Percé. Il y avait quatre goélettes canadiennes employées aux pêches, mouillées à cet endroit, et le steamer *Lady Head* en route de Pictou pour Québec, vint aussi s'y arrêter.

Le capelan qui avait fait son apparition sur les côtes de Percé et des environs à l'époque ordinaire, c'est-à-dire au commencement de juin, ne s'y trouvait pas en grande quantité. La morue, sans être rare, n'était pas non plus aussi abondante qu'on la voyait quelquefois à pareille époque; malgré cela, plusieurs bateaux avaient été chanceux dans leur pêche, et quelques-uns d'entre eux avaient déjà recueilli 100 draftes de morue chacun. C'était un commencement très encourageant, et si la morue ne faillissait pas sur les fonds, ces pêcheurs devaient certainement aller pendant la saison jusqu'à 300 draftes de morue qui, une fois séchée, représenteraient une valeur de \$1,000 avec l'huile tirée des foies.

Le nombre des bateaux de pêche de Percé et de l'Île de Bonaventure, formait une flotte plus grande que celle des années passées.

Le 12, à 0h. 15m. a. m., nous mîmes à la voile pour les Îles de la Madeleine avec un vent frais de nord-est, et le même jour, à 4 heures p. m., nous jetâmes l'ancre au bassin de l'Île d'Amherst (îles de la Magdeleine).

Je visitai les postes de pêche à la morue de cette île appelés le Bassin, le Moulin et l'Anse-à-la-Cabane, et j'appris là que la pêche de la morue était commencée dans ces endroits sous les meilleurs auspices. Le poisson abondait ainsi que la *boitte*. Il ne manquait que du beau temps pour permettre aux bateaux de pouvoir étaler sur les bancs de pêche.

---

Au Corps-Mort, quatre bateaux de pêche qui s'étaient rendus là le 4 juin, avaient déjà pris, en une seule semaine, 100 quintaux de morue.

Des goëlettes qui pêchaient sur les bancs du large réussissaient aussi bien en proportion.

Le 13 au matin, nous allâmes mouiller dans la Baie de Plaisance. Je débarquai au Port d'Amherst et j'y rencontrai le percepteur de ce port et les principaux habitants de l'endroit : j'y appris que toutes les pêches y étaient fructueuses. Le hareng avait été vu en aussi grande quantité qu'à l'ordinaire dans la Baie de Plaisance ; mais, vu qu'il ne se vendait (à cause de la guerre aux Etats-Unis qui avait fermé le marché des Etats du Sud) qu'à un prix très-modique et qui payait à peine les frais de pacage, il n'avait été pris qu'environ 25,000 barils au lieu de 60 à 70,000 barils qui s'y prenaient quelques années passées.

Des bancs de glace flottante, chargés de jeunes loups-marins, poussés par les vents de nord-ouest, étaient venus s'échouer près des côtes du nord de l'Île Grindstone, et les habitants du voisinage s'étaient hâtés d'aller profiter de cette belle moisson que la Providence mettait à leur disposition et d'aller en recueillir autant que possible, malgré les dangers qui accompagnent cette chasse aux loups-marins sur les glaces et qui se fait quelquefois jusqu'à une distance de deux lieues du rivage. Si, pendant que des centaines de personnes se trouvent occupées sur les glaces, celles-ci viennent à prendre le large, poussées par des vents de terre, alors il faut aller recueillir les chasseurs de loups-marins avec des canots et les ramener à terre, sinon ceux qui restent sur les glaces sont bien vite condamnés à périr de froid et de faim, comme cela est arrivé plusieurs fois aux Îles de la Magdeleine à des malheureux qui, n'ayant pu être ramenés à terre, avaient disparu avec les glaces qui les emportaient pour toujours.

Cette année on avait eu à regretter des accidents d'engelure aux pieds, dont un cas s'était terminé fatalement.

Pendant les quelques jours que cette chasse aux loups-marins avait duré, on avait recueilli environ 2,500 jeunes loups-marins, valant £1 chacun.

La pêche de la morue commencée plus à bonne heure qu'à l'ordinaire, donnait les résultats les plus heureux : on avait en effet jamais vu ce poisson en plus grande affluence dans la Baie de Plaisance et partout sur les côtes que cette année ; nombre de bateaux en prenaient jusqu'à 4 à 6 draftes par jour.

Le maquereau ne se montra dans la Baie de Plaisance que la nuit de notre arrivée, mais en bancs épais et assez nombreux, et les pêcheurs des Îles de la Madeleine et des bâtiments de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis en prirent un grand nombre dans leurs filets. Les bateaux d'une seule goëlette en rapportèrent à leur bord 100 barils, provenant de la seule pêche de la nuit. Malheureusement, cette bonne pêche ne fut pas de longue durée. Le maquereau qui était apparu sur nos côtes plus tard qu'à l'ordinaire, n'y fit pas un long séjour, et après y être demeuré pendant quelques semaines, disparut pour gagner la haute mer. Mais il y revint plus tard en grande abondance, comme j'aurai occasion de le dire plus loin dans ce rapport.

Il faut dire aussi que le mauvais temps qu'il fit pendant les quelques jours que les maquereaux se montrèrent aux îles, empêcha les pêcheurs de tirer tout le parti possible des nombreux filets qu'ils avaient tendu sur le passage des bancs de maquereaux pendant leur entrée dans la Baie de Plaisance.

Je fis une visite complète des goëlettes de pêche qui se trouvaient alors dans le Havre Amherst dont je donne une liste plus bas.

## GOELETTES DANS LE PORT AMHERST LE 13 JUIN 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	No. de marins	De quel port.	No. de filets	Cargaison.
Primrose .....	X. Guillemette ...	61	5	Malbaie .....		Sel.
Independance ....	M. Keating.....	39	9	Guysborough..	50	70 brls. maquereau.
Investigator .....	Stephen White...	25	7	Halifax .....		Pêche de la morue.
Victoria .....	Wm. Leslie.....	32	5	" .....	45	45 brls. maquereau.
Linnet .....	Thos. Parker ...	36	4	" .....	48	30 " "
Levina Elizabeth...	Jos. Newcomb ...	23	6	" .....	50	40 " "
Clara .....	Richard Haws ...	30	4	" .....	33	10 " "
Mary Ann.....	Wm. Edmund ...	44	4	" .....	36	30 " "
Perseverance ....	G. Haws .....	18	4	" .....	34	40 " "
Triton .....	F. Cormier .....	30	8	Amherst .....		Pêche à la morue au Nord.
Cutter .....	Jean Vignault ...	28	4	" .....		
Good Intent .....	Jas. Carter .....	28	6	Gut de Canso..	60	30 brls. maquereau.
Fame .....	L. Nicholson.....	32	3	Halifax .....		Sel.
Nee plus ultra...	Peter Malcolm...	48	6	Gut de Canso..	32	20 brls. maquereau.
Bay .....	Wm. Emery .....	18	8	" .....	25	370 " hareng et 50 brls. maquereau.
Marie Alva .....	Pierre Godier....	37	4	Amherst .....		Pêche à la morue au Nord.
Président .....	Aug. Martinet ...	36	4	" .....		" "
Bidget Ann.....	M. M. McKay....	38	5	Gut de Canso..	22	18 brls. maquereau et 200 " hareng.
Alexis Painchaud..	S. Bernier .....	50	5	Amherst .....		Neuve.
	Total .....	653	101		435	383 brls. maquereau. 570 " hareng.

Toutes ces goëlettes s'étaient conformées, d'après le rapport du maître du havre, M. Cassidy, aux règlements du port.

Quant aux filets à maquereau, il y en avait bien quelques-uns dans la partie de la baie qui fait face à l'entrée du Port Amherst, et d'où ils sont exclus par les règlements ; mais comme ils étaient peu nombreux, qu'ils n'obstruaient pas la navigation et que d'ailleurs j'étais arrivé trop tard pour placer la *balise* qui sert de ligne de démarcation entre les points où il est permis de tendre des filets et ceux où il ne l'est pas ; et que bien plus, la pêche était sur le point de finir, et qu'obliger les pêcheurs à détendre leurs filets, comme ils étaient tous prêts à le faire, si je le leur avais ordonné, c'était les priver des dernières ressources que leur offraient les dernières deux ou trois nuits de pêche, je les laissai là.

Les goëlettes des Iles de la Madeleine, qui avaient été employées à la chasse du loup-marin sur les glaces, dans les mois de mars, avril et mai, au nombre de 24, étaient revenues de leur voyage aventureux et plein de dangers, sans avoir bien réussi. Elles avaient rapporté qu'il y avait eu beaucoup de loup-marins sur les glaces, mais qu'à cause des vents et des courants qui avaient trop tassé ces masses flottantes, elles n'avaient pu pénétrer aux endroits où se trouvaient le plus grand nombre de ces amphibiens, et de là le peu de succès de la plupart d'entre elles.

Je donne plus bas une liste de tous ces bâtiments, avec la quantité de loups-marins pris par chacune d'elles.

**NOMS DES GOELETTES QUI ALLÈRENT A LA CHASSE DU LOUP-MARIN LE PRINTEMPS  
DE 1863, ET APPARTENANT AUX ÎLES DE LA MADELEINE.**

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.	Tonnage.	No. de Marins.	Quantité de loups-marins pris.
Mary Lydia.....	G. Cormier.....	G. Cormier.....	48	10	45
Outter.....	J. Vignault.....	J. Vignault.....	27	9	100
Flora.....	Louis Boudrault.....	Ls. Boudrault.....	34	10	50
Lucy.....	H. Renaud.....	H. Renaud.....	27	9	240
Sarah.....	H. Boudreault.....	H. Boudreault.....	23	9	140
Emélie.....	N. Arseneau.....	Bourque et Arseneau.	27	10	640
Mary.....	F. Arseneau.....	N. Arseneau.....	34	10	150
Two Brothers.....	J. Delaney.....	J. Delaney.....	42	10	440
Greenock.....	F. Terrieau.....	F. Terrieau.....	39	10	40
Tempérance.....	J. Terrieau.....	F. & B. Terrieau.....	36	10	440
Adelina.....	Z. Arseneau.....	F. Arseneau & D. Terrieau	40	10	56
Archangel.....	L. Jonphe.....	L. Jonphe.....	40	9	56
Flirt.....	J. Bourque.....	Wm. Johnson.....	46	10	40
Emma.....	D. Loiseau.....	Wm. Johnson.....	42	10	110
Annie.....	Wm. Terrieau.....	Wm. Terrieau.....	41	10	82
Jenny Lind.....	P. Turbie.....	P. Turbide.....	39	10	82
Union.....	N. Arseneau.....	N. Arseneau.....	59	10	82
Mary Ann.....	Abel Arseneau.....	Wm. Johnson.....	36	10	370
Zelia.....	Hyp. Richard.....	H. Richard.....	36	10	80
Dolphin.....	D. Richard.....	D. Richard.....	52	10	26
Onésime.....	M. Richard.....	M. Richard.....	42	10	111
Zélie.....	V. Cormier.....	V. Cormier.....	33	10	334
Espérance.....	D. Giasson.....	D. Giasson.....	51	10	195
Loup-Marin.....	A. Devaux.....	A. Devaux.....	37	9	50
		Total.....	931	235	3959

En comparant ce nombre de loups-marins avec celui des loups-marins tués par les mêmes bâtiments l'année dernière, on voit qu'il y a une diminution de 5,235 loups-marins.

Le 15 juin j'eus à m'occuper d'une accusation pour félonie : la personne accusée fut mise sous caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle à Percé.

J'avais terminé toutes les affaires qui avaient nécessité ma présence aux Îles de la Madeleine et j'étais prêt à donner l'ordre de mettre sous voile ; mais le vent qui se tenait à la partie du Sud, (et qui nous était favorable pour Paspébiac où je devais aller) sauta au Nord-Ouest le soir. Je profitai cependant de cette visite prolongée pour aller le 16 juin au Havre aux Maisons, où je ne trouvai plus que 4 à 5 goëlettes ; les autres étaient déjà parties depuis quelques semaines pour aller faire la pêche au Nord. Il y avait aussi un brigantin, de la maison De Quetteville, de l'Anse aux Blancs Sablons, qui y était venu pour engager une centaine de pêcheurs, pour faire la pêche de la morue pour le compte de cette maison.

Il sera peut-être curieux, pour les personnes qui vivent dans l'intérieur du Canada et qui n'ont pas d'idée de l'abondance des poissons qui fréquentent les côtes du golfe, de connaître les conditions de cet engagement. Les pêcheurs sont transportés aux endroits de pêche aux frais de la maison de commerce qui les engage ; ils ont à leur disposition un bon bateau de pêche, parfaitement équipé, et sont en outre fournis de *boitte* (fraiche) autant qu'il y en a et qu'ils en ont besoin, mais cela moyennant une somme de \$6 à \$8, et ils reçoivent pour chaque cent morues qu'ils livrent sur la tête du chaudron la somme de 5s. 6d., moitié en argent, moitié en marchandises et provisions. Lorsque la pêche est abondante, des pêcheurs font, à ces prix-là, de 5, 10, 15 et même 20 piastres par jour, et rapportent chez eux, après une absence de 6 à 9 semaines, de 80 à 120 piastres et quelquefois plus. Mais ils ont à se nourrir à leur frais, et si la pêche est peu abondante, leur compte de provisions, qu'ils laissent à leurs familles avant de partir, leur nourriture, l'achat de leurs lignes, absorbent la plus grande partie de leur gain, et ils s'en reviennent très-souvent aux Îles de la Madeleine les mains vides.

L'expérience de plusieurs années semble démontrer que ces pêcheurs feraient mieux de se livrer à la pêche de la morue sur les côtes des Iles de la Madeleine, plutôt que d'aller au Nord : car s'ils n'y trouvaient pas autant de morue, ils pourraient au moins travailler à cultiver leurs terres, les jours où ils ne pourraient aller à la mer à cause des mauvais temps.

Le 18, nous revinrent au Havre Amherst, où nous repêchâmes notre ancre que nous y avions perdu la veille (notre chaîne s'étant cassée pendant un coup de vent d'ouest).

Enfin, dans l'après-midi, nous mîmes à la voile pour la Baie-des-Chaleurs. Nous nous arrêtàmes vers le soir à l'Île d'Entrée, où je trouvai tout en ordre, et la nuit, le vent de nord-ouest nous força à chercher un abri sous la terre du bassin.

Le 19 au matin, il s'éleva une petite brise de vent d'est-nord-est, et nous en profitâmes pour mettre à la voile à 9 h. 30 m. a. m.

Nous eûmes des vents tantôt debout, tantôt favorables pour faire notre traversée, et le 21, à 5 heures de relevée, nous jetâmes l'ancre dans la rade de Paspébiac.

Nous y trouvâmes 13 bâtiments, barques, bricks et goëlettes, tous employés aux pêches du Canada. Il nous était arrivé des rapports les plus favorables sur la vente de notre poisson séché au Brésil, l'hiver dernier et ce printemps ; un bâtiment entre autres, le brick "Diana," appartenant à la maison LeBoutillier et Frères, avait porté une cargaison de 2100 quintaux portugais (128 lbs.) de morue séchée de Paspébiac à Rio de Janeiro, qui avait produit la belle somme de £4200 sterling. Il est vrai que là-dessus il faut ôter le fret et l'assurance, mais c'était toujours des résultats magnifiques.

Nous trouvâmes au quai de la maison Robin, un navire construit à Paspébiac il y avait 45 ans ; il naviguait depuis ce temps sans jamais avoir eu à subir de réparations à ses fonds, ce qui est une grande preuve en faveur de la bonne qualité des bois de construction de la Baie-des-Chaleurs et de l'ouvrage solide que l'on y fait aux bâtiments.

Ce navire, appelé le "C. R. C.," avait eu son guibre et ses bordages coupés, au mois d'avril dernier, par les glaces, sur le banc de Terre-neuve, où il avait failli sombrer ainsi qu'un autre bâtiment qui naviguait de compagnie avec lui, le "Markwell."

La pêche de la morue étant commencée à Paspébiac depuis environ un mois, et avait jusqu'alors donné des résultats assez satisfaisants. Les bancs de capelan s'étaient montrés dans la baie depuis une semaine.

On me rapportait que la pêche du saumon était des plus abondantes dans la baie du Port Daniel.

A 4 heures p. m., le 22, nous quittâmes Paspébiac, et 2 heures après nous mouillâmes à Bonaventure. J'y donnai des permis pour la pêche à saumon de la rivière, qui ne sont plus maintenant qu'au nombre de deux.

La rareté du capelan se faisait sentir à Bonaventure ; néanmoins, la pêche de la morue n'y était pas mauvaise.

Le lendemain, nous quittâmes Bonaventure aussitôt que le vent nous le permit, c'est-à-dire à 3 heures de relevée, et nous nous rendîmes à New-Richmond à 10 heures p. m.

Le 24 juin, je m'occupai de donner les permis de pêche au saumon de la Rivière Casca-pébiac, que je visitai, et à 2 heures p. m., nous partîmes pour la Rivière Ristigouche et nous mouillâmes à 7 heures p. m., en face de la ville de Dalhousie. Pendant ce trajet, nous avons joui d'un spectacle tout à fait inusité dans la Baie-des-Chaleurs. Nous avons vu des troupeaux nombreux de marsouins blancs se livrant à leurs évolutions et gambades ordicaires dans les eaux de la baie, depuis la pointe de Maria jusqu'à celle de Meguacha ; et la veille même, nous en avons trouvé un, mort et flottant sur l'eau au large de Bonaventure, que nous avons remorqué à New-Richmond. Plusieurs autres avaient aussi été trouvés morts dans différentes parties de la baie.

Les marsouins avaient déjà visité la Baie-des-Chaleurs à plusieurs reprises, mais pas depuis une vingtaine d'années : on avait constaté alors, comme cette année, qu'il en était mort beaucoup.

A quoi attribuer cette visite soudaine et tout-à-fait inattendue de ces énormes bandes de cétacés dont on ne voit jamais un seul dans le golfe ? Viennent-ils du fleuve St. Laurent, qu'ils n'ont pas l'habitude de descendre plus bas qu'à la hauteur de Métis ? Probablement ; car on ne les rencontre ni sur les côtes de Terre-neuve, ni sur celles de la Nouvelle-Ecosse.

Ce sont peut-être les bancs de petits poissons, dont il font leur nourriture habituelle et



qu'ils poursuivent sans cesse, qui les auront attirés si loin de leur lieu d'habitat ordinaire. Toujours est-il que ces cétacés sont d'une grande valeur : malheureusement, on ne peut en faire la pêche qu'au fusil dans la baie ; et l'on sait avec quelle difficulté l'on parvient à s'approcher assez près d'eux pour pouvoir les tirer avec un peu d'espérance de les tuer. On craint qu'ils ne nuisent aux pêches de ces parages, et on dit même que les marsouins qui ont été vus dans la Rivière Ristigouche jusqu'à la Pointe Lagarde, n'allaient là que pour poursuivre les saumons et les truites. L'expérience de quelques années nous enseignera si ces conjectures sont vraies ou non.

Le garde-pêche, M. McEwen, étant arrivé à bord le 25 au matin, je m'occupai avec lui des permis de pêche à saumon pour la Rivière Ristigouche. A 12 heures a. m., le steamer "Lady Head," en route pour Québec, vint jeter l'ancre dans le port.

A 2 heures p. m., nous partîmes pour remonter la rivière, et à 6 heures p. m. nous mouillâmes vis-à-vis l'église de la mission des Sauvages. J'allai visiter, le lendemain, la partie de la rivière qui se trouve entre l'endroit où nous étions mouillés et les premières îles, et j'y trouvai un grand nombre de filets, tous très-longs, la plus grande partie appartenant à des pêcheurs et dans les eaux du Nouveau-Brunswick, où je ne puis malheureusement exercer aucune autorité. De notre côté, il n'y a que trois filets à saumon appartenant à M. Robert Busted.

Ces filets (ceux du Nouveau-Brunswick) ne barrent pas exactement les chenaux de la rivière ; car les courants y sont trop forts pour y faire tenir des rets ; mais ils l'obstruent considérablement et beaucoup trop, et il est à espérer que la commission nommée par le Nouveau-Brunswick, pour régler et protéger les pêcheries de saumon de la Rivière Ristigouche, sentira la nécessité de diminuer le nombre des appareils de pêche qui, actuellement, doivent, dans cet endroit, où le cours de la rivière se trouve déjà rétréci par plusieurs îles, gêner beaucoup la marche du saumon pendant son voyage d'émigration des eaux de la mer vers la partie supérieure de la rivière, pour y accomplir l'acte de la reproduction.

En effet, depuis un peu plus haut que la Pointe de la Mission jusqu'à la deuxième île en amont, c'est-à-dire dans un parcours de 3 milles ou un peu plus peut-être, on trouve 16 grands filets, mais dont trois seulement sur la rive canadienne : évidemment, c'est beaucoup trop sur un espace si rétréci, et si cet état de choses continu pendant longtemps, malgré tous les efforts que nous pouvons faire pour protéger le saumon dans la Rivière Métapédia et sur notre rive dans la Rivière Ristigouche, on ne pourra obtenir aucuns bons résultats, et cette belle rivière, au lieu de voir ses eaux si fraîches et si limpides abondamment pourvues de cette variété de saumons si remarquables par la grosseur, finira par avoir le même sort que nos grandes rivières du centre du Canada, si poissonneuses autrefois, et où maintenant on ne voit que quelques rares saumons.

J'ai dressé une carte de la Rivière Ristigouche et du fonds de la Baie-des-Chaleurs, où j'ai marqué par des lignes toutes les stations de pêche à saumon à la place qu'elles occupent sur les côtes ou à peu près. On pourra y voir que du côté du Nouveau-Brunswick, il se trouve depuis Black-Point jusqu'à la deuxième île dans la rivière, en amont de la Pointe des Sauvages, 39 filets à saumon, dont 22 placés en aval de Dalhousie et à la mer par conséquent, et les autres dans la rivière. Du côté du Canada, il y en a 10 seulement dans la rivière et 12 dans la Baie de Carleton, depuis la Pointe de Maria jusqu'à la Pointe de Méguacha ; et pas un des filets en usage en Canada n'est placé d'une manière contraire à la loi.

En consultant la carte citée plus haut, on pourra voir soi-même et se faire une idée de la manière pernicieuse avec laquelle, du côté du Nouveau-Brunswick, on fait la pêche de cette espèce si précieuse de poisson, qu'on devrait conserver à tout prix.

Je signalerai aussi à l'attention du gouvernement et des autorités du Nouveau-Brunswick la grande destruction illégale de saumons qui se fait dans la Rivière Ristigouche et dans ses affluents, bien au-dessus de la marque des eaux de la marée et tout-à-fait en contravention des lois, soit en plaçant, pendant la nuit, des filets dans des petits chenaux qui sont facilement barrés, soit en se servant de dards et d'autres instruments pour attraper les saumons. La protection de la pêche du saumon dans cette rivière exige beaucoup plus d'officiers qu'il y en a maintenant du côté du Nouveau-Brunswick ; et il faut espérer que les autorités locales, qui ont en main l'organisation et la protection des pêches fluviales, ne négligeront pas ce que j'appelle un devoir impérieux, celui de placer des officiers compétents

et actifs pour faire observer la loi des pêches, partout où maintenant elle est violée impunément.

D'après les informations que je reçus dans la Rivière Ristigouche, la pêche du saumon paraissait commencer de manière à faire espérer de bons résultats, surtout sur la rive du Nouveau-Brunswick, quoiqu'on remarquât que les saumons tardassent à laisser la mer.

Le 26, à 9 heures 15 minutes a. m., la goëlette quittait la Pointe de la Mission; et après avoir visité Cross-Point, la Pointe de la Batterie, Dalhousie et Meguacha, nous vîmes mouiller à Carleton le lendemain au matin.

M. Cook, le garde-pêche de cet endroit, vint bientôt m'y trouver. Il me rapporta que la pêche du hareng avait été fructueuse sur la côte de Maria, tandis qu'à Carleton elle n'avait donné que des résultats médiocres. D'ailleurs, les pêcheurs n'avaient pas essayé de prendre beaucoup de hareng; il ne se vendait qu'à un prix si réduit qu'il n'y avait pas de profit à le mettre en baril pour l'exportation.

Après avoir donné les permis de pêche de Carleton, je donnai l'ordre de partir à 2 heures p. m., et le 28 à 11 heures du matin, nous étions à Paspébiac.

Il y avait deux nouveaux arrivages dans ce port depuis notre dernière visite. Tout y était tranquille, cependant. Nous fûmes retenus là par des réparations qu'exigeait notre voile de trinquet et qui se faisaient à terre à la voilerie de MM. Robin et Cie., jusqu'au 30 dans l'après-midi. Nous mîmes à la voile alors pour le Port Daniel; mais le vent d'est et le calme ne nous permirent d'arriver à cet endroit que le lendemain à 9 heures 45 minutes a. m.

Il y avait deux goëlettes, employées dans le commerce du poisson, mouillées dans cette rade.

D'après M. Phelan, le garde-pêche de Port Daniel, la pêche du saumon y donnait d'excellents résultats jusqu'alors et faisait espérer une production double des années passées. Il n'y avait eu aucune contravention à l'acte des pêches dans la division de M. Phelan.

Sur la côte du Port Daniel et les côtes voisines, la pêche de la morue était assez abondante, mais la *boîte* commençait à devenir rare. Les pêcheurs avaient signalé aussi une grande affluence de ce poisson sur le célèbre banc de Miscou.

Le soir, nous mîmes sous voile pour le Petit Pabos, où nous jetâmes l'ancre le lendemain matin, au jour. Le garde-pêche n'y était pas, mais son frère, M. Thos. Rémon, se chargea de distribuer aux pêcheurs que je ne pouvais voir, les permis de pêche au saumon de cette division.

Les rapports sur la pêche de la morue dans cet endroit étaient favorables.

Nous repartîmes à 10 heures a. m., et arrivâmes le soir à Percé. Il y avait 6 goëlettes dans la rade. Je fis ma visite ordinaire aux établissements de pêche et y trouvai tout bien.

Le 3 de juillet, partis de Percé à 4 heures a. m., nous vîmes mouiller au Bassin de Gaspé à 11 heures a. m., où je pris à bord l'ancre avec une chaîne, que MM. Babineau et Gaudry nous avaient envoyé pour remplacer celle que nous avions perdue à la Pointe de Monts.

Depuis notre dernière visite au Bassin, les bâtiments balciniers avaient pris la mer; les autres bâtiments de pêche étaient allés au Nord et le port se trouvait à peu près désert. La pêche du saumon dans les rivières des alentours se montrait très favorable et meilleure qu'en 1862.

Partis à 4 heures a. m., le 14 juillet; avec du vent contraire, nous touchâmes à la Grande Grave à 1 heure p. m. J'y vis les principaux propriétaires et chefs d'établissements de pêche. Ils n'avaient aucune plainte à faire. La pêche à la morue était bonne dans la Baie; c'était tout le contraire au Cap des Rosiers, à l'Anse aux Griffons et à la Rivière au Renard où la morue et la *boîte* surtout faisaient défaut.

À 2 heures p. m., nous repartîmes pour la Pointe St. Pierre où nous mouillâmes à 6 heures p. m.

Je visitai les établissements de pêche de cet endroit appartenant à MM. Collas, Fannel et McBeth, et j'y trouvai plus de bateaux que l'année dernière. La pêche de la morue y avait bien réussi depuis le printemps, mais la *boîte* commençait à devenir rare depuis quelques jours et nos pêcheurs ne pouvaient en conséquence se livrer à leurs travaux avec autant de chance de succès qu'auparavant; car il ne faut pas oublier ce point

important : on ne fait de pêche fructueuse à la morue, qu'autant qu'en a une *boîte* fraîche et abondante à mettre sur les hameçons dont les lignes sont garnies.

On sait que la *boîte* dont on se sert d'abord le printemps sur la côte de Gaspé est le hareng, puis ensuite le capelan. Mais ce dernier poisson était peu abondant cette année sur la côte.

A 10 heures p. m., nous quittâmes la Pointe St. Pierre pour l'Île d'Anticosti, et le lendemain après-midi nous jetâmes l'ancre à la Pointe du Sud Ouest.

Il y avait les permis de pêche à saumon pour les stations que M. Corbett occupe sur l'Île d'Anticosti à donner, et c'est ce que je fis bientôt, et dès 5 heures p. m., nous pûmes partir pour la Rivière Jupiter, où nous mouillâmes à 7 heures 15 minutes p. m. J'y débarquai de suite et j'y découvris qu'une station de filets était tendue contrairement à l'acte des pêches. Le lendemain, je condamnai le pêcheur, qui violait ainsi la loi, à l'amende et je confisquai ses filets. La pêche était excellente dans cette rivière.

A huit heures a. m., j'étais de retour à bord et nous partîmes. Il ne faisait qu'une légère brise, mais une grosse mer du large fatiguait beaucoup notre mâture. Vers le soir, le vent d'Est prit et nous pûmes faire route pour la Côte Nord. A 10 heures p. m., nous doublâmes le phare de la Pointe de l'Ouest de l'Île d'Anticosti, et le lendemain, peu de temps après deux heures de relevée, nous abordâmes à la Rivière St. Jean.

Je trouvai là M. Joseph Beaulieu à son poste. Il fut porté deux plaintes devant moi pour désertion de service : les accusés furent traduits et sur preuve condamnés à l'amende, que chacun d'eux paya de suite. Nous trouvâmes sur le Banc de St. Jean, quatre goëlettes occupées à la pêche de la morue, qui n'avait pas été bonne jusqu'alors. Quant à celle du saumon, elle paraissait devoir être moins fructueuse que l'année dernière, sans pour cela être mauvaise. Il y avait aussi deux goëlettes du Canada dans la rivière et deux coutres de Dalhousie, qui s'occupaient de la pêche de la morue.

A 8 heures p. m., toutes les affaires qui m'avaient appelées à la Rivière St. Jean étant terminées, nous mîmes à la voile ; mais bientôt le calme nous obligea à remouiller presque à la même place d'où nous étions partis, et ce ne fut que le lendemain matin que nous pûmes nous rendre à la Longue Pointe. J'y visitai les établissements. Tout y était dans l'ordre. Malheureusement la pêche n'y faisait que commencer et ne s'annonçait pas sous un jour favorable ; la morue était très rare et il fallait aller loin au large pour en prendre ; la *boîte* pourtant était abondante.

Le soir nous allâmes jeter l'ancre dans le Havre de Mingan. Je donnai à M. Watt, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson pour ce poste, des permis de pêche pour la plus grande partie et les meilleures stations de pêche à saumon de la seigneurie de Mingan, dont cette compagnie est locataire. Les petites stations, je les affermai moi-même directement à ceux qui les occupaient.

Le 10, je visitai la Rivière Romaine et j'y trouvai les filets à saumon en règle. La pêche y était moyenne.

Le saumon abondait dans la Rivière Mingan. M. Bruce, un des locataires de cette rivière pour la pêche à la mouche, vint pour porter plainte contre un Sauvage, le nommé Jean France, pour avoir tendu des filets à saumon dans la Rivière Mingan. Ce Sauvage étant absent, je ne pus par conséquent rien faire pour le moment. M. Joseph Beaulieu, garde-pêche, était venu arranger cette affaire qui avait eu lieu environ quinze jours avant mon arrivée.

Pendant que nous étions à la Rivière St. Jean, le 7 juillet, les officiers du bord s'aperçurent qu'un grand éclat s'était détaché du grand mât, au-dessous de la barre de hune et était tombé sur le pont. On envoya de suite le charpentier visiter la mâture, et il put se convaincre que toute la tête du grand mât était atteinte de la pourriture sèche. Soupçonnant quelque chose de semblable pour notre mât de misaine, nous l'envoyâmes aussi l'examiner et nous ne fîmes pas trompés : en effet, celui-ci était pareillement affecté de la pourriture, mais pas à un degré aussi avancé que le grand mât.

Nous nous trouvions dans une position difficile, notre mâture se trouvait trop compromise pour une campagne d'automne ; il fallait donc aller à Québec pour faire poser à la goëlette une mâture neuve ; car sur la côte de Gaspé, même dans la Baie-des-Chaleurs, il n'y avait pas une pièce de bois de dimension suffisante pour nous faire un grand mât.

Mais je n'avais pas encore terminé ma première visite de nos côtes, et partir sans

L'avoir accomplie, c'était laisser des pêches importantes, sur une étendue de côtes de près de 300 milles, sans organisation et sans protection.

Je consultai mon capitaine et il fut résolu que nous amènerions nos deux mâts de hune et que nous naviguerions avec précaution, ayant soin de se mettre à l'abri dans des havres à l'approche du gros temps. De cette manière, nous pûmes continuer notre voyage.

Le 12 juillet, dans l'après-midi, nous nous rendîmes à la Pointe-aux-Esquimaux, et nous y jumellâmes notre grand mâst, pour lui donner plus de solidité et nous ôter toute crainte de le voir s'abattre sur nos têtes pendant la tempête.

Le village de la Pointe-aux-Esquimaux, qui n'a été fondé que depuis 5 à 6 ans, possède déjà une population composée de 75 familles et évaluée à près de 600 âmes, avec son église, son presbytère et son curé résidant ; ce village s'étend sur une belle plage de sable, de plus d'un mille de longueur. Cette population est composée toute de pêcheurs qui naviguent dans 13 goëlettes (dont je donne les noms plus loin avec la quantité de poissons prise par chacune d'elles) et se livrent aux pêches de la morue, du hareng et la chasse du loup-marin sur les glaces, le printemps.

LISTE des goëlettes et nombre de loups-marins pris par les habitants de la Pointe-aux-Esquimaux, en 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de loups-marins tués.
Eugénie.....	Amédée Vignault.....	51	11	150
Wide-Awake.....	Vital Vigneault.....	42	10	150
Victoria.....	Gabriel Cormier.....	52	10	150
Victoria.....	Clément Turbide.....	40	10	90
Salmon Queen.....	J. Boudreault.....	18	9	40
Alphonsine.....	Prosper Cyr.....	23	10	360
Constantine.....	Julien Boudreau.....	54	10	150
Emelia.....	Xavier Cormier.....	47	11	150
Venelio.....	Placide Doyle.....	33	10	150
Indépendante.....	J. Cormier.....	70	12	40
Breeze.....	Sylvain Cyr.....	30	10	150
Ailsa.....	Frank Cumming.....	40	11	440
Lady.....	James Muldoon.....	30	10	40
	Total.....	530	134	2060

Depuis son établissement, ce village s'est accru tous les ans et ses habitants ont pu gagner de bons bénéfices dans les différentes pêches auxquelles ils se livrent : quelques uns d'entre eux ont même fait de larges gains. Malheureusement cette année est venue arrêter cette ère de prospérité par les mauvais résultats, pour la plus grande partie des bâtiments, de la chasse aux loups-marins ce printemps et par le manque de pêche à la morue aux endroits que ces pêcheurs fréquentent ordinairement, c'est-à-dire Natashquan, Kégasca et d'autres places plus à l'Est, d'où les bâtiments n'avaient rapporté qu'environ la cinquième partie d'une pêche ordinaire. Et en comparant le tableau des bâtiments qui ont été à la chasse du loup-marin avec celui de l'année dernière, on trouvera que le produit de la chasse du loup-marin n'est guère que d'un tiers de celui de l'année dernière.

Ce peu de succès dans une industrie si importante, doit être attribué aux mêmes causes que celles qui ont empêché les bâtiments des Iles de la Madeleine de réussir, dans des expéditions du même genre, c'est-à-dire le mauvais temps, les grands froids et les courants qui ont trop fait tasser les glaces.

Le 16 au matin, nous quittâmes la Pointe-aux-Esquimaux. Vers le soir nous étions par le travers de la Rivière à la Corneille, mais nous n'aimâmes pas à y entrer, à cause du grand nombre de rochers qu'il y a dans ces parages. Je donnai le permis de pêche de cette rivière à un pêcheur que je rencontrai au large, dans son embarcation. Puis nous continuâmes notre route, et le lendemain, après nous être arrêtés à la Rivière Nabitippi,

où je trouvai une goëlette de la Pointe Lévi, occupée à la pêche de la morue qui avait été jusqu'alors très bonne comparativement à ce qu'elle était aux postes voisins. Je me rendis à Agwanus, je trouvai les filets de la Rivière Nabitippi et de celle d'Agwanus, tendus suivant les règlements de pêche.

Le 18, je fis la visite des établissements de pêche à la morue de Natashquan, et je fus très désappointé en voyant si peu de morue exposée sur les *vignots*. Il n'y avait pas une seule goëlette de pêche dans le havre, et j'appris qu'il n'y avait que très peu de morue sur les bancs de Natashquan, et que la *boitte* y était d'une si grande rareté qu'à peine si on avait pu y faire la pêche. Un grand nombre de goëlettes des Iles de la Madecine, de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis s'y étaient rendues au printemps, mais n'avaient pas tardé à en repartir, pour les postes du Détroit de Belle-Ile, en quête d'une meilleure chance.

Les cinquante bateaux de pêche de M. De La Parelle et des autres petits établissements, n'avaient pas fait la moitié d'une pêche ordinaire, quoique les pêcheurs, surtout ceux venus de Gaspé, se fussent livrés à tous les travaux de la pêche avec énergie et persévérance.

Depuis quelques jours, le hareng commençait à se faire voir dans la baie et on avait l'espoir qu'avec ce poisson comme *boitte*, les résultats de la pêche allaient devenir meilleurs. La tranquillité et l'ordre n'avaient pas été troublés à Natashquan.

Dans l'après-midi, je me rendis à la rivière. Le fermier de la pêche au saumon de ce magnifique cours d'eau, avait terminé sa pêche quelques jours auparavant et était même parti pour Gaspé. Il ne restait plus qu'un filet dans la Rivière et il devait être enlevé sous peu.

Le nommé Quigley, n'avait pas pêché en amont de la marque des hautes eaux de la marée comme on l'avait prétendu. Un rapport m'ayant été fait que l'individu cité plus haut avait tendu un filet à une distance de moins de 200 verges d'un autre appareil de pêche à saumon, je m'enquis de suite de cette affaire; mais n'ayant pas de preuve de la culpabilité de l'accusé, je l'acquittai. On me dit que c'était le locataire même de la rivière, qui s'était rendu coupable de cette infraction à la loi et je me propose de le faire traduire devant moi pour cette offense aussitôt que l'occasion s'en présentera.

Il paraît que Stanley et Quigley avaient pris tous deux environ 290 barils de saumon dans leurs stations de pêche de la Rivière Natashquan.

On me rapporta que les personnes qui pêchaient le saumon à la mouche dans le haut de la rivière, aux premiers et aux seconds rapides, avaient déjà fait nombre de belles captures et s'étaient amplement payées par là des peines qu'elles se donnaient et des dépenses qu'elles avaient faites pour se rendre à un endroit si éloigné de Québec.

A Natashquan et aux environs, on ne me signala aucune infraction à la loi des pêches. Vers le soir nous quittâmes cet endroit et allâmes mouiller le lendemain au matin vis-à-vis la Rivière de Kégasca. J'y trouvai tous les filets tendus en obéissance à notre règlement; malheureusement, la pêche y était très mauvaise. Les saumons n'avaient fait leur apparition dans ce joli cours-d'eau que très tard, (le premier saumon y avait été pris le 12 juillet) et au moment où la pêche était sur le point de finir dans la Rivière Natashquan. Ces faits sont curieux à noter, puisqu'il n'y a qu'une distance de 18 milles qui les séparent à leurs embouchures et qu'à quelques lieues dans les terres il n'y a plus que 11 milles.

La pêche de la morue sur les bancs de Kégasca n'avait pas été meilleure que celle du saumon et cela était surtout attribué à la rareté de la *boitte* comme à Natashquan. Nous trouvâmes deux goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et une appartenant aux pêcheurs de l'endroit, occupées à la pêche de la morue, qui ne leur rapportait que très peu.

Dans l'après-midi, il s'éleva un vent d'Est, accompagné de brume, qui dura jusqu'au 23 et nous retint dans le port. Avec un changement de vent, nous nous rendîmes à la Rivière Washee-cootai, que je visitai jusqu'aux premiers rapides. M. Blais n'y avait encore pris que 8 barils de saumon; le premier poisson fut pris le 30 juin et le deuxième le 18 juillet seulement. Le saumon, comme on voit, se montrant aussi tard dans cette rivière que dans celle de Kégasca, et pas en grande abondance. Cette visite des saumons à une époque aussi avancée de la saison, dans la Rivière Washee-cootai, et dans quelques autres rivières de cette partie de la côte, est singulière, et doit être attribuée en partie, je crois, à l'arrivée si tardive du printemps dans ces parages, causée par la présence d'amas immenses de glaces flottantes et de banquises dans le Détroit de Belle-Ile, pendant

les mois de mai et juin et même au commencement de juillet, et aussi à la grande rareté des petits poissons, comme le capelan, dont les saumons se nourrissent près des côtes voisines de ces rivières; les bancs de saumons auraient été alors obligés d'aller chercher leur nourriture habituelle bien loin des lieux où ils se tiennent ordinairement et des rivières qu'ils ont l'habitude de fréquenter; et voilà une des principales raisons qui fait qu'une rivière peut fournir une pêche abondante une année tandis que l'année suivante cette pêche peut n'être que très médiocre, quand on peut supposer avec droit que la quantité de saumons que contiennent les eaux de la mer et des rivières de ces endroits ne peut varier d'une manière bien considérable d'une année à l'autre. Ainsi, quand on dit que la pêche est bonne ou mauvaise dans une ou plusieurs rivières, cela ne veut pas dire absolument que depuis l'année précédente, où la pêche y aurait été fructueuse, les saumons y aient diminué d'une manière bien considérable; mais on doit plutôt croire que c'est à cause des influences de la température, de l'eau, des vents, des courants, des marées, qui ont été plus ou moins favorables et qui ne sont pas les mêmes tous les ans, que la pêche du saumon peut produire beaucoup une année et l'année suivante donner peu. Mais il ne faut pas perdre de vue, cependant, qu'avec une restriction comme celle qui est imposée sur la pêche du saumon par nos règlements, les saumons qui vont concourir à la reproduction de l'espèce doivent augmenter tous les ans en nombre, et nos côtes et nos rivières doivent en nourrir une plus grande quantité d'année en année.

M. Blais, le locataire de la Rivière Washee-cootai, me fit remarquer que les saumons qu'il prenait étaient en général plus petits que ceux des années précédentes.

À 1 heure de relevée, j'étais de retour à bord et nous nous dirigeâmes vers Treble Ile où nous mouillâmes à 3 heures p. m. De là, j'allai visiter la Rivière Olomanoshreeboo ou Romaine, où je pénétrai malgré un fort vent presque jusqu'aux premiers rapides. On venait d'y enlever les filets, car la pêche du saumon y était finie et n'avait produit que 10 barils. Le gros vent qu'il faisait et l'heure avancée de la journée, ne me permirent pas de me rendre jusqu'à la demeure de M. Métivier, le locataire des pêches de ce cours d'eau. Je retournai à bord le soir avec beaucoup de misère, car il fallait ramer contre un fort vent et une mer très mauvaise, et nous partîmes pour Coacoahoo, où nous jetâmes l'ancre le lendemain à 10 heures du matin.

Je visitai cette singulière rivière, toute formée d'une chaîne de lacs, reliés ensemble par de jolis cours d'eau, et donnai un permis de pêche à Joseph Aubé: il n'avait pris qu'un baril et demi de saumons.

Je ferai remarquer en passant qu'il peut y avoir beaucoup de saumons dans la Rivière Coacoahoo, mais à cause des forts courants qui s'y trouvent et se font sentir aussi bien en amont qu'en aval du grand nombre de rochers qu'on y rencontre partout au fond, il est difficile de le capturer, parcequ'on ne peut pas y tendre les filets d'une manière avantageuse, et M. Aubé ne peut y faire une pêche en aucune manière rémunérative.

Autrefois, il est vrai, cette rivière avait produit jusqu'à 30 barils de saumons annuellement: mais alors, on se servait de claies qui la barraient d'une rive à l'autre, et de cette manière peu de saumons pouvaient s'échapper, mais j'ai arrêté cette pratique si pernicieuse depuis longtemps.

La Rivière Coacoahoo est en outre fort en renommée pour les belles et nombreuses truites qu'elle nourrit, lesquelles malheureusement, doivent dévorer une quantité du frai de saumons et de jeunes saumoneaux, dont on sait que les truites, surtout une grosse espèce qui entre quelquefois en lutte avec le saumon pour ces bons morceaux (que les saumons mâles sont chargés de défendre), sont très friandes.

Je visitai, le 25, une pêche occupée par Gilbert Jones, à Manisuachi, et où il avait pris 3½ barils de saumons.

Le 26 et le 27, le vent souffla de la partie sud et nous apporta une brume épaisse qui ne nous permit pas de partir. Le 28, vent d'ouest et beau temps: nous fîmes voile à 7 heures a. m., et arrivâmes au Havre de Wapitigun vers midi. J'employai ce qui restait de la journée à visiter la Rivière Etamamu. M. Blais, qui en est le locataire, n'y avait pris encore que 12 barils de saumon; le premier poisson ne s'était maillé dans ses filets que le 15 de juillet. Depuis et pendant quelques jours, les saumons avaient afflué dans la rivière, et il en avait été pris dans une seule journée jusqu'à cent; mais comme le temps de la clôture de la pêche approchait, on ne pouvait s'attendre que la pêche dépasserait 20 barils: c'était très peu pour la belle Rivière d'Etamamu.

Mais il n'y a pas de doute qu'une fois les filets enlevés, les saumons continueront encore pendant quelques semaines à remonter la rivière et les résultats qui en découleront seront un repeuplement plus prompt que par le passé, de cette rivière, qui pour une cause ou pour une autre que je ne puis bien m'expliquer, car M. Blais n'y emploie pas trop de filets, ne rend pas beaucoup depuis quelques années et paraît même vouloir diminuer en production ; peut-être que ce sont les Sauvages qui en prenant le saumon par le dard, dans l'intérieur des terres, sont la cause de cette diminution.

La pêche de la morue avait été très improductive cette année dans les parages de Wapitigun, et je n'y vis aucun bâtiment de pêche.

Nous quittâmes cette dernière place dans la matinée du 29, et nous pûmes nous rendre au Petit-Mécatinna peu de temps après midi.

Les pêcheries de saumon de cet endroit n'étaient d'aucune importance cette année, et on peut dire la même chose de celle de la morue qui avait manqué surtout à cause de la rareté de la *boitte*. On n'y avait pris aussi que quelques loups-marins l'automne dernier. La brume nous retint tout l'après-midi à Mécatinna, et ce ne fût que le lendemain, à 9 heures a. m., que nous nous rendîmes à la Tête-à-la-Baleine.

Je puis faire les mêmes remarques des pêches de ce poste-ci que de celles de Mécatinna : en effet, les pêches de saumons n'y avaient produit que 9½ barils. Charles Bilodeau avait été plus heureux sur l'île voisine et il en avait capturé 10 barils.

Quant à la pêche de la morue de cette année, c'était la plus mauvaise qu'eut jamais vu M. Michel Kenty, un des habitants de la côte depuis près de 40 ans—et voici les résultats des pêches sédentaires de loups-marins de l'automne précédent : Michel Kenty en avait pris 80, et Charles Bilodeau 139.

À 4 heures p. m., nous fîmes voile pour l'Anse aux Blancs Sablons avec un bon vent du sud-ouest ; mais le vent ne tarda pas à virer à l'est et nous fûmes forcés, le lendemain vers le soir, d'entrer dans le Havre de Bonne-Espérance. Nous avons rencontré, au large de cet endroit, un troupeau de baleines, composé d'une vingtaine de ces cétacés, et une goélette baleinière, sous les ordres du capitaine Suddard, à leur poursuite. Pendant la journée, les deux canots de ce bâtiment ne purent en atteindre une seule, mais nous sûmes plus tard qu'à la nuit tombante ils avaient été plus heureux, et avaient réussi à harponner une baleine à bosse de moyenne grosseur. Le capitaine Suddard n'avait encore tué que 3 baleines, dont une grosse et deux petites, qui n'avaient produit en tout que 1440 gallons d'huile, et les six autres capitaines baleiniers de Gaspé n'avaient pas été beaucoup plus heureux que lui.

Le capitaine Stuart avait, aux dernières dates, 3600 gallons d'huile, le capitaine Tripp 2400 gallons, et le capitaine Baker 2100.

Le capitaine Davis avait tué deux baleines, mais on ne savait pas encore combien elles avaient rendu d'huile. Et comme le meilleur temps de la pêche était passé, ils ne s'attendaient pas à faire beaucoup depuis ce jour jusqu'à la fin de la saison, c'est-à-dire au commencement de septembre.

Pour que ces baleiniers eussent pu tirer de bons bénéfices de leur expédition, il leur aurait fallu rapporter à leur port d'armement de 5000 à 6000 gallons d'huile.

On attribue cet insuccès d'une branche d'industrie si importante pour la population de Gaspé, d'abord, au petit nombre de baleines qui ont fréquenté cette année les bancs qui s'étendent dans le Déroit de Belle-Ile, depuis le Gros Mécatina jusqu'aux îles St. John, sur la côte de Terre-Neuve : il est rare que nos baleiniers aient pu y compter plus de 30 à 40 de ces cétacés, et la plupart des baleines qui furent tuées, étaient dans un état de maigreur telle, qu'elles ne produisirent pas une grande quantité d'huile : ce qui nous induisit à penser que ces animaux n'ont pas trouvé dans les parages où ils se sont tenus pendant la saison, une nourriture suffisante, et qui consiste comme on sait, en crevettes ou chevrettes (crustacés de la famille des Salicoques) et qui fourmillent dans toutes nos eaux, soit près des côtes, soit dans les grands fonds, et aussi de petits poissons ; et puis ont été ailleurs en quête d'aliments dont on peut bien penser qu'il leur en faut une énorme quantité tous les jours, pour satisfaire leur appétit vorace.

Nous ne trouvâmes qu'une seule goélette à Bonne Espérance et pas une à la Baie-des-Saumons ; et cette circonstance nous fit voir de suite qu'il n'y avait pas eu de bonne pêche à la morue dans ses endroits.

---

M. Chevalier avait pris dans la Rivière St. Paul 60 barils de saumons. Comme le premier poisson y avait été pris le 6 juillet et que les filets avaient été enlevés le 25 du même mois, la pêche n'avait donc duré que 19 jours. On conçoit que pendant quelques jours l'affluence du saumon dans cette rivière dût être bien grande; aussi, M. Chevalier pût-il en prendre dans un seul jour 207; ces poissons étaient de la grosseur ordinaire, mais on remarquait qu'ils n'étaient pas aussi gras que de coutume. La pêche du saumon le long des côtes avait été plus fructueuse que celle de l'année dernière, et avait produit dans les environs de Bonne-Espérance et de la Baie-aux-Saumons, 52 barils: on peut dire la même chose des endroits appelés Five Leagues et Middle Bay, où il avait été pris 22 barils.

On avait constaté la présence du saumon dans les eaux de la mer jusqu'à une époque très avancée de la saison.

Pour en revenir à la pêche de la morue, je dois dire avec regret que les bateaux de pêche des places que je viens de nommer, n'avaient pas pris plus de 30 quintaux de morue en moyenne: ce n'était pas assez pour payer les frais d'armement et d'entretien des équipages de ces bateaux.

Le 2 d'août, nous quittâmes Bonne-Espérance à 9 heures a. m., (une brume épaisse qui s'était élevée pendant la nuit nous ayant empêché de le faire plutôt; et la goëlette prise par le calme dans l'après midi, ne pût se rendre que très tard dans la Baie-de-Bradore. Mais vers 7 p. m., je m'étais embarqué dans mon canot, et j'avais été visité l'Anse des Dunes, où M. Labadie n'avait pris cette année, dans sa pêche sédentaire, que 15 loups-marins seulement; les glaces l'avaient empêché de tendre sa pêche assez tôt pour profiter de la passe des loups-marins à l'ouverture de la saison, et de plus elle la brisèrent plusieurs fois après qu'elle avait été tendue: on avait jamais vu les glaces demeurer si tard près des côtes dans le Détroit de Belle-Ile et causer tant de pertes à nos pêcheurs.

Le 3, je visitai avec M. Têtu, mon assistant, les nombreux bâtiments de pêche qui se trouvaient alors dans la Baie-de-Bradore, et afin de faire voir avec quel succès ils avaient fait la pêche de la morue depuis le printemps, je donne plus loin une liste de tous ces bâtiments, avec le nombre des marins de chacun et la quantité de morue prise à l'époque de ma visite.



NOMBRE de goëlettes, etc., employées dans les pêches du harang et de la morue, et qui se trouvaient dans la Baie-de-Bradore, le 3 août 1863.

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	Nombre de marins.	Nombre de berges.	De quel port.	Nombre de filets.	Nombre de seines.	Cargaison.		Observations.
								Quint'x de morue.	har g.	
Village Belle-berty.....	Wm Young.....	70	8	3	St. Jean, Terre-Neuve.....	.....	1	100	.....	A part de ces bâtiments se trouvaient 7 goëlettes françaises que j'envoyai, une plainte ayant été portée contre elles. Ces goëlettes étaient arrivées à la Baie de Bradore depuis quelques jours, et se livraient à la pêche de la morue et à celle du hareng.
Albert.....	H. O. Pothier.....	47	11	3	Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.....	.....	1	50	.....	
Prince.....	Pierre Pothier.....	70	12	4	do do.....	.....	1	350	30	
Président.....	Aug. Martinet.....	70	13	4	do do.....	.....	1	550	30	
Marie A'va.....	Isidore Lacombe.....	36	9	3	Iles de la Madeleine.....	.....	.....	300	8	
John.....	John Ozong.....	35	11	3	do do.....	.....	.....	150	30	
Two Brothers.....	J. Delaney.....	36	5	2	Baie St. George.....	.....	.....	40	120	
Greenock.....	Frs. Terrieau.....	42	11	3	Iles de la Madeleine.....	.....	.....	300	20	
Annie.....	Wm. Terrieau.....	36	11	3	do do.....	.....	.....	300	20	
Adelina.....	Z. Arseneau.....	45	11	3	do do.....	.....	1	300	25	
Royal William.....	J. Mitchell.....	40	10	3	do do.....	.....	.....	100	50	
Dolphin.....	J. Stoddard.....	15	7	3	Halifax.....	.....	.....	100	100	
Nile.....	D. Mitchell.....	27	7	3	do do.....	.....	.....	100	130	
Sauc.....	Thos. Lattice.....	17	7	3	do do.....	.....	.....	100	100	
Cutter.....	Jean Vilbon.....	36	11	3	do do.....	2	.....	500	.....	
Mary Lady.....	G. Cormier.....	28	8	2	Iles de la Madeleine.....	.....	.....	50	15	
Zélie.....	X. Cormier.....	48	10	3	do do.....	.....	.....	180	130	
Vincent.....	S. Boudreau.....	33	11	3	do do.....	.....	.....	250	20	
Ann Marie.....	P. Shankle.....	32	10	3	Cap Breton.....	.....	.....	150	100	
Flora.....	L. Boudreau.....	31	10	3	Lunenburg.....	.....	1	150	70	
Jenny Lind.....	Prosper Duthie.....	40	11	3	Iles de la Madeleine.....	.....	.....	200	60	
Dolphin.....	D. Richard.....	39	10	3	do do.....	.....	.....	100	100	
Loup-Marin.....	A. Terrieau.....	52	10	3	do do.....	.....	1	200	70	
Onésime.....	M. Richard.....	37	9	3	do do.....	.....	.....	150	40	
Union.....	N. Arseneau.....	35	10	3	do do.....	.....	1	150	40	
Catherine.....	Thos. Tipple.....	40	11	3	do do.....	.....	2	100	150	
Ostrich.....	Robt. Lewis.....	21	5	2	St. Jean, Terre-Neuve.....	6	1	150	40	
P. L. G.....	J. Shookaback.....	29	6	2	Halifax.....	1	.....	150	50	
Christiana.....	J. Robinson.....	67	13	4	Arichat.....	3	1	180	40	
		32	8	3	Port aux Basques, Terre-Neuve.....	.....	1	150	120	

NOMBRE de goëlettes, etc., employées dans les pêches du hareng et de la morue, et qui se trouvaient dans la Baie-de-Bradore, le 3 août 1868.—*Suite.*

Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage.	Nombre de marins.	Nombre de berges.	De quel port.	Nombre de filets.	Nombre de seines.	Cargaison.		Observations.
								Quint'x de morue.	Barils de hareng.	
Archangel.....	Naz. Jonphe.....	50	10	3	Iles de la Madeleine.....	.....	.....	150	50	
Mary Jane.....	Chas. Blanchard.....	20	6	2	Baie St. George.....	.....	.....	60	65	
Shooting Star.....	J. Murray.....	37	11	3	Gut de Canso.....	.....	.....	200	175	
Alice.....	Jos. Howland.....	64	8	4	St. Jean, Terre-Neuve.....	4	1	140	50	
Renowned.....	Jno. Major.....	21	4	2	do	.....	.....	60	30	
Morning Star.....	Paul Shaw.....	38	5	2	do	2	1	40	18	
Sea Lion.....	J. Hewitt.....	106	12	4	do	2	3	250	60	
Kessuth.....	J. Meservey.....	40	7	3	Baie St. George.....	.....	.....	100	60	
John Joseph.....	Wm. Shaw.....	29	6	2	do	.....	.....	80	90	
Dew.....	R. Nicholson.....	50	12	3	Ile du Prince-Edouard.....	.....	.....	50	100	
Blumer.....	T. Shaw.....	45	7	2	Baie St. George.....	.....	.....	100	50	
Commerce.....	J. Kays.....	43	12	3	Ile du Prince-Edouard.....	.....	.....	100	200	
Total.....	Total.....	1725	386	121	Total.....	20	21	7130	2726	

On voit par le tableau ci-dessus, que les bateaux qui avaient le mieux réussi à la pêche, n'avaient pas dépassé 133 quintaux de morue, tandis que les moins chanceux en avaient à peine de 8 à 10 quintaux, ce qui fait pour tous ces bateaux une pêche moyenne de 58 quintaux. Ce qui montre clairement l'insuccès de cette pêche sur la côte nord du Déroit de Belle-Ile, et l'insuffisance des bénéfices qu'elle rapportera aux bâtiments pour payer leurs frais d'équipement et d'entretien sera une cause de misère pour bien des familles qui ne dépendent que de ce que peut leur apporter les ressources de la mer pour vivre, surtout les pêcheurs du Déroit de Canso, et de quelques autres parties de la Nouvelle-Ecosse.

Heureusement pour ces pauvres pêcheurs que le hareng, cette fortune du pauvre habitant des côtes du nord de l'Europe, comme du nord de notre continent, venait de faire son apparition depuis une semaine et promettait d'être abondant, quoiqu'en général il était de petite taille; et déjà l'on avait pris dans les seines, plusieurs milliers de barils de cet excellent poisson. Il y avait le jour de notre visite 5 seines à l'eau, dans la baie, et chacune d'elles contenait de 500 à 1000 barils de hareng, et on voyait se croiser dans tous les sens, pas moins de 100 bateaux, occupés à transporter des batelées de hareng à bords des vaisseaux, sur lesquels on travaillait tout le jour et bien souvent la nuit, pour préparer tous ces poissons et les mettre en baril. C'est un fait bien connu que les harengs du Labrador pris l'automne, ont besoin, à cause de l'épaisse couche de graisse qui recouvre leurs chairs, de recevoir beaucoup de soins dans leur préparation et d'être bien salés.

Outre les vaisseaux dont j'ai donné une liste, il y avait dans la Baie-de-Bradore 7 petites goëlettes françaises qui faisaient depuis quelques jours la pêche de la morue sur nos côtes. Comme cela leur était défendu par les traités, je dis à leurs commandants de partir, et c'est ce qu'ils firent le lendemain.

Peu de temps après, nous quittâmes nous-mêmes pour l'Anse aux Blancs Sablons, et pendant l'après-midi, je visitai les établissements de la Longue-Pointe, où je réglai définitivement une dispute entre deux pêcheurs pour le bornage de leurs graves.

Le soir, j'allai au fond de l'Anse et j'eus le plaisir de voir la goëlette de guerre française, "La Fauvette", commandant Cossé, de la marine impériale, employée dans le service de la protection des pêches françaises sur les côtes de Terre-Neuve. Il était venu faire une visite de politesse sur nos côtes.

Je ferai remarquer en passant qu'outre cette goëlette, il y a aussi une autre goëlette "La Mouche", et deux steamers employés à la protection des pêcheries françaises de Terre-Neuve, sur une étendue de côte qui est à peine la moitié de l'étendue des côtes canadiennes où se fait la pêche.

M. Cossé me rapporta que la pêche de la morue sur les côtes nord-est de Terre-Neuve, comme sur les côtes est du Labrador, depuis la Baie Rouge, en gagnant vers le nord, avait été très mauvaise, et on craignait avec raison qu'il y aurait bien de la misère dans ces contrées pendant l'hiver qui allait suivre.

C'étaient encore les glaces qui étaient demeurées sur les côtes jusqu'au commencement de juillet, qui avaient amené ce malheureux état de choses; et non-seulement la pêche de la morue en avait souffert à un degré des plus regrettables, mais même plusieurs bâtiments, en se rendant à Terre-Neuve, avaient reçu au milieu des banquises des avaries considérables, et trois, entre autres, avaient été broyés et coulés à fond par les glaces, dont un appartenant à M. Robinot, de Kirpon, qui avait montré un zèle si désintéressé à nous assister l'année dernière, lorsque le *Napoléon III* était échoué à l'entrée de ce port.

Le 5, je visitai les établissements de pêche de MM. LeBoutillier et Frères, sur l'Ile-à-Bois, et de Fruing et Cie. au fond de l'Anse, et j'y appris avec surprise que, le 20 juillet écoulé, 2 goëlettes armées et employées pour les douanes, et pour la protection des pêcheries, (par le gouvernement de l'île de Terre-Neuve,) sur les côtes du Labrador, qui sont sous la juridiction de cette province, étaient venues mouiller à l'Anse aux Blancs Sablons. M. le juge Benjamin Sutherland était à bord de l'une de ces goëlettes, et M. J. Winter, percepteur de la douane, était sur l'autre.

Ce dernier se rendit aux établissements cités plus haut, et malgré les refus en premier lieu des agents, par la raison que ces établissements avaient été jusqu'alors reconnus comme étant sur un terrain appartenant au Canada, il parvint à se faire payer des droits de douane sur les marchandises qu'il y avait dans les magasins — £176 4s. 8d. sterling à l'établissement de MM. LeBoutillier et Frères, et £62 0s. 3d. sterling à l'établissement de MM. Fruing et Cie.

Je fus de plus informé que M. Winter avait perçu des droits sur les barils vides (et destinés à encaquer du poisson) et le sel qu'avaient à leur bord les bâtiments, tant du Canada que des autres provinces, mouillés dans l'Anse aux Blancs Sablons.

En qualité d'officier de douane pour ces côtes, j'ai fait rapport au commissaire des douanes, pour l'information de Son Excellence le gouverneur-général, de toutes les circonstances qui avaient accompagné ces actes d'un officier du gouvernement de Terre-Neuve, dans des lieux où, d'après un *diagram* fourni par le bureau des travaux publics et que m'a procuré l'honorable secrétaire de la province, les établissements sont tout à fait en dedans des limites de notre frontière de l'est.

Ces deux goëlettes armées firent un séjour de 10 jours dans l'Anse aux Blancs Sablons, mais je ne sache pas que les officiers qui les commandaient exercèrent leur autorité d'aucune manière, à part les cas que je viens de citer.

Nous avons trouvé, tant dans l'Anse aux Blancs Sablons qu'à l'Île Verte, 118 goëlettes de pêche, occupées alors à y prendre du hareng qui abondait, quoiqu'en général il fut petit.

Dans ces endroits, la pêche de la morue n'avait pas été bonne jusqu'alors, et elle avait commencé bien tard.

M. LeBoutillier de l'Île-à-Bois, vint se plaindre à moi de ce qu'une vingtaine de ses pêcheurs refusaient de continuer à pêcher la morue comme ils y étaient tenus d'après un engagement fait avec lui, sous prétexte que la pêche n'était pas assez bonne. Je les rencontrai tous et leur fis voir l'obligation où ils étaient de remplir les termes de leur engagement, sous peine de payer l'amende. M. LeBoutillier leur disant qu'il ne les retiendrait pas plus de cinq jours si la pêche ne s'améliorait pas, et le lendemain, tous ces pêcheurs lancèrent leurs bateaux à l'eau et continuèrent leurs travaux à la grande satisfaction du chef de l'établissement.

Le 6 août, ayant terminé toutes les affaires concernant mon service à l'Anse aux Blancs Sablons, nous levâmes l'ancre pour le retour vers la partie ouest de la côte, et nous eûmes à peine atteint l'Île Brulée, que la brume qui survint, nous obligea de passer la nuit dans le voisinage.

Le lendemain, à la faveur d'un beau temps et d'un vent favorable, je pus, avec l'aide de mon assistant, M. Têtu, visiter la Pêche à Lizotte, les Îles aux Chiens, la Baie des Rochers et la Rivière Napitippi, où nous trouvâmes que toutes les pêches de saumon avaient produit plus que les années précédentes. Il n'y avait eu aucune infraction à la loi.

Le 8, je m'arrêtai à Shicataga, au Havre de Canso, à l'Anse du Portage, et j'arrivai le soir à St. Augustin. Dans tous ces endroits, les pêches de saumon y avaient été plus fortes qu'auparavant, surtout à St. Augustin, où les deux frères Kennedy avaient capturé près de 100 barils de saumon.

Quant à la pêche de la morue, elle avait été mauvaise depuis Bonne Espérance jusqu'à St. Augustin et peu de bâtiments de pêche avaient visité les postes, dont quelques uns sont importants, qui sont entre ces deux points.

Un fort vent d'ouest accompagné de brume, nous retint à St. Augustin jusqu'au 11 au matin, et nous partîmes même alors avec du vent debout, ouest-sud-ouest.

Je m'arrêtai à 8 heures a. m., à Pacachco, à midi à Kilkapoë et à 2 heures p. m., à La Tabatière, tandis que la goëlette continuait sa route pour aller mouiller au Havre au Mouton, et je visitai les postes depuis La Tabatière jusqu'à ce havre.

J'y constatai presque partout une amélioration dans les pêches de saumon depuis l'année dernière, mais c'était tout le contraire pour celle de la morue.

Nulle part on avait eu de plainte à porter pour infraction à la loi des pêcheries.

Le 12, j'envoyai mon assistant visiter la Rivière du Grand Mécatinna et retirer les arrérages que nous devait son locataire : M. Têtu accomplit bien ce service. Dans la matinée nous eûmes du mauvais temps. La Rivière Mécatinna avait produit 22 barils de saumon.

La pêche de la morue avait manqué complètement à la Baie des Moutons et dans le voisinage, et les pêcheurs résidents de cet endroit, qui comptent surtout sur les résultats de cette pêche pour fournir la subsistance de leurs familles, se trouvaient dans l'état le plus malheureux et plusieurs manquaient actuellement de nourriture, et je fus obligé de faire une petite distribution de viandes entre trois familles qui en manquaient tout à fa

et qui ne pouvaient s'en procurer sur la côte ; il n'y avait non plus aucun poisson à prendre à cette époque et les harengs ne s'y étaient pas encore montrés.

Plusieurs familles de Sauvages, que j'avais rencontrées à la Rivière St. Paul, deux semaines auparavant, se trouvaient dans une position aussi malheureuse, et mouraient presque de faim, et plusieurs d'entre eux vinrent me demander à manger à bord, après avoir été plus d'un jour sans pouvoir se procurer de nourriture : il va sans dire que je me fis un devoir de secourir, comme ils le méritaient, ces pauvres malheureux, qui ne peuvent s'attendre à recevoir bien des secours de la population blanche établie sur les côtes.

À 11 heures a. m., nous quittâmes la Baie des Moutons avec un vent favorable de sud-est, qui ne tarda pas à virer à l'ouest et nous devenir contraire—en sorte que dans l'après-midi, comme la mer devenait grosse et le vent violent, nous allâmes mouiller au Havre des Baleiniers, près des îles Ste. Marie, et le même vent continuant toujours, nous y restâmes le 14 et le 15.

Le vent se hâla du nord-ouest le 16, et nous permit de partir. Mais avant midi le vent soufflait encore de la partie de l'ouest et nous fûmes forcés d'entrer dans le Havre de Coacoachoo, vers 2 heures de relevée. Bientôt 2 goëlettes baleinières, qui se dirigeaient comme nous vers la partie ouest de la côte, vinrent nous y rejoindre.

Le 17, même vent, et je profitai de cet arrêt forcé pour visiter la Rivière Coacoachoo plus loin que je n'avais fait encore, et je parvins jusqu'à un lac, situé à environ une lieue plus loin que le premier, qui s'appelle Lac Salé, et où je trouvai des truites en grande abondance et de la plus belle espèce. Ni les saumons ni les truites n'éprouvent de difficultés pour se rendre jusqu'à ce lac, dont l'aspect est très joli, et les eaux très limpides et des plus propres à la réception et à l'éclosion de leur frai.

Le 18, à 4 heures a. m., nous quittâmes Coacoachoo avec un bon vent de E. S. E., et nous pûmes atteindre le Havre St. Charles le 20, à midi, malgré de la brume et du vent contraire qui survint le 19.

Le jour suivant nous entrâmes dans le Havre aux Esquimaux, et nous nous rendîmes à Mingan le 22, et le même soir nous allâmes mouiller à la Longue-Pointe.

Depuis ma visite dans ces endroits, dans le mois dernier, il ne s'y était passé rien de remarquable ; on constatait cependant à la Longue-Pointe une amélioration dans les rapports de la pêche de la morue.

Le 23, je visitai la Rivière St. Jean et la Rivière Magpie, et je trouvai que tout y allait bien ; la pêche de la morue y était aussi meilleure que dans le mois dernier.

Je m'arrêtai, le 24, aux postes de pêche qui se trouvent entre Magpie et la Rivière au Tonnerre, et je me rendis vers le soir jusqu'à Shelldrake, mais bientôt le vent d'est, qui s'était élevé vers 2 heures de relevée, se changea en tempête et souleva une telle mer, près de la côte que nous fûmes obligés de fuir. Le lendemain, le temps devint meilleur et le vent s'étant tourné à l'ouest, nous mouillâmes à la Rivière Moisie.

Pour en revenir aux postes que j'avais visités la veille, je n'ai qu'à dire que la pêche y avait été bonne, surtout dans l'Anse de Magpie, où les meilleurs bateaux avaient capturé depuis 100 jusqu'à 120 quintaux de morue. C'est une preuve que la morue, le capelan et le lançon (ces deux dernières espèces de poisson servent de *boitte*) avaient été abondants.

À mon passage à la Rivière-au-Tonnerre, j'eus à recevoir deux plaintes pour dommages causés à des bâtisses ; je réglai l'affaire et les parties lésées reçurent une indemnité raisonnable pour les pertes qu'elles avaient souffertes.

À la Rivière Moisie, je rencontrai le garde-pêche, M. Godbout, qui me dit qu'il n'avait aucune plainte à faire pour infraction aux lois des pêcheries. Je fis ma visite des établissements et je trouvai que tout y était en règle. La pêche du saumon, qui était finie depuis plus d'une semaine, avait été bonne, sans toutefois être aussi abondante que l'année dernière.

M. Holliday avait retiré pour sa part de ses stations de la rivière et de celle de la Pointe-au-Bois, 430 barils de saumon ; M. Porlier, 35, et W. Chisholm, 17 barils.

Quant à la pêche de la morue, qui avait attiré encore plus de monde à Moisie que les années passées, elle n'avait pas même fourni des produits égaux à ceux d'une petite pêche moyenne, et les bateaux n'avaient guères que 60 quintaux de poisson chacun ; il leur en aurait fallu presque autant encore pour que les armateurs de cette localité pussent retirer de bons bénéfices.

L'insuccès de cette pêche doit être attribué au petit nombre de bancs de morue qui

ont visité les fonds de pêche de Moisie cette année, mais surtout à l'extrême difficulté avec laquelle les pêcheurs purent se procurer de la *boitte*. Cependant, depuis quelque jours, la morue devenait un peu plus facile à prendre au large de la rivière, et l'on espérait que la pêche d'arrière saison qui allait commencer bientôt, serait fructueuse.

Je siégeai, en ma qualité de magistrat, pour entendre une plainte portée contre un individu pour avoir vendu des liqueurs enivrantes sans licence : l'offense fut bien prouvée, et je condamnai le défendeur, en vertu de l'acte 23 Victoria, chap. 6, à 25 piastres d'amende et les frais, qui furent payés de suite.

Depuis que cet acte était passé, j'étais bien déterminé de le mettre en force sur les côtes que je visite tous les ans ; car la vente des boissons enivrantes, sans aucun contrôle officiel, a l'effet le plus pernicieux pour les mœurs des pêcheurs et cause le plus grand tort à l'industrie de la pêche ; mais on ne m'avait fait encore aucune plainte de cette nature. J'étais bien aise de ce que cette occasion se présentait d'infliger, dans ce cas-ci, une punition bien méritée, et qui, je l'espère, aura l'effet d'empêcher d'autres personnes de commettre la même faute sur la Côte Nord.

On me fit plusieurs plaintes pour désertion de service ; mais comme les accusés étaient absents, je ne pus rien faire pour le moment.

Le soir, nous quittâmes Moisie, et nous nous rendîmes à la Baie des Sept-Iles le lendemain matin. Je fus examiner les travaux de réparation qui avaient été faits à la résidence du percepteur de la douane en cet endroit, afin d'en faire rapport au bureau des travaux publics ; et après avoir vu les quelques pêcheurs qui se trouvaient en cet endroit, je donnai l'ordre de partir à 11 heures a. m. pour Québec, avec un vent de E. S. E. Bientôt une brume épaisse vint nous dérober la vue des terres, et ce ne fut que le lendemain, à 5 heures et demie de relevée, que le brouillard s'évada et nous permit de voir où nous étions, c'est-à-dire vis-à-vis Tartigo, sur la Côte Sud, entre Matane et Métis.

Le 28, nous eûmes un léger vent d'est, et nous pûmes atteindre St. Simon vers le soir.

Le 29 au matin, la marée baissante et le calme nous obligèrent de mouiller vis-à-vis l'Île-aux-Pommes ; mais à 9 heures le vent de nord-est s'éleva et nous continuâmes notre route, et le lendemain matin, par un fort vent d'ouest, nous fûmes forcés de jeter l'ancre par le travers de St. Jean-Port-Joli, à la marée baissante, après avoir vu notre clinfoc se déchirer et un de nos haubans de misaine se rompre par l'effet du tangage, tant la mer était grosse.

Nous réparâmes nos avaries, et à la marée montante, à 3 heures p. m., nous mîmes sous voile et louvoyâmes jusqu'à l'Île-aux-Grues, où nous mouillâmes à 8 heures 30 m. p.m., avec la marée baissante.

Le vent s'étant mis au nord-ouest quelques instants après, nous nous mîmes de nouveau en route ; mais le calme survint une demie-heure après et nous força à jeter l'ancre de nouveau.

Le 31, à 3 heures a.m., nous quittâmes notre mouillage, et le vent étant encore debout, nous louvoyâmes au Trou St. Patri, où la marée baissante nous força à mouiller ; la marée montante suivante nous amena à Québec à 7 heures de relevée.

Le lendemain, après avoir transmis un rapport de ma croisière à l'honorable commissaire des travaux public, pour lui dire la cause qui nous avait amenés à Québec au milieu de la saison, et qui était la nécessité de nous faire faire une mâture neuve, les vieux mâts qui duraient depuis 1852 que la goëlette avait été construite étant atteints de la pourriture et ne pouvant servir par conséquent.

L'honorable commissaire donna les ordres nécessaires à M. Buteau, pour que ce dernier fit préparer des estimés du coût d'une nouvelle mâture et de haubans neufs, les vieux ayant été jugés hors de service.

Bientôt les travaux commencèrent à bord de "La Canadienne," mais comme on mit quelques jours à trouver des espars de dimension voulue, qu'on fut obligé de faire fabriquer du cordage pour les haubans, et que d'ailleurs il y avait beaucoup d'ouvrage à faire, elle ne fût pas prête à prendre la mer avant le 28 septembre.

Le lendemain, la goëlette quittait le port de Québec avec une jolie brise de sud-ouest et vint mouiller au quai de St. Denis à 11 heures p.m. Le 31, nous levâmes l'ancre à 11 heures a.m., et le 1er octobre au matin, nous étions déjà par le travers de la Baie de Mille-Vaches, lorsque le vent d'est nous obligea de venir mouiller sous l'Île St. Bernabé.

Le séjour forcé que je fis en cet endroit me fournit l'occasion de visiter la rivière de Rimouski, que je remontai jusqu'à la chaussée du moulin de M. Price, et j'y examinai la passe-migratoire qu'y a fait construire, le printemps dernier, George Sylvain, écuyer, M. P. P., sur un plan suggéré par moi. Et d'après les rapports du frère de M. Sylvain et d'autres personnes du voisinage de la chaussée, des saumons et des truites en grand nombre ont franchi cette passe neuve sans difficulté; car il est toujours passé depuis le printemps un volume d'eau suffisant pour permettre aux saumons d'y nager.

Les eaux de la rivière, arrêtées par la chaussée, ont formé en amont un magnifique bassin d'eau limpide où doivent se trouver des endroits très favorables pour la réception et l'éclosion des œufs de saumons et de truites.

Trois milles plus haut, il y a aussi une chaussée de moulin, appartenant à M. Hudon, et un quart de mille au-dessus se trouvent sept cataractes élevées que ni les saumons ni les truites ne peuvent franchir.

Il n'y a pas de passe-migratoire à cette dernière chaussée, et on ne croit pas généralement qu'il soit nécessaire d'en faire, car il n'y a pas au-delà d'endroits propices qui pourraient servir de *frayères*. Comme je n'ai pu me rendre jusqu'à ces lieux, je ne puis rien en dire moi-même; mais j'espère pouvoir visiter, l'année prochaine, cette partie de la rivière, et faire rapport sur ce sujet au département.

La pêche aux filets dans la Rivière Rimouski avait manqué, tandis qu'en dehors, elle avait été meilleure que depuis bien des années, et les pêcheurs voyaient dans cette augmentation remarquable d'une espèce de poisson si importante, les résultats avantageux du service de la protection des pêcheries; et avant de quitter ce sujet, je ne puis passer sous silence le zèle et l'intérêt dont M. George Sylvain a donné des preuves pour l'avancement et le succès des pêcheries de la province, et le service signalé qu'il rend à la Rivière Rimouski en particulier, en continuant à affermer cette rivière, sans en retirer presque aucun profit, mais dans le but de conserver ses pêcheries de saumon et de truite, et de les protéger contre ceux qui seraient tentés d'y commettre des déprédations.

Le 2 d'octobre, dans la soirée, nous partîmes avec une légère brise de sud-ouest. Le lendemain, le vent de nord-est recommença encore, et, le 4, nous obligea de mouiller vis-à-vis la Rivière Bersimis.

J'allai à terre à l'établissement des Sauvages de cet endroit, et j'appris de M. Fortescue, l'agent du poste que la compagnie de la Baie d'Hudson y tient, que les Sauvages avaient pris dans la rivière, au moyen de filets, environ 25 barils de saumon, et 6 seulement au moyen de dards et de flambeaux, mais ils n'avaient été qu'en aval des *frayères*.

Je ne trouvai que quelques Sauvages à Bersimis (tous les autres avaient gagné les bois pour y commencer la chasse des fourrures), et aucun de ceux contre qui j'avais des warrants.

Je puis constater avec plaisir que le poste sauvage de Bersimis était dans un état de progrès marqué, grâce aux soins pleins de zèle que lui portaient les Pères Oblats. Les frères cabanes d'écorce de bouleau des natifs commençaient à disparaître pour faire place à de bonnes maisons en bois; quelques-uns d'entre eux, sans toutefois abandonner leurs travaux de prédilection, la chasse et la pêche, donnent peu à peu leur attention à la culture de la terre et réussissent à récolter quelques pommes de terre et autres légumes. Ils se pourvoient même de bétail qu'il leur sera assez aisé à nourrir, car il y a, de chaque côté de la rivière, de grandes étendues de terre où le foin pousse en grande abondance. Avec les ressources que pourra leur fournir la culture de quelques morceaux de terre, jointe à celle de la chasse et de la pêche, les Sauvages de cet endroit ne devront pas être, à l'avenir, aussi exposés que par le passé à souffrir de la misère, résultat nécessaire d'une mauvaise chasse aux animaux à fourrures pendant l'hiver ou aux loups-marins pendant l'été.

J'aurais voulu visiter, pendant que j'étais dans le voisinage de cet endroit, la côte ouest de la Péninsule de Manicouagan, où l'on m'avait porté plainte contre une femme accusée d'avoir assailli et blessé un homme avec une hache; mais une brume épaisse qui survint ne me permit pas d'accomplir cet objet.

Le 5, à 9 heures a.m., le vent s'étant mis au sud-ouest, nous fîmes voile pour la Rivière-Godbout, où nous arrivâmes à 6 heures p.m.

M. Antoine Blais, avec qui je communiquai de suite, me dit que la pêche du saumon avait été excellente dans la Baie de Godbout, et lui avait rapporté 24 barils de ce poisson.

La pêche de la morue n'avait pas réussi du tout, à cause du manque de *boitte*. On avait vu que très-peu de maquereau près de ces côtes, et il ne s'y était montré qu'une seule goëlette de pêche américaine, mais elle n'avait pas pêché.

Je mis entre les mains de M. Blais les provisions et munitions destinées au soulagement des Sauvages de ce poste.

J'employai la journée du 6 à visiter la Pointe-de-Monts, la Trinité, la Rivière-de-la-Pentecôte et les Iles-Ragged. Tout allait bien dans ces divers postes. Je trouvai dans la Rivière-de-la-Pentecôte 7 bâtiments (goëlettes et autres) occupés à la pêche de la morue, qui avait été abondante dans ces parages pendant la saison, mais elle commençait à disparaître. Aux Iles-Ragged, la pêche de la morue avait été moyenne.

Le 7, un peu, après-midi, nous venions de jeter l'ancre dans la Baie des Sept-Iles. Nous y restâmes jusqu'au 10, ne pouvant sortir au large à cause des vents d'est et de la brume. Ce jour-là, nous essayâmes de nous rendre à la Rivière-Moisie, mais la grosse mer qu'il faisait avec des vents du large, nous empêcha d'y mouiller, et nous revînmes aux Sept-Iles. Enfin, le 11, le temps devint beau, et nous pûmes aller jeter l'ancre près de l'embouchure de la Rivière-Moisie, à 9 heures a. m.

Il y avait 4 bâtiments dans la rivière, dont un brigantin et trois goëlettes : on les chargeait de morue séchée pour l'exportation.

Presque tous les pêcheurs avaient quitté les établissements, la saison de la pêche étant tout-à-fait finie. La pêche de l'arrière-saison y avait été médiocre, et jointe à celle d'été, avait rapporté aux meilleurs bateaux de pêche de 80 à 100 quintaux, et aux bateaux moins chanceux, de 60 à 80.

La tranquillité et l'ordre n'avaient pas été troublés à Moisie depuis ma dernière visite, et le garde-pêche n'avait aucune plainte à faire pour contravention à l'acte des pêcheries.

Vers midi, nous quittâmes Moisie, avec un vent de nord-est ; bientôt il se changea en vent de sud-est, et nous allâmes nous abriter sous la Pointe-St.-Charles. Vers le soir, le vent devint favorable, et nous mîmes sous voile.

Le 13, je visitai les établissements de pêche de Gibraltar Cove, de LeGros Cove, de Skell Drake et de la Rivière-au-Tonnerre. J'appris que dans ces postes la pêche y avait fourni des résultats ordinaires, c'est-à-dire de 80 à 100 quintaux de morue par chaque bateau.

Dans l'Anse de LeGros, toutefois, des bateaux avaient été jusqu'à 125 quintaux chacun.

A la Rivière-au-Tonnerre, je reçus deux plaintes, mais je ne pus les régler à cause de l'absence des accusés.

Dans l'après-midi, le vent d'ouest qu'il faisait devint si violent, qu'il ne nous restait d'autre alternative que d'entrer dans le Havre de Mingan, sans pouvoir nous arrêter à la Rivière St. Jean ni aux autres postes intermédiaires, et c'est ce que nous fîmes à 5 heures de relevée.

Nous ne trouvâmes pas un vaisseau dans le havre, et Mr. Watt nous dit qu'il n'y était rien arrivé de remarquable depuis notre dernière visite.

Le lendemain, à midi et demi, nous fîmes voile pour la Pointe-aux-Esquimaux, et grâce à un fort vent d'ouest, nous y arrivâmes à 2 h. 45 minutes p. m.

Tous les bâtiments de ce village étaient revenus de la pêche du hareng depuis quelque temps déjà, mais malheureusement peu d'entre eux y avaient réussi ; ce poisson ayant été très rare dans les endroits qu'ils avaient visités sur nos côtes—et les seuls bâtiments qui avaient rapporté de bons voyages étaient ceux qui étaient allés au-delà du Cap Charles, sur la Côte du Labrador baignée par l'Atlantique ; c'est là que le hareng avait abondé le plus—et comme la pêche de la morue n'avait pas non plus été fructueuse pour la plupart des habitants de la Pointe-aux-Esquimaux (j'en ai déjà parlé plus loin), il s'ensuivait que beaucoup d'entre eux se trouvaient dans la gêne. Mais ils ne se décourageaient pas et ils comptaient sur les bons bénéfices qu'ils espéraient retirer de la chasse au loup-marin, le printemps prochain, pour voir renaître l'abondance parmi eux.

Le 15 au matin, nous quittâmes la Pointe-aux-Esquimaux, et nous atteignîmes Natashquan un peu avant minuit.

Le lendemain, je fis ma visite habituelle des établissements de pêche de l'endroit, et j'y trouvai qu'après mon départ dans le mois de juillet, la pêche n'avait pas été meilleure qu'auparavant, mais plutôt par le manque de la *boitte* que par la rareté de la morue. Les



bateaux des habitants avaient pris à peu près 50 quintaux chacun. Les pêcheurs de M. De la Parélie avaient un peu moins réussi. Cet armateur n'avait cependant que 2200 quintaux de morue à expédier en Italie, cette année : c'était beaucoup moins que l'année dernière. Vers la fin d'août, on avait vu (ce qui n'est pas ordinaire) beaucoup de harengs pendant quelques jours, dans la Baie de Natashquan, et on avait capturé plusieurs centaines de barils de ce poisson.

M. Doré, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui reste à la rivière, me dit qu'il n'y avait pas eu de pêche illégale depuis ma dernière visite ; mais il se plaignit qu'il avait été laissé des piquets qui avaient servi à la pêche au saumon, à plusieurs endroits à l'embouchure de la rivière, et je pris des mesures pour punir les personnes coupables de cette infraction à la loi, lorsque je pourrai les atteindre.

Un peu avant trois heures de l'après-midi, nous quittâmes la Rivière de Natashquan, et le lendemain matin, nous arrivâmes à la Rivière Kégasca. J'envoyai aussitôt mes constables sommer le nommé Guillemette, accusé d'avoir pêché sans licence dans cette rivière en 1861, et je continuai avec la goëlette jusqu'à la Baie de Kégasca. A 10 heures a. m. Guillemette comparût devant moi : il admit sa culpabilité, mais donna pour excuse d'avoir commis la dite offense, le fait que le nommé Giroux (qui avait aussi été poursuivi pour avoir pêché sans licence dans la même rivière) lui avait montré un permis de pêche qu'il prétendait avoir reçu du gouvernement pour la Rivière Kégasca. Le jugement fut rendu et Guillemette condamné à \$20 d'amende, ou deux mois d'emprisonnement à défaut de paiement ; et comme Guillemette ne pouvait payer de suite l'amende imposée, qu'il était dans la misère, et que l'amener en prison, s'il ne payait pas l'amende de suite, c'était condamner sa femme et ses enfants à souffrir beaucoup pendant l'hiver qui allait commencer, je lui donnai jusqu'au neuf du mois de juin prochain pour trouver le montant de la pénalité.

La pêche de la morue à Kégasca, depuis ma dernière visite, n'avait pas été meilleure qu'au printemps, et cela était dû à la grande rareté de la *boitte* plutôt qu'à toute autre cause.

Nous étions déjà rendus au 17 octobre : la saison de l'automne était par conséquent très-avancée, et il me restait encore à visiter les postes de pêche qui se trouvent entre la Baie de Kégasca et l'Anse aux Blancs Sablons. Mais continuer mon voyage dans cette direction, c'était m'exposer à arriver dans le fleuve St. Laurent à une époque de l'année où la navigation est très-dangereuse, et accompagnée de beaucoup de risque, surtout pour les bâtiments qui le remontent, pour se rendre à Québec, et je crus de mon devoir de terminer à mon voyage au Labrador, et de faire mettre le cap sur les Iles de la Madeleine. Mais nous eûmes un bien mauvais temps et toujours des vents contraires pour nous rendre à ces Iles : car, partis de Kégasca le 17, à 1 heure 20 minutes de relevée, nous arrivâmes à l'Île Bryon que le 21, à 1 heure j. m.

M. White, l'occupant de cette île, que je vis, me rapporta que la morue et le maquereau avaient été très-abondants sur les côtes de l'Île Bryon, auprès des Rochers-aux-Oiseaux et de la Grosse Ile ; et les pêcheurs qui avaient fréquenté ces parages, surtout ceux de Chéticamp, sur l'Île du Cap-Breton, et des pêcheurs des États Unis, y avaient parfaitement réussi, et devaient faire de bons bénéfices avec les produits de leurs travaux de la saison.

Vers le soir la brume, qui n'avait pas cessé de couvrir la mer depuis notre départ de Kégasca, se dissipa, et le vent s'étant mis au nord, nous partîmes pour le Havre-aux-Maisons, où nous arrivâmes le lendemain matin.

Je ne trouvai que 8 goëlettes dans ce port ; les autres bâtiments (appartenant à ce port et au nombre de 15) n'étant pas encore de retour de leurs voyages d'Hali-ax et de Québec, où ils étaient allés porter le produit des pêches de la saison qui venait de s'écouler, et consistant en morue séchée, hareng et maquereau saumurés et huile de morue et de loup-marin.

Je n'aurais presque pas besoin de dire (j'en ai déjà parlé auparavant) que les bâtiments pêcheurs du Havre-aux-Maisons, qui avaient été faire la pêche sur la Côte du Nord, étaient retournés sans avoir presque rien pris, tandis que ceux qui étaient restés aux Iles avaient fait des pêches les plus fructueuses, soit en morue, soit en maquereau, qui se soient jamais faites dans ces parages-là, tant le maquereau et la morue y avaient afflué pendant toute la saison, tant autour des Iles que dans la Baie de Plaisance. Au dire des

anciens pêcheurs, il n'y avait pas eu une telle abondance de poisson de toutes sortes aux îles depuis bien des années.

C'est à l'Île All-right et à l'Île Grindstone qu'on avait capturé le plus de maquereau, tandis qu'à l'Étang du Nord, que je visitai le jour suivant, la pêche de la morue avait rapporté aux pêcheurs des bénéfices très-grands : plusieurs bateaux ayant capturé jusqu'à 180 draffes de ce poisson pendant la saison, tandis que les autres avaient pris en moyenne de 90 à 120 quintaux chacun.

Cette saison de pêche qui venait de s'écouler avait été, d'après M. Charles Bourque, un des anciens habitants de l'endroit, la meilleure qui se soit faite depuis bien des années ; ces succès avaient fait renaître le courage des pêcheurs, un peu abattu par quelques années de pêche médiocre, et leur faisait concevoir de belles espérances pour l'avenir de leurs pêcheries.

Un grand nombre de goëlettes de l'Île du Cap Breton, de la Nouvelle-Ecosse et de St. Pierre avaient fait la pêche à la morue, cette année plus que jamais, sur les bancs au large de l'Étang du Nord et du Corps-Mort, et presque toutes avaient bien réussi. Plusieurs mêmes avaient pu faire deux voyages de pêche pendant la saison, tant la morue avait été abondante sur ces fonds.

D'après les informations qui me sont venues de toutes parts, c'est dans les parages que je viens de nommer et dans les eaux adjacentes qui se continuent dans la direction de l'Île du Prince Edouard, que l'affluence de la morue s'est fait le plus remarquer pendant la saison qui vient de s'écouler, et c'est là que les pêcheurs ont trouvé les meilleures chances de succès. La *boitte* y a toujours été facile à se procurer.

Ces bons résultats des travaux des pêcheurs étrangers, aux environs des Îles de la Madeleine, n'ont pas manqué d'attirer l'attention des armateurs et capitaines de bâtiments pêcheurs de ces îles, lesquels ont eu la coutume d'aller pêcher sur la Côte du Labrador, parce qu'ils trouvent des havres sûrs et commodes et généralement une abondance de poisson qui, pourtant, fait défaut quelquefois, comme cette année, et plusieurs d'entre eux se proposent de s'armer l'année prochaine pour la pêche des bancs et ont déjà donné des ordres aux marchands des Îles de la Madeleine, pour leur faire venir des cables de mouillage (l'on sait qu'on ne peut tenir à l'ancre sur les bancs avec des cables-chaînes, mais qu'il faut pour cela des cables de chanvre ou de *manilla*, qui, à cause de leur élasticité et de leur légèreté, fatiguent moins le vaisseau pendant les tempêtes). Cette pêche des bancs, quant elle est fructueuse, rapporte comparativement des bénéfices plus grands que celle des côtes, puisque le poisson qu'on y prend se vend plus cher sur les marchés, vu qu'il est de plus belle taille et de meilleure qualité.

Ces remarques que j'ai faites à propos de l'Étang-du-Nord et du Havre-aux-Maisons, s'appliquent aussi à l'Île-Amherst. Je visitai cette dernière place le 24 et le 25.

M. Fox, le percepteur de la douane des Îles de la Madeleine, me fournit sur ces endroits des renseignements très-importants sur les opérations du commerce de la saison (lesquels paraîtront sous forme de tableaux à la fin de ce rapport). Ils démontreront que le commerce y suit une marche progressive depuis quelques années, grâce à la protection et à l'encouragement que le gouvernement accorde si libéralement aux pêcheries.

La morue séchée des Îles de la Madeleine se vendait, à Halifax, jusqu'à 19 chelins le quintal : c'était un prix très-élevé et qui assurait de grands profits à nos marchands comme à nos armateurs.

De 60 à 80 goëlettes des États-Unis s'étaient occupées de la pêche du maquereau dans les eaux environnantes des îles, et avaient obtenu un succès complet, de même que nos pêcheurs de l'Île Amherst et du Havre-aux-Maisons, qui s'étaient livrés à cette pêche dans la Baie de Plaisance.

La saison avait été très-belle aux Îles de la Madeleine depuis le printemps, et des plus favorables, tant pour les travaux de la pêche que de l'agriculture. Les récoltes étaient très-profitables, surtout celle des pommes de terre.

Pendant mes visites aux îles formant le groupe des Îles de la Madeleine, plusieurs plaintes étaient venues à mes oreilles, concernant les pêcheurs appartenant aux vaisseaux étrangers, soit des États-Unis, soit de la Nouvelle-Ecosse, qui, lorsqu'ils avaient mouillé près des côtes, avaient été à terre et s'étaient permis de commettre des déprédations sur les propriétés des habitants, et, dans plusieurs cas, s'étaient rendus coupables de vols de moutons et de volailles sur l'Île d'Entrée. Ces actes de brigandage se commettent

généralement à la faveur de la nuit ; il est bien difficile, en conséquence, de découvrir les auteurs. Mais la présence de la goëlette armée dans ces endroits a eu l'effet de faire diminuer la fréquence de ces déprédations (dont avaient tant à se plaindre nos pêcheurs avant l'établissement de la protection des pêcheries), comme me l'ont fait remarquer beaucoup des habitants des localités les plus exposées.

Cette année, vu l'époque un peu avancée de mon départ de Québec et la perte de temps occasionnée par les réparations à la mâture de la goëlette, il m'a été impossible de faire plus de deux visites aux Iles de la Madeleine ; mais j'espère que l'année prochaine les travaux d'équipement de la goëlette pourront être faits assez tôt pour me permettre de quitter pour le golfe à la fin d'avril ; ainsi, je pourrai faire 4 et même 5 visites dans ces endroits, qu'il est important, comme je l'ai déjà dit, de bien protéger pour l'avenir de notre commerce maritime.

Le naufrage d'un vaisseau chargé de farine, arrivé à la partie nord de l'Ile Amherst, est venu donner un éclatant témoignage de l'esprit d'ordre et des sentiments de respect pour la propriété qui règnent parmi la population de ces endroits, depuis que le service de la protection des pêcheries s'y fait. Ce vaisseau menaçait de se briser : toute la cargaison fut sauvée, avec l'assistance des principaux habitants et des pêcheurs des environs, et le tout livré aux autorités compétentes, et l'agent de l'assurance pût faire la vente des effets sauvés sur place avec autant de régularité que dans un de nos grands ports de mer.

Le 26, le vent qui avait été du nord-ouest se mit au nord-est, et nous quittâmes les Iles.

Le 28, dans l'après-midi, nous arrivâmes à Paspébiac. Je trouvai dans cette rade les vaisseaux dont les noms apparaissent dans le tableau suivant :

BÂTIMENTS qui se trouvaient dans la rade de Paspébiac, le 28 octobre 1863.

DESCRIP- TION.	Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Tonnage	Nombre de marins.	Propriétaires.	Cargaison.
Barque .....	O. Blanchard...	Th. Giffard.....	268	12	Chs. Robin et Cie. ...	Morue sèche pour le
" .....	Mark Well .....	John Belleau...	270	12	do .....	Brésil, l'Espagne,
" .....	C. Columbus ...	J. Ahier .....	203	12	do .....	l'Italie et les An-
Brigantin .....	Ranger .....	A. Le Daim .....	138	10	do .....	tilles, ainsi que du
" .....	Dit-on .....	A. LeGresley...	71	7	do .....	hareng, etc., etc.
Brick.....	Union .....	Ths. Le Daim ..	187	10	do .....	do do
" .....	85 .....	A. LeMoignan...	113	8	do .....	do do
Goëlette .....	Peace .....	F. Ahier .....	35	6	do .....	Employée à trans-
" .....	Ant .....	Wm. Rowe.....	52	7	do .....	porter de la morue
" .....	Fly .....	A. Collard .....	58	7	do .....	sèche, etc., etc.
Brick.....	Hebe .....	P. Cozens. ....	236	13	LeBoutillier et Frères..	Morue sèche au Bré-
" .....	Diana .....	P. Touzel.....	216	12	do .....	zil, Italie, Espa-
" .....	Fraser.....	DeGrouchy .....	143	10	do .....	gue, etc., etc.
Brigantin .....	Pendora .....	J. Hubert.....	99	8	do .....	do do
" .....	G. D. T. ....	LeBrun.....	124	10	do .....	do do
Goëlette .....	Gleaner.....	F. LeBlanc .....	59	5	do .....	Pour Oporto avec de
" .....	Pabos .....	A. Fougère.....	42	6	do .....	la grande morue.
" .....	Industry .....	J. Sawyer.....	20	5	do .....	Cabotage (morue.)
		Total.....	2334	80		

Comme d'ordinaire, tout le monde dans ce port était à l'ouvrage. On se préparait avec la plus grande activité à expédier des cargaisons de poisson séché sur les marchés étrangers, où les prix d'après les rapports apportés par les dernières malles, étaient des plus élevés.

D'après les calculs des agents des établissements, toute la morue disponible sur la côte cette année allait être exportée, en vue des grands bénéfices qu'il y avait à faire sur ces produits. On ne s'était pas contenté des moyens de transports ordinaires, on avait nolisé des bâtiments en Angleterre, à Jersey, etc., etc., qui venaient prendre à Paspébiac et sur plusieurs points de la côte, des cargaisons de morue, à raison de 3 chelins sterling, par

quintal de morue livré à Oporto ou à Cadix ; c'était le contraire l'année dernière, où faute de moyens de transport, il est resté dans les hangars des Paspébiac près de 8,000 quintaux de morue.

Je donnerai à la suite de ce rapport des tableaux indiquant les noms des bâtiments qui ont transporté des cargaisons de poisson de Paspébiac aux pays étrangers. J'y ajouterai des tableaux indiquant le montant des importations et des exportations du port de Paspébiac, avec des remarques sur le commerce de ce port.

Je me contenterai de dire à présent que quoique la morue eût manqué sur plusieurs points de nos côtes, et quoique dans d'autres endroits, c'eût été plutôt la rareté de la *boitte* qui eût nuit aux travaux de la pêche et l'eût empêché de bien réussir, cependant, par suite de l'augmentation des armements pour la pêche et des efforts accomplis de tous côtés pour puiser à pleines mains à ces sources de richesses que renferment les eaux qui bordent nos côtes maritimes, et en retirer ces préparations alimentaires, si utiles à nos populations et constituant un article d'échange qui, à lui seul, fournit les éléments de la plus grande partie du commerce de la Gaspésie, les produits de cette pêche ne seront pas beaucoup inférieurs à ceux de l'année dernière. J'aurais beaucoup désiré aller visiter l'Île de Bonaventure, New-Richmond, Carleton et les autres postes du haut de la Baie des Chaleurs ; mais la saison se trouvait si avancée, qu'il fallait songer à rentrer au port d'hivernement bien vite.

Je restai à Paspébiac trois jours et demi et après avoir rencontré M. Phelan, le garde-pêche, et terminé avec cet officier les affaires de la saison, et avoir écrit aux autres gardes-pêche de la baie de m'envoyer leur rapport de l'année, je donnai l'ordre du départ pour Percé, me proposant d'arrêter en route à Pabos, à la Grande-Rivière et à l'Anse du Cap ; mais le vent était très-fort et la mer trop houleuse pour nous permettre d'aborder à ces postes. Nous arrivâmes à Percé peu après 5 heures de relevée le 30, après avoir accompli le trajet entre Paspébiac et ce dernier poste en moins de 6 heures.

Le 31, j'allai par terre, le vent continuant toujours d'être du large, à l'Anse du Cap, à la Grande-Rivière et Pabos. Je rencontrai à ce dernier endroit le garde-pêche de cette division ; M. Rémon, qui me rapporta qu'il n'y avait eu rien d'irrégulier dans les pêches de cette partie de la côte, et qu'au contraire, tout s'y était fait avec ordre.

Dans plusieurs stations, la pêche de la morue avait été meilleure qu'à l'ordinaire : cette pêche depuis Pabos jusqu'à l'Anse du Cap inclusivement avait, à prendre toutes les opérations de la saison, fourni des résultats ordinaires. A Percé, elle avait été bonne pendant l'été et encore plus fructueuse depuis que l'automne était commencé.

Il y avait dans la rade de Percé trois bâtiments qu'on chargeait de morue pour l'Europe, mais avec assez de difficulté ; car c'est simplement une rade qui est mal abritée contre les vents du large, c'est-à-dire ceux qui soufflent depuis la partie du nord, en tournant par l'est, jusqu'à la partie du sud, qui ne permettent pas aux bateaux d'aborder la côte à cause du ressac qui s'y fait sentir avec une force et une violence irrésistibles.

Peu de goëlettes américaines avaient fréquenté, pendant la saison, les côtes de Percé et des environs, pour la pêche de la morue, quoique ce poisson y eût été abondant, surtout près de l'Île de Bonaventure.

La *boitte* dont avait fait généralement usage les pêcheurs depuis Percé jusqu'à Pabos, était composée principalement de harengs.

Les encornets y avaient été moins abondants qu'à l'ordinaire : quant au capelan, c'était toujours avec difficulté qu'on avait pu se le procurer.

Le 2 novembre, je visitai par terre, le Coin du Banc, le Barachois, la Malbaie (en bas) et la Pointe St. Pierre. Je trouvai toutes choses en ordre dans ces différents endroits. Au Barachois, les pêches du saumon avaient augmenté.

A la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, la pêche de la morue avait rapporté des produits d'une valeur ordinaire.

Le 3, "La Canadienne" qui avait été prise par le calme la veille, près de Percé pendant une partie de la journée, vint me prendre le matin à la Pointe St. Pierre et nous partîmes bientôt pour le Bassin de Gaspé où nous jetâmes l'ancre dans l'après-midi.

Je fis la visite dans ce port de 16 bâtiments employés aux pêches dont suivent les noms dans le tableau suivant, avec des observations sur leurs destinations et leurs cargaisons.

## BASSIN DE GASPÉ, LE 3 NOVEMBRE 1863.

DESCRIP- TION.	Nom du bâtiment.	Nom du capitaine.	Ton- nage.	No. de mari's	Observations.
Brigantin .....	Ste. Anne.....	John Vibert....	150	8	Prenant une cargaison de morue pour le Brésil.
Barque .....	Alice Jane .....	Elias Jean .....	380	10	Ayant 4000 qtx. de morue pour Jersey.
" .....	Arab.....	John Ettles.....	302	15	Venue à Gaspé avec une cargaison de bois et faisant de l'eau.
Brick.....	Brothers .....	Thos. Vibert ...	173	6	Prenant de la morue sèche pour l'Italie, etc.
" .....	Shamrock.....	A. Haquoil ...	136	7	do do do
" .....	Boadicea.....	F. G. Laforge ..	106	7	do do do
" .....	Belus.....	Ed. Lemaitre...	88	6	Nolisé et chargé par J. LeBoutillier, 1700 qtx. de morue pour Cadix.
" .....	Riflemas .....	J. Small .....	132	7	Nolisé et chargé par Fruing et Cie., 3000 qtx. de morue pour Naples.
" .....	Typhus .....	Jno. Leseleur ..	93	7	J. LeBoutillier, 1700 qtx. de morue p. Jersey.
Brigantin .....	Favorite .....	Chas. Coste ....	63	5	Fruing et Cie., 1300 qtx. morue p. l'Espagne.
Goëlette .....	Highland Jane ...	John Aseah.....	47	11	Baleinier.
" .....	Tempérance .....	F. Kennedy.....	56	10	Arrivant de Québec avec provisions.
" .....	Trial .....	J. Cass .....	47	4	Cabotage entre Québec et la B.-des-Chaleurs.
" .....	Hasty .....	J. Asselin .....	40	5	Cabotage du nord au sud du deuve.
" .....	H. R. S.....	E. Jean .....	56	4	Venant d'arriver de la Barbade.
" .....	Undaunted .....	J. Howell .....	29	8	Cabotage.
		Total .....	1898	120	

Le commerce, depuis l'ouverture de la navigation, y avait toujours été très actif et d'après les apparences, augmentait d'une manière remarquable, depuis qu'on en avait fait un port franc. De nouveaux magasins, de nouveaux hangars, de nouveaux quais s'élevaient des deux côtés de ce magnifique bassin, et plusieurs marchands et commerçants dans plusieurs genres de négoce s'y étaient établis depuis cette époque, et tous paraissent réussir; c'était une bonne preuve qu'au Bassin de Gaspé et sur les côtes environnantes, qui fournissent la morue séchée, c'est-à-dire, le principal article d'échange, comme je l'ai déjà remarqué plus haut, le montant des affaires qui s'y faisaient, étaient sans aucun doute plus grand qu'il n'était il y a quelques années.

J'indiquerai dans un tableau annexé à ce rapport, les noms des bâtiments qui ont pris cette année des cargaisons de poisson au Bassin de Gaspé pour les pays étrangers, avec leur destination, etc., etc. J'y joindrai aussi des remarques sur le commerce du port franc.

M. Thomas Boyle, le garde pêche de ces endroits, me fit rapport qu'il n'y avait pas eu d'infraction à la loi pendant la saison.

La pêche du saumon y avait été bonne, et d'après les renseignements qui nous arrivaient, il y avait dans le haut des rivières de grandes quantités de saumons et de truites: ce qui prouve que la protection de ces poissons s'exerce d'une manière efficace dans ces cours d'eau et nous donne droit d'espérer que, avant peu d'années, on y ferait des pêches qui doubleront, et plus même, les bénéfices des pêcheurs.

Pendant cette visite au Bassin de Gaspé, je fus appelé, comme l'année dernière, par les commissaires d'école de cette localité, pour faire mettre en force la loi des écoles. Je fis arrêter par mes constables plusieurs individus, qui avaient jusqu'alors défié les efforts des officiers de justice de la place chargés des ordres de la cour locale, et qui avaient toujours refusé de payer leur cotisation; et traduis devant moi, ces individus payèrent ou consentirent à faire des arrangements qui satisfirent pleinement la commission des écoles et font espérer qu'il n'y aura plus de difficulté à l'avenir de ce côté-là.

Ci-suivent des lettres des commissaires mentionnés plus haut, qui ont rapport à cette affaire:

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE, BAIE DE GASPÉ SUD,  
4 novembre 1863.

Au Commandant FORTIN, goëlette *La Canadienne*.

MONSIEUR.—Je suis chargé de vous informer que les personnes citées devant vous, et John LeBoutillier, écr., l'an dernier, pour non-paiement de taxes, n'ont pas payé, à l'exception de la veuve Morrin, et je vous prie respectueusement de vouloir bien m'aider à les faire payer.

Les commissaires se trouvent dans la pénible nécessité de faire cette démarche, parce qu'il n'y a qu'un seul magistrat, savoir : A. Painchaud, écrivain, qui consent à agir (trois autres étant commissaires), et qu'il n'y a pas de force suffisante pour faire mettre la loi à exécution. Il y a aussi d'autres individus qui les bravent, sachant qu'ils ne peuvent sévir contre eux.

Je prends de plus la liberté de remarquer que l'inspecteur, T. Tremblay, écrivain, sachant les difficultés où se trouve placée cette municipalité, a ordonné aux commissaires de s'adresser à vous.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

WILLIAM THS. LAWS,  
Secrétaire-trésorier.

MUNICIPALITÉ SCOLAIRE, GASPÉ SUD,  
5 novembre 1863.

P. Fortin, Ecrivain, J. P.,

Commandant de la goëlette *La Canadienne*.

MONSIEUR, — Je prends la liberté de vous offrir mes plus sincères remerciements pour l'empressement avec lequel vous vous êtes rendu à la requête du secrétaire-trésorier, de l'aider à intenter des procédures légales pour le recouvrement des taxes dues à la municipalité, et d'exprimer mon opinion que sans votre prompt secours, l'on n'aurait pu mettre à effet les dispositions de la loi des écoles, et qu'il en serait résulté un mécontentement croissant contre les autorités locales.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé)

JOHN EDEN,  
Président des commissaires d'école.

Le port de Gaspé a reçu cette année la visite de trois bâtiments de guerre étrangers. D'abord, la corvette à vapeur française, "Le Marceau," de 8 canons, commandant Vavin, venait y prendre, dans le mois de juillet, le consul français, M. le baron Gauldrée-Boilleau, qui allait faire sur les lieux une étude des ressources qu'offrent les contrées qui bordent les eaux du Golfe St. Laurent, dans le but d'y créer ou plutôt d'y accroître les rapports de commerce avec les possessions françaises à Terre-Neuve; et c'est en faisant mieux connaître aux marchands et armateurs français quels sont les divers produits que peuvent leur fournir le Canada et les autres provinces britanniques, pour satisfaire aux nombreux besoins de leurs pêcheries, et quelles sont les marchandises qu'ils peuvent donner en échange, que ce but désirable peut être atteint d'une manière plus certaine.

Et nul doute que ce voyage de M. Boilleau, dont l'intelligence et les talents ont été si bien appréciés en Canada, ne produise plus tard des résultats avantageux pour le commerce de notre pays comme pour celui de la France.

La goëlette armée des Etats-Unis (portant 7 canons et un équipage de 70 hommes) "George Magnus," commandant Collins, qui, d'après les rapports, avait établi pendant quelque temps une croisière dans le Golfe St. Laurent, parcequ'elle croyait y rencontrer des corsaires des Etats Confédérés, vint aussi dans le Bassin de Gaspé, mais n'y resta que quelques jours. Ce bâtiment est, à peu de chose près, du même tonnage que "La Canadienne."

Enfin, la frégate de Sa Majesté Victor-Emmanuel, la "San Giovanni" de 28 canons, commandant Comte Fra di Bruno, avec un équipage de 360 hommes, vint y faire un séjour qui se prolongea depuis le milieu d'août jusqu'à la fin de septembre.

La population l'accueillit avec plaisir, parcequ'elle voyait là une preuve que le principal commerce de cette partie du pays, celui de la morue, avait depuis quelques années, par son développement considérable, attiré l'attention des pays étrangers et surtout de l'Italie, qui consomme déjà une si grande quantité de notre poisson séché.

Déjà un consulat italien avait été établi l'année dernière au Bassin de Gaspé, et M. Horatio LeBoutillier avait été choisi pour remplir ce poste important; et c'est principalement aux bons renseignements sur notre pays, fournis par ce monsieur au ministre du commerce du gouvernement italien, qu'on a dû la présence de la "San Giovanni" dans nos eaux.

Le commandant de la frégate comprit bien de suite l'importance et la richesse de nos pêcheries maritimes, et il se propose de les faire connaître à son gouvernement dans un rapport spécial, où il démontrera, entre autres choses, l'avantage qu'auraient les bâtiments italiens à venir acheter à notre port franc de Gaspé une partie de la morue dont ils ont besoin, et à nous apporter en échange des produits de leur pays, comme huile d'olive, fruits séchés et préservés, et surtout du chanvre, qu'on cultive beaucoup dans le midi de l'Italie et dont on fait déjà (depuis que nous avons des corderies) une consommation considérable en Canada.

M. Horatio LeBoutillier avait surtout attiré l'attention du gouvernement de l'Italie sur l'avantage qu'auraient les bâtiments de guerre de ce pays, en station sur les côtes de l'Amérique du Nord, de venir prendre leurs approvisionnements dans nos ports; et c'est ce qui a été fait pour la frégate "San Giovanni," qui a acheté, soit à Gaspé, soit à Québec, soit à Montréal, par l'entremise du consul italien, des provisions de bouche et beaucoup d'autres effets (dont la bonne qualité et le bon marché ont été bien appréciés par le commissariat du bord), pour une campagne de 6 mois, lesquels se sont montés à une valeur de \$12,000 (piastres).

Le commandant, comte Fra di Bruno, dont l'affabilité, la politesse et la bonne tenue de son équipage ont gagné l'estime et le respect de toute la population de Gaspé, a fait espérer que nos côtes maritimes et le port de Gaspé surtout, seraient encore visités l'année prochaine par une frégate de Sa Majesté Victor Emmanuel, et nul doute qu'une fois la route si bien tracée, les bâtiments marchands de l'Italie s'empresseront de la suivre.

Toutes mes affaires étant terminées au Bassin de Gaspé, nous nous mîmes en route pour Québec, le 6, à 4 heures p. m., me proposant, cependant, de m'arrêter à plusieurs ports intermédiaires.

Mais, avant de procéder plus loin dans le récit de mon voyage, je ne veux pas perdre cette occasion d'exprimer mes remerciements à M. Collet Belleau, percepteur du port de Gaspé, officier aussi distingué par sa ponctualité à remplir les devoirs de sa charge que par son urbanité envers tous ceux que les affaires amènent à son bureau, pour les renseignements de tout genre qu'il m'a donnés sur le commerce de Gaspé. Je puis dire la même chose des percepteurs de douane des ports de New-Carlisle et de Amherst, M. John Fraser et M. John G. Fox, à qui je suis redevable de tableaux statistiques sur le commerce de leurs ports respectifs.

Nous doublâmes le Cap Gaspé à 8 heures p. m.; mais nous eûmes pendant la nuit le vent et le courant contre nous, et le lendemain nous rapportâmes à terre, mais nous n'avions presque rien gagné. Le soir, nous allâmes mouiller à l'Anse aux Griffons.

J'allai à terre à ce poste de pêche et j'y recueilli de M. Veit, l'agent de Mr. John LeBoutillier, des renseignements sur les pêches; et en même temps, j'appris qu'il n'était venu que quelques goëlettes américaines pendant l'été, et que la tranquillité et l'ordre publics n'avaient pas été troublés.

La pêche de la morue y avait été des plus mauvaises au commencement de la saison, à cause du manque de *boitte*; plus tard, et surtout vers l'automne, nos pêcheurs avaient été plus heureux dans leurs opérations; cependant les résultats des pêches de l'été et de l'automne ne valaient pas même ceux d'une pêche ordinaire, car les bateaux ne comptaient pas plus de 80 quintaux en moyenne, chacun. Toutefois, comme la morue sèche se vendait à un prix très-élevé (18 chelins le quintal), nos pêcheurs se trouvaient de cette manière un peu indemnisés du peu de succès de leurs travaux de la saison écoulée.

La récolte des produits agricoles avait été abondante, et avec les ressources qu'elle apportait, jointes à celles fournies par les pêches, la population de cette localité se trouvait pourvue d'approvisionnements suffisants pour attendre la prochaine saison de pêche.

Le lendemain matin, nous allâmes mouiller à la Rivière aux Renards.

Je fus aussi visiter ce poste important qui, depuis quelques années, prend des développements considérables; la population y augmente, de même que le commerce, d'une manière sensible.

Quant aux pêches de cet endroit, les remarques que j'ai faites à propos de celle de la localité voisine (Anse aux Griffons) s'y appliquent très-bien; c'est dire qu'elles n'avaient pas rapporté beaucoup.

Le capelan avait complètement fait défaut sur les rivages de la Rivière aux Renards, comme dans les postes voisins à l'est et à l'ouest.

Il y avait 10 bateaux de pêche de plus que l'année dernière.

La saison était trop avancée, et d'ailleurs le vent était tout-à-fait contraire, pour aller visiter, cet automne, les postes du Grand-Etang, des Chloxydonnes, de la Grande-Vallée, et j'aurais manqué des renseignements nécessaires pour faire connaître l'état des pêches de ces endroits, si M. L'Espérance, ne me les eut fournis avec son obligeance ordinaire.

Au Grand-Etang, la propriété de ce dernier armateur et un des plus beaux établissements de toutes nos côtes, la pêche de la morue avait bien réussi, et on y calculait que chaque bateau avait capturé environ 125 quintaux.

A la Grande-Vallée et aux Chloxydonnes, il y avait eu mauvaise pêche, à cause de la rareté de la *boïtte* : les bateaux de ces endroits ne dépassaient pas 80 quintaux.

Dans les postes intermédiaires, comme l'Anse à Valteau et la Pointe Sèche, on calculait qu'il y avait une pêche de 90 quintaux par bateau.

Depuis la Rivière aux Renards en amont, les goëlettes américaines n'y avaient été vues que rarement sur les côtes ; on n'avait à se plaindre nulle part d'aucun acte d'insulte ou de déprédations commis par ceux d'entre eux qui étaient débarqués à terre.

A midi, nous quittâmes la Rivière aux Renards avec vent debout. Nous nous dirigeâmes vers la côte nord, dans l'espérance d'y trouver le vent plus favorable, et nous ne fûmes pas trompés dans notre attente ; car le 9 au matin, nous eûmes un vent d'est-nord-est qui nous conduisit aux Sept-Iles à 2 heures 15 m. p.m., le 10.

Nous en repartîmes à 3 heures 30 m. p.m., après avoir pris à bord le percepteur de la douane, M. Smith, avec un très-fort vent de nord, qui nous amena à la Pointe de Monts à minuit. Mais rendus là, nous trouvâmes du vent debout, et après avoir essayé à louvoyer pendant la journée du lendemain et avoir gagné peu de choses à cause des courants qui descendaient, nous nous vîmes forcés, par une tempête de vent de sud-ouest qui éclata dans la nuit du 11, de venir mouiller le 12 au matin dans la Baie de la Trinité.

Je profitai de l'occasion qui se présentait de voir le garde-pêche, M. Comeau, et de prendre des renseignements sur les côtes qui forment partie de sa division. La pêche de la morue d'automne, tant à Godbout qu'à la Trinité et aux Ilets Caribou, n'avait pas été bonne — tandis que la pêche du saumon dans les stations, le long des côtes, avait généralement été fructueuse, et avait rapporté plus que les années précédentes. De plus, il n'avait aucune plainte à faire pour contravention aux lois de pêche.

Le 13, le vent de nord-nord-ouest s'éleva à 9 heures 45 m. a.m., et nous nous hâtâmes d'en profiter. A 10 heures 30 m. a.m., nous passâmes le phare de la Pointe de Monts et celui du Bic à 12 heures p.m. Le vent était alors du nord-est.

A 11 heures 30 m. a.m., le lendemain, le vent tomba complètement, et nous mouillâmes aux Pélerins à la marée baissante ; mais un peu après midi, le vent reprit et à 12 heures 30 m. p.m., le vent léger qu'il faisait ne nous permettant plus de refouler le courant de la marée baissante, nous jetâmes une seconde fois l'ancre par le travers du phare des Piliers.

A 3 heures 15 m. a.m., le vent devint plus fort ; nous appareillâmes, et à 9 heures 30 m. a.m., nous vîmes mouiller dans le port de Québec ; et j'ai la satisfaction de pouvoir dire en terminant le récit de mon voyage dans le golfe, que la campagne s'était faite sans accidents et sans avaries, et de plus que notre mâture et nos haubans neufs étaient très-bien posés et solides.

Le 16, quoiqu'en rade, je donnai des ordres pour commencer à dégréer la goëlette, et le soir je déchargeai 10 matelots.

Le 17, nous abordâmes au quai du gouvernement de la province et nous commençâmes à mettre dans les hangars les gréments, les effets et le matériel de la goëlette, et le 20 je licenciâmes ce qui restait de l'équipage, ne gardant que le second et le maître d'équipage pour avoir soin de la goëlette jusqu'à ce qu'elle pût être mise dans le *dock*, ce qui eut lieu le 24.

Le 26, le *dock* contenant "La Canadienne" fut remorqué dans le havre du Palais, où il doit passer l'hiver, et le lendemain, mes officiers furent licenciés et la goëlette fût mise sous les soins de M. Buteau.

#### RÉSUMÉ.

La campagne de la goëlette armée du gouvernement, *La Canadienne*, dans le golfe St. Laurent, pour la protection des pêcheries pendant la saison qui vient de s'écouler, a



commencé le 29 mai, jour du départ de Québec, a été interrompue par un voyage à Québec, où nous sommes restés depuis le 31 août jusqu'au 29 septembre, pour faire poser une mâture neuve (la vieille, qui durait depuis 1855, s'étant trouvée pourrie à la tête des mâts), et s'est terminée le 15 novembre.

Le garde-pêche a donc été employé activement au service pendant

4	jours	dans	le	mois	de	mai,
30	"	"	"	juin,		
31	"	"	"	juillet,		
31	"	"	"	août,		
2	"	"	"	septembre,		
31	"	"	"	octobre,		
15	"	"	"	novembre.		

Total... 144 jours.

Et en défalquant les jours que nous avons passés dans le fleuve St. Laurent pour le descendre et le remonter deux fois, c'est-à-dire

3	jours	dans	le	mois	de	mai,
4	"	"	"	d'août,		
2	"	"	"	de septembre,		
2	"	"	"	de novembre.		

Total... 11 jours,

il reste donc 133 jours de croisière actuelle sur les côtes. Pendant ce temps, j'ai fait deux visites aux Iles de la Madeleine, une visite au principal poste de l'Ile d'Anticosti, deux visites sur la côte de Gaspé, pendant lesquelles je suis allé à Paspébiac 3 fois, à Percé 3 fois, au Bassin de Gaspé 3 fois, et deux visites, dont la seconde pas tout-à-fait complète cependant, sur la côte nord du fleuve et du golfe, depuis Bersémis jusqu'à l'Anse aux Blancs-Sablons, distance de 501 milles marins.

Pendant toute la campagne, je me suis fait un devoir de m'arrêter à tous les postes de pêche à la morue et de saumon que nous avons sur les côtes du golfe, soit au nord, soit au sud, toutes les fois qu'il y avait possibilité de le faire; je les ai visités afin de m'assurer qu'on y faisait la pêche en la manière voulue par l'acte des pêcheries et les règlements passés en vertu du dit acte, et de punir ceux que je trouvais en violation de quelques-unes des clauses du dit acte et des dits règlements, comme je l'ai fait à plusieurs endroits et comme on peut le voir en parcourant mon rapport.

Mais je ferai remarquer que, d'année en année, la loi de pêche se fait mieux connaître et mieux apprécier par notre population maritime, qui en comprend mieux le but et est disposée à lui faire moins d'opposition qu'autrefois.

L'ordre et la paix ont régné pendant la saison qui vient de s'écouler dans nos ports de mer, les rades et les rivières où sont groupés les établissements de pêche de la morue et je puis dire sur toutes nos côtes; il faut excepter toutefois les Iles de la Madeleine, où, pendant la saison de la pêche au maquereau, dans les mois d'août et de septembre, des pêcheurs, formant partie des équipages des goëlettes employées à cette pêche, sont allés à terre à l'Ile d'Entrée, et sur quelques autres points du groupe de ces Iles, et ont volé quelques bestiaux et volailles. Comme je n'étais pas aux Iles lorsque ces déprédations furent commises, et, d'ailleurs, ces vols étant faits à la faveur de la nuit, il s'ensuit qu'il est difficile, sinon impossible, d'en connaître les auteurs. En sorte que le seul moyen de mettre notre population insulaire à l'abri de ces déprédations, c'est de croiser avec *La Canadienne* dans les parages que fréquentent les goëlettes étrangères pendant une partie de la saison de la pêche au maquereau, comme je l'ai fait déjà, pour que la présence du bâtiment armé les tienne continuellement sur leurs gardes et leur fasse craindre de subir un châtement mérité, s'ils continuaient à se rendre coupables d'actes aussi condamnables, envers une population de mœurs si douces et toujours prête à rendre service aux étrangers.

Le voyage qu'il m'a fallu faire à Québec et l'obligation où nous avons été de naviguer sous petite voilure, depuis le 9 juillet jusqu'au 31 août (après avoir découvert le mauvais état de notre mâture), et qui a prolongé de plusieurs semaines ma première visite sur la

côte nord, m'a empêché de me trouver aux Iles de la Madeleine à cette époque où ma présence était bien désirée et aurait été bien nécessaire.

Les pêches ont été pratiquées cette année avec des résultats divers sur nos côtes. Ainsi, tandis que la pêche du saumon était généralement bonne dans les rivières et dans les stations des côtes nord et sud du fleuve et du golfe St. Laurent, la pêche de la morue, la grande industrie à laquelle se livre notre population, manquait presque totalement sur des points renommés par l'affluence des morues qui s'y donnent rendez-vous presque tous les ans, comme Natashquan, Kégasca, la Baie des Moutons, les Iles aux Chiens, Bonne Espérance, la Baie des Saumons (ces endroits, cependant, sont généralement visités par un plus grand nombre de pêcheurs étrangers que de nos propres pêcheurs).

A la Baie de Bradore, à l'Anse aux Blancs-Sablons, elle était plus que médiocre. Sur les côtes à l'ouest de Mingan, il n'y avait que dans la Baie de Magpie et dans l'Anse LeGros qu'elle avait été bonne ; partout ailleurs c'était moins qu'une pêche ordinaire.

Sur la côte de Gaspé, depuis la Baie des Chaleurs jusqu'au Cap Des Rosiers, on n'avait pas raison de se plaindre des résultats de l'année, quoique pendant l'été la rareté de la *boitte* eut rendu souvent la pêche difficile et peu rémunérative.

Depuis le Cap Des Rosiers inclusivement, jusqu'à la Rivière aux Renards, la pêche avait été très-mauvaise. Au Grand-Etang elle avait été fructueuse ; plus haut sur les côtes du fleuve St. Laurent, elle avait été ordinaire, et à Ste. Anne des Monts, Cap de Chatte et Matane, les résultats de la saison étaient satisfaisants, quoique la pêche eut commencé bien tard.

Ce qui a le plus nui au succès de la pêche de la morue cette année, ça été la rareté de la *boitte* et la difficulté pour les pêcheurs de s'en procurer, et plus particulièrement le capelan qui, comme je l'ai bien des fois remarqué dans mes rapports, constitue la principale *boitte* et la meilleure dont se servent nos pêcheurs.

La pêche de la morue de cette année n'a donc pas été, à prendre les produits des différentes stations de pêche, bien bonne ; en effet, les résultats en sont moins satisfaisants que l'année dernière. Pourtant, comme le nombre de pêcheurs a augmenté cette année dans plusieurs endroits, la quantité de morue exportée en pays étrangers sera encore très-considérable, quoiqu'un peu moins que l'année dernière. Mais elle va se vendre plus cher et rapportera presque autant de bénéfices aux pêcheurs et aux armateurs. Je donnerai à la fin de ce rapport un tableau qui indiquera la quantité de morue prise à chaque groupe d'établissements de la Côte Nord comme de la Côte Sud.

Comme la pêche de l'automne avait été, en général, assez bonne sur la Côte de Gaspé, qu'on s'y était livré avec beaucoup d'ardeur et de persévérance, il s'en suivait qu'une grande quantité de morue salée, soit en barils, soit en vrac, fut expédiée à Québec et à Montréal, où les vaisseaux qui la portaient arrivèrent presque tous à la fois, dans le mois d'octobre. La conséquence fut désastreuse pour nos pêcheurs, qui, parce que les marchés se trouvaient encombrés, ne purent obtenir pour leurs produits que des prix trop bas pour leur faire espérer des bénéfices mêmes médiocres, et bien plus des cargaisons de poissons furent vendues à perte.

Le seul moyen de parer à cet inconvénient (et c'est ce que les pêcheurs se proposent de faire l'année prochaine), c'est de préparer une certaine partie de leur morue d'automne pour l'exportation et de n'en garder qu'une petite quantité pour le Canada, où, comme on le sait, la consommation des poissons saumurés et séchés est trop limitée pour offrir un débouché facile aux produits de nos pêcheurs du golfe.

Les produits de la pêche du hareng de printemps n'ont pas été aussi considérables que les années passées ; mais cela n'est pas dû autant au manque de poisson sur nos côtes qu'au peu de demande du hareng salé pour l'exportation, à cause de la guerre aux Etats-Unis, qui nous a fermé les marchés des Etats du Sud ; c'est pour cela que nos pêcheurs, en général, n'en ont pris que pour les besoins du pays.

Quant à la pêche du hareng d'automne, elle a manqué sur nos côtes, excepté à la Baie de Bradore et à l'Anse aux Blancs-Sablons, où il a été capturé quelques milliers de barils de ce poisson, tant par les pêcheurs étrangers que par ceux du Canada ; mais ce hareng était en général de petite taille.

Les beaux harengs d'automne qui sont venus à Québec cet automne ont été pris partie sur la côte de Terre-Neuve et principalement sur la partie du Labrador qui est sous la juridiction de Terre-Neuve, et au-delà du Cap Charles, sur l'Atlantique.

Nos pêcheurs de la côte de Gaspé ont pris, pendant le mois d'août, une certaine quantité de maquereau, qui a surtout servi à appâter les lignes à morue.

Aux Iles de la Madeleine, comme je l'ai déjà dit, les pêches ont été très-bonnes, surtout la pêche de la morue, qui a donné des produits très-abondants; et si la chasse aux loups-marins y avait été fructueuse, les habitants de ces îles auraient retiré plus de bénéfices de leurs travaux de la saison que depuis bien des années.

Je fournirai des états qui indiqueront la quantité des divers poissons pris dans nos pêcheries, avec leur valeur.

Je termine en disant que nos pêcheries sont, comparées à ce qu'elles étaient autrefois, dans une voie de prospérité, grâce à l'encouragement libéral et à la protection efficace que le gouvernement leur accorde; et j'ai l'espoir que cet encouragement, soit sous forme de prime, soit sous forme de port-franc, soit autrement, ne leur fera pas défaut, et qu'elles acquerront bien vite un développement qui les fera considérer partout le pays, et à juste titre aussi, comme une des industries les plus grandes et les plus fécondes du Canada.

P. FORTIN,

Magistrat stipendiaire, commandant l'expédition  
pour la protection des pêcheries du golfe St. Laurent.

*Liste des vaisseaux qui ont laissé la rade de Paspébiac pendant la saison de 1863, avec des cargaisons de morue séchée pour les marchés du Brésil, de l'Italie, de l'Espagne, etc., et appartenant aux maisons Chs. Robin et Cie., et LeBoutillier et Frères.*

VOYAGES D'ÉTÉ.—(Vaisseaux appartenant à la maison Robin.)

*Barque "O. Blanchard," cap. P. Giffard, 268 tonneaux, 12 hommes.*

Cette barque fit un voyage au Brésil, à Rio de Janeiro, avec 3200 barils (contenant 1 quintal portugais pesant de poisson) de morue séchée. Parti de Paspébiac le 1er juillet, ce vaisseau était de retour au même port au commencement d'octobre, afin de prendre une seconde cargaison.

*Barque "Markwell," cap. J. Baleine, 270 tonneaux, 12 hommes.*

Ce bâtiment fit aussi, pendant l'été, un voyage au Brésil, avec 3200 barils de morue séchée.

Parti de Paspébiac pour Rio de Janeiro le 6 de juin, il était de retour dans la Baie des Chaleurs le 15 de septembre.

*Brick "Union," cap. Ths. Le Dain, 187 tonneaux, 10 hommes.*

Le brick "Union" fit un voyage à Naples avec 3800 quintaux de morue séchée. Il laissa le port de Paspébiac pour l'Italie le 29 juin.

*Brick "85," cap. A. Le Moignan, 113 tonneaux, 8 hommes.*

Ce vaisseau laissa la rade de Paspébiac pour Civita Vecchia le 1er août, avec une cargaison de 3000 quintaux de morue séchée.

Il était de retour dans la Baie des Chaleurs au commencement d'octobre.

*Barque "C. Columbus," cap. J. Ahier, 203 tonneaux, 12 hommes.*

Pendant l'été, ce bâtiment, venant de Palerme, apporta à Québec un chargement de fruits. Il fit cette traversée en 37 jours.

De Québec, il alla à l'Île de Jersey avec une cargaison de farine. Là il chargea de sel et de marchandises pour Paspébiac, où il arriva le 5 octobre.

VOYAGES D'ÉTÉ.—(Vaisseaux appartenant à la maison LeBoutillier et Frères.)

*Brick "Teaser," cap. De Gruchy, 143 tonneaux, 10 hommes.*

Ce bâtiment fut expédié de Paspébiac à la Barbade le 16 juillet, avec une cargaison consistant en divers produits de la Baie des Chaleurs et dont voici une liste:—411 barils de hareng saumuré; 28 do de saumon do; 211 do de haddock do; 500 cercles pour

barils à hareng; 189 poches d'avoine; 112 tonnes (contenant 400 lbs. pesant) de morue séchée; 80,000 bardeaux (longs) vendus \$5.50 par mille; 346 madriers.

*Brigantin "Quiz," cap. Frs. Jean, 93 tonneaux, 8 hommes.*

Ce bâtiment laissa la rade de Paspébiac le 8 août, avec un chargement de 2400 quintaux de morue séchée pour Naples.

*Brigantin "Adelina," cap. J. Le Feuvre, 104 tonneaux, 8 hommes.*

Ce vaisseau laissa la Baie de Forteau le 22 septembre, avec de l'huile de foie de morue et de loup-marin, faite sur les établissements que la maison LeBoutillier Frères a à l'Île à Bois et à Forteau, pour Bristol. A part de l'huile, il y avait aussi plusieurs centaines de barils de hareng du Labrador, que la même maison envoyait à Jersey où ce poisson obtient toujours un bien bon prix.

*Brigantin "M. Georgiana," cap. J. Venement, 101 tonneaux, 8 hommes.*

Le 16 septembre, la "Marie Georgiana" laissait la rade de Paspébiac avec 2,000 quintaux de morue séchée, pour Naples.

*Brick "C. T. Sutton," cap. Ahier, 197 tonneaux, 12 hommes.*

Ce brick partait de Paspébiac le 10 octobre pour l'Île de Jersey, avec une cargaison de bois de toutes sortes, coupés dans la Baie des Chaleurs, et consistant principalement en bois carré, courbes, planches, madriers, etc., etc.

*Brick "Tickler," cap. P. Hubert, 96 tonneaux, 8 hommes.*

Ce vaisseau laissait la rade de Paspébiac le 16 octobre pour le marché de Naples, avec 2,700 quintaux de morue marchande séchée, en grenier.

#### VOYAGES D'AUTOMNE—(Vaisseaux appartenant à la maison Robin.)

*Barque "O. Blanchard," cap. P. Giffard, 168 tonneaux, 12 hommes.*

La barque "O. Blanchard" partit de Paspébiac dans le mois de novembre pour Rio de Janeiro ou Bahia, selon que le marché sera plus avantageux à l'une ou à l'autre de ces deux villes, avec 3,300 barils de morue séchée.

*Barque "Markwell," cap. J. Baleine, 270 tonneaux, 12 hommes.*

Le "Markwell" laissa le port de Paspébiac à la fin de novembre pour Jersey, avec 3,800 quintaux de morue séchée et du bois de construction, courbes, etc. En même temps, il transportait tous les passagers appartenant à la maison Robin, qui s'en allaient passer l'hiver dans leurs familles à l'Île de Jersey. Ces passagers (pêcheurs, grapiers, menuisiers, charpentiers, etc.), pour la plupart, reviendront à Paspébiac le printemps prochain, et seront de nouveau employés sur les différents établissements de pêche que possède la maison Chas. Robin et Cie., dans la Baie des Chaleurs et ailleurs.

*Barque "C. Columbus," cap. J. Ahier, 203 tonneaux, 12 hommes.*

Ce bâtiment, aussitôt après son arrivée à Paspébiac, le 5 octobre (venant de Jersey), commença à prendre à son bord une cargaison de morue marchande séchée, et à la fin de novembre, il laissait de nouveau Paspébiac avec 4,200 quintaux de ce poisson pour Naples.

*Brick "Ranger," cap. ———, 113 tonneaux, 12 hommes.*

Ce beau bâtiment fut lancé des chantiers de MM. Chas. Robin et Cie., à Paspébiac, durant le cours de l'été; il est de 113 tonneaux. A la fin de novembre, le "Ranger" partait de Paspébiac avec un chargement de grande morue séchée pour Oporto, où ce poisson obtient un plus haut prix que partout ailleurs. Les marchands de la Baie des Chaleurs ont coutume d'accorder un chelin de plus par quintal aux pêcheurs pour la grande morue séchée. D'ailleurs, l'on sait qu'il est bien plus difficile de faire sécher la grande morue que la petite.

*Brigantin "Dit-on," cap. A. LeDain, 71 tonneaux, 7 hommes.*

Ce brigantin laissait aussi, à la fin de novembre, le port de Paspébiac, en route pour Bristol, avec 70 tonnes d'huile de foie de morue.

*Brick "Union," cap. Ths. LeDain, 187 tonneaux, 10 hommes.*

Le brick "Union," aussitôt après son retour de Naples, commença à prendre à son bord une nouvelle cargaison de poisson, et à la fin de novembre il laissait de nouveau Paspébiac pour l'île de Jersey, avec 4000 quintaux de morue séchée.

*Brigantin "85," cap. A. Le Moignan, 113 tonneaux, 8 hommes.*

Revenu de Civita Vecchia à la Baie des Chaleurs, le "85" prit un second chargement de poisson, consistant en 1800 barils de morue séchée pour Jersey. Il partit de Paspébiac à la fin de novembre.

VOYAGES D'AUTOMNE.—(Vaisseaux appartenant à la maison LeBoutillier et Frères.)

*Brigantin "Pandora" cap. J. Hubert, 99 tonneaux, 8 hommes.*

Ce bâtiment, après avoir pris une partie de sa cargaison à la Rivière au Tonnerre, où la maison LeBoutillier et Frères a un établissement, vint à Paspébiac la compléter, et à la fin de novembre, il partait de la Baie des Chaleurs avec 2400 quintaux de morue séchée pour l'Italie.

*Brigantin "G. D. T." cap. P. LeBrun, 124 tonneaux, 10 hommes.*

C'est ce vaisseau qui, tous les printemps, transporte sur la Côte du Labrador, à l'île à Bois et à Forteau, où sont les établissements de pêche de la maison LeBoutillier et Frères, les pêcheurs, graviers, etc., tant de la Baie des Chaleurs que des îles de la Madeleine, qui sont employés dans ces établissements. L'automne, ayant à son bord la morue faite à l'île à Bois, il revient à Paspébiac en touchant aux îles de la Madeleine, où débarquent les pêcheurs de cet endroit, qui ne sont pas revenus du Labrador par le premier vaisseau qui généralement laisse l'Anse aux Blancs-Sablons avec les passagers vers le 15 ou le 20 d'août. Si toutefois la morue qu'il rapporte du Labrador n'est pas tout à fait finie ou séchée lorsqu'elle est mise à bord, alors aussitôt arrivée à Paspébiac cette morue est déchargée et travaillée jusqu'à ce qu'elle soit propre à l'exportation. Ceci est arrivé cette année. Il y avait eu tant de brume à l'île à Bois que M. Alfred LeBoutillier avait été obligé d'embarquer sa morue à moitié faite à bord du "G. D. T." pour Paspébiac. A la fin de novembre, le "G. D. T." ayant une cargaison de 3000 quintaux de morue séchée, laissa la Baie des Chaleurs pour Naples.

*Brick "Hebe," cap. J. Cozens, 236 tonneaux, 13 hommes.*

Ce fin voilier, après un voyage fait pendant le cours de l'été au Brésil, revint à Paspébiac et prit une nouvelle cargaison de morue. Le 25 de novembre il laissait la rade de Paspébiac, et le 7 décembre il arrivait à St. Hélier, île de Jersey, ayant par conséquent parcouru cette distance dans le court espace de 13 jours. C'est une des plus courtes traversées qu'un voilier puisse faire entre ces deux points. La cargaison du "Hebe" se composait de 2500 barils de morue séchée qu'il devait porter au Brésil aussitôt après son arrivée à Jersey, de 20 tonnes d'huile et de bois de latte.

*Brick "Diana," cap. P. Tousel, 216 tonneaux, 12 hommes.*

Ce vaisseau, un peu moins grand que le "Hebe," est néanmoins construit sur le même modèle et aussi bon voilier que lui. Ces deux vaisseaux furent construits pour la maison LeBoutillier et Frères à Jersey, par M. le Vicomte, en 1862. Le "Diana," après un voyage fait à Bahia, revint à Paspébiac; et à la fin de novembre, il retourna de nouveau au Brésil avec une cargaison de 2900 barils de morue séchée.

*Brick "Teaser," cap. DeGruchy, 143 tonneaux, 10 hommes.*

Ce vaisseau, après son retour de la Barbade, demeura dans le port de Paspébiac, en attendant que sa nouvelle cargaison de morue fut prête. A la fin de novembre, ayant à son bord 3000 quintaux de morue en grenier, il laissait la Baie des Chaleurs pour Naples.

*Goëlette "Gleaner," cap. F. Leblanc, 70 tonneaux, 6 hommes.*

Ce vaisseau, avec un chargement de 1200 quintaux de grande morue séchée, laissa la rade de Paspébiac à la fin de novembre pour Oporto. Pendant tout l'été le "Gleaner" fut employé sur la côte nord du fleuve St. Laurent à transporter des divers établissements de pêche qui se trouvent entre Mingan et la Rivière au Tonnerre, et appartenant à la maison LeBoutillier, la morue qui était destinée à former la cargaison du "Pandora" et d'un autre vaisseau, que la maison LeBoutillier envoie tous les étés à la Rivière au Tonnerre.

MORUE, HUILE, HARENGS, EXPORTÉS PAR LES MAISONS ROBIN ET LE BOUTILLIER ET FRÈRES, PENDANT L'ANNÉE 1863.

Exportateurs.	Morue.	Hareng.	Huile de foie de morue.
	Quintaux.	Barils.	Tonneaux.
Chas. Robin et Cie.....	50,000	1,200	32
LeBoutillier et Frères.....	25,000	1,000	50
Total.....	75,000	2,200	132

Sur les 50,000 quintaux de morue sèche exportés cette année par la maison Robin, il y en a 18,000 quintaux qui avaient été préparés en 1862 mais qui n'avaient pu être expédiés cette année-là; voilà ce qui explique la grande différence qu'il y a entre le nombre de quintaux de morue exportés par ces deux maisons cette année.

*Bâtiments partis de la Pointe St. Pierre et appartenant à MM. John et Elias Collas et M. John Fauvel, avec de la morue séchée pour les marchés étrangers, pendant la saison de 1863.*

VOYAGES D'ÉTÉ.—(Vaisseaux appartenant à MM. J. et E. Collas.)

*Brigantin "Boadicea," cap. F. G. Laforge, 106 tonneaux, 7 hommes.*

Le 3 de juillet, ce beau vaisseau, construit dans les chantiers de MM. J. et E. Collas à la Pointe St. Pierre, aussi bien que tous les autres vaisseaux appartenant à cette maison, laissait la Pointe St. Pierre avec 1000 barriques et barils de morue pour la Barbade. Le 10 septembre, après un voyage heureux, il était de retour à la Pointe St. Pierre, avec un chargement de mélasse et de rhum, qu'il avait eu en échange de la morue qu'il y avait portée.

*Brigantin "Chance," cap. F. G. Cantell, 139 tonneaux, 8 hommes.*

Ce bâtiment partit de la Pointe St. Pierre le 2 juillet, avec 3,000 quintaux de morue séchée pour Malaga. Après avoir vendu sa morue, le capitaine Cantell prit là un chargement de fruits pour Montréal. De cette dernière place il retourna à la Pointe St. Pierre, où il arriva le 2 octobre, ayant à son bord différentes sortes de marchandises.

VOYAGES D'AUTOMNE.—(Vaisseaux appartenant à MM. J. et E. Collas.)

*Brigantin "Chance," cap. F. G. Cantell, 139 tonneaux, 8 hommes.*

Le "Chance," après son retour de Malaga, demeura dans le Bassin de Gaspé jusqu'à la fin de novembre, temps auquel il partit pour le Brésil avec une cargaison de 2,000 barils de morue séchée.

*Brigantin "Boadicea," cap. F. G. Laforge, 106 tonneaux, 7 hommes.*

Le brigantin "Boadicea," après son retour de la Barbade, prit, dans le bassin de Gaspé, un chargement de 2,000 quintaux de morue séchée, et laissa ce port à la fin de novembre pour Naples.

*Brigantin "Brothers," cap. Thos. Vibert, 173 tonneaux, 5 hommes.*

Ce bâtiment, avec une cargaison de 3,000 quintaux de morue séchée, laissa la Pointe St. Pierre à la fin de novembre pour Jersey. Il y avait aussi à son bord tous les passagers Jersiais employés pendant l'été sur les divers établissements de MM. Collas, qui s'en allaient passer l'hiver à Jersey.

*Brigantin "St. Aubain," bâtiment nolisé par les MM. Collas.*

Ce vaisseau, ayant à son bord 2100 quintaux de morue séchée appartenant à la maison Collas, partait le 14 octobre pour Naples.

*Brigantin "Zelia," bâtiment nolisé par les MM. Collas.*

Les MM. Collas envoyèrent par ce vaisseau 1400 quintaux de morue séchée à Naples. Le "Zelia" partit le 14 septembre de la Pointe St. Pierre pour l'Italie.

*Brigantin "Signet," bâtiment nolisé par la maison Collas.*

Ce vaisseau, ayant aussi été nolisé par les MM. Collas, laissait la Pointe St. Pierre à la fin de novembre, avec 1,500 quintaux de morue séchée pour Naples.

*Brigantin "Deese," bâtiment nolisé par les MM. Collas.*

Ce bâtiment prit sa cargaison de morue séchée sur la côte nord du fleuve St. Laurent, à Shelldrake, où les MM. Collas ont un établissement de pêche. De Shelldrake il vint à Gaspé s'acquitter à la douane, et le 15 octobre il laissait ce dernier port avec 2,400 quintaux de morue séchée pour Naples.

#### VOYAGES D'ÉTÉ—(Vaisseaux de M. John Fauvel.)

*Brigantin "Aura," cap. J. Le Greslay, 90 tonneaux, 7 hommes.*

Le brigantin "Aura" partit de la Pointe St. Pierre le 16 juin, avec une cargaison de 2000 quintaux de morue séchée pour Cadix. Sur ces 2,100 quintaux de morue, 1,702 quintaux appartenaient à J. LeBoutillier, éc., de Gaspé.

#### VOYAGES D'AUTOMNE.—(Morue appartenant à MM. Fauvel et L'Espérance.)

*Brigantin "Mary," bâtiment nolisé par M. John Fauvel et M. M. L'Espérance.*

Le brigantin "Mary," nolisé par M. John Fauvel et M. M. L'Espérance, partit de la Pointe St. Pierre le 15 septembre, avec un chargement de 1500 quintaux de morue séchée pour Cadix.

*Brigantin "Aura," cap. J. Le Greslay, 90 tonneaux, 7 hommes.*

Le brigantin "Aura," après son retour de Cadix, où il était allé en juin, prit à Gaspé une cargaison de 2,100 quintaux de morue séchée pour M. John Fauvel et M. M. L'Espérance, et partit de ce port à la fin de novembre pour Civita Vecchia.

*Exportation de morue séchée par John LeBoutillier, écuyer, tant dans ses bâtiments que dans des vaisseaux frétés par lui pour le transport de ce poisson en 1863.*

#### VOYAGES D'ÉTÉ.

*Brick "Ste. Anne," cap. J. Vibert, 150 tonneaux, 6 hommes.*

Le 10 juin, le brick "Ste. Anne" laissait le Bassin de Gaspé avec 1,747 barils de morue séchée pour Rio de Janeiro, et le 23 octobre il était de retour au Bassin de Gaspé avec un chargement de café.

#### VOYAGES D'AUTOMNE.

*Brigantin "Prince," bâtiment nolisé par M. J. LeBoutillier.*

Le brigantin "Prince," avec une cargaison de 1,923 quintaux de morue séchée, laissait le Bassin de Gaspé pour Ancône le 25 septembre.

*Brigantin "Why Not?" nolisé par M. J. LeBoutillier.*

Le brigantin "Why Not," ayant à son bord 2,500 quintaux de morue séchée appartenant à M. John LeBoutillier, laissa le Bassin de Gaspé le 15 octobre pour la ville d'Ancône.

*Brigantin "Belus," nolisé par M. J. LeBoutillier.*

Ce vaisseau, aussi nolisé par M. John LeBoutillier, partit du Bassin de Gaspé le 4 de novembre pour Cadix, ayant à son bord une cargaison de 2,000 quintaux de morue séchée.

*Brigantin "Typhus," nolisé par M. J. LeBoutillier.*

Le "Typhus" partit de Gaspé le 2 novembre pour Jersey, avec 2,000 quintaux de morue séchée. Cette morue, une fois rendue à Jersey, sera mise en barils, et le "Typhus" ira porter cette cargaison de poisson au Brésil, soit à Rio de Janeiro ou à Bahia.

*Brick "Ste. Anne," cap. J. Vibert, 150 tonneaux, 6 hommes.*

Le brick "Ste. Anne," après son retour, le 23 octobre, du Brésil, resta dans le Bassin de Gaspé se préparant à prendre une nouvelle cargaison pour son voyage d'automne. A la fin de novembre, sa cargaison étant complétée, il laissait le port de Gaspé pour Rio de Janeiro avec 1,753 barils de morue séchée.

Environ 5,000 quintaux de morue séchée sont encore dans les magasins de M. J. LeBoutillier. Cette morue ne sera expédiée que le printemps prochain dans les pays étrangers.

**MORUE EXPORTÉE PAR LA MAISON FRUING ET CIE.***Barque "Alice Jane," cap. E. Jean, 380 tonneaux, 10 hommes.*

Ce vaisseau, appartenant à la maison Fruing et Cie., vint ce printemps au Bassin de Gaspé, ayant à son bord une cargaison de sel, marchandises, etc., pour cette maison. A part de cela, ce vaisseau transporte aussi, tous les printemps, les passagers Jersiais engagés à la maison Fruing et qui viennent travailler sur les divers établissements que cette maison possède dans le comté de Gaspé.

Après son arrivée d'Europe, "l'Alice Jane" prit un chargement de morue pour le Brésil, et revint au Bassin de Gaspé dans le mois d'octobre. Cette barque, ayant à son bord 4,000 quintaux de morue séchée, partit du Bassin de Gaspé à la fin de novembre pour l'Île de Jersey.

*Brigantin "Rifleman," cap. J. Small, 132 tonneaux, 7 hommes.*

Ce bâtiment, nolisé par la maison Fruing et Cie., chargea de morue séchée au Bassin de Gaspé, et à la fin de novembre, laissait ce port pour Naples avec 3,000 quintaux de ce poisson.

*Brigantin "Favorite," cap. Chs. Coste, 63 tonneaux, 5 hommes.*

Ce brigantin, chargé par la maison Fruing et Cie., prit au Bassin de Gaspé une cargaison de 1,300 quintaux de morue et laissa ce port à la fin de novembre, pour l'Italie.

*Goëlette "H. R. S.," cap. E. Jean, 56 tonneaux, 4 hommes.*

Ce bâtiment, venant d'arriver de la Barbade où il avait été porter une cargaison de morue séchée pour la maison Fruing, reprit à la Grande Grave une autre charge de morue, et partit de Gaspé à la fin de novembre, en route pour Oporto.

La maison Fruing et Cie., qui fait beaucoup d'affaires dans le comté de Gaspé et ailleurs, exporta encore plusieurs mille quintaux de morue séchée pendant la saison qui vient de s'écouler; mais je n'ai pu me procurer les noms des vaisseaux dans lesquels la morue de cette maison a été exportée.

J'en dirai autant de la morue expédiée par MM. LeGros et Savage, de l'Anse du Cap; de LaParelle et Frères, du même endroit; de M. Clarence Hamilton, de Newcarlisle, et de M. John Holliday, de la Rivière Moisie. Tous ces armateurs exportèrent, cette année, plusieurs milliers de quintaux de morue séchée, au Brésil, en Espagne et en Italie. L'on trouvera, néanmoins, cette morue dans les tableaux qui indiquent la quantité de morue prise dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure et sur la Côte du Labrador, etc., etc.



ETAT indiquant le nombre de bateaux de pêche, d'hommes, etc., employés dans les pêche  
Nord du Golfe et du Bas du

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche. \$	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité		
					Morue.		Haddock.
					Pêche d'été.	Pêche d'automne.	
					Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Rivière Ristigouche.....	13	260	26	.....	.....	65	
La Nouvelle (en haut).....	4	120	6	4	15	10	
Carleton.....	10	300	20	8	20	5	
Maria.....	11	330	22	8	71	9	
New Richmond et Black Cape.....	3	90	6	3	21	6	
Petit Bonaventure et Grand Bonaventure.....	61	1830	122	40	1830	400	11
Townsh'p de Cox, comprenant New Carlisle et Paspébiac.....	43	1290	86	89	645	350	7
Nouvelle (en bas).....	30	900	60	20	526	300	70
Shidouac.....	18	540	36	16	285	100	50
Port Daniel.....	24	720	48	18	623	250	70
Anse à la Barbe.....	16	480	32	11	382	200	50
Anse aux Gascons.....	19	570	38	15	536	250	80
<b>Total.....</b>	<b>252</b>	<b>\$7430</b>	<b>502</b>	<b>232</b>	<b>4934</b>	<b>1880</b>	<b>433</b>

## COMTÉ DE

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche. \$	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité		
					Morue.		Haddock.
					Pêche d'été.	Pêche d'automne.	
					Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Matane et Métis.....	50	1500	100	48	2000	500	.....
Rimouski, Bie et St. Si- mon.....	20	300	40	.....	.....	.....	.....
<b>Total.....</b>	<b>70</b>	<b>\$1800</b>	<b>140</b>	<b>48</b>	<b>2000</b>	<b>500</b>	<b>.....</b>

ries du comté de Bonaventure, du comté de Gaspé, de la Côte du Labrador, de la Côte Fleuve St. Laurent, en 1863.

de poisson pris en 1863.						OBSERVATIONS.
Barbue.	Hareng.	Huile de foie de morue.	Saumon.	Truite.	Hareng fumé.	<p>Beaucoup de marsouins blancs ont été vus dans la Baie des Chaleurs cet été. Il y a eu très peu de capelan dans le comté de Bonaventure pendant la dernière saison; pas assez pour l'engrais des terres.</p> <p>A Maria et à Carleton ils remplacent le capelan par la plie qu'ils seinent ordinairement dans les mois de mai et juin.</p> <p>La <i>boitte</i> (hareng, maquereau, capelan,) engénéral a été rare pendant la saison de la pêche dans tout le comté de Bonaventure.</p> <p>Il y a eu moins de hareng du printemps de saumuré pour l'exportation qu'à l'ordinaire, vu le peu de prix que rapportait ce poisson sur les marchés étrangers.</p> <p>La pêche du saumon a été meilleure cette année qu'en 1862; environ 100 barils de ce poisson ont été pris de plus cette année dans le comté de Bonaven.</p> <p>Les pêcheurs prirent aussi un peu de maquereau, mais seulement pour leur servir de <i>boitte</i>.</p>
Quintaux.	Barils.	Gallons.	Barils.	Barils.	En boîtes.	
50	.....	25	133	.....	.....	
6	.....	15	7½	.....	.....	
.....	290	15	42½	.....	.....	
21	570	65	76	.....	.....	
.....	960	35	35½	2½	360	
15	1000	700	6	.....	.....	
.....	245	1016	.....	.....	.....	
50	150	800	.....	.....	.....	
35	200	240	.....	.....	.....	
45	250	592	62	.....	.....	
30	50	397	.....	.....	.....	
60	30	435	.....	.....	.....	
312	3745	4335	363½	2½	360	

## RIMOUSKI.

de poisson pris.						OBSERVATIONS.
Sardines.	Hareng.	Maquereau	Saumon.	Truite.	Huile de foie de morue.	<p>A Matane et à Métis, les gens se livrent de plus en plus à la pêche de la morue. Cette année si la pêche d'automne avait été aussi bonne que celle d'été, les pêcheurs de ces deux paroisses auraient très bien fait.</p> <p>La pêche du saumon, à Rimouski, au Bic et à St. Simon, a été de beaucoup meilleure que celle des années précédentes.</p>
Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.	
.....	1000	25	.....	.....	1500	
670	3268	.....	87	.....	.....	
670	4268	25	87	.....	1500	

COMTÉ DE

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche. \$	Nombre de pêcheurs	Nombre de graviers.	Quantité				
					Morue.		Haddock	Barbue.	
					Pêche d'été.	Pêche d'autom.			Quint'x.
Newport.....	45	1350	90	40	2475	675	29	8	
Grand et Petit Pabos.....	65	2275	130	50	2925	1625	40	.....	
Grande Rivière.....	90	3150	180	80	4500	2700	25	.....	
Anse du Cap et la Petite Rivière	66	1980	132	50	4950	2310	100	.....	
Anse au Beau Fil.....	35	1050	70	25	2625	1225	25	.....	
Percé.....	130	3900	260	150	13000	7150	150	.....	
Ile de Bonaventure.....	50	1500	100	80	5000	500	.....	.....	
Barachois.....	18	540	36	15	1040	400	.....	.....	
Pointe St. Pierre.....	50	1550	100	75	4460	500	.....	.....	
Chien Blanc.....	10	300	20	7	800	200	.....	.....	
Cap Rouge.....	6	180	12	5	540	120	.....	.....	
Malbaie.....	12	360	24	10	900	250	.....	.....	
Bois Brûlé.....	4	120	8	4	320	80	.....	.....	
Seal Cove.....	8	240	16	6	480	160	.....	.....	
Douglastown.....	20	600	40	15	1000	350	.....	.....	
Côté sud du fond de la B. de Gaspé	11	330	22	9	100	50	.....	.....	
do nord do B. de Gaspé	9	270	18	7	173	25	.....	.....	
do do do B. de Gaspé, depuis } Seal Cove jusq. la Gr. Grave }	28	840	56	25	2000	240	30	50	
Grande Grave.....	25	750	50	35	2000	450	50	20	
Anse St. George, Côte Sauvage } et Longue Pointe..... }	26	780	52	24	2080	300	25	30	
De la Long. Pointe à Ship-head	8	240	16	6	480	200	60	55	
Cape des Rosiers.....	40	1200	80	25	2000	400	25	30	
Anse à la Louise.....	13	390	26	9	520	125	.....	.....	
Jersey Cove.....	10	300	20	7	600	100	.....	.....	
Anse aux Griffons.....	81	2430	162	75	6000	480	.....	.....	
Anse à Fougère.....	11	330	22	8	600	170	.....	.....	
Rivière au Renard.....	66	1980	132	60	4280	1000	.....	.....	
Petite Rivière au Renard.....	15	450	30	15	750	300	.....	.....	
Petit Cap et Pointe Jaune.....	10	300	20	8	650	150	.....	.....	
Anse à Valteau.....	12	360	24	10	780	300	.....	.....	
Grand Étang.....	21	630	42	25	2000	625	.....	.....	
Pointe Sèche.....	21	630	42	20	1490	400	.....	.....	
Petit Chlorydonne.....	13	390	26	10	740	300	.....	.....	
Grand Chlorydonne.....	8	240	16	7	440	200	.....	.....	
Petite Vallée.....	6	180	12	6	300	180	.....	.....	
Grande Vallée.....	30	900	60	25	1600	800	.....	.....	
Rivière de la Madeleine.....	11	330	22	10	500	160	.....	.....	
Baie de Mont Louis.....	22	660	44	19	1300	460	.....	.....	
Sté. Anne des Monts.....	35	1050	70	40	1575	420	.....	.....	
Cap de Chatte.....	25	750	50	30	1125	300	.....	.....	
Iles de la Madelaine.	Ile Amherst.....	80	2400	160	70	3800	1000	.....	.....
	Ile Grindstone.....	60	1800	120	51	3000	600	.....	.....
	Ile Allright.....	48	1444	96	40	2000	480	.....	.....
	Ile d'Entrée.....	6	180	12	4	260	50	.....	.....
	Ile Coffin.....	2	60	4	2	60	.....	.....	.....
	Grosse Ile.....	18	540	36	15	1000	100	.....	.....
Ile Bryon.....	3	90	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	1383	\$42,315	2760	1309	89218	28610	559	193	

## GASPE, 1863.

de poisson pris.					OBSERVATIONS.
Hareng.	Maquereau.	Saumon.	Truite.	Huile de foie de morue.	
Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.	
30		8		1890	<p>Dans le comté de Gaspé, les espèces de poissons dont les pêcheurs se servent pour amorcer leurs lignes ont été rares pendant cette saison. Le capelan, par exemple, qui est considéré partout comme un des meilleurs poissons de <i>boîte</i> que nous ayons, n'a visité cette année nos côtes qu'en très-petit nombre, et seulement pour une journée ou deux dans chaque endroit.</p> <p>La pêche d'automne dans tout le comté, et surtout à Percé, a été des meilleures, ce qui fait que la pêche de la morue a été bonne cette année sur cette partie de nos côtes.</p> <p>La pêche au saumon a aussi donné de meilleurs résultats qu'en 1862, et les pêcheurs paraissent tous bien contents des profits qu'ils ont faits avec ce poisson cette année, particulièrement ceux qui ont envoyé ce poisson frais sur les marchés de Québec et de Montréal par le "Lady Head." Les pêcheurs de Gaspé surtout disposèrent ainsi de presque tout le saumon qu'ils prirent et n'en salèrent que très-peu.</p> <p>Ceux qui, à Gaspé, se livrèrent à la pêche du maquereau réussirent assez bien. Le malheur est qu'il n'y a pas assez de nos pêcheurs qui font la pêche de ce poisson sur nos côtes. Les seuls qui la font sont quelques pêcheurs de Gaspé et des Iles de la Madeleine.</p> <p>A part de cela, le maquereau qui est pris ailleurs qu'à ces deux endroits ne l'est qu'en petite quantité et sert à <i>boîter</i> les lignes des pêcheurs à morue.</p> <p>Les pêcheurs baleiniers du Bassin de Gaspé n'obtinrent que bien peu de succès dans le Golfe et peu d'entre eux pourront payer leurs frais d'équipement.</p> <p>Les baleines, à ce qu'il paraît, étaient très rares et le peu que les bâtiments rencontrèrent étaient très difficiles à approcher.</p> <p>Tant qu'à la pêche du hareng, ce poisson rapportait si peu sur nos marchés, vu la guerre américaine qui nous fermait les ports des Etats du Sud, que nos pêcheurs ne se donnaient pas la peine d'en saler beaucoup pour l'exportation. Le peu qui fut préservé le fut pour les besoins du comté. D'ailleurs, on ne prend pas dans le comté de Gaspé la moitié autant de hareng que dans celui de Bonaventure et le peu qui s'y prend sert de <i>boîte</i>. J'en dirai autant du maquereau, à l'exception de celui pris par les pêcheurs de Gaspé et des Iles de la Madeleine.</p> <p>La pêche de la morue, aux Iles de la Madeleine, a été bien bonne, et les pêcheurs de cet endroit ont mieux fait cette saison qu'ils n'avaient fait depuis plusieurs années. Aussi, étaient-ils bien contents, car la chasse aux loups-marins sur les glaces avait été, pour ainsi dire, nulle ce printemps, et les pêcheurs de ces Iles n'avaient besoin de rien moins qu'une bonne pêche à la morue pour les relever.</p> <p>Le maquereau, aux Iles de la Madeleine, paraît le 25 août et y demeure jusqu'au 15 octobre. Le hareng fit son apparition le 17 mai et ne repartit que le 10 juin. La première morue fut prise aux Iles de la Madeleine le 5 juin.</p>
100		36½		2730	
120		13½		4300	
100				4350	
80				2810	
250	50	3		12060	
100	40			3300	
50	15	24½		864	
90	35			2976	
15				600	
				396	
60				690	
				240	
				384	
60				810	
	85	96		90	
	134	64		59	
				1344	
50					
100				1500	
80				1470	
15				480	
50				1440	
35				387	
25				420	
160	15			3888	
40				462	
150	20			3168	
55				630	
60				500	
75				648	
100	12			1775	
95				1134	
50	15			624	
35				384	
10				288	
75	20			1440	
25	10	11		396	
40	20			1056	
100	25	24		1185	
80	15			855	
26560	1050			6900	
29110	1561	280½		70668	

COMTÉ DE  
Côte du Labrador, et Côte Nord du

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité			
					Morue.		Haddock.	Flétan.
					Pêche d'été.	Pêche d'aut'ne.		
					Quint'x.	Quint'x.	Quint'x.	Barils.
Anse aux Blans Sablons.....	25	750	50	35	1500	250	.....	.....
Ile à Bois .....	40	1200	80	57	2000	150	.....	.....
Petit Havre .....	30	900	60	30	1500	200	.....	.....
Baie de Bradore .....	6	180	12	5	180	25	.....	.....
Belles Amours.....	3	90	6	2	90	10	.....	.....
Middle Bay, Five Leagues et Salmon Bay.....	10	300	20	9	150	25	.....	.....
Bonne Espérance et Rivière St. Paul .....	8	240	16	6	120	20	.....	.....
Ile Brulée, Ile aux Chiens et Ile du Vieux Fort.....	9	270	18	8	400	60	.....	.....
De l'Ile aux Chiens à Shicataca. De Shicataca à St. Augustin ...	8	240	16	7	120	15	.....	.....
St. Augustin.....	5	150	10	4	75	20	.....	.....
Kikapô et Tête à la Baleine de Pacachoo.....	6	180	12	5	120	48	.....	.....
La Tabatière.....	5	150	10	4	75	10	.....	.....
Baie des Moutons.....	6	180	12	6	70	.....	.....	.....
Tête à la Baleine de Mécatinna et Grand Mécatinna.....	6	180	12	5	28	.....	.....	.....
P. Mécatinna et IleauxGoêlands Nétagamu, Pointe à Dumourier, Etamamu Manisuachi et Coacoachoo .....	8	240	16	6	25	.....	.....	.....
Rivière Romaine et Rivière Washshecutai.....	6	180	12	4	70	.....	.....	.....
Musquarro.....	9	270	18	7	135	.....	.....	.....
Kégaska .....	3	90	6	2	30	.....	.....	.....
Natashquan .....	2	60	4	2	40	10	.....	.....
Rivières Agwanus, Nabisippi, Watsheeshoo, Piashter Bay, à la Cornelle.....	8	240	16	6	175	80	.....	.....
Pointe aux Esquimaux .....	50	1500	100	70	2000	250	.....	.....
Rivière Romaine .....	8	240	16	7	150	60	.....	.....
Rivière Mingan .....	35	1050	70	22	1460	250	.....	.....
Longue-Pointe (Mingan).....	1	30	2	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière St. Jean .....	1	60	2	.....	.....	.....	.....	.....
Rivière Magpie.....	44	1320	88	63	2421	500	.....	40
Baie de Magpie.....	74	2220	148	90	3596	700	.....	25
Rivière Jupitagan et Ridge Point.....	2	60	4	.....	.....	.....	.....	.....
Indian Harbor .....	44	1320	88	51	3887	600	.....	46
Rivière au Tonnerre.....	13	390	26	14	1144	150	.....	10
Duck Creek.....	13	390	26	15	1313	140	.....	20
Petit Sheldrake.....	35	1050	70	29	2822	100	.....	25
Sheldrake Head .....	9	270	18	10	666	90	.....	5
Bano de Sheldrake .....	14	420	28	15	1450	140	.....	6
Legros' Cove et Gibraltar's Cove	5	150	10	9	500	100	.....	10
Rivière Chaloupe .....	25	750	50	42	1750	250	.....	20
Rivière Manitou.....	47	1410	94	78	3250	250	.....	9
Rivière au Bouleau .....	10	300	20	13	950	90	.....	30
Ile Pigon et riv. au L-Marin..	8	240	16	11	410	64	.....	16
	17	510	34	23	1330	.....	.....	.....
	24	720	48	38	1890	.....	.....	6

## SAGUENAY.

Golfe et du Fleuve St. Laurent.

de poisson pris.

Hareng.	Maquereau.	Saumon.	Truite.	Huile de foie de morue.
Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.
150				600
250				645
400		3		510
370		4		61
				30
150		60		52
200		80		45
150		5		138
50		46		40
		25		28
		124		50
50		27		25
		4½		21
		5		8
		41½		6
60		3		21
		14½		40
		27		9
		7		12
50		9		76
300		320		675
		72		63
		3		513
		24		
		11½		
		15		876
100		243		1288
		33		
200		9		1346
25		12		388
50				435
80		1		876
20				225
15				477
				120
100		10		585
80				960
				330
				165
				390
18	5			540

## OBSERVATIONS.

La pêche de la morue sur la Côte du Labrador depuis Blancs Sablons jusqu'à Mingan, n'a pas été bien bonne. L'on évalue que cette pêche n'a pas donné plus d'un tiers de ce qu'aurait donné une bonne pêche, considérant le nombre de pêcheurs employés sur cette partie de la côte pendant la saison. La morue se montra tard et en quelques endroits, comme à Mutton Bay, Petit Mécatinna et autres postes, les pêcheurs ne purent en prendre que quelques quintaux.

A Natashquan, endroit où tous les ans la morue abonde, ce poisson, cette année, ne s'y montra qu'en si petite quantité que la plupart des goëlettes qui s'y étaient rendues pour faire la pêche furent obligées de s'en retourner, n'ayant à leur bord que quelques quintaux de morue. Plus tard je rencontrai quelques-unes de ces goëlettes dans l'Anse des Blancs Sablons.

Sur le côté nord du fleuve St. Laurent, depuis Mingan jusqu'à Moisie, la morue vint en assez grande abondance et la pêche a été assez bonne.

Depuis la Rivière Moisie jusqu'à St. Nicolas, moyenne.

La pêche du saumon a été, cette année, de beaucoup meilleure qu'en 1862, comme on peut le voir en comparant les tableaux de 1862 avec ceux de cette année.

A Natashquan, 2 goëlettes furent à la chasse du loup-marin ce printemps: la goëlette "Tiber," P. Vigneault, 520 loup-marins, "Marie-Marguerite," J. Vigneault, prit 100 loup-marins. Le saumon qui fut pris à Natashquan le fut entre le 5 et le 15 juin, 8½ barils à la mouche et 3 barils au filet.

La pêche du hareng n'a pas été bien bonne sur nos côtes, quoique ce poisson vint en grande abondance dans la Baie de Bradors le 3 août et les jours suivants; mais comme il était de petite taille nos pêcheurs n'en salèrent que peu.

La pêche du loup-marin, par les pêcheurs demeurant sur la Côte du Labrador, avait manqué complètement dans l'automne de 1862, à l'exception de quelques endroits où ces pêcheurs furent plus heureux. Tant qu'à celle du printemps de 1863, elle fut presque nulle comme on le verra par les tableaux.

Plusieurs goëlettes sont en construction sur plusieurs parties de la côte, et doivent être prêtes à prendre la mer dans le mois de mars pour la chasse du loup-marin.

La pêche au saumon, à la Rivière Moisie, quoique moins fructueuse que celle de 1862, a été néanmoins bonne.

Les entrailles, etc., de la morue furent jetées dans des boîtes sous la tête des *chaufauds* et aucun débris de poisson ne furent trouvés dans les filets à saumon.

La boîte fut rare sur la Côte du Labrador. Depuis Mingan jusqu'à Moisie, les pêcheurs purent s'en procurer plus facilement.

**COMTÉ DE**  
**Côte du Labrador et Côte Nord du**

Localités.	Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité				
					Morue.		Haddock.	Flétan.	
					Pêche d'été.	Pêche d'autom.			Quint'x.
					Quint'x.	Quint'x.	Quint'x.	Barils.	
		\$							
Rivière à la Truite.....	1	40	2						
Côté Est de la Rivière Moisie..	81	2430	162	93	5209	600			29
Côté Ouest de la Rivière Moisie	80	2400	160	67	2442	415			16
Rivière Moisie (et à la mer)....									
Sept Iles et Rivière Ste. Mar-	29	870	58	31	718	400			
guerite.....									
Ragged Islands et riv. Pente-	52	960	64	24	1140	335			12
côte et la Baie des Anglais...									
Ilets Caribou, Trinité et Pointe	6	180	10	5	15	5			
de Monts .....									
Rivière Godbout et riv. Beccie	3	90	6	2	25	15			
St. Nicholas.....	6	180	12	4	60	20			
Rivière Bersimis.....									
	919	\$27610	1636	1031	47301	6447			313

**SAGUENAY,**  
Golfe et du Fleuve St. Laurent.

de poisson pris.					OBSERVATIONS.
Harang.	Maquereau.	Saumon.	Truite.	Huile de foie de morue.	
Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.	
		28			
	13			2025	
	34			825	
		505½			
80	1	14		540	
		16		442	
		139		3	
		26		9	
		25		24	
2943	53	1992½		16537	Seulement 6 barils pris au dard.



ILE D'ANTICOSTI, (Comté de Saguenay.)

Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Saumon.	
			Barils.	
4	\$120	4	79	

COMTÉ DE BONAVENTURE, comté de Gaspé, comté de Rimouski, comté de Saguenay, (comprenant la Côte du Labrador, la Côte Nord du Golfe et du Fleuve St. Laurent et l'Ile d'Anticosti,) réunis.

Nombre de bateaux de pêche.	Valeur des bateaux de pêche.	Nombre de pêcheurs.	Nombre de graviers.	Quantité de poisson pris en 1863.												
				Morue.	Barbue.	Hareng.	Maquereau.	Saumon.	Truite.	Filetan.	Hareng.	Sardines.	Huile de foie de morue.	Nonnes et langues de morue.		
				Pêche d'été.	Quintaux.	Quint'x.	Quint'x.	Quint'x.	Quint'x.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Barils.	Gallons.	Barils.
2628	\$79275	5242	2620	143453	37437	992	505	40066	1639	2802	200	313	360	670	93035	150

Note.—La truite est consommée à l'état frais sur les lieux de pêche, et ne paraît pas dans les rapports des gardes-pêche.

ETAT indiquant le nombre des stations de pêches à loups-marins sur la côte nord du golfe St. Laurent, avec le nom des propriétaires, etc., etc., en 1863.

Noms des pêcheurs.	Stations.	Brasses de filets.	Pêche d'automne, 1862.	Pêche du printemps, 1863.
LeBoutillier et Frères.....	Ile au Bois .....	150	.....	27
Narcisse Dumas .....	Blancs Sablons.....	188	.....	10
Fruing et Cie.....	Longue Pointe .....	250	.....	44
G. L. Labadie.....	Anse des Dunes.....	300	.....	18
Wm. Labadie.....	Pointe à la Barque.....	140	.....	15
Rendall Jones.....	Baie de Bradore .....	600	.....	13
Louis Jones.....	do .....	180	.....	.....
John Buckle .....	Belles Amours.....	201	.....	10
Harriet Griffith.....	Five Leagues.....	200	.....	8
Samuel Marsh.....	Little Fishery.....	125	.....	.....
James Buckle.....	Bonne Espérance .....	300	.....	20
Léger Levesque.....	Ile Brulée .....	400	4	.....
Thomas Rule.....	Ile-aux-Chiens.....	160	15	.....
Thomas Morris.....	Canso Harbor .....	30	11	.....
Fruing et Cie.....	Anse-du-Portage .....	400	200	.....
Mathew Kennedy.....	St. Augustin .....	300	50	.....
Jean Legouvé.....	Tête-à-la-Baleine (Pacachoo).....	300	3	.....
Jacques McKennon .....	Kikapoë.....	250	80	.....
Joseph Gallichan.....	Lac Salé.....	350	15	.....
William Buckle.....	La Tabatière.....	500	900	.....
Samuel Robertson .....	do .....	400	300	.....
Laurent Gallibois .....	Baie Rouge.....	150	8	.....
J. B. Guillemette.....	do .....	120	5	.....
François Michel.....	Baie-des-Moutons.....	125	5	.....
F. Levesque.....	Ile du Grand Mécatinna.....	350	30	.....
Charles Bilodeau .....	Tête à la Baleine (Mécatinna).....	500	139	.....
Michel Kenty .....	do .....	400	80	.....
Veuve Mauger .....	Ile-aux-Goëlands .....	300	186	.....
Pierre Thibeault.....	Petit Mécatinna .....	30	80	.....
Louis Coulombe .....	Pointe-au-Pot.....	70	4	.....
		7769	2115	165

PECHERIES DU LOUPS-MARINS AVEC DES RETS DE FOND.

Noms des pêcheurs.	Stations.	Brasses de filets.	Nombre de loups-marins
Baptiste Dumas.....	Longue Pointe.....	180	20
Chas. Dicker .....	do .....	280	2
Michel Lavallée.....	St. Augustin.....	125	40
Gilbert Jones.....	Manisuachi .....	40	35
Joseph Aubé.....	Coacoachoo .....	80	10
Michel Blais.....	Etamamu .....	100	14
Olivier Rochette.....	Nabissippi.....	70	12
Joseph Tanguay .....	Watsheeshoo .....	90	20
		965	153

## MONTANT TOTAL des loups-marins pris dans le golfe St. Laurent en 1863.

Loups-marins pris par les goëlettes de la Pointe-aux-Esquimaux, des Iles de la Madeleine, de Natashquan, etc.	Nombre de loups-marins	Huile. Nombre de Gallons.	Valeur de l'huile.
			\$ c.
Iles de la Madeleine ..... 24 goëlettes.	3959	21672	20586 80
Pointe-aux-Esquimaux..... 13 do	2060	16480	10712 00
Natashquan ..... 2 do	620	4960	3224 00
Kéga-ka ..... 2 do	467	3736	2428 00
Pris sur les glaces aux Iles de la Madeleine.....	2500	10000	6500 00
Pris aux filets par les habitants de la côte du golfe.....	2353	23530	15294 50
Tués au fusil par les Sauvages.....	450	1800	1170 00
Tués au fusil par les blancs.....	200	800	520 00
	12609	92978	\$60435 70

## HUILE DE BALEINE.

Produit de la pêche à la baleine par les goëlettes armées au port de Gaspé :—  
 '14,400 gallons, à 65 cts.....\$9360 00.

## RÉCAPITULATION.

VALEUR des produits des pêcheries du Canada, dans le golfe et dans le bas du fleuve St. Laurent, pendant l'année 1863.

Morue ..... 180,890 quintaux.....	à \$3 00 .....	542670 00
Haddock..... 992 do .....	" 2 00 .....	1984 00
Barbue ..... 505 do .....	" 2 00 .....	1010 00
Harong ..... 40,066 barils .....	" 2 50 .....	100165 00
Maquereau ..... 1,639 do .....	" 8 00 .....	13112 00
Saumon..... 2,802 do .....	" 11 00 .....	30822 00
Trouite ..... 200 do .....	" 10 00 .....	2000 00
Flétan ..... 313 do .....	" 5 00 .....	1565 00
Huile de foie de morue..... 93,035 gallons.....	" 0 55 .....	51169 25
Huile de loup-marin..... 92,978 do .....	" 0 65 .....	60435 70
Huile de baleine ..... 14,400 do .....	" 0 65 .....	9360 00
Peaux de loups-marins ..... 12,609 peaux.....	" 0 90 .....	11348 00
Noues et langues de morue..... 150 barils.....	" 5 00 .....	750 00
Sardines ..... 670 do .....	" 4 00 .....	2680 00
Hareng fumé..... 360 boîtes.....	" 0 25 .....	90 00
Total.....		\$829160 95

---



---

SUI TE DE LA LISTE DES POISSONS DU GOLFE ST. LAURENT ET DES  
RIVIÈRES QUI S'Y DÉCHARGENT.

---

PERCA FLAVESCENS.

---

Français—*Perche*.

Nom populaire en Canada—*Perchaude*.

Anglais—*Perch, Yellow Perch, Common Perch*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Percoides*, du genre *Perca*.

La *perche* est un des meilleurs poissons d'eau douce que nous possédions, et n'est pas assez appréciée, il me semble, en Canada. Ce poisson est très-répandu sur toute la surface du globe, puisqu'on le trouve presque dans tous les fleuves, les rivières, les lacs et les étangs de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

Il est très-commun dans le fleuve St. Laurent, dans presque toutes les rivières qui s'y déchargent et dans nos lacs. Dans les rivières de la Gaspésie et de la côte nord du fleuve St. Laurent, on l'y rencontre aussi; mais c'est surtout dans les eaux douces de l'intérieur que cette variété de la famille des *percoides* est très-abondante, au dire des Sauvages qui fréquentent ces contrées.

La *perche* est très-reconnaissable à son corps comprimé et rétréci vers la tête et la queue, et à ses couleurs brillantes qui sont d'un jaune plus ou moins doré ou verdâtre, aux bandes verticales de couleur noirâtre, au nombre de cinq à huit qui lui traversent le dos, et à ses nageoires de couleurs vives et variées.

La *perche*, comme le nom de l'ordre dans lequel on l'a classé l'indique, a des rayons épineux très-forts, surtout à sa première nageoire dorsale qui en est toute composée, qui lui servent de défenses contre les attaques des autres poissons.

Elle fraie vers le printemps et est douée d'une grande fécondité, puisqu'on a trouvé dans les ovaires d'une femelle de poisson de cette espèce plus d'un million d'œufs.

Les gibiers sauvages font une guerre acharnée aux petites perches dans les lacs et les rivières, et en détruisent une énorme quantité.

---

LABRAX LINEATUS, PERCA SAXATILIS.

---

Français—*Bar rayé, Centropome rayé*.

En Canada—*Bar*.

Anglais—*Striped Bass, Sea Bass*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Percoides*, du genre *Labrax*.

Le *bar rayé* est sans contredit, après le saumon, un des poissons les plus beaux et les plus délicieux au goût qui habitent dans le fleuve St. Laurent et dans quelques-uns de ses tributaires. Il fréquente alternativement les eaux salées et les eaux douces, où il va pour y déposer ses œufs au printemps. Ce poisson atteint quelquefois une très-grande taille; on en a souvent pris dans le fleuve en différents endroits, principalement aux Îles de Sorel et aux alentours de l'Île aux Grues, qui pesaient de 25 à 30 livres et même plus.

Sur les côtes des États-Unis, on prétend en avoir vu de plus gros encore, et dans quelques ouvrages anciens d'Ichthyologie que j'ai consultés, on parle de *bars* qui avaient atteint un poids de 50, 60 et même 80 livres.

William Herbert dit, dans son livre: "*Fish and Fishing of the United States*," en avoir vu un de 43 livres.

Sa couleur est d'un brun bleuâtre sur le dos et d'un blanc argenté sur les côtés et sous le ventre.

Mais ce qui distingue ce poisson, ce sont des barres noires, au nombre de sept à neuf, qui couvrent parallèlement ses flancs de la tête à la queue, et qui en font une des variétés les plus remarquables du genre *Labrax*.

Le *bar*, qui est, à proprement parler, un poisson d'eau salée, se rencontre sur les côtes sud du golfe St. Laurent et dans les embouchures des rivières qui s'y jettent, et on en fait une pêche considérable à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Sur la rive canadienne de la Baie des Chaleurs et sur la côte de Gaspé, quoique l'on dise que le *bar* fréquente les grands cours-d'eau qui s'y déchargent, on n'a pas tenté, que je sache, d'y faire la pêche de ce poisson.

GASTEROSTEUS BIACULEATUS.

Français—*Épinoche*.

Nom vulgaire en France, *Savetier*; et sur les côtes du golfe St. Laurent, *Picassou*.

Anglais—*Two-spined Stickleback*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Joues cuirassées*, du genre *Gasterosteus*.

Ce curieux petit poisson, d'une longueur de deux à deux pouces et demi et d'un demi-pouce de largeur, se trouve dans les rivières et les ruisseaux qui se jettent dans le golfe St. Laurent, et l'espèce des *Gasterosteus* compte de nombreuses variétés, tant en Europe que dans l'Amérique du Nord.

La variété que je décris maintenant, et que l'on pêche abondamment dans les petites rivières, les ruisseaux et les barachois des Iles de la Madeleine, où on l'utilise pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais (on a pris quatre cents barils de ce poisson l'année dernière dans les barachois du Havre aux Basques, Iles de la Madeleine), a deux épines érectiles, longues d'un quart de pouce sur le dos, et une troisième plus petite en avant de la nageoire dorsale.

Les nageoires ventrales, formées que d'un seul rayon seulement, ressemblent plutôt à deux fortes épines qu'à des nageoires. Les côtés et le ventre de l'*épinoche* sont protégés par des écailles au nombre de plus de 25, qui lui forment une espèce de cuirasse, en sorte que ce poisson qui, du reste, est doué d'une grande agilité, possède des armes, tant offensives que défensives, qui le font redouter même des poissons beaucoup plus gros que lui. On dit que l'*épinoche* est un dangereux ennemi pour le brochet; il se laisse avaler par ce poisson, puis lui inflige des blessures assez graves avec ses dards, soit dans la bouche, soit dans l'estomac ou les intestins, pour lui causer la mort.

Mais ce qui rend ce poisson surtout remarquable, c'est qu'au contraire de tous les autres poissons qui déposent les œufs soit sur les vases et les graviers et qui les agglutinent à des plantes marines, l'*épinoche* se construit un véritable nid pour y recevoir ses œufs, qui sont très nombreux, et c'est le mâle qui se charge de ce travail. Plusieurs femelles viennent pondre leurs œufs dans ce nid formé de petites branches et de brins d'herbes et retenus ensemble par une substance glutineuse qui s'échappe du corps du poisson; mais un seul mâle féconde tous les œufs d'un nid, et c'est lui qui le défend contre la voracité des autres poissons et des *épinoches* elles-mêmes, dit-on, jusqu'à ce qu'ils soient éclos, et il ne laisse les petits que lorsqu'ils sont en état de pourvoir à leur nourriture et de se défendre eux-mêmes.

La couleur de l'*épinoche* varie beaucoup, mais elle est généralement d'un vert olivâtre sur le dos et d'un vert plus tendre mêlé de jaune sur les flancs.

Sur des spécimens que j'ai recueillis dans le ruisseau de la Pointe aux Esquimaux, sur la côte nord du golfe St. Laurent, j'ai compté :

D. 2, 1, 11; P. 10; V. 1; A. 1, 8; C. 12.

HEMITRIPTERUS AMERICANUS.

Français—*Hémétriptère*, *Crapaud de mer*, *Tétard*, *Diable de mer*.

Anglais—*Sea raven*, *Acadian Bull-head*, *Sea sculpin*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Joues cuirassées*, du genre *Chabot*, ou *Cottus*.

Ce poisson, d'un aspect hideux, quoique son corps soit recouvert de couleurs brillantes et qui varient depuis le jaune citron jusqu'au rouge, se rencontre sur nos côtes du golfe, et on en prend souvent en faisant la pêche à la morue. Il est très-vorace et se nourrit de petits poissons et de petites morues, et nos pêcheurs s'en trouvent souvent très-incommo-

dés; car une fois qu'un certain nombre de crapauds de mer se sont réunis sur les fonds où ils pêchent, ils ne prennent plus de morue et sont obligés d'aller jeter leurs lignes plus loin.

Cette variété de *chaboisseaux* que je décris est moins commune sur nos côtes que le *cottus scorpias*, qui a paru dans ma liste des poissons du Golfe en 1862.

Un *hémétriptère* pris dans la Baie de Plaisance (Iles de la Madeleine), le printemps dernier, était d'une couleur rougeâtre, tachetée de brun; il avait 14 pouces de longueur; sa tête, de proportion démesurée, était toute hérissée d'épines, entre lesquelles on voyait des cavités de formes irrégulières, et tout autour pendaient des appendices cutanées qui contribuaient beaucoup à donner à ce poisson une laideur repoussante.

Il a une nageoire dorsale très longue, ou plutôt deux dorsales qui se rejoignent: la première est composée de 16 rayons épineux très-inégaux, et la deuxième de treize; la nageoire pectorale est composée de dix-huit rayons; la ventrale de deux rayons précédés d'une épine, l'anale de 13 et la caudale de 16.

Ce poisson a le pouvoir de se renfler le corps à un degré étonnant, surtout lorsqu'il est irrité. La chair de l'*hémétriptère* est bonne à manger, mais on ne l'utilise pas du tout en Canada.

#### THYNNUS VULGARIS, SCOMBER THYNNUS.

Français—*Thon*.

Anglais—*Tunny, Albicore and Horse Mackerel*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Scombéroïdes*, du genre *Thon*.

Cette belle variété de la famille des *Scombéroïdes* habite les mers de l'Europe comme celles de l'Amérique du Nord. On trouve le *thon* dans la Méditerranée, où il était très connu des Phéniciens qui y faisaient une pêche importante, dans la Mer Noire, sur les côtes de France, des Iles Britanniques et dans la Mer Baltique, et en Amérique, sur les côtes des Etats-Unis, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et dans le Golfe St. Laurent.

Il pénètre dans la Baie des Chaleurs et dans la Baie de Gaspé. Je l'ai vu plusieurs fois dans le Détroit de Belle-Ile et surtout au large de l'Anse aux Blancs-Sablons, où il s'en rassemble quelquefois de grands troupeaux.

Le *thon* atteint souvent de très-grandes dimensions: on en cite qui avaient une longueur de huit et même neuf pieds et dont le poids dépassait cinq cents livres; mais sa taille moyenne est de 5 à 6 pieds et son poids de 100 à 150 livres.

Ce poisson a une forme allongée comme le maquereau ordinaire, et de fortes nageoires qui en font un des meilleurs nageurs de nos eaux. Lorsqu'il est à la poursuite des bancs de petits poissons dont il fait sa nourriture habituelle, on le voit sauter hors de l'eau jusqu'à une hauteur de cinq à six pieds.

Sa couleur est noirâtre sur le dos, mais ses flancs sont d'un blanc argenté très-brillant et le ventre d'un blanc mat.

Ce poisson est couvert d'écailles très-larges à la partie antérieure du dos, en avant de la première dorsale et en dessous des pectorales.

La chair du *thon* est excellente et tient le milieu entre la chair de poisson et celle des mammifères; elle ressemble beaucoup à celle du veau, et l'endroit le plus délicat est la poitrine. On la mange à l'état frais; on la sale aussi pour l'exportation, et on la marine, soit avec de l'huile, soit avec du sel. C'est dans cet état qu'on en exporte des quantités considérables de France et de l'Italie.

On fait la pêche du *thon* dans la Méditerranée, et principalement sur les côtes de Provence et de Sicile, avec de gros filets qu'on appelle *thonaires*, et des appareils de rets assez semblables à ceux dont se servent nos pêcheurs pour prendre les loups-marins sur la Côte du Labrador et appelés *madragues*. Ce sont des parcs faits avec des filets dans lesquels on parvient à renfermer les bandes de *thons* souvent considérables, et qu'on tue ensuite avec des dards et des armes à feu.

Cette pêche des *thons* forme un des amusements des riches Siciliens, qui, à l'époque de la pêche, viennent de l'intérieur pour assister à la tuerie de ces poissons qu'on réunit souvent au nombre de plusieurs milliers.

On fait aussi la pêche du *thon* à la ligne, et c'est principalement sur la Côte des Basques qu'on se sert de cette manière de pêcher.

Le bateau est à la voile, l'hameçon est armé d'une sardine ou d'un morceau de linge imitant une sardine, dont les *thons* sont très-friands; et comme ces poissons sont très-voraces, ils avalent bien vite l'hameçon et on les tire, mais non sans difficulté, à bord de l'embarcation.

On n'a commencé à pêcher le *thon* que depuis quelques années, dans les eaux du golfe. Dans la Baie de Gaspé, on en prend tous les ans quelques-uns au harpon. Mais c'est dans la Baie des Chaleurs, au large de Caraquette, qu'ils sont plus abondants, lorsque les harengs s'y montrent dans le mois d'août.

Depuis trois ans, les pêcheurs de cet endroit en capturent un certain nombre, qui, cette année, s'est élevé jusqu'à cent, au moyen de foris hameçons en acier, attachés à de fortes lignes et amorcés avec des harengs. Cette pêche est très-excitante, mais il faut beaucoup d'adresse pour y réussir, et elle est très-fatigante pour ceux qui s'y livrent; car les *thons*, dans leurs efforts pour se débarrasser, font des mouvements d'une telle violence, que si le pêcheur n'a pas soin d'attacher la ligne à un taquet fixé au bateau, il est exposé à se faire emporter à l'eau ou à se faire blesser.

Les *thons*, pris sur la Côte de Gaspé, sont mangés frais. A Caraquette, on en a salé une certaine quantité qu'on a expédiée à Québec, mais c'était la première fois probablement qu'on faisait connaissance avec ce poisson, et on n'a pu l'apprécier à sa juste valeur. Espérons qu'il en sera autrement plus tard.

#### BLENNIUS GUNNELLUS, GUNNELLUS VULGARIS.

Français—*Gonelle vulgaire*.

En Canada—*Anguille de roche*.

Anglais—*Spotted gunnel, Butter fish*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Gobioides*, du genre *Blennie*, du groupe des *Gonelles*.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur les côtes du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, ce poisson, qui a beaucoup la forme d'une anguille, ne dépasse guère, en moyenne, une longueur de sept pouces. On le trouve sur les rivages, sous les roches, et dans les anfractuosités des rochers qui ont été laissés à sec à marée baissante, sous des goëmons et autres herbes marines, dont l'humidité lui permet de vivre pendant plusieurs heures hors de son élément naturel.

Il est couvert d'une humeur visqueuse très-épaisse et presque de la consistance du beurre, ce qui lui a valu, de la part des Anglais, le nom de poisson à beurre.

On ne le mange pas en Canada, quoique sa chair paraisse bonne. En Angleterre, on l'utilise comme appât pour prendre de plus gros poissons, et ici on pourrait les faire servir au même usage.

La nageoire dorsale est très-longue et s'étend jusqu'à la queue. Dans des échantillons que je me suis fournis au Petit-Mécata, j'y ai compté soixante-et-dix-neuf rayons, et à sa base on remarque une série de taches noires au nombre de dix généralement, qui distinguent ce poisson.

La nageoire anale est composée de 44 rayons et s'étend aussi jusqu'à la caudale, qui en compte dix-neuf; la pectorale, onze, et la ventrale, une seulement.

La couleur de ce poisson est très-difficile à saisir; elle est, en général, d'un brun pourpre et jaunâtre.

On trouve la *gonelle* dans les mers du nord, en Europe, en Amérique, et Valenciennes en a décrit seize espèces.

#### LOPHIUS PISCATORIUS.

Français—*Baudroie, Baie pécheresse, Diable de mer*.

Anglais—*Angler, Fishing frog, ou Frog-fish, Sea Devil, Bellows-fish, Monk fish*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Pectorales pédiculées*, du genre *Lophius*.

La *baudroie* est d'un aspect encore plus repoussant que le crapaud de mer, et se

reconnait aisément à sa tête énormément grosse et déprimée, à sa gueule armée de dents très-fortes et pointues, et par les trois premiers rayons de sa nageoire dorsale antérieure, qui sont entièrement détachés en avant, libres et mobiles sur la tête et qui forment une espèce de panache ou de crête qui lui a fait donner par Aristote son nom de *Lophius*.

L'estomac de ce poisson est très-développé, et son appétit est d'une voracité extraordinaire. Il se tient généralement au fond de l'eau, enfoncé dans les sables, et avec ses tentacules, attire les poissons qui passent dans son voisinage, et il ne tarde pas à s'en emparer avec sa gueule. Sa nourriture habituelle consiste en poissons, mollusques et crustacés.

La *baudroie* habite les mers de l'Europe et de l'Amérique du Nord. On la trouve dans le golfe, mais il est bien rare qu'on puisse la prendre, soit à la ligne, soit au filet, et les échantillons qu'on trouve sont, en général, jetés à la côte lorsque ces poissons, à la recherche de leur proie, sans doute, se sont trop approchés des rivages.

La *baudroie*, en raison de ses œufs qui sont très-petites, peut vivre longtemps hors de l'eau.

Le poisson curieux qu'on a expédié à Québec il y a trois ans, dont personne ne connaissait le nom, et qui avait été pris à l'Anse des Dunes, sur la Côte du Labrador, n'était rien moins qu'une *baudroie*. Un autre poisson de cette espèce a aussi été trouvé, il y a deux ans, à la Longue-Pointe, près de Mingan.

La longueur ordinaire de la *baudroie* est de trois à quatre pieds et demi.

#### CTENOLABRUS CERULEUS, CRENILABRUS BURGALL.

Français—Le *Cténolabre choqset*.

Anglais—*Common burgall, Blue fish, Blue perch, Cimber*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Labroïdes*, du genre *Cténolabre*.

Ce joli poisson, qui est d'une longueur moyenne de sept à huit pouces, et d'une couleur bleuâtre avec des teintes de bronze que rehaussent encore de brillants reflets métalliques sur les côtés, se voit communément le long de la Côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs, et surtout dans la rade de Paspébiac et au Bassin de Gaspé, où on lui donne très-improprement le nom de *tanche*.

On le prend facilement à la ligne avec toutes sortes d'appâts, et il est excellent à manger.

Ce poisson est commun à toutes les côtes de l'Amérique, depuis la Baie de Delaware jusqu'à Terre-Neuve. On le trouve aussi en Europe.

J'ai compté sur les échantillons que j'ai pris à Paspébiac et au Bassin de Gaspé, le nombre de rayons suivants aux nageoires :

D. 18, 10 ; P. 15 ; V. 1, 5 ; A. 3, 9 ; C. 15 $\frac{1}{2}$ .

#### CATOSTOMUS COMMUNIS.

Français—*Catostome* ; improprement appelé en Canada *Carpe*.

Anglais—*Common sucker*.

De l'ordre des *Mécanthoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre *Catostome*.

Le *catostome* est un groupe important du genre *cyprin*, qui appartient exclusivement à l'Amérique, et qui a été très-bien décrit, pour la première fois, par le célèbre naturaliste français, LeSueur.

On sait que la vraie *carpe* n'existait pas en Amérique avant qu'on ne l'eut introduit, aux États-Unis, au moyen de poissons vivants de l'espèce, apportés il y a une trentaine d'années de France, et placés dans quelques lacs de l'État de New-York, et dans quelques parties de la Rivière Hudson, où ils se sont multipliés d'une manière étonnante. Les *carpes* se sont peut-être déjà introduites en Canada en passant à travers les canaux et rivières qui font communiquer l'Hudson avec la Rivière Richelieu et le fleuve St. Laurent, mais je ne sache pas qu'on en ait encore vu dans notre pays.

Le *catostome* est un des poissons les plus communs que l'on rencontre dans toutes les eaux du Canada, dans le fleuve St. Laurent, dans tous ses affluents et dans tous les lacs de



l'intérieur. On en compte un grand nombre de variétés; celles appelées *carpes de France* et *carpes au nez galeux* sont excellentes.

Le *catostome* fréquente les rivières de la Gaspésie et du Labrador, mais généralement en petite quantité. Il abonde dans tous les lacs de l'intérieur de ces contrées, et les Sauvages en font une grande partie de leur subsistance pendant l'hiver. C'est peut-être dans la rivière de St. Augustin et de Pacachoo qu'on trouve le plus de ce poisson; on le pêche très-facilement dans cette dernière rivière.

#### FUNDULUS VIRIDESCENS.

Français—*Fundule*.

Nom populaire sur les côtes du golfe—*Barbeau*. *Choquemort*.

Anglais—*Big killifish*, *Minnow*, *Minnny*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Cyprinoides*, du genre des *Fundules*.

Le *fundule* est un très-joli petit poisson, aux allures vives, qu'on rencontre en grande abondance sur les côtes du golfe, en Canada, et probablement aussi dans les autres provinces britanniques, dans les ruisseaux et les barachois qui sont remplis d'eau saumâtre, qu'il semble préférer aux eaux douces. Il est, d'après Valenciennes, particulier à l'Amérique, et de plus vivipare; et il ne faut pas le confondre avec le *véron*, en anglais *minnow*, le *leuciscus phoxinus* de Cuvier, d'Europe, et que, d'après des naturalistes américains, l'on ne trouve pas de ce côté-ci de l'Atlantique.

On prend ce poisson en grande quantité au moyen de filets et d'épuisettes au Port Daniel, au barachois de la Malbaie (en bas), et sur plusieurs autres points de la Côte de Gaspé, et aussi dans les barachois et ruisseaux des Îles de la Madeleine, où il est très-utile comme appât pour la pêche à la morue, lorsque les autres *boîtes* manquent.

Les échantillons que je me suis procurés l'année dernière à l'Île d'Amherst, étaient de trois pouces et quart à quatre pouces de longueur, et de trois-quarts de pouce de largeur. En voici une description :

Corps allongé, cylindrique, aplati sur la tête et comprimé de chaque côté de la queue. Écailles grosses (c'est le contraire chez le *véron* d'Europe, qui a le corps couvert de petites écailles, d'après Gannell), plus grandes sur la tête que sur les autres parties du corps, et s'étendant jusqu'au museau. Ligne latérale très-obscur. Tête petite et aplatie dessus. Yeux grands et éloignés l'un de l'autre; prunelle noire. Narines oblongues en avant des orbites. Bouche petite, mais très-protractile et s'ouvrant dans une direction presque verticale; il y a une espèce de lèvres à la partie supérieure de la bouche. Dents fines à la mâchoire supérieure et inférieure. Nageoire dorsale, placée en arrière au-dessus de l'anale, de forme carrée et composée de onze rayons. Pectorale arrondie, composée de dix-sept à dix-huit rayons. Ventrale, six rayons. Anale, onze rayons. Caudale, vingt-neuf rayons, larges et petits. Couleur olive, verdâtre, avec des taches noirâtres sur le dos, plus pâles sur les côtés; blanc argenté sous le ventre avec du jaune sur l'abdomen.

Les opercules, les nageoires pectorales et ventrales sont d'une couleur jaunâtre tachetée de verdâtre. L'iris est jaune.

#### ALOSA TYRANNUS, ALOSA VERNALIS.

Français—*Gaspereau*.

Anglais—*Alewive*, *Gaspereau*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupeoides*, du genre *Alosa*.

Cette petite variété du genre *alose* se rencontre sur les côtes de la Baie des Chaleurs, où l'on en prend beaucoup le printemps en faisant la pêche du hareng. Elle est facilement reconnaissable à sa ressemblance avec le hareng, dont elle a presque la taille, à ses brillantes écailles d'un blanc argenté, et surtout à son corps allongé et à son ventre comprimé et tranchant.

Sa chair est excellente à manger à l'état frais; on en fait aussi de bonnes salaisons qui peuvent se conserver longtemps.

On trouve quelquefois le *gaspereau* dans le bas du fleuve St. Laurent, et dans quelques rivières du Labrador, et principalement dans la Rivière du Gros Mécatina. Mais c'est dans le Nouveau-Brunswick qu'il est le plus abondant, et aussi dans quelques rivières de la Nouvelle-Ecosse, et dans ces pays on en sale une assez grande quantité pour l'exportation.

En Canada, on le consomme sur les lieux, et on l'emploie aussi beaucoup comme *boitte* pour la pêche à la morue; pour cet usage il passe pour être aussi bon que le hareng, son congénère.

#### ESOX RETICULATUS.

Français—*Brochet*.

Anglais—*Pike, Pickerel*.

De l'ordre des *Mélacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Esoces*, du genre *Esox*.

Peu de poissons sont aussi connus en Canada que le *brochet*. En effet, on le rencontre dans le fleuve St. Laurent, dans presque toutes nos rivières et nos lacs.

Sa taille moyenne varie de un à trois pieds de longueur, et son poids de une à six livres; mais il atteint souvent une taille plus grande, et on en pêche qui pèsent jusqu'à 15 livres et même plus. Sa forme, la force et la disposition de ses nageoires, en font un excellent nageur, et sa grande voracité, les nombreuses dents très-pointues dont est armée sa large gueule, et ses instincts déprédateurs, excitent la terreur parmi les autres poissons. Non-seulement il dévore un grand nombre de poissons fluviaux, même de son espèce, mais aussi de petits mammifères, des oiseaux aquatiques, des reptiles, etc., etc.; c'est le requin des eaux douces.

Sa chair est blanche et ferme et excellente à manger, surtout pendant les mois où l'eau est froide.

Il se multiplie prodigieusement, et on a compté jusqu'à 140,000 œufs dans une femelle; il fraie au printemps dans les ruisseaux, et les œufs se développent promptement.

Quoique l'habitat ordinaire du *brochet* soit dans les fleuves, les lacs et les étangs, cependant on le voit quelquefois à la mer, et nos pêcheurs de saumon des rivières du golfe en prennent quelques-uns dans leurs filets, et de très-gros. Et d'après les renseignements que m'ont procuré les Sauvages qui fréquentent l'intérieur du Labrador, le *brochet* se rencontre dans la partie supérieure de beaucoup de rivières qui se déchargent dans le golfe St. Laurent, et dans les lacs de ces contrées.

Sa couleur est assez variable. Elle est quelquefois d'un vert foncé, tirant sur le noir à la tête et sur le dos, et souvent d'un gris bleuâtre. Souvent elle acquiert l'éclat de l'or, surtout pendant le temps du frai.

On le prend au filet dans les lacs et dans les rivières, avec des lignes garnies d'appâts vivants ou artificiels; l'appareil appelé : *tue diable*, est surtout fort en usage.

La pêche du *brochet* à la ligne est des plus excitantes. C'est un des amusements favoris d'un grand nombre de nos *sports men* de l'intérieur du Canada. Toutefois, il est bien loin d'égaliser celui de la pêche au saumon ou de la truite à la mouche artificielle, mais il n'est pas loisible à tout le monde de se procurer cette jouissance.

#### ESOX ESTOR.

Français—*Maskinongé*.

Anglais—*Mascalonge, Muskellunge*.

De l'ordre des *Mélacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Esoces*, du genre *Esox*.

Cette variété, la plus grande peut-être du genre *Esox*, est très-répan due dans les grands lacs du Canada et des États-Unis, et dans plusieurs endroits du fleuve St. Laurent. On le rencontre encore dans beaucoup de lacs situés au nord du fleuve St. Laurent dans le Bas-Canada; et comme on en prend quelquefois dans les filets à saumon placés dans les rivières du Labrador, qui se déchargent dans le golfe, on est porté à croire qu'il habite les eaux de la partie supérieure de ces rivières et les lacs où elles prennent leurs sources. Sa chair est considérée partout le pays comme un met délicat, et elle est très recherchée, et plusieurs même l'estiment à l'égal de celle du saumon. Ce que j'ai dit de la voracité et des instincts destructeurs du *brochet*, s'applique également au *maskinongé*, et même lui

convient encore mieux ; car sa grande taille lui donne encore plus de force qu'à ce dernier, et sa large gueule, armée de nombreuses dents très-longues, le rendent un ennemi des plus redoutables aux poissons qui habitent les eaux où il séjourne. Ce poisson fraie au printemps et va déposer ses œufs dans de petits cours-d'eau de préférence aux grandes rivières. Sa couleur est, en général, d'un brun verdâtre, plus foncé sur le dos et plus pâle sur les flancs, avec de nombreuses taches rondes et distinctes, jaune-pâles ou grisâtres sur les flancs.

Sa longueur ordinaire est de un à trois pieds, et son poids est de 5 à 15 livres. Mais on en voit très-souvent qui atteignent une taille de quatre pieds et plus, et qui pèsent jusqu'à 40 livres.

#### SCOMBERESOX.

Français—*Scombrésoce*.

Anglais—*Bill-fish, Mackerel garrick, Skipper*.

De l'ordre des *Mélocoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Esoces*, du genre *Scomberesox*.

On a trouvé plusieurs fois, et notamment à New-Port, sur la Côte de Gaspé, et à St. Augustin, sur la Côte du Labrador, morts sur le rivage, des poissons de l'espèce des *scombrésoces*. C'était pendant l'été, et principalement à l'époque où le maquereau visite nos côtes. Ce poisson est très-remarquable par son museau formé de ses mâchoires qui sont allongées, l'inférieure encore plus que la supérieure, et qui lui donne l'apparence d'un bec d'oiseau. Ses nageoires dorsales et anales, placées très en arrière, sont à peu près d'égale grandeur, et leurs derniers rayons sont détachés en fausses nageoires comme dans les maquereaux et les thons.

On le trouve sur les côtes des Etats-Unis. Dans les mers d'Europe, et surtout dans la Méditerranée, il est très-commun, et on en compte plusieurs variétés dont le type est le *scombrésoce campérien*. Notre variété est probablement celle décrite par le docteur Storer, et appelée de son nom : *scomberesox storeri*.

Sa taille est généralement d'un pied de long, et sa couleur est verte sur le dos et la tête, et d'un blanc argenté au ventre.

On dit que sa chair est assez agréable à manger.

#### COREGONUS ALBUS.

Français—*Poisson blanc*.

En Europe—*Lavaret*.

Anglais—*White fish et Gizzard fish*.

Dans le Nouveau-Brunswick, en sauvage—*Attihawmeg*.

De l'ordre des *Mélocoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*, du genre *Coregone*.

Le *poisson blanc* est plutôt un habitant des lacs que des fleuves. On le trouve en immense quantité dans les grands lacs du Canada, surtout dans le lac Huron, où il donne lieu à une pêche très-abondante et très-avantageuse, de même que dans toutes les eaux intérieures de la partie septentrionale de notre continent, jusque vers les mers arctiques.

Plusieurs de nos lacs, entre autres celui de Témiscouata, sont célèbres pour les pêches qu'on y fait de ce poisson ; et le St. Laurent et plusieurs rivières qui s'y déchargent en nourrissent un grand nombre.

Dans les lacs de l'intérieur du Labrador, il est aussi très-commun. Il visite quelquefois nos eaux salées, et nos pêcheurs en prennent souvent à l'embouchure des rivières qui se jettent dans le golfe.

La Rivière Petite-Romaine est peut-être celle où on le voit le plus souvent.

Ce poisson est si bien connu en Canada, qu'il est inutile que j'en fasse une longue description. Il me suffira de dire que sa taille moyenne ne dépasse guère un pied et demi de longueur, et son poids cinq livres. Mais on en prend quelquefois qui pèsent jusqu'à quinze et même vingt livres. Sa couleur est d'un gris bleuâtre sur le dos ou d'un brun tirant sur le jaune, avec des taches grises en avant de la nageoire dorsale; il a les flancs et le ventre blancs. Des deux échantillons que j'ai étudiés, et qui avaient été pris dans le fleuve St. Laurent, l'un avait vingt pouces et demi de longueur et deux pouces et quart de largeur, et les nageoires comme suit :

D. 13, 0; P. 15; V. 12; A. 13; C. 19<sup>6</sup>.

L'autre échantillon mesurait 12 pouces de longueur et 3 $\frac{1}{2}$  pouces de largeur. Nageoires :

D. 14, 0; P. 14; V. 11; A. 13; C. 19<sup>6</sup>. Queue très échancrée.

Comme dans les autres espèces de la famille *salmones*, le *corégone* a sa deuxième nageoire dorsale formée d'une substance adipeuse et sans rayons.

#### MORRHUA PRUINOSA, GADUS TOMCODUS.

Français—*Petite morue*, appelée improprement *Loche* dans les paroisses d'en-bas et *Poulamont* sur la Côte de Gaspé.

Anglais—*Tom cod*, *Frost fish*.

De l'ordre des poissons *Mélocoptérygiens subrachéens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Morrhua*.

On trouve la *petite morue* dans l'Amérique du Nord, sur presque toutes les côtes, et dans un grand nombre de fleuves et rivières qui s'étendent depuis la latitude de New-York jusqu'au-delà de la Baie d'Hudson, et peut-être dans les mers arctiques.

Elle vient dans les estuaires des fleuves et des rivières l'automne ou au commencement de l'hiver, pénètre jusque dans les eaux douces, et se rend même jusqu'à une distance considérable de la mer. Comme les femelles de cette variété de morue sont alors chargées d'œufs dans un état de développement remarquable, et les mâles de laitance, il n'y a aucun doute que c'est pour frayer que ces jolis petits poissons recherchent tant, à cette époque de l'année, les eaux douces, et c'est aussi pour cela qu'on les y rencontre alors en bancs si serrés et si nombreux.

Je n'ai pas besoin de dire combien la chair de ce poisson est savoureuse et saine; ce fait est trop bien connu au Canada, surtout dans la partie inférieure du Bas-Canada où on en prend de grandes quantités au moyen de lignes, de seines, de filets et de verveux faits en forme de coffres. C'est avec cette dernière espèce d'appareil qu'on en fait la pêche à Champlain et dans les paroisses voisines sur la rive nord du fleuve St. Laurent, avec tant de succès.

Dans ces localités, on en fait un grand usage comme aliment; c'est aussi l'objet d'un commerce assez important, et on s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux.

Sur la Côte de Gaspé, dans la Baie des Chaleurs surtout, la *petite morue* abonde à l'approche de l'automne, à l'embouchure des rivières et dans les barachois. Mais comme la consommation de ce poisson est fort limitée dans ces contrées, on n'en fait la pêche que pendant quelques semaines, et on se contente d'en prendre assez pour satisfaire aux demandes des habitants des localités avoisinantes.

Dans les districts d'en-bas, sur la rive sud du fleuve, on rencontre la *petite morue* en été comme en automne et en hiver; et on en prend, soit dans les pêches en fascines, soit dans les rivières au moyen de lignes et de filets, une très-grande quantité qui se consomme à l'état frais.

La *petite morue*, à cause de sa petite taille et de la nature molle de sa chair, n'est pas susceptible d'être transformée en préparations salées. Elle doit, par conséquent, être mangée fraîche, et pour cette raison ne peut souffrir un transport éloigné pendant la saison de l'été. Il n'y a qu'en hiver, lorsqu'elle est gelée et qu'on l'éloigne autant que possible du contact de l'air, qu'elle est susceptible de se conserver tant que la température de l'air se tient basse.

D'après quelques naturalistes des États-Unis, il y a plusieurs variétés de *petite morue*, et notre variété, que j'ai étudiée, quoique ressemblant presque en tout point à celle décrite par DeKay, en diffère pourtant sous la rapport du nombre des rayons des nageoires; car tandis que notre variété compte :

D. 13, 16, 18; P. 17; V. 6; A. 19, 19; C. 26½,

celle figurée par DeKay donne :

D. 12, 20, 18; P. 17; V. 6; A. 20, 18; C. 37.

La longueur de ce poisson varie entre 6 pouces et 12 pouces. Mais il atteint souvent des proportions plus grandes. Cette petite variété de la morue est aussi vorace que la grande, et se repaît de tous les petits poissons qu'elle rencontre. J'ai trouvé dans le ventre d'une *petite morue* de 11 pouces, un petit bar de 2½ pouces de longueur et un petit catostome (carpe) de 4½ pouces de longueur.

#### LOTA INORNATA, LOTA VULGARIS.

Français—*Lotte commune*, *Lotte de rivière*, et *Loche* en Canada.

Anglais—*Plain Burbot*, *Eel-pont*.

De l'ordre des *Mélacoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Lotte*.

La longueur de ce poisson, qui est plus connu en Canada sous le nom de *loche* que sous tout autre, varie de un à trois pieds. Il a beaucoup la ressemblance d'une anguille, excepté que son ventre est plus développé. Sa couleur est brune foncée et sa tête est presque noirâtre. Sa gueule, qui est de grandeur moyenne, est armée de nombreuses dents très-fines. La deuxième nageoire dorsale et la nageoire caudale sont très-longues. Dans l'échantillon que j'ai eu sous mes yeux, et qui avait treize pouces de longueur, je comptai les nageoires comme suit :

D. 12, 7; P. 19; V. 7; A. 64; C. 43.

La chair de ce poisson est bonne à manger; on en prend dans le fleuve St. Laurent, où il est assez répandu, soit dans les pêches à fascines, soit à la ligne. On le pêche aussi bien l'hiver que l'été.

Je n'ai pas eu occasion d'observer ce poisson dans les rivières de Gaspé et du Labrador, mais on m'a assuré qu'il y a été vu plusieurs fois; mais dans ces contrées, où les plus belles espèces de poissons abondent, on ne s'occupe nullement de cette espèce de *gadoïde*.

#### CYCLOPTERUS LUMPUS, LUMPUS VULGARIS.

Français—*Cycloptère lump*, *Lump*, *Gros-maillet*.

En Canada—*Poule d'eau*.

Anglais—*Lump-fish*, *Lump sucker*.

De l'ordre des *Mélacoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Discoboles*, du genre *Cycloptère*.

Après de grandes tempêtes de vent du large, on trouve souvent sur nos côtes du bas du fleuve et du golfe St. Laurent, une grande quantité de ce poisson que les vagues ont jetés sur le rivage avec des amas de *goémon* et d'autres plantes marines. Il vient aussi se faire prendre dans les pêches à fascines tendues le long du fleuve jusqu'aux Trois-Pistoles et même plus haut.

Sa forme est singulière et même grotesque, et sa chair est molle et gélatineuse. Au lieu d'écaillés, son corps est tout couvert de petits tubercules, et de chaque côté il a, de plus, trois lignes de gros tubercules qui sont très-apparents.

Sa couleur est très-variable; la plus commune est le bleu verdâtre, mais on voit aussi des *lumps rouges*, à l'exception du ventre qui est blanchâtre, et cela a fait croire à plusieurs variétés de ces poissons.

Quelques naturalistes prétendent que la couleur rouge est l'attribut des *lumps* qui se préparent à frayer, et qu'une fois l'acte de la reproduction accompli, ils reprennent la livrée bleuâtre. D'autres encore disent que les mâles sont toujours rouges et les femelles toujours bleues. Cette dernière assertion est certainement erronée, car on trouve des œufs dans les *lumps* de toutes les couleurs. Les *lumps* ont généralement un pied de longueur, mais on en trouve sur nos côtes qui atteignent jusqu'à 2 pieds, et qui pèsent jusqu'à 20 livres.

Ces poissons sont courts et épais, et en raison de leur forme, on doit croire qu'ils sont de fort mauvais nageurs, et ils deviennent souvent la proie des veaux-marins, des requins et des autres gros poissons marins.

La première nageoire est tellement enveloppée par une peau épaisse, qu'elle a tout-à-fait l'apparence d'une bosse. Les nageoires deuxième dorsale, anale et caudale, sont petites comparativement.

La nageoire ventrale a une forme particulière, et par la réunion de ses rayons sous le ventre, forme un suçoir en forme de disque oval et concave, qui permet à ce poisson de s'attacher très-solidement aux rochers ou à tout autre corps. Les pectorales sont très-larges et entourent en partie le disque des ventrales.

La chair du *lump* est très-saine et très-bonne à manger, surtout le printemps, coupée par tranches et frite au beurre.

Dans la Baie des Chaleurs, on le voit quelquefois sur la table, mais je ne sache pas qu'on l'utilise ailleurs (en Canada) comme substance alimentaire.

En Europe, le *lump* est considéré comme un met recherché, et s'étale sur les marchés parmi les poissons marins les plus estimés.

#### CYCLOPTERUS LIPARIS, LIPARIS VULGARIS.

Français—*Liparis*.

Anglais—*Unctuous sucker, Sea-snail*.

De l'ordre des *Mélaoptérygiens subrachiens*, de la famille des *Discoboles*, du genre *Liparis*.

Le *liparis*, très-commun sur les côtes de France et d'Angleterre, est un petit poisson dont le corps est allongé, comprimé en arrière et recouvert presque en entier d'une membrane presque transparente et peu adhérente. Une fois cette membrane extérieure enlevée, la peau est jaune et toute couverte de petits points noirs. Le *liparis* a le ventre renflé.

Sur les échantillons que je me suis procurés au Petit-Mecatina, parmi des rochers couverts de plantes marines et laissés à découvert par la mer basse, et qui avaient 1½ à 2 pouces de longueur, je n'ai pas trouvé de ligne latérale, et les nageoires, dont les rayons sont très-difficiles à compter, étaient comme suit :

D. 26 ; A. 19 ; C. 22.

Quant aux pectorales et aux ventrales, n'ayant pas de loupe avec moi, il m'a été impossible de les compter.

Ce qui distingue surtout ce poisson, c'est un suçoir qu'il a sous le ventre, en forme de disque, à la circonférence duquel se trouvent 13 papilles osseuses et entourées comme dans le *lump*, par les extrémités des rayons des nageoires pectorales et ventrales, et avec lequel il se fixe aux rochers.

Les *liparis*, quoique n'ayant pas une chair excellente, sont néanmoins recherchés sur quelques-unes des côtes de France.

#### ACIPENSER OXYRHINCHUS.

Français—*Esturgeon à bec pointu*.

Connu en Canada sous le nom d'*Ecaillé* ou d'*Escargot maillé*.

Anglais—*Sharp-nosed Sturgeon, Common Sturgeon*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens à branchies libres*, de la famille des *Sturiones*, du genre *Esturgeon*.

Cette variété de la famille des *sturiones*, qui ressemble beaucoup à l'*esturgeon commun* d'Europe, *acipenser sturio*, est propre à l'Amérique du Nord, et a été très-bien décrit par LeSueur.

Sa longueur moyenne est de deux à trois pieds, mais on en pêche souvent de beaucoup plus gros. Il est très-reconnaissable à son museau pointu, et aux nombreuses et fortes écailles qui paraissent varier en nombre, suivant l'âge du poisson, en forme d'écussons épineux, qui recouvrent son corps sur cinq rangées, dont une sur le dos, deux sur les flancs et deux sur le ventre.

Sa bouche, qui est tout-à-fait sous le museau, est transversale, sans dents, et très-protractile, avec des barbillons sous le menton.

La nageoire dorsale est placée très en arrière, est assez grande et très-concave à son bord extérieur; les pectorales sont petites et arrondies à leurs extrémités; les ventrales sont plus petites encore; l'anale est pointue; la nageoire caudale a son lobe supérieur très-allongé, ce qui fait ressembler la queue de l'*esturgeon* à celle de quelques variétés de requin.

La chair de l'*esturgeon* est très-saine et agréable au goût, quoique beaucoup de personnes la dédaignent en Canada. Au contraire, elle est très-recherchée en Europe, où on la conserve salée et marinée.

Ce poisson est très-commun dans toutes les parties du fleuve St. Laurent et dans beaucoup de ses affluents, et il s'en fait à certaines époques de l'année des pêches très-abondantes. On le voit très-souvent sur nos marchés.

Il y a, en Canada, une autre espèce d'*esturgeon*, appelé vulgairement le *coureur*, au museau arrondi et plus court que le précédent, et n'ayant pas sur le corps des écailles aussi nombreuses et aussi saillantes. C'est probablement le *acipenser brevirostris* de LeSueur. Je n'ai pas eu occasion de l'étudier et ne puis, par conséquent, en donner une description.

On prend très-souvent sur nos côtes du golfe des *esturgeons* de grande taille, qui ont beaucoup de rapport avec la variété connue en Europe sous le nom de *acipenser sturio*. C'est l'*esturgeon* ordinaire de l'Europe occidentale.

J'espère, l'année prochaine, m'en procurer un échantillon dans le golfe, et en faire une étude minutieuse pour en déterminer l'espèce.

#### LAMNA CORNUBICA, SQUALUS CORNUBICUS, SQUALUS PUNCTATUS, LAMNA PUNCTATA.

Français—*Squale-nez*.

Anglais—*Porbeagle* ou *Beaumaris shark*, *Mackerel shark*, *Green-backed shark*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens à branchies fixes*, de la famille des *Sélaciens*, du genre *Lamna*.

Le *squale-nez* fréquente les eaux du golfe St. Laurent, principalement dans l'été, à la suite des maquereaux, en la compagnie desquels on le voit très-souvent; il les suit pour en faire sa proie, et les maquereaux, malgré leur agilité bien connue, ne peuvent pas échapper à sa poursuite. Sa voracité est reconnue, et sa gueule est très-grande et armée de dents pointues et recourbées qui lui permettent de saisir sa proie avec facilité.

Son corps est cylindrique et fusiforme, et sa tête, qui est petite comparativement et terminée par un museau très-pointu et relevé, lui a fait donner le nom de *squale-nez*.

Sa nageoire dorsale est grande et très-forte, de même que les pectorales.

La caudale est composée de deux lobes presque d'égales grandeurs; et ce qui distingue cette variété de requin des autres, c'est une carène saillante qu'on voit de chaque côté de sa queue. Sa couleur générale est d'un gris d'ardoise, moins foncé sur les flancs et blanchâtre sous le ventre. Sa longueur moyenne est de 5 à 8 pieds.

Il a été pris, le printemps dernier, aux Iles de la Madeleine, dans des filets à maquereau, un *squale-nez* qui mesurait 7 pieds de long.

Sa chair était très-grasse, et ressemblait plutôt à de la chair de veau qu'à celle de poisson. Nous en avons mangé à bord et l'avons trouvée excellente.

On a pris plusieurs *squale-nez* cette année sur les côtes du Golfe.

Le requin empaillé qu'on a expédié à Québec et à Montréal appartient à cette variété, et avait été capturé au large de Matane.

## SQUALUS ACANTHIAS, SPINAX ACANTHIAS.

Français—*Aiguillat vulgaire, Chien de mer.*

Anglais—*Spinous Dog-fish, Dog-fish.*

De l'ordre des *Chondroptérygiens* à *banchies fixes*, de la famille des *Sélaciens*, du genre *Spinax*.

Ce poisson, qui fréquente les côtes du golfe St. Laurent pendant la saison de l'été, et quelquefois en grand nombre, est vivipare, comme j'ai pu m'en assurer moi-même sur la Côte du Labrador.

Il se prend généralement à la ligne, et aux endroits où l'on pêche ordinairement la morue, qui fuit toujours à son approche.

Depuis quelques années, les *chiens de mer* sont moins nombreux sur nos côtes qu'autrefois, au grand contentement des pêcheurs, dont les filets étaient souvent mis en pièces par ces visiteurs incommodes.

Aux Iles de la Madeleine, il y a une dizaine d'années, on en prenait beaucoup vers l'automne, et on tirait de ses foies, qui sont très-développés, une huile très-estimée.

Sa chair est coriace et peu saine, et on la conserve, en la faisant sécher, pour la subsistance des bestiaux pendant l'hiver.

Ces poissons, qui ressemblent beaucoup aux autres requins, excepté par la taille, qui ne dépasse guère deux pieds et demi, sont surtout distingués par des épines très-fortes qui sont placées en avant de chacune des nageoires dorsales, et dont ils se servent, dit-on, très-adroitement pour infliger des blessures graves à leurs ennemis; et encore par le manque de nageoire anale.

Leur couleur est celle d'ardoise, et le ventre est d'un gris blanchâtre.

Nos pêcheurs prétendent que la blessure des épines de ses nageoires est venimeuse, et les redoutent beaucoup.

Je n'ai pu m'assurer jusqu'à quel point ce fait est exact, et les naturalistes que j'ai consultés n'en disent pas un mot.

L'*aiguillat* est commun à l'Europe comme à l'Amérique, et habite les mers du nord.

## RAIA INTERMEDIA, RAIA OCELLATA.

Français—*Raie tachetée.*

Anglais—*Ocellated Ray.*

De l'ordre des *Chondroptérygiens*, de la famille des *Sélaciens*, de la tribu des *Raies*.

Dans le mois d'octobre dernier, je me suis procuré à l'Île Bryon, où cette espèce de poisson est très-commune, plusieurs échantillons de cette variété de *raies*.

Je vais donner une courte description du plus gros d'entre eux :

Longueur du corps.....	2 pieds 10½ pouces,
“ de la queue .....	1 “ 10 “
Largeur du corps .....	3 “ 8 “
Distance de la pointe du museau à la gueule.....	0 “ 10 “
Largeur de la gueule .....	0 “ 5½ “

Branchies, 5 de chaque côté en-dessous de la poitrine; nageoires pectorales, longues; les ventrales divisées en deux lobes; deux nageoires dorsales sur la queue; la gueule est transversale et garnie de quatre rangées de grosses dents à base tronquée à la mâchoire supérieure et de 5 rangées à la mâchoire inférieure.

Dos, couleur d'un brun léger, avec des taches noires en forme d'*ocelles* de ½ pouce à ¾ de pouce de diamètre.

De chaque côté du dos, à 6 pouces de la ligne médienne, on voit une grande tache, formée de deux ocelles réunies ensemble, dont l'une (l'intérieure) a une largeur de 1½ pouce et l'autre 1 pouce.

A la partie antérieure de l'abdomen, il y a, à la distance d'un pouce de la ligne médienne, des petites taches noires qui prennent la forme d'un croissant et au nombre de 9, sur chacun de ces croissants qui peuvent avoir 1½ pouce de longueur.



Et à la partie inférieure de l'abdomen, et commençant à 2 pouces de la ligne médiane, on trouve 21 ou 22 points noirs, qui forment une ligne un peu recourbée vis-à-vis la partie postérieure de la nageoire ventrale.

Museau, pointu et couvert d'épines, dont on trouve aussi un certain nombre au-dessus des yeux et sur la partie antérieure du dos.

Depuis le tiers postérieur du dos, il y a une rangée bien marquée d'épines très-fortes qui se multiplient à la queue. Il faut encore ajouter deux rangées latérales sur la queue.

La cavité abdominale de ce poisson repoussant est petite, comparativement à son corps, et presque toute remplie de son foie, qui est très-développé.

Cet échantillon pesait 45 livres. Les autres étaient plus petits et présentaient à peu près la même apparence.

#### PETROMYZON.

Français—*Lamproie*.

Anglais—*Lamprey*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens à branchies fixes*, de la famille des *Cyclostomes*, du genre *Petromyzon*.

Il y a plusieurs variétés du genre *Petromyzon* qui, toutes probablement, habitent les eaux du Canada, tant douces que salées. Et nous y rencontrons, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, la *lamproie de mer* et la *lamproie de rivière*. Il m'est, toutefois, impossible de donner une description de ces deux variétés, n'en ayant pas eu en ma possession.

L'échantillon du genre *lamproie* que j'ai examiné, et qui avait été pris dans le bas du fleuve St. Laurent, en aval du port de Québec, me paraît être de la même variété que la petite *lamproie* ou *sucet* d'Europe (*petromyzon planeri, bloch*) et la *petite lamproie* de DeKay, appelée *petromyzon appendix*, quoique je n'aie pas remarqué cet appendice à la partie antérieure de la nageoire caudale (lequel aurait pu exister sur le poisson vivant, puis aurait disparu par suite des manipulations toujours rudes que les pêcheurs et les acheteurs font subir aux poissons exposés sur les marchés), qui a fait donner à cette variété de *lamproie* le nom de *petromyzon appendix*, par le dernier auteur que je viens de citer.

Voici les caractères qui distinguent cet échantillon :—Longueur, 8 pieds. Sept orifices branchiaux bien marqués. Yeux de moyenne grandeur ; iris jaune. Une petite tubercule sur la tête en avant des yeux. Bouche (ouverte) circulaire, et armée de plusieurs rangées concentriques de petites dents recourbées et pointues. Dans la gorge, d'un côté, une dent large et demi-circulaire, ayant sept pointes bien prononcées, et de l'autre côté, un groupe formé de trois grosses dents, dont deux sont sur le même rang et la troisième plus avant dans la gorge. Une seule dorsale (ce qui distingue cette variété des *petromyzon americanus* et *nigricans* de DeKay, qui en ont deux bien distinctes), commençant à la moitié du dos. La nageoire anale a à peu près le tiers de la longueur de la dorsale.

Couleur plombée sur le dos et les flancs et plus pâle sur le ventre. Nageoires brunes, foncées.

J'espère que dans le courant de l'année prochaine, je pourrai décrire les autres variétés de ce genre de poissons qui habitent les eaux du golfe, des fleuves et des rivières qui s'y jettent.

Les *lamproies* sont très-estimées dans plusieurs pays de l'Europe, surtout en France, où l'on en fait une consommation considérable. Les espèces qui vivent dans l'eau salée sont surtout préférées à celles qui vivent dans les eaux douces : elles ont la chair plus délicate.

En Canada, et dans les autres provinces britanniques, la *lamproie*, comme substance alimentaire, est à peine connue ; aux Etats-Unis, au contraire, elles sont très-estimées, et paraissent très-souvent sur la table des plus fins gourmets de ce pays.

Les *lamproies* paraissent être très-fécondes et se multiplient au moyen d'œufs qu'elles déposent vers le printemps dans les fleuves et les rivières qu'elles remontent pour cet objet.

## PREMIER VOYAGE.

## EXTRAIT DU RAPPORT DE 1863.

	H. M.		H. M.
Mai 27. Parti de Québec.....	à 3 00 p.m.	Juin 26. Mouillé à Méguacha.....	à 3 45 p.m.
" " Mouillé à St. Michel.....	à 5 30 p.m.	" " Parti de Méguacha.....	à 10 00 p.m.
" 28. Parti de St. Michel.....	à 2 30 a.m.	" 27. Mouillé à Carleton.....	à 4 00 a.m.
" " Mouillé aux Piliers.....	à 9 00 a.m.	" " Parti de Carleton.....	à 2 45 p.m.
" " Parti des Piliers.....	à 2 15 p.m.	" 28. Jeté l'ancre à Paspébiac.....	à 11 15 a.m.
" " Mouillé à la Rivière-Ouelle.....	à 6 15 p.m.	" 29. A Paspébiac.	
" 29. Parti de la Rivière-Ouelle.....	à 5 00 a.m.	" 30. Parti de Paspébiac.....	à 5 30 p.m.
" " Vis-à-vis St. Simon.....	ce soir.	Juillet 1er. Mouillé à Port Daniel.....	à 9 45 a.m.
" 30. Mouillé à Rimouski.....	à 6 30 a.m.	" " Parti de Port Daniel.....	à 9 15 p.m.
" 31. A Rimouski.		" 2. Mouillé au Petit Pabos.....	à 4 00 a.m.
Juin 1er. A Rimouski.		" " Parti du Petit Pabos.....	à 10 00 a.m.
" 2. Parti de l'Île St. Bernabé.....	à 5 00 p.m.	" " Mouillé à Percé.....	à 5 00 p.m.
" 3. Mouillé à la Riv. Godbout.....	à 6 30 a.m.	" 3. Parti de Percé.....	à 4 00 a.m.
" " Mouillé à la Rivière Godbout.....	à 7 15 a.m.	" " Mouillé au Bassin de Gaspé.....	à 11 30 a.m.
" " Mouillé à la Pte. de Monts.....	à 8 45 a.m.	" 4. Parti du Bassin de Gaspé.....	à 4 00 a.m.
" " Parti de la Pointe de Monts.....	à 10 00 a.m.	" " Arrivé à la Grande Grave.....	à 1 00 p.m.
" " Mouillé à la Trinité.....	à 11 00 a.m.	" " Parti de la Grande Grave.....	à 2 00 p.m.
" " Parti de la Trinité.....	à 4 00 a.m.	" " Mouillé à la Pointe St. Pierre.....	à 6 30 p.m.
" " Arrivé aux Îlets Caribou.....	à 7 00 p.m.	" " Parti de la Pointe St. Pierre.....	à 10 00 p.m.
" " Parti des Îlets Caribou.....	à 9 00 p.m.	" 5. Mouillé à la Pointe Sud	
" 4. Mouillé à la Riv. Pentecôte.....	à 7 00 a.m.	" " Ouest (Anticosti).....	à 4 30 p.m.
" " Parti de la Rivière Pentecôte.....	à 9 00 a.m.	" " Parti de la Pointe Sud-Ouest.....	à 5 30 p.m.
" " Arrêté à Ragged Islands.....	à 10 00 a.m.	" " Mouillé à la Rivière Jupiter.....	à 7 15 p.m.
" " Parti de Ragged Islands.....	à 10 15 a.m.	" 6. Parti de la Rivière Jupiter.....	à 8 00 a.m.
" " Mouillé aux Sept Îles.....	à 3 20 p.m.	" 7. Mouillé à la Rivière St. Jean.....	à 2 15 p.m.
" 5. Aux Sept Îles.		" " Parti de la Rivière St. Jean.....	à 8 30 p.m.
" " Parti des Sept Îles.....	à 9 30 a.m.	" " Mouillé de nouveau (calme).....	à 9 15 p.m.
" " Mouillé à la Rivière Moisie.....	à 7 15 p.m.	" 8. Parti de la Rivière St. Jean.....	à 4 00 a.m.
" " Parti de la Rivière Moisie.....	à 9 00 p.m.	" " Arrivé à Longue-Pointe.....	à 11 00 a.m.
" 7. Dimanche. Vis-à-vis la Ri-		" " Parti de la Longue-Pointe.....	à 0 20 p.m.
" " vière à la Madeleine.		" " Mouillé à Mingan.....	à 6 30 p.m.
" 8. Mouillé dans le Bassin de		" 9. A Mingan, jumelant notre mât.	
" " Gaspé.....	à 4 40 p.m.	" " Visité la Riv. Romaine en canot.	
" 9. Dans le Bassin de Gaspé.		" 10. Parti de la Rivière Romaine.....	à 8 00 a.m.
" 10. Parti de Gaspé.....	à 2 45 p.m.	" " Arrivé à Mingan.....	à 1 00 p.m.
" 11. Mouillé à Percé.....	à 5 00 p.m.	" 11. Visité la Rivière Mingan.	
" 12. Parti de Percé.....	à 1 00 p.m.	" 12. Parti de Mingan.....	à 2 15 p.m.
" " Mouillé au Bassin (Île		" " Mouillé à la Pointe aux	
" " Amherst).....	à 4 00 p.m.	" " Esquimaux.....	à 6 15 p.m.
" 13. Parti du Bassin (Île Amherst).....	à 6 00 a.m.	" 13. A réparer notre grand mât.	
" " Mouillé à Amherst.....	à 7 45 a.m.	" 14. do do	
" 14. Dimanche. A Amherst.		" 15. do do	
" 15. A Amherst.		" 16. Parti de la Pointe aux	
" 16. Parti du Havre Amherst.....	à midi.	" " Esquimaux.....	à 10 30 a.m.
" " Mouillé au Havre aux Maisons.....	à 1 15 p.m.	" 17. Arrivé à la Rivière Nabisipipi.....	à 0 15 p.m.
" 17. Au Havre aux Maisons.		" " Parti de la Rivière Nabisipipi.....	à 3 00 p.m.
" 18. Parti du Havre aux Maisons.....	à 4 00 a.m.	" " Arrivé à la Rivière Agwanus.....	à 4 00 p.m.
" " Mouillé au Havre Amherst.....	à 7 00 a.m.	" " Parti de la Rivière Agwanus.....	à 6 15 p.m.
" " Parti d'Amherst.....	à 3 15 p.m.	" " Mouillé à Natashquan.....	à 8 10 p.m.
" " Mouillé à l'Île d'Entrée.....	à 8 30 p.m.	" 18. Parti de Natashquan.....	à 1 00 p.m.
" " Parti de l'Île d'Entrée.....	à 9 30 p.m.	" " Mouillé à la Riv. Natashquan.....	à 2 00 p.m.
" " Mouillé au Bassin (Île		" " Parti de la Riv. Natashquan.....	à 5 00 p.m.
" " Amherst).....	à 11 45 p.m.	" 19. Arrivé à la Rivière Kégasca.....	à 7 45 a.m.
" 19. Parti du Bassin (Île		" " Parti de la Rivière Kégasca.....	à 10 35 a.m.
" " Amherst).....	à 9 30 a.m.	" " Mouillé dans la Baie de	
" 20. Traversée des Îles à Paspébiac.		" " Kégasca.....	à 0 45 p.m.
" 21. Mouillé à Paspébiac.....	à 5 00 p.m.	" 20. A Kégasca. (Vent contraire.)	
" 22. Parti de Paspébiac.....	à 4 00 p.m.	" 21. do do	
" " Mouillé à Bonaventure.....	à 6 00 p.m.	" 22. do do	
" 23. Parti de Bonaventure.....	à 3 00 p.m.	" 23. Parti de la Baie de Kégasca.....	à 4 15 a.m.
" " Mouillé à New-Richmond.....	à 10 00 p.m.	" " Mouillé à la Rivière Wash-	
" 24. Parti de New-Richmond.....	à 2 00 p.m.	" " sheecootai.....	à 7 00 a.m.
" " Mouillé à Dalhousie.....	à 7 10 p.m.	" " Parti de Wash-sheecootai.....	à 1 15 p.m.
" 25. Parti de Dalhousie.....	à 2 00 p.m.	" " Mouillé à Treble-Island.....	à 3 00 p.m.
" " Mouillé à la Mission.....	à 6 15 p.m.	" " Visité la Rivière Olomano-	
" 26. Parti de la Mission.....	à 9 15 a.m.	" " sheebo.....	à 3 15 p.m.
" " Mouillé à la Pointe à la		" " Revenu de la Rivière Oloma-	
" " Garde.....	à 11 30 a.m.	" " nosheebo.....	à 5 45 p.m.
" " Parti de la Pointe à la		" " Parti de Treble-Island.....	à 6 15 p.m.
" " Garde.....	à 9 30 p.m.	" 24. Mouillé à Coacochoo.....	à 10 00 a.m.

		H. M.			H. M.
Juillet 25.	A Coacoashoo (calme).		Août 12.	Parti de Mutton Bay.....	à 11 15 a.m.
" "	Visité Maniswachi dans mon canot.		" 13.	Mouillé au Havre des Ba- leiniens (Iles Ste. Ma- guerite).....	à 1 30 p.m.
" 26.	A Coacoachoo (brume).		" 14.	Au Havre des Baleiniens (vent contraire).	
" 27.	A Coacoachoo (brume).		" 15.	do do	
" 28.	Parti de Coacoachoo.....	à 7 00 a.m.	" 16.	Parti du Havre des Ba- leiniens.....	à 5 20 a.m.
" "	Mouillé à Wapitigan.....	à midi.	" "	Mouillé à Coacoachoo.....	à 3 00 p.m.
" "	Parti en canot pour visiter la Rivière Etamamu.....	à 1 00 p.m.	" 17.	A Coacoachoo (vent contraire).	
" "	Revenu d'Etamamu.....	à 6 00 p.m.	" 18.	Parti de Coacoachoo.....	à 4 20 a.m.
" 29.	Parti du Havre Wapitigan.....	à 4 00 a.m.	" 19.	En route pour Mingan.	
" "	Arrivé au Petit Mecatina... ..	à 1 00 p.m.	" 20.	Mouillé à l'Île St. Charles..	à 0 15 p.m.
" "	Brume nous force à mouiller..	à 3 30 p.m.	" 21.	Parti de l'Île St. Charles.....	à 11 00 a.m.
" 30.	Parti du Petit Mecatina.....	à 9 05 a.m.	" "	Mouillé à la Pointe-aux- Esquimaux.....	à 6 00 p.m.
" "	Mouillé à la Tête-à-la- Baleine.....	à 10 30 a.m.	" 22.	Parti de la Pointe-aux- Esquimaux.....	à 10 00 a.m.
" "	Parti de la Tête-à-la-Baleine..	à 4 00 p.m.	" "	Mouillé dans le Havre de Mingan.....	à 3 30 p.m.
" 31.	Mouillé dans le Havre de Bonne-Espérance.....	à 5 30 p.m.	" 22.	Parti du Havre de Mingan..	à 5 00 p.m.
Août 1er.	Visité Salmon Bay en canot.		" "	Jeté l'ancre à la Longue- Pointe.....	à 5 40 p.m.
" 2.	Parti de Bonne-Espérance..	à 9 00 a.m.	" 23.	Parti de la Longue-Pointe..	à 5 00 a.m.
" "	Mouillé dans la Baie de Bradore.....	à 11 00 p.m.	" "	Mouillé à la Rivière St. Jean..	à 8 45 a.m.
" 3.	Visité la Baie de Bradore.		" "	Parti de la Rivière St. Jean..	à 10 00 a.m.
" 4.	Parti de la Baie de Bradore..	à 10 30 a.m.	" "	Mouillé à Magpie.....	à 0 15 p.m.
" "	Mouillé à Blancs-Sablons... ..	à 11 45 a.m.	" 24.	Parti de Magpie.....	à 7 50 a.m.
" 5.	A Blancs-Sablons.		" "	Visité en canot Ridge-Point et le Havre.	
" 6.	Parti de l'Anse aux Blancs- Sablons.....	à 11 30 a.m.	" "	Jeté l'ancre à la Rivière au Tonnerre.....	à 4 00 p.m.
" "	Mouillé au Vieux Fort.....	à 5 00 p.m.	" "	Parti de la Rivière au Tonnerre.....	à 6 15 p.m.
" 7.	Parti du Vieux Fort.....	à 9 15 a.m.	" "	Mouillé à Shelldrake.....	à 7 00 p.m.
" "	Visité en canot Pêche à Lizotte, Dog Island et Baie des Rochers.		" "	Parti de Shelldrake.....	à 8 30 p.m.
" "	Mouillé à la Riv. Napitippi... ..	à 4 15 p.m.	" 25.	Jeté l'ancre à la Rivière Moisie.....	à 8 30 a.m.
" 8.	Parti de la Rivière Napitippi..	à 5 30 a.m.	" "	Partie de la Rivière Moisie..	à 6 00 p.m.
" "	Arrivé à Shicataka.....	à 8 00 a.m.	" 26.	Mouillé aux Sept Iles.....	à 8 00 a.m.
" "	Parti de Shicataka.....	à 11 00 a.m.	" "	Parti des Sept Iles.....	à 11 00 a.m.
" "	Arrivé à l'Anse du Portage..	à midi.	" 27.	En route pour Québec.	
" "	Laissez l'Anse du Portage... ..	à 0 30 p.m.	" 28.	do do	
" "	Mouillé à St. Augustin.....	à 5 30 p.m.	" 29.	Mouillé à l'Île aux Pommes..	à 2 00 a.m.
" 9.	A St. Augustin (brume).		" "	Parti de l'Île aux Pommes... ..	à 8 40 a.m.
" 10.	A St. Augustin (brume).		" 30.	Mouillé à St. Jean Port Joli..	à 6 30 a.m.
" 11.	Parti de St. Augustin.....	à 5 40 a.m.	" "	Parti de St. Jean Port Joli... ..	à 3 00 p.m.
" "	Mouillé à Tête-à-la-Baleine (de Pacachoo).....	à 8 30 a.m.	" "	Mouillé en bas de l'Île aux Grues.....	à 6 00 p.m.
" "	Parti de Tête-à-la-Baleine do..	à 9 45 a.m.	" 31.	Parti de l'Île aux Grues.....	à 3 00 a.m.
" "	Mouillé à Kikapoë.....	à 11 45 a.m.	" "	Mouillé au Trou St. Patrie... ..	à 10 00 a.m.
" "	Parti de Kikapoë.....	à 0 30 p.m.	" "	Parti du Trou St. Patrie... ..	à 4 30 p.m.
" "	Arrivé à La Tabatière.....	à 2 00 p.m.	" "	Arrivé à Québec.....	à 7 00 p.m.
" "	Parti de La Tabatière.....	à 2 20 p.m.			
" "	Mouillé à Mutton Bay.....	à 3 00 p.m.			
" 12.	Visité en canot la Rivière Grand-Mecatina.				

Depuis le 1er septembre jusqu'au 28 du même mois, nous demeurâmes à Québec. Le 28, les mâts, etc., étant placés, nous prîmes nos provisions de bouche, etc., et nous nous préparâmes à partir le lendemain.

## SECOND VOYAGE.

### EXTRAIT DU RAPPORT DE 1863.

		H. M.			H. M.
Sept. 29.	Parti de Québec.....	à 9 10 a.m.	Oct. 6.	Parti de la Rivière Godbout..	à 4 45 a.m.
" "	Mouillé à St. Denis.....	à 11 10 p.m.	" "	Mouillé à la Pointe-de-Monts..	à 6 15 a.m.
" 30.	Parti de St. Denis.....	à 11 00 a.m.	" "	Parti de la Pointe-de-Monts..	à 8 45 a.m.
Oct. 1er.	Mouillé à l'Île St. Bernabé..	à midi.	" "	Mouillé à la B. de la Trinité..	à 9 40 a.m.
" "	Visité la Rivière Rimouski.		" "	Parti de la Baie de la Trinité..	à 11 30 a.m.
" 2.	Parti de l'Île St. Bernabé.....	à 8 30 p.m.	" "	Mouillé à la Rivière à la Pentecôte.....	à 3 00 p.m.
" 3.	En route pour Bersimis.		" "	Visité Ragged Islands en canot.	
" 4.	Mouillé à Bersimis.....	à 8 00 a.m.	" "	Parti de la Riv. Pentecôte.....	à 8 05 p.m.
" 5.	Parti de Bersimis.....	à 9 00 a.m.			
" "	Mouillé à la Rivière Godbout..	à 6 05 p.m.			

		H. M.			H. M.
Oct.	7.	Mouillé aux Sept Iles.....	à	3 15	p.m.
"	8.	Aux Sept Iles (vent contraire),			
"	9.	do do			
"	10.	Parti des Sept Iles.....	à	5 00	p.m.
"	"	Vis-à-vis Moisie à 4h. p.m.,			
"	"	obligés de retourner sur nos			
"	"	pas.			
"	"	Mouillé aux Sept Iles.....	à	7 45	p.m.
"	11.	Dimanche. Aux Sept Iles			
"	"	(calme.)			
"	12.	Parti des Sept Iles.....	à	6 15	a.m.
"	"	Jeté l'ancre à la Rivière			
"	"	Moisie ..	à	9 15	a.m.
"	"	Parti de la Rivière Moisie.....	à	11 00	a.m.
"	"	Mouillé en haut de la Pointe			
"	"	St. Charles.....	à	1 30	p.m.
"	"	Parti de la Pointe St. Charles.....	à	5 00	p.m.
"	13.	Arrivé à Gibraltar Cove.....	à	8 35	a.m.
"	"	Visité Le Gros Cove.			
"	"	Parti de Le Gros Cove en			
"	"	canot.....	à	9 00	a.m.
"	"	Arrivé à Shelldrake.....	à	9 15	a.m.
"	"	Parti de Shelldrake.....	à	11 00	a.m.
"	"	Mouillé à la Rivière au			
"	"	Tonnerre.....	à	0 15	p.m.
"	"	Parti de la Rivière au			
"	"	Tonnerre.....	à	2 00	p.m.
"	"	Mouillé dans le Havre de			
"	"	Mingan.....	à	5 15	p.m.
"	14.	Parti du Havre de Mingan.....	à	1 00	p.m.
"	"	Mouillé à la Pointe aux			
"	"	Esquimaux.....	à	2 45	p.m.
"	15.	Parti de la Pointe aux			
"	"	Esquimaux.....	à	8 15	a.m.
"	"	Mouillé à Natashquan.....	à	11 45	p.m.
"	16.	Parti du Village de Natash-			
"	"	quan .....	à	0 45	p.m.
"	"	Arrivé à la Rivière Natash-			
"	"	quan .....	à	1 25	p.m.
"	"	Parti de la Rivière Natash-			
"	"	quan .....	à	2 45	p.m.
"	17.	Mouillé à Kégasca.....	à	8 00	a.m.
"	"	Parti de Kégasca.....	à	1 20	p.m.
"	18.	Dimanche. Louvoyons vers			
"	"	les Iles de la Madeleine.			
"	19.	do do (brume).			
"	20.	do do do			
"	21.	Mouillé à l'île Bryon.....	à	3 30	p.m.
"	22.	Parti de l'île Bryon.....	à	0 30	a.m.
"	"	Mouillé au Cap aux Meules.....	à	9 15	a.m.
"	"	Visité Havre aux Maisons.			
"	23.	Visité Etang du Nord.			
"	24.	Parti du Cap aux Meules.....	à	6 00	a.m.
Oct.	24.	Jeté l'ancre au Havre			
"	"	Amherst .....	à	8 45	a.m.
"	"	Parti du Havre Amherst.....	à	4 00	p.m.
"	"	Mouillé au Bassin (île			
"	"	Amherst).....	à	8 45	p.m.
"	25.	Visité l'Anse à la Cabane, etc.			
"	26.	Parti du Bassin (île Amherst).....	à	midi.	
"	27.	En route pour la Baie des			
"	"	Chaleurs.			
"	28.	Mouillé à Paspébiac.....	à	4 00	a.m.
"	29.	A Paspébiac (vent contraire).			
"	30.	Parti de Paspébiac.....	à	11 15	a.m.
"	"	Mouillé à Percé.....	à	5 15	p.m.
"	31.	Visité le Petit Pabos, Grande			
"	"	Rivière, etc.			
Nov.	1er.	A Percé.			
"	2.	Parti de Percé.....	à	1 00	p.m.
"	"	Visité le Barachois, la Mal-			
"	"	baie, etc.			
"	"	Mouillé à la Pointe St.			
"	"	Pierre .....	à	minuit.	
"	3.	Parti de la Pointe St. Pierre.....	à	10 15	a.m.
"	"	Mouillé dans le Bassin de			
"	"	Gaspé.....	à	1 40	p.m.
"	4.	Dans le Bassin de Gaspé.			
"	5.	do do			
"	6.	Parti du Bassin de Gaspé.....	à	4 00	p.m.
"	7.	Arrivé à l'Anse au Griffon.....	à	7 00	p.m.
"	8.	Parti de l'Anse au Griffon.....	à	6 45	a.m.
"	"	Mouillé à la Rivière au			
"	"	Renard .....	à	9 00	a.m.
"	"	Parti de la Rivière au Renard.....	à	midi.	
"	9.	Allant vers les Sept Iles.			
"	10.	Mouillé dans la Baie des			
"	"	Sept Iles.....	à	2 15	p.m.
"	"	Parti des Sept Iles.....	à	3 30	p.m.
"	11.	Nous louvoyons et à la cap			
"	"	(neige).			
"	12.	Mouillé dans la Baie de la			
"	"	Trinité.....	à	10 00	a.m.
"	13.	Parti de la Baie de la Trinité.....	à	9 45	a.m.
"	14.	Mouillé aux Pêlerins.....	à	11 30	a.m.
"	"	Parti des Pêlerins.....	à	0 15	p.m.
"	"	Mouillé aux Piliers .....	à	11 30	p.m.
"	15.	Parti des Piliers .....	à	3 15	a.m.
"	"	Mouillé dans la rade de			
"	"	Québec .....	à	9 30	a.m.
"	16.	En rade; commencé à dégréer.			
"	17.	do do			
"	18.	Venu au quai du gouvernem't.....	à	6 00	p.m.
"	24.	"La Canadienne" fut mise			
"	"	dans le dock.			
"	26.	"La Canadienne" fut remorquée au Palais.			

## LISTE DES POISSONS, ETC., ANNEXÉE AU RAPPORT DE 1863.

Pages.		Pages.	
Perche.....	157	Maskinongé .....	163
Bar rayé.....	157	Scombrésoce .....	164
Epinoche .....	158	Poisson blanc.....	164
Hémétriptère—Crapaud de mer.....	158	Petite morue.....	165
Thon .....	159	Lotte commune.....	166
Gonelle vulgaire—Anguille de roche...	160	Cycloptère lump .....	166
Baudroie .....	160	Liparis .....	167
Cténolabre chogset.....	161	Esturgeon à bec pointu.....	167
Catostome .....	161	Squale-nez .....	168
Fundule .....	162	Aiguillat vulgaire.....	169
Gaspareau .....	162	Raie tachetée.....	169
Brochet .....	163	Lamproie .....	170

## APPENDICE No. 41.

## RAPPORT DES GARDE-PECHE.

DISTRICT DU SAGUENAY (Rive Nord).—On a supprimé la charge de garde-pêche dans ce district, et le service est fait par un employé du département.

DISTRICT DE GODBOUT (Rive Nord).—Alexandre Comeau, garde-pêche, fait rapport que la pêche à la morue a manqué faute d'appâts ; le produit de celle du saumon a augmenté ; aucune infraction à signaler.

DISTRICT DE MOISIE (Rive Nord).—David Godbout, garde-pêche, fait rapport que la morue a été rare, et, qu'en comparaison de l'an dernier, la pêche du saumon a aussi diminué. Les lois de pêche sont bien observées.

DISTRICT DE MINGAN (Rive Nord).—Joseph Beaulieu, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue n'a pas été aussi bonne que l'an dernier, et que celle du saumon s'est maintenue à la même moyenne. On a eu quelques difficultés avec les Sauvages de la Rivière Mingan, qui avaient jeté dans la rivière, contrairement à la loi, plusieurs filets que les fermiers du cours-d'eau ont enlevés et en partie détruits. Il n'y a pas eu ailleurs de graves infractions à la loi.

DISTRICT DE LA RIVIÈRE DU LOUP (Rive Nord).—Alfred Blais, garde-pêche, signale un accroissement considérable dans la quantité du saumon pris entre la Pointe-Lévis et Rimouski. La pêche des autres poissons a aussi été très-considérable. Plus de 300 stations de pêche ont été visitées, et les propriétaires ont été requis de se conformer à la loi en ce qui concerne les filets et les portes dans les claies. Douze poursuites ont été intentées. M. Blais indique quelques changements dans le modèle et la pose des échelles à poisson sur les digues de moulins ; il signale une destruction considérable du frai et des petits poissons, ainsi que des œufs d'alose et de hareng, etc. ; que l'on emploie comme engrais.

DISTRICT DE MÉTAPÉDIAC (Rive Sud).—Alexandre Fraser, garde-pêche, fait rapport qu'on a pris une grande quantité de saumon par suite de la présence d'un banc de marsouins blancs qui chassèrent le saumon près des côtes, où on le prit aisément au filet. Le manque de loi et de règlements pour restreindre dans des limites raisonnables la pêche du saumon dans les eaux du Nouveau-Brunswick rend inutiles toutes tentatives de la part des autorités Canadiennes de préserver de la destruction le saumon de la Rivière Ristigouche et de ses tributaires. Il a réussi à empêcher les Sauvages et d'autres individus de darder les quelques saumons qui fréquentent encore les rivières Métapédiac et Casupscal.

DISTRICT DE NOUVELLE (Rive Sud).—A. McEwan, garde-pêche, fait rapport que la pêche du saumon a été plus abondante que l'année dernière.

DISTRICT DE MARIA (Rive Sud).—F. Cook, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue a diminué, mais que celle du saumon a augmenté depuis l'année dernière.

DISTRICT DE NEW-RICHMOND (Rive Sud).—R. W. H. Dimock, garde-pêche, fait rapport que la pêche de la morue et celle du saumon ont été un peu moins abondantes que l'an dernier. Les restrictions imposées et une diminution dans le nombre de filets sont les causes probables de la diminution pour la pêche du saumon. On a empêché les Sauvages de darder le saumon qu'ils prenaient ainsi pour l'échanger ou le vendre. Le résultat de ces précautions a été une augmentation du poisson dans les rivières de ce district. Toutefois, M. Dimock signale la destruction du poisson à son retour des frayères.

DISTRICT DE PABOS (Rive Sud).—J. M. Remon, garde-pêche, fait rapport que la pêche du saumon, celle de la morue et celle du hareng ont été, en somme, plus abondantes que l'année dernière.

DISTRICT DE PORT-DANIEL (Rive Sud).—William Phelan, garde-pêche, fait rapport que la morue a été rare, mais que les harengs et le maquereau ont été fort abondants ; la pêche du saumon a aussi été plus abondante.

DISTRICT DE DOUGLASTOWN (Rive Sud).—Bernard Conley, garde-pêche, fait rapport que les pêches ont beaucoup gagné ; on a à peine connaissance d'une seule infraction.

DISTRICT DU BASSIN DE GASPÉ (Rive Sud).—T. Boyle fait rapport que la pêche de la morue, celle du maquereau et du saumon ont diminué ; il dit qu'on tue une grande quantité de truite sous la glace après la clôture de la saison fixée par la loi.

## APPENDICE No. 42.

## EXTRAITS DES RAPPORTS DES ARPENTEURS.—BAS-CANADA.

## CANTON DE BOILLEAU.

Le canton de Boilleau est situé dans le comté de Chicoutimi; il s'arrête, au Sud, au 48ème degré de latitude, et est traversé par le chemin qui part de St. Urbain, paroisse sur la Rivière du Gouffre et contigue à la paroisse de la Baie St. Paul, sur le fleuve St. Laurent; à l'Est et à l'Ouest il est borné par des terres de la couronne encore incultes, et au nord par le canton projeté de Ferland.

Le grand lac Ha! Ha! est situé au centre de ce canton; il se décharge dans la baie des Ha! Ha! sur la côte Nord de laquelle se trouve le riche village de la Grande-Baie.

Le grand lac Ha! Ha! est relié par un petit cours-d'eau avec le petit lac Ha! Ha! Ces deux lacs, sur tout le plus grand, sur la rive Nord, offrent des terres de moyenne qualité à la colonisation.

Voici, à ce sujet, le rapport de M. Gédéon Gagnon, arpenteur provincial :—

“ Dans tout le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le terrain dans toutes les lignes que j'ai tirées est d'une bonne qualité, étant, en certains endroits, de terre noire ou forte, ou, en d'autres endroits, de terre jaune grasse; il y a, néanmoins, quelques parties où le terrain est rocheux, mais tout, en général, est propre à la culture et aux établissements. Ce terrain produit du bois franc et mou, tel que bouleau, mérisier et frêne, épinette rouge et blanche, pin blanc et pin rouge, sapin, etc.

“ Des chemins de communication pourront être ouverts dans tous les rangs avec avantage. Je prendrai ici la liberté de suggérer qu'un chemin de colonisation devrait être ouvert depuis le chemin de St. Urbain à son intersection avec le petit lac Ha! Ha! et le suivant du côté Ouest, ainsi que du grand lac Ha! Ha! jusqu'au milieu du township Boilleau, pour de là se rendre aux établissements du Grand-Brûlé. Ce chemin serait d'un grand avantage pour la colonisation du township Boilleau, ainsi que pour établir les terres au Nord-Ouest du dit canton, dont une grande partie sont propres à la culture. Le climat du canton Boilleau est bon pour la culture, les gelées ne s'étant fait sentir que tard dans l'automne.

“ Tous les lacs de ce canton sont très-poissonneux en truite.

“ L'endroit le plus avantageux pour une réserve de village serait à l'embouchure de la décharge du lac Ha! Ha!

“ De bons pouvoirs d'eau peuvent être trouvés sur toutes les rivières de ce canton.”

## CANTON DE TESSIER.

Le canton de Tessier est situé en arrière de la seigneurie de Matane, sur la rive Sud du fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski. Il est borné au S. O. par le canton de Matane et au N. E. par le canton de St. Denis; en arrière sont des terres de la couronne encore incultes.

La rivière de Matane, qui traverse le premier rang du canton depuis l'angle Sud de la seigneurie de Matane, arrose et fertilise, avec ses affluents, tout ce canton, dont le sol est parfaitement propre à la culture. La surface de cette région, bien que par endroits un peu onduleuse, n'est coupée par aucune montagne considérable; c'est ce qui résulte du rapport de M. Grondin, arpenteur-provincial, qui a fait l'arpentage de ce canton :

“ En approchant de la rivière de Matane, le sol est généralement mauvais pour quelques lots, sauf pourtant quelques plateaux situés sur les bords de la rivière, où le sol d'alluvion est extrêmement riche et fertile. Partout ailleurs, le terrain est uni et couvert de bois de plus belle venue, tel que l'érable, le mérisier, l'orme, le frêne, l'épinette, nourri par un sol composé d'un calcaire jaune assez riche pour la partie S. O. de la

ligne centrale, tandis que dans la partie N. E. la plus grande étendue est d'un sol d'alluvion très-propre à la colonisation. Je n'ai aucun doute que ce canton ne soit ouvert à la culture très-promptement, car j'ai remarqué beaucoup d'empressement à commencer des défrichements que les colons, entraînés par la bonté du sol, se hâtaient de faire, à mesure que je divisais les lots des premiers rangs.

"Le moyen de communication que le gouvernement a fourni aux colons en faisant ouvrir une route qui, sans être finie, puisqu'elle ne se rend que sur le 3<sup>e</sup> rang, leur donne un accès facile à ces terres; le rapprochement de Matane, débouché facile et avantageux, joint à la bonne qualité du sol, sont autant de raisons qui assurent le prompt établissement de ce canton. Il est à regretter que la partie de la route déjà faite n'ait pas été placée dans une ligne régulièrement tracée, afin d'éviter les difficultés qui surgissent toujours dans de pareil cas."

#### CANTON DE FALARDEAU.

Le canton projeté de Falardeau, situé dans le comté de Chicoutimi, présente une figure irrégulière; il comprend les terres arables qui s'étendent des limites des cantons de Simard et Tremblay, en arrière, jusqu'au pied de la chaîne de montagnes qui borde la rive droite de la rivière Ste. Marguerite.

L'arpenteur, M. P. A. Tremblay, décrit ainsi, dans son rapport, la qualité du terrain subdivisé en rangs et lots :

"L'examen que j'ai pu faire du terrain, dans le cours de ces quelques opérations d'arpentage, m'ayant convaincu que les terres en général désignées pour former le canton Falardeau n'étaient pas propres à la culture et que la division, telle qu'effectuée, renfermait la partie arable de ce canton, j'ai cessé de suite toute opération d'arpentage."

"Le terrain est généralement uni mais très-rocheux, même dans les parties savenneuses; sur les hauteurs on trouve des carrières étendues de pierre à chaux. En divers endroits se montrent à nu des masses de granit semblable à celui qui compose les montagnes situées au Nord. Près des lacs et sur les carrières de pierre à chaux, le bois est bien poussé, et c'est ce qui a trompé sans doute ceux qui ont demandé l'arpentage du canton Falardeau. Les quelques lots de bonne terre situés entre le lac Charles et le lac Clair, ont aussi été une cause d'erreur pour tous ceux qui, dans le temps de la pêche, ont visité ces lacs poissonneux."

#### CANTON D'OTIS.

Ce canton est situé sur la rive Sud du Saguenay, dans le comté de Chicoutimi, et est borné à l'O. par le canton de Bagot, à l'E. par des terres de la couronne encore incultes, et au S. par le canton projeté de l'Ierland. Le long de la limite Sud se trouve le chemin de la Malbaie et de la Grande-Baie, des deux côtés duquel des lots ont été loués aux colons.

M. J. O. Tremblay, arpenteur provincial, décrit ainsi la nature des terrains dans ce canton :

"Le sol à travers lequel passe la ligne de séparation des cantons d'Otis et de Casault, sur la ligne au centre et une partie de la ligne S. E. d'Otis, est très accidenté et en partie inculte. Sur la ligne extérieure j'ai trouvé un grand nombre de lacs, presque tous bordés de petites collines ou de fortes élévations rocheuses qui paraissent s'étendre vers l'Ouest à une certaine distance. L'interruption de ces lacs avec les hauteurs qui les bordent, à part la perte des terrains qu'ils occupent, sera toujours un grand obstacle à la facilité de l'ouverture des bonnes terres qui s'y trouvent. La même pente paraît se prolonger vers l'E. à une assez grande distance, et fait supposer que le sol présente les mêmes accidents; cependant, dans les environs du chemin, les lacs sont moins fréquents et le sol plus uni; les hauteurs sont composées de terre jaune et les vallées de terre jaune et noire; à l'extrémité S.E., il y a plusieurs montagnes intersectées par les lignes intérieures.

"Sur le chemin de la Malbaie, depuis le No. 1 jusqu'au No. 14, malgré que le sol soit accidenté, les lots sont pris de chaque côté, et il y en a de défrichés.

“ Le terrain est savaneux au-dessus jusqu'à une certaine distance, mais cette savane ne se poursuit qu'à quelques chaînes sur le 2<sup>me</sup> rang, et ne retardera pas l'ouverture de ces lots. A part quelques crans près du lac des Islets, le reste des terres sur le chemin de la Malbaie est d'une assez bonne qualité et en partie pris; tous ces terrains sont arrosés par un grand nombre de ruisseaux, parmi lesquels il y a des pouvoirs-d'eau assez considérables pour faire mouvoir un moulin à farine ou à scie.

“ Sur les 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rangs, le sol est généralement d'une bonne qualité, excepté la partie Nord-Ouest contiguë au township de Bagot, sur une étendue variant depuis un à deux milles, où le terrain est inégal et rocheux; plusieurs petites montagnes occupent aussi un espace assez considérable.

“ La qualité du bois et du sol, l'aspect du terrain dans les autres parties ne laissent aucun doute sur la prompte ouverture de ces lots, et je puis dire de plus, à l'appui de mes prévisions, que si le gouvernement fait ouvrir des routes à travers ces terres, les *squatters* qui ont déjà des défrichés assez considérables sur les bords du lac Otis, suivront les travaux d'ouverture du chemin pour s'y fixer, et tous ceux qui sont placés sur les lignes des rangs suivront leur exemple.

“ La plus grande vallée située au Sud-Est des montagnes qui forment les bords du Saguenay, sur une étendue de plusieurs milles, se prolonge jusqu'aux hautes montagnes du lac St. Jean, près des limites du township Otis, dans la direction de l'Est à l'Ouest et, avec le grand lac Otis, le lac St. Jean, le lac des Islets et le lac à Goth, offre un aspect magnifique et assure au défricheur un vaste champ qui le remboursera de ses labeurs aussitôt qu'il sera ouvert.

“ Les 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> rangs n'offrent pas tout-à-fait les mêmes avantages, vu qu'ils se trouvent plus éloignés des chemins de communication. Aussitôt que les chemins demandés au gouvernement seront construits, l'ouverture de ces lots ne sera pas retardée. Le sol est d'une bonne qualité au Sud-Est du lac Otis jusqu'aux limites du canton ou à quelque chose près, surtout sur les hauteurs qui bordent le lac; j'excepterai quelques montagnes ou montées fortes qui seront un obstacle sur certains lots. Au Nord-Ouest du lac, une grande partie est de terre inculte; il s'y trouve beaucoup de crans et de petites montagnes rocheuses. Sur les bords de la décharge du lac Otis, on y voit de bon terrain en quelques endroits, mais ces terres étaient en partie prises avant le chainage; il y a aussi beaucoup d'érables sur les hauteurs qui bordent la décharge.

“ Les bords de la rivière Saguenay, en cet endroit, sont très-élevés et formés de hautes montagnes qui s'étendent à leur base à une distance de près d'un mille. Tous ces terrains sont incultes, excepté dans l'anse que forme la décharge du lac Otis, où il pourra se faire des établissements à l'avenir; il y a déjà un moulin à scie de construit dans cette anse par les Messieurs Price.

“ La vallée au Nord-Est du septième rang, à laquelle j'ai fait allusion dans mes notes d'arpentage, donnerait encore un rang qui serait de bonne terre et qui, étant chaîné, ne manquerait pas d'être bientôt pris.

“ D'après mes connaissances en général sur la topographie du terrain, voici comment j'évalue la qualité des terres dans ce township :

“ Depuis la ligne de centre jusqu'aux limites du township (le rang 1<sup>er</sup> et le rang A. exceptés,) les terres sont de bonne qualité et assez avantageuses; il n'y a presque pas de perte; tous ces lots sont pris et seront achetés dès que le gouvernement les aura mis en vente. Dans l'autre partie, il y a beaucoup de perte, mais il y a cependant de quoi faire un bon nombre d'établissements; déjà beaucoup de ces lots sont pris. Le bois de sapin est aussi peu avantageux et très-rare on n'y voit plus que quelques épinettes rouges et quelques pins épars; mais dans l'autre partie, le bois de sapin et de construction s'y trouvent en quantité: le pin, l'épinette rouge, le cèdre et l'érable sont en assez grande quantité.

“ Quelques personnes bienveillantes et qui ont à cœur l'encouragement de la colonisation, sont allées visiter ces endroits dans le but d'y construire des moulins à scie. Si le projet était exécuté, l'ouverture des terres se ferait beaucoup plus rapidement.”



## CANTON DE CABOT.

Ce canton est situé en arrière des seigneuries de Métis et Lepage, dans le comté de Rimouski, et est borné au Sud-Ouest par le canton de Fleuriau, au Nord-Est par le canton de McNider, et au Sud-Est par des terres de la couronne encore incultes. Il est traversé par le chemin de Kempt qui conduit de la paroisse de Métis, sur le St. Laurent, au lac Métapédiac.

La partie actuellement subdivisée en lots et rangs constitue le reste du canton situé en arrière de la seigneurie de Métis, et entre le chemin de Kempt, en arrière, et le canton de McNider. M. T. A. Bradley, arpenteur provincial, décrit ainsi, dans son rapport, la nature du sol et du bois dans cette partie :—

“ Ayant complété la subdivision des lots dans les rangs 1, 2 et 3 et partie du quatrième, je tirai aussi des lignes de division en arrière des lots dont la direction avait été changée, afin de prévenir les empiétements et par suite des disputes, à l'avenir, entre les colons. Pour la même raison, je vérifiai et traçai de nouveau la ligne en arrière des lots situés sur le chemin de Kempt, qui coupe en diagonale le troisième rang jusqu'au chemin de Métapédiac, et de là jusqu'à la ligne de division Sud-Est du lot 37, dans le quatrième rang, qui avait été tellement couverte par suite des nombreux incendies qui ont eu lieu dans cette portion, qu'il eût été difficile pour les colons de la retrouver.

“ La qualité du sol est propre à la culture sur tout le parcours du chemin de Métapédiac que j'ai exploré, bien que le terrain soit sablonneux, surtout sur les collines. Le chemin est assez accidenté, mais, des deux côtés, le terrain est passablement uni.

“ Les bois principaux sont l'épinette, le pin et le bouleau ; çà et là on rencontre de l'érable et du cèdre. La nature du sol varie avec les bois. On rencontre d'abord la terre glaise, puis une couche argileuse recouverte de terre franche. En un mot, le sol est excellent, et je ne doute pas que les lots ne soient bientôt occupés. Le nouveau chemin de Métapédiac sera d'un grand secours aux colons, et c'est pourquoi je pense qu'il serait urgent de faire de nouvelles subdivisions au-delà des limites actuelles.

“ En partant du poteau qui se trouve à l'intersection de la ligne Nord-Est de Cabot avec celle de la seigneurie de Métis, je vérifiai et traçai de nouveau la ligne de division entre McNider et Cabot, que je trouvais cachée par la crue des taillis (direction astronomique 45°, 30' Est) jusqu'aux lots établis au côté Nord-Est du chemin de Kempt. Je plantai des jalons à chaque mille jusqu'à l'intersection avec le chemin de Kempt, où je mis une borne de pierre avec une inscription. Sur tout le parcours de ce chemin le sol est excellent et très-uni depuis l'extrémité sud des bords de la rivière Tartigou jusqu'au chemin de Kempt. Les bords de la rivière Tartigou sont très-élevés mais en pente douce ; on ne peut pas en dire autant des bords de la rive Sud, qui sont à pic, ce qui rend cette partie du huitième rang tout-à-fait impropre à la culture.

“ Les bords de la Rivière Blanche, qui coupe aussi cette ligne, ne sont pas très-élevés, et le sol est si uni que la rivière déborde souvent au printemps. On trouve sur ces rivières une grande quantité de bois propre aux moulins et que l'on exploite depuis leurs sources jusqu'à leurs embouchures.

“ Les bois principaux sont : l'épinette, le pin et le cèdre, avec un peu d'érable et de bouleau noir et blanc çà et là.”

## CHEMIN DE MÉTAPÉDIAC, DANS LE CANTON DE CABOT.

Le nouveau chemin ouvert par le gouvernement en partant de la paroisse de Ste. Flavie et traversant les cantons de Fleuriau et Cabot jusqu'à sa jonction avec l'ancien chemin aujourd'hui connu sous le nom de chemin de Métapédiac, coupait transversalement la partie du canton de Cabot anciennement explorée ; on a changé le tracé des lots de manière à ce qu'ils aient front sur le nouveau chemin. M. T. A. Bradley, arpenteur-provincial, décrit ainsi la nature du terrain arpenté :—

“ Dans mon exploration de la ligne entre les rangs 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de Cabot, j'ai trouvé le sol en général excellent, fertile et très-propre à la culture.

“ La surface du terrain est, en général, unie ; la rivière Tartigou est seule bordée par des rochers à pic ; il en résulte que les bords de la rivière sont peu propres à la culture,

mais un peu plus loin; sur le haut de ces rochers, il y a des plaines fertiles, unies et qui ne sont interrompues par aucune élévation. Sur ces plateaux le sol est très-fertile; le bois franc y prédomine, comme le bouleau, l'érable et l'épinette, ce dernier bois surtout est très-abondant et fort employé par les marchands de bois de la localité.

"Ce canton offre les plus grands avantages à la colonisation, et sans doute qu'on y verra bientôt établis de courageux colons et en grand nombre."

### CANTON D'EGAN.

Ce canton est situé sur la rive O. de la rivière Gatineau, dans le comté d'Outaouais, et est borné au Sud par le canton de Maniwaki, au Nord par le canton de Lytton, et à l'Ouest par la ligne de division des comtés d'Outaouais et de Pontiac. Il est arrosé par la Rivière Déserte et ses affluents.

M. O'Hanley, arpenteur provincial, décrit ainsi ce canton dans son rapport d'arpentage : "Il est situé à la latitude moyenne de 46° 30' N. et environ à 76° 15' de longitude à l'O. de Greenwich. Sa superficie est de 75,750 acres, mesure anglaise ou légale, ce qui représente environ 118½ milles carrés. 73,570 acres, équivalents à 115 milles carrés, ont été subdivisés en lots.

"La Rivière Déserte divise naturellement ce canton en deux sections qu'on peut appeler la section E. et la section O. ; elle coule du N. au S. La section E. est la plus étendue et comprend la péninsule formée par les rivières Déserte et Gatineau; selon toutes les apparences c'est la partie la plus fertile, du canton. Partout, à l'exception d'un très-petit nombre de lots, le sol est excellent pour la culture. Le bois y croît en abondance et varie en espèce et en qualité, suivant la nature du sol et la position. Le bois franc et le pin prédominent dans les endroits où le sol se compose d'argile et de gravier, ou d'argile et de sable; et le bois mou prédomine dans les endroits où le sol est exclusivement argileux et uni. On rencontre dans ce canton presque toutes les variétés de bois canadien, qu'on peut classer comme suit par ordre de prépondérance : sapin, épinette, bouleau, érable, tilleul, orme, frêne, chêne, épinette rouge, bouleau, peuplier, pin et cèdre. La pruche se rencontre rarement et seulement à l'état d'arbrisseau dans les régions stériles. Il y a peu de pin, excepté sur les bords de la rivière Gatineau; et encore est-il d'une qualité inférieure, ce qu'il y avait de bon étant déjà exploité. Le sol est généralement uni ou légèrement tourmenté, sans aucune chaîne de montagnes; à l'Est du Lac aux Sapins, les collines sont, toutefois, plus prononcées.

"Des deux côtés de la Rivière Déserte, le sol est généralement argileux, et en plusieurs endroits recouvert d'une couche de terre glaise. A l'intérieur, entre les Rivières Déserte et Gatineau, le sol est mélangé d'argile, de sable et de gravier, et par suite plus avantageux pour les colons pauvres. Le long de la Rivière Gatineau, il y a des étendues considérables de riches dépôts d'alluvion. La pierre calcaire se rencontre fréquemment le long des rivières Déserte et Gatineau; je ne pense pas que ce soit la pierre cristalline, mais plutôt celle qui est connue sous le nom de *protozoïque*.

"La section Ouest comprend la partie Ouest de la Rivière Déserte et s'étend à une distance variant de 1½ mille à 2 milles; le sol est à peu près le même qu'à l'Est et également favorable à la colonisation. En se dirigeant à l'Ouest on trouve une surface plus tourmentée, et le sol est d'une qualité inférieure et même aride jusqu'à la limite du comté au Sud de la ligne de base, en longeant la rivière de l'Aigle. Dans cette portion on ne rencontre que de minimes étendues de bonne terre. Au Nord de la ligne de base, la bonne terre est en plus grande quantité; dans cette partie le sol se compose principalement de gravier ou de sable. La surface est tourmentée, rocailleuse et coupée par des collines irrégulières qui sont séparées par des marais et des lacs.

"En somme, tout le canton est fort propre à la colonisation, au moins jusqu'au 8ème rang en arrière; et si on avait un bon chemin depuis Outaouais jusqu'à la rivière Déserte, le pays serait bientôt habité. Il y a déjà plusieurs colons sur la rivière Gatineau, dans le second rang, et le long de la rivière Déserte. Plusieurs autres colons, dont je n'ai pu constater les noms, ont fait çà et là des améliorations dans les endroits favorables, mais ils ne résident pas sur ces terres. Ces sortes de travaux équivalent à des prises de possession."

“ La stérilité générale de l'arrière du canton m'empêcha de continuer les subdivisions, et je ne me serais même pas avancé si loin si j'avais su ce que l'expérience m'a appris. La position de l'arpenteur est aussi quelquefois très-difficile; ses obligations envers le public l'empêchent de déclarer sur de simples oui-dire que telle ou telle région n'est pas propre à la culture; il faut qu'il ait des faits à l'appui de son opinion. Il ne peut, dans chaque localité, voir qu'une portion limitée de la surface; il ne peut non plus faire de trop longues explorations, et doit se contenter des renseignements qui lui sont fournis par l'arpentage.”

#### CANTONS DE DITTON ET CHESHAM.

La position et les limites de ces cantons ont été indiquées dans les extraits du rapport de M. O'Dwyer, arpenteur provincial, insérés dans le rapport des arpentages du Bas-Canada par le commissaire des terres de la couronne, en 1862 : il suffira donc de faire observer ici que les extraits suivants du rapport de M. O'Dwyer ont trait à l'arpentage et aux subdivisions du reste de ces cantons exécutés et rapportés en 1863, et comprenant les parties Nord et Sud des rangs situés des deux côtés du chemin de colonisation des rivières Bury et Arnold, dans les limites de ces deux cantons :—

“ Dans l'exposé de la nature et des qualités de la région arpentée, il sera bon d'examiner chaque canton en particulier.

#### DITTON—RIVIÈRES ET MONTAGNES.

“ Les principales rivières du canton de Ditton sont la Rivière au Saumon, bras Est et bras Sud, avec son affluent, la rivière Ditton, qui se divise aussi en Ditton et Petit Ditton. A l'eau basse la largeur de la Rivière au Saumon est de 15 à 50 verges et celle de la Rivière Ditton de 8 à 20 verges. Ces deux rivières sont sujettes à des crues et des baisses subites et inondent souvent sur une grande étendue les terres qui les bordent. La Rivière au Saumon est assez large pour permettre le passage des radeaux. Même aux eaux les plus basses, des bateaux pêcheurs la remontent, et elle pourrait servir de voie de communication et de transport aux colons qui s'établiraient sur ses bords.

“ Les prairies situées le long des rivières au Saumon et Ditton sont d'une étendue considérable; elles sont quelquefois sujettes à des inondations, mais elles offrent, malgré cela, un champ riche à la colonisation.

“ Les montagnes de Mégantic occupent une étendue considérable à l'angle Nord-Est du canton de Ditton; la plus grande partie de cette région est impropre à la culture et, pour cela, n'a pas été subdivisée. Ces montagnes s'étendent dans Chesham, Marston et Hamdon; on y trouve de bon granit et de bonne épinette.

#### BOIS ET POUVOIRS-D'EAU.

“ Le pin se trouvait autrefois en grande quantité dans Ditton, mais, depuis quelques années, on l'a presque tout enlevé et il n'en reste que peu. On trouve, en quantités inépuisables dans certaines parties du canton, une excellente qualité d'épinette, et sur les hauteurs, du bouleau et du hêtre en abondance.

“ On trouve, sur plusieurs points du canton de Ditton, des pouvoirs-d'eau qui suffiraient aux besoins des colons et permettraient même d'établir des manufactures.

“ Voici une liste des pouvoirs-d'eau découverts dans l'arpentage, et il en existe probablement un grand nombre d'autres dans les limites du canton :—

“ No. 1.—Bon pouvoir-d'eau; lot No. 21, 2e rang, sur un petit cours-d'eau appelé Rivière à Galt.

“ No. 2.—Assez bon pouvoir-d'eau; lots Nos. 35 et 36, 2e rang, sur un petit cours-d'eau appelé Ruisseau de la Montagne.

“ No. 3.—Bon pouvoir-d'eau; lots Nos. 52 et 53, 5e rang, sur un grand cours-d'eau.

“ No. 3.—Très-bon pouvoir-d'eau; lot No. 51, 6e rang, même cours-d'eau que pour le No. 3. Belle chute de 30 à 40 pieds à environ une chaine de distance.

" No. 5.—Très-bon pouvoir d'eau ; lots Nos. 41 et 42, 8e rang, sur la rivière Ditton' forts rapides et chutes.

" No. 6.—Plusieurs bons pouvoirs-d'eau ; lots Nos. 38 à 40, 9ème rang sur la petite Rivière Ditton.

" No. 7.—Très-bon pouvoir-d'eau ; lot No. 56, 7ème rang, sur le bras Sud de la Rivière au Saumon.

" No. 8.—Pouvoir-d'eau considérable ; lot No. 55, 7ème rang ; grande chute sur le bras Sud de la Rivière au Saumon ; rapides longs et forts avec chutes ; élévation d'environ 50 pieds équivalente à une chute, à quatre ou cinq chaînes de distance.

" Les emplacements Nos. 4, 5, 6 et 8 offrent les meilleurs pouvoirs-d'eau ; le No. 5 est le plus favorablement situé pour la colonisation actuelle ; il contient de bonne terre contigue, et n'est pas éloigné des bonnes terres des vallées des rivières au Saumon et Ditton. Cet emplacement a été occupé, si je ne me trompe pas, avec l'intention, de la part des occupants, d'acheter sitôt que la division de Ditton sera achevée."

#### TERRE ARABLE.

" La qualité générale, bonne ou mauvaise, du sol et du bois est minutieusement indiquée sur le plan et le journal de l'arpenteur ; il suffira donc de donner ici quelques détails sur les parties qui sont actuellement le plus propres à la colonisation, en suivant l'ordre des rangs.

#### 1ER RANG.

" Il y a de bonne terre le long de Newport et Hampden ; ensuite vient une veine de mauvaise terre, entremêlée de quelques langues de bonnes terres, en traversant la ligne ; il y a de très-bonne terre à l'arrière des lots à l'Est de la ligne du chemin, et la terre est bonne en général jusqu'à la Rivière au Saumon ; une bande d'assez mauvaise terre se trouve du côté Est de la rivière, une partie de cette bande contigue à Hampden, offre d'assez bonne terre au pied des collines de Mégantic, No. 39 ; de là, terrain accidenté et tourmenté jusqu'à la Rivière au Saumon ; néanmoins, on pourrait faire quelques établissements entre Newport et la Rivière au Saumon.

#### 2ÈME RANG.

" Bonne terre en partant de Newport, se dirigeant à l'Est, en suivant le chemin sur une étendue de 14 lots ; cette portion du canton s'étend au Sud-Est sur un parcours de 8 à 9 milles ; elle varie en largeur, mais, en somme, elle offre de bons emplacements aux colons.

" Du No. 14 à la rivière au Saumon, mauvaise terre en général, même après avoir passé cette rivière. Quatre ou cinq lots, jusqu'aux hautes terres au pied des montagnes, vers le No. 33 ; à partir de là, sept ou huit lots propres à la colonisation, jusqu'aux collines de Mégantic, Nos. 38 à 43, ce qui forme le reste de Chesham. Il y a deux pouvoirs-d'eau dans le rang : un sur le lot 21, l'autre sur le lot 25.

#### 3ÈME ET 4ÈME RANGS.

" Ces rangs sont avantageusement situés ; ils font face au chemin de la rivière Hampden et Arnold. La plus grande partie des terrains de Newport à la rivière au Saumon, sur une distance de plus de 4 milles, est bien propre à la colonisation ; c'est même, en général, de la terre de première qualité. A partir de la rivière au Saumon, à l'Est, le sol, à l'exception d'une petite bande qui longe la rivière, n'est pas de bonne qualité, si on en excepte quelques portions, jusqu'au No. 48 ; là commence une étendue de bonne terre dans le 4ème rang, jusqu'au 5ème, en se rendant à l'Est jusqu'à Chesham.

" Les riches vallées le long de la Rivière au Saumon commencent au 3ème rang, et augmentent en largeur dans la direction Sud en suivant toujours la rivière.

#### 5ÈME RANG.

" Dans le voisinage de Newport, ce rang, surtout la partie Sud, est pauvre et impropre à la culture. Au No. 10 commence une étendue de bonne terre qui se manifeste dès les rangs 3 et 4, s'étend, sur une distance de plus de 3 milles, jusqu'à la Rivière au Saumon

et présente presque partout de bonne terre arable. Au Sud, cette étendue de bonne terre s'étend jusqu'à la ligne N. du quartier S. O. de Wilton ; à l'Est, elle rejoint les prairies de la Rivière au Saumon. Les prairies du 5ème rang sont surtout sujettes aux inondations ; mais, cependant, c'est en somme un bon terrain où il y a beaucoup de hautes terres.

A l'Est de la Rivière au Saumon et au-delà des prairies, le terrain n'est pas de qualité uniforme ; il y a des bandes de bonne et de mauvaise terre entremêlées jusqu'à la ligne de Chesham et au Sud de l'embranchement Est de la Rivière au Saumon, dans une saillie de de bonne terres élevées.

“ On trouve un bon pouvoir-d'eau dans le 5ème rang, sur les lots 52 et 53 ; les rivières Wilton et au Saumon se rencontrent dans ce rang.

#### 6ÈME RANG, DITTON.

“ Ce rang ne contient que 19 lots, du quartier S. O. de Ditton au No. 53, où le 6ème rang est recouvert par les rangs 5 et 7. La plus grande partie est de la bonne terre et comprend les plus belles vallées des rivières Ditton et au Saumon, qui ne sont que peu sujettes aux inondations en comparaison de leur étendue. On trouve un bon pouvoir-d'eau dans le 6ème rang, sur le lot 51.

#### 7ÈME RANG, DITTON.

“ Belle saillie de terre au côté O. de ce rang et aussi à l'O. de la Rivière Ditton. La même saillie se manifeste dans la direction N. entre les rivières Ditton et au Saumon, et s'étend au côté nord du rang jusqu'à la ligne de Chesham. La plus grande partie du côté S. du rang de Ditton jusqu'à Chesham, environ 20 lots, ne comprend que des terrains de qualité inférieure. Dans le 7ème rang se trouvent les meilleurs pouvoirs-d'eau de Ditton.

#### 8ÈME RANG.

“ Il y a de bonne terre dans ce rang à l'extrémité O., et sur le côté N. jusqu'à la Rivière Ditton. A l'O. de Ditton, du No. 44, ligne de Chesham, jusqu'au No. 43, la plus grande partie des terrains est de qualité inférieure et impropre à la culture, à l'exception d'une faible étendue le long de la ligne de Chesham, jusqu'au Sud du bras Sud de la Rivière au Saumon. Dans le 8ème rang, on trouve sur la Rivière au Saumon un bon pouvoir-d'eau.

#### 9ÈME RANG.

“ Assez bonne terre dans le quartier S. O. ; terre encore meilleure au côté Sud du rang du lot No. 34 au No. 48, entre le Petit Ditton et le Ditton ; terre de qualité inférieure à l'Est de Ditton, y compris quatre lots de Chesham, où commence une étendue de bonne terre. Il y a dans le rang plusieurs bons pouvoirs-d'eau sur le Petit Ditton.

#### 10ÈME RANG.

“ Bonne terre le long du quartier S. O. ; étendue de terre, bonne presque partout, au Sud du rang du No. 34, jusqu'au Ditton au No. 49. Cette veine de bonne terre semble s'étendre jusque dans Emberton. Il y aussi une bande de bonne terre le long du Ditton, et de là jusqu'à Chesham, de la terre de qualité inférieure.

“ La principale portion de terre arable dans Ditton se trouve à l'Ouest de la Rivière au Saumon, qui s'étend sans interruption dans une direction S. E., de l'extrémité O. du second rang jusque près du 8ème rang, y compris les prairies qui se trouvent sur les rivières au Saumon et Ditton. En outre de cette étendue principale, il y a aussi de bonnes portions de terre assez étendues dans les rangs 4 et 5, jusqu'à Chesham.

#### CHESHAM—RIVIÈRE ET MONTAGNES.

“ Les rivières qu'on rencontre dans Chesham ne sont que des petits-cours d'eau qui donnent naissance aux rivières au Saumon et Arnold. Ils ne sont pas assez considérables pour servir dans l'exploitation du bois, mais ils offriraient de bons pouvoirs-d'eau aux colons.

“ Les montagnes de Mégantic traversent une petite portion de l'angle Nord-Ouest de Chesham, et le quartier Sud-Est est fort tourmenté par la montagne frontière et des saillies en éperon qui s'étendent dans diverses directions.”

#### BOIS ET POUVOIRS-D'EAU.

“ Très-peu de beau bois, comparativement parlant, dans le canton de Chesham, mais on y trouve en grande abondance l'épinette et le bouleau sur presque tous les points excepté dans le quartier S. O. du canton, où l'épinette noire prédomine. Il y a assez de pouvoirs d'eau pour les besoins des colons. Voici la liste des pouvoirs d'eau signalés dans l'arpentage :—

“ No. 1. Assez bon pouvoir d'eau, lot No. 4, 3ème rang, à l'embouchure Est du bras Est de la Rivière au Saumon. Il s'en trouve probablement d'autres peu éloignés sur ce cours d'eau.

“ No. 2. Deux ou trois bons pouvoirs d'eau, sur les lots 38, 39 et 40, 4ème rang, à l'embranchement du bras Est de la Rivière Arnold ; forts rapides et chutes.

“ No. 3. Bon pouvoir d'eau, lot No. 2, 6ème rang, sur le bras Est de la Rivière au Saumon ; rapides et chutes.

“ No. 4. Assez bon pouvoir d'eau, lot 14, 8ème rang, à l'embranchement du bras Est de la Rivière au Saumon.

#### TERRES ARABLES, 1ER RANG, CHESHAM.

“ L'extrémité ouest de ce rang est recouverte, sur une étendue de 8 ou neuf lots, par une portion des montagnes de Mégantic, sur le versant Est desquelles il y a, toutefois, de bonne terres. A l'Est de Clinton il y a une grande étendue de terre propre, en général, à la colonisation, à l'exception de quelques parties. Cette étendue se prolonge au Nord-Est dans Marston.

#### 2ÈME ET 3ÈME RANGS.

“ Une très-belle étendue de terre arable se trouve sur le versant Est des montagnes de Mégantic, dans les rangs et entre les embranchements du bras Est de la rivière au Saumon, et va se joindre à une étendue de bonne terre dans le 4ème rang de Whitton. Une lisière d'épinette noire et de terre de qualité inférieure se trouve près de l'embranchement Est et s'étend au Nord-Est. La région Est est, plus loin, fort élevée et très-tourmentée ; les saillies sont généralement bien boisées et propres à la colonisation dans tout le canton de Clinton, excepté la partie Sud du 3ème rang, près de Clinton.

#### 4ÈME ET 5ÈME RANGS.

“ Bonne terre contigue à Whitton, dans le 4ème rang, et en général, très-bonne terre dans la partie Nord du No. 39, où on rencontre une bande rocheuse et couverte de bois, mais qui s'étend jusqu'à Clinton. Ce rang commence au lot 21 sur une saillie de terre couverte de bois dur et propre à la colonisation, jusqu'au No. 31 ; à partir de là, le sol est plus tourmenté, mais présente de bonnes étendues de terre ; jusqu'au No. 41, hautes terres, puis plus loin, terrain boisé, généralement propre à la culture jusqu'à la ligne de Woburn. On trouve plusieurs pouvoirs d'eau dans le 4ème rang, sur les lots 38, 39 et 40 ; c'est un lieu propre à de bons établissements.

#### 6ÈME RANG.

“ Une grande partie de ce rang, depuis Whitton jusqu'au No. 21, est généralement de qualité inférieure, couverte d'épinette noire ; une partie est rocheuse, excepté Whitton. La partie Est du rang, depuis le lot 21 jusqu'à Woburn, est rude, tourmentée, avec quelques bonnes vallées et de petites étendues de bonne terre ; cette partie n'est pas généralement propre à la culture, excepté une portion au côté Nord, près de Woburn.

#### 7ÈME ET 8ÈME RANGS.

“ Peu de terre propre à la culture. On trouve de petites étendues de bonne terre sur les collines, mais la plus grande portion est tourmentée, couverte d'épinette noire, rocailleuse et impropre à la culture. On trouve des saillies couvertes de bois dur, mais le sol en est généralement rocheux.

## 9ÈME ET 10ÈME RANGS.

“ En grande partie, terre de qualité inférieure, sol accidenté et montagneux à l'Est, près de la frontière. Du No. 8 au No. 24, entre deux rangs, se trouve une étendue de bonne terre qui est plus propre à la colonisation qu'aucune autre portion au Sud du 5ème rang. La partie Sud du 10ème rang va jusqu'à la hauteur qui forme la frontière et n'offre, en grande partie, que des terrains sauvages et tourmentés.

## PARTIE NON-DIVISÉE, OU POINTE, EN LONGEANT EMBERTON ET LE SUD DU 10ÈME RANG.

“ Cette lisière, située dans les limites de Chesham, est étroite et sépare la partie Est d'Emberton de la frontière. Elle contient environ 2,400 acres, est rude, montagneuse et impropre à la culture. On y trouve quelques vallées bien boisées, mais le sol en est généralement rocailleux.

## CONCLUSION—DITTON.

“ On peut voir, par les détails qui précèdent, que le canton de Ditton offre en général un champ favorable à la colonisation, bien que les quartiers N. E. et S. E. contiennent une grande quantité de terres sans valeur. Il y a beaucoup de terre de première qualité le long des rivières Ditton et au Saumon ; si on tient compte, en outre, des pouvoirs-d'eau qu'on trouve en grand nombre, on a droit d'espérer que ce canton sera établi aussi vite que ceux qui l'avoisinent et peut-être un des premiers.

“ Si les parties N. et O. du canton d'Emberton, qui sont encore inexplorées, contiennent une quantité suffisante de bonne terre, la colonisation du canton de Ditton se trouverait facilitée par l'exploration et l'établissement du canton d'Emberton qui l'avoisine.

“ Le chemin de la Rivière Hampden et Arnold fut ouvert durant la saison de 1862, et complété jusqu'à plus d'un demi-mille à l'intérieur de Ditton ; grâce à la quantité de bonnes terres qu'on trouve dans Hampden et les rangs 1 et 2 de Whitton, ce chemin fut bientôt occupé. Les vallées qui bordent les rivières au Saumon et Whitton sont aussi occupées en différents endroits, aussitôt qu'elles sont arpentées, par des colons qui ont l'intention d'acheter.

“ En présence de ces faits, je recommanderais fortement, en vue du développement le plus rapide des ressources de Whitton, que le chemin exploré en 1864 fût ouvert, avec toutes les modifications qu'on pourrait juger convenables, jusqu'à la Rivière au Saumon pendant la saison actuelle ; pour atteindre ce but, il n'y aurait actuellement que six milles de plus à faire.

“ La Rivière ou Saumon, une fois rejointe par un bon chemin, compléterait une grande voie de communication qui est, aujourd'hui, impraticable dans certaines parties, et nul doute qu'au bout de quelques saisons toutes les meilleures terres de Ditton seraient occupées.”

## CHESHAM.

“ Ce canton n'offre pas à la colonisation les mêmes avantages que Ditton ; point de grands cours-d'eau ni de pouvoirs-d'eau considérables, et de plus, dans la partie Sud, terrains généralement impropres à la colonisation. Les parties Nord et Nord-Est, en longeant Marston, contiennent quelques bons bois de sapin très-serrés ; dans cette endroit on pourrait faire des établissements avantageux lorsqu'on aura ouvert une voie de communication depuis les établissements les plus rapprochés dans les cantons voisins. La bonne terre, dans Chesham, se trouvant principalement en bloc près de Marston, et séparée des vallées propres à la colonisation dans Whitton, il est à considérer que, dans le cas où Marston offrirait à la colonisation les mêmes avantages que Chesham ou même des avantages plus grands, il serait peut-être avantageux d'ouvrir un chemin partant du chemin de la rivière Hampden et Arnold, et se dirigeant au Nord-Est pour traverser la quartier Nord-Ouest de Chesham, jusqu'à la ligne de Marston, et continuant de là au Nord-Est en traversant les meil-

leurs terres pour venir enfin couper les établissements du sud déjà formés sur les bords du lac Mégantic et de la Baie Victoria.

“ D’après la connaissance que j’ai acquise du pays en traçant la ligne d’exploration de Marston en 1861, et celle que j’ai des terres de Chesham dont j’ai fait l’arpentage la saison dernière, il me semble que cette route relierait parfaitement les chemins de colonisation qu’on se propose d’ouvrir dans les cantons de l’Est.”

#### CANTONS DE WOBURN ET MARSTON.

“ Le canton de Woburn est situé dans le comté de Compton, et est borné au N. par le canton de Clinton, à l’O. par les cantons de Chesham et Ditton, au S. et à l’E. par la ligne frontière établie par le Traité de Washington.

“ Ce canton présente une figure irrégulière et est baigné par la Rivière Arnold et ses affluents. On a tracé, en le traversant, une ligne de chemin partant de la tête du lac Mégantic et allant jusqu’aux hautes terres qui se trouvent près de la ligne frontière ; cette ligne devra rejoindre un chemin projeté partant des moulins de Wilson, dans l’Etat du New-Hampshire.

“ Le canton de Marston est situé sur la côte O. du lac Mégantic, dans le comté de Compton, et est borné au N. par le canton de Whitton, au S. en partie par les cantons de Clinton et Chesham, et à l’O. par le canton de Hampden.

“ Deux chemins de colonisation ont été tracés dans ce canton : l’un est une continuation du chemin Victoria en partant du canton de Hampden et se continuant transversalement avec les rangs du canton de Marston ; l’autre est une continuation du chemin de Mégantic ; il traverse le canton de Whitton, intersecte le prolongement du chemin Victoria, et traverse le canton de Clinton pour aller rejoindre le chemin projeté de la Rivière Bury et Arnold.

On trouvera dans les extraits suivants du rapport de M. Blaiklock, arpenteur-provincial, une description détaillée, pour chacun de ces cantons, de la nature du sol et des bois.

#### CONTOUR OUEST.

“ Tout le second rang produit du bois franc de bonne qualité et de grandes proportions. Le sol se compose de bonne terre glaise brune ; il est un peu onduleux et s’étend à l’E. vers le milieu de l’embranchement O. de la Rivière Arnold. \* \* \* \*

“ Le terrain traversé par le contour O. est tourmenté jusqu’à la frontière, où il rencontre une montagne assez considérable qui sépare le Canada des Etats-Unis. Le sol se compose de bonne terre glaise brune, recouverte d’une couche de terre franche, épaisse de plusieurs pouces. On y trouve du bois franc de grandes proportions mêlé avec de l’épinette de sàvane ; deux cours-d’eau considérables vont se jeter dans la Rivière Arnold.

#### LIGNE EN ARRIÈRE DU SECOND RANG.

“ La région traversée par cette ligne est onduleuse et produit du bois franc ; le sol est bon, léger et pierreux ; plusieurs lots offrent d’excellente terre, abondamment couverte d’érable, bouleau, épinette, frêne, ormeau, cèdre, etc. ; le sol est de la terre franche noire qui recouvre une couche de terre glaise brune et arrosée par plusieurs sources et petits cours-d’eau. Les lots 63 et 64 sont traversés par une colline élevée et rocheuse, qui court au N. E. en traversant tout le second rang. La plupart des lots de ce rang sont fort propres à la culture ; le sol est de bonne qualité, bien qu’un peu pierreux et, aux approches de la rivière, coupé par plusieurs saillies rocheuses.

#### LIGNE DES 3ÈME ET 4ÈME RANGS.

“ Les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 sont reconverts de bon bois franc, mais le sol est très-errenx ; dans les lots 5 et 6, il y a une colline escarpée couverte de bois franc qui s’élève



vers l'embranchement S. et s'étend au N. E. vers le 2ème rang ; du lot 7 au 14, le sol est onduleux et couvert de bois franc ; le sol est bon en général, et se compose de terre franche recouvrant une couche de terre glaise, mais il est généralement rocailleux ; du lot 15 au lot 21, le sol est plus tourmenté. La ligne suit le versant E. des hautes terres qui forment la frontière de la province ; le bois est en général franc, le sol, terre glaise riche, mais en général rocailleux et peu propre à la culture.

#### LIGNE DES 4ÈME ET 5ÈME RANGS.

“ Dans le lot No. 1, la ligne descend le coteau à un angle de 30° jusqu'au ruisseau, et remonte au côté opposé en faisant un angle de 25° ; le bois est de l'épinette mêlée de pin de qualité inférieure, et le sol est recouvert de grosses roches. Les lots Nos. 2, 3, 4 et 5 sont tourmentés au côté E. de la colline ; mais pas assez pour empêcher la culture. Le sol est bon mais pierreux et produit du bois franc mêlé d'épinette. Les lots Nos. 6 et 7 sont dans une savane qui produit le cèdre ; terre franche noire recouvrant une couche de terre glaise ; les Nos. 8 et 9 sont sablonneux et pierreux, ils produisent de l'épinette.

“ Du lot 9 au lot 15 le sol est légèrement onduleux ; le bouleau, l'érable, le hêtre et l'épinette y croissent en grande abondance. Le sol est de la terre franche pierreuse. La ligne traverse une savane où croissent des bois mêlés et de l'épinette ; dans les endroits secs, le sol est léger et pierreux ; dans les endroits humides, c'est de la terre glaise.

“ Le 4ème rang contient vingt-six lots et embrasse une superficie de 2715 acres. Bien que cette ligne traverse une grande savane, j'ai tout lieu de croire que cette savane ne s'étend pas beaucoup à l'O. et qu'il y a de bonne terre à bois franc entre les hautes terres traversées par la ligne du troisième rang, et le 4ème et 5ème rangs ; car en traçant la ligne centrale, j'ai trouvé de bon bois franc au pied de la montagne qui forme la frontière.

#### LIGNE DES 5ÈME ET 6ÈME RANGS.

“ Les seize premiers lots de la région traversée par cette ligne se composent de savanes à épinette ; sol sablonneux et pierreux. Les autres rangs de lots ont front sur la Rivière Arnold, qui les borne et le long de laquelle il y a en plusieurs endroits de très-bonne terre qui est formée de dépôts d'alluvion.

#### LIGNE DES 6ÈME ET 7ÈME RANGS.

“ Dans les quatre premiers lots le sol est très-bon, uni, couvert de bouleau, épinette, érable, cèdre, sapin, frêne, etc., qui croissent dans de grandes proportions. Le sol est de la terre franche noire qui recouvre une couche de bonne terre glaise. Le reste de la ligne suit le versant N. de la montagne, où le sol est couvert de bois franc, mais trop rocailleux pour permettre la culture. Cette montagne s'élève près de la Rivière Arnold et, suivant la direction S. E., va rejoindre celle qui forme la frontière de la province à l'Est du canton. Je n'ai pas jugé à propos d'aller plus loin. Selon toutes les apparences, les terrains au Sud sont trop tourmentés et trop montagneux pour permettre la culture.

#### LIGNE DES 7ÈME ET 8ÈME RANGS.

“ On supposait que cette ligne irait couper la rivière principale ; mais ayant constaté que cela n'aurait pas lieu, j'ai pris l'embranchement S. E. pour limite jusqu'à la rivière principale. De là, les lots auront front sur la Rivière Arnold, jusqu'à la ligne de Clinton, et on a mis des jalons en conséquence. La qualité du terrain le long du cours-d'eau est très-variée ; les bords sont escarpés par endroits, dans d'autres, ils offrent un espace considérable de terrains d'alluvion qui sont excellents. Il y a aussi une étendue considérable de bonne terre entre la ligne du rang et l'embranchement S. E., entre les lots 29 à 20 ; en un mot, presque tout le 8ème rang est de bonne terre, surtout dans la partie inférieure du canton, qui est formée de dépôts d'alluvion apportés par la Rivière Arnold. Je pense que c'est un des meilleurs rangs du canton.

## LIGNE DES 8ÈME ET 9ÈME RANGS.

“ Dans les sept premiers lots, la ligne passe sur un terrain onduleux, produisant l'épinette; le sol est léger et pierreux, mais des deux côtés, à une petite distance, il pousse du bois franc. Les cinq lots restants sont sur le versant N. de la montagne, et bien que le sol et le bois soient bons dans la partie inférieure, la côte est trop escarpée pour permettre la culture.

“ Les cinq premiers et les cinq derniers lots, sur cette ligne, offrent un terrain onduleux à bois franc, où on rencontre, croissant en grande abondance, l'érable, le bouleau, l'épinette, le sapin, le frêne, le bois dur, le tilleul, etc.; le terrain est composé de bonne terre franche brune. Le reste de cette ligne traverse différentes collines escarpées et rocheuses, ainsi que des éperons partant de la grande chaîne de la ligne frontière. Toutefois, ces hauteurs se dirigent toutes à l'O., laissant, entre leurs pieds et la Rivière Arnold, une étendue considérable de terres arables, où croissent en abondance l'érable, le bouleau, l'épinette, le hêtre, le cèdre et le frêne. J'ai traversé cette étendue dans diverses directions et je l'ai trouvée telle que je l'ai décrite.

“ Le neuvième rang est situé près des États-Unis et forme le plateau le plus élevé entre les eaux de ce pays et celles du Canada; le sol en est trop sauvage et trop tourmenté pour permettre la culture. Il est vrai que, par endroits, il y a de bonne terre, mais pas assez pour qu'on puisse coloniser toute cette région.

## LIGNE CENTRALE.

“ Sur une distance d'un mille, des deux côtés de la rivière Arnold, le terrain est plat, et produit de l'épinette; le sol offre des terres glaises fortes. Dans le 7ème rang, le chemin traverse l'extrémité N. de deux collines rocheuses, où croissent diverses sortes de bois et où on rencontre quelques étendues de bonne terre. Dans le 8ème rang il traverse l'embranchement S. E. A partir de là, le terrain s'élève graduellement pour aller rencontrer la montagne élevée qui forme la frontière E. du canton. Entre l'embranchement S. E. et cette montagne, le sol est bon dans plusieurs endroits et se compose de terre franche brune, mais il est très-pierreux. Toute cette région est couverte de blocs énormes de rochers apportés évidemment par l'action diluviale, vu qu'on ne trouve nulle part de granit fixe.

## LIGNE ENTRE WOBURN ET CHESHAM.

“ Du chemin de Mégantic à la Rivière Arnold, la ligne descend en pente douce en traversant un terrain à bois mou et en même temps marécageux. Le sol est fort léger. La ligne traverse ensuite la rivière sur les dépôts alluviaux qui en forment les bords, puis elle entre dans une savane où croit le cèdre. En sortant de cette savane la ligne traverse en pente douce un ancien *brûlé*, où ne croissent maintenant que des épinettes, du mélèze et du peuplier, tous dans de petites proportions.

“ Il semblerait qu'autrefois le pin croissait en grande abondance dans cette région, car on y voit actuellement un grand nombre de souches de pin calcinées. Ce plateau s'étend fort loin au N. et à l'E. jusqu'aux lacs à l'Araignée et Mégantic, et forme la région des prairies de la Rivière Arnold dont on a tant parlé. Ces prairies sont certainement des terres magnifiques; elles produisent assez de fourrage pour nourrir mille animaux, mais la plus grande portion de ces prairies est située dans le canton de Clinton; ce qu'il y en a dans le canton de Woburn ne comprend que quelques acres de profondeur des deux côtés.

“ A partir du *brûlé* la ligne monte en pente douce au travers d'une bonne terre à bois franc jusqu'à la frontière.

“ Le point le plus rapproché duquel on puisse avoir accès à Woburn est le lac Mégantic, dont le premier établissement est à 13 milles, ou Victoria, qui se trouve à 30 milles sur lesquels il n'y a pas même un chemin d'hiver. La première chose à faire pour l'ouverture de ce canton sera donc la construction du chemin Victoria, Arnold ou de celui de Mégantic (ces deux chemins sont tracés). Le second serait préférable, à mon avis, parce qu'il est plus court et offre plus d'avantages à la colonisation.

“ La seule objection qu'on pourrait faire à cette ligne et qu'elle traverse 5 milles de concessions dans le canton de Clinton. Mais cela n'est qu'une faible considération en raison de la colonisation d'une région.

“ Dans le canton de Marston, la ligne traverse d'excellentes terres, dont chaque lot serait pris immédiatement si les divisions étaient faites. On peut en dire autant du canton de Clinton qui offre les plus grands avantages aux nouveaux colons, vu qu'ils y trouveront dès l'abord du foin et pourront y élever du bétail en attendant l'ouverture de l'un ou l'autre des chemins.”

#### CHEMIN DE L'ANSE ST. JEAN.

Ce chemin est dans le comté de Chicoutimi et relie les établissements de l'Anse St. Jean, dans le canton de St. Jean, aux établissements déjà existants à l'embouchure du Petit Saguenay.

Bien que cette ligne traverse une région montagneuse, la qualité du sol offre des avantages incontestables à la colonisation, comme on peut le voir par le rapport suivant de M. J. B. Duberger, arpenteur provincial :

“ Après avoir rapporté les différents bois et fixé le nombre de lots qu'on pourrait établir dans les parties propres à la culture, je me rendis au Lac à Minette, dans le voisinage du 5ème rang ; de là, je commençai à mesurer les quatre lots réguliers marqués de un à quatre, et prenant une direction perpendiculaire au 5ème rang, je traçai les lots 5 et 6 qui présentent une figure irrégulière due aux contours du lac. Je continuai à mesurer dans la même direction, du lot 7 au lot 54 ; ici j'établis deux nouveaux lots irréguliers, les lots 24 et 25, puis je fixai les neuf lots restants, No. 27 à 35, le tout compris dans le rang S. et ces neuf derniers lots se trouvent contigus aux établissements du Petit Saguenay, ou autrement contigus à la clairière de Charles Bernier.

“ Le rang N. ne comprend que 13 lots d'étendues différentes. Par suite des sinuosités du chemin, on a dû négliger un espace considérable dans le voisinage des montagnes et des ravins profonds ; on pourrait comprendre ces derniers dans les lots. Sur tous ces lots des poteaux ont été plantés et dûment étiquetés. La ligne en question parcourt la région la plus propre à la culture, et la construction du chemin ainsi tracé sera aussi peu coûteuse que possible. La nature du chemin, du point de départ au Lac à Minette, ne présentera non plus aucune difficulté. Le grand obstacle se rencontrera dans la vallée qui touche au chemin principal de la Rivière St. Jean. Cette vallée est obstruée par des troncs d'arbres tombés, mais on n'y rencontre pas de pierres et elle pourrait être déblayée pour la faible somme de \$16. Depuis l'établissement du Petit Saguenay sur une distance de 2½ milles, il y a un petit bois de sapins qu'on pourrait rendre praticable pour les voitures à peu de frais et en peu de temps. Dans l'espace intermédiaire, on rencontre quelques rocs qu'on pourrait facilement déplacer, vu qu'ils se trouvent sur une côte, et dont on pourrait employer une partie à combler les excavations naturelles. Sur la carte on a marqué R. un certain endroit qui se trouve sur le Lac Long et où il y a un rocher considérable au pied de la montagne et baignant dans le lac. Cette élévation a 10 pieds de haut ; on peut facilement y passer à pied, mais elle serait peu praticable pour les voitures. On pourrait faire disparaître cet obstacle au moyen de la mine ou en construisant une sorte de quai sur le lac d'une longueur d'environ 35 pieds ; ce serait une dépense minime, d'autant plus qu'on trouve tous les matériaux sur place.

“ Le sol est partout de la meilleure qualité, comme on peut s'en convaincre par la grande quantité de bois qui pousse jusqu'à 2½ milles à l'intérieur des établissements du Petit Saguenay. On n'y trouve pas une pierre, le sol se compose de terre franche de la meilleure qualité, et on pourrait facilement y cultiver du foin, vu qu'il en pousse déjà naturellement en certains endroits. Je dois dire, toutefois, que le sol n'est pas toujours aussi bon sur toute la profondeur des lots établis. Presque tous les lots sont coupés par quelque montagne ou par quelque vallée. C'est pourquoi je recommanderais que les colons irréguliers (*squatters*) qui s'établiront sur les lots puissent en devenir possesseurs, comme cela se fait dans certaines autres portions de la province, avec les restrictions prescrites par la loi. Ce serait un moyen d'attirer l'immigration dans cette région encore déserte.

“ Après avoir terminé l'arpentage du Petit Saguenay, et en attendant une occasion pour me rendre à l'Anse St. Jean et de là chez moi, je fus invité à visiter la vallée du Petit Saguenay, où on me disait qu'il y avait des établissements sur une lisière considé-

nable de bonne terre le long de la rivière. Je m'y rendis donc en suivant un ancien chemin qui, anciennement, conduisait à la jonction de la Rivière Noire et du St. Laurent, et servait au transport des provisions. Je suivis ce sentier sur une distance de deux milles, et je n'ai jamais vu de meilleures terres que celles qui se trouvent des deux côtés. Cette vallée a sur celle de la Rivière St. Jean l'avantage de contenir plus de terres de fonds, et de s'élargir à mesure qu'on approche de la rivière. Des personnes qui ont parcouru toute cette ligne m'assurèrent qu'on trouve le même sol jusqu'aux embranchements, c'est-à-dire sur une distance de huit ou neuf milles, et que de là, en se dirigeant vers la Rivière Noire, on rencontre encore, dans le voisinage des lacs, plusieurs étendues considérables de bonnes terres. Je recommanderais donc qu'on fit l'exploration de cette région; cela donnerait une sortie sur le St. Laurent, et de plus, si le sol est aussi bon qu'on le dit, on trouverait bien vite, dans le comté, des hommes actifs qui iraient s'établir sur ces nouvelles terres."

#### CHEMIN DE LA CHAUDIÈRE.

Ce chemin, tel que tracé le long de la Rivière de la Chaudière, dans le comté de Beauce, commence où se termine le grand chemin de Québec, à la limite S. de la seigneurie d'Aubert-Gallion, et traverse le front des cantons de Jersey, Risborough et Spaulding, jusqu'à la limite S. du canton de Ditchfield à la sortie de la Rivière de la Chaudière du lac Mégantic; distance totale, 37 milles.

Si on tient compte de l'importance que cette partie du pays est appelée à acquérir par suite des découvertes considérables d'or qui ont été faites, surtout sur la Chaudière et ses affluents, il demeure évident que la construction de ce chemin ne peut manquer de produire les meilleurs résultats. En ce qui regarde la colonisation, le rapport suivant de M. Pozer, arpenteur provincial, donne les renseignements les plus satisfaisants:—

"Conformément aux instructions datées de Québec le 22 juillet 1862, et par lesquelles j'étais chargé de tracer un chemin sur la rive E. de la Chaudière, de la seigneurie d'Aubin-de-l'Isle au lac Mégantic, je viens de terminer cette exploration et j'ai l'honneur de vous en faire rapport. La ligne commence entre la seigneurie d'Aubin-de-l'Isle et le canton de Jersey; le chemin a été ouvert et tracé aussi près de la Rivière de la Chaudière, rive droite, que la nature du terrain le permettait, en traversant les cantons de Jersey, Marlow, Risborough et Spaulding, et passant entre Spaulding et Ditchfield, pour aboutir au lac Mégantic, distance totale de quarante-un milles, vingt-quatre chaînes. La portion qui traverse le canton de Jersey est marquée par des poteaux plantés à un intervalle d'un demi-mille. La partie qui traverse Risborough est aussi jalonnée et divisée en lots conformément au plan à moi fourni par le département. Les poteaux sont plantés à un demi-mille d'intervalle. La partie qui traverse le canton de Spaulding avait déjà été arpentée et divisée; j'y plantai des poteaux de demi-mille en demi-mille, en déviant de la ligne des rangs lorsque j'y trouvais un avantage pour l'établissement du chemin, et je me rendis ainsi entre Spaulding et Ditchfield jusqu'au lac Mégantic.

"Sur toute cette ligne le sol est uni; on rencontre très-peu de savanes, et le sol se compose de terre franche brune très-propre à la culture.

"Le sol est généralement pierreux mais exempt de saillies de roc ou de côtes escarpées, et les quelques savanes que j'ai vues étaient peu profondes et formées de terre noire. En un mot, je pense qu'on pourra construire un bon chemin à peu de frais; mais, comme je n'ai pas l'expérience de ces travaux, je ne saurais fixer le montant précis.

"On n'a à traverser que deux rivières qui demanderaient des ponts à arche de 60 pieds. La première est la Rivière Lampton, où un pont ne serait peut-être pas absolument nécessaire, vu que les bords sont plats et le lit sablonneux; on peut toujours passer à gué excepté à la débâcle des glaces, au printemps, et après de fortes pluies.

"La seconde est la Rivière Nibellis, qui nécessiterait un pont à arche de 40 pieds, avec des avant-duc de huit pieds de chaque côté. Comme le bois de construction est très-abondant dans le voisinage, on pourrait construire un pont solide pour la somme de \$160."

---



---

### CHEMIN DE GOSFORD.

Cette ligne devra rejoindre les établissements de Valcartier, dans la seigneurie de St. Gabriel, avec la paroisse de St. Raymond, dans le comté de Québec, en traversant une partie du canton de Gosford, du 1er au 3ème rang, et de là dans la direction S. O. rejoindre le chemin déjà existant et allant de St. Raymond au lot No. 8, dans le dit rang de Gosford. Le rapport suivant de M. J. P. Déry, arpenteur provincial, donne une description du pays traversé par le chemin :

“En conformité aux instructions, datées le premier d'août dernier, qui m'ont été adressées pour tracer un chemin de colonisation et de raccourci de Valcartier à St. Raymond, dans le canton de Gosford, j'ai l'honneur de faire rapport que j'ai visité le terrain dans le premier rang du canton de Gosford, tel que tracé sur le plan annexé aux instructions. J'ai trouvé qu'il était presque impossible de passer un chemin depuis la décharge du lac à l'Isle à aller rejoindre le lot numéro dix du troisième rang au Nord du lac des Sept-Iles, et le terrain bien peu propre à la culture, et se trouve entrecoupé par deux grosses montagnes et trois lacs, ce qui donne du terrain rocheux, savanneux et bien coûteux pour y construire un chemin ; que ce chemin par cette direction serait bien peu avantageux à la colonisation et peu convenable pour la culture. Après avoir mûrement examiné le terrain depuis le lac à l'Isle jusqu'au lac des Sept Iles par le premier et second rang, j'ai passé par le troisième rang jusqu'au lac Clair, qui se trouve partie sur le lot No. 22 et partie sur le lot No. 23. J'ai trouvé le terrain bien plus avantageux pour y faire un chemin. J'ai continué en descendant jusqu'à la ligne entre la seigneurie de Fossambault et le canton de Gosford au Nord-Est du lac à l'Isle. Pour ne pas tirer la ligne du chemin avant de savoir par où l'on pourrait rejoindre le chemin qui conduit à Valcartier, j'ai exploré la partie de la seigneurie de Fossambault et j'ai trouvé le chemin de Valcartier à deux milles vingt-huit chaînes de la ligne Gosford.

“ Etant convaincu que c'était l'endroit le plus avantageux pour y faire un chemin et celui qui rencontrerait le plus les avantages de la colonisation et ferait une sortie avantageuse pour les colons qui commencent à s'établir sur ce qu'il reste de terres disponibles dans le troisième rang, ainsi que pour les colons du quatrième et cinquième rangs de Gosford, qui, avec peu de frais, peuvent se faire une communication bien facile sur le lot No. 21 du quatrième rang à descendre au chemin projeté, j'ai tiré à la chaîne et plaqué la ligne du dit chemin de station en station, et plantant des piquets au bout de chaque mille, que j'ai numérotés depuis mon front du départ au chemin qui conduit à Valcartier à un poteau planté par John Neilson, écuier, arpenteur, l'an dernier, et montant à la rencontre du chemin maintenant ouvert dans le troisième rang du dit canton de Gosford, et qui conduit de là, à St. Raymond parcourant une distance de dix milles quinze chaînes et soixante-et-dix-huit mailles.

“ J'ai rencontré le long de la dite ligne des petits abattis que j'ai marqués sur le plan ; j'ai trouvé deux maisons, une de 16 sur 19 pieds, l'autre de 20 sur 20 pieds, sur les lots 14 et 15 du troisième rang.

“ La qualité du terrain le long de la ligne du chemin est très-propre à la culture et de bonne terre.

“ Il y aura très-peu de pontage à faire et de côtes à franchir ; les montées et les descentes sont graduelles et très-peu accidentées.”

---

### CHEMIN DE KENOGAMI.

Ce chemin est la quatrième section du chemin de Kenogami, et commence à la limite E. du canton de Metabetchouan, sur la côte E. du Lac St. Jean, se dirige à l'O. et traverse les cantons de Metabetchouan et Charlevoix et de là au N. en longeant la côte O. du lac en avant du canton de Roberval et les terres des Sauvages de Ouatouchouan, à l'embouchure de la Rivière Ashuapmouchouan ; plus loin, le chemin prend une direction N. O. en traversant les cantons de Chamouchouan et Des Meules jusqu'à son terminus à la limite N. O. de ce dernier canton, distance totale de 43 milles.

Voici le rapport de M. P. A. Tremblay, arpenteur-provincial, sur la nature et les ressources du pays que traverse ce chemin :

“ Conformément aux instructions du bureau des terres de la couronne en date du 29 juillet 1862, je suis parti le 5 d'août pour aller tracer la quatrième section du chemin Kenogami, comprenant l'espace compris entre la ligne Est du village de Métabetchouan et la ligne Ouest du township Des Meules.

“ Afin que le conducteur des travaux d'ouverture de ce chemin pût profiter de la belle saison et employer avant le temps des récoltes, les colons établis dans l'endroit, je me suis rendu immédiatement à l'embouchure de la rivière Ouiatchouanish, où j'ai commencé le tracé du chemin que j'ai continuée vers l'Ouest en me tenant à une certaine distance de cette rivière, pour éviter les ravins trop profonds et les pentes trop roides, jusqu'à l'intersection de la ligne Est de la rivière des Indiens. A part dix-huit chaînes de route sur la terre de Thomas Jaur, au point de départ, le tracé indique le chemin de front des lots du rang B, avantage qui m'a porté à préférer cette direction à toute autre, outre que les difficultés des terrain sont peut sensibles.

“ Le tracé devant suivre dans le township Ashuapmouchouan le fronteau entre le 1er et le 2ème rang, afin de donner à ce tracé autant de régularité que le permettait la nature du terrain, je me suis rendu au point d'intersection du susdit fronteau avec la ligne Ouest de la réserve des Indiens et de là, j'ai tracé à angle droit avec la dite ligne, une ligne que j'ai prolongée jusqu'à la ligne Est de la dite réserve. Le tracé suit cette ligne jusqu'au point d'introduction ci-dessus mentionné, espace de quarante chaînes et soixante et quinze milles. Sur la ligne tracée entre les limites Est et Ouest de la réserve, j'ai planté des petits piquets numérotés de l'Ouest à l'Est et indiquant des largeurs régulières de treize chaînes, afin que dans le cas où le gouvernement jugerait à propos de vendre les belles terres qui bordent ce tracé, il ne soit pas nécessaire de faire un nouveau chafnage. Sur les lots 10, 11, 12, j'ai fait un second tracé au Sud à une distance de une à trois chaînes du premier tracé pour éviter des rochers. La partie qui traverse le 10ème lot sera la plus coûteuse parce qu'il faudra probablement faire usage de la mine en quelques endroits.

“ Le pont sur la Rivière Ouiatchouanish sera très-peu dispendieux, le tracé la traversant sur le bord d'une chute où dans les basses eaux sa largeur n'est pas plus de 20 pieds. A partir de l'embouchure de la rivière Ouiatchouanish jusqu'au rocher sur le lot 11 de la Réserve des Indiens, le terrain est généralement composé de terre jaune sablonneuse. Un bon chemin peut y être fait à peu de frais. A partir du lot 11 jusqu'à la ligne Ashuapmouchouan on trouve des terres argileuses recouvertes en divers endroits d'une légère couche de terre sablonneuse. La partie la plus coûteuse du chemin comprend les lots 8 et 9 où il y a une cédrière et où le terrain est meilleur. Mais l'inclinaison du terrain vers le N. permet de donner des égouttages faciles. Sachant que le fronteau entre le rang C et le 1er rang du township Métabetchouan n'était pas tracé et que ce fronteau offrait la route la plus directe pour conduire au village de Métabetchouan à l'embouchure de la Rivière Ouiatchouan, je me suis rendu au point d'intersection du fronteau entre le 1er rang et le rang B du township Charlevoix, avec la ligne Ouest de Métabetchouan, et j'ai tracé à partir de ce point et à angle droit avec la dite ligne, le fronteau entre le 1er rang et le rang C, lequel fronteau j'ai prolongé au de là de la limite Est du dit rang C, jusqu'à la ligne entre les lots 45 et 46. J'ai tracé la ligne de division entre ces deux lots jusqu'au bord du lac St. Jean pour servir de route. A partir de là le tracé suit le bord du lac à une distance moyenne de là 3 chaînes jusqu'au lot 34ème, où il a fallu l'éloigner d'une dizaine de chaînes pour franchir un rocher dont le pied est baigné par les hautes eaux du printemps. La côte par laquelle on le gravit vers l'Ouest est roide, mais peut-être adoucie considérablement en cotoyant la hauteur. Du côté de l'Est la pente conduit insensiblement au bord du lac sur le lot 31ème. De cet endroit le tracé s'éloigne de la rive et passe au Sud d'un marécage, en suivant le pied d'une montagne. En laissant le pied de la montagne, il suit le bord d'une cédrière très-embarrassée et vient tomber dans la ligne frontière du village de Métabetchouan sur le lot de part No. 10. A partir de là, j'ai indiqué par des plaques nouvelles et des piquets plantés à distance convenable le cours des rues Price et Hébert, qui forment le tracé du chemin jusqu'au point d'intersection de la ligne Est du village de Métabetchouan, avec le fronteau entre les rangs A et B.

“ De ce point d'intersection jusqu'à la route entre les 45 et 46, 1er rang de Métabetchouan, le terrain est sablonneux, généralement uni et offre beaucoup de facilité pour l'ouverture d'un bon chemin de colonisation. Dans le canton Charlevoix, le tracé suit le fronteau entre les rangs I et B jusqu'au piquet entre les lots 4 et 5, puis tourne au Sud-

On est pour éviter un grand fonds couvert de cèdres et d'aulnage. Il traverse quelques arpents de terrain mouilleux sur partie des lots 10 et 11 et va rejoindre le fronteau au piquet des lots 17 et 18. Sur le lot 19, il y a deux fortes côtes causées par un ravin profond, et une troisième pour arriver à la rivière Ouiatchouan. J'ai tracé la première de manière que pendant l'hiver et dans les basses eaux, la communication puisse être établie sur le rivage depuis le pied de cette première côte jusqu'à la traverse de la rivière Ouiatchouan.

" De l'embouchure de cette rivière jusqu'à l'embouchure de la rivière Ouiatchouanish, le chemin en grande partie ouvert par les colons suit généralement la dune sablonneuse qui bordé le lac au temps des hautes eaux du printemps.

" Les seules parties difficiles où l'action du gouvernement sera indispensable sont 1° celle qui traverse les lots 18ème du 1er rang de Roberval; 2° celle qui traverse les lots 17, 16 et 15, du rang B, vis-à-vis la Pointe Platte. La première comprend une distance de douze chaînes et la seconde une distance de 31 chaînes de terrain très-mouilleux.

" La connaissance que j'ai des terres qui composent les cantons d'Ashuapmouchouan, et Des Meules m'a dispensé d'en parcourir de nouveau l'étendue, pour faire le tracé requis par les instructions au bureau. J'ai négligé sur le plan qui accompagne le présent rapport l'artère principale qui suit le fronteau entre le 1er et le 2me rang depuis le lot 1er inclus, jusqu'à la traverse de la rivière à l'Ours, de là va rejoindre le bord de la rivière Ashuapmouchouan, vers le milieu de la profondeur de la ligne entre les lots 40 et 41me, suit le relevé de cette rivière sur le front du township Ashuapmouchouan et sur le front du township Des Meules, jusqu'à la ligne entre les lots 46me et 47me et de là atteint la ligne Ouest du dit township au Sud-Ouest d'une élévation qui bordent cet endroit la rivière Ashuapmouchouan.

" Dans tout ce parcours le terrain n'offre aucune difficulté sérieuse pour l'ouverture d'un chemin. Il n'y a pas un seul rocher à franchir, à peine y a-t-il quelques arpents de terrain mouilleux à traverser. Deux côtes seulement méritent d'être mentionnées, une sur le lot 21me du township Des Meules et une autre pour arriver à la Rivière au Saumon.

" J'ai indiqué sur le plan un tracé qui suit la ligne centrale du canton Ashuapmouchouan, jusqu'au fronteau entre le 4me et le 5me rangs de là tourne au Nord-Ouest en suivant le fronteau à travers la partie Ouest du township Ashuapmouchouan, jusqu'à la ligne Nord-Ouest du dit township et continue sur la prolongation de cette ligne qui forme le fronteau entre le 2d et le 3me rang du township Des Meules jusqu'à la Rivière au Saumon.

" Dans la ligne entre Ashuapmouchouan et Des Meules, j'ai figuré un tracé qui conduit au bout de la profondeur du 4me rang de Des Meules. Une route par ce tracé donnera accès aux excellentes terres du 5me rang de Des Meules, que la saison trop avancé ne m'a pas permis de diviser l'hiver dernier. Je n'ai point désigné de route dans la ligne centrale de Des Meules, par rapport aux ravins que cette ligne traverse. Une route pourra être tracée soit à l'Ouest soit à l'Est pour éviter ces ravins. Les excellentes terres que traversent ces ramifications de l'artère principale engageront, je l'espère le gouvernement à y faire ouvrir des chemins à mesure que les besoins de la colonisation le demanderont.

" Dans tous les endroits où le tracé ne suit pas les frontières, à partir de la ligne Nord-Ouest de la réserve des Sauvages jusqu'au village de Métabetchouan, j'ai plaqué les arbres convenablement et planté des jalons indiquant avec précision la direction du tracé. La frontière qui traverse la réserve des Sauvages, le relevé de la rivière Ouiatchouanish, le fronteau entre le 1er rang et le rang C de Métabetchouan et la route entre les lots 45 et 46 de Métabetchouan, ont été tracés à l'aide du transit. Des petits piquets ont été plantés pour indiquer la largeur des lots. Les piquets entre les lots 45 et 46 n'ayant pu être trouvés; j'ai pris la distance moyenne, savoir: treize chaînes et quatre-vingt-cinq mailles, comprise pour chacun de ces lots 44 et 47me. A partir du lot 46me, j'ai chaîné des lots réguliers de treize chaînes jusqu'au lot 56me, dont la largeur est de 19 chaînes et 28 mailles. Je me suis borné à chaînes le reste du tracé, prenant les courses à l'aide d'un compas là où cela était nécessaire. J'ai indiqué sur le plan le vrai coude astronomique de la ligne Nord-Ouest du canton Ashuapmouchouan. Les coudes d'eau importants que traverse le tracé de la 4me section du chemin Kénogami présentent les seules grandes difficultés pour en compléter l'ouverture. J'ai déterminé avec précision les largeurs et profondeurs des rivières Métabetchouan et Oniatchouan. Celle de Métabet-

chouan à son point d'intersection avec la Rivière Hébert est de 482 pieds en été et de 642 pieds dans le temps des hautes eaux. La profondeur moyenne est de neuf pieds, excepté pour un espace de cinquante à soixante pieds en arrivant à la rive Ouest, où elle est de treize pieds. Au printemps, lorsque le lac est haut, la profondeur est de 28 pieds. Le fond est un terrain solide. Un peu plus au Nord, vis-à-vis les pointes de son embouchure, sa largeur en été est de 330 pieds, mais un banc de sable du côté de l'Ouest, inondé par les hautes eaux, rendrait difficile la construction d'un quai. D'ailleurs, un pont en cet endroit fermerait l'entrée du principal havre qu'offre le lac St. Jean. Du côté de l'Est la rivière s'étend au printemps 132 pieds, ce qui lui donne, avec l'inclinaison du banc de sable, où l'eau s'étend environ 100 pieds, une largeur moyenne de 562 pieds. La profondeur est la même qu'à l'endroit mentionné ci-dessus. La construction d'un pont sur cette rivière devant entraîner des dépenses considérables propres à retarder l'ouverture d'une partie des voies de communication dans l'intérieur des cantons d'Ashuapmouchouan et Des Meules, je crois que d'ici à plusieurs années la traverse de la Rivière Métabetchouan pourrait s'effectuer facilement vis-à-vis la rue Hébert au moyen d'un chaland.

" Le pont sur la Rivière Ouatichouan aura, dans sa plus grande longueur, 396 pieds. Le lit de la rivière, dans les basses eaux, a 132 pieds. Du côté Ouest, il y a une batture qui élève le terrain d'environ 3 pieds. La rampe de chaque côté de la rivière a 66 pieds de longueur. La profondeur d'eau en été est de 1 à 2 pieds, et au printemps de 19 pieds. Le lit de la rivière est parsemé de roches. La construction de ce pont ne peut être retardée sans causer de graves inconvénients. Dans le temps des hautes eaux, lorsque le vent souffle du Nord, il est souvent impossible de la traverser. Lorsque l'eau est à hauteur moyenne, la rapidité du courant offre la même impossibilité. Si le gouvernement veut que les colons profitent de suite de l'ouverture de cette partie du chemin Kénogami, il doit faire préparer, dans le cours de l'hiver, une partie des matériaux nécessaires. Dans cette saison le transport des matériaux coûtera la moitié de ce qu'il coûterait en été, et de plus les colons auront l'avantage de toucher les deniers que le gouvernement affectera à cet ouvrage.

" Il est aussi nécessaire qu'un pont soit jeté dès l'été prochain sur la Rivière aux Iroquois. Ce pont aura environ 50 pieds de longueur. Le pont sur la Rivière à l'Ours aura environ 60 pieds, en comprenant les quais de chaque côté.

" N'ayant point visité la Rivière au Saumon en été et dans les hautes eaux, je ne puis dire si l'endroit où le fronteau, entre le 1er et le 2d rang, la traverse est bien le plus convenable pour la construction d'un pont. A ce point sa largeur est de 264 pieds; la profondeur d'eau au printemps doit être d'environ 12 pieds.

" Un ouvrage important sur lequel je crois devoir attirer l'attention immédiate du gouvernement, est celui qui a rapport aux côtes sur le lot 19me du 1er rang du canton de Charlevoix et près de la traverse de la Rivière Ouatichouan. Pour y pratiquer un bon chemin, j'ai estimé le coût de chacune de ces côtes à 120 piastres. La visite que l'honorable ministre de la colonisation a faite l'été dernier de cette partie du territoire du Saguenay me dispense de faire aucune remarque sur l'importance de l'ouverture de la 4me section du chemin Kénogami. Un champ vaste est offert à l'agriculture; le désir des colons pour y pénétrer est ardent. En en rendant l'accès facile, le gouvernement assurera le succès de cette belle œuvre de la colonisation du territoire intérieur du Saguenay, œuvre entreprise et soutenue avec un dévouement au-dessus de tout éloge."

(Signé,) P. A. TREMBLAY.

#### APPENDICE No. 43.

#### EXTRAIT DES RAPPORTS D'ARPENTAGE DU HAUT-CANADA.

#### AWERES.

Ce canton est borné au N. et à l'E. par les terres non arpentées, au S. par le canton de Tarentorus, et à l'O. par celui de Pennefather.

Il a été subdivisé, en 1859, en sections et en quarts de section, chaque quart de section contenant 160 acres. Tout le canton contient 21,544 acres de terre.



Extrait du rapport d'arpentage de M. A. P. Salter, A. P. :—

“ J'ai rencontré dans le canton d'Awereg peu de terres arables. Le sol y est inégal et rocheux. Plusieurs des sections sont bien boisées, d'autres sont métallifères, et le roc y renferme du fer spéculaire.

“ Somme toute, ce canton offre peu d'avantages à la colonisation.”

#### KORAH ET AWENGE.

Ces deux cantons sont voisins.

Le premier est borné au N. par le canton de Pennefather, à l'E. par celui de Tarentorus et le territoire de la Baie d'Hudson, au S. par le canton de Awenge, et à l'O. par celui du Prince.

Awenge est borné au N. par le canton de Korah, à l'E. par celui de Ste. Marie, au S. par la rivière Ste. Marie, et à l'O. par celui de Park.

Tous deux ont été subdivisés, en 1859, en sections et en quarts de section, chaque quart de section contenant 160 acres.

Le premier de ces cantons, Korah, renferme 22,336 acres, et le second 2,647 acres.

Extrait du rapport d'arpentage de M. J. Johnson, A. P. :—

“ La terre dans les deux cantons est généralement bonne; elle est basse et marécageuse sur environ une moyenne d'un mille le long de la Rivière Ste. Marie, puis elle s'élève graduellement, devient plus sèche et se compose surtout de marne argileuse sur une étendue de 2 milles vers le N. Le sol devient ensuite onduleux; il se compose de marne argileuse et est boisé principalement d'érables sur une distance, au nord, de 3 milles. On rencontre dans cette section quelques sucreries où viennent au printemps les gens du village du Sault. De là à la limite N. du canton, la terre est plus ou moins accidentée de côtes de roche de caractère granitique pour la plupart.

“ Le feu a détruit le bois sur une grande étendue dans le sud de ce canton; celui qui l'a remplacé est de bonne qualité, et se compose en grande partie de bois francs.”

#### NEE-BING ET PAI-POONGE.

Ces deux cantons sont voisins, et situés à l'O. de la Baie du Tonnerre, Lac Supérieur. Ils sont bornés au N. au S. et à l'O. par des terres non arpentées; à l'E. par les réserves des Sauvages et le comptoir de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Ils ont été arpentés en 1860 par M. Herrick, A. P., et contenaient chacun : Nee-Bing, 19,781, et Pai-Poonge, 43,846 acres de terre. La Rivière Kaministiquia arrose ces deux cantons. Voici un extrait du rapport d'arpentage de M. Herrick :—

“ Les cantons de Nee-Bing et de Pai-Poonge sont bornés au S. par de hautes collines de trapp coupées à pic sur leurs flancs Nord et Est, et ayant quelques centaines de pieds de hauteur; le point le plus élevé, appelé la Montagne McKay, atteint une hauteur de 1,000 pieds. Les sommets de ces montagnes sont en général boisés de pin blanc et rouge, tandis que leurs flancs sont couverts d'une épaisse forêt de bouleau, de mélèze et d'épinette: on rencontre quelques rares bouquets d'érables. Le pied de ces montagnes offre un sol assez plan et forme la vallée de la Rivière Kaministiquia, à une hauteur moyenne de 30 à 40 pieds au-dessus du niveau de ses eaux. Le sol s'y compose en général d'une marne rougâtre, argileuse et propre à la culture; le bois consiste en mélèze, épinette, sapin, bouleau et d'une petite futaie de noisetier, etc., etc. On trouve du pin blanc et du pin rouge de bonne qualité en quelques endroits, quoiqu'en petite quantité.

“ Les pointes formées par les longs méandres de la rivière, qui devient très-tortueuse dans sa partie inférieure, donnent des plateaux d'un riche alluvien noir élevés de 6 à 8 pieds au-dessus de l'eau et boisés de grands ormes, de hêtre, de frêne, etc., sous lesquels poussent le houblon sauvage et une variété d'autres plantes.

“ En s'éloignant de ces riches alluvions on rencontre, sur les deux rives de la Kaministiquia, des bancs d'argile rouge, de gravier ou de sable de 50 à 80 pieds d'élévation.

“ Le sol sur une petite distance, du côté nord de la rivière, est, en général, assez bon et boisé de mélèze, d'épinette, de bouleau, de sapin, etc. Mais en s'éloignant davantage au nord de la rivière dans Nee-Bing, la terre devient humide et se couvre surtout d'épi-

nette et de pruche ; tandis que dans Pai-Poonge la plupart du pays au N. de la rivière, et sur une distance assez considérable, offre une apparence sablonneuse et sèche.

“ Le sol s'améliore de nouveau dans les deux cantons le long de la limite N. jusqu'à ce que l'on rencontre les roches de granit et de trapp qui bornent la Baie du Tonnerre au N. et se dirigent au S.O.

“ Le pays, de chaque côté de la rivière, est très-bien arrosé de nombreux ruisseaux qui peuvent fournir d'excellents pouvoirs-d'eau. La Rivière à l'Ardoise coule avec rapidité entre deux grandes murailles de schiste noir argileux disposé en couches horizontales et renfermant du calcaire dans les intervalles, ainsi que dans de gros nodules ronds. Ce schiste est par endroits de bonne qualité et offre une apparence dure et compacte, tandis qu'en d'autres endroits il est tendre, se décompose facilement ; on trouve l'alun presque pur à la surface et en grande quantité.

“ On retrouve dans toute la partie S. de Pai-Poonge cette formation de schiste noir coupé par endroits de filons de trapp.

“ La rive N. compte aussi plusieurs ruisseaux ou petites rivières au courant très-rapide et qui pourraient être utilisés pour usines. Le roc de ce côté consiste principalement en trapp schisteux mêlé des couches de jaspe noir et coupé de veines de quartz offrant quelques traces de plomb et de cuivre. Aux rapides des Paresseux, on voit une veine de trois pieds de large qui est presque toute de spath fluor renfermant des particules de minerai de plomb et de cuivre. Une petite rivière aux eaux profondes traverse le Nord de Nee-Bing et a près d'une chaîne de large et n'est navigable que pour les petits bateaux ou les canots jusqu'à  $4\frac{1}{2}$  milles de son embouchure. En remontant la rivière à l'angle N. O. de Nee-Bing se trouvent des chutes de 30 à 40 pieds de hauteur. On y aperçoit une veine, direction presque Est et Ouest, de 12 à 15 pieds de large, composée principalement de calc spath et renfermant beaucoup de plomb et de zinc.

“ Le seul obstacle à la navigation de la Kaministiquia pour les vapeurs des lacs consiste en une barre de vase ou de sable, large d'environ 200 pieds, située à l'embouchure de la rivière ; le chenal n'a que 5 pieds en cet endroit. Une fois cette obstruction enlevée, la rivière devient navigable pour des vapeurs assez considérables jusqu'à la Pointe des Meurons, à environ onze milles de son embouchure, et où elle a environ cinq chaînes de large sur une profondeur de huit à dix pieds.

“ Pendant que je côtoyais la Baie du Tonnerre, j'eus occasion d'examiner la rive Nord de la baie pour tâcher d'y découvrir quelque havre ; celui de l'île Lambert est le seul qui vaille la peine d'être mentionné.

“ A cet endroit, la baie, complètement mise à couvert par le St. Laurent, forme un havre magnifique d'environ un demi-mille de large sur trois-quarts de mille de longueur, avec une profondeur de 2 à 6 brasses d'eau. L'île qui le protège du côté du S. est séparée de la terre ferme par une passe de quelques pieds de large et offre un ancrage le long de ses bords taillés à pic et s'élevant en colonnes basaltiques, de 10 à 20 pieds au-dessus des eaux.

“ Si j'en juge par mon expérience, le climat du Fort William en hiver ne diffère pas de celui des environs de Montréal.”

#### STE. MARIE.

Ce canton est borné au N. par celui de Tarentorus, à l'E. par les terres non-arpenées, au S. par la Rivière Ste. Marie, et à l'O. par le territoire de la Baie d'Hudson.

Il a été subdivisé, en 1859, en sections et en quarts de sections par M. A. P. Salter, A. P., et contient 886 acres de terre. Ci-suit un extrait du rapport d'arpentage :

“ 3e SECTION.—Le sol est bon, quoique un peu léger ; le feu a détruit la forêt.

“ 4e SECTION.—La même remarque s'applique à cette section.

“ 6e SECTION.—Le sol est bon ; boisé d'une seconde futaie, la première ayant été détruite par le feu.

“ 9e SECTION.—Le sol est bon, le feu a épargné une lisière assez étroite de la forêt sur le bord de la Rivière Ste. Marie.

10e SECTION.—Cette section est en tout semblable à la précédente.”

## TARENTORUS.

Ce canton est borné au N. par celui de Aweres, à l'E. par des terres non arpentées, au S. par le canton de Ste. Marie, et à l'O. par celui de Korah.

Subdivisé, en 1859, en sections et quarts de section, chacun contenant 160 acres, le canton renferme une superficie de 13,988 acres.

Ci-suit un extrait du rapport d'arpentage de M. A. P. Salter, A. P. :—

“ Ce canton est propre à la colonisation, à l'exception des sections Nord et Nord-Est ; quelques-unes des sections du milieu sont un peu basses, quoique pouvant être égouttées facilement. Le sol se compose ou de marne sablonneuse, de terreau noir ou d'argile rouge, et le sous-sol d'argile rouge ou blanc.

“ Le grand obstacle à la colonisation du canton sera, je le crains, la rareté du bois, dont la majeure partie a été détruite par le feu ; dans quelques endroits même le feu a dévoré la surface du sol là où il avait le caractère de la tourbe. On doit d'autant plus regretter ce malheur que la terre est en général de bonne qualité et offre des avantages réels aux colons.

“ Sur le côté Ouest, le canton devient un peu brisé par des ravines, lesquelles, néanmoins, ne sauraient être un obstacle à la colonisation. Nombre de ruisseaux de source arrosent le pays et ne pourront manquer d'être utilisés par l'agriculteur.”

## CHEMIN MATTAWAN ET PEMBROKE.

M. Sinclair, A. P., a fait, dans le cours de l'année dernière, l'arpentage d'un tiers des lots qui bordent les deux côtés du chemin Mattawan et Pembroke, qui s'étend entre la frontière du canton de Maria et Clara et l'embouchure de la Rivière Mattawan.

Ci-suit un extrait de son rapport :—

“ Le bois s'y compose de ce qu'on appelle ordinairement bois mêlé ; le pin rouge et blanc prédominant ; mais l'incendie l'a ravagé presque en entier jusqu'au milieu du second canton depuis que j'ai commencé mon arpentage. Cette section eût été sans doute très-précieuse à l'égard de ses bois de pin ; ce qui en reste et qui se trouve compris dans les limites de mon arpentage n'a guère de valeur. Je n'ai rencontré dans cette région aucun cours-d'eau un peu considérable qui se déchargeât dans l'Outaouais.

“ Les caractères géologiques ne présentent guère d'intérêt ; on n'y voit que des cailloux roulés, à l'exception cependant d'une bande de calcaire fossilifère qui se trouve au Sud de la Rivière des Outaouais, à la tête des rapides à Léveillé, où l'on trouve de très-bonne terre en petite quantité à la métairie Bell et aux environs.

“ Ce chemin offre sur son parcours de grands avantages à la colonisation, quoiqu'il soit encore loin d'être en rapport avec les besoins du public, si l'on se rappelle que c'est la route principale située sur la frontière des deux Canadas, par laquelle devait passer les approvisionnements de l'Est destinés aux grands districts forestiers du haut de l'Outaouais, ainsi que les colons qui se dirigent vers les diverses sections de terres arables pour s'y établir.

## CARDIFF.

Ci-suit un extrait du rapport d'arpentage de la partie Est ou du résidu de ce canton, 1863 :—

“ Le pays situé entre la ligne Sud et la 6e concession, et la ligne latérale 20 et 21 sur la limite Est, est onduleux et coupé par endroits de basses collines de granit que recouvre à peine une légère couche de terre ; dans les vallées, on rencontre d'assez bonnes terres en quantité suffisante pour offrir des avantages aux colons. Cette partie est surtout boisée de pin blanc de bonne qualité, dont l'exploitation pourrait devenir avantageuse par suite de son voisinage avec la Rivière du Nord qui la traverse en ligne oblique. Cette rivière, quoique assez profonde et d'un cours assez régulier, exigerait néanmoins qu'on en minât quelques endroits et qu'on fit disparaître les bois morts qui l'obstruent pour en rendre la navigation possible. On rencontre assez fréquemment dans cette région de l'érable, de la pruche, du hêtre, du bouleau, etc., de moyenne taille.

“ Les terres situées entre la 6e concession et le lac Paudash présentent un aspect bien plus favorable ; le terrain y est légèrement onduleux et descend en pente douce vers le lac. Le sol se compose de marne sablonneuse d'une épaisseur suffisante, et repose sur une couche de gravier et de gros sable ; la forêt y consiste en bois francs de haute futaie et de taille magnifique. Sur la rive Ouest du lac, on rencontre également, à partir de la 6e à la 11e concession, des terres d'excellente qualité, boisées de grands hêtres, de bois francs, de bouleau et de pruche. Ça et là croissent des pins de bonne qualité et de taille moyenne.

Les environs du lac de Paudash, à l'exception d'une partie de la rive Est de la baie du Nord et d'une autre section sur la rive Nord de la baie de l'Est, sont très-avantageux pour la colonisation ; le sol en est riche et fertile, et le site des plus favorables à raison du magnifique lac qui l'avoisine et qui abonde en truites saumonées et d'autres espèces de poisson, et de l'accès rendu très-facile par le chemin Burleigh.

“ La terre, au Nord et au N. E. du lac jusqu'à la 13e concession, est de nouveau accidentée par des collines basses de granit ; le sol y est mince et le bois rabougré. A l'Ouest de cette section se trouve d'excellentes terres qui cotoient la ligne latérale 15 et 16, et s'étendent vers le Nord jusqu'à la 14e concession. La surface en est légèrement onduleuse et boisée de grands hêtres, d'érables et de pois blanc ; le sol est profond et se compose d'une marne riche.

“ Le terrain, traversé par la ligne latérale 25 et 26 et compris dans les 10e, 11e et 12e concessions, est en partie inégal ; plus à l'Est, il s'améliore de beaucoup et prend un excellent aspect vers la ligne.

“ La terre s'améliore dans la 12e concession, sur la ligne 25 et 26. Un petit lac se trouve à l'Est de cette ligne, environné d'un terrain excellent et boisé principalement de bois francs. On voit de beaux pins blancs sur le rivage du lac, quoique en petite quantité.

“ Dans la 14e concession, la ligne traverse une des gorges de ce lac, au-delà de laquelle le terrain devient montueux, mais où le sol acquiert de la profondeur et est très-favorable à l'agriculture.

“ On observe la même chose sur la ligne de concession 14 et 15, depuis le 16e lot jusqu'à la limite, où la majeure partie du terrain convient très-bien à la culture.

“ La terre sur la ligne latérale 25 et 26 est onduleuse jusqu'à environ  $\frac{3}{4}$  de mille au Nord de la ligne de concession 14 et 15, où elle s'aplanit dans les concessions 16 et 17 et devient généralement magnifique et légèrement inclinée vers l'est ; le sol se compose d'un terreau sablonneux très-riche et est boisé de très-gros frênes, d'érable, de bois blanc, de bouleau et d'orme des marais. Cette région à bois francs se continue jusqu'à la limite Nord et à l'Est jusqu'au canton Herschel, comprend environ 8 à 10,000 acres de terre, et est presque entièrement arrosée par les tributaires du bras York de la Madawaska. La terre perd de sa qualité le long de la ligne latérale 15 et 16, depuis la 15e jusqu'à la 20e concession, le bois s'y composant pour la plus grande partie de pins courts, de pruche, de sapin, etc. Cette partie du canton est très-bien arrosée et renferme nombre de petits lacs situés au Nord du lac Paudash, reliés à lui par une petite rivière où se trouvent de bons pouvoirs-d'eau.

“ Le lac Paudash est une grande nappe d'eau de forme très-irrégulière, et dont les bords sont généralement bas et en quelques endroits rocheux. Des îles charmantes parsemées çà et là en relèvent la beauté pittoresque, avant qu'il aille se décharger dans le canton Faraday, où il rencontre le chemin Hastings et coule d'un cours paisible pendant longtemps encore.

“ Cette partie de Cardiff comprend près de 40,000 acres et se recommande à l'attention du gouvernement. Tant qu'on ne pourra pas y pénétrer facilement, il sera impossible d'y faire des établissements, quoique déjà cependant on en ait demandé quelques milliers d'acres. Monmouth se trouve à l'Ouest de ce canton ; son arpentage vient d'être complété. Ce canton contient une proportion de 60 par cent de bonnes terres, et je recommanderai respectueusement l'ouverture d'un chemin à travers cette région et lequel, se dirigeant de l'Est à l'Ouest et reliant le chemin Hastings à celui de Bobcaygeon, permettra d'arriver facilement jusqu'à ces chemins et de pénétrer dans l'intérieur par celui de Burleigh.”

## JONES.

Ce canton est borné au N. par celui de Robinson, à l'É. par celui de Sherwood, au S. par celui de Bangor et à l'O. par celui de Lyell.

Il a été arpenté l'an dernier par M. Forrest, A. P., et contient 40,016 acres, y compris les chemins et les cours-d'eau. Le même arpenteur a fait en même temps le tracé d'une ligne de chemin pour relier les deux chemins Opéongo et Hastings.

Ci-suit un extrait de son rapport d'arpentage :—

“ La ligne du chemin a pour base les lignes des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> concessions des cantons de Jones et de Lyell. En suivant les déviations indiquées sur le tracé, il est possible de construire un bon chemin, malgré le caractère excessivement inégal et montagneux du pays qu'il traverserait; mais comme toute cette région est impropre à la colonisation, c'est-à-dire à l'agriculture (à l'exception d'un terrain à bois francs d'assez peu d'étendue qui commence au 24<sup>e</sup> lot dans le canton de Lyell et se prolonge jusqu'au chemin Hastings), un tel chemin serait tout-à-fait inutile à ce point de vue. Il paraît qu'il existe une bande de terrain inégal et montagneux ayant une largeur de un demi-mille à un mille qui borde les plaines de pins rouges de la vallée de la Madawaska, et les séparant des hautes terres onduleuses à bois francs des parties centrales et du Sud du canton de Lyell. C'est à travers, ou mieux le long de cette bande de terrain que le chemin projeté doit courir, en grande partie dans le canton de Lyell; de là l'objection principale contre sa construction. Suivant mes observations et aussi d'après les observations d'hommes dignes de foi qui ont exploré le canton depuis le lac à l'Ecorce jusqu'au chemin Hastings, je suis d'avis que l'on peut faire un bon chemin de colonisation à travers le canton de Lyell jusqu'à la ligne Hastings, en le traçant à environ deux milles de la ligne de celui qui est projeté. La partie de ce chemin qui le relierait à celui d'Opéongo et passerait à travers le canton de Jones, serait impropre à la colonisation.

“ La carte ci-jointe donne avec beaucoup d'exactitude la division du canton en terres à bois francs et à pins. On peut regarder les terres boisées en pins comme généralement impropres à la colonisation; elles consistent en plaines de pin rouge, dont le sol se compose de gros sable et de gravier, et de côteaux brisés de forme irrégulière boisés de pin blanc et de pin rouge et autres arbres de la même espèce. On rencontre çà et là des lots de bonne terre, mais c'est l'exception.

“ Les terres à bois blanc sont en général propres à la colonisation; le sol en est formé d'une riche marne sablonneuse, et est rocheux en quelques endroits. Les bois se composent surtout d'érable, de bouleau, de hêtre, d'orme et de frêne, mêlé çà et là de pin blanc d'une venue et d'une qualité très-belles.

“ Tout le canton peut contenir environ 15,000 acres de bonne terres.

“ On y trouve quelques lacs entre lesquels le lac à l'Ecorce tient de beaucoup le premier rang. Il est formé par un élargissement de la rivière Madawaska, qui y prend sa source; ses eaux sont en général profondes et limpides et abondent en poissons de diverses sortes, telle que la truite, la perche noire, le brochet, le brocheton, le maskinongé et autres espèces qui ne pourraient manquer d'être d'un grand prix pour le colon.

“ Le chemin Ottawa et Opéongo traverse l'angle N. E. de ce canton.”

## LIMERICK.

Ce canton est situé dans le comté d'Hastings, et est borné au Nord par le canton de Dungannon, à l'Est par celui de Castel, au Sud par celui de Tudor, et à l'Ouest par le chemin d'octrois gratuits Hastings. Il renferme 54,139 acres y compris les chemins et les cours-d'eau et fut arpenté en partie en 1857 par Quintin Johnston, A. P., le reste (40,539) l'a été l'année dernière par M. MacLeod, A. P.

Ci-suit un extrait du rapport d'arpentage de M. MacLeod :—

“ J'ai classé le sol sous trois dénominations différentes, savoir: bon, médiocre, pauvre; un cinquième des terres peut se ranger sous la première division et se compose de bonnes terres arables; trois-dixièmes sous la seconde, et sont peu propres à l'agriculture à cause de leur nature rocheuse et du peu d'épaisseur de terrain; la dernière moitié appartient à la troisième division et se compose d'un sol pauvre, léger, sablonneux et rocheux et impropre conséquemment à la culture. On y rencontre des prairies sauvages très-consi-

dérables fournissant beaucoup de foin aux colons et aux chantiers de bois, et qui avec un peu de culture ne pourraient manquer de faire d'excellents pâturages. Il en est de même d'un certain nombre de terres basses qui une fois égouttées deviendraient très fertiles.

" La plus grande partie du canton est boisée de pruche, de pin et de cèdre ; une autre partie, de bois mêlés, tels que pruche, hêtre et érable ; le reste est en bois francs, hêtre, érable, etc.

" L'exploitation des bois s'est faite ici sur une échelle considérable, dans la partie Nord-Est du canton qui avoisine la rivière Egan.

" Il reste encore, néanmoins, un bon nombre de localités intactes sous ce rapport, particulièrement aux environs du lac au Saumon, où la maison Gilmour et Cie. se propose de faire chantier, cette année, si je suis bien informé. Elle a déjà fait construire une grande digue à la décharge du lac au Gœland, afin d'élever les eaux de ce lac et celles du lac au Saumon de six pieds, et grossir assez les rapides de la petite rivière au Castor pour y flotter ses billots.

" Le canton est très bien arrosé de cours d'eau et de lacs, dont le plus considérable, le lac au Saumon, couvre une superficie de 1,539 acres et est une très-belle nappe d'eau. Les tributaires de la petite rivière au Castor coulent des eaux claires et limpides ; celles de la Madawaska ont une teinte brune. La superficie totale occupée par les lacs et rivières s'élève à 2,002 acres.

" En général et partout le canton, le roc est très-près de la surface et se compose en grande partie de calcaire cristallisé d'un plongement moyen de 30° Ouest et courant 20° N. E. En plusieurs endroits les couches sont très-tourmentées, quoique cependant assez uniformes dans leur ensemble.

" A l'époque de mon arpentage, il y avait douze familles d'établies dans le canton et occupant 1,135 acres, dont 62 de défrichés et estimés à une valeur de \$1,885. Leurs récoltes de l'année dernière ont été en moyenne aussi bonne que partout le pays. Le blé de printemps et l'avoine paraissent y bien venir, et les patates étaient très-belles ; on m'a montré du maïs et des citrouilles, et les navets donnent un bon rendement. On y prend beaucoup de truite saumonée et de perche dans le lac au saumon ; l'crignal abonde et y est d'un grand secours pour les colons. Les lacs et rivières fournissent beaucoup d'animaux à fourrures, et l'on m'a dit que des trappeurs y avaient fait jusqu'à 300 dans une seule saison.

" Depuis que j'ai terminé l'arpentage du canton, j'ai entendu dire que d'autres colons s'y étaient établis dans le voisinage des anciens. La route par laquelle les établissements de la partie Sud-Est du canton vont chercher leurs approvisionnements, etc., est le lac Wadsworth et en coupant une diagonale Sud-Ouest à travers Tudor jusqu'à Millbridge. Une fois le chemin, tracé l'automne dernier par M. Snow, et qui, je crois, ne sera éloigné que de deux milles du centre de Limerick, fait et amélioré, la colonisation de ce canton prendra un nouveau développement et les colons se porteront dans son voisinage. Il serait très-facile ensuite de tracer un bon chemin pour le relier avec le Sud de Limerick."

#### MONMOUTH.

Ci-suit un extrait du rapport d'arpentage du résidu de ce canton par M. Fitzgerald en 1863 :

" Le pays situé le long de la ligne depuis le lot No. 15 jusqu'au lac qui commence sur le lot No. 22, est d'une apparence très-favorable, la terre à un marais près, est entièrement boisée de bois francs, et légèrement onduleuse, le sol y est d'une marne profonde et riche. La ligne latérale entre les lots 20 et 21 a son point de départ dans un marais qui se poursuit parallèlement avec elle sur un quart de mille ; la ligne entre ensuite sur un terrain magnifiquement ondulant légèrement et boisé d'érable, de hêtre, de bois blanc et de grandes pruches, et se poursuit à travers une de même apparence jusqu'au milieu de la 6e concession. La terre sur laquelle passe la ligne entre la 2e et 3e concession possède les mêmes ondulations que celle du lot 16 à 25. La ligne de la 4e et 5e concession traverse un terrain accidenté et rocheux à l'Ouest du lot 20, vers l'Est du lot 25 la terre à bois franc se continue ; vers le milieu de la 6e concession la ligne latérale 20 et 21 traverse la Rivière Brulée dont la rive Sud est à pic et rocheuse ; la rive Nord, au contraire est basse et plane sur une courte distance après laquelle le terrain s'élève et devient onduleux .

“ La ligne dans la 7e concession traverse un affluent considérable de la Rivière Brulée appelé Rivière à la Loutre. La terre s'améliore de nouveau dans la 8e concession, et à partir de ce point jusqu'à la limite Nord on découvre un magnifique pays boisé d'érable, de hêtre, de bois blanc et de très grands ormes, qui prend du lot 10 au lot 25 et s'étend dans toutes les concessions au Nord depuis la huitième. Le sol y est excellent, noirâtre, profond et sans roche; on trouve bien quelques cailloux roulés de granit en certains endroits soit à la surface, soit enfoncés dans la terre, mais ils y forment l'exception, à l'exception de quelques lisières de bois francs qui traversent çà et là le pays.

“ Il est remarquable qu'on trouve des abattis en différents endroits quoique le sol soit partout d'une grande profondeur. Le bois y est d'une belle qualité; l'érable, le hêtre, l'orme et le bois blanc prédominent; on y rencontre rarement le pin. La surface du pays est onduleuse et, en quelques endroits, montagneuse; on y rencontre des cours d'eau considérables de même que d'es terres basses où croissent le cèdre, le frêne et l'épinette; il y a nombre d'étangs formés par les castors; la loutre, le vison, le castor et l'original y abondent. On trouve au Nord du canton un grand lac appelé par les chasseurs le lac à la Loutre, et de forme très allongée; les rives sont presque toutes à pic et se coupent en quelques endroits en murs perpendiculaires; sa décharge qui forme un cours d'eau considérable, la Rivière à la Loutre, se jette dans la Rivière Brulée, les environs de ce lac sont excellentes terres arables où le sol se compose d'une marne sablonneuse, noire et riche, d'une grande profondeur et reposant généralement sur un sous-sol de gravier ou gros sable. Les grands ormes y sont très-abondants et les autres arbres atteignent une hauteur considérable.

“ La terre qui se trouve le long de la ligne de la 14e et 15e concession présente le même aspect favorable jusqu'au lot 9 où elle devient rocheuse et accidentée.

“ Un petit lac se trouve sur les lots 9 et 10 qui donne passage à un cours d'eau considérable se dirigeant au Nord; au Sud de ce lac e à l'endroit où le cours d'eau s'y jette, est un excellent pouvoir d'eau où l'on pourrait facilement créer une chute de 12 à 14 pieds, le site étant parfaitement convenable pour y bâtir un moulin. Les environs peuvent fournir du pin de bonne qualité et en quantité suffisante pour les besoins des établissements. Le terrain du lot 9 au lot 14 est assez accidenté et rocheux, il le devient encore d'avantage sur la ligne latérale 5 et 6 jusqu'à la limite Nord, toute cette distance étant presque couverte d'abattis.

“ On trouve de bonne terres le long de la limite Ouest depuis le Sud de la 15e concession jusqu'à la 11e, et qui se continue à l'Est en quelques endroits jusqu'au lot 6; le sol est excellent et légèrement onduleux.

“ Une veine de granit boisée de pruche, de pin, de bouleau et de sapin sépare ces dernières terres de celles de l'Est. Dans la 10e concession, la ligne latérale 5 et 6 se poursuit à travers un terrain bouleversé qui se prolonge jusqu'à la limite Sud, et est traversé par des côteaux de roche et des terres basses à cèdre et à épinette; le bois y est rabougri et se compose principalement de pruche, de pin, de bouleau, de sapin et d'érable. Le pin en quelques endroits atteint une grande hauteur. Dans la 6e concession, la ligne latérale 5 et 6 traverse la Rivière Brulée un peu à l'Est d'une chute considérable, un peu plus au Sud elle passe à quelques pieds d'une autre chute où les eaux se précipitent d'une hauteur presque perpendiculaire de 20 à 30 pieds. La rivière en cet endroit est très large, de 80 pieds en moyenne; le courant est rapide entre les chutes, et les rives sont rocheuses et à pic. Le pin dans les environs est très abondant. Le pays continue d'être accidenté, et se prolonge sur la ligne des 4e et 5e concession vers l'Est jusqu'au lot 18. On trouve presque à chaque pas des terrains bas et des chaussées de castor; le sol est très léger; à la vérité, sur toute la section située entre le lot 11 et la limite Ouest, le roc n'est qu'à quelques pouces de la surface et se montre en plusieurs endroits. A l'exception de cette région sauvage du Sud-Ouest, les terres de ce canton sont propres à la colonisation, puisqu'elles se composent pour la majeure partie de terrains à bois francs dont le sol est riche et fertile; le pays est bien arrosé de lacs et de cours d'eau considérable, et la Rivière Brulé et ses tributaires offrent une multitude de pouvoirs d'eau. Le pin y est en assez grande quantité pour subvenir aux besoins des colons, et l'on trouve partout des ormes d'une qualité et d'une venue magnifiques.

## TUDOR.

Ce canton est situé dans le comté de Hastings. Il est borné au Nord par le canton de Limerick, à l'Est par celui de Grimsthorpe, au Sud par celui de Madoc, et à l'Ouest par celui de Lake.

Il est traversé par le chemin Hastings et contient 62,967 acres de terre, y compris les eaux et chemins.

Une petite partie en fut arpentée en 1853, par M. P. V. Elmore, A. P. ; une autre partie en 1857, par W. H. Deane, A. P. ; et le reste, comprenant 6,986 acres avec les eaux et chemins, dans les 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> concessions, et les lots 6 à 20, l'a été l'an dernier par l'arpenteur P. MacLeod.

Voici des extraits des rapports d'arpentage :—

*Rapport de M. Deane.*

“ Le sol de ce canton est de qualité assez inférieure et d'une nature rocheuse, accidentée et onduleuse ; les coteaux sont en général rocheux et improductifs, et le fonds des vallées est alluvien. Ses ressources forestières sont, néanmoins, remarquables ; le pin rouge et le pin blanc y sont très-abondants, de taille et de qualité excellentes ; il est très-facile d'y arriver comme d'en sortir les bois.

“ Les Rivières Maria et Jordan arrosent le pays ; la Rivière au Castor et ses tributaires fournissent plusieurs bons pouvoir-d'eau.

“ La partie Sud du canton appartient à la formation calcaire, qui y est de diverses espèces ; le Nord est de formation primitive et appartient à la région granitique. La ligne de démarcation qui sépare ces deux formations est représentée sur le plan ; mais comme elle traverse une section tourmentée du pays, et que les différentes formations se mêlent diversement, il me faudrait des connaissances plus profondes en géologie pour la définir avec exactitude.

“ Malgré la mauvaise qualité du sol, les colons s'y dirigent en grand nombre, et nombreuses sont les demandes de terres incultes. Je suis heureux de pouvoir dire que celles du chemin Hastings se colonisent rapidement.”

*Rapport de M. MacLeod.*

“ La partie Nord du bloc arpenté (soit la moitié) peut être considérée comme avantageuse à la culture.

“ Un cinquième environ de la partie centrale est d'assez bonne qualité, quoique sauvage et rocheuse.

“ La partie Sud, qui forme le reste (soit  $\frac{1}{3}$ ), est pauvre, sablonneuse et propre qu'à l'exploitation des bois.

“ Il se trouve une grande prairie sauvage sur les lots 10 et 11, dans les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> concessions, sur laquelle les colons vont récolter de grandes quantités de foin.

“ On a déjà tiré beaucoup de billots de pin des environs de la Rivière au Castor.

“ A l'époque de mon arpentage, la maison Gilmour et Cie., faisait trois grands chantiers au Sud et au centre du bloc. Le meilleur bois est aujourd'hui épuisé ; il en existe encore beaucoup, mais de qualité inférieure, sans compter la quantité considérable qui a été abattue puis abandonnée pour cause de défectuosité. Le Nord est boisé de bois francs, etc.

“ Le bloc de terrain est bien arrosé par la Rivière au Castor, qui en traverse la partie Nord-Ouest et forme sur son cours quelques rapides.

“ Le roc s'y compose de calcaire cristallin et de la même formation que le canton de Limerick.

“ Cette partie est très-favorablement située pour la colonisation, à cause de la Rivière au Castor par laquelle on y peut faire arriver tous les approvisionnements du chemin Hastings. Quelques-uns des lots du Nord sont également très-dignes d'attirer l'attention des colons.”



## APPENDICE No. 44.

ANALYSE DU RAPPORT DE DÉPUTÉ-SURINTENDANT DES AFFAIRES  
DES SAUVAGES.

Les ventes de terres qui eurent lieu à l'époque de 1856, 57 et 58, dont le prix devait être effectué par versements sans que l'acquéreur fût obligé au défrichement immédiat, jetèrent la plus grande partie des cantons de la péninsule de Saugeen entre les mains des spéculateurs qui surenchérent sur les colons et achetèrent à des prix extravagants, espérant se débarrasser de leurs lots avant l'époque du deuxième paiement. La réaction eut lieu et les demandes de terres des réserves des Sauvages tombèrent de beaucoup.

Le département dut alors permettre aux spéculateurs de remettre la plus grande partie de leurs lots, en faisant servir les paiements qu'ils avaient faits à acquitter ceux qu'ils gardèrent; les lots ainsi remis furent de nouveau mis en vente, ainsi que ceux qui n'avaient pas été vendus, à des taux modérés, et on doit dire que les demandes de terre de la part de colons sérieux vont en augmentant.

Le surintendant a reçu ordre de ne vendre les terres arables du district de Saugeen qu'aux véritables colons. Cette mesure pourra peut-être restreindre les ventes, mais il y aura plus que compensation dans les bons résultats qui devront s'en suivre. On n'a rien à craindre du paiement de l'intérêt et du principal de la part d'un colon sérieux.

L'aide octroyée par le département à la corporation des cantons d'Amabel et de Keppel, pour ouvrir un chemin sur la frontière de ces deux cantons, activera de beaucoup la vente des terres dans cette localité.

Dans l'automne de 1863, on confia à John Wilson, écuyer, demeurant au Sault, la vente des terres des Sauvages dans les environs du Sault Ste. Marie. Il a été concédé un lot de mine dans l'un de ces cantons (Fenwick), qui aura pour effet, nous l'espérons, de développer les ressources minérales de l'endroit.

L'exploration faite par M. Dennis, A. P., de la partie des Iles Manitouline cédée par les Sauvages, a été suivie d'un arpentage des terres arables qui se poursuit encore. Aussitôt qu'il sera terminé, les Sauvages recevront la part qui leur en revient en conformité du traité d'octobre 1862, et le reste des terres sera ouvert à la colonisation.

Pour la topographie générale et les ressources de l'île, voir le rapport de M. Dennis, Appendice No. 41, rapport des terres de la couronne de 1862.

On a mis fin, autant qu'il a été possible, à la coutume suivie par quelques Sauvages de couper et vendre pour presque rien le bois de leurs réserves aux blancs, et qui dure depuis si longtemps sans qu'on y ait fait grande attention. Les principaux d'entre les Sauvages ont consenti à laisser au département le soin de disposer du bois de leurs réserves, à condition que la principale partie des deniers ainsi réalisés fut placée à intérêt au crédit des propriétaires de ces terres.

Comme preuve des bons résultats de cette mesure, nous dirons qu'il a déjà été versé \$3000 pour octroi de coupes de bois sur la réserve d'Anderdon, et \$4115 pour celle de Caradoc. Ces deux sommes n'embrassent pas les droits prélevés sur le bois une fois qu'il a été coupé.

Nombre de permis de coupes de bois ont été accordés l'automne dernier dans le district de Saugeen et autres terres des Sauvages; il s'y fait en ce moment des chantiers de bois considérables, dont la recette fiscale ne contribuera pas peu à grossir le fonds permanent des Sauvages.

Dans le Bas-Canada, deux importantes sommes ont été également versées pour coupes de bois. Voir tableau E.

## VENTES DE TERRES.

Les ventes de cette année se sont élevées à 16,141 acres, chiffre un peu au-dessous de celui de 1862. Sur ce nombre, 1258 acres du canton de Seneca ont donné une moyenne de \$7.64 l'acre, et le reste, 14,883, une moyenne de \$2.38.

La quantité de terres arpentées et prêtes pour la vente s'élève à 431,100 acres. Voir, pour les détails, le tableau H. ci-annexé.

## SAUVAGES DU BAS-CANADA.

Quelques Iroquois du Sault St. Louis ou Caughnawaga, ont manifesté le désir de vendre leurs terres de la seigneurie St. Louis ; mais on n'a pu arriver à aucun résultat, par suite du manque d'entente entre eux et du chiffre élevé auquel ils ont évalué leur propriété.

Comme on appréhendait la petite vérole parmi les Sauvages de la rive Nord du St. Laurent, on en a fait vacciner 1,102 en 1862, et 417 en 1863.

On trouvera, dans le tableau D, les frais encourus pour acheter et envoyer des approvisionnements aux Sauvages dans la misère, ainsi que la somme annuelle employée à l'achat de grain de semence et de racines, ainsi que d'instruments aratoires pour ceux qui se livrent à l'agriculture. Ce tableau renferme également quelques autres frais portés au débit des octrois législatifs votés pour les Sauvages du Bas-Canada.

M. le commandant Fortin, magistrat stipendiaire pour la protection des pêcheries du golfe, et qui est aussi chargé de secourir les Sauvages tombés dans la misère, suggère qu'on devrait essayer de les engager à faire la pêche à la morue en leur fournissant des berges et l'appareil nécessaire.

## INSTRUCTION DES SAUVAGES.

Le tableau I donne des renseignements intéressants sur ce point, dont les bienfaits commencent à être appréciés par les Sauvages.

Le chiffre de la population Sauvage, indiqué dans le tableau J, montre une diminution depuis 1858.

## RÉPRESSION DE L'IVROGNERIE.

Il fait plaisir de constater que l'organisation des sociétés protestantes de tempérance de la Grande Rivière (*Grand River Tract Temperance Societies*) est accomplie et en voie de prospérité.

Le surintendant visiteur a reçu instruction d'appliquer la loi dans toute sa sévérité contre ceux qui vendent ou trafiquent des boissons aux Sauvages. Mais cette loi est très-défectueuse en ce qu'elle ne punit pas le Sauvage qui vend lui-même des boissons, et qui souvent devient ainsi l'instrument des blancs dans cet odieux trafic ; et en ce qu'elle ne décrète pas l'emprisonnement des individus coupables d'infraction et sans moyens de payer l'amende qui leur est imposée.

Depuis la date du rapport de 1862, le département s'est vu privé des services de deux fonctionnaires capables, par la mort du capt. G. Ironsides, surintendant des Iles Manitoulines et des rives Nord des lacs Huron et Supérieur, et celle de M. François Assikinack (fils du vénérable J. B. Assikinack, grand chef des Sauvages de l'Ile Manitouline), commis et interprète du bureau des Sauvages, à Toronto. Deux grands chefs sont également morts, le chef Sawyer, des établissements de New Credit, sur la Grande Rivière, et le chef Tête-Jaune, des Chippéwas, des chenaux du lac Simcoe.

## RECETTES ET DÉPENSES.

L'état général E donne les recettes et dépenses de chaque tribut Sauvage, et les comptes spéciaux de l'année 1863.

Leurs revenus continuent de s'accroître de plus en plus.

La cédule F donne le compte entre le gouvernement et le département des affaires des Sauvages pour 1863 tel que copié des livres du dernier.

Le tableau A indique les personnel des employés au bureau principal et le chi annuel de leurs appointements.

La cédule B indique les appointements, les allocations et les paiements en détail chaque surintendance, division ou fonds en 1863.

Les dépenses contingentes et spéciales sont inscrites au tableau C qui comprend les frais d'arpentage des Iles du St. Laurent et de la Baie de Quinté, etc., en 1861, et le chiffre des avances accordées aux arpenteurs des Iles Manitoulines.

La cédule K est une liste de pensions payées par le gouvernement impérial à des personnes qui ont été employées dans ce département avant son transfèrement au gouvernement provincial.

---

La cédule L est une liste des diverses tribus de sauvages dont les membres les plus en détresse et les plus âgés ont reçu des présents de couvertes dont le coût (£275) jusqu'ici avait été payé par le gouvernement impérial, mais qui par décret du conseil en date du 3 octobre dernier, sera dorénavant inclus dans le budget de la province.

L'institution établie à la Grande-Rivière offre, sans entraîner un sou de dépense à l'administration des affaires des Sauvages, l'occasion de s'instruire d'une façon qui leur convient apparemment jusqu'à un certain nombre d'entre eux en profitent.

Le département, qui fait élever et instruire deux jeunes sauvages au collège Victoria, d'une intelligence peu commune, peut toujours, dans l'occasion, accorder la même faveur à ceux qui désirent et méritent recevoir une bonne éducation.

---

## APPENDICE No. 44.

A.

## RAPPORT des officiers et employés du département des sauvages, pour l'année 1863.

Désignation.	Nom.	Salaire, par année.	Quand nommé.	Par qui nommé.	Date de la première nomination au service provincial.	Remarques.
Surintendant-général.....	Hon. Wm. McDougall.....	\$ cts.	24 mai 1862.....	Gouverneur-général.	Placé au département de l'arpenteur-gén., 1er janv. 1829.	
Surintendant-adjoint.....	Wm. Spragge.....	2000 00	17 mars 1862.....	Gouverneur en conseil.....	Placé au bureau du secrétaire du gouverneur. 14 oct. 1842.	
Greffier en chef.....	M. Turner.....	1400 00	1er avril 1851.....	Gouverneur-général et O. C. 17 mars 1862.	Placé au dép. des terres de la couronne,—octobre 1854.	
Comptable.....	C. T. Walcott.....	1400 00	1er décembre 1859.....	Gouverneur-général et O. C. 17 mars 1862.		
Commiss correspondant.....	L. Vankoughnet.....	730 00	13 février 1861.....	Gouverneur-général et O. C. 17 mars 1862.		
Commiss temporaire.....	J. P. M. Lecourt.....	\$2 par jour.	10 avril 1862.....	Surintendant-général.		
Messageur.....	Robt. Jessop.....	240 00	1er octobre 1859.....	Surintendant-général.		
Gardien.....	Ellen Jessop.....	\$5 par mois, Du 1er janv. au 31 août 1863. \$10 par mois, du 1er sept. au 31 déc., 1863.	1er mai 1862.....	Surintendant-général.		

C. T. WALCOTT,  
Compt. Aff. Sauv.

WM. SPRAGGE,  
S. A. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Quebec, le 22 février 1864.

B.

CÉDULE des salaires payés, et allocations et paiements faits aux individus ;  
durant

Surveillance locale ou division	Noms de ceux qui ont reçu des paiements.	Nature du bureau ou service.	Montant payé.	Pour quel temps payé.
			\$ c.	
Surveillance de l'ouest...	Froome Talfourd .....	Surintendant-visiteur et commissaire.....	1400 00	Anné 1863.....
do	Rév. R. Flood.....	Missionnaire .....	400 00	do .....
do	Rév. A. Jamieson.....	do .....	400 00	do .....
do	Charlotte Adams.....	Instituteur.....	250 00	do .....
do	Henry Bourne.....	do .....	100 00	do .....
do	John Porter.....	do .....	50 00	1863—1er janv. au 31 mars.....
do	James Malcolm... ..	do .....	50 00	1863—1er avril au 30 juin....
do	D. J. Croghan.....	do .....	33 33	1863—1er août au 30 sept....
do	Thos. King .....	do .....	200 00	Année 1863.....
do	Dr. W. Lambert .....	Médecin attaché.....	80 00	do .....
do	D. B. Wawanosh .....	Chef et interprète .....	400 00	do .....
do	Joshua Wawanosh.....	Chef .....	250 00	do .....
do	Peter Salt.....	do .....	100 00	do .....
do	Pehiegeshig.....	do .....	60 00	do .....
do	John Henry.....	Interprète .....	10) 00	do .....
Surveillance central et de l'Est du Haut-Canada.	W. R. Bartlett.....	Surintendant-visiteur et commissaire.....	1400 00	do .....
do	F. Assickinack .....	Commis et interprète.....	730 00	do .....
do	Rév. G. A. Anderson.....	Missionnaire.....	420 00	do .....
do	William Law.....	Instituteur .....	50 00	do .....
do	Rév. Robt. Brooking.....	do .....	50 00	do .....
do	Glenholm Garrett.....	do .....	200 00	do .....
do	Simpson Bigsail.....	Chef .....	25 00	do .....
do	Wm. Yellowhead .....	do .....	50 00	do .....
do	Thos. Naningishkung...	do .....	25 00	do .....
do	George Young.....	do .....	25 00	do .....
do	John Aissance.....	do .....	75 00	do .....
do	James Aissance.. ..	do .....	50 00	do .....
do	George Pandansh.....	do .....	125 00	do .....
do	John Crow.....	do .....	43 75	do .....
do	Joseph Whetung.....	do .....	25 00	do .....
do	John Johnson.....	do .....	50 00	do .....
do	John Sunday.....	do .....	112 00	do .....
do	John Simpson.....	do .....	24 00	do .....
do	Peter J. Kegeponce.....	do .....	100 00	do .....
do	Geo. A. Tabigwon.....	do .....	50 00	do .....
do	Joseph Jones.....	do .....	87 50	do .....
do	John Kadahgegwon.....	do .....	100 00	do .....
do	Henry H. Madwayosh ..	do .....	100 00	do .....
do	Dr. Jas. McCrca.....	Chirurgien.....	75 00	do .....
do	John Sunday, jr.....	Secrétaire.....	15 00	do .....
do	Mezang Pandansh .....	Ecrivain.....	22 50	do .....
do	Rév. Alan Salt.....	Interprète et écrivain.....	12 50	do .....
do	Jos. B. Naningishkung..	Interprète.....	37 50	do .....

et pour services aux postes extérieurs et Stations du Département des Sauvages, l'année 1863.

Sur quel fonds payés.	Autorités pour la nomination.	Dates de la nomination.	Remarques.
Fonds de l'administration..	Gouverneur-général	1er janv. 1855..	Stationné à Sarnia.
do ..	do ..	15 déc. 1834.....	Stationné à Carradoc.
do ..	do ..	5 juin 1845.....	Stationné à l'Île Walpole.
Chippewas de Sarnia.....	Nommés par la tribu avec approbation du départem't.		
Chippewas de Walpole.....	do ..		
Moraviens de la Tamise....	do ..		Jas. Malcolm succéda à John Porter, qui avait la place d'instituteur depuis une longue période. Jas. Malcolm a été destitué pour mauvaise conduite et a été remplacé par D. J. Croghan, occupant actuellement la place.
do ..	do ..		
do ..	do ..		
Wyandotts d'Anderdon....	do ..		
do ..	do ..		
Chippewas de Sarnia.....	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
Chippewas de Walpole....	do ..		
Chippewas de la Tamise...	do ..		
Fonds de l'administration..	Gouverneur-général	1er juil. 1858...	Stationné à Toronto.
do ..	do ..	15 août 1849.....	do décédé le 21 Nov. 1863.
Mohawks de la B. de Quinté	do ..		
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	Nommés par la tribu avec approbation du départem't.		
do ..	do ..		
Mohawks de la B. de Quinté	do ..		
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	do ..		
do ..	do ..		Décédé.
do ..	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vasé.	do ..		Ceci comprend \$25 de salaire pour 1862, à lui payés.
do ..	do ..		Ceci comprend \$6.25 de salaire pour 1862. Il y a aussi eu apparemment un paiement en moins, à lui fait, en 1863, de \$12.50.
do ..	do ..		Ceci comprend le salaire depuis le 1er octobre 1862, jusqu'au 30 septembre 1863.
do ..	do ..		Salaire d'une année depuis le 1er oct. '62, au
Mississaguas d'Alnwick.....	do ..		do do [30 sept. '63.
do ..	do ..		do do
Chippewas de Saugeen et d'Owen Sound.	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
do ..	do ..		
Mississaguas d'Alnwick...	do ..		Le Dr. Jas. McCrea a été payé seulement les trois quarts du salaire d'une année.
do ..	do ..		Salaire d'une année depuis le 1er octobre 1862, au 30 sept. 1863.
Mississaguas des lacs au Riz et la Vasé.	do ..		Ceci comprend le salaire pour l'année au 31 mars 1863, et pour la moitié de l'année au 30 septembre 1863.
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.	do ..		
do ..	do ..		Ceci comprend le salaire pour l'année au 31 mars 1863, et pour la moitié de l'année au 30 septembre 1863.

## CÉDULE des salaires payés, et allocations et

Surveillance locale ou division.	Noms de ceux qui ont reçu des paiements.	Nature du bureau ou service.	Montant payé.	Pour quel temps payé.
			\$ c.	
Surveillance centrale et de l'Est du Haut-Canada.— <i>Suite.</i>	Fred. Lamorandière.....	Interprète.....	50 00	Année 1863....
do	Moses B. Madwayash...	do .....	50 00	do .....
do	Joseph Jones.....	do .....	125 00	do .....
do	Robert Pandansh .....	Messager .....	15 00	do .....
do	Jacob Jacobs.....	do .....	5 00	do .....
Surveillance de la Grande Rivière.	Jasper T. Gilkison.....	Surintendant visiteur et commissaire.	1050 00	do .....
do	Henry Andrews .....	Commis.....	600 00	do .....
do	Alfred Digby, M. D.....	Médecin attaché .....	570 00	do .....
do	R. H. Dee, M. D.....	do .....	750 00	do .....
do	H. Whicher, M. D.....	do .....	210 00	do .....
do	Joseph Sawyer.....	Chef (retiré) .....	200 00	do .....
do	David Sawyer .....	Cher et agent.....	150 00	do .....
do	James McLean .....	Agent .....	50 00	do .....
do	George King .....	Interprète.....	50 00	do .....
do	G. H. M. Johnson .....	do .....	400 00	do .....
do	James McLean .....	Gardien.....	100 00	do .....
do	James Cheechok .....	Messager .....	50 00	do .....
Surveillance du Nord...	George Ironside .....	Surintendant-visiteur et commissaire.	788 04	do .....
do	C. T. Dupont.....	do .....	73 37	do .....
do	McGregor Ironside . . .	Commis et interprète .....	114 00	do .....
do	Dr. David Layton .....	Médecin .....	730 00	do .....
do	Joseph Jennesseaux .....	Instituteur .....	243 32	do .....
Bas-Canada .....	Rev. F. Boucher.....	Missionnaire C. R.....	225 96	do .....
do	Rev. F. X. Marcoux .....	do .....	203 32	do .....
do	Rev. Jos. Murault .....	do .....	225 96	do .....

C. T. WALCOT,

*Comp. Aff. des Sauv.*

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, le 22 février 1864.

paiements faits à des particuliers, etc.—*Suite.*

Sur quel fonds payé.	Autorités pour les nominations.	Date de la nomination.	Remarques.
Chippewas de Saugeen et Owen Sound.	Nommé par la tribu et approuvé par le département.		
do .....	do .....		
do .....	do .....		
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.	do .....		Salaire du 1er avril 1862 au 30 septembre 1863.
do .....	do .....		do do
Six Nations .....	Surintendant général.	1er mai 1862....	Stationné à Brantford. M. Gilkison n'a reçu que les trois quarts de son salaire en 1863 —le dernier trimestre a été payé en 1864. Son salaire par année est de \$1400.
do .....	Gouverneur Général	1er janvier 1855	do do do Son salaire par année est de \$300.
do .....	do .....		Le Dr. Digby n'a reçu que les trois quarts de son salaire en 1863—le dernier trimestre a été payé en 1864. Son salaire est de \$760.
do .....	do .....		Le Dr. Dee n'a reçu que les trois quarts de son sal. en 1863. Son salaire est de \$1000.
do .....	do .....		Dr. Whitcher n'a reçu que les trois quarts de son sal. en 1863. Son salaire est de \$280.
Mississaguas du Crédit....			Décédé.
do .....			
do .....			
do .....			
Six Nations .....			
Mississaguas du Crédit....			
do .....			
Fonds d'administration....	Gouverneur Général	1er juillet 1845.	Stationné à Manitowaning, Ile Manitouline Décédé le 14 juillet 1863. Remplacé par C. T. Dupont.
do .....	Surintendant général.	1er sept. 1863....	Stationné à Manitowaning, Ile Manitouline. Salaire du 4 au 30 septembre 1863, à \$1000 par année. M. Dupont n'a reçu son salaire d'octobre à décembre 1863, qu'en 1864.
do .....	do .....		Paie à \$2 par jour, du 5 août au 30 sept. '63
do .....	Gouverneur Général	22 oct. 1849 .....	
do .....	do .....	25 oct. 1850 .....	
Fonds des sauvages, B.-C..	Gouverneur Général	1844..	Résidant à la Jenne Lorette.
do .....	do .....	1832..	do St. Regis.
do .....	do .....	1847..	do St. Francis.

WM SPRAGGE,

D. S. A. S.



C.

Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes, par le département des affaires des Sauvages, durant l'année 1863, à part les fonds des affaires des Sauvages du Haut-Canada.

Surveillance de station ou division.	Désignation des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	Remarques.
Quartiers généraux.....	Papeterie, livres, reliure, impressions, etc.....	\$ 520 58	Fonds d'administration.....	
	Déboursés de bureau.....	432 44	do.....	
	Années.....	54 75	do.....	
	Frais de port.....	6 23	do.....	
	Loyer de bureau.....	165 00	do.....	
	Assistance aux sauvages chassés de Wikwemikong.....	125 00	do.....	
	Arpentage—Iles des sauvages dans le St. Laurent.....	2551 65	do.....	
	do Iles Manitoulines.....	2271 23	do.....	
	Protection du bois sur la réserve de la rivière Des Jardins.....	16 00	do.....	
	Médecines pour les sauvages des Iles Manitoulines.....	237 32	do.....	
	Frais de voyage pour visiter la réserve des sauv de Mississaga.....	33 75	do.....	
	Honoraires d'avocat.....	500 00	do.....	
				Pour être remboursé par les sauvages d'Alnwick et de Manitouline, après la vente des terres.
				Ceci comprend \$100 de 1862.
Surveillance de l'Ouest.....	Déboursés du bureau de Froome Talfourd.....	60 64	do.....	
	Distribution.....	4595 92	Chippewas de Sarnia.....	Déboursés de bureau pour 1862, mais payés seulement en 1863.
	Frais de funérailles.....	109 79	do.....	
	Médecines et soins.....	106 87	do.....	
	Allocation au bedeau et au messager.....	70 00	do.....	
	Approvisionnement.....	57 92	do.....	
	Construction de la maison du chef Nottee.....	100 00	do.....	
	Dépenses contingentes de F. Talfourd.....	13 26	do.....	
	Frais de port.....	2 79	do.....	
do	Distribution.....	1294 90	Chippewas de Walpole.....	
	Frais de port.....	4 27	do.....	
do	Distribution.....	3612 08	Chippewas de Thames.....	
	Frais de port.....	15 35	do.....	
	Années.....	7 06	do.....	
	Dépenses contingentes de Froome Talfourd.....	26 50	do.....	
	Instruments de musique.....	125 00	do.....	
do	Distribution.....	2636 84	Moravians de Thames.....	
	Frais de port.....	15 90	do.....	

do	...	Distribution .....	1200 88	Wyandott's d'Anderdon ...
do	...	Arbres.....	61 90	do
do	...	Frais de port.....	8 11	do
do	...	Dépenses contingentes de Froome Talfourd.....	6 50	do
do	...	Frais de voyage de S. White.....	80 00	do
do	...	Surveillance centrale et Dépenses contingentes de W. R. Bartlett.....	236 00	Fonds d'administration ...
do	...	Distribution.....	3395 18	Mohawks, Baie de Quinté..
do	...	Souscription à l'église.....	300 00	do
do	...	Percentage.....	90 14	do
do	...	Assurance .....	39 40	do
do	...	Cartes .....	8 00	do
do	...	Distribution.....	5511 69	Chippewas des lacs Huron et Simcoe.
do	...	Vaccination .....	78 20	do
do	...	Certificat d'enregistrement.....	13 90	do
do	...	Arpentage .....	293 30	do
do	...	Distribution.....	2274 72	Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.
do	...	Arpentage .....	16 30	do
do	...	Frais dans l'affaire du chem. de fer de Cobourg et Peterborough.	22 90	do
do	...	Vaccination et soins médicaux.....	63 00	do
do	...	Distribution.....	449 89	Mississaguas de Skugog ...
do	...	Distribution .....	3702 36	Mississaguas d'Alnwick.....
do	...	Distribution.....	12806 27	Chippewas de Saugeen et Owen Sound.
do	...	Annouces.....	158 47	do
do	...	Assistance au bureau de M. Bartlett.....	10 00	do
do	...	Vaccination .....	98 00	do
do	...	Distribution.....	245 39	Chippewas de Nawash ...
do	...	Progrès .....	1074 50	do
do	...	Distribution.....	35083 47	Six Nations .....
do	...	Octroi pour les écoles.....	100 00	do
do	...	Maison du conseil, Tuscarora.....	1050 00	do
do	...	Pertes par le feu .....	343 00	do
do	...	Frais de voyage de M. Morgan.....	100 00	do
do	...	Allocations retirées.....	402 74	do
do	...	Pensionnaires.....	175 00	do
do	...	Dépenses pour assister aux funérailles de feu M. Thornburn.....	130 00	do
do	...	Progrès.....	502 25	do
do	...	Dépenses du chef pour assister aux conseils.....	886 25	do
do	...	Dépenses contingentes.....	202 85	do
do	...	Surveillance de la Grande Rivière.		

Payé à F. McAnnany pour terres  
vendues et argent reçu par lui.

Etat des paiements spéciaux, dépenses contingentes et incidentes, par le département des affaires des Sauvages, etc.—*Suite.*

Surveillance de station ou division.	Description des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	Remarques.
Surveillance de la Grande Rivière.— <i>Suite.</i>	Clous, etc.....	\$ c. 49 11	Six Nations .....	
	Arpentage .....	8 00	do .....	
	Entretien des aliénés.....	52 00	do .....	
do	Distribution .....	5126 79	Mississaguas de Credit.....	
	Maison d'école.....	691 16	do .....	
	Maison du chef Sawyer.....	150 00	do .....	
Surveillance du nord.....	Frais de voyage du Cap. Ironside.....	51 50	Fonds d'en. des ter. des s.....	
	Distribution.....	2400 00	Ojibewas du lac Huron.....	
	Distribution.....	2000 00	Ojibewas du lac Supérieur.....	
	Distribution.....	41 29	Chef Tetomonais et sa lieue au Gros Cap .....	
Surveillance de Cornwall, S. Colquhoun, écr., agent.	Distribution.....	1666 78	Iroquois de St. Régis.....	
	Réparations à l'église de St. Régis.....	1200 00	do .....	
	Frais se rattachant aux dommages causés par la construction d'une digue.....	848 55	do .....	
Division du Bas-Canada... S. White, agent.	Distribution.....	223 38	Sauvages de la riv. Desert.	
Division du Bas-Canada...	Intérêt sur commutation.....	25 00	Sauvages de Durham.....	

WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

C. T. WALCOT,  
Compt. Aff. des Sauv.

DEPARTMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864.

**D.**  
**Etat des sommes payées sur le fonds des Sauvages du Bas-Canada, durant l'année 1863.**

Surveillance de station ou division.	Description des déboursés.	Montant payé.	Sur quel fonds payable.	A quelle tribu payé.
Bas-Canada .....	Relief .....	\$ c.	Fonds des sauvages du B.-Canada.	Sauvages de Betsimis
	de .....	20 00	do	do
	Distribution des provisions .....	300 00	do	Sauvages de Godbout.
	Vaccination .....	12 25	do	Sauvages de Lorette.
	Provisions et graines .....	55 75	do	Sauvages de Betsimis.
	Arpentage .....	200 00	do	Abénaquis de St. François.
	Relief .....	215 00	do	Sauvages de Bécancour.
	Graines .....	150 00	do	Miomas de Ristigouche.
	Ecole .....	200 00	do	do
	Encouragement de l'agriculture .....	100 00	do	Miomas du township de Maria.
	Distribution .....	150 00	do	Sauvages Montagnais du Haut-Saguenay.
	Octroi .....	400 00	do	Famille du ci-devant chef Huron Vincent.
	Marchandises .....	50 00	do	Sauvages de Godbout.
	Graines .....	100 00	do	Sauvages de Lorette.
	Secours .....	50 00	do	Sauvages de Bécancour.
	do .....	150 00	do	Sauvages de Betsimis.
	do .....	200 00	do	Sauvages de Godbout.
	do .....	60 00	do	Sauvages de la rive nord du St. Laurent.
	do .....	150 00	do	Sauvages de Caughnawaga.
	Frais de justice .....	200 00	do	Sauvages de St. François.
	Dépenses à Québec .....	32 33	do	Sauvages Montagnais.
	Missions C. R. ....	16 00	do	Sauvages de Betsimis.
	Vaccination .....	400 00	do	do
do .....	400 00	do	et en bas de cet endroit.	
do .....	92 00	do	do	

**WM. SPRAGGE,**  
*D. S. A. S.*

C. T. WALCOT,  
*Compt. Aff. des Sauv.*

**DEPARTEMENT DES SAUVAGES,**  
 Québec, le 22 février 1863.

E.—1863.

ETAT GENERAL du compte des recettes et dépenses des divers tribus et fonds des Sauvages, durant l'année 1863; indiquant aussi les balances des divers comptes au commencement et à la fin de l'année.

Tribu ou fonds.	RECETTES.			DEBOURSES.	BALANCES AU CREDIT.			
	Terre et bois, etc., etc.	Intérêt sur placements.	Annuités et octrois.		er janvier 1863.		31 décembre 1863.	
					\$	c.	\$	c.
Ojibwas du Lac Huron.....				2400 00	101 50	101 50		
Sauvages du Lac Supérieur.....				2000 00				
Fonds général, compte de provisions.....	925 78			2458 81	1981 03	448 00		
J. E. Clench.....				101 97	614 40	614 40		
Mandat à compte.....		22 18			584 30	606 48		
Albert Anthony.....	2033 33	819 77	2400 00	6039 50	19590 20	18803 80		
Chippewas de la Tamise.....	8228 63	1706 10	600 00	3605 26	38631 24	45560 71		
Moravians de la Tamise.....	985 75	2842 72	2090 00	5925 35	64021 22	64014 34		
Mississaguas du Crêtit.....	3888 89	2161 51	1800 00	4833 16	47939 11	50956 35		
Mohawks de la baie de Quinté.....	37	917 39	4800 00	6171 54	20914 24	20497 59		
Chippewas des Lacs Huron et Simcoe.....	160 00	970 39	2570 00	4007 36	21724 80	21417 83		
Mississaguas d'Alnwick.....	5030 25	1332 09		3718 35	27393 63	30037 62		
Iroquois de St. Régis.....		49 79			1103 57	1153 36		
Iroquois de Caughnawaga.....	1139 00	59 97	391 90	563 79	907 51	1934 59		
Sauvages de Skugog.....		19 87		25 00	496 01	490 88		
Mississaguas de Durham.....	22 55	0 27	2568 10	2663 17	21 43			
Mississaguas des lacs au Riz et à la Vase.....		42 09		41 29	927 40	928 20		
Chef Tetomonais et la ligue.....	237 90	1042 31		2198 54	22872 05	30462 58		
Wyandotts d'Anderton.....		17 36			388 18	405 54		
Sauvages du Lac des Deux Montagnes.....	2331 28	196 26		456 50	3924 84	5995 88		
Sauvages de la Rivière Déserte.....		0 70			16 14	16 84		
Abénaquis de St. François.....		1229 94	4000 00	4933 55	31588 32	32459 60		
Sauvages du Bas-Canada.....	14964 90	7092 08	5000 00	15389 22	160618 41	172286 17		
Chippewas de Sauguen et Owen Sound.....	1259 10	1978 39	3000 00	6081 55	44182 50	44338 44		
Chippewas de Sarnia.....		1524 80		124 60	35769 02	37169 22		
Fonds de l'école d'industrie.....	6630 73	293 28		1982 89	6454 40	11395 02		
Chippewas de Nawash.....								

1er janv. 1863, Dt. balance \$106 06c.  
31 décembre 1863, Dt. balance \$4 09c.

31 déc. 1863, Dt. balance \$50 82c.

Six Nations de la Grande Rivière .....	15602 08	33065 00	46688 04	748406 50	750484 54
Chippewas de Waipole .....	66 00	125 72	1571 53	3036 62	3062 57
Fonds d'entretien des terres des Sauvages.....	3989 12	11246 38	12035 10	180752 42	183952 82
Sauvages du lac Huron sur la riv. Mississaga.....	97 87	.....	9 78	.....	88 09
Sauvages du lac St. Jean .....	673 62	.....	67 36	.....	606 26
Chippewas de Rama.....	60 00	.....	6 00	.....	54 00
	70763 78	68756 36	135999 21	1484759 99	1530343 31

A déduire, \$1,484,759 99  
 106 06 Dt. Balance au commencement de l'année.  
 \$1,484,653 93 Montant au débit du gouvernement le 1<sup>er</sup> janv. 1863, selon les livres  
 du département des Sauvages, et compte-courant ci-inclus.  
 \$1,530,343 31  
 \* 64 91 Dt. Balance à la fin de l'année.  
 50 82 \$1,530,288 40 Montant au débit du gouvernement le 31 déc. 1863, d'après les livres  
 du département des Sauvages et compte-courant ci-inclu.

C. T. WALCOT,  
 Comp. Aff. des Saun.  
 DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
 Québec, le 22 février 1864.

WM. SPRAGGE,  
 D. S. A. S.

**F.**  
LE GOUVERNEMENT en compte courant avec le DEPARTEMENT DES SAUVAGES.

*Dr.*

*Av.*

1863.					
Janvier 1.....	Montant de la balance .....			Montant des paiements entre le 1er janvier et le 31	\$
Décembre 31.....	Montant des recettes, entre le 1er janvier et le 31	1484653 93	1863.	déc. 1863 .....	136154 68
	déc. 1863 .....	181789 15	"	Montant de la balance.....	1530288 40
1864.	Montant de la balance.....	\$ 1666443 08			
Janvier 1.....	Montant de la balance.....	\$ 1530288 40			\$ 1666443 08

C. T. WALCOT,  
*Comp. Aff. des Sauv.*  
WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864.

**G.**

Etat indiquant le nombre d'acres de terres des Sauvages vendus durant l'année 1863.

Nombre d'acres.	A quelle tribu appartenant.		Moyenne du prix par acre.
	Montant du Principal.	\$ c.	
11,789	Chippewas de Saugeen et d'Owen Sound.....	26359 05	2 38
1,646	Mohawks de la Baie de Quinté .....	2872 02	
1,075½	Chippewas de Nawash .....	5808 48	7 64
13	Mississaguas d'Alnwick.....	78 00	
360	Sauvages Batchewaning .....	360 00	
1,258	Six Nations de la Grande Rivière .....	9612 50	
16,141½		\$45090 05	

C. T. WALCOT,  
*Comp. Aff. des Sauv.*  
WM. SPRAGGE,  
D. S. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864.

## H.

ETAT indiquant la quantité des terres des Sauvages arpentées encore à vendre, avec leur valeur moyenne calculée.

Cantons.	Situation.	Estimation du No. d'acres.	Valeur moyenne par acre.
			\$ c.
Amabel .....	Péninsule de Saugeen.....	9,677	2 50
Keppel .....	do .....	20,264	2 50
Albermarle.....	do .....	28,046	2 50
Sarawak .....	do .....	484½	2 50
Half-mile Strip .....	do .....	600	2 50
Réserve des Sauvages, Cap Croker.	do .....	15,586	1 00
Eastnor .....	do .....	57,099	1 00
Lindsay .....	do .....	69,084	1 00
St. Edmund .....	do .....	66,720	1 00
Macdonald .....	Lac Huron, rive Nord .....	19,104	0 50
Aweres.....	do do .....	21,544	0 50
Fenwick .....	do do .....	18,048	0 50
Kars .....	do do .....	11,283	0 50
Pennefather .....	do do .....	18,278	0 50
Dennis .....	do do .....	3,537	0 50
Neebing .....	Lac Supérieur .....	20,600	0 50
Pai Poonge .....	do .....	43,846	0 50
Tyendenaga.....	Baie de Quinté.....	7,300	2 50
		431,100½	

WM. SPRAGGE,

D. S. A. S.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864





EXTRAITS du rapport de M. W. R. Bartlett, daté de Toronto, le 10 février 1864.

Presque toutes les écoles des Sauvages de mon district, à l'exception des Mohawks de Tyendinaga, sont dirigées par des instituteurs envoyés et payés par la société méthodiste wesleyenne.

Les Sauvages de Rama et de l'Île aux Serpents paient cependant une contribution de \$50 par année en outre des fonds fournis par la société.

La société est très-minutieuse dans le choix des instituteurs qu'elle envoie parmi les Sauvages, et n'emploie que des gens d'une moralité à toute épreuve.

Ces institutions sont sous la surintendance immédiate de la conférence wesleyenne ; ils ne sont ni nommés ni payés par le département des Sauvages, et n'ont à faire rapport qu'à la société qui les engage.

Je me suis adressé au Dr. Wood, surintendant-général des missions wesleyennes, pensant qu'il avait en sa possession quelques rapports. Il me dit qu'il serait fort heureux de donner au département tous les renseignements qu'il pouvait avoir sur les écoles maintenues par la société méthodiste, mais qu'il n'avait encore reçu que le rapport de la tribu d'Alnwick.

Il est rare que les instituteurs des écoles des Sauvages tiennent une liste de présence des enfants. J'ai écrit à plusieurs des tribus comprises dans mon district d'inspection pour avoir des renseignements à cet égard ; mais elles sont tellement éloignées qu'il se passera beaucoup de temps avant que je reçoive les réponses. Toutefois, je vous les transmettrai sitôt réception.

Les enfants des Sauvages suivent très-irrégulièrement l'école. On ferme même les écoles à trois époques de l'année, savoir : au printemps, pour aller faire le sucre ; en hiver, pour la chasse qui commence en octobre et ne se termine qu'à l'ouverture de la navigation, au printemps ; enfin, à l'époque de la récolte des fruits des bois (baies sauvages). A l'époque de la fabrication du sucre et pendant la saison de la chasse, les Sauvages quittent leurs maisons et s'en vont camper dans les bois avec toutes leurs familles. Les villages semblent alors déserts. Dans la saison des fruits les enfants s'absentent de l'école pour aller cueillir des baies. En outre, les parents ne mettent pas assez de bonne volonté à les renvoyer à l'école ; c'est ce dont se plaignent les instituteurs, blancs et sauvages.

#### SAUGEEN.

Trois écoles : une dirigée par les wesleyens, qui paient \$200 à l'instituteur—c'est un blanc ; une par les congrégationalistes, l'instituteur est un Sauvage ; une établie par les Sauvages eux-mêmes, qui paient un des leurs pour remplir la place d'instituteur. (Cette école est soutenue par des souscriptions que les Sauvages font entre eux et au dehors.)

#### CAP CROKER

Une école tenue par les méthodistes—l'instituteur est un blanc ; une par l'église d'Angleterre—l'instituteur est un Sauvage.

#### ILE AUX CHRÉTIENS.

Une école tenue par les wesleyens ; instituteurs : le révérend M. Salt et un Sauvage. M. Salt dirigea cette école immédiatement après sa fondation, et le conseil de la tribu lui paya, en reconnaissance de ses services, une faible somme. Un Sauvage nommé Luke Sky a été engagé pour 5 mois comme instituteur par la tribu ; il a reçu \$30 de cette dernière et autant des wesleyens.

#### RAMA.

L'école est sous la direction de la société wesleyenne, qui paie à l'instituteur \$158 50c. par année. Les fonds des Sauvages fournissent \$50. L'instituteur est un blanc.

---



---

 ILE AUX SERPENTS.

Ecole de la mission wesleyenne, soutenue par un octroi de \$250 fait par la société, et par \$50 du fonds des Sauvages. L'instituteur est un blanc.

Une partie de ces Sauvages est établie sur l'île Georgina, à environ neuf milles de l'île aux Serpents où ils ont construit une maison d'école qui sera prête l'an prochain. Les wesleyens ont aidé ces Sauvages dans cette construction.

## LAC RICE.

Ecole wesleyenne et subvention annuelle de \$200. L'instituteur est un blanc.

## LAC A LA VASE.

Instituteur nommé et payé par la société de la Nouvelle-Angleterre. C'est un blanc.

## LAC SKUGOG.

Il n'y a pas d'école en cet endroit. La tribu est très-peu nombreuse, et n'a pas les moyens de payer un instituteur; du reste, il y a tout au plus 10 ou 12 enfants en âge d'aller à l'école.

Ces Sauvages ont beaucoup diminué, comme vous le verrez par les tableaux du recensement. J'ai employé, sans succès, tous les arguments pour les décider à se réunir, soit aux Sauvages du lac Rice, soit à ceux du lac à la Vase.

## ALNWICK.

Excellente école sous la direction des Wesleyens, qui paient une subvention de \$340 par année. L'école est bien suivie: on attribue ce résultat aux bons exemples donnés par le Rév. John Sunday, missionnaire qui est né dans la tribu. Ces Sauvages font la chasse; mais comme ils sont obligés d'aller fort loin, ils n'emmènent pas leurs enfants avec eux.

## MOHAWKS DE TYENDINAGA.

Le conseil de la tribu choisit l'instituteur, qui est payé sur le fonds des Sauvages, à raison de \$200 par année; c'est un blanc. Le Rév. M. Anderson, de l'église d'Angleterre, est missionnaire et commissaire d'école. Je n'ai pas de rapport sur cette école, mais j'ai écrit à M. Anderson pour avoir les renseignements que vous demandez.

## SAUVAGES DE L'ILE DE SABLE.

L'instituteur est payé par les Wesleyens sur le fonds d'octroi pour la Rivière des Français; il reçoit \$160.

(Signé,) W. R. BARTLETT,  
A. S. I. A. S.

Examiné,  
L. V. K.

---

---

Les renseignements généraux qui suivent, sur les écoles établies pour l'instruction des Sauvages de la Grande Rivière, ont été fournis par M. Gilkinson, surintendant résidant :—

“ La société de la Nouvelle-Angleterre a sept écoles, y compris son excellent institut, le tout sous la direction du missionnaire-en-chef, le Rév. M. A. Nelles. La conférence wesleyenne a une école, qui est sous la direction d'un missionnaire, le Rév. Pierre Germain. Ces écoles sont destinées à l'éducation des enfants des Six Nations, mais ces Sauvages ne contribuent aucunement à les soutenir. M. Nelles m'informe que l'entretien des sept écoles et de l'institut coûte plus de *sept milles piastres par année*. A l'institut il y a actuellement 60 pensionnaires, et on s'occupe de prendre des dispositions pour en loger 100. Dans l'établissement du Nouveau-Crédit il y a une école soutenue par la conférence wesleyenne, sous la direction du Rév. Thomas William, missionnaire.

“ La tribu a dernièrement construit une excellente maison d'école, et créé un fonds pour le paiement d'un instituteur.”

J'ai l'honneur, etc.,  
(Signé)

J. T. GILKINSON,  
A. S. et C.

Examiné,  
L. V. K.

## J.

ÉRAT COMPARATIF de la population Sauvage dans tout le Canada, aussi loin qu'il peut être constaté, entre les années 1858 et le dernier recensement pris depuis.

Nom de la Tribu.	Popula- tion en 1858.	Popula- tion au dernier recense- ment	Date du dernier recense- ment.	Aug- menta- tion.	Diminu- tion.	Remarques.
Iroquois de St. Louis.....	1,342	1,352	1861	10	.....	
Iroquois de St. Régis.....	685	879	do	194	.....	
Nipissings, Algonquins et Iroquois du lac des Deux-Montagnes.....	884	884	Aucun re	censem	nt pris de	puis 1858.
Abenakis de St. François.....	387	271	1861	.....	116	
Abenakis de Bécancour.....	172	51	1863	.....	121	
Hurons de Lorette.....	282	300	do	18	.....	
Amalacites de Viger.....	171	170	do	.....	1	
Micmacs de Ristigouche.....	3,146	2,860	1861	.....	286	
Montagnais de la Pointe Bleue.....						
Mistassins et Naskapins du bas St. Laurent.....						
Six Nations de la Grande Rivière.....	2,550	2,760	1863	210	.....	
Mississaguas de (redit.....	206	191	do	.....	15	
Oneidas de la Tamise.....	529	529	do	.....	.....	
Chippewas et Munsees de la Tamise.....	580	558	do	.....	22	
Moravians de la Tamise.....	249	235	do	.....	14	
Wyandotts de Anderdon.....	69	66	do	.....	3	
Chippewas de la Pointe Pelée.....	60	48	do	.....	12	
Chippewas et Pottawatamies de l'Île Walpole.....	824	700	do	.....	124	
Chippewas de la Pointe Chaudière, Rivière Sable et Anse à l'Ours.....	67	Compris	depuis 18	53 parmi	les ligue s de Sarnia.	
Sauvages des Îles Manitoulines.....	1,290	1,290	Aucun re	censem	nt depuis celui de 1858 sur	[registre.
Chippewas et Pottawatamies de Saugeen... Chippewas, Pottawatams, et Ottawas de Sarnia.....	256	259	1863	3	.....	
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.....	512	497	1863	.....	15	
Chippewas des lacs Huron et Simcoe.....	564	564	Aucun re	censem	nt pris de	puis 1858.
Mississaguas des lacs Rice, Mud et Scugog.....	302	302	1863	.....	.....	
Mohawks de la Baie de Quinté.....	568	626	do	58	.....	
Mississaguas d'Alnwick.....	217	225	do	8	.....	
Odahwabs et Pedawadmies de l'Île Chrétienne.....	94	96	do	2	.....	
Sauvages de la Rivière Désert.....	.....	245	do	.....	.....	Réserve non éta- blie en 1858.
Cap Croker et Baie Colpoy.....	301	343	do	42	.....	
Ojibways de l'Île Sandy.....	145	157	do	12	.....	
Ligue de l'Île Chrétienne, Manitouline.....	233	241	do	8	.....	
Chippewas du lac Huron.....	2,229	2,122	1860	.....	107	
Chippewas du lac Supérieur.....	993	1,070	1863	77	.....	
<b>Total.....</b>	<b>19,907</b>	<b>19,891</b>		<b>642</b>	<b>886</b>	

WM. SPRAGGE,

D. S. I. A.

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,

Québec, 22 février 1864.

## K.

ETAT des pensions des Sauvages et pensions payées par le gouvernement impérial, durant l'année 1863.

Nom de l'officier ou autre personne ayant droit à la pension.	Rang, etc.	Montant payé. Sterling.
		£ s. d.
S. Y. Chesley .....	Comptable et surintendant, en retraite.....	411 14 2
Thos. G. Anderson.....	do do .....	227 14 9
Rév. F. O'Meara.....	Chapelain en retraite.....	100 0 0
Mme. S. Elliott.....	Veuve du Col. Elliott.....	74 6 0
Gervase McComber .....	Ci-devant interprète.....	36 0 0
J. B. Assickinack .....	do .....	15 0 0
Pierre Necajua .....	Guerrier blessé.....	15 3 4
D. C. Napier .....	Surintendant en retraite.....	288 0 0
		£1167 18 3

C. T. WALCOT,  
*Comp. Aff. des Sauv.*

WM. SPRAGGE,  
*D. S. A. S.*

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864.

## L.

ETAT des couvertures fournies par le commissariat à certains Sauvages âgés et infirmes.

Tribu.	Personnes auxquelles des couvertures ont été confiées.	No. de couvertures
Sauvages de l'île Manitouline .....	Capt. Geo. Ironside, surintendant.....	50
Chippewas de Sarnia.....		20
Sauvages de Walpole.....		23
Sauvages de Muncey.....	Froome Talfourd, surintendant.....	14
Moravians de la Thames .....		9
Wyandotts d'Anderdon .....		4
Chippewas de Saugeen .....		5
do de Cap Croker.....		8
do de l'île Chrétienne .....		7
do de l'île au Serpent .....		2
do Rama .....		9
Mississaguas du lac à la Vase.....	W. R. Bartlett, surintendant.....	3
do de Scugog .....		2
do du lac au Riz.....		5
do d'Alnwick .....		3
do de l'île Sandy .....		2
Mohawks de la Baie de Quinté ...		18
Mississaguas de Crédit .....	J. T. Gilkison, surintendant .....	11
Les Six Nations.....		53
Iroquis de St. Régis. ....	S. Colquhoun, surintendant.....	16
do de Caughnawaga.....	E. N. DeLorimier, surintendant.....	20
Sauvages du lac des Deux Montag.	Rév. A. Mercier .....	14
Sauvages de l'île Verte .....	Rév. Laz. Marceau.....	5
Sauvages de Bécancour .....	Rév. Mr. Malo .....	4
Sauvages de Lorette.....	Chef Capt. Paul Tahourhence.....	6
Abenakis de St. François .....	C. C. Obumsawin, Agent.....	23
	Total du nombre de couvertures fournies....	341

DEPARTEMENT DES SAUVAGES,  
Québec, le 22 février 1864.

WM. SPRAGGE,  
*D. S. A. S.*

## APPENDICE No. 45.

RAPPORT D'INSPECTION DES CANTONS D'ALLEYN, CLAPHAM ET HUD-  
DERSFIELD, DANS LE COMTÉ DE PONTIAC, B.-C.

A l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,—Conformément à vos instructions, datées du département des terres de la couronne, Québec, le 14 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire rapport que mon parti d'exploration était organisé et prêt à partir le 14 septembre, et que nous étions rendus dans le canton d'Alleyn, samedi, 26 du même mois.

## MODE D'EXPLORATION

J'ai exploré et examiné ce canton de quatre camps différents, pris comme centres d'opérations; je divisai comme suit mon parti de six hommes: j'avais engagé les services de deux bons coureurs de bois, qui pouvaient toujours s'orienter facilement avec la boussole de poche; je leur donnai à chacun un homme pour les accompagner. Un homme restait au camp pour faire la cuisine et prendre soin de nos bagages, et le sixième m'accompagnait généralement lorsqu'il n'avait pas à faire le portage des provisions ou à se rendre à la poste, ce qui lui prenait deux jours à chaque voyage. Alors, chaque explorateur partait d'un poteau donné, par exemple, entre les poteaux 23 et 22, en arrière de la seconde concession, et, suivant au Sud la ligne de division avec la concession voisine, il devait s'assurer, au moyen des nombres correspondants, de quel côté et à quelle distance du poteau il se trouvait rendu avant de commencer l'exploration de la concession voisine (la première), à partir des poteaux marqués 23 et 22, puis il se rendait à l'avant du canton, dans la même direction, par rapport à la ligne de division; rendu là, il devait traverser entre les poteaux 21 et 20, et revenir dans la direction des lignes de division, en traversant les deux concessions sus-mentionnées. Chaque explorateur procédait de la même manière.

L'explorateur-en-chef, ou celui qui portait la boussole de poche, suivait la ligne droite autant que possible, et son aide mesurait les distances au pas. En prenant 25 pas pour une chaîne, j'ai pu déterminer la distance parcourue sur chaque partie du canton; terre à bois franc, à sapin, rocheuse ou marécageuse. De cette façon nous voyions un côté de chaque lot avec autant d'exactitude que possible; mais, dans certains endroits, il ne me sembla pas nécessaire d'être aussi minutieux; nous procédâmes de la sorte de façon à examiner un quart du canton autour de chaque camp, après quoi nous changions de place.

## DIFFÉRENTES SORTES DE TERRES.

Je crois devoir donner ici une courte définition des termes que j'emploierai en désignant les diverses étendues de terre, parce que c'est une grande erreur de supposer que toutes les terres à bois franc sont arables ou propres à la colonisation. C'est aussi une grande erreur de supposer que toutes les terres sur lesquelles des colons s'établissent leur fourniront des ressources dans leur vieillesse.

Je diviserai en deux catégories, qui pourront admettre plusieurs subdivisions, les terres sur lesquelles s'établissent les colons, savoir:

1° La terre qui peut être labourée à la charrue et sur laquelle une charrette peut aisément passer;

2° La terre qui ne peut être labourée à la charrue, mais seulement avec "la herse et la houe."

Beaucoup de colons qui se sont établis sur des terres de cette seconde catégorie dans les sections Haut-Canadienne et Bas-Canadienne de la région de l'Outaouais, ne vivent pas mieux après dix ans de labeurs que les journaliers dans les établissements anciens et fertiles. Ces terres tirent en grande partie leur valeur du commerce de bois. Sur les rivières Gatineau, Madawaska, Bonnechère, Coulonge et Pickanock, où le commerce de bois donne une grande valeur à l'avoine et au foin, les colons établis sur ces terres prospèrent autant en apparence, dans les premières années, que ceux qui sont établis sur des terres arables, parce qu'ils retirent autant de leur avoine et de leur foin que les anciens colons retirent de leurs grains. La prospérité de ces deux classes de colons est donc égale

pendant quelques années ; mais, au bout de dix ou douze ans, le colon établi sur la terre labourable à la charrue tire de bons profits de la terre qu'il a défrichée et où les souches ne lui sont plus d'aucun obstacle, parce qu'elles sont pourries et s'enlèvent facilement ; tandis que le malheureux colon qui s'établit sur une terre rocheuse et qui ne peut employer, pour la culture, d'autres instruments aratoires que la houe et la herse, voit peu à peu diminuer le produit de ses terres et arrive fatalement à la ruine. Ces sortes de terrains donnent, après défrichement, deux ou trois bonnes récoltes de grains et quelques récoltes de foin ; mais, dans l'espace de dix ou douze ans, la terre s'appauvrit tellement que là où on pouvait nourrir un cheval on ne trouve même plus la nourriture suffisante pour un mouton. J'ai souvent entendu dire que les terrains pierreux faisaient de bonnes prairies et qu'un homme pouvait vivre sur une "laiterie" (*dairy-farm*). Mais c'est une grande erreur, car la terre qui ne peut être labourée à la charrue cessera bientôt de produire de bon foin, et le fermier ne pourra, pendant l'hiver, se procurer la nourriture suffisante pour ses animaux ; or, le succès d'une terre dépend du nombre de têtes de bétail qu'on peut y nourrir. Et, de plus, comment supposer qu'un homme qui récolte une tonne ou une tonne et demie de foin par acre, avec la paille en proportion, pourra nourrir assez de bétail pour vivre à l'aise avec sa famille ? Un cultivateur ne gagne rien à garder des animaux pendant l'été s'il ne peut les hiverner, vu que le bétail maigre au printemps coûte plus qu'à l'automne lorsqu'il est engraisé. J'ai connu plusieurs colons qui avaient vécu vingt ans sur des terres de cette nature, et qui, après avoir défriché de soixante à cent acres, ont été obligés de quitter sans pouvoir retirer même une piastre de l'acre, quelquefois même sans pouvoir vendre en aucune façon. Tel sera le sort de tous les occupants des "terres à houe et herse" sitôt que le commerce de bois qui se fait actuellement près d'eux sera, par la force des choses, transporté plus à l'intérieur. Tant que les colons retirent 3s. 9d. ou 4s. pour l'avoine, et vingt ou quarante piastres par tonne de foin, en plus de bonnes journées pour eux et leurs attelages dans l'hiver, ils peuvent vivre sur n'importe quelle terre.

Dans les terres à bois franc, il y a çà et là de nombreux endroits qui peuvent être labourés, mais les étendues sont si peu considérables qu'il faut les entourer de clôtures. Ces sont autant de frais pour le cultivateur et autant de diminution sur la valeur de sa terre. Tandis que lorsque le colon peut labourer un quart de ses terres, soit vingt-cinq acres de terres incultes où il peut laisser errer ses animaux, alors il peut toujours vivre, ne fût-ce que petitement.

#### CLASSIFICATION DES TERRES DANS ALLEYN.

J'ai indiqué les différentes sortes de terrains et de bois par trois couleurs : bois franc et pin, par la *terre de sienne* ; bois franc et grands sapins, par la *laque* ou *teinte rouge* ; bois de sapins francs, par le *vert clair*, en indiquant quelques arbres des différentes catégories.

La plus importante division est l'étendue de terre à bois franc qui se trouve au N. de la Rivière Pickanock, à l'O. du lot No. 18. C'est d'assez bonne terre, et bien qu'il s'y trouve beaucoup de parties Sauvages, il y a environ 107 lots de bonne terre arable, y compris sept ou huit lots de pin sur le ruisseau qui se jette au N. du Pickanock, lot 42, et un autre bois de sapin autour du lac Kendekegamo.

La seconde région de bois franc, du lot 18 des deux concessions au N. de la rivière et à l'E. de la ligne de division, contenant 36 lots, est de la terre à "houe et à herse," très-pierreuse, mais produisant de bon bois de sapin dont la plus grande partie est encore sur pied.

La troisième est la région à bois franc au S. de la rivière ; elle comprend environ 114 lots dans les 6ème, 5ème et 4ème rangs, à partir du lot 27 à l'E., plus quelques lots à l'extrémité O. des 4ème et 3ème rangs ; un quart de cette étendue est labourable, et le reste est de bonne terre "à houe et à herse." Dans cette région le sol est trop accidenté pour la charrue, mais il produit d'excellent sapin blanc qu'on enlève rapidement.

La 4ème division, indiquée à la *laque* ou *teinte rouge*, embrasse une grande portion des concessions 1, 2 et 3. Au S. de la rivière il y a environ 60 lots de bon sapin blanc, avec un peu de bois franc, mais le sol est très-sauvage.

La 5ème et dernière division est marquée en vert, et produit du sapin. Il n'y a guères que du sapin des deux côtés de "Grove Creek ;" au S. de la rivière le sol est sablonneux et léger, sans pierres, sur une étendue de 54 lots. On a coupé beaucoup de



sapin en cet endroit ; mais il en reste une grande quantité. De l'autre côté de "Grove Creek" le sol est argileux et très-uni, comme de l'autre côté. Il y a des lisières de sapin autour du lac Kendekegamo, et aussi le long de tous les ruisseaux dans le canton ; on peut même dire la même chose des autres cantons que j'ai visités.

Je suggérerais humblement au gouvernement de ne pas vendre, d'ici à longtemps, les lots de sapin de "Grove Creek," ni les lots des concessions 2 et 3, à l'E., d'ici à deux ou trois ans, excepté ceux qui sont déjà occupés et qui sont indiqués dans la liste des colons et sur le plan. Bien qu'il y ait une petite sapinière au N. de la rivière, la terre est bonne, et je ne crois pas qu'il soit à propos d'en suspendre la vente. De là au côté N. de la rivière, qui est la meilleure partie du canton pour la culture, on peut vendre les terres ; il s'y trouve beaucoup de sapin, mais on pourrait le couper.

Bien des gens essaient de répandre dans le public l'opinion que la fabrique du bois est nuisible au colon-cultivateur ; ceci est erroné ; l'un aide l'autre ; mais le fabricant de bois peut facilement se passer du cultivateur, et celui-ci n'a pas le même avantage. Le fabricant de bois aime mieux aller chercher son foin et son avoine à de longues distances que de s'exposer à voir ses limites envahies par les feux qu'allument souvent les cultivateurs ; néanmoins, le cultivateur fournit des provisions au marchand de bois plus facilement et à meilleur marché. Il est même le gagnant dans cette transaction, parce qu'il est sûr d'un prix élevé pour ses produits bruts, il n'a rien à craindre des opérations du fabricant de bois, il se sert des routes qu'il trace, et souvent il se bâtit une maison dans un vieux chantier.

La protection de nos forêts de sapins, par des règlements qui n'entraveraient en aucune façon le progrès des terres arables, devra sérieusement occuper l'attention du gouvernement. La province pourrait, avant sept ans d'ici, tirer un revenu d'un million de piastres du commerce de bois sans entraver aucunement ce commerce.

Une des mesures propres, selon moi, à atteindre ce but serait celle-ci : dans les régions boisées, céder aux colons qui veulent s'établir les terres à un prix suffisant pour couvrir les frais d'arpentage et d'administration des terres de la couronne, avec un faible surplus pour les chemins de colonisation, mais en ne lui donnant aucun droit sur les sapinières que pour les besoins de son exploitation.

Au lieu du mode actuel de prélever le droit sur les bois, je suggérerais qu'un droit d'exportation fût établi sur tous les bois qui quittent la province, sans tenir compte de la partie du pays d'où ils viennent. Si les limites des fabricants de bois étaient fixées d'une façon plus permanente qu'elles le sont aujourd'hui, avec des règlements ou lois propres à concilier les intérêts des fabricants de bois et des titulaires de petits privilèges sur tous les cours-d'eau nécessaires à la descente des bois ; et, de plus, si le gouvernement prenait les moyens en son pouvoir d'encourager ce commerce, je suis sûr que le bois d'exportation produirait dix pour cent de revenu. L'an dernier, par exemple, il a été vendu pour \$10,051,147.00 de bois ; ce serait donc un revenu d'un million de piastres. Il ne serait que juste de prendre la moyenne des droits qui existent actuellement sur le bois scié et sur le bois équarri. D'après le tarif précédent, le bois équarri paie quatre fois plus que l'autre. Cette question du commerce de bois est d'un intérêt général pour la province ; ce n'est plus seulement une question à régler entre le fabricant de bois et le colon : il s'agit d'un revenu actuel bien plus sûr que celui que pourront produire aucune des terres où croît actuellement le bois.

#### CHEMINS.

Les chemins ouverts par MM. Gilmour et Cie, dans Alleyn, Leslie, Clapham et Huddersfield, sont de la plus grande importance pour la colonisation ultérieure de ces cantons. Un de leurs chemins conduit de l'embouchure de la Kazubazna à la Ferme du Lac à la Loutré, et de là, en remontant le Pickanock, jusqu'à la Rivière Coulonge, ce qui forme soixante milles d'un chemin principal bien tracé et coupé par plusieurs chemins de traverse dans toutes les directions. Les chemins tracés par cette compagnie sur les Rivières Pickanock, Kazubazna, au Cerf et Coulonge font plus pour faciliter la colonisation du comté de Pontiac que tous les chemins de colonisation construits avec les fonds du gouvernement. Ces messieurs ont aussi construit, l'été dernier, un pont sur le détroit de "News Lake ;" ce pont forme une communication directe du Lac à la Loutré à la Rivière Outaouais,

au coin N. E. de Lichtfield ; les colons n'ont pas tardé à en tirer parti, et cinq ou six familles ont traversé pour aller s'établir à l'E. de " News Lake," deux mois après la construction du pont. MM. Gilmour et Cie construisent ces chemins et ces ponts pour leur commerce, mais ils n'en sont pas moins avantageux aux colons. C'est une belle réponse aux démagogues qui prétendent que les fabricants de bois sont les " oppresseurs du pauvre peuple " et entravent la colonisation du pays autour de leurs centres d'opérations.

## LISTE DES COLONS.

Noms.	Concession.	No. du lot.	Lots.	Acres défrich.	Acres en abattis.
Henry Henney .....	2e	1 et 2	2	6	.....
James McKenna .....	3e	2 et 3	2	5	.....
Daniel Kennedy .....	3e et 4e	5 et 5	2	5	.....
James Milford .....	4e	3 et 4	2	.....	8
David Daig .....	4e	7 et 8	2	5	.....
Robert Kennedy .....	4e	6	1	.....	.....
Stewart Gibson .....	3e	6 et 7	2	10	.....
Christopher Carruthers .....	3e	8 et 9	2	.....	5
James Rogan .....	3e	12 et 13	2	4	.....
				En partie défrich.	
George Stevenson .....	4e	15	1	10	.....
Noble Carruthers .....	4e	11, 12 et 13	3	25	.....
James Holmes .....	2e	23 et 21	2	.....	5
Thomas Holmes .....	2e	22 et 20	2	.....	5
Alexander Bailly .....	2e	24 et 25	2	5	.....
James Craig .....	2e	31	1	6	.....
Robert Montgomery .....	5e	13 et 14	2	.....	6
David Daig .....	6e	14	1	.....	5
Robert Johnston .....	6e	15 et 16	2	10	.....
James Keys .....	5e et 6e	17 et 17	2	.....	4
Joseph Irwin, jeune .....	2e	6 et 7	2	40	.....
Foster Irwin .....	2e	8 et 9	2	30	.....
Joseph Irwin .....	1ère	6 et 7	2	6	.....
			41	167	38

## CONCLUSION.

On voit, d'après la liste qui précède, que vingt-un colons ou réclamants de lots sont établis dans cette localité ; que cent soixante-sept acres sont défrichés, et trente-huit en abattis ; ce qui fait, par occupant, une moyenne de quatre acres défrichés entièrement ou en partie dans le canton d'Alleyn. Noble Carruthers est le patriarche de ces colons ; c'est un cultivateur entreprenant qui vint s'établir avec plusieurs de ses garçons dans le canton de Huntley ; il prend le plus vif intérêt à la colonisation de ce canton. Il sert gratis de guide à tout homme qui vient y chercher des terres, et le reçoit chez lui avec la plus généreuse hospitalité. En un mot, c'est un homme actif et intelligent, le meilleur agent que le gouvernement pût employer pour la colonisation d'Alleyn.

Ces observations et recommandations sont respectueusement soumises.

## RÉCAPITULATION.

1° Toute l'étendue au N. du Pickanock et à l'O. du No. 18 est de la terre arable, et contient des sapinières ; mais je ne crois pas qu'il soit à propos de la retirer de la vente, vu qu'il s'y trouve 107 lots de bonne terre.

2° Toute l'étendue au N. de la rivière et à l'E. des lots No. 18, 36 lots, contient trente-six lots de terre à houe et à herse.

3° L'étendue embrassant les 6ème et 5ème rangs au S. de la rivière, le 4ème à partir du No. 27 E., et le 1er à partir du No. 27 E., est, en grande partie, de la terre à bois franc, un quart est de la terre arable, et le reste de la terre à houe et à herse ; on pourrait la vendre ;—144 lots.

4° Cette partie des 2ème et 3ème rangs, à partir du lot N. 17 à l'O. jusqu'à la sapinière. On pourrait en suspendre la vente d'ici à deux ou trois ans, à quelques exceptions près; c'est partout de la terre à "houe et à herse"; 34 lots.

5° Cette étendue marquée en *vert*, au S. de la rivière, contenant environ 54 lots de sapinière sur "Grove Creek," pourrait être entièrement retirée de la vente, vu que le sol est très-sablonneux et qu'il n'y croît que du sapin. Si quelqu'incendie ne vient pas la ravager, elle produira toujours du bois marchand.

#### CLAPHAM

J'ai parcouru rapidement ce canton et n'y ai trouvé que de pauvre terre qui produit même assez peu de sapin. Ce n'est que dernièrement qu'on y a pénétré. On ne trouve qu'à l'E. de la terre de quelque valeur, et le gouvernement pourrait, quand il voudra, faire faire l'exploration de la moitié du canton. A l'O. il y a si peu de terre propre à la colonisation que je ne conseillerais même pas l'arpentage. Touterois, au S. O. il y a quelques lots où est établi un nommé Smith; c'est d'assez bonne terre, mais on ne pourrait y établir plus de cinq ou six bonnes terres, le tout à l'O. de la Rivière Pickanock. Les colons actuels verraient sans doute avec plaisir l'arpentage se faire. Si la moitié E. de Clapham était arpentée, on pourrait établir, de chaque côté du lac Kendekegam, deux rangs de lots qui auraient front sur le lac; comme les terres sont assez bonnes aux environs du lac, ce serait le meilleur établissement. La terre, au N. d'Alleyn à l'E. des deux lacs, le Petit et le Grand Kendekegam, s'étendant vers la Rivière à l'Aigle, est assez bonne, et, réunie aux terres arables au N. O. d'Alleyn et à l'E. de la moitié de Clapham, forme un des meilleurs emplacements de cette région, pour environ deux cents colons.

L'accès en est très-facile; il faudrait d'abord un pont sur le Pickanock, près de l'embouchure de la Petite Rivière Kendekegam, puis on aurait à construire dix ou douze milles de chemin dans la direction N., à l'E. des lacs et de la petite rivière, en se dirigeant vers la Rivière de l'Aigle.

Bien que j'aie recommandé l'arpentage de la moitié E. de Clapham, le sol est montagneux et ne pourra jamais être labouré qu'à la "houe et à la herse."

La plupart des sapinières de ce canton se trouvent à l'O., le long des rives du Pickanock. Le côté E. est très-montagneux et très-rocheux. La lisière de sapin varie en largeur d'un demi-mille à un mille. Voir les plans.

#### HUDDERSFIELD.

J'ai examiné ce canton jusqu'à un demi-mille de profondeur, des deux côtés de ma ligne d'exploration; le sol est très-pauvre. Je n'ai pas trouvé un seul bon lot. Le bois est petit et chétif, le sol est coupé de rocs, de lacs et de petits cours-d'eau. Il n'y a rien qui vaille la peine d'être arpenté; les terrains à "houe et à herse" sont même de qualité inférieure.

Il y a de bon calcaire cristallin entre Clapham et Huddersfield, au S. du Pickanock, juste à l'endroit où la ligne traverse la rivière. Dans Alleyn il y a de la chaux, entre les lots 23 et 22 de la première concession, quelques chafues au S. du ruisseau de Kazabazua, et on rencontre aussi de la pierre calcaire sur le 23ème lot du 3ème rang de Leslie.

J'ai joint à ce rapport un plan d'Alleyn et de Huddersfield, qui indique les terres à bois francs et les sapinières. Le tout est respectueusement soumis.

J'ai l'honneur, etc.,

DUNCAN SINCLAIR,  
A. P.

## APPENDICE No. 46.

## RAPPORT D'INSPECTION DES TERRES A BOIS DU HAUT-CANADA.

OUTAOUAIS, le 28 octobre 1863.

A l'honorable William McDougall,  
Commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—Je viens de terminer la visite du canton de Matawatchan et j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant :

La portion N. E. de ce canton est très-nue et très-sauvage. Ce ne sont que collines rocheuses et à pic, entremêlées de petites savanes. Le seul bois qui y pousse est le sapin, blanc ou rouge, de qualité généralement inférieure. Dans les vallées et sur le versant des collines le sol n'est composé que de sable provenant de la désagrégation de rocs gneissoides ou laurentiens. Plusieurs parties de la forêt ont été brûlées à diverses époques.

Les brûlés ne sont ni grands ni continus, et les savanes arrêtent la conflagration, de sorte que les sommets des collines sont entièrement brûlés, tandis que les versants sont encore verts. Le long de la Rivière Madawaska il y a quelques petites étendues de dépôts alluviaux sablonneux et, par suite, de peu de valeur pour la culture. C'est une des régions les plus arides que j'aie vues ; je n'y ai pas rencontré un bon emplacement pour une ferme, et je ne sais pas pourquoi on la diviserait en lots.

La portion qui s'étend de "Cotton's Creek" au Canonto Nord produit du sapin propre à la construction.

De "Cotton's Creek" à "Lackie's Creek" et de là à l'arrière du canton, se trouve la seule bonne étendue de terre que j'aie rencontrée ; elle est presque entièrement occupée ; le sol se compose de terre franche avec des indications de pierre calcaire cristalline. La surface est onduleuse et, par endroits, fort tourmentée. On rencontre çà et là des savanes de cèdre. Dans l'exploration que j'ai faite le long de la ligne entre Abinger et Denleigh, j'ai constaté que cette étendue de terre va au moins jusqu'au chemin de Frontenac. Il n'y avait que quelques sapins, surtout sur les bords des lacs et dans les vallées où coulent de petits cours d'eau.

Les terres à bois franc le long de la Madawaska sont occupées.

Sur le plan ci-joint le vert indique les sapinières, et la couleur pourpre, les terres à bois franc.\*

J'ai l'honneur, etc.,

J. L. P. O'HANLEY,  
Arpenteur provincial.

## APPENDICE No. 46A.

CAMP.—CANTON DE DENBIGH,  
Le 25 novembre 1863.

A l'honorable Wm. McDougall,  
Commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—Je viens de terminer la visite du canton de Miller, et j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant :—

La portion du canton à l'E. de la limite O. du lac du Brûlé, et de là vers le N., au canton de Matawatchan, au S. E. du lac No. 10, puis de là à l'E., au Lac aux Moustiques, vers la ligne S. du canton, comprenant les concessions 1, 2 et 4, et une partie des autres

\* Ces couleurs sont celles du plan de M. O'Hanley, déposé au département ; elles ne sont pas les mêmes sur la carte ci-jointe du district.

concessions, produit toutes les variétés de bois du pays : l'érable domine, et est mêlé de pruche, d'épinette, etc. Le pin est rare dans cette section ; on en rencontre sur le bord des lacs, dans quelques vallées et sur certaines collines ; il y a toutefois un grand bois de sapins, d'une étendue de 1,100 acres, entre les lacs du Brûlé et Sauvage. La surface est onduleuse et, par endroits, très-tourmentée, surtout dans le voisinage des lacs. Le sol est un mélange de sable, de gravier et d'argile, et, suivant que l'un de ces trois éléments prédomine, est stérile ou productif.

C'est une région assez propre à la colonisation, surtout dans la partie indiquée par une *ligne pointée* ; elle est, du reste, en partie occupée.

A l'Est de cette *ligne pointée*, du lac du Brûlé aux limites N. et E., on rencontre une épaisse forêt de sapin rouge et blanc ; ce dernier prédomine. On y trouve aussi de la pruche.

La monotonie est interrompue par quelques bouquets de bois franc, dont le principal est indiqué sur le plan ci-joint ; le reste est montagneux, ne produit que du bois nain, et présente un sol très-pauvre. Toute cette section du canton est très-tourmentée et très-aride, sauf les quelques étendues de bois franc sus-mentionnées et qui forment 2,000 acres. Le sol est sablonneux et souvent entièrement rocheux. En colonisant les bonnes étendues de terre et tenant compte des produits qui pourraient résulter du commerce de bois, on courrait encore le risque d'exposer les colons à des incendies fréquents et désastreux.

Bien qu'en dise M. Harper, je n'ai pu constater l'existence de la pierre calcaire. Cependant, d'après l'expérience que j'ai acquise dans l'exploration du chemin de Mississipi, il me semble que si elle existait je l'aurais aperçue.

Le *vert* indique, sur le plan, les sapinières ; le *rouge*, les bois francs. Toutes les parties marquées par une *ligne pointée*, à l'O. et au S., excepté le tour du lac des Sauvages, représentent les terres propres à la culture.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) J. L. P. O'HANLEY,  
A. P.

#### APPENDICE No. 46B.

CAMP.—CANTON DE LYNDON,  
Le 10 décembre 1863.

A l'honorable Wm. McDougall,  
Commissaire des terres de la couronne.

MONSIEUR,—Je viens de terminer la visite du canton de Denleigh et j'ai l'honneur de vous adresser le rapport suivant :

Les sapinières sont de peu d'étendue dans ce canton, et irrégulièrement distribuées dans le voisinage des limites N. et O. Sur le plan ci-joint le *vert* indique les sapinières, le *rouge* les bois francs. On rencontre des pieds de bois franc isolés ou par petits groupes sur les bords des lacs ou des petits cours-d'eau. Les collines nombreuses sont couvertes surtout de sapin ; la surface du canton est partout accidentée, ce qui augmente de beaucoup la superficie réelle.

La plus grande partie du sol est de la terre à bois franc mêlé de sapin, et produisant les espèces suivantes : érable, frêne, bouleau, tilleul, bois dur, ormeau, chêne, pruche, cèdre, sapin et pruche.

J'ai divisé le canton en deux sections par une *ligne pointée*. Au N. et à l'O., le sol est rude, rocheux, sauvage, et entièrement impropre à la culture ; çà et là on rencontre de bonnes étendues de terre, mais qui n'excèdent pas quelques acres. Le sol est sablonneux et coupé par de gros rocs. Cette région aride est traversée du N. au S. par le chemin d'Addington. Il y a dans le canton environ vingt colons ; ce sont des Allemands. Quelques émigrants ont fait des essais d'établissement, puis y ont renoncé. Dans les terres de

---

concession gratuite il n'y a peut-être pas vingt acres de terre arable. On me dit qu'au Sud du chemin le sol est encore plus mauvais.

Au S. E., le sol est assez propre à l'agriculture ; toutefois le sol est coupé par des rocs et des savanes. Il y a quelque colons d'établis. La surface du sol est généralement tourmentée. Le sol est de la marne sablonneuse, mêlée de gravier et d'argile ; la végétation varie suivant que l'un ou l'autre de ces éléments prédomine.

On rencontre beaucoup de pierre calcaire.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

J. L. P. O'HANLEY,  
A. P.